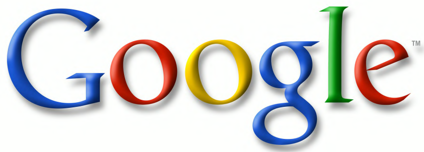
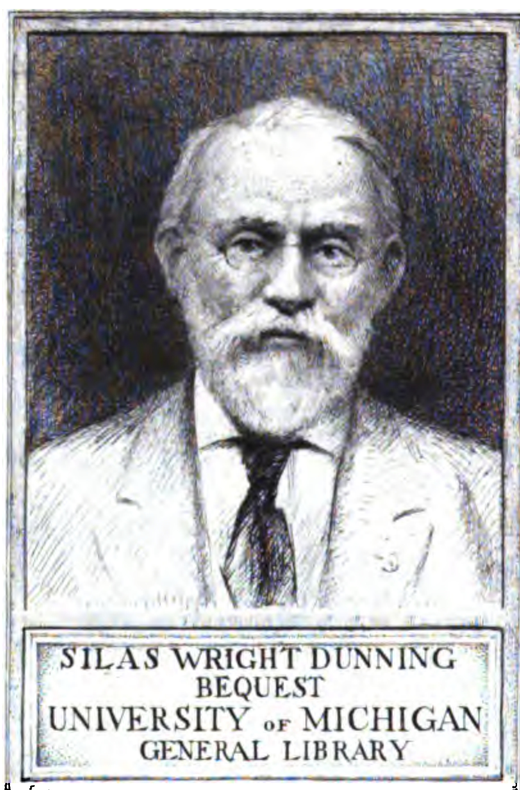



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

255

ANNALES
FRANC-COMTOISES,

REVUE

RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'objet de cette Revue est indiqué par son titre même. Complétement étrangère à la politique, elle s'adresse avec confiance aux Franc-Comtois qui unissent dans leurs affections la foi catholique, le pays natal et la saine littérature. Il ne sera pas sans utilité de grouper dans cette œuvre commune les travaux qui tendent également à faire aimer la religion et la province en les faisant mieux connaître, et à rendre les délassements littéraires accessibles aux familles honnêtes en les entourant de toutes les grâces de la décence et du bon goût. La variété même de ces travaux réunis sera un attrait de plus pour le public intelligent auquel ils s'adressent. La foi, la science et la littérature chrétienne auront ainsi un organe spécial et permanent, où les hommes de cœur, prêtres ou laïques, préoccupés de la grandeur religieuse et morale de notre pays, apprendront dans un compte-rendu prompt et détaillé des ouvrages les plus importants, quels sont les progrès du bien et du mal autour de nous.

L'histoire de la Franche-Comté, chaque jour plus connue et plus

norent et qui nous touchent : d'autres auxquels nous ne tenons pas moins, et que nous licitons aujourd'hui, achèveront de consolider notre situation naissante.

ON SOUSCRIT :

A BESANÇON, chez Bulle, libraire de la bibliothèque.
A BAUME-LES-DAMES, chez Faivre et Boudot, libraires
A MONTBÉLIARD, chez Oustalet, libraire.
A PONTARLIER, chez Simon et Thomas, libraires.
A L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, chez Vautherin, libraire.
A VESOUL, chez Zæpffel, jeune, libraire.
A GRAY, chez Caussade, libraire
A LURE, chez Bettend, libraire.
A LONS-LE-SAUNIER, chez Mlles Gauthier, libraires.
A DOLE, chez Dupré-Prudont et Déchaux-Cornu, libraires.
A SALINS, chez Sterque, libraire.
A ARBOIS, chez Mlle Saron, libraire.
A POLIGNY, chez Rigaud, libraire.
A SAINT-CLAUDE, chez Dalloz, libraire.

MM. Les libraires sont priés de correspondre avec M. Bulle, pour tout ce qui concerne la souscription.

Prix de la souscription pour les 4 livraisons du premier volume : 4 fr. 60.

Adresser *franco* les lettres, manuscrits ou documents quelconques concernant la rédaction, rue des Granges 47, à Besançon, chez M. Thuriet, secrétaire du comité d'examen.

Besançon, imprimerie d'Outhenin Chalandre fils.

ANNALES

FRANC-COMTOISES.

REVUE

RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

PREMIÈRE ANNÉE.

TOME II.

BESANÇON,

J. JACQUIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance.

1864.

ANNALES

FRANC-COMTOISES.

REVUE

RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

SOUVENIRS DES MISSIONS D'ORIENT.

(Extrait d'un Journal de voyage.)

III.

.... Παρα θινα πολυφλοισβοιο θαλασσης.
.. .. Premit placida æquora pontus.
Les vents agitent l'air d'heureux frémissements.
La mer au loin gémit, blanchissante d'écume.

1er juin 1862. Je suis dans les parages les plus poétiques du globe ; la poésie n'a pu s'en détacher depuis plus de deux mille ans. Dante n'avait que Virgile pour guide, j'ai plus besoin d'assistance que lui, quoique mon entreprise ne soit pas comparable à la sienne : seul, appuyé sur la proue de mon léger esquif, j'invoque donc Homère et Virgile, et avec eux Racine, pour suppléer à l'insuffisance de mes paroles.

Jamais je n'avais vu une mer si belle, de plus magnifiques chaînes de montagnes, une lumière plus brillamment nuancée, des ombres plus transparentes : l'Anatolie ouvre son sein pour recevoir la mer Egée et donner à Smyrne une des plus belles rades du monde, à Smyrne, qui seule a survécu aux célèbres cités ses sœurs et ses voisines, à Smyrne, dont le nom harmonieux semble être un écho de la Grèce dans les langues modernes ! Je n'irai pas chercher au dedans ni autour de ses murailles le berceau d'Homère ; l'ombre du chantre d'Achille plane sur la superbe courbe que décrit devant moi le rivage ; cela me suffit. Je n'ai aucun goût pour les précisions équivoques qu'un rien peut détruire de fond en comble.

Mais l'arbre à myrrhe, dont le nom, *myrrha*, passe pour être le même

que celui de Smyrne, y croît-il quelque part? Les traces du mythe d'Adonis, qui flotte confusément à la surface de l'origine antique de cette ville, existent-elles encore?... Des rues étroites sont bordées de maisons qui semblent ouvertes pour laisser plonger dans la vie intérieure de leurs habitants. A travers des portes en glace, la vue pénètre dans la demeure d'une fée. Sans autre séparation que des portières drapées avec grâce, le vestibule et une longue galerie de plain-pied s'offrent en perspective à l'œil charmé. Tout est marbre, glace et or; de riches tapis sont foulés sans bruit par de fines babouches; des candélabres, des vases, des statues, forment une décoration variée; les fleurs, d'un éclat admirable, marient ensemble la nature avec l'art. Un profil grec ou arménien se détache sur le fond d'un moelleux divan. On peut reconnaître aussi des physionomies anglaises ou françaises : la mollesse est ici une déesse dont le culte n'a jamais cessé et qui captive bientôt les étrangers. Ces beautés smyrnéennes ont dans leur indolence le goût le plus vif pour les plaisirs; elles s'élancent au signal des fêtes qui les font sortir de chez elles comme des diamants de leur écrin.

Le mélange indicible du luxe de toute origine, mélange où domine le goût oriental, touche à la plus détestable sauvagerie, qui ne peut contenir une haine invétérée contre le nom chrétien. Smyrne est une des villes d'Asie où le Turc garde le plus profondément la seconde nature que lui a donnée Mahomet. Je connaissais trop l'intérieur de ces villes fanatiques pour chercher à en revoir encore une dégoûtante répétition; je voulais aussi vivre quelques moments de plus sous le charme de mes premières impressions. Je ne me hasardai donc point dans le quartier turc, où l'on est bien heureux de n'être couvert que de boue, et je me contentai d'apercevoir de loin les casernes et le palais du pacha. Ce personnage, sans doute fort sage et expérimenté, venait d'avertir, par une proclamation, que chacun eût à bien garder son argent et ses provisions, parce que les *réguliers* levés vers Ephèse et Alep pour combattre les Monténégrins, allaient arriver!

La partie la plus reculée du quartier européen renferme le beau collége des Lazaristes. Je fus bientôt introduit dans la cellule du P. Bouveret, de Vesoul, qui travaille là depuis trente-deux ans et tient encore à la terre natale par une sœur qui habite, je crois, le village de Flagey. C'est le père spirituel de tout Smyrne. Il m'apprit qu'il y avait dans cette ville douze mille catholiques, que les mœurs étaient fort relâchées depuis l'époque récente où il n'y en avait que quatre mille. On s'amuse, on s'enrichit, on se ruine; un luxe excessif cache souvent un très mauvais

état de fortune; les bals, les spectacles, font ressortir une extrême indécence. J'eus dans ces entretiens l'occasion de remarquer une fois de plus avec quelle sûreté d'observation des religieux étrangers au monde, le connaissent et savent le juger... C'était un dimanche, j'entendis la messe de communauté, célébrée avec autant de piété que de dignité. A vêpres, dans la jolie église des sœurs de la Charité, l'assistance était nombreuse; elle me parut distinguée et recueillie.

L'an 95 de notre ère, une bien autre voix que celles d'Homère et de Virgile, suivie d'effets bien plus extraordinaires, s'était fait entendre dans Smyrne : *Et angelo Smyrnæ Ecclesiæ scribe : hæc dicit primus et novissimus, qui fuit mortuus et vivit: Scio tribulationem tuam et paupertatem tuam, sed dives es..... Nihil horum timeas quæ passurus es..... Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ :* « Ecris à l'ange (à l'évêque) de l'Eglise de Smyrne : voici ce que dit le premier et le dernier, qui a été mort et qui est vivant : Je connais tes tribulations et ta pauvreté, mais tu es riche... Ne crains rien de ce que tu dois souffrir... Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de la vie (1). » Telles sont les paroles que l'apôtre saint Jean reçut l'ordre d'annoncer à Polycarpe, évêque de Smyrne. Au-dessus de la ville, une montagne aride se détache de la chaîne du Taurus, son sommet est couvert de ruines; c'est là qu'est scellé avec le sang de saint Polycarpe un des premiers anneaux de l'histoire de la religion révélée. Nous autres, qui sommes au nombre des plus anciens chrétiens de l'Occident, nous remontons jusque-là; avec le lien qui unit l'Eglise bisontine à saint Pierre, s'est formé entre les mains des Ferjeux et des Irénée celui qui nous rattache par Polycarpe à l'apôtre saint Jean. J'étais entré à Smyrne la mémoire remplie de poésies et de fictions païennes; j'en sortis vers le soir à la lumière des traditions évangéliques et des enseignements chrétiens.

. . . .

Constantinople est indescriptible; l'ensemble est trop grand, les détails trop multipliés. Je préfère Naples, parce qu'on y trouve l'unité que l'instinct du beau cherche partout, dans les œuvres de la nature comme dans celles de l'art. A Naples, toutes les lignes ne semblent-elles pas aboutir au débouché du Pausilippe, dont on ne peut s'arracher, soit qu'on arrive, soit qu'on parte? A Constantinople, il n'est aucun point central et dominant; on ne peut arrêter nulle part ni ses yeux ni sa marche; il faut errer, errer partout, en corps et en esprit, et par terre et par mer.

(1) *Apoc.*, II, 9-10.

Le château des Sept-Tours se présente à l'arrivée des Dardanelles. L'histoire, la vétusté, la structure, lui donnent l'aspect qui lui convient. De là jusqu'au sérail, les murailles n'ont plus rien de redoutable, et la Pointe du Sérail elle-même, que l'on s'attend à trouver menaçante, n'est qu'un fort joli cap couvert de kiosques et de jardins. A peine l'a-t-on doublé que la Corne-d'Or éblouit. On jette l'ancre devant Péra, monticule arrondi d'une forme parfaite, sans voir ni quais ni rues, comme à Londres, en arrivant par la Tamise au pied de London-Bridge. Mais la décoration champêtre de Constantinople se dessine; ses collines et ses vallées ressemblent à une forêt d'arbres et de minarets remplie de maisonnettes faites avec le bois qu'on vient d'y couper. On se demande si c'est bien là qu'ont été aiguisés les cimeterres qui ont fait trembler l'Europe? Ici finit la mer de Marmara et commence le Bosphore, ici Constantinople continue indéfiniment vers le Pont-Euxin, tandis qu'en face s'étale Scutari, auquel les souvenirs ajoutent Chalcédoine; ainsi ne sont jamais désertes les grandes scènes où figurent l'Europe et l'Asie.

Un jour mon caïque aborda sur cette petite plage étendue le long de la Corne-d'Or, au pied du nouveau sérail; rien de gracieux comme la pente douce qui y conduit; elle est négligée par les Turcs, mais la nature l'entretient dans sa simple beauté; une petite biche familière paissait sous ses ombrages. Je parcourus l'intérieur des jardins à l'heure où les innombrables veuves du sultan défunt étaient enfermées dans leurs appartements; je passais à travers ces pavillons de marbre, fantaisies ruineuses de leur maître; après avoir jeté un triste regard sur le trône couvert de pierreries des empereurs grecs, maintenant à l'usage de celui qui a pris leur place, je sortis du vieux sérail, par la *Sublime Porte* encore munie des crocs de fer auxquels étaient attachées les têtes des pachas décapités sous le porche. L'espace est grand, solitaire, inégal et irrégulier, planté d'énormes platanes. A droite, une rangée de bâtiments et une église changée en arsenal, dont la voûte conserve l'image de la croix; à gauche, des écuries, des casernes, des cuisines où l'on préparait une immense quantité de pâtisserie fort appétissante pour les troupes qui devaient prendre part à la fête prochaine du sacrifice; chaque soldat avait son régal d'anguilles, d'oignons et d'épices, contenu dans une boîte de fer-blanc; on me laissa tout examiner.

J'étais à deux pas de Sainte-Sophie, le reste m'intéressait peu.

Sainte-Sophie n'a rien qui l'annonce de loin, ni même de près. Ses hautes et puissantes murailles ont été engagées dans un pâté de bâtiments fort communs; elle a l'air de gémir étouffée sous une lourde ca-

lotte, car en Orient on ne connaît pas les coupoles que Michel-Ange a lancées dans les airs. Elle a même perdu la primauté dont elle était en possession avec la présence du Christ; elle n'a que deux minarets, au lieu de quatre dont la loi musulmane honore les mosquées de premier ordre. Sans aucune transition imposante, on se trouve donc tout d'un coup en présence des cinq portes béantes par où débordèrent hommes et chevaux vainqueurs, le 24 mai 1453, vers deux heures après midi : fatale journée, que n'ont point encore rachetée celles de Lépante et de Peterwaradin ! Mahomet II put s'avancer seul et à l'aise sous le large dôme, et marcher vers l'autel encore magnifiquement paré, mais déjà couvert de l'avoine où son coursier plongea ses naseaux. Comme église conquise, l'iman, tous les vendredis, y lit le Coran le sabre à la main. A deux cents lieues de là, les Polonais tirent l'épée à la lecture de l'évangile, si un despote ou l'athéisme ne l'a pas brisée. Les colonnes retirées des temples païens par Justinien, pour servir d'ornements à celui du vrai Dieu, sont les témoins immobiles de cette désolation. La hauteur en est prodigieuse, et malgré leur diamètre, elles paraissent sveltes en allant s'évanouir dans l'obscure immensité du dôme. Quatre demi-rotondes entourent la rotonde centrale; ce sont autant d'églises rangées autour de la basilique. Des escaliers, ou plutôt des rampes que l'on monterait en char, conduisent à des galeries jadis inondées par les flots d'un peuple insensé, qui, devant le tabernacle et la croix, passa tant de siècles à maudire le pape, Florence (1), et les meilleurs de ses princes et de ses évêques qui voulaient maintenir uni ce qui a été, ce qui est et ce qui sera indivisible. Des arabesques en or conservées parce qu'elles ne représentent ni figures ni aucun signe de christianisme, font comprendre ce qu'était Sainte-Sophie, et ce qu'elle serait encore si jamais reparaissaient au grand jour les mosaïques inimitables, encore parfaitement fraîches sous le plâtre qui les recouvre.

Dans ce majestueux vaisseau, le rayon visuel est désagréablement dérangé par une multitude de fils de laiton, supports de petits lustres peu élevés au-dessus du sol; ils ne s'accordent point avec les grandes lignes de l'édifice, et vont tous, ainsi que les tapis, se diriger de biais vers la Mecque. Je ne sais comment cela se put faire, je parcourus Sainte-Sophie dans tous les sens, avec mes souliers aux pieds.

A côté de l'église où se consomma la victoire des Turcs contre les Grecs, la révolution des siècles a amené en 1826 le triomphe du sultan

(1) Concile tenu l'an 1439 et où l'union fut décrétée.

Mahmoud sur les janissaires et le vieil esprit de sa propre nation. Pour rendre les contrastes sensibles, d'un côté de l'Atméidan est un musée où l'on voit rangée debout une armée de janissaires en carton, fidèlement représentés et de grandeur naturelle ; de l'autre côté, et à peu de distance de cette place, est le turbé du sultan Mahmoud lui-même, entouré de la fameuse créole sa mère et de ses sœurs. Cette chapelle funéraire, pavée en marbre, tapissée de tentures de velours noir brodées, est de la plus grande élégance avec ses candélabres et ses balustrades d'argent. Des in-folios de prières reliés en maroquin vert sont disposés sur des pupitres au niveau du sol, pour les dévots visiteurs. Sur la tête du sultan, dont le corps est plus élevé que les autres, se dresse sa fière aigrette, et les plus rares cachemires recouvrent doucement la dépouille de ce mort, qui fut l'un des plus extraordinaires padischas de sa race.

Nous sommes dans le giron, ou, comme diraient les Italiens, dans le *grembo* des Turcs. La vieille empreinte grecque est très reconnaissable ; c'est en effet, en cette partie du triangle formé par les deux mers et les murailles tournées vers la terre ferme, que se trouvent les antiquités de Constantinóple, les citernes de Constantin changées en filatures, la colonne brûlée, l'obélisque et l'inscription de Théodose bien conservée, le patriarcat grec, le Fanar avec son ramassis fastueux de princes rampants, l'emplacement du palais des Blaquernes et le bazar.

Ayoub, un des grands faubourgs de Constantinople, se montre en perspective à l'extrémité de la Corne-d'Or. On peut diviser ce lieu célèbre chez les Turcs, et ravissant dans la nature, en deux parts, celle des morts et celle des vivants. Je débarquai chez les morts ; on ne voit que turbés percés à jour et au grillage doré, encombrés de lourds cercueils ; le murmure presque insensible des petites fontaines destinées aux ablutions se fait seul entendre ; je ne rencontrai pas une ombre en montant vers le grand bois sépulcral où il y a autant de tombes que de troncs d'arbres. A peine gratte-t-on la terre pour déposer le corps une douzaine d'heures après le dernier soupir : de toute part pousse, comme une plante du climat, la quille tumulaire surmontée d'un turban de pierre. Une pensée absorbait pour moi toutes les autres, en ce lieu-là surtout ; c'était la chute de l'empire grec et le sac de sa capitale. Du haut de la colline d'Ayoub, au sud-ouest, je découvrais, à travers les groupes silencieux des chaumières et les paisibles rameaux des arbres, la longue ligne des murailles faisant face au continent, et cette porte Saint-Romain qui fut enfin forcée après cinquante jours de siége ! Je restai longtemps à la même place, l'âme en suspens. En descendant dans Ayoub, du côté de la ville des vivants, je me

trouvai au milieu des gais préparatifs de la fête : à l'exception des costumes et d'une certaine gravité qui n'abandonne jamais l'Oriental, on aurait pu se croire à la barrière du Maine ou de Clichy; les enfants, qui se ressemblent à peu près partout avant d'avoir reçu le pli de leur race, étaient ivres de joie. En général, ce ne sont point les Turcs proprement dits qui font la foule à Constantinople, ce sont les Levantins et les Occidentaux. Les élégants grecs ou arméniens roulent dans leurs doigts, comme les Turcs, un chapelet de Négrepont; c'est la badine et le lorgnon du pays. Rien de plus mélangé que la cohue rassemblée aux abords des ponts qui communiquent de Péra et de Galata à Stamboul; il faut la traverser rapidement et ne pas se fier aux services qui peuvent vous être offerts. Il est une espèce constantinopolitaine qui vaut la peine d'être décrite; je veux parler des drogmans, interprètes, commissionnaires, facteurs d'hôtellerie, qui viennent prendre les bateaux à l'abordage avant que l'ancre soit jetée. Souples, déliés, engageants, ils opèrent de compte à demi avec les aubergistes, les brocanteurs et les juifs. On est sûr d'être trompé par eux d'abord, et ensuite par tous ceux dont ils sont les entremetteurs. Il y a dans cette bohême beaucoup de Maltais; mais, de quelque pays qu'ils viennent, ils ont la même religion, la même élocution et la même industrie. Le premier qui vous tient ne vous lâche plus; c'est en vain qu'on le rebute, il revient toujours, car il sait bien qu'il vaut tous ses confrères et qu'il est inutile d'en chercher d'autres. Il n'est pas convenable de comparer à des bêtes des créatures humaines; cependant, du bas-fond où nous sommes, on peut passer sans transition aux fameux chiens si laids qui exploitent la ville entière, sans causer, il faut le dire, le moindre inconvénient à personne. Ils savent fort bien qu'ils sont préposés à l'entretien de sa propreté, à défaut de balayeurs; aussi n'errent-ils point en vagabonds dans son enceinte immense. Ils sont, à la lettre, embrigadés dans chaque quartier. Aucun membre de la corporation n'empiète sur les droits de son voisin, et si par hasard les curateurs d'une rue s'avisaient de s'avancer dans une autre, on verrait aussitôt éclater des querelles terribles, semblables à celles des chiffonniers de Paris quand on se lève assez matin dans cette ville pour en être témoin. Pour que rien ne manquât à mon séjour à Constantinople, j'y vis un assez bel incendie nocturne, pétillant presque sans fumée comme un feu de bois sec. Les pompes, lancées à un galop incroyable et retentissant, ressemblaient aux chars armés de faulx qui labouraient les champs de bataille antiques.

Quel que soit le calme que l'expérience a donné, il y a des moments heureux où l'on ressent encore en le partageant l'enthousiasme de la

jeunesse. Je m'entretins beaucoup à Constantinople avec Joseph Karam, le jeune et célèbre maronite; il était là en surveillance entre la liberté et la prison, craignant les embûches de la Porte et de la diplomatie. J'avais vécu dans le Liban avec ses amis, j'avais entendu ses détracteurs; quiconque a joué un rôle dans des circonstances difficiles est exposé aux jugements les plus divers : je fus bien aise de le voir moi-même, et j'éprouvai ce qui arrive souvent dans le commerce de la vie, c'est que beaucoup d'hommes gagnent à être connus personnellement, s'ils n'y perdent rien.

L'extérieur de Joseph Karam prévient en sa faveur. C'est le jeune étranger le plus aimable qu'un Français puisse rencontrer. Il connaît bien le Liban et ses divisions embrouillées, il sait faire la part des Druses et des Turcs : et depuis sa petite maison de la rue Anastasie, où il avait l'air d'un émir déchu entouré de quelques fidèles, il plongeait dans les intrigues du sérail et prodiguait les croquis d'après nature, des figures qu'on y voit. Il s'exprime avec une facilité et une abondance qui annoncent la franchise et appellent la confiance. Sa conversation est étincelante de verve; il aime la France, et forme pour elle et pour sa patrie des vœux hardis. Il aurait voulu se retirer dans notre pays ou du moins en Belgique; la politique ne l'a pas permis et lui a ménagé Alexandrie comme une espèce d'exil. En voguant vers l'Egypte, il aura pu jeter un regard sur le Liban, où vit sa famille, et son cœur se sera tourné tristement vers ceux qu'il aime.

Depuis quatre cents ans, la plupart des rayas ont si exactement pris la mesure du peuple conquérant, qu'ils ont l'air de se mouvoir sans gêne dans la servitude. Les stigmates de cette servitude sont plus marqués sur le front de la haute classe et du haut clergé que sur celui du vulgaire. Cela tient à des causes profondes. Le patriarche latin de Jérusalem disait devant moi que l'origine des malheurs de l'Eglise orientale venait principalement de ce que les évêques avaient continué de s'y perpétuer sans que le pape y eût aucune part. Le changement général de discipline qui eut lieu à cet égard en Occident au XIIIe siècle, assura l'intégrité de l'Eglise latine, intégrité qu'ont tenté d'ébranler la constitution civile du clergé en 1791 et les articles organiques en 1802, la première d'une manière absolue, les seconds par une très dangereuse hypothèse, en arrachant au pape l'institution canonique des évêques.

Dans les églises grecques il n'y a plus de liberté qu'au moyen de l'achat, des ventes et reventes des dignités ecclésiastiques : tout le monde est simoniaque, et il n'y a plus de simonie, l'idée en est perdue dans la

pratique des affaires. Un orgueil, un entêtement prodigieux, servent d'appui à des schismes presque réduits à l'état imaginaire. Que de stratagèmes, de tentatives d'empiétement, de ruses souterraines contre les latins ! Avec quelle mauvaise grâce, quelle morgue, on reçoit leurs avances et leurs courtoisies ! L'archevêque arménien uni de Néo-Césarée, dont le siége est à Tokat, avait fait partie de la légation envoyée par Pie IX à Constantinople, au commencement de son pontificat ; il me racontait que les députés rendirent visite aux deux patriarches grec et arménien. Ils furent reçus par un seul ecclésiastique chez le premier, qui se souleva à peine sur son divan, et leur demanda en parlant du pape : « Comment se porte notre frère? » Tout le clergé était réuni chez le patriarche arménien, qui leur rendit de grands honneurs, et se servit de ces expressions : « Comment se porte notre père ? » Ainsi va le schisme, tantôt hérissé, tantôt radouci. Les grecs, qui professent une foi identique à celle des latins, paraissent être le plus opposés à la réunion. Les arméniens de la secte d'Eutychès, qui par le dogme sont le plus éloignés des latins, inclinent, au contraire, à se réunir à eux. On compte sur les bonnes dispositions des Bulgares : il y a des villages arméniens catholiques aux environs de Trébizonde, musulmans de jour, chrétiens de nuit, qui reviennent à la profession publique de leur culte sans éprouver d'obstacle. Depuis peu d'années, treize mille arméniens se sont réunis, mais ce sont en général de pauvres gens pressurés par leurs chefs nationaux. Si, parmi les schismatiques, c'est le peuple qui manifeste le plus de dispositions à l'union, c'est par leurs évêques que les grecs unis sont le plus fortement rattachés à l'Eglise romaine. On l'a bien vu quand il a été question d'adopter le calendrier grégorien ; en certains endroits, le peuple s'est porté à des excès ; quelques prêtres, trahissant leur foi, ont passé au schisme ; l'archevêque de Tyr, vieillard respectable, a été attaqué dans sa maison, pillé et ruiné. Il y a si peu de différence entre les communions, que pour le moindre motif des hommes viennent frapper à la porte de l'Eglise catholique ; mais qui sait s'ils n'en sortiront pas aussi facilement qu'ils y sont entrés, tant ils sont inconstants et mobiles ? Si la légèreté grecque est un sujet de crainte, la cupidité du juif n'oblige pas moins à se tenir en garde.

Il faut distinguer ici, par leurs caractères propres, deux propagandes différentes, également hostiles à l'Eglise catholique. La propagande anglo-prussienne a une physionomie philanthropique ; elle s'applique particulièrement à baptiser des enfants juifs ; spéculation d'argent de la part des parents : on va le samedi à la synagogue, et le dimanche

au prêche. M. l'abbé Ratisbonne gémissait sur cette charlatanerie sacrilége, en me montrant son bel établissement de Jérusalem, ouvert aux conversions véritables, à l'éducation et aux épreuves des néophytes. Quant à la propagande russe, profondément politique, l'apparence spécieuse d'une stricte *orthodoxie* ne lui gagne pas aussi aisément qu'on pourrait le croire, un clergé très jaloux et plus inquiet de sa suprématie qu'attiré par les avantages d'une protection trop exclusive. Il n'a pas oublié d'ailleurs que Pierre le Grand a détaché l'église russe du patriarcat de Constantinople.

Malgré les intérêts et les préjugés de tant de sectes diverses, la notion d'une Eglise universelle et de son chef n'est pas effacée, même dans les âmes les moins susceptibles de la retenir. Au couronnement de l'empereur de Russie, les paysans se mettaient à genoux devant le nonce, parce que, disaient-ils, il y avait à Rome un prêtre supérieur à tous les autres. Il faut bien dire un mot des Turcs qui se convertissent; car enfin de quoi le Christ n'a-t-il pas triomphé, et quelle espèce de métal ne peut fondre tôt ou tard au foyer de l'Evangile? Le nombre n'en est pas considérable, le gouvernement ferme les yeux et ne les inquiète point: les uns restent où ils sont, les autres s'éloignent. Mais on assure que la persécution éclaterait si des musulmans en masse embrassaient la religion chrétienne.

Tel est l'assemblage de traits confus et heurtés que présente la décomposition de l'Eglise orientale par l'esprit de secte et sous l'empire du croissant. Au milieu de ces ruines, toujours penchantes, mais tenaces, et de ce vaste désordre qui a l'air de se soutenir par son propre poids, la mère Eglise, l'Eglise romaine, si combattue en Europe, a sa représentation épiscopale tout entière, ses postes fixes de missions, et, si l'on veut emprunter une image aux armées, ses cadres toujours prêts, toujours ouverts pour être remplis. *Ambulabunt gentes in lumine ejus, et portæ ejus non claudentur per diem, nox enim non erit illic* (1). Partout les Grecs et les Arméniens unis sont mêlés au désunis. On s'en aperçoit à Constantinople, et dans Péra notamment, où réside le délégué apostolique, et qui est rempli d'églises latines et de communautés catholiques. Prêtres et moines, grecs ou latins, portent l'habit de leur état; le sultan régnant a ordonné qu'on présentât les armes aux évêques. En certaines circonstances, notre culte se célèbre même publiquement, et à la Fête-Dieu, les processions paraissent au dehors, accompagnées d'une escorte turque. Rendons justice à la Porte, elle ne contrarie point la réu-

(1) *Is.*, LX, 11.

nion des schismatiques à l'Eglise catholique, et préfère la suprématie du saint-père à celle du czar. Ce n'est pas que les réformes qui suscitent l'animadversion des vrais Turcs ne froissent aussi les chrétiens. Par exemple, la conscription appliquée à tous les hommes de 18 à 26 ans, mariés ou non, écrase les chrétiens, qui ont la faculté de se racheter, en comparaison du faible impôt personnel qu'ils payaient auparavant, et qui consacrait en leur faveur une sorte de droit de propriété sur les terres dont ils jouissent précairement comme tous les rayas.

A vrai dire, il n'y a qu'une rue dans Constantinople, la grande rue de Péra, étroite, inégale, courant du nord au sud, sur les hauteurs de ce faubourg, depuis ce majestueux et sombre cimetière qui regarde le Bosphore, jusqu'au cimetière plus riant qui regarde Galata et l'amirauté. C'est le rendez-vous de l'Europe, sous les auspices des grecs et des arméniens, et, je crois, encore de quelques juifs. Tous les ambassadeurs y logent les uns à côté des autres, comme de bons voisins : depuis que la Porte est dans le concert européen, elle n'a nul besoin de les envoyer aux Sept-Tours, d'abord parce qu'elle ne se fâche plus, ensuite parce qu'elle n'a rien de mieux à faire que de les laisser s'arranger entre eux. L'enfilade des hôtelleries, des cafés, des jardins publics à orchestre, ne finit pas d'un bout à l'autre de cette rue. On trouve dans les magasins tout ce qui s'appelle, dans le commerce, articles de Paris. Des élégantes circulent pour faire leurs emplettes, comme sur le boulevard des Italiens; d'autres élégantes sortent du harem enveloppées de leurs voiles, elles se promènent en arabas, espèces de gondoles peintes de couleurs éclatantes, et entourées d'une troupe d'eunuques noirs. Des gens de beaucoup d'esprit et doués surtout d'un odorat très fin, trouvent que chaque nation a son odeur particulière; à Péra on peut dire que l'odeur générale est l'ambre mêlée à celle des tabacs délicieux de Lataquié et de Perse. A peine pourrait-on se croire en Turquie, si le grand seigneur ne faisait bâtir une grande caserne tout en haut de ce quartier, au delà duquel il y en a encore une autre semblable à une place de guerre, défense avancée de sa demeure, qui est à peu de distance.

C'est par des chemins étroits et raboteux, et non par des rues, qu'on arrive à Saint-Benoît, ruche énorme de Lazaristes, qui n'a ni dehors ni extérieur, et qu'on ne voit que par le dedans lorsqu'on y est entré. Cet établissement, un des plus importants de cette congrégation, est double, l'un formé de la communauté des Lazaristes, l'autre formé de la communauté des Sœurs de la Charité; les écoles des deux sexes sont immensément nombreuses, et chaque jour on y ajoute en bâtiments, on y perfec-

tionne les dispositions intérieures. Malgré tout ce qui existe, on est à l'étroit, il faut toujours s'agrandir. Le supérieur, M. Regnaud, originaire de Langres, est presque mon compatriote; c'est un modèle d'aménité, et il me donna tout le temps dont il pouvait disposer. Il avait près de lui un jeune confrère d'une physionomie extrêmement douce et modeste, qui ne disait mot, et comme je demandais, selon mon habitude, s'il n'y avait pas là quelques Comtois, il répondit qu'il était de Salins, du faubourg Champtave n° 64, où habitaient sa mère et ses sœurs. Je voulus savoir son nom; il s'appelle Jean-Etienne Dubulle. Chaque jour les Lazaristes se dispersent dans les hôpitaux de Constantinople. La supérieure des sœurs de la Charité me reçut dans la pharmacie, qui est le plus beau salon de la maison', et qui brille de l'élégante propreté que les religieuses savent mettre partout. Quoique courbée sous le poids de l'âge, elle semblait promettre encore de longs jours; c'est avec regret que j'ai appris sa mort depuis mon retour en France. Je trouvai à Saint-Benoît une Comtoise, nommée Mme sœur Adeleine; Sellières et Dole peuvent la revendiquer. A sa physionomie, à son activité, à ses emplois multiples, je ne doute pas que son importance ne soit grande dans cette maison, qui est un vrai monde. Lorsque M. Regnaud m'introduisit dans la salle où étaient réunies les jeunes filles, il me pria de leur adresser une allocution et d'insister sur la soumission. Je sais parfaitement que nul n'est prophète en son pays, mais j'ignore quel effet j'ai produit, à huit cents lieues de chez moi, sur un auditoire féminin composé de trois ou quatre nations différentes.

Je fis à Saint-Benoît connaissance avec M. Eugène Boré, un des Européens qui connaît le mieux l'Orient, qu'il a parcouru avant d'embrasser l'état ecclésiastique, et sur lequel il a écrit un excellent ouvrage en 1838. Il était supérieur général de la mission de Constantinople, et dirigeait personnellement le collége de Bebeck (1). Le projet de m'y rendre fut formé à l'instant; rien ne pouvait être plus agréable comme excursion, ni plus utile pour continuer mon cours d'études et d'observations. Afin de se délivrer des craintes de la peste, les Lazaristes avaient pris le parti de fonder ce collége dans un site salubre, à deux lieues de Constantinople, sur la rive européenne du Bosphore. En peu de temps il était devenu prospère, mais la terreur causée par le grand plan de massacre général en 1860, en avait fait retirer tous les élèves, quoiqu'il n'y eût rien à craindre autour de Constantinople, et il n'y en avait encore qu'une

(1) Les missionnaires de tous les ordres changent souvent de résidence et d'emplois; plusieurs de ceux que j'ai rencontrés en 1862, ne sont plus où je les ai trouvés.

soixantaine de réunis quand j'y arrivai. C'est un vrai nid caché à mi-côte, dans la verdure et les arbres. L'ambassadeur de France n'étant pas attendu, je ne me trouvai point en concurrence avec le marquis de Moustier *in partibus infidelium;* on me logea dans sa chambre, dont la plus belle décoration consiste en un grand vitrage qui occupe en entier un des côtés, et donne sur le Bosphore et ses deux rives.

Je ne comprends pas comment je pus me détacher de ce spectacle pour parcourir des brochures sur l'Orient, qui avaient été mises obligeamment à ma disposition. Quelques-unes étaient écrites sensément; les autres, remplies de prétentions et sans valeur, sabrant les données les plus essentielles des problèmes dont elles prétendaient fournir une solution radicale et à jour fixe, ne ressemblaient pas mal à tous ces articles de journaux et de revues qui veulent satisfaire à tout prix la curiosité haletante d'un public ignorant. Pour chasser ces nuages importuns, je m'enfonçai dans les solitudes de Bebeck (c'était un jour de congé) avec M. Boré en soutane et qui prit le temps de réciter son bréviaire; de bonnes femmes turques qui ramassaient du bois ou faisaient paître leurs chèvres, le saluaient, comme nos paysannes auraient salué leur curé; quelques pieux musulmans visitaient la demeure sanctifiée d'un santon mort dernièrement; près de là, une famille arménienne catholique dansait autour de la table dressée pour un goûter champêtre. Filles de l'Orient, vous n'êtes pas toutes belles! Là des champs de fraises ananas sans bornes fournissent à la consommation prodigieuse qui s'en fait à Constantinople. De gradins en gradins nous descendîmes vers la tour dont les créneaux découpés forment les lettres du nom redoutable de Mahomet II : c'est l'endroit où le Bosphore est le plus étroit; il passa là d'Asie en Europe, pour assiéger et prendre Constantinople. La paix de Bebeck n'est pas entière; il y a de la propagande protestante, qui à la vérité fait peu d'effet sur les schismatiques; un collége organisé par des Américains n'a pas suscité une concurrence dangereuse à celui des Lazaristes; il est même abandonné, si je ne me trompe. Le fracas de nos révolutions y retentit de temps en temps; les Italiens, et quels Italiens! venaient d'y célébrer par une fête bachique je ne sais lequel de leurs anniversaires. A tout prendre, mieux vaut vivre avec les Turcs qu'avec ces chrétiens débarqués on ne sait d'où; on peut s'en rapporter là-dessus aux chancelleries des ambassades.

Le lendemain de cette journée, du nombre de celles qui ne s'effaceront pas de mon souvenir, M. Boré me donna un jeune Turc converti, enfant chéri du P. Bouveret, de Smyrne, pour m'accompagner à l'établissement de bains qui est voisin. De toutes les recettes publiées pour rendre

l'humanité invulnérable et immortelle, je ne crois pas qu'il y en ait une supérieure au bain turc et au massage. Ce procédé thérapeutique est accompli avec autant d'ordre que de décence par des Arméniens; mais je conseille à ceux qui en font usage de ne pas s'exposer tout de suite au grand air, et de se tenir en repos assez longtemps.

Je ne tardai pas cependant à m'embarquer pour la mer Noire, toujours en compagnie de mon jeune Turc Joseph, parlant français sans accent, causant très bien, avec modestie et discrétion, et me contant la chronique contemporaine de l'une et de l'autre rive. Là s'étalent magnifiquement le grand monde grec et ottoman, les personnages illustres en disgrâce ou en crédit. Aux Eaux-Douces d'Asie, est un petit cottage où le sultan va s'envelopper d'une ombre fraîche et de solitude; un peu plus loin, Méhémet-Ali plus puissant que son maître, s'est un jour montré depuis le Caire flatteur redoutable, en lui élevant un immense palais qu'il n'a pas eu le temps d'achever, ni l'autre de recevoir. Une échappée de vue me fait bientôt découvrir le Pont-Euxin, mer célèbre par ses tempêtes et tant d'expéditions aventureuses. Elle me paraît aujourd'hui une nappe d'eau limpide, un vent favorable enfle les voiles déployées qui s'avancent vers moi. C'est encore là une de ces stations fameuses où l'on peut passer en revue la nature et le monde; quelque faible que soit l'esprit d'un homme, il sent en présence de pareils spectacles la puissance de la pensée humaine : « L'univers, disait Pascal, peut bien m'écraser; mais il ne le sait pas, et moi je sais qu'il m'écrase. »

Le courant venant avec force de la mer Noire, et le vent aidant, on redescend rapidement à Constantinople. Béchik-Tach, le nouveau palais du sultan, passe devant les yeux comme une vision des *Mille et une nuits*. Son maître, délivré des janissaires et de l'oppression de la population la plus fanatique de Stamboul campée autour du vieux sérail, s'y trouve en sûreté; un coup d'aviron l'emporterait bientôt hors de toute atteinte sur des flots dociles. La fête du Courban-Baïram attirait la foule, et les bateaux versaient incessamment aux débarcadères leur épaisse cargaison vivante. Des masses de femmes, pelotonnées comme un troupeau, se mouvaient tout d'une pièce. Dans l'intérieur de l'Asie elles ne sont point voilées; c'est seulement au milieu des populations mixtes et en Europe qu'elles ont pris cet usage, à l'exemple des chrétiennes. Elles se traînent en marchant de la manière la plus disgracieuse. Leurs yeux d'oiseaux m'ont paru se ressembler tous et avoir peu d'expression. L'introduction des Circassiennes dans les classes supérieures n'a point d'influence sur les masses. La ville était sillonnée par les troupes, qui

portent mal l'uniforme européen. A la vue des chevaux vifs et brillants, on regrette l'attitude arabe du cavalier, pointe du pied pinçant l'étrier, corps penché en avant sur l'offensive, semblant emporter le cheval plus qu'il n'est emporté par lui. Partout on rencontrait des moutons égorgés, régal populaire en l'honneur du sacrifice que le sultan accomplissait dans Sainte-Sophie. Les sorbets en pyramides, les sirops de toutes couleurs, les eaux à la glace coulant en petites cascades, rafraîchissaient l'air, la vue, et les poitrines altérées. Au lever du jour, à midi, au coucher du soleil, des salves d'artillerie, se répétant solennellement depuis l'amirauté jusqu'à Béchik-Tach, rendaient une apparence de puissance à l'empire chancelant du sultan.

A Jérusalem, la porte Dorée est depuis des siècles tenue fermée, parce que les Turcs sont persuadés que c'est par cette porte que les libérateurs du Saint-Sépulcre rentreront un jour en vainqueurs. Il se redit dans Stamboul qu'un prêtre célébrant la messe au moment du sac de Sainte-Sophie, se retira, conduit par une force invisible, dans l'épaisseur des murs du sanctuaire, et que là il attend le moment de reparaître avec le calice et l'hostie à la main pour achever le sacrifice. Aujourd'hui la nation entière croit à sa fin prochaine : attente extraordinaire par sa coïncidence avec la supputation des années indiquées dans une prophétie de Daniel (1), supputation qui aboutirait à la destruction d'une domination inique et longtemps triomphante, l'an 1882 de notre ère, et 1260 de l'hégire. Aucune nation n'a jamais commencé ni fini à un point mathématique, sans rapport avec le passé ni vestiges dans l'avenir. Que les Turcs soient plus ou moins loin de la perte de leur autonomie, ils sont en grande partie ce qu'ils ont toujours été, et lorsqu'ils seront effacés de la liste des nations, ils joueront longtemps un rôle dans cet empire du chaos qu'on appelle l'Orient, dont les limites sont si vagues et si incertaines.

Du fond des abîmes de l'Alcoran remonte encore une force infernale ; la conjuration de 1860 et les éruptions qui la suivirent en sont la preuve. Mahmoud, en terrassant les janissaires et les Bektachis, s'est affranchi lui-même sans briser leur ressort. Ayez la patience d'assister pendant quatre heures aux scènes frénétiques des derviches tourneurs et hurleurs, et vous verrez quelle espèce de sang coule dans les veines du peuple et des grands, engagés dans ces affiliations diaboliques, épouvantables contrefaçons de notre foi et des formes les plus pures de notre religion. Les

(1) *Dan.*, VII.

mêmes mœurs générales, les mêmes préjugés généraux subsistent toujours ; l'orgueil et les plus violents mobiles sont tour à tour réveillés ou assoupis dans un repos fatal. Une morale à rebours, la cupidité, les avanies, les extorsions aux mille formes, s'allient avec une sorte de bonhomie patriarcale. La polygamie n'a subi aucun changement, un certain nombre de femmes, qui croît en montant dans les rangs supérieurs, est rassemblé sous l'épouse principale. Cette grande déviation s'est incorporée de génération en génération. Les basses classes sont rivées dans leurs coutumes civiles et religieuses, les derniers rangs finissent aux êtres abrutis par l'opium et aux efféminés. En présence de ce mole gigantesque formé de vices héréditaires, en présence de ce *statu quo* formidable de la nature humaine faussée, tous les plans conçus pour inaugurer un régime nouveau échouent et avortent.

J'ai rencontré ces jeunes Turcs d'élite élevés parmi nous ; les maîtres ont greffé sur leur adolescence musulmane l'école polytechnique, l'académie de médecine avec le conservatoire des arts et métiers. Ils se rapprochaient de moi volontiers, j'aurais conversé avec eux sans répugnance. Mais je ne suis praticien dans aucun genre, que pouvais-je leur dire ? Je voyais de suite qu'il n'y avait rien au-dessus, rien au-dessous du technique d'une science empruntée ; je sentais un abîme entre eux et moi, et je me gardais bien d'essayer de le franchir. A quoi bon, quand on est assuré de ne pas se comprendre, quand il n'y a pas dans les âmes un coin où puisse naître l'entente ? Malgré la douceur de leur accent, la souplesse de leurs manières insinuantes, je les laissais aller sans tenter de tirer d'eux un mot qui montrât leur façon de penser, si toutefois ils en avaient une. Je les quittais sans savoir à quelle étrange nature d'hommes ils pouvaient appartenir.

Rien dans nos mœurs ne tente réellement les Turcs, pas plus que les autres peuples placés en dehors du cercle européen. Leur goût relatif, philosophiquement parlant, est pour eux absolu et exclusif ; il repose sur l'économie tout entière d'une vie diamétralement opposée à la nôtre : et ils ne sont jaloux que de quelques avantages matériels, qui ne peuvent devenir populaires. Malgré les innovations introduites dans leurs costumes, notre activité, notre vivacité, sont pour eux choquantes et incompréhensibles. Ils ne se rendent pas compte de la dépense continuelle de mouvements que nous faisons, et placent leur raison négative bien au-dessus de notre intelligence. De même que le lion et les plus terribles représentants des races animales, le Turc dormirait les trois quarts de la journée et égorgerait pendant l'autre quart. J'ai vu ces grands corps au repos, j'ai

vu ces figures à grands traits, impassibles comme le destin ; on ne pouvait croire, à leur aspect, ce qu'avaient été capables de faire ceux qui les portaient. A ne consulter que les sens, que peuvent être pour eux la Tamise et la Seine, en comparaison du Bosphore et de la Propontide ? Leur manière de penser, de sentir, n'est-elle pas modelée depuis des siècles par des fleurs, des parfums, des couleurs, des tissus et toute une existence terrestre qui ne voit au delà que le ciel décrit par Mahomet. Entrez au bazar de Constantinople, labyrinthe qu'on ne peut visiter qu'en s'égarant mille fois, et vous y verrez l'image ou plutôt la révélation de la Turquie partout étonnamment réfléchie. Des pachas blasés font venir des cristaux et des glaces ; mais toutes nos magnificences leur paraissent mesquines ; leur tact et leurs yeux aiment les formes et le prestige de l'art byzantin, d'une richesse massive écrasante, et qui va en s'évanouissant dans les infiniment petits, par la profusion des filigranes et des guillochis : ils ne s'arrêtent même pas à ces formes plastiques, et c'est de la haute Asie qu'ils tirent leur archétype.

Dans les hautes classes et la sphère du gouvernement, le Turc n'a du mahométisme que ce qu'il en faut pour avoir une attitude officielle; il est philosophe bien appris ; il affronte d'autres Turcs, qui ne sont peut-être guère plus mahométans, mais qui ont un grand instinct de conservation et sentent qu'on joue quitte ou double quand on essaie de transformer les habitudes invétérées d'une vieille nation. Qu'un homme d'Etat habile, connaissant bien l'état de l'Europe, et il s'en rencontre de cette trempe, ait la bonne fortune de s'en tirer au milieu des muets, des eunuques, des femmes et de tous les vizirs en retraite ou en expectative, il peut manœuvrer avec peine, mais avec succès, et trouver entre les anciennes mœurs et les nouvelles lois, au dehors et au dedans de l'empire, des points d'appui nombreux et inattendus. On comprend qu'un pareil état de choses puisse durer longtemps sans révolutions, ni guerres, ni conquêtes. Supposons même qu'un coup de main hardi de la part d'une puissance rejette à l'improviste le sultan en Asie : il n'y aurait rien de décidé, on verrait les hommes armés jusqu'aux dents continuer à tourner autour de problèmes dont la solution fuit dans les nuages, et l'on rentrerait bientôt dans cette série continue de prétendus dénouements qui se succèdent de nos jours plus rapidement que jamais. D'ailleurs, quel que soit l'état où se trouve la religion au XIXe siècle, elle forme toujours, même au point de vue de la politique, la distinction fondamentale des races, ou des nationalités, comme on dit maintenant; eh bien, tous les intérêts des latins, des grecs unis ou désunis, ne sont pas concentrés dans la Turquie d'Europe. Il est difficile

de faire le dénombrement exact des chrétiens depuis les Dardanelles jusqu'à l'Euphrate, et depuis la mer Caspienne jusqu'à l'Arabie; mais que deviendraient les six mille catholiques de la Palestine, les trois cent cinquante mille de la Syrie, au milieu des Turcs refoulés avec la rage dans le cœur et le sabre à la main ? Et remarquez qu'il ne s'agit pas seulement des Turcs, mais des tribus nomades qui battent l'Asie Mineure en tous sens, et qui, depuis Nemrod, vont à la chasse des hommes. L'Europe, en présence des infidèles, est forcée de paraître chrétienne officiellement, au moins de temps en temps; elle n'a donc pas seulement à s'inquiéter de la Macédoine, de la Thrace et du littoral de Constantinople. Dès qu'on touchera à ces contrées, il faudra songer en même temps à tout le reste de l'empire ottoman et aux dépendances du mahométisme dans les autres parties du globe, formant un corps immense adhérent à la terre : *Adhæret venter terræ.* Conquête, colonisation, protectorat, érection de petits Etats, combinaisons diplomatiques, éducation française et anglaise, tout a été essayé, et l'on peut consulter une expérience assez longue et variée.

Arrêtons-nous. L'âme remplie de réalités se livre peu aux conjectures; je me résumerai en quelques mots. Sauf l'antagonisme, un peu affaibli seulement en apparence, car il se relève tout d'un coup avec une violence incroyable, le monde en est témoin, les races musulmanes, tant asiatiques qu'africaines, ont plutôt perdu que gagné, depuis un demi-siècle, à leur contact avec l'Europe : leurs chefs en ont recueilli l'athéisme. Quelle effroyable fusion avec nous ! La civilisation occidentale n'entre chez ces races que par le positivisme, et le positivisme, c'est la mort, ou la porte par où la mort rentrera dans le monde, si elle doit y rentrer une seconde fois : *secunda mors.* En ce qui touche les questions religieuses proprement dites, on reconnaît que la papauté les domine souverainement, quand on visite les Eglises éparses qui lui sont fidèles, et qu'on se trouve enveloppé de ses ennemis ou de ses enfants ingrats et rebelles. Les temps marqués par la Providence, les causes secondes, les instruments qu'elle emploie, nous sont inconnus. Mais nous savons qu'il n'y a point de barrière pour elle, et que si le monde oriental doit changer, il ne changera, comme le monde romain, que par la vraie religion, qui lui donnera la force de remonter vers d'autres destinées. La grande prêtresse de Windsor, les grands prêtres de Postdam et de Moscou, sont ici ou dangereux ou impuissants. Au-dessus d'eux tous règne la grande loi de la chrétienté; il faudrait d'abord que le schisme, misérable jouet de la politique étrangère et du protestantisme, cessât en Orient; et rien ne

pourra s'y faire de solide sans le pontife suprême, qui est la pierre angulaire pour tout l'univers.

Ce fut chez les Lazaristes que mes pieds touchèrent pour la dernière fois le sol de Byzance. Comment aurais-je pu m'éloigner sans prendre congé d'eux, et en leurs personnes de tous les membres du clergé, si hospitaliers pour moi? Le religieux qui reçoit un hôte sous son toit, *proferens panem et vinum* (1), saisit avec une délicatesse exquise les sentiments que l'étranger porte dans son cœur : une santé réservée pour l'instant même du départ, ressemble alors à une bénédiction céleste qui fend les airs et va tomber sur un point imperceptible de l'Occident...

Mais la *Newa* glisse sur l'écume des flots comme un cygne nageant entre deux eaux, battant des ailes; les monts et les champs de Troie fuient dans l'éloignement et la nuit, tout le théâtre des grandes fables grecques disparaît sur l'une et l'autre rive de l'Hellespont : je coupe les lignes historiques de Xerxès et d'Alexandre, les traversées de saint Paul et de Godefroi de Bouillon.....

Le nombre des missionnaires comtois à l'occasion desquels ces extraits ont été faits, est bien petit en comparaison de tous ceux qui poursuivent les mêmes travaux et appartiennent à notre province. En écrivant ceci, je peux voir la maison paternelle de Jean-François Rigaud, parti l'année dernière du séminaire des Missions-Etrangères pour le Sutchen occidental, qu'il a atteint après un affreux naufrage. Je passe et repasse devant le berceau et la tombe de Jean-Edouard Berthet, destiné à la mission du Japon, et qui a succombé à Bordeaux il y a trois ans, au moment même de son embarquement. Mais que ces vocations ne diminuent pas, aux yeux de personne, et du jeune clergé surtout, le prix de celles renfermées dans les limites du diocèse, qui a les premiers droits au service de ses enfants. L'expérience de chaque jour peut apprendre que l'administration de la plus petite paroisse devient de plus en plus difficile, et que le temps pourrait venir où l'Europe, le cœur même de la chrétienté, ne serait plus qu'un pays de missions, comme l'Angleterre et le Nord depuis trois siècles, comme la France pendant quatorze ans. Alors restera la puissance du for intérieur, ce retranchement impénétrable du cœur, ainsi parle Fénelon; l'erreur peut bien s'y blottir quelquefois, mais il appartient à la vérité seule, toujours visible, toujours parlante dans l'Eglise de Jésus-Christ, de lui donner une force inexpugnable.

Comte HUGON DE POLIGNY.

(1) *Gen.*, XIV, 18.

ÉTUDE

SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FRANCHE-COMTÉ.

On appelait autrefois *pays d'état* les contrées où les députés des divers ordres sociaux s'assemblaient pour traiter des affaires publiques et de l'administration du pays.

La Franche-Comté fut de ce nombre avant sa réunion à la France. Cette province n'avait eu jusqu'alors pour souverains que des princes étrangers qui n'y résidaient pas. Aussi, tout en respectant profondément les droits du pouvoir, *les états* conservèrent une grande indépendance et maintinrent l'exemption de tout impôt : c'est, doit-on dire, le trait caractéristique des états provinciaux de la Franche-Comté.

Nos érudits n'ont pas traité spécialement ce point de l'histoire franc-comtoise. Si quelques-uns en ont parlé, ce n'est qu'en passant, d'une manière incomplète et même quelquefois contradictoire. C'est pourquoi nous avons cru devoir entreprendre un travail aussi approfondi que possible sur cette matière. Nous le divisons en quatre parties : 1° d'abord nous jetons un coup d'œil général sur l'administration politique et civile des peuples qui habitèrent la Franche-Comté dans les temps anciens; c'est là que nous découvrons le germe de nos états généraux ; 2° nous ferons connaître ces assemblées depuis l'époque de leur établissement jusqu'au milieu du XVIe siècle ; 3° nous les suivrons depuis cette époque jusqu'à leur suppression ; 4° enfin, nous exposerons les causes qui les firent cesser.

§ 1er.

De l'administration politique et civile en Franche-Comté dans les temps anciens.

Les états généraux étaient des assemblées où les diverses classes de citoyens envoyaient des députés pour délibérer sur les affaires publiques

et régler ce qui avait rapport au bien du pays. Pour en découvrir l'origine, il faut remonter jusqu'au temps des Romains et surtout des Bourguignons et des Francs. C'est du génie de ces peuples, de leurs lois, de leurs usages, de leur manière d'administrer, qu'on voit sortir nos états franc-comtois : ils se fortifièrent et s'affermirent par l'hérédité des fiefs et par l'établissement des communes; ils furent définitivement constitués à la fin du XIVe siècle.

Nous ne parlons pas des temps celtiques. Le peuple, quoique jouissant de la liberté, était exclu de la connaissance et de toute participation aux affaires publiques. Les druides et les chefs militaires dirigeaient seuls, ici comme dans les autres parties des Gaules, les diverses branches du gouvernement et de l'administration.

L'an 57 avant Jésus-Christ, les Romains sous la conduite de César s'établirent dans la Séquanie, et Besançon devint la capitale de la grande province séquanaise, qui comprenait une partie du pays des Helvétiens. Cette ville fut la demeure d'un président qui gouvernait sous les ordres du préfet des Gaules. Les Romains imposèrent à notre province leurs mœurs, leurs usages religieux et leurs institutions administratives. Besançon devint municipe (1) sous Galba, et s'administra par ses propres lois. Un sénat, à l'instar de celui de Rome, dirigeait toutes les branches administratives de la cité, affaires civiles, judiciaires et financières. Les sénateurs, au nombre de dix, portaient le nom de *décurions;* ils étaient tirés, par l'élection, du rang des citoyens les plus riches et les plus notables. *Les décurions* avaient pour chefs les *duumvirs* ou *consuls,* qui convoquaient et présidaient le corps des magistrats et exerçaient dans la ville une certaine juridiction : leurs fonctions étaient annuelles. Un *tribun* était constitué pour soutenir les droits du peuple contre l'abus d'autorité de la part des magistrats ; il l'élisait tous les deux ans parmi les principaux citoyens, en dehors des *décurions.* Ceux-ci nommaient deux *questeurs* ou receveurs des deniers publics; l'un d'eux, dont ils étaient la caution, percevait les impôts dus au gouvernement, et l'autre ceux de la ville dont il affermait les biens. Les *décurions* déléguaient aussi deux autres agents, dont le premier surveillait l'approvisionnement de la ville, et le second, l'observation de l'ordre et de la justice dans les ventes des denrées, et exerçait la police. Les nombreuses inscriptions tumulaires découvertes à Besançon depuis un siècle et demi démontrent indubita-

(1) Les municipes étaient les villes qui participaient aux droits de la bourgeoisie romaine.

blement l'existence de ces officiers municipaux en cette ville à l'époque gallo-romaine.

Quel fut alors le régime administratif des autres villes de la Séquanie? Nos monuments ne nous disent rien sur ce sujet, car toutes nos villes de deuxième ordre ont péri, et leurs ruines n'ont laissé jusqu'ici aucune inscription qui puisse répandre des lumières sur cet objet (1). Tout ce que César nous apprend dans ses *Commentaires,* c'est que sous l'autorité et la surveillance des magistrats romains, la nation séquanaise conserva son gouvernement particulier et un sénat de *magistrats provinciaux* dont le pouvoir s'étendait sur la nation entière : cet ordre de choses subsista jusqu'à la fin de la domination romaine. Les riches seuls exerçaient sans doute la magistrature provinciale ; ils habitaient Besançon et les autres villes ; quelques-uns avaient fixé leur résidence dans les superbes *villas* ou maisons de campagne qu'ils avaient fait bâtir dans les sites les plus agréables de la province. Là, ils faisaient cultiver par des esclaves les terres voisines de leurs magnifiques palais. Au fait, pendant la période romaine le peuple n'eut aucune part aux affaires publiques, et sous ce rapport ne fut compté pour rien au dire de César. Si on vit des esclaves en Séquanie, il n'est pas démontré non plus que la masse du peuple y fut réduit en servitude (2). L'organisation administrative de Besançon, à l'aristocratie près, a été le modèle de notre système municipal actuel.

Admis par les Romains dans la Séquanie au commencement du ve siècle en qualité de soldats alliés, les Burgondes ou Bourguignons, dont les chefs furent élevés aux premières places du gouvernement militaire et civil, donnèrent leur nom à notre province, où ils fondèrent un royaume à la chute de l'empire d'Occident, vers l'année 476. Les Burgondes avaient apporté dans notre contrée les usages des peuples de la Germanie. Chez eux, tout homme naissait citoyen et soldat et avait le droit de voter dans les assemblées nationales qui se réunissaient deux fois chaque année, au mois de mars ou de mai et en automne. On les appelait *champs de mai, plaids généraux, assemblées ou armées des Bourguignons.* L'élection déterminait le chef qui devait les présider. On discutait, on décidait ce qui

(1) A l'exception toutefois de deux inscriptions et d'une médaille trouvées dans les ruines de la ville de Mandeure, qui indiquent que cette cité avait un gouvernement semblable à celui de Besançon. (Voyez *Recherches sur Mandeure*, par M. l'abbé Bouchey, chapitres IX, XI et XIII, et *Ephémérides de Montbéliard*, de M. Duvernoy, introd., p. XII.)

(2) Perreciot, *Etat civil des personnes*, t. Ier, p. 15 et suivantes.

avait rapport à l'intérêt général, on faisait des lois, on jugeait les hommes prévenus de quelque crime, on traitait de la paix et de la guerre; chacun avait un suffrage égal dans ces assemblées, composées primitivement d'un seul ordre de citoyens. Plus tard, le christianisme, en donnant au clergé une grande prépondérance, introduisit un deuxième ordre, celui des ecclésiastiques; telle est l'origine de *nos états généraux*. Par leur séjour dans la Séquanie, les Burgondes, tout en conservant quelques-uns de leurs usages (1), adoptèrent les institutions gouvernementales des Gallo-Romains. La loi dite *gombette*, rédigée par le roi bourguignon Gondebaud, *d'une commune volonté*, dit-il, *avec ses comtes*, et qui est signée par trente-deux de ses *officiers*, nous fait voir que sous le premier royaume de Bourgogne l'aristocratie seule dirigeait les *affaires* de la nation; la masse du peuple était sans nulle influence politique.

Cet état de choses continua pendant le règne des rois francs mérovingiens, devenus souverains de la Bourgogne avant le milieu du VI[e] siècle. Continuellement occupés à la guerre, ces princes s'occupèrent peu du gouvernement, qu'ils abandonnèrent à des vice-rois ou *maires du palais*. Les comtes et les grands, sous la direction d'un chef appelé *patrice* ou *duc* résidant à Besançon, réglaient avec les évêques les destinées de la Bourgogne. Les assemblées où ils décidaient les affaires publiques étaient de vrais *états généraux* qui servaient de contre-poids à la puissance royale, à qui on soumettait néanmoins les décisions arrêtées. Ainsi, comme sous les Bourguignons et les Romains, une aristocratie puissante continua à peser sur notre province, qui ne fit absolument que changer de dynastie.

Au milieu du VIII[e] siècle, ce sont les rois francs de la deuxième race, dits *Carlovingiens*, qui commencent à régner sur la Bourgogne, dont le gouvernement subit quelques changements. Elle cesse alors d'avoir une nationalité à part, et se perd dans la vaste monarchie de Charlemagne. Les états du pays ne se réunissent plus, mais les grands et les évêques bourguignons assistent aux assemblées générales de la nation franque. Si la division territoriale de notre province en cinq comtés, établie par les Bourguignons ou peut-être auparavant, subsiste encore, il n'y a plus de comtes et de ducs préposés à leur gouvernement; ils n'existent plus que d'une manière nominative, ils sont sans pouvoir. Les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs s'exécutent dans notre contrée; et les *missi domi-*

(1) Nous verrons que certaines peuplades bourguignonnes conservèrent dans notre pays, même au temps de la féodalité la plus dure, la liberté et les usages des peuples transrhénans.

nici ou envoyés royaux en surveillent l'exécution. La loi *gombette*, qui était le droit de la Bourgogne au dehors de la ville de Besançon, où le droit romain s'était conservé, fut même abolie en partie sous Louis le Débonnaire. Néanmoins on voit encore des vestiges de nos états généraux sous les derniers descendants de Charlemagne : ce sont les assemblées des évêques et seigneurs bourguignons qui, d'abord, à Mantole en 879, offrent la souveraineté de la Bourgogne à Boson, roi ou duc d'Arles et de Provence, et ensuite, à Saint-Maurice en Valais, en 888, ils renouvellent la même offre à Rodolphe, duc de la Bourgogne transjurane, qui s'était fait le roi de ce pays. Il est bien difficile de connaître le véritable souverain de notre contrée depuis les dernières années du IXe siècle jusqu'en 940. Mais dès cette époque, les Rodolphes sont incontestablement les rois de la *Bourgogne supérieure*, dite autrement Bourgogne transjurane et cis-jurane. Le dernier des monarques rodolphiens, qui ne peut plus porter le poids de sa couronne, la transmet aux empereurs d'Allemagne ; ceux-ci deviennent par là les souverains de notre pays ; ils y règnent depuis 1018, et les seigneurs, ainsi que les évêques bourguignons, leur confirment la puissance souveraine, à Payerne, à Genève, et enfin à Soleure en 1038.

Pendant ces temps d'anarchie, nos comtes et leur chef, qui avait pris le titre fastueux *d'archi-comte*, avaient rendu leurs dignités héréditaires dans leurs familles. Vers la fin du Xe siècle, l'archi-comte Otton-Guillaume réunit tous les *comtés* de notre province en un seul, en transforme les titres en ceux de *vicomtés*, et après avoir fixé le siége de ceux-ci dans les principales villes de ses domaines, les *vicomtes* deviennent ses vassaux. Mais Otton-Guillaume est obligé lui-même de reconnaître, au moins pour la forme, la suzeraineté des empereurs d'Allemagne. Dès lors notre province prend le titre de *comté de Bourgogne*. De la période dont nous parlons, date le despotisme féodal. Partout hors de Besançon, on voit s'élever des châteaux sur les sites les plus abrupts de nos montagnes, au pied desquels résident les serfs attachés à la glèbe pour cultiver les terres. Il n'y a plus que deux classes d'hommes dans la Comté, les barons et leurs esclaves.

Cependant quelques parties de nos montagnes à l'est de la province échappent à la servitude. Pendant le temps de la féodalité la plus dure, on voit les *plaids anciens et les autres usages germaniques* subsister dans la prévôté de Mathay. Celle-ci était un fief de l'abbaye de Baume-les-Dames, inféodé en 1301 à Thiébaud IV, sire de Neuchatel, vicomte de Baume. Les habitants de cette prévôté, composée des villages de Bavans,

Bourguignon, Ecot, Lucelans, Mathay, et en partie de Châtel-Sainte-Marie (Pont-de-Roide), Vermondans et Villars-sous-Ecot, firent reconnaître au sire de Neuchatel, qui se transporta en personne à cet effet à Mathay le mardi avant la Saint-Martin de l'an 1306, les usages et coutumes dont ils devaient la conservation au gouvernement sage et paternel des dames de Baume. Traitant avec lui d'égal à égal, ils lui déclarent qu'ils sont soumis à la juridiction de leur prévôt et de leur maire avant la sienne; que les *plaids généraux* doivent se tenir deux fois l'an, en février et en automne, sous les *tillots* au devant de l'église de Mathay, après avoir été annoncés trois jours d'avance par le *vièble* (1); que tous les habitants desdites villes du ressort ont droit de vote aux *plaids* et sont tenus d'y comparaître à peine d'amende; qu'ils doivent en ce jour une cense et un présent de poissons au maire ou au prévôt qui préside le plaid; qu'ils ne peuvent être réduits en servitude ni emprisonnés, si ce n'est après avoir été jugés et condamnés par leurs pairs. On voit par cette déclaration que les coups donnés, les vols, étaient punis par une amende au prévôt et au maire, et en certains cas au sire de Neuchatel, quelquefois par des peines corporelles. L'homicide pouvait s'accorder avec les parents du mort ou se retirer au château de Neuchatel, d'où le seigneur devait le conduire hors de ses terres pendant un jour et une nuit. Le duel judiciaire était non-seulement permis, mais ordonné dans quelques cas, et le vaincu payait l'amende, ou était soumis à des châtiments corporels. On ne pouvait aller plaider dans une justice étrangère sans le conseil et l'assistance du prévôt et du maire, sous peine d'amende à ces fonctionnaires; ils en percevaient une aussi en punition des mariages disproportionnés, et ils installaient les gardes forestiers choisis par les habitants, qui n'étaient point taillables (2), mais corvéables; ces corvées étaient le prix de la jouissance de leur parfaite liberté. Ils avaient droit de retraite dans la forteresse de Neuchatel en cas d'imminent péril, et avant les hommes du seigneur, mais ils étaient tenus à faire des charrois de matériaux pour réparer la forteresse; ils devaient aussi au seigneur le droit de *sauvement* (3), celui de la *geiste* aux chiens (4), et des amendes

(1) *Vièble*, *voèble* dans d'autres chartes, était le nom du maire, ou peut-être du messager de la prévôté.

(2) Les hommes taillables étaient ceux sur qui les seigneurs levaient chaque année des impositions en deniers, qui frappaient soit leurs personnes, soit leurs terres.

(3) C'était un impôt payé au seigneur pour avoir le droit de se retirer dans sa forteresse en temps de guerre.

(4) La *geiste aux chiens*, autre impôt en blé pour nourrir les chiens du seigneur.

pour contraventions aux lois sur la chasse, à la libre circulation des chemins publics, et pour l'arrachement des bornes. Enfin les habitants de la prévôté pouvaient en sortir à volonté, récolter encore une fois les fruits de leurs héritages après leur sortie, y rentrer et recouvrer la possession de leurs héritages en payant au maire 12 deniers. Cette petite république conserva toujours son gouvernement et son administration germaniques, et ne reconnut jamais au sire de Neuchatel, vicomte de Baume, qu'un droit de protection qu'elle lui payait (1).

Au xe siècle, les institutions municipales de Besançon subsistaient-elles encore? C'est ce qui est fort douteux, et ailleurs il n'y en a aucun vestige. Tout ce qu'on sait, c'est que le clergé et les grands conservèrent la nomination des évêques jusqu'au milieu de cette période, et qu'à cette époque nos comtes souverains s'emparèrent de cette prérogative. Quand les empereurs eurent fait les archevêques de Besançon princes souverains, les prélats jouirent seuls dans la cité du pouvoir gouvernemental et administratif. Ils le confièrent à des *officiers* qui prirent les noms de *vicomte*, *maire* et *régal*. De temps à autre, ils présidaient à de grandes assemblées dites *plaids de Dieu*, tenues à Besançon et au voisinage, et ils y rendaient la justice à leurs vassaux, jugeaient les affaires qui leur étaient soumises, et faisaient respecter les droits des églises et des monastères, souvent dépouillés par les barons; il y avait toujours un grand concours de peuple à ces assemblées, où l'on apportait de toutes parts les reliques des saints qu'on exposait sous des tentes à la vénération des fidèles. Ainsi il est démontré que depuis le milieu du XIe siècle jusqu'à la fin du XIIe, le peuple ne participa d'aucune manière aux affaires publiques. Les grands eux-mêmes n'eurent dans l'intérieur de Besançon d'autre autorité que celle que les archevêques leur laissèrent en qualité d'agents de leur gouvernement réglé d'après le droit romain. Au dehors de Besançon, les comtes souverains de Bourgogne, entourés des vicomtes, des hauts et puissants seigneurs comtois, presque leurs égaux, et indépendants d'eux en quelque sorte (car cette époque est particulièrement celle de l'omnipotence des barons), tenaient les plaids généraux de la nation selon les usages bourguignons.

Au milieu du XIIe siècle, le comté de Bourgogne passa à l'empereur d'Allemagne Frédéric Barberousse, qui avait épousé Béatrix, fille de Renaud III, dernier comte de la maison de Bourgogne. Ce prince gouverna notre province par ses légats et par sa cour impériale. Les légats impériaux

(1) Perreciot, *Etat civil des personnes*, t. II, p. 549.

surveillaient l'administration publique en Bourgogne, jugeaient les procès moins importants, et renvoyaient les causes majeures devant la cour impériale que, pendant ses fréquents voyages dans le comté de Bourgogne, l'empereur Barberousse tint successivement dans nos principales villes. Son fils, le comte palatin Otton Ier, et les deux autres Otton de Méranie, ses successeurs, parurent à peine dans notre contrée. Ils la gouvernèrent par des *officiers* dits *gardiens* et *baillis* du comté. Leurs fonctions consistaient à conserver les biens et la juridiction du souverain, ses droits de *fiefs*, ceux de ses vassaux : ils jugeaient aussi les procès, ils étaient enfin procureurs du fisc.

Vers le milieu du XIIIe siècle, la souveraineté de notre province, vue avec tant de regret par la noblesse entre les mains de princes étrangers, rentra dans la branche cadette de la maison de Bourgogne par le mariage d'Alice, sœur d'Otton III, notre dernier comte méranien, avec Hugues, fils de Jean de Chalon l'Antique. Nos comtes, qui résidaient au sein du pays, y laissèrent pour souvenir de leur administration l'*affranchissement* de nos villes et de nos principales bourgades. Si on se demande la cause de cet événement si heureux pour les populations, au milieu des cruelles guerres civiles qui désolèrent notre province pendant le XIIIe siècle, on se l'explique aisément par les motifs d'intérêt qu'avaient nos comtes et nos barons d'attirer un plus grand nombre d'habitants dans les villes, et d'échanger contre des redevances la liberté et le droit de commune qu'ils accordaient aux villes affranchies. A Besançon, où les institutions municipales avaient disparu, les citoyens, qui en avaient conservé au moins le souvenir, sinon très probablement quelques usages, fatigués du gouvernement temporel des archevêques, secouent le joug et parviennent à s'en affranchir à la fin du XIIe siècle. Les prélats revendiquent leur autorité, et au milieu des tumultes les plus orageux, les institutions municipales, plusieurs fois supprimées et rétablies, sont définitivement constituées en 1260 et confirmées pour toujours en 1290 par l'empereur Rodolphe. Ce souverain admit les habitants de Besançon dans la dépendance immédiate de l'empire, leur accorda exclusivement la fixation du poids et de l'alliage des monnaies, la possession des clefs de la ville, d'un beffroi, d'une caisse communale, des bannières, l'établissement d'un procureur, des syndics et autres agents communaux, le pouvoir enfin de lever des impôts sur la ville pour l'acquit des charges communales, sans en devoir *aucun* à l'empire. La juridiction des juges archiépiscopaux fut limitée, il leur fut défendu de prononcer sur aucun procès avant qu'il n'eût été renvoyé, à trois reprises différentes, à des

citoyens pour en connaître la matière criminelle, de poursuivre aucun habitant sans accusateur reconnu; de percevoir l'amende à son profit excepté dans les cas de sang versé, d'emploi d'armes *émoulues* et de contumace. Par là, Besançon fut une ville absolument libre, une république à laquelle il ne manquait pour une indépendance entière, que la faculté de nommer ses juges. Mais, au reste, elle possédait depuis 1255 le droit d'en appeler à l'empereur des sentences des juges archiépiscopaux; elle l'avait reçu de Guillaume, roi des Romains. Ainsi, dès la fin du XIIe siècle, le peuple de Besançon participa au gouvernement de la cité sans distinction de naissance, de fortune et de position sociale. Les premières nominations de prud'hommes ne présentent que des noms de bourgeois et de paysans.

Au dehors, le peuple du comté de Bourgogne, toujours assujetti à un gouvernement aristocratique jusqu'au milieu du XIIIe siècle, ne fut admis à partager la gestion des affaires publiques qu'à dater de cette époque.

L'abbé Richard.

(*La suite à la prochaine livraison.*)



LE SALON DE 1864.

Qui n'a vu dans sa vie un arbre dont les branches, de tout côté hardiment élancées vers le ciel et garnies de masses épaisses de végétation, présentent à nos yeux un air de grandeur et de richesse d'un pittoresque sans pareil. Mais approchez; le tronc de l'arbre est lardé de champignons, les branches qui se relient si admirablement l'une à l'autre sont vêtues de lambeaux de mousse, couvertes de taches, enfin tout un jardin botanique de végétation hétérogène garnit l'arbre, sur lequel se dressent, fières de leur hauteur, de plantureuses touffes de gui, qui constituent sa partie ombreuse.

Le naturaliste dira : L'arbre est pourri au cœur, c'est la séve qui lui manque, c'est la chair décomposée du bois, et non la racine, qui nourrit cette végétation si abondante, mais privée des fruits qu'on aurait le droit d'en attendre.

Voilà l'image de l'art actuel.

Or, il y a quelques mois, les parasites ont fait une conspiration contre l'arbre qui les porte. La mousse, le champignon et surtout le gui, ont prétendu mordicus qu'ils avaient droit au soleil et qu'ils voulaient être avec l'arbre sur un pied d'égalité, d'autant plus que l'arbre perdait tous les jours de son fruit et même de ses feuilles, tandis que les parasites, surtout le gui, pipaient de jour en jour plus d'oiseaux. A bas donc le privilége en fait d'art, et vive la démocratie à laquelle on est déjà redevable du mélodrame, tandis que le privilége n'a rien inventé. Ainsi les conspirateurs ont gagné leur cause.

Voilà l'histoire de l'Institut.

L'inamovibilité de la magistrature artistique est donc une lettre morte. Les juges sont remplacés par le jury, les arrêts prononcés par les hommes que nomment les justiciables. L'aréopage règne et ne gouverne pas. Il subit la pression de l'opinion et n'a point d'initiative, par conséquent ne peut donner une impulsion. Il ne peut non plus récompenser une belle page mieux qu'un honnête tableau, grâce aux faveurs uniformes des quarante médailles. Il faut que le génie sache vivre, et passer non

pas à la vérité par vingt ans de pratique, mais par la filière des trois médailles, pour arriver à la croix; c'est donc l'ancienneté du talent et non point sa transcendance qui mène au Parnasse.

Quant à la morale de la chose, elle ressortira sans commentaire du dialogue de deux anciens camarades d'atelier. Le premier a travaillé toujours dans le même sens, et il a eu le prix de Rome, ce qui a fixé définitivement sa vocation. Le second a commencé aussi par une éducation classique, mais ayant passé sans succès l'âge voulu pour le fameux concours, il s'est lancé dans le romantisme. Il a fait ensuite des tableaux philosophico-socialistes, plus tard ce sont les scènes de la vie réelle qui l'ont touché, et il entre aujourd'hui dans la région de la fantaisie pittoresque.

« Or, çà, camarade, dit ce dernier au classique, tu ne nous en voudras pas si nous sommes aujourd'hui maîtres de la situation, et si c'est nous qui nommons le jury. — Nullement, dit le classique, mais tant que nous restons maîtres de finir tout seuls nos tableaux, il me semble que la situation ne change pas. — Pauvre ami, reprend l'interlocuteur, toujours encroûté! Je reconnais bien là ces classiques, ils sont tous les mêmes! Ne vois-tu donc pas que d'ici à quelque temps il te sera défendu d'être autre chose que tout le monde? La majorité des artistes, qui représente un genre, se comptera, s'organisera, barbouillera un jury de sa couleur, qu'elle aura le soin de soutenir; elle aura son état-major pour se maintenir, et, si cela ne suffit pas, même ses francs-maçons, sans compter ses trompettes et ses crieurs publics. Ainsi, si vous êtes, vous autres, trop fiers ou trop récalcitrants, il vous restera le plaisir de bouder. Mais, bah! vous ne bouderez point, car du jour où il n'y aura plus derrière vous de coterie officielle qui vous aveugle par ses distinctions et son influence traduite en argent, ce jour-là les muses dessilleront vos yeux, vous laisserez là vos fossiles d'antiques et vos théories nuageuses, pour travailler avec nous à l'art vivant de l'avenir. » Après cette tirade, le classique me prenant à partie: « Vous pouvez les juger maintenant, dit-il: quelle déraison! quel beau et noble spectacle nous préparent leurs intrigues! Puis ils insultent une coterie qui a fait ses preuves, puisque coterie il y a, pour lui substituer celle du hasard; mais ce n'est pas tout, ils insultent encore le passé certain au nom d'un avenir inconnu. » Enfin, se tournant vers son adversaire: « Mon ami, tes discours me font tantôt peine, tantôt pitié; ne vois-tu pas qu'en fait d'art les idées de la majorité sont rarement les meilleures, et qu'ordinairement les artistes font leurs génuflexions devant la mode, la plus stupide des grandeurs; ils la suivent partout où elle réside, car c'est bien là que le profit peut payer l'adulation. Mais autre

chose est de travailler pour l'art véritable, pour cette noble et pure délectation de l'esprit dont le secret est la recherche du beau, de l'idéal qui tient de la morale.....— Ici je t'arrête, » s'écria le ci-devant peintre socialiste; puis il tint un langage dont la substance ne saurait être mieux rendue que par les paroles du chevalier Carnioli, de la comédie du spirituel Octave Feuillet: « Ah ça, voyons; qu'est-ce que tu as de commun avec la morale, toi? Es-tu marguillier? es-tu quaker? Bah!.... es-tu chrétien seulement? Non, tu ne l'es pas..... Tu es un artiste; ton dieu, c'est l'art, et l'art, c'est le diable. » — « Il est adorable, s'écria à son tour le classique; il est clair que l'art chez nous ne découle pas de la même source, mais nous pourrons nous entendre davantage sur la récompense de ceux-là même qui travaillent à l'art vivant de l'avenir, comme vous l'appelez. Je vous préviens que vous aurez des mécomptes quand il s'agira de faire décerner par un jury une médaille d'honneur qui doit placer un artiste au-dessus de tous les autres. A la vérité, l'Institut pouvait se tromper dans ses jugements: *errare humanum est;* mais, composé d'hommes arrivés au point culminant d'une position au delà de laquelle ils n'ont plus rien à attendre, l'Institut était en dehors de toutes les rivalités. Néanmoins, comme il n'est pas supprimé, et que son temple est toujours convoité en dépit de toutes les insultes, exiger de dix artistes pleins d'ardeur, d'ambition et de jalousie, qu'ils reconnaissent sur eux-mêmes la supériorité de celui qui leur barre peut-être le chemin éventuel de l'Institut, c'est tenter le cœur humain au delà d'une vertu ordinaire. »

Cette conversation, à laquelle j'ai assisté devant le palais de l'exposition, promettait de devenir plus instructive encore; mais au moment où la fantaisie pittoresque en personne voulait répliquer, les portes de l'exposition s'ouvrirent, et aussitôt les crécelles du tourniquet coupèrent court à sa parole.

Je n'avais qu'un nombre de séances fort limité à donner à l'exposition, et je m'étais proposé de démêler, si je pouvais, les soixante œuvres de trente-six artistes franc-comtois fondues dans 3,473 tableaux, statues, dessins, etc. Je n'avais donc pas de temps à perdre; aussi je m'étais élancé à travers le vestibule et l'escalier avec un mouvement d'activité fébrile doublé par la curiosité.

Ce jour-là, tout en recherchant mes chers compatriotes, je n'ai pris de notes que sur peu de tableaux; en revanche j'ai cherché à recueillir des impressions générales dont je ferai part avec toute la liberté et la franchise que je dois à la vérité. Mais avant d'entrer dans ces considérations, il m'est impossible de ne pas signaler en passant le succès que les œuvres

franc-comtoises ont obtenu à l'exposition. En effet, trois artistes, MM. Tony Faivre, Franceschi et Giacomotti, tous trois jadis élèves de M. Lancrenon, ont obtenu des médailles. Dire que trois médailles sur quarante ont été remportées au concours par des Franc-Comtois, c'est donner l'idée la plus exacte de leur importance dans cette exposition de Paris, où non-seulement les artistes français, mais encore ceux de l'Europe entière, viennent se disputer la suprématie.

Nous constatons encore un autre genre de succès qui est aussi une preuve de talent, c'est l'achat par le ministère d'un des tableaux de M. Bavoux pour le prix de quinze cents francs, juste encouragement d'un talent qui grandit à vue d'œil.

On est tout d'abord étonné de la force générale que présente l'exposition sous le rapport technique. On peint en France à merveille et mieux que partout ailleurs, excepté peut-être en Belgique, pays qui seul pourrait rivaliser avec la France.

L'exposition compte donc des œuvres nombreuses et remarquables, malgré la perte de trois chefs d'école qu'on pleure morts, d'un autre qu'on pleure vivant, et malgré l'abstention d'artistes éminents, comme Couture, Rosa Bonheur, Em. Lafond, Cabanel, Baudry, Stevens, Lies, le grand Leys et Ingres.

Mais si le talent de l'exécution est encore élevé, il n'en est pas de même de l'esprit qui y préside et du choix des sujets. Ce n'est cependant pas la lumière qui a manqué : en effet, que de discussions et de frais d'éloquence dépensés sur le beau absolu et relatif, l'idéal, la nature, la ligne, la couleur, la copie, l'interprétation, l'antique, le modèle vivant, le but et les moyens, sans compter ce que M. Courbet appelle le réalisme, etc. Mais à quoi ont servi toutes ces spéculations? A laisser prédominer le corps sur l'âme, à sacrifier non pas l'idéal au réalisme, car la fantaisie et le caprice règnent en maîtres sur la vérité, mais à affaiblir la source même de l'art, l'enthousiasme et l'inspiration, à substituer ainsi à l'homme son automate.

On se tromperait donc fort si l'on envisageait ces spéculations comme la marque de la prospérité de l'art. Aux jours heureux de l'inspiration artistique, la plume se tait, et de même que la philosophie indique l'effort d'un peuple vieilli pour suppléer par la raison à l'instinct du bien qu'il a perdu, ainsi ces spéculations si multipliées en fait d'art décèlent le besoin de remédier à une décrépitude.

Voilà la réflexion qui s'est présentée à moi, réflexion qui a pris plus de consistance quand j'ai considéré l'art au point de vue de la division des

forces. En effet, dans tous les temps c'est une doctrine unique, un but unique marqué à de nombreux efforts, qui ont fait la force et la grandeur des écoles de peinture, sans donner lieu à l'uniformité, car chacun apportait au travail commun sa propre nature, son style, qui est l'homme. Nous reconnaissons tous les maîtres de la renaissance, bien qu'ils sortissent des mêmes écoles. Maintenant il n'y a plus d'écoles, du moins on a cette prétention, mais y a-t-il pour cela plus d'originalité ?

Comme nous l'avons dit, ce n'est pas la spéculation qui manque à l'homme, c'est l'homme qui manque à la spéculation. Ce n'est même pas telle ou telle théorie, dût-elle être fausse, qui précipite la décadence, mais bien une autre cause qui abaisse sous nos yeux la philosophie, la littérature et les mœurs. C'est triste à dire : le premier mot de toute grandeur manque.

Voulez-vous en avoir la preuve? Considérez la sculpture, et vous verrez que jamais de mémoire de crapuleux on n'a vu une pareille collection d'ivrognes. En voici de tout âge et de toute condition, depuis un Bacchus baby, amenant toute la série mythologique, jusqu'à Noé, placé là sans doute comme un pieux complément. De grossiers appétits président aussi en majeure partie aux nudités que nous offre la peinture, et celles même qui au premier abord paraissent plus convenables, ne supportent pas la critique un peu sévère. L'exposition nous en offre de cent cinquante à deux cents; ce sont parfois des tableaux d'une valeur esthétique incontestable. Ils ressemblent à ces magnifiques temples égyptiens ornés de pierres précieuses, brillants de peinture et d'or; mais n'allez pas chercher le dieu qui les habite, car c'est un singe, un ibis, un chat ou un chameau que vous rencontrerez. Faute d'un sentiment sérieux de l'idéal, ces exhibitions sont niaises quand elles ne sont pas atroces. En voilà que le peintre s'est préoccupé de revêtir de la pudeur, mais ici l'artiste manque de sincérité, et cette pudeur ne consiste en rien autre chose que dans l'embarras de porter devant le monde un uniforme coquet auquel la beauté n'est pas accoutumée. Mais la plupart du temps on la déshabille même de cette expression, comme d'un costume encore trop ultramontain ou collet monté.

A la vue de pareilles inspirations, doit-on s'étonner de ce qui n'échappe à personne: c'est que la peinture religieuse n'existe plus, et par conséquent que la peinture d'histoire se soit repliée sur le genre, en un mot, que le type particulier et fini ait pris la place du général et de l'infini, car c'est ainsi que l'art se rapetisse. En effet, l'histoire est là pour prouver que la grande peinture n'a jamais existé que côte à côte avec la peinture religieuse, expression de la plus haute inspiration artistique. L'Angleterre

avec toute sa puissance et le génie de ses peintres, tels que Reynolds, Gainsborough, Lawrence, n'a jamais été capable de faire même par hasard un bon tableau d'histoire, et les vains efforts du soi-disant Raphaël anglais, Vest, et du faux Michel-Ange britannique, Fuseli, prouvent combien cette tentative est dérisoire.

Comme j'ai promis de rendre un compte exact de mes impressions, je ne dois pas taire celle qui m'a le plus péniblement affecté : c'est l'absence de la pensée dans la plupart des œuvres. Depuis que l'idéal n'est plus que l'aspiration de quelques intelligences d'élite, et que la majorité, après l'avoir confondu avec l'enfance de l'art, l'a relégué dans des cabinets de curiosité comme une vieillerie appropriée à d'autres temps, nous avons vu l'idée du beau faiblir, se confondre avec le joli, puis, sous prétexte de nature, tomber dans le vulgaire et le trivial, enfin l'art accepter des théories favorables au laid. C'est donc une chose digne de remarque que l'affaiblissement du beau physique ait marché de pair avec le déclin de la beauté et de la valeur morale. Du jour où nous avons vu l'eau de vaisselle cajoler le fumier, selon l'expression pittoresque de M. Victor Hugo, ce jour-là les sens ont pris la place du sentiment, et l'idéal est tombé dans l'idiot.

Mais je m'aperçois que j'ai trop oublié de farder ma pensée, et que ma couleur locale est trop sombre; il est donc temps de quitter la férule philosophique, qui est un outil peu sympathique, et de mettre mes lunettes de peintre. Mais le choix de ces lunettes est encore assez embarrassant. Les gens avisés n'en mettent point, entrent à l'exposition et font des poëmes comme Aratus sur l'astronomie, qu'il ne connaissait pas, d'après ce que nous affirme Cicéron. D'autres portent en sautoir un sabre de *bachi-bozoug*, d'autres un encensoir; enfin les plus malins un hochet, et tous plaisent. Nous sommes entré à l'exposition sans autre arrière-pensée que celle de rendre justice à qui de droit. En poursuivant notre analyse, une conviction s'est fortifiée en nous, c'est qu'on ne pourrait féconder l'art dans son état actuel, qu'en développant des idées de conciliation entre la nature et l'idéal, éléments qui sont brouillés aujourd'hui plus que jamais. Sans avoir la prétention d'en donner ici une théorie complète, ce qui serait même déplacé, nous en parlerons de temps à autre dans le cours restreint de notre critique, résigné d'avance à ne satisfaire personne dans ce mariage de raison.

Commençons par nous dérider un peu avec le charmant tableau de M. Tony Faivre, un de nos compatriotes médaillés. Nous voici devant un tableau circulaire destiné à un plafond; mais, que dis-je? c'est une percée

ronde pratiquée dans la muraille pour voir ce qui se passe en dehors de l'exposition. En vérité, ce n'est point l'imagination qui aide à l'illusion ; au contraire, on a besoin de l'effort de la raison pour se croire devant une toile.

Une nichée d'une douzaine d'amours pétulants et folâtres, échappés sans doute à une planète où règne un printemps éternel, passent dans l'azur liquide de notre ciel, tout en se livrant à un colin-maillard effréné. La scène devient palpitante d'intérêt ; l'Amour aux doigts de rose et aux yeux bandés va sans doute se saisir d'un Génie qui pleure, grâce au tour pendable que lui joue Jean qui rit en paralysant sa retraite. Ce n'est pas du jeu, dit à côté de moi à sa mère une petite fille ; s'il l'attrape, ce sera tricher. Mais une chance reste encore au Génie contrarié, car deux charmants espiègles, comme nous n'en avons plus depuis Boucher, sont tout prêts à accrocher son adversaire par les pieds, avec un ruban dont ils tiennent les deux bouts. L'attrapera-t-il? ne l'attrapera-t-il pas? A vous dire vrai, je ne sais à quoi m'en tenir, mais en attendant que le peintre lui-même m'apprenne la fin de l'histoire, cela m'intrigue beaucoup. D'autres amours, semblables aux feuilles de rose soulevées par un tourbillon, s'agitent en semant les plumes de leurs ailes et tournent en spirale autour du groupe que je viens de décrire. Leurs torses, mouvementés avec art, et la perfection du dessin dans les raccourcis, donnent aux figures une désinvolture charmante, et cet air d'aisance dans l'atmosphère où ils voltigent, qui fait penser aux poissons dans l'eau.

Ce plafond, avant d'être un décor, est un magnifique tableau ; à la vérité il est plus coquet que nature, mais tout est rendu, tout est suivi et développé. Les méplats s'enchaînent avec sûreté et force, et tout en étant subordonnés à une perspective aérienne très grande, ils échappent à la mollesse. De plus, le tableau est spirituel, vif, alerte, en un mot français.

Un des tableaux dont on parle le plus, c'est l'Œdipe et le Sphinx de M. Moreau. C'est le chef-d'œuvre de l'exposition, dit celui-ci ; c'est un mauvais tableau, répond l'autre. La désunion s'est mise même dans le camp des artistes, et au moment où l'on prétend qu'il ne vaut pas dix sous, il se vend huit mille francs. Il n'y a rien de plus curieux que ces discussions, qui nous ont prouvé combien on se cantonne dans des idées absolues et spéciales ; et de même que l'économiste de nos jours ne juge la civilisation que par le petit trou du libre-échange, et le chimiste par la quantité d'acide sulfurique qu'on dépense, ainsi l'art est jugé à travers la lucarne où l'on se place.

M. Moreau vient donc de donner la représentation d'une double énigme

que nous chercherons à expliquer, ne promettant nullement de sortir sain et sauf de l'impasse où le sphinx nous accule à notre tour.

Mais essayons de donner d'abord l'idée du tableau. L'audacieux Thébain est debout, la tête légèrement penchée sur la poitrine, le côté droit couvert d'une draperie, appuyé sur le coude gauche contre un rocher de manière à avoir la main levée à la hauteur de la tête, et de cette main tenant une lance piquée en terre. Le sphinx s'élance sur lui, se tient en l'air à moitié accroché aux draperies, s'allégeant par le mouvement de ses ailes et fixant des yeux sa proie. Le monstre du mont Phicée a la tête et les seins d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps et la queue d'un léopard, mais non le corps du chien et la queue de dragon qu'Hésiode lui assigne ; ses ailes sont celles d'un oiseau.

Il s'agit de deviner : *Quel est l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi, et trois le soir.* C'est une lutte à mort, car les téméraires qui ne peuvent résoudre l'énigme deviennent fatalement la proie de ce tigre malfaisant ; dans le cas contraire, sa destinée porte qu'il perdra la vie. Profonde allégorie philosophique entre peuple et monarque.

Nous savons que le jeune roi a deviné l'énigme : cet animal symbolique est l'homme lui-même, se traînant sur les mains et les pieds dans la matinée de son âge, puis dans sa force marchant sur deux jambes, enfin se servant d'un bâton vers le déclin de sa vie.

Ici la situation naturellement doit être tendue, il s'agit de la vie ou de la mort entre le monarque et le monstre qui a déjà fait plusieurs victimes, et Thèbes est alarmée !

Mais qu'arrive-t-il ? Œdipe n'étant point ému, il est impossible de s'intéresser à lui. Puis, à la vérité, dans l'art classique il n'est point permis de mettre plus d'expression que la beauté plastique ne peut en supporter ; mais de là à cette absence d'expression qui rend la pensée indéterminée, il y a du chemin. Quant à la tête de cette chatte sinistre que nous avons sous les yeux, elle est presque jolie, mais je me demande comment ? Est-ce comme un sphinx de granit d'Egypte, ravivé et idéalisé, ou comme un antique grec ramené vers sa source égyptienne ? Hélas ! non, elle est jolie comme une poupée de carton bien faite, mais sans vie, et ses yeux s'efforcent en vain de vouloir fasciner : ils n'ont qu'une fixité protubérante.

Puisque nous sommes en train de signaler ce que nous regardons comme les parties faibles d'un tableau très supérieur sous beaucoup de rapports, disons encore un mot de la couleur.

On croit souvent que pour atteindre la perfection idéale il suffit de

dénaturer l'homme. Par cette raison, quand on s'attaque à une œuvre de style, on ne se fait point de scrupule de sacrifier la nature et avec elle la couleur. On donne même de préférence à cette œuvre l'air d'un vieux tableau, car la vétusté renferme en elle un prestige que les archéologues surtout connaissent très bien.

C'est de ce prestige que voulait profiter M. Moreau quand il a donné à son Œdipe un arrière-goût du vieux Mantegna; il choisit ce peintre à dessein, comme un des représentants les plus archaïques de la renaissance éclose sous l'impulsion des études classiques de l'université de Padoue. Quelle chance de trouver un guide qui puisse vous fournir tous les éléments nécessaires pour distraire, par un babil un peu enfantin il est vrai, mais classique, littéraire et artistique, des connaisseurs roués et si difficiles à amuser!

Nous avons devant les yeux un Œdipe modelé en couleur de vieux bois et exsangue comme dirait Montaigne. N'accusez pas tant M. Moreau que les érudits en peinture, qui pour avancer l'art ne cessent de crier aux artistes de retourner en arrière. Ce qui les charme ici tout particulièrement, c'est que le maître rapporte de l'école de Squarcione la colonne, les vases et tous les objets de bric-à-brac contenus dans le tableau, sans compter les frottis de bitume chargés de représenter le paysage. Quant à nous, nous sommes alarmés de cette couleur, car demain, avec la vétusté progressive des tableaux, l'idéal pourrait se faire mulâtre, et, qui sait? après-demain peut-être nègre! Aussi sommes-nous désolé de ne pouvoir faire descendre le jeune Grec de sa toile, car la frayeur qu'inspirerait cet idéal suffirait pour venger la couleur. Nous protestons donc contre tout ce qui est laid, car l'art est la recherche du beau.

Nous admettons volontiers qu'Œdipe ait la pureté, la distinction et la régularité des formes, c'est-à-dire la moitié de l'idéal; mais il lui manque la contre-partie : la chaleur, la séve, la réalité individuelle, c'est-à-dire ce qui tient à la couleur. Il ne suffit pas de chercher un type général; ce type restera froid et stérile s'il n'est animé par une personnalité. Une figure qui est en dehors d'un type naturel possible, est donc un idéal logé dans la lune, un caprice, une fantaisie. A notre avis, l'idéal de tous les temps consiste donc dans l'interprétation de la belle nature, exprimant une idée vivante comme un symbole par sa forme extérieure, sans que cette forme puisse jamais être contraire à la nature. Joignez-y la sincère expression de la sainteté sans nuire à la beauté plastique, et vous aurez l'idéal chrétien, parfois le sublime, cette conquête du christianisme que l'art antique n'a point connue. Nous nous réservons de compléter

ailleurs notre pensée sur ces questions, à mesure que les tableaux nous donneront lieu de le faire; nous ferons seulement remarquer ici que l'autorité de la nature peut seule nous imposer le type du beau. C'est le chemin de la nature qu'ont aussi pris les anciens pour arriver à la perfection de leur idéal, et quand Lysippe demanda à Eupompe, comme Pline le rapporte, quel était celui dont il devait suivre la manière, le peintre répondit, en lui montrant la multitude, qu'il fallait imiter la nature elle-même et non l'artiste; et, tout païens qu'ils étaient, les anciens nous ont laissé des modèles de statues d'une dignité si chaste et si décente, qu'ils confondent et désespèrent les artistes de nos jours.

Si dans Œdipe la couleur manque de vie, en revanche le type est excellent et peut braver toutes les fluctuations de la mode; si la draperie sent le bégaiement de l'art dans ses détails, en revanche dans son ensemble elle est artistement agencée; si la couleur est conventionnelle, elle est savante; si la tête du sphinx est de carton, son corps est d'une souplesse admirable; puis le dessin est d'une correction parfaite. Il est impossible de regarder les pieds d'Œdipe sans penser à Albert Durer. Le tableau enfin a un relief tel, dans certaines parties, qu'il semble être ciselé dans du bronze. En tout, ce tableau est une pure abstraction classique, il n'avance pas l'art, mais il le soutient par les idéals qu'il renferme, joints à un savoir technique remarquable, sans lequel il n'y a pas de bon tableau. Le seul tort que nous lui trouvions, c'est de s'être trop éloigné de la nature, faisant ainsi de la lettre un hiéroglyphe.

Nous aurions à peu près les mêmes reproches à faire et la même justice à rendre à M. Puvis de Chavanne, bien qu'il gravite dans un sens tout autre que M. Moreau. Au moment où nous analysons son tableau, nous entendons dire autour de nous : Quelle belle fresque! et aussi : C'est un beau décor; enfin : Comme cela ferait bien en tapisserie des Gobelins. Voilà la voix du vulgaire. L'amateur passe, et il dit : Ce tableau rappelle Fontainebleau; l'artiste lui assigne un arrière-goût du Primatice, le fameux collaborateur de Jules Romain à Mantoue. Voilà en effet l'aspect et les éléments dont se compose le tableau intitulé l'*Automne*, de M. Puvis de Chavanne.

Nous allons l'étudier de bon cœur, car le talent de son auteur n'est point un talent ordinaire; de plus, nous ne saurions assez applaudir aux artistes qui font de la grande peinture de style, si incomprise de nos jours, la considérant comme le tronc de l'arbre qui porte les branches de l'art, y compris les parasites.

L'*Automne* est représentée à gauche du tableau par la figure assise

d'une matrone aux cheveux de nacre, drapée d'une étoffe bleue autour d'elle. Pomone semble avoir versé de sa corne d'abondance tous les trésors d'un verger; elle est le symbole incarné de la saison. Au milieu du tableau s'élève une blonde et mélodieuse figure, à moitié drapée de rose, courbant d'une main une branche de vigne dont elle cueille le fruit de l'autre, et entourée d'une végétation opulente, colorée par le prisme de la saison. A droite, est une savante étude de femme nue, tournant le dos, appuyée contre un arbre, croisant les jambes et soulevant au-dessus de la tête une corbeille, que la figure du milieu remplit de raisins. Au fond du tableau, quelques personnages sont occupés à cueillir et manœuvrent une échelle.

Artistiquement parlant, c'est la figure de droite qui est la plus remarquable. Elle est coiffée de ces cheveux roux que l'école vénitienne affectionnait particulièrement, et elle tient de la Renaissance les tresses que portait Diane de Poitiers. Mais ce qui constitue surtout sa valeur, c'est le mouvement harmonieusement rhythmé de ses membres, souvenir de l'antique. Toute mignardise est exclue d'ici, comme contraire à l'élévation du style, et, bien éloigné du caprice provoquant de ses contemporains, le peintre a évité tout contour qui pourrait nuire à la chasteté de la figure. Celle du milieu est plus sacrifiée à la grâce légère; elle ne cesse pas néanmoins d'être une figure historique. Le personnage de l'Automne, qui est à gauche du tableau, est moins bien réussi. Sa solennité nous rappelle plus que nous ne voudrions cette genèse de l'art appelée par les anciens la grossière antiquité, où la figure n'était qu'un décor inerte fatalement subordonné à la ligne de l'édifice. Nous ne voulons nullement protester contre cette tendance architecturale dans la grande peinture, au contraire; mais nous aurions voulu voir ici l'empreinte d'un temps meilleur, celui où la figure avait acquis déjà la plénitude complète de son développement, et où l'art ne faisait plus que par convenance et bon goût des concessions géométriques à l'architecture sa mère.

M. Puvis de Chavanne fait tous les ans des progrès, et son exécution s'est raffermie considérablement; néanmoins je me plaindrai encore du manque de fermeté, et de l'atmosphère grise et plombée qui, s'interposant entre le spectateur et le tableau, produit un aspect par trop conventionnel. Ce n'est point un mérite de ressembler à une fresque, et M. Puvis de Chavanne devrait se souvenir, en l'appliquant à la peinture, de ce que Cicéron déclare si souvent dans le traité qu'il a dédié à Brutus : « On ne doit pas former, dit-il, un orateur sur le modèle de ceux qui existent ou qui ont existé, mais se faire l'idée d'un être accompli de tout point et qui ne

laisse rien à désirer. » Puis il sied mal aux accessoires d'être surchargés, surtout quand on se montre si préoccupé de simplifier les figures. J'ai lieu de craindre que le paysage si détaillé ne fasse paraître aux yeux de plusieurs cette simplification comme une impuissance. Ce tableau est encore, comme celui de M. Moreau, le résultat de l'inspiration classique vue à travers l'esprit très différent de la Renaissance.

Nous professons un grand respect pour l'art antique, convaincu que l'art moderne ne peut se soutenir que par son secours; l'histoire nous prouve que toutes les renaissances sont dues à son influence : l'antiquité a fait l'époque de Léon X. Elle a créé l'art du dix-septième siècle en France et elle le relève après sa chute du dix-huitième. L'esprit de l'Eglise, à qui on doit l'art moderne, a toujours été favorable à l'antique. Saint Augustin a incorporé l'esthétique de Platon à la métaphysique chrétienne; Dante a fait la distinction du païen et du classique. Le génie catholique, qui agrandit la raison naturelle en la prolongeant par la morale dans l'esprit de Dieu, agrandit aussi la dignité de la nature, et lui reconnaît tous ses droits, à condition qu'elle sera lavée de la tache originelle. Voilà son idéal. Traduisez cela en esthétique, et vous aurez la plus belle des natures, la primitive.

D'imprudents esthéticiens ont compliqué la question, et en voulant trop primer, tantôt la forme par l'esprit, tantôt la nature par la couleur, ils ont tué la beauté naturelle et l'ont empêchée de servir d'auxiliaire au bien. Ainsi la peinture religieuse est morte, car l'art n'a plus trouvé son compte.

Voilà l'idée que m'a suggéré le tableau de M. Larrèges, représentant Jésus priant pour ses persécuteurs. Nous nous hâtons de le dire, ce n'est qu'à la couleur que nous nous attaquons ici, car non-seulement le peintre nous donne un tableau bien dessiné, mais encore il nous prouve qu'il n'est nullement nécessaire d'avoir recours au laid pour mettre dans la plastique la plus grande expression possible d'ascétisme.

Le maître représente Jésus attaché des deux mains à l'anneau d'une colonne tronquée, appuyant un genou sur le piédestal et fléchissant l'autre dans l'air. Sa tête couronnée d'épines et rougie de sang est doucement penchée sur les bras d'un ange aux ailes déployées; c'est dans cette position que l'homme, anéanti dans son corps, montre qu'il est Dieu dans son esprit et prie son Père pour ceux qui l'affligent.

L'aspect du tableau est celui du marbre légèrement teint; le dessin, comme nous le disions, est correct, plus encore, savant; la lumière est subordonnée à un grand sentiment d'unité, le caractère des draperies sculptural, la figure ferme, grassement modelée, la facture enfin est belle et facile. On admire, mais on reste froid comme devant un plâtre.

Nous admettons en peinture l'abstraction, c'est-à-dire cette opération par laquelle l'esprit considère séparément des choses qui sont réellement unies; c'est elle qui est le secret le plus important de l'idéal; c'est elle qui manifeste parfois d'autant plus de pensées sublimes aux regards de l'âme, qu'elle sait dérober de matière aux yeux de la chair; elle convient surtout à la nudité, qu'elle rend virginale. Mais, pour l'amour du bon Dieu, ne détruisez pas l'œuvre du grand artiste en lui substituant un fantôme. Cherchez plutôt à purifier votre esprit, et la sincérité vous donnera par surcroît la pierre philosophale de l'abstraction artistique.

Comme exemple d'une abstraction en règle, nous citerons une œuvre païenne de l'exposition. Un jeune artiste, M. Vibert, a représenté Narcisse étendu au bord d'une claire fontaine et changé en fleur. Des narcisses, fleurs chéries des divinités infernales, comme le dit Sophocle, surgissent déjà de ses cheveux déroulés, et lui forment une couronne; mais un doux et mélancolique sourire erre encore sur ses lèvres, dernier vestige de la pensée adressée à sa sœur, dont il chérissait le souvenir dans sa propre ressemblance. La métamorphose ne fait donc que commencer. L'artiste s'est assigné la tâche de représenter d'abord une beauté sans égale, et il a rempli cette condition en donnant à une figure distinguée toute son ampleur classique et matérielle, comme il convenait au fils de la nymphe Liriope. Mais en même temps il fallait oublier la beauté sensuelle, capable de contrecarrer l'idéal, en s'emparant de l'esprit du spectateur, et ici l'abstraction a été parfaitement accomplie. Le peintre n'a eu recours ni à la couleur du bois, ni au marbre, ni à une sauce plus ou moins rance ou verdâtre; il est resté dans la nature, mais il a affaibli la circulation du sang avec tact et mesure, selon les règles du savoir, et dans l'ordre où elle se ralentit quand les premières pâleurs de la mort se répandent sur le corps. La métamorphose cependant excluant la pensée de la mort, il a banni tout signe de décomposition; de cette manière, en soutenant savamment les couleurs sur les limites de la vie, en même temps qu'il augmente imperceptiblement l'atmosphère relative du corps, l'artiste est parvenu à soutenir dans l'esprit du spectateur l'idée d'une poétique transfiguration.

Dans un tableau religieux, vu le choix du sujet et le sentiment qui y préside, il est plus aisé de distraire l'esprit de la matière que dans l'art profane; il suffit d'avoir assez de foi pour être sincèrement pénétré de ce qu'on fait. Mais quand un artiste cherche un degré de plus, qu'il veut atteindre une grande élévation, et devenir ascétique ou même mystique, une nouvelle difficulté l'attend; car non-seulement la couleur sera, sans

qu'il le veuille, souvent affligée par une trop grande abstraction, mais encore la plastique est menacée à tout instant d'être débordée par le sentiment. Or, chaque fois que l'équilibre entre l'esprit et la forme est rompu, et que la plastique contient plus d'esprit qu'elle ne peut en supporter, c'est la laideur qui arrive; l'expression ne rend plus que la grimace du sentiment, et par cela même l'œuvre sort des limites de l'art.

Nous sommes heureux de pouvoir citer le tableau de M. Daubon comme une œuvre de la plus grande expression ascétique, ayant vaincu toutes ces difficultés, et satisfaisant à toutes les conditions de l'art. Nous voilà dans le pérystile d'un couvent de trappistes, en face de deux arcades; l'une s'ouvre sur la cour du couvent, l'autre sur un escalier conduisant à l'étage supérieur. Le pilier qui les sépare porte un crucifix au-dessous duquel je lis ces inscriptions :

L'homme s'agite,
et
Dieu le mène.
Qui vous reçoit me reçoit,
et qui me reçoit
reçoit celui qui m'a envoyé.

Dans ce lieu habité par la pensée du ciel, où les murs parlent le langage de la fraternité, et où règne le seul socialisme possible, paraît un étranger que le portier vient d'introduire. Mais à peine le pèlerin touche-t-il le bras hospitalier d'un des trappistes, que le ciel s'ouvre, un rayon pénètre avec l'étranger dans le couvent, et avec cette clarté, l'intelligence que l'hôte est le Dieu vivant lui-même. Deux moines, pénétrés de la grandeur de la grâce, touchent la terre du front et semblent abîmés dans l'infinie beauté dont ils ne peuvent supporter la splendeur. L'étranger porte le caractère de la divine douceur, victime innocente de la terre, joint au type sévère que les croisés nous ont rapporté d'Orient et que Léonard a rendu populaire. Le moine dont il touche le bras est debout, ferme les yeux, incline légèrement la tête, et semble pénétré de l'infirmité de sa nature. On dirait qu'il reçoit le saint Sacrement et que son âme s'est envolée au ciel.

Je ne saurais trop recommander ce tableau aux réalistes, qui nient l'idéal et qui ne veulent croire qu'aux facultés qui atteignent les objets; plus d'un pourrait y prendre des leçons de peinture. Je ferai cependant remarquer à l'artiste deux fautes tout à fait juvéniles contre les règles de la lumière. La première est que la tête de l'étranger se dessinant sur un ciel éblouissant, s'enlève en plus clair que celle du trappiste qui se

détache sur le pilier. Secondement, le pilier se dessinant de trois quarts, c'est à tort qu'il est plus éclairé en dehors, du côté où il touche le ciel, qu'à l'angle intérieur où la lumière tranche avec l'ombre.

Quand on prête une oreille attentive à toutes les discussions, il est aisé de s'apercevoir qu'une pensée prédomine sur toutes les autres : celle que l'art doit être renouvelé. On a une vague idée de l'impasse sans issue où le matérialisme a confiné l'art, et des écoles entières tendent à revenir en arrière pour chercher une issue et dilater leur esprit par des œuvres simples et primitives ! «Les œuvres récentes ont moins en elles du dieu Apollon, » disait Eschyle à ses frères. Mais, chose singulière ! au lieu de revenir à la virilité des temps écoulés, ces écoles ressemblent aux individus arrivés à un certain âge, qui ont vu de près les hommes et, s'en étant dégoûtés, leur préfèrent les enfants. On trouve en France une nouvelle école qui s'intitule néo-grecque et cherche à bégayer comme les Etrusques; en Allemagne on aime à se faire byzantin, comme l'école de Cologne; en Angleterre on a trouvé que Raphaël était déjà un roué et un corrompu, on s'est fait préraphaéliste et on traite un sujet d'une honnête sentimentalité bourgeoise avec les ressources de l'école miniaturiste. On dirait que le comble de la science, c'est l'art d'ignorer. En attendant qu'on nous persuade que l'étrusque est ce que les gamins charbonnent sur la muraille, et que le plus beau byzantin est celui d'Epinal, M. Meissonnier nous montre dans deux chefs-d'œuvre ce qu'est l'homme dans sa vigueur et nous donne une leçon de sincérité.

Celui de ses tableaux que je préfère est intitulé *la Campagne de France en 1814*.

Napoléon, enveloppé de sa redingote populaire, monte un cheval de race fatigué qui marche à l'amble, et s'avance à la tête d'une troupe de généraux au milieu desquels on distingue le robuste maréchal Ney, puis Drouot, de Flahaut et Berthier, dont la tête flotte sur les épaules dans un demi-sommeil. La route est défoncée, sans doute par le passage de l'artillerie, et ne conserve de neige que sur les rugueux sommets préservés du passage des troupes. A l'horizon s'avance une ligne de soldats dont la silhouette est variée par quelques officiers supérieurs à cheval. Le temps est brumeux et froid; le ciel d'un gris plombé, écrasant, sinistre; tout est morne; le cortége silencieux semble marcher comme un engin de guerre, force inerte et abandonnée au destin. Napoléon seul, semblable à un dieu de bronze, paraît dominer la nature; il porte en lui la pensée de l'univers, et, comme le Jupiter d'Homère, d'un mouvement de sourcil dispose du monde.

Il est impossible de pousser l'art à un plus haut degré de perfection. C'est la nature même avec toute sa vérité, c'est l'homme même avec toute sa nature, c'est enfin l'histoire avec toute sa philosophie. Dans ce tableau, tous les personnages portent l'empreinte la plus précise de leur caractère, tel qu'il est dépeint dans les annales par le récit de leurs faits et gestes, et chaque individu se meut selon son âge et son tempérament. Mais ce qui domine cette œuvre, qui marquera certainement dans les fastes de la peinture, c'est la mesure. Mesure dans tout ce qui tient à l'expression, mesure dans l'exécution, mesure dans la couleur ; tout est fort, prêt à dépasser le but, cependant tout est ramené et contenu par la raison. Le coup de pinceau est modéré, et avec cela la fausse apparence magistrale vaincue ; l'excès de transparence est contenu, car elle enlève la solidité des corps sous prétexte d'un plus grand rayonnement des tons. Les lumières sont rompues, néanmoins vibrantes ; les ombres, sans le secours de couleurs étrangères à leur ton local, vivent sans fard et sans escamotage ; la perspective aérienne est tellement juste et mesurée, qu'elle semble se dérober à la palette et être en dehors des préoccupations du peintre, ce qui n'empêche pas les figures de s'étager admirablement dans l'atmosphère. Les chevaux ont aussi leur individualité ; on démêle dans leur démarche et l'expression de leurs yeux un tempérament et un caractère spécial ; de plus, le peintre les a compris comme personne ne l'a jamais fait. Enfin le maître a associé le temps à son travail, étant de l'avis de Plutarque, « qu'en effet la promptitude et la facilité d'exécution ne donnent ni beauté parfaite ni solidité durable. »

La *Bataille de Solferino* en elle-même n'a d'autre importance que celle d'une carte géographique. C'est l'empereur et son état-major qui forment le fond du tableau. Du haut d'une colline qui sert de piédestal à tout ce monde, chacun suit avec l'expression d'une émotion variée mais immobile, la partie qui se joue sur l'échiquier, depuis le tertre du premier plan jusqu'à la colline dominée par une tour et une ligne de peupliers. A droite du tertre, une batterie vomit et tonne, tandis qu'à l'angle gauche du tableau quelques Autrichiens ont déjà mordu la poussière. L'empereur, portant le corps en avant, semble scruter l'horizon ; il est ressemblant comme l'image d'un miroir. La tension des physionomies rappelle ce vers de Virgile :

Conticuère omnes, intentique ora tenebant.

Les chevaux, touchés d'une manière plus recherchée encore que dans la *Guerre de 1814*, sont à la hauteur de tous les maîtres. Le paysage seul me déroute. Quand un peintre comme Meissonnier nous montre un

objet auquel notre esprit refuse tout d'abord l'hospitalité, il est sage de croire qu'on se trompe. Je suis donc revenu à plusieurs reprises pour tenter une conciliation, mais je dois avouer que je suis parti brouillé. Tout ce que j'ai pu admirer dans le paysage, ce sont des valeurs exactes et des notes excellentes, mais refusant de se tenir ensemble. J'excepte cependant de cette critique un ciel qui est un chef-d'œuvre.

Nous voilà encore devant un tableau d'histoire, une des pages les plus importantes de l'exposition, due à M. Giacomotti, un des quarante médaillés, premier grand prix de Rome et l'un de nos compatriotes; il mérite donc toute notre attention. Ce tableau représente Agrippine, l'épouse malheureuse de Germanicus, fuyant loin d'un camp la fureur d'une soldatesque insatiable d'argent et de congés. « On vit alors un spectacle déplorable, dit Tacite: l'épouse d'un général, fugitive, emportant son enfant dans ses bras; autour d'elle les femmes éplorées de leurs amis, qu'elle entraînait dans sa fuite. » La voilà en effet, cette épouse féconde que Germanicus aurait, selon sa propre expression, volontiers immolée à la gloire de son armée et qu'il dérobe à sa fureur. Elle porte dans ses bras un enfant superbe, aux yeux de tigre; c'est un jeune monstre, le futur Caligula. Son regard semble pénétrer l'avenir, sa tête est fière, sa bouche cruelle. Dans le regard d'Agrippine se résume la plus haute expression d'une douleur stoïque; son type est vraiment antique : c'est une charpente osseuse, simple, sévère, ample, en un mot architecturale; sa démarche est fière comme celle d'une déesse. Le caractère des femmes qui l'accompagnent est heureusement varié; de plus, l'habile compositeur se relève ici, cherchant la vertu mystérieuse de la ligne, aussi peu définissable que celle de la beauté, mais que rencontre le talent. Le tableau est bas de ton, d'un aspect un peu triste, ce qui convient très bien au sujet, la pâte maniée d'une main ferme et le dessin irréprochable.

Il est de mode maintenant de crier contre une école à laquelle appartiennent les Ingres, Flandrin, Benouville, Cabanel, Barias, Hébert, Baudry, Bougereau, etc. Il ne faut donc pas écouter les hourras des crieurs publics : c'est là que se trouve l'immortalité. Cependant, si j'ai un conseil à donner à M. Giacomotti, c'est de prêter à ses tableaux d'histoire cette fleur de la nature et cette perfection qu'il a donnée à son magnifique portrait; il rendra ainsi ses œuvres *contagieuses* et travaillera avec succès à une saine propagande de l'art.

A propos de sincérité, je ne puis mieux faire que de proposer pour modèle un tableau de genre représentant la *Foire aux servantes*, de

M. Ch. Marchal. De plus, c'est un tableau aussi gai que consciencieux.

Nous sommes en Alsace, dans une rue de Bouxwiller, où les vieilles maisons, se rapprochant de plus en plus à mesure qu'elles s'élèvent, semblent se faire la révérence; là on voit rangée à droite de la rue, en ligne de bataille, une collection de Margotons germaniques les plus jolies du monde, établies il est vrai sur des pieds plats, mais solidement campées devant un fermier d'un âge raisonnable, qui marchande tout particulièrement avec l'une d'elles. A gauche du tableau, près d'une fontaine, un de ces buveurs de bière et fumeurs de pipes en porcelaine bien connus, légèrement albinos, ours un peu mal léché, se permet une plaisanterie d'un goût fort aventuré.

Toutes ces filles naïves sont accoutrées de la manière la plus drolatique : leur coiffure consiste en un bonnet noir avec un nœud impossible sur le devant; un corsage babylonien, pailleté et brodé de toutes les couleurs et sur toutes les coutures, leur prend la taille, remontant au milieu du dos; enfin des tabliers bien plissés sur des robes de couleurs hasardées et une bordure à faire le bonheur de tous les pêcheurs d'écrevisses, complètent leur costume. Au fond du tableau, quelques hommes s'entretiennent probablement de la difficulté qu'on trouve à se faire servir, pendant qu'au premier plan se passe une scène intime que je considère comme la partie allégorique du tableau : un petit garçon, dont l'apparence offre quelque chose de cette simplicité du style avec laquelle les enfants se crayonnent eux-mêmes, chasse devant lui une oie aux ailes déployées. Je crois que le fermier que nous signalions tout à l'heure en fera bientôt autant, car il me semble bien près de conclure son marché.

Au premier coup d'œil, ce tableau a l'aspect d'une image, mais bientôt toute velléité de plaisanterie cesse, pour faire place à un sentiment d'admiration; en effet, M. Marchal ne fait que jouer à l'enfant; son talent est sérieux et mûr, son dessin correct, sa couleur épanouie. Deux choses s'opposent encore à ce qu'on puisse appeler son tableau un chef-d'œuvre : la première, un peu de mollesse; la seconde, le zénith ne s'appesantissant pas assez sur les figures, les ombres ne sont pas suffisamment meublées, tandis que les lumières sentent trop la palette. Cela n'a pas empêché la beauté de ses bonnes filles de triompher, et au moment où le jury leur a décerné une médaille à l'unanimité et avec enthousiasme, le gouvernement, non moins galant, leur a fait préparer un logement au Luxembourg.

V. de Jankovitz.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LE BARON ALEXANDRE MARTIN, DE GRAY [1].

Il y eut un moment, vers l'année 1820, où tout annonçait que le député de la petite ville de Gray allait devenir l'un des chefs de l'opposition parlementaire et l'un des plus brillants orateurs de la France, l'égal des Foy, des Benjamin Constant, des Casimir Périer; mais bientôt, par un cruel coup de foudre, son nom, un instant aussi populaire que ceux de ses illustres amis, disparut subitement de la scène politique, ne laissant guère qu'un touchant et affectueux souvenir dans la mémoire de quelques hommes d'Etat et des esprits les plus cultivés. Ce nom, c'était celui de M. le baron Martin, que la Providence venait de condamner à survivre plus de quarante ans, dans une retraite forcée, aux triomphes les plus enivrants peut-être, mais les plus fugitifs qu'il soit permis à l'homme de goûter.

Malgré la catastrophe qui brisa si prématurément sa carrière et lui ravit la gloire, M. Martin sut encore prouver qu'il en était digne; l'homme éminent ne cessa pas de se manifester au sein de l'obscurité et des souffrances; il ne fit même que grandir. En effet, dans le cercle étroit où sa vie devait être emprisonnée si longtemps, il montra constamment une élévation d'esprit, une force d'âme, qui auraient brillé avec plus d'éclat, mais peut-être d'un éclat moins personnel et moins pur, au milieu des entraînements et des luttes de la vie politique.

Les circonstances ont seules manqué à M. Martin pour devenir un de ces hommes célèbres dont il n'est permis à personne d'ignorer le nom, et dont l'histoire fait partie du domaine public. Il était bien de l'étoffe rare et facilement reconnaissable dont ils sont faits, il était de la même trempe et de la même taille, et en réalité bien supérieur à une foule de personnages plus vulgairement connus, mais dont la renommée d'occasion tient surtout à la faveur de leur situation et à leur ingérence dans les événements publics. L'existence de l'orateur franc-comtois ayant cessé de bonne heure d'être associée aux affaires générales, et l'attention populaire n'ayant pu naturellement le suivre

(1) La direction des *Annales franc-comtoises*, en assurant à chacun de ses collaborateurs la plus entière indépendance d'appréciation sur tous les sujets qui n'intéressent pas le dogme ou la morale, s'est dégagée, par cela même, de toute solidarité d'opinions, et chacun des articles de la Revue exprime uniquement les idées ou les sentiments de l'écrivain qui l'a signé. J. S.

au sein de sa longue retraite, c'est pour les témoins de sa vie un devoir d'en perpétuer le souvenir, et de rappeler à notre pays qu'à côté de ses gloires plus bruyantes, il comptait encore un grand citoyen qui n'avait pas cessé de l'aimer, de le servir dans la mesure de ses forces, et de l'honorer par ses travaux comme par ses vertus.

M. Alexandre-François-Joseph Martin naquit à Besançon le 25 avril 1773. Il était fils de M. François Martin, avocat au parlement, et de Mme Anne-Josèphe Perchet de Montrichier. Sa famille paternelle appartenait à la haute et riche bourgeoisie des bords de la Saône et était originaire de Dampierre-sur-Salon. M. Perchet, seigneur de Montrichier, son aïeul maternel, était conseiller receveur des finances au bailliage de Gray. Une querelle s'étant élevée vers 1783 entre le parlement et le barreau de Besançon, les avocats décidèrent qu'ils cesseraient de plaider, et plusieurs abandonnèrent même la ville pour la vie des champs. M. François Martin fut de ce nombre, et il se retira dans sa campagne d'Apremont, où il présida lui-même, avec le concours d'un répétiteur, à l'éducation de M. Alexandre Martin, son fils unique. Trois ans après, M. Martin père étant rentré à Besançon, son fils reprit le cours de ses études au grand collége de cette ville, où il eut pour camarades MM. Briot (des Cinq-Cents) et le comte Morand. Il fit toutes ses classes avec succès, mais se distingua d'une manière encore plus éclatante en rhétorique, sous un professeur fort éminent lui-même, M. l'abbé Barbelenet, et obtint tous les premiers prix au concours. Le prince archevêque de Besançon, Mgr de Durfort, qui s'intéressait d'une manière toute paternelle aux jeunes talents, se rendit lui-même chez M. Martin pour le féliciter des triomphes de son fils.

Le brillant écolier allait, tous les ans, passer une partie des vacances au monastère de Chezery, dans le Bugey, auprès de son oncle paternel, le Rév. Pierre-Joseph Martin, prieur des bernardins; et malheureusement il ne put guère y apprendre à estimer les institutions monastiques. Son esprit, naturellement grave et élevé au-dessus des passions grossières, y fut plus d'une fois scandalisé. « Mon oncle était un honnête religieux, mais faible, me disait-il un jour, il gémissait de ces désordres, mais sans avoir la force de les réprimer. »

Lors de la convocation des états généraux, M. Martin père fut élu député suppléant par le tiers-état du bailliage de Besançon, et quelques mois plus tard, la mort de M. Blanc, député, l'appela à siéger dans l'Assemblée constituante. Son fils, qu'il aimait tendrement et qui venait d'achever ses études, obtint de le suivre sur le théâtre déjà si agité du grand drame révolutionnaire, et il assista avec empressement aux dernières leçons de Laharpe au lycée et de Delille au Collége de France. Mais un attrait encore plus vif l'attachait aux discussions de l'Assemblée nationale, où des questions bien plus brûlantes étaient traitées par des orateurs bien plus éloquents. La verve enflammée et intarissable de Mirabeau surtout l'exaltait. A la faveur du désordre qui régnait dans le sein de l'assemblée novice, il s'avançait habituellement jusqu'au pied de la tribune, pour ne pas perdre un seul geste, un seul regard, un seul souffle de l'orateur; et plusieurs fois, me disait-il, il sortit tout couvert de l'écume qui s'échappait de la bouche puissante de l'ancien prisonnier du fort de Joux. Il se retirait comme enivré de cette éloquence toute nouvelle; et, rentré chez son père, dans une maison de la rue Saint-Honoré qu'habitaient la plupart des députés de Be-

sançon, il n'avait rien de plus pressé que de répéter, en imitant l'accent et les gestes de l'orateur, les discours qu'il venait d'entendre. Il y réussissait si bien, qu'un jour un député, étant venu visiter son père, n'osa point entrer, croyant entendre Mirabeau lui-même.

Mais cette ivresse ne pouvait se prolonger indéfiniment, et, tout en excitant au plus haut degré les facultés oratoires de l'écolier enthousiaste, elle ne pouvait le dispenser de la culture sérieuse qui seule peut donner du poids et de la portée à la parole la plus brillante. Au bout de six mois, M. Alexandre Martin dut donc revenir à Besançon auprès de sa mère, pour commencer ses études de droit. Mme Martin, pour lui rendre moins sensible son éloignement de Paris, consentit à prendre chez elle le plus intime ami du jeune légiste. Cet ami était le fils d'un jurisconsulte respectable, fort lié lui-même avec M. Martin père, et définitivement enchaîné par l'attrait d'une nature enchanteresse dans sa campagne de Largillat, sur la frontière suisse. Cet étudiant était M. Morand, depuis général de division et comte de l'empire, et pendant dix-huit mois il vécut dans la famille de son ami comme dans la sienne. Mais à la première levée des volontaires, le jeune Morand, emporté par sa fougue patriotique et élu d'emblée chef de bataillon dans son canton natal, abandonna les livres et partit pour l'armée du Rhin. M. Martin aurait bien voulu suivre son exemple et accepter le grade de lieutenant que lui offrait le comte de Narbonne, alors commandant d'une partie des forces de la province; mais il dut céder aux larmes de sa mère, que ce projet avait jetée dans le désespoir. Il laissa son ami suivre seul la carrière où il devait s'illustrer un jour, et se consola de son absence en entretenant avec lui une correspondance qui dura de longues années.

M. Martin père avait donné, dans l'Assemblée constituante, tous les gages possibles de patriotisme et d'amour de la liberté; il avait suivi la majorité jusque dans ses plus grandes et ses plus dangereuses illusions; mais comme il n'était pas homme à courir après les suffrages et à se mettre au service des passions populaires en flattant leurs excès, il vit la faveur publique égarée s'éloigner de lui. En 1792, les constituants, naguère acclamés comme les pères et les sauveurs de la patrie, avaient déjà perdu presque tout crédit et toute part aux affaires publiques : l'année suivante, ils étaient traités en ennemis du peuple et jetés dans les prisons. M. François Martin n'échappa point à cette commune disgrâce. Incarcéré comme suspect pendant la Terreur, et transféré dans les cachots de Dijon par un raffinement de barbarie qui faisait dépayser les détenus pour les dépouiller plus sûrement du prestige qu'une longue considération personnelle pouvait encore exercer sur une populace inaccoutumée au crime, il faillit vingt fois être envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris, c'est-à-dire à l'échafaud, et ne dut son salut qu'à la réaction du 9 thermidor. Mme Martin et son jeune fils, restés à Besançon et menacés à chaque instant de partager son sort, trouvèrent une courageuse protection et des encouragements bien nécessaires auprès d'un ami, M. d'Auxiron, le savant professeur de droit.

Rendu à la liberté après la chute de Robespierre, M. Martin père ne revint pas à Besançon, qui ne lui offrait plus que de tristes souvenirs, et se fixa dans la petite ville de Gray, où il se trouvait plus en sûreté et plus près de ses nombreux domaines. L'ordre paraissant renaître à Paris, M. Alexandre Martin sollicita vivement et obtint de son père la permission d'aller reprendre dans

cette capitale ensanglantée le cours de ses études, et il y demeura pendant les années 1796 et 1797, partageant généreusement avec un ami pauvre la modique pension qu'il recevait de sa famille.

Forcé par une maladie grave de revenir à Gray pour y recevoir les soins maternels, il se fit inscrire sur le registre des citoyens actifs de la commune, le 27 germinal an v. Bien qu'il eût le titre d'homme de loi, il continua à vivre dans la retraite, nourrissant son esprit de la lecture des chefs-d'œuvre anciens et modernes, et se préparant aux laborieux honneurs de la vie publique par une pureté et une austérité de mœurs trop rares à cet âge et surtout à cette époque.

Le suffrage presque unanime des habitants de Gray ayant, sur ces entrefaites, appelé M. Martin père à la tête de l'administration municipale, son fils fit ses débuts oratoires dans quelques-unes de ces solennités civiques créées pour suppléer à la religion proscrite, en rappelant le peuple à l'estime et à la pratique des vertus indispensables au maintien de toute société. Son premier essai en ce genre fut, selon toute apparence, le discours qu'il prononça à la fête de la *vieillesse*, le 10 fructidor an v, et qui eut les honneurs de l'impression. Ce début trahit un talent remarquable et surprit fort agréablement, au milieu des banalités creuses et boursouflées qui régnaient à peu près uniformément dans ces chaires de morale administrative. On trouve dans l'œuvre de cet auteur de vingt-quatre ans plus de pensées et plus de mesure, plus de fond et plus de forme, que dans les amplifications des rhéteurs les plus renommés de cette époque, et si on y découvre encore parfois une légère teinte d'emphase, il faut n'avoir pas lu les chefs-d'œuvre oratoires du temps pour en être offusqué. Le jeune orateur débutait ainsi :

« Quel spectacle plus auguste, plus digne du respect des mortels et des re-
» gards de Dieu, que celui du vieillard vertueux, que celui de l'homme décoré
» d'une longue et irréprochable vie? Environné du cortége de ses bonnes ac-
» tions et couvert de sa conscience comme d'un vêtement éclatant, embrassant
» d'un coup d'œil le temps qui n'est plus et cet avenir mystérieux qui va s'ou-
» vrir pour lui, il porte avec fierté sa tête couronnée de cheveux blancs et
» semble marcher entre le ciel et la terre. Il a vu passer la fortune, les talents,
» les grandeurs, les empires, comme des fantômes qui ne laissent point de tra-
» ces. Ses leçons sont moins celles d'un homme que les révélations d'une in-
» telligence supérieure, sa voix est la voix des tombeaux, la voix des siècles. »

M. Martin prononça un second discours sur les bienfaits de la paix, le 30 nivôse an vi, à l'occasion des fêtes données après la signature du traité de Campo-Formio, et la municipalité en fut si satisfaite qu'elle décida que ce discours serait transcrit tout entier sur ses registres. Le 11 fructidor de la même année, M. Martin fut encore choisi pour faire l'éloge de la vieillesse et composa un nouveau discours; mais le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de le prononcer lui-même. Quelques mois auparavant, le 16 pluviôse, il avait fondé à Gray une société littéraire, une sorte d'académie, avec le concours de vingt-deux citoyens amis des lettres, au nombre desquels on remarque le nom du général Ferey. L'année suivante, il contribua de toutes ses forces à l'institution de la bibliothèque publique de la ville, qui fut inaugurée avec solennité par M. Martin père le 10 germinal an vii. Après la chute du Directoire, l'ancien consti-

tuant de Besançon fut nommé maire de Gray par un arrêté du premier consul, et administra cette ville avec distinction jusqu'en 1805. A cette époque il témoigna le désir de se reposer de ses longs travaux, et sur la demande du conseil municipal, un décret du 13 nivôse an XIII nomma M. Alexandre Martin maire de Gray en remplacement de son père, et, en même temps, membre du conseil général de la Haute-Saône en remplacement de M. Praileur, de Lure, décédé. M. Martin avait alors trente-deux ans.

Son installation fut célébrée avec un enthousiasme et par des réjouissances sans exemple dans les fastes de la ville. Dès la soirée du 29, le son de toutes les cloches et les décharges d'artillerie annoncèrent la fête du lendemain. Le 30, au point du jour, les tambours battirent la diane pendant que les cloches et les canons recommençaient leur concert. A dix heures du matin, au bruit de nouvelles salves et de nouvelles sonneries, les autorités de la ville, accompagnées de la garde nationale et du corps de musique, se rendirent au domicile de MM. Martin et les conduisirent comme en triomphe à l'hôtel de ville. Après la lecture du décret impérial qui le déchargeait de ses fonctions, M. Martin père, se dépouillant de ses insignes, les remit à son fils en lui disant : « Recevez cette écharpe, mon fils ; je vous la transmets pure, et comme moi, j'en suis certain, vous la porterez avec honneur. » Le sous-préfet, le président du tribunal et le chef du clergé prirent tour à tour la parole, et les hommages qu'ils rendirent à l'envi à M. Martin prouvent en quelle estime on tenait déjà à cette époque la grandeur de son caractère, l'étendue de ses connaissances et de son esprit et son dévouement au bien public. MM. Martin furent reconduits dans leur demeure par l'assemblée entière, et dans la soirée une illumination aussi spontanée que brillante éclaira toutes les rues de la ville.

Quelques mois après cette fête si honorable pour lui, le jeune magistrat épousa M[lle] Marie-Claude-Suzanne-Julie Febvre, qui appartenait à l'ancienne noblesse de robe de la Bourgogne, et trouva dans cette union, destinée à être si longue et si fortunée, la juste récompense d'une jeunesse sans tache, et dans cette femme supérieure une compagne aussi dévouée que digne de lui. Le nouveau maire de Gray prit très au sérieux les devoirs de sa charge, et les registres de la municipalité gardent le souvenir des nombreux arrêtés de police qu'il s'empressa de prendre pour assurer l'ordre, la sécurité et la propreté dans la ville. La restauration de l'enseignement public fut aussi l'objet de ses vives préoccupations, et il n'épargna ni les démarches ni les instances pour assurer au collége communal un directeur du plus grand mérite, dans la personne de M. l'abbé Barbelenet, son ancien maître, revenu récemment de l'exil, et que sa mauvaise santé empêcha seule de répondre à l'appel d'un élève bien-aimé.

Le 3 mars 1806, M. Martin, devançant l'esprit public dans la voie des réformes, prononça l'interdiction de la mendicité. Cette mesure, qu'il désirait voir s'étendre à tout le département, ayant peut-être soulevé quelques objections, il y répondit par un écrit éloquent et substantiel, imprimé à Vesoul sous le titre d'*Essai sur l'abolition de la mendicité* (43 pages in-8°).

Après avoir développé les causes de la misère et de la mendicité, l'auteur en indiquait les remèdes. « Il faut, disait-il, prévenir la mendicité en prévenant l'indigence, assurer l'existence des véritables indigents et punir la mendicité valide et fainéante. » Pour prévenir la misère, il voulait qu'on s'appliquât à

inspirer au peuple l'amour du travail, de l'économie et de la prévoyance, et que l'État encourageât de tout son pouvoir les institutions destinées à opérer cet heureux résultat. « On consacre, disait-il, des sommes considérables à l'avancement des arts dont le but n'est que de plaire et de répandre des jouissances; à l'entretien d'établissements qui ne sont qu'une brillante décoration de l'édifice social, et il n'y a point d'encouragement pour des institutions dont le but est de rendre le peuple laborieux, moral, aisé, heureux. » Ces institutions précieuses, sa sagacité les indiquait bien des années à l'avance à la sollicitude du gouvernement, en exposant toute l'utilité des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels, des prêts gratuits au travail et de l'assistance des malades à domicile. Il recommandait vivement les associations charitables, et, après avoir montré tout ce que la bienfaisance publique et privée pouvait réunir de ressources, il ajoutait cette belle page en l'honneur de la religion :

« Mais que tous les moyens humains sont faibles et bornés auprès du zèle de » la charité et des motifs surnaturels de la religion ! Mille passions nous rendent » insensibles aux maux de nos semblables, et ferment notre cœur à leurs gé» missements. L'avarice nous endurcit, l'égoïsme nous isole, la volupté nous » distrait et nous fait prendre en dégoût la vie des misérables; l'ambition ne » cherche et ne voit que le pouvoir; mais la religion s'élève avec toutes ses » menaces et toutes ses promesses contre toutes les passions qui nous détournent » de la bienfaisance. La plupart des hommes ont besoin de la présence des » malheureux pour être portés à la pitié et à une bienveillance active; ils ont » besoin de l'aiguillon de l'amour-propre et des regards de l'opinion. Faire le » bien des hommes, et surtout des malheureux, dans la vue de plaire à Dieu » seul, à Dieu présent sous le toit ruiné du pauvre comme dans tout l'univers, » telle est la morale religieuse. C'est elle qui inspire la résignation au pauvre » et la charité au riche, qui sanctifie l'indigence et le malheur en relevant ces » êtres déshérités ici-bas et en les rapprochant, pour ainsi dire, de la demeure » céleste; qui met une bonne œuvre au-dessus des conquêtes les plus éclatantes » et de toutes les pompes de la gloire, et qui, dans le dernier des hommes, nous » fait voir l'image de la divinité.

» C'est elle qui change en héros les êtres les plus simples et les plus faibles, » et les élève à un désintéressement, à un dévouement que toute la philosophie » humaine n'aurait pas même imaginé. A sa voix, ces êtres délicats et sensibles, » faits pour embellir le monde, s'ensevelissent dans les hôpitaux ; et là, respi» rant un air pestilentiel, au milieu de l'horreur des maladies, des soupirs de » la douleur et des affres de la mort, s'immolant nuit et jour à des fonctions » dont la seule idée nous est pénible, font de toute leur vie un long et douloureux » sacrifice. A sa voix, des milliers de martyrs de l'humanité descendent dans » les cachots qu'habitent le crime et le désespoir, franchissent les mers et les » déserts pour chercher des hommes et des chrétiens au milieu des sauvages, » ou des captifs à racheter, s'élèvent sur les sommets glacés des Alpes, où la » nature elle-même est frappée de mort, et au milieu des précipices et des » avalanches, se vouent à la recherche des voyageurs égarés. C'est elle qui ou» vre partout des asiles à l'enfance abandonnée, à la vieillesse, à l'indigence, et » qui ne laisse pas une souffrance sans remède, une calamité sans consolation; » enfin c'est cette fille du Ciel qui, en nous conduisant à la patrie éternelle,

» fait encore le bonheur de ce séjour terrestre en y répandant les consolations » de l'espérance et les trésors de la charité. »

Un esprit si élevé, si évidemment supérieur, ne pouvait rester longtemps enfoui dans les bureaux de la mairie d'une petite ville, et dès l'année suivante (1806), il fut appelé au Corps législatif, où il apporta, dans tous ses votes, l'indépendance réfléchie et bienveillante qui le caractérisait.

Un décret de suspicion promulgué en 1811 ayant fixé à quarante ans l'âge nécessaire pour faire partie de l'Assemblée législative, M. Martin, qui n'avait pas encore atteint cet âge, se trouva éliminé, et ne quitta pas sans regret des fonctions qu'il aimait plutôt par amour du bien public que par vanité ou ambition d'orateur, car elles étaient condamnées au mutisme le plus absolu.

L'archichancelier Cambacérès lui fit les offres les plus séduisantes pour l'attacher au gouvernement à un autre titre, mais il refusa absolument et mit à profit ses premiers loisirs pour aller visiter l'Italie.

L'année précédente, l'empereur Napoléon, voulant récompenser à la fois les services du père et du fils, avait créé M. Fr. Martin baron de l'empire, avec réversibilité du titre sur son fils et les descendants de ce dernier.

Rejeté de la vie politique par la mesure la plus imprévue, M. Martin rentra sans aucun dépit dans l'obscurité de la vie privée. Au charme toujours puissant de l'étude était venu d'ailleurs se joindre pour lui tout le bonheur des affections domestiques. Il trouvait dans le caractère piquant et enjoué de Mme Martin, dans sa gaieté toujours souriante, un heureux contre-poids à la gravité naturelle de sa pensée et au poids des préoccupations publiques, dont un si noble esprit ne pouvait se désintéresser. Un cercle de gracieux enfants entourait déjà sa table et son foyer. Le beau château historique de Gray, plus d'une fois habité par les souverains de la Bourgogne, et revendu à M. Martin père, à l'état de ruines, par l'acquéreur révolutionnaire, était devenu, par ses soins et ses réparations de bon goût, une résidence des plus agréables. Au milieu de tant de séductions honnêtes, le député congédié avait selon toute apparence pris assez facilement son parti d'un bonheur ignoré et tranquille, et renoncé sans amertume au rôle politique qui lui échappait. Il vit, en simple spectateur, mais en spectateur ému et attristé, l'empire succomber sous le fardeau de ses propres fautes, et la première Restauration en faire autant. La brillante et funeste échauffourée des Cent-Jours le ramena malgré lui aux affaires. Le désordre était alors à son comble dans les faits comme dans les idées. Entre ces gouvernements d'un jour, tout allait à la débandade, et le peuple, profondément ulcéré par une invasion étrangère dont la tyrannie républicaine lui avait au moins épargné la honte, n'obéissait plus qu'à ses propres inspirations. Au milieu de cette anarchie, on eut recours à M. Martin, qui parut seul capable de la dominer. Il fut appelé à Vesoul, dans le cours du mois d'avril 1815, par M. Dumolard, commissaire extraordinaire de la sixième division militaire, qui, de concert avec le préfet, M. de Saint-Céran, le supplia de se charger de l'administration de la ville de Gray. M. Martin ne crut pas devoir accepter cette mission; mais, à son retour à Gray, les circonstances devenant plus pressantes, il ne put résister aux supplications de ses concitoyens alarmés, et fut installé à la mairie le 22 juin, quatre jours après le désastre de Waterloo. Il ne se dissimulait ni les difficultés ni les dangers de sa position. « On ignorait dans la

ville l'issue de la bataille, disent les historiens de Gray, MM. Gatin et Besson; mais le peuple s'irritait de l'approche des ennemis, et les esprits s'aigrissaient encore à cause des craintes inspirées par la cherté des subsistances. Sur ces entrefaites, le préfet de la Haute-Saône quitta le chef-lieu du département pour se retirer à Gray, suivant les instructions qu'il avait reçues. Il descendit dans un modeste hôtel, le 5 juillet, sans appareil et sans escorte; cette circonstance fit croire qu'il abandonnait son poste, et on commença à l'accuser de trahison. L'effervescence augmentant vers le soir, M. Martin engagea le préfet à expédier à Besançon un courrier au maréchal Jourdan, pour lui rendre compte de la disposition des esprits et le prier d'envoyer à Gray quelques compagnies d'infanterie. En attendant, il fit établir sur la place un poste de garde nationale et ordonna des patrouilles pendant la nuit.

» Le lendemain, averti qu'il se formait un rassemblement devant le logement du préfet, M. Martin s'y transporta, décoré de son écharpe et suivi de ses adjoints. L'hôtel était assailli par des groupes armés et menaçants; ils demandaient une levée en masse, parlant de la trahison du préfet, et de la famine qu'ils redoutaient à cause de l'évacuation des magasins. Le maire, s'adressant à ces gens égarés, réussit d'abord à dissiper les groupes; ensuite, il conseilla au préfet de se rendre avec lui à l'hôtel de ville. Là, après avoir conféré sur les moyens de calmer l'effervescence, on pensa qu'il fallait proposer au peuple de s'organiser. Des registres furent portés aux casernes, et quelques bons citoyens se chargèrent de procéder à ce simulacre d'enrôlement.

» Cependant des troupes nombreuses d'hommes armés de fourches et de faulx redressées, arrivaient des campagnes environnantes, demandant à marcher contre l'ennemi. M. Martin les harangue, les apaise encore et parvient à en congédier plusieurs. A défaut des soldats qu'on avait demandés à Besançon, il cherchait à rassembler tous les secours que Gray pouvait offrir. Aussitôt que l'agitation populaire avait paru menaçante, il avait requis la compagnie de grenadiers, la seule de la garde nationale qui fût alors organisée; mais il était difficile de réunir des hommes disséminés dans une ville qui a des faubourgs fort étendus, la plupart hors de chez eux, vaquant à leurs travaux, et qui sont forcés de s'équiper. Au milieu du trouble qui accompagne une surprise, la sédition faisait de rapides progrès. De nouvelles bandes, munies de toutes sortes d'armes, accourent sur la place publique. Des bruits sinistres circulent au milieu d'une multitude aveugle, que l'approche de l'ennemi remplit tout ensemble d'effroi et de fureur. On demande à grands cris la tête du préfet. Le poste de garde nationale placé devant la maison commune est forcé; la foule, précédée d'hommes armés, entre et remplit la première salle. M. Martin, s'adressant à trois ou quatre des plus furieux, s'écrie : « Messieurs, arrêtez-vous-là; je vous confie la vie du préfet, l'honneur de la ville... Tenez-vous à la porte : empêchez le peuple d'entrer... » Ces hommes, semblant changer d'âme à la voix de leur magistrat, s'arrêtent et résistent pendant quelques moments; mais bientôt ils succombent à la pression toujours croissante; la multitude pénètre dans la salle; tout paraît perdu. M. Martin serrait le préfet dans ses bras, invoquait l'humanité et l'honneur, offrait sa tête aux piques de l'émeute. Sa femme avait percé la foule pour partager ses dangers. Eperdue et presque prosternée aux pieds des furieux, elle conjure un moment, par ses pleurs et

ses cris, les passions populaires. Une sorte d'affection que la multitude, même au comble de l'égarement, avait conservée pour son premier magistrat, semblait aussi arrêter leurs bras, lorsqu'un forcené, armé d'une baïonnette, s'élance sur le préfet. M. Martin se jette entre l'agresseur et la victime ; un bon citoyen détourne le coup, un autre désarme l'assassin. Le maire se réfugie avec le préfet dans une chambre latérale donnant sur la place, et là leur agonie recommence. Tantôt M. Martin se montre à la fenêtre et fait signe au peuple qu'il répond du préfet sur sa tête ; tantôt, par la porte entr'ouverte, il se présente à ceux qui remplissent la salle de la mairie, et que sa présence paraît un peu calmer.

» Enfin, la compagnie de grenadiers, qu'on attendait avec une mortelle impatience, est rangée dans la galerie extérieure de l'hôtel de ville. Le capitaine Baudin, ancien et brave officier, qui la commande, avertit le maire de sa présence. Les grenadiers s'emparent de la salle ; le préfet sort par un escalier dérobé qui conduit à cette galerie extérieure, et de là par une petite porte donnant sur le château. La compagnie protége, contre des milliers de séditieux, la retraite du préfet, à qui le capitaine Baudin donnait le bras d'un côté, tandis que M. Martin le tenait embrassé de l'autre. C'est ainsi que, vers trois heures après midi, il entre dans le château, escorté de grenadiers qui en occupent à l'instant tous les postes, et le gardent nuit et jour avec un zèle au-dessus de tout éloge. Le 7, des mouvements séditieux éclatent avec une nouvelle fureur. Le peuple crie de nouveau à la trahison, et veut marcher contre les alliés. Des émissaires avaient parcouru les campagnes voisines en semant les nouvelles les plus propres à exciter la révolte. On invitait les paysans à venir désarmer les royalistes. Plusieurs maisons étaient, dit-on, marquées de craie rouge ; c'était ainsi qu'on les vouait à l'incendie et au pillage. A l'approche de ces troupes égarées qui fondaient sur la ville, armées de faulx, de fourches et de fusils, l'émeute croit que le moment de son triomphe est arrivé... Le tocsin sonne, la foule remplit les rues avec des cris de mort ; l'effroi se répand partout, le tumulte est à son comble. M. le baron Martin luttait seul contre la tempête. Il ne quittait le préfet que pour se jeter au milieu de la multitude ou pour courir au devant des troupes de paysans à mesure qu'elles débouchaient sur le pont. Ce qui achevait d'exaspérer les Graylois, c'était la présence du général Gruyère, commandant le département de la Haute-Saône. Il était arrivé la veille avec deux cents hommes d'infanterie, qu'il avait postés sur la place ; mais les soldats furent bientôt gagnés par le peuple, et le général, insulté et menacé, commenca à craindre pour sa vie.

» Un incident, qui avait failli tout compromettre, mit fin à l'émeute quand on s'y attendait le moins. Le général avait fait arrêter un séditieux qui proférait contre lui des propos outrageants. M. Martin, remarquant que cette arrestation contribuait beaucoup à exciter le courroux populaire, demanda et obtint la liberté du prisonnier. La force eût été impuissante contre une telle fureur ; les habitants surent gré au maire de n'avoir employé que la persuasion en répondant de leurs sentiments. Les uns furent touchés par ses discours, les autres obéirent malgré eux à l'ascendant qu'il exerçait sur le peuple. La révolte est vaincue toutes les fois qu'elle hésite. En obtenant du temps, l'habile et prudent magistrat obtenait la victoire. En effet, il eut le bonheur de ramener

le général sain et sauf, à travers une multitude menaçante, jusque dans l'enceinte du château.

» C'était peu d'avoir mis en sûreté le préfet, il fallait le faire sortir de la ville. M. Martin ne perdit pas un moment. Treize hommes du port furent gagnés dans la nuit par quelques témoignages de confiance ; on avait vanté leur courage et fait appel à leur dévouement. Ils consentirent à accompagner le préfet avec vingt-cinq grenadiers commandés par le capitaine Baudin. Le maire, ainsi escorté, traversa la ville, dans la matinée du 8 juillet, avec une contenance assurée, et reconduisit le préfet au chef-lieu du département. »

Quelques jours après, la seconde Restauration était consommée, et la réaction, livrée à tout l'enivrement du triomphe, se tournait contre M. Martin. De si grands et si récents services ne purent lui faire pardonner ses opinions libérales, et le 14 juillet il se vit forcé, par une ordonnance royale du 7 du même mois, de remettre l'administration de la ville aux mains d'un royaliste plus agréable au nouveau gouvernement. Le témoignage des regrets universels ne lui manqua pas en cette circonstance, et sut se faire jour malgré le silence absolu que la prudence de M. Martin avait imposé à ses amis. La garde nationale tout entière lui fit une escorte d'honneur jusqu'au seuil de sa maison.

L'esprit de parti ne se contenta pas de sa retraite. Il y avait alors à Gray, comme partout, d'anciens jacobins qui cherchaient par un excès de zèle bourbonnien à faire oublier leurs méfaits révolutionnaires. Ils s'acharnèrent contre M. Martin, sans doute parce qu'il était l'homme du pays qui avait figuré avec le plus d'éclat pendant la période impériale ; et à la veille des élections pour la première législature, ils le dénoncèrent à l'animadversion publique comme un séide de la démagogie et de l'*usurpateur* déchu. Sa conduite courageuse pendant l'émeute du mois de juillet fut odieusement travestie dans un pamphlet, et rien ne fut épargné pour le diffamer et le perdre dans l'opinion. Si on n'y parvint pas, on obtint du moins de l'écarter de cette célèbre chambre *introuvable* dont le fanatisme politique fatigua le monarque lui-même, et au fond, c'était peut-être tout ce qu'on demandait. M. Martin jugea néanmoins qu'il ne pouvait laisser sans réponse les attaques incroyables dont il s'était vu l'objet et la victime ; et le 7 octobre 1815 il publia l'*Examen d'un libelle*, par le baron Alexandre Martin, ex-législateur. (In-8° ; Besançon, imprim. Chalandre.)

Après avoir, dans cet écrit, rendu aux derniers événements leur véritable couleur, et appelé la ville entière à témoigner si vraiment elle avait vu en lui, comme on le qualifiait, *le chef d'une bande de brigands qui avaient voulu égorger le préfet, le général, le sous-préfet et dix mille citoyens*, il se retournait contre son adversaire, qui s'était trop pressé de se faire honneur de son œuvre diffamatoire, et il lui rappelait avec une puissante ironie les longues persécutions que ce nouveau converti avait autrefois dirigées, dans le département, contre les royalistes et les prêtres. Dans la suite, M. Martin se reprocha plus d'une fois d'avoir mis trop de vivacité dans cette juste réplique, et il n'épargna rien pour en faire disparaître les traces.

Le roi Louis XVIII ayant prononcé la dissolution de la chambre des députés en 1817, M. Martin fut envoyé à la nouvelle Assemblée législative par les électeurs de la Haute-Saône. Avant de l'y voir à l'œuvre, il convient de faire connaître au juste quel esprit il y apportait.

Les opinions politiques de M. Martin s'étaient formées à l'école de l'Assemblée constituante avec une telle force et de telles racines, qu'en dépit des bouleversements si multipliés et si contradictoires qu'il vit subir à notre patrie dans le cours de sa longue carrière, elles ne varièrent jamais. Il était, en 1817 comme en 1793, comme en 1810, comme il est resté jusqu'à son dernier jour, un disciple sincère et loyal des doctrines de 1789, un ami fervent de la liberté modérée, de l'égalité civile et du système parlementaire, un vrai constitutionnel en un mot. Sans enthousiasme comme sans haine à l'égard des deux dynasties qui se disputaient la France, il demandait obstinément à toutes deux la restitution des franchises qui avaient coûté tant de sang et de larmes à la nation, et demeurait convaincu que la liberté pouvait et devait seule se défendre contre ses propres excès. Fidèle au programme des constituants jusque dans leurs inconséquences, et héritier trop respectueux du gallicanisme parlementaire, il se trouva, par préjugé beaucoup plus que par raison, et quoique catholique déclaré, l'adversaire des moines, des prélats, des papes, et professa d'abord pour la constitution civile du clergé une estime et une admiration qu'il eut, comme M. Thiers, le bon esprit de répudier entièrement dans la suite, en reconnaissant combien ce code hiératique, œuvre du jansénisme et de l'incrédulité, était en réalité attentatoire à la liberté religieuse.

La réaction était encore trop vive pour qu'avec un pareil ensemble d'opinions M. Martin pût siéger ailleurs que sur les bancs de l'opposition la plus avancée. Il s'y retrouvait d'ailleurs en compagnie de plusieurs des hommes d'Etat qu'il avait déjà connus au Corps législatif, et qui, les uns par un amour sincère de la liberté, les autres par regret du régime impérial ou haine des Bourbons, du clergé et de l'ancienne noblesse, arrivaient disposés à combattre de toutes leurs forces le régime naissant.

Le député de Gray conquit, dès les premiers jours, une position importante parmi les membres de la gauche, et rien ne se fit plus dans ce parti sans qu'il fût consulté. Ce fut lui qui ouvrit, le 11 décembre, la discussion sur la liberté de la presse, et dès les premiers mots, il se mit au-dessus de toutes les factions en les jugeant toutes avec une égale sévérité.

« Le droit de publier ses opinions, dit-il, est un droit naturel, car la servi-
» tude de la pensée suppose ou amène toutes les autres servitudes. Il est ga-
» ranti par la charte. Il est inhérent au gouvernement représentatif, qui est le
» gouvernement de l'opinion. Avant la grande époque de 89, toutes les cen-
» sures et toutes les surveillances n'ont pu arrêter le cours éternel de l'opinion,
» et n'ont fait que le précipiter... Tous les gouvernements qui depuis se sont
» succédé en France, ont consacré ce droit. Tous l'ont violé, tous ont péri : la
» liberté de la presse n'a été que la licence du parti dominant. Le Directoire
» envoie les écrivains et les journalistes dans les marais de Sinnamary, et le
» glaive d'un seul homme, dirigé par l'opinion, renverse le Directoire. Cet
» homme extraordinaire, maître des destinées de la France, méconnaît l'opi-
» nion et veut l'asservir ; il tombe aussitôt dans le vertige et l'erreur. Ce co-
» losse de fer, appuyé sur tant d'éblouissants trophées, sur les débris de tant
» de couronnes, qui l'a renversé ? Ce n'est pas l'Europe, c'est l'opinion. »

L'orateur passait ensuite en revue les lois restrictives de 1814, 1815 et 1816, que le projet de loi soumis à la chambre ne faisait que confirmer en les aggra-

vant, et il demandait ce qu'après tant de mesures préventives il pouvait rester de la liberté si solennellement garantie par la charte.

« Le ministère, disait-il en finissant, ne semble-t-il pas dire à une nation » que vingt-cinq années d'expériences et de déceptions ont rendue si défiante, » si ombrageuse, ne semble-t-il pas dire à vingt-six millions d'hommes géné- » reux, mais fins et spirituels : J'ai plus de bon sens et de raison que vous » tous, je parlerai seul et je ferai l'opinion. Non, non, Messieurs, l'opinion ne » se fait pas. On peut condamner l'opinion au silence, mais on la refoule dans » les cœurs, et c'est alors qu'elle devient menaçante et dangereuse. Messieurs, » c'est l'arbitraire qu'on nous demande, osons le rejeter. Le gouvernement doit » à la charte une force immense, une force éprouvée. Des lois inconstitution- » nelles le perdraient en aliénant l'opinion, sans laquelle il est impuissant. » Osons, en bons et loyaux députés, arracher le gouvernement à l'illusion fatale » qui l'entraîne dans une route marquée par tant de naufrages; osons arracher » le ministère à ce funeste système de lois d'exception qui désole la France, » et qui finirait par précipiter dans un commun abîme le trône et la patrie. »

Le député de Gray avait été chargé aussi par l'opposition d'engager le débat sur le nouveau concordat présenté dans la même session; mais à la vue de l'orage qu'il paraissait soulever, ce projet fut retiré par le gouvernement. Cependant M. Martin fit imprimer le travail qu'il avait préparé pour le combattre, et l'empressement du public en exigea plusieurs éditions. Œuvre sincère, mais dictée par d'antiques préventions, ce discours n'était guère qu'un volumineux réquisitoire anti-clérical dont l'*Essai historique sur la puissance des papes* avait fourni le fonds, et où M. Martin avait mis tout ce qu'il y avait de bon, c'est-à-dire la forme, une forme large, élevée, entraînante. De tous ses discours, ce fut peut-être celui qui obtint le plus de succès, bien qu'il le méritât le moins. Mais quelques membres du clergé venaient de menacer imprudemment les libertés politiques de la France : le public fut heureux d'y trouver une réplique vigoureuse, agressive, pendant que les ennemis de la religion croyaient applaudir un des leurs dans cet ami sincère, mais trop défiant, de l'Eglise.

Dans la session de 1819, M. Martin, quoique fort souffrant, prononça plusieurs discours, entre autres celui qui repoussait avec autant de force que de talent la proposition Barthélemy, tendant à changer le système électoral. La situation politique s'était heureusement modifiée depuis l'année précédente. Louis XVIII, cédant au vœu populaire, venait d'appeler un ministère franchement constitutionnel ; l'union paraissait se cimenter entre la dynastie et la nation, lorsqu'un pair de France, plus royaliste que le roi, jugeant que le grand nombre de députés libéraux envoyés à la chambre avait pu influer sur les déterminations du monarque, demanda que les chambres suppliassent elles-mêmes le gouvernement de changer la loi électorale. Le gouvernement fut le premier à repousser cette étrange proposition. A travers les voiles dont elle restait enveloppée, M. Martin vit clairement qu'elle n'avait pas d'autre but que d'évincer la haute bourgeoisie elle-même des colléges électoraux, pour les livrer à peu près exclusivement à l'ancienne noblesse; et toutes les conquêtes de 89 lui paraissant remises en question à la fois, il oublia ses souffrances, sa faiblesse, le danger, pour voler à leur secours. En abordant la tribune, il peignit ainsi l'état déplorable où il se trouvait déjà :

« Epuisé par une longue et cruelle maladie, presque aveugle, et n'étant re-
» tenu dans les fonctions de député que par la gravité des circonstances, c'est
» le péril dont la France est menacée qui m'engage à monter à cette tribune,
» et en élevant encore ma faible voix pour la défense de la liberté, je viens
» payer un dernier tribut, peut-être, à notre chère et malheureuse patrie. »

Malgré les progrès effrayants du mal, que les soins du célèbre Dupuytren et les traitements les plus douloureux ne pouvaient arrêter, M. Martin se rendit encore à son poste l'année suivante, et parla avec beaucoup de développements et de succès sur les principales questions soumises à la chambre. L'assassinat du duc de Berry venait de rejeter le gouvernement dans la voie de la réaction et des rigueurs générales. Il demandait aux chambres la suppression de la liberté individuelle.

« Je viens, s'écria M. Martin indigné, repousser l'acte d'accusation que le mi-
» nistère, au milieu de la douleur qui nous accablait, au milieu de la désola-
» tion publique, a osé vous proposer contre la nation. Oui, Messieurs, en vous
» demandant de livrer à leur discrétion la liberté individuelle, les ministres
» accusent la nation... Un misérable, des dernières classes du peuple, d'un
» esprit sans culture, menant une vie solitaire et farouche, commet un meurtre
» affreux; tout ce qu'on a pu connaître jusqu'à cette heure des dépositions de
» cet homme semble prouver qu'il avait conçu et médité son crime depuis plus
» de quatre années, c'est-à-dire longtemps avant que la nation ait joui de ces
» libertés qu'on veut incriminer et lui ravir. Tout semble démontrer que ce
» crime est un crime isolé; toute la nation est dans le deuil et les larmes, et
» toute la nation sera mise en interdit et frappée de suspicion! Les funérailles
» du prince seront les funérailles de toutes nos libertés! Mais la nation est-elle
» coupable du crime qu'elle déplore? Sommes-nous donc un peuple d'assas-
» sins? »

L'orateur, rappelant ensuite au gouvernement tout ce que l'arsenal répressif des régimes antérieurs avait laissé à sa disposition, notamment le droit d'arrestation préventive, que ses parquets ne laissaient nullement chômer, demandait si l'arbitraire juridique et légal ne pouvait lui suffire.

« Les ministres, s'écriait-il, nous demandent un pouvoir discrétionnaire!
» mais ils l'ont déjà. Ils sont armés du plus redoutable des arbitraires, de l'ar-
» bitraire légal; ils ne nous demandent donc que l'étalage du despotisme. Avec
» plus d'habileté, ils chercheraient à alléger, ou du moins à nous déguiser
» nos chaînes; mais ils veulent les secouer et les faire retentir sur nos têtes...
» Mais ne voyez-vous pas, Messieurs, combien le malheur des circonstances
» rendrait cette dictature redoutable? Il est évident que quiconque serait em-
» prisonné suivant la nouvelle forme d'arrestation, serait par cela même flétri
» de la plus atroce suspicion. Quoi! Messieurs, il serait loisible au ministère,
» c'est-à-dire au ministre chargé de la police, de former une classe de sus-
» pects? Et de quels suspects? d'un exécrable parricide! Et dans quel temps?
» c'est au milieu de la fermentation des esprits; c'est lorsque des cris sinistres
» de vengeance et de proscription se mêlent à la douleur publique; lorsque des
» poignards sont aiguisés sur un tombeau; c'est après tant d'orageuses révo-
» lutions, lorsqu'il n'y a pas un homme en France, grand ou petit, à qui il
» manque quelque ennemi, et qui ne puisse redouter tout ce qu'il y a de plus

» vil au monde, la délation et l'espionnage, et tout ce qu'il y a de plus aveugle
» et de plus féroce, l'esprit de parti; c'est dans de si désolantes circonstances
» qu'un citoyen serait tout d'un coup frappé d'un sceau de réprobation, lui,
» sa famille, ses amis; qu'il verrait rejaillir sur lui le sang d'une auguste vic-
» time; qu'il serait signalé, par le fait même et la forme de son arrestation,
» comme un monstre à l'univers entier; qu'il serait plongé dans les cachots et
» qu'il y resterait des mois entiers, écrasé sous le poids du régicide! Ah! Mes-
» sieurs, quel est l'homme, digne du nom d'homme, à qui une telle pensée ne
» glace le cœur! Je vous en conjure au nom de la patrie, au nom de ce que
» vous avez de plus cher, rejetez ce funeste projet; rejetez une loi qui ne viole
» pas seulement la loi constitutionnelle de l'Etat, mais les lois éternelles de
» l'humanité. Ne démentez pas les solennelles promesses si récemment éma-
» nées du trône; ne vous démentez pas vous-mêmes, ne sanctionnez pas par
» vos suffrages un acte d'accusation injurieux pour le peuple que vous repré-
» sentez; et si l'on veut absolument le considérer comme un complice d'un
» attentat qui lui fait horreur, et le punir par la privation de toutes ses garan-
» ties, ne le condamnez pas sans enquête, sans aucun document, et ne le trai-
» tez pas plus rigoureusement qu'un horrible assassin. »

Cependant la réaction ne faisait que grandir; l'administration libérale de M. Decazes fut contrainte de se retirer, et les attaques contre le système électoral, qui avaient échoué l'année précédente, furent reprises par le nouveau ministère. Sous prétexte que la propriété foncière n'était pas suffisamment représentée dans les élections, on voulait annuler l'influence de l'industrie et du commerce, et assurer la prépondérance aux grands propriétaires fonciers. M Martin, quoique grand propriétaire foncier lui-même, prit chaudement la défense des fortunes médiocres et industrielles. Il rappela de nouveau à la royauté combien de dangers elle courait en s'isolant ainsi de plus en plus de la nation, et en cherchant dans l'aristocratie seule un appui dont elle avait déjà trop cruellement éprouvé l'impuissance. Tout son long discours, rempli d'avertissements sévères et de leçons empruntées à l'histoire, était empreint d'amertume et de colère, et accusait une scission de plus en plus profonde entre le gouvernement et l'opinion publique. En effet, l'irritation commençait à se manifester jusque dans la rue. Le gouvernement fit faire des charges de cavalerie, et M. et Mme Martin, surpris par l'une d'elles, eurent à peine le temps de se réfugier dans une boutique. L'opposition accusa le ministère d'avoir exagéré le mal et simulé des craintes qu'il n'avait pas, pour obtenir sous le coup de la terreur le vote d'une loi impopulaire, et M. Martin dénonça à la chambre ces manœuvres, supposées ou réelles, qui révoltaient sa scrupuleuse loyauté. Un député de la gauche, M. de Chauvelin, ayant été personnellement menacé, il voulut partager ses périls, et pendant quelques jours il ne le quitta pas.

« Depuis deux ou trois sessions, dit M. Evariste Bavoux, les yeux de M. Martin s'étaient peu à peu obscurcis et couverts d'un voile; un jour, une question grave et solennelle était à l'ordre du jour : impatient depuis longtemps d'un repos forcé, regardant comme un larcin fait au pays les soins obligés de sa santé, il répond à l'appel d'une conscience trop rigoureuse : il se transporte avec peine à la chambre, et, les tempes brûlées par le moxa, il monte à la tri-

bune, qu'il fit résonner une fois encore des accents grondeurs de cette opposition alors si forte et si puissante. Ce fut pour la dernière fois : cet effort sur lui-même, cette secousse morale, épuisèrent ses forces et éteignirent les derniers rayons de sa vue mourante ; il sentit dans ses yeux des pétillements, des étincelles ; et tout à coup des ténèbres épaisses lui annoncèrent son isolement, désormais irrévocable, du monde physique : il était aveugle. »

La carrière oratoire, qui venait à peine de s'ouvrir pour lui avec tant d'éclat, se refermait à jamais, et il n'avait pas encore quarante-sept ans. Il se démit sur-le-champ de ses fonctions, et dit un éternel adieu à Paris et à ses tourmentes politiques, pour se confiner dans son château de Gray.

Les principaux discours de M. Martin à la chambre des députés ont été publiés et permettent d'apprécier, au moins en partie, l'étendue et la nature de son talent. L'éloquence de l'orateur franc-comtois, dans les commencements surtout, a une teinte académique très prononcée. Cela s'explique aisément. Etranger à la pratique du barreau, qui pendant nombre d'années avait été le seul champ ouvert aux luttes de la parole, homme d'étude plutôt que d'action, de principes plutôt que d'affaires, M. Martin apportait à la tribune plus d'habitude de penser que d'improviser. Ses premiers discours furent donc, selon toute apparence, écrits et médités dans la solitude du cabinet. Le soin avec lequel les périodes y sont cadencées, les traditions de la rhétorique observées sans trop affaiblir toutefois le nerf de l'argumentation et l'énergie du sentiment, trahit plus d'art que de spontanéité. Mais l'apprentissage ne fut pas long. La vivacité d'esprit de M. Martin, la chaleur de ses convictions, et surtout l'ardeur de la lutte, ne tardèrent pas à l'entraîner au delà des froides régions de l'éloquence étudiée et écrite, et il se trouva bientôt prêt, soit à riposter aux interruptions inattendues de ses adversaires, comme MM. de Castelbajac et de Marcellus en firent rudement l'expérience, soit à aborder la tribune avec la seule inspiration du moment. Il est hors de doute qu'avec une parole aussi brillante et aussi incisive que la sienne, et un caractère aussi élevé, M. Martin se serait trouvé promptement placé à la tête de l'opposition libérale, et que dans les moments orageux où la couronne crut devoir compter avec l'opinion; son nom serait devenu, comme ceux de MM. Portalis et de Martignac, un trait d'union entre le peuple et la royauté. Malgré son indépendance un peu fière, il n'avait jamais cessé d'être respectueux pour le trône ; et les prévenances toutes particulières dont il fut l'objet de la part des ducs de Richelieu et Decazes pendant leur ministère, en montrant le prix qu'ils attachaient à son alliance et à ses services, prouvaient que si l'administration trouvait en lui un censeur sévère, la liberté et l'égalité un champion d'une ardeur peu commune, il n'était nullement pour la monarchie constitutionnelle des Bourbons un ennemi ou un démolisseur assermenté.

L'immense épreuve imposée à M. Martin lui fut d'abord très sensible, et malgré l'énergie de son caractère, il eut de la peine à se résigner. En effet, ce n'était pas seulement pour lui le deuil de sa carrière et de son influence politique, des droits qu'il commençait à avoir sur la reconnaissance du pays, l'estime de ses contemporains et l'attention de la postérité ; mais il trouvait au sein même de sa belle famille, de sa riante demeure, qu'il ne devait plus revoir, de nouveaux sujets de regrets. Sa femme lui donna même dans ces jours

de tristesse une charmante fille, son sixième enfant, qu'il ne vit jamais. Bien qu'il eût pris pour suppléer à ses yeux éteints et pour tenir sa plume un et même deux secrétaires, il éprouvait une telle contrariété de se sentir à la merci de ce secours étranger, qu'il aima mieux pendant quelque temps renoncer aux lectures suivies, qui étaient devenues comme une partie essentielle de son existence; et il fallut que Mme Martin et sa fille aînée, Mme la marquise de Castellane, se dévouassent à lui servir elles-mêmes de lectrices, pour l'habituer peu à peu à des voix moins douces et moins familières. Cependant, après ce tribut de quelques jours payé à la nature et à la faiblesse humaine, M. Martin se redressa courageusement, et régla son existence nouvelle avec la ponctualité d'un moine et l'austérité d'un philosophe. Chaque journée, chaque heure, eurent leur emploi invariablement fixé, et l'étude les absorba presque entièrement. Levé de grand matin en toute saison, M. Martin travaillait aussitôt avec ses secrétaires. Il passait peu de temps à table, en accordait un peu plus au cercle de famille dont il faisait le charme par sa conversation spirituelle et savante, et ne prenait dans le cours de la journée d'autres moments de repos que ceux qu'il consacrait à son invariable promenade. Pendant plus de quarante ans, tous les jours, à la même heure et par tous les temps, on le vit se mettre en route, en voiture lorsqu'il y fut forcé, mais presque constamment à pied, confiant l'un de ses bras à son secrétaire, tenant une canne de l'autre et marchant avec une vitesse extraordinaire. « Les habitants de tous les environs, disait M. Bavoux en 1833, le connaissent, et en passant à côté de lui le saluent respectueusement comme s'il pouvait recueillir cet hommage; et en effet la personne qui l'accompagne lui presse légèrement le bras. C'est le signe convenu pour l'avertir de ce salut, auquel il est fort sensible et qu'il rend toujours avec une scrupuleuse politesse. Pieux échange de respect et de courtoisie, dans lequel, par un dialogue muet, le passant semble dire avec une certaine tristesse : « Monsieur le baron, nous saluons en vous le mérite et le malheur ; » et lui, leur répondre : « Merci, mes bons amis, vos sympathies me vont au » cœur et me consolent. »

Une des plus grandes jouissances qui restât à M. Martin dans sa retraite, était de recevoir chez lui les amis politiques dont il ne pouvait plus partager la gloire et les travaux. Il exerçait l'hospitalité dans son château de Gray en véritable grand seigneur, avec une grâce toute parisienne et une cordialité toute comtoise. Il n'était pas possible de trouver ailleurs un empressement plus discret et plus délicat, un respect plus ingénieux des goûts et des habitudes de l'ami qu'on voulait fêter. Beaucoup de personnages sont ainsi venus s'asseoir tour à tour au foyer du noble aveugle et lui apporter les consolations de l'amitié. Parmi les hôtes marquants que le château de Gray s'honore d'avoir reçus, je citerai seulement le général de Lafayette, M. et Mme Casimir Périer, le vicomte de Toulongeon l'historien, le duc de Bassano, ancien ministre d'Etat, le comte Clary, l'allié des Bonaparte et des Bernadotte, les comtes Boulay (de la Meurthe) dont l'un fut vice-président de la république et dont l'autre est aujourd'hui sénateur, le comte de Murat, pair de France, les ducs de Marmier père et fils, les marquis de Grammont et d'Andelarre, le maréchal de Castellane, M. Evariste Bavoux, ancien député, M. et Mme de Chauvelin, MM. Amédée Thierry et Lélut, de l'Institut, M. Tourangin, sénateur; et à côté de ces noms plus ou

moins mêlés à la politique, des noms exclusivement littéraires, comme ceux de MM. Ch. Weiss, X. Marmier, Quicherat, Mignard, de Dijon, Laumier, Viancin, le vicomte Chiflet, L. Besson, Castan, de Noiron, sans compter beaucoup d'autres que la science et notre province revendiquent également. Mais l'amitié intime du savant M. Weiss et ses longs séjours de chaque automne au château de Gray furent surtout pour M. Martin une source abondante de consolations et de jouissances littéraires.

A côté du plaisir qu'il goûtait de recevoir des hôtes aussi éminents et de réunir autour d'eux l'élite de ses concitoyens, M. Martin trouvait une satisfaction non moins vive et non moins élevée à entourer de son bienveillant patronage les talents littéraires les plus pauvres et les plus obscurs. Un accueil distingué était assuré au château de Gray à tout ce qui était engagé, fût-ce en qualité de simple conscrit, dans la république des lettres. Après son culte pour la liberté, celui que M. Martin porta le plus loin fut sans contredit celui du talent. Il le recherchait, l'encourageait, l'honorait bien au delà des limites communes. Dans une ville riche, où la fortune jouit d'une considération excessive, il semblait n'en tenir aucun compte, et sa préférence marquée, en tombant sur de pauvres professeurs, de simples vicaires ou d'obscurs étudiants, dut causer bien des surprises.

A part quelques mois de villégiature dans ses propriétés du Charolais, M. Martin ne quitta plus Gray que pour aller passer un ou deux hivers à Besançon, auprès de son vieil ami le général Morand, lorsque celui-ci fut appelé à commander la sixième division militaire. Quelques mois après la révolution de 1830, qui réalisa de point en point ses prédictions trop négligées et amena ses amis au pouvoir, M. Martin fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. L'Académie de Besançon l'admit dans son sein en 1836 et lui donna une grande fête à cette occasion.

En se vouant exclusivement à l'étude, M. Martin ne voulut pas que son travail restât entièrement passif ou stérile pour les autres, et quoiqu'une sévère défiance de lui-même le portât à recueillir et à apprendre toujours beaucoup plus qu'à produire, il écrivit, ou plutôt il dicta deux ouvrages d'un rare mérite, en dépit de toutes les difficultés, de tous les obstacles que sa cécité mettait entre la conception de ses pensées et leur expression définitive. Le premier fut un témoignage du goût et de l'humilité de l'auteur. En se replongeant dans l'étude, il sembla à cet homme qui savait si bien penser par lui-même et rendre ses propres pensées, qu'il convenait de commencer modestement comme on commence au collége, en traduisant les classiques, et il traduisit Salluste. Cette œuvre, travaillée, méditée, retouchée pendant de longues années avec la patience d'un aveugle, venait d'être enfin terminée, lorsque la répugnance que M. Martin avait d'abord ressentie pour la collaboration forcée de ses jeunes secrétaires se trouva cruellement justifiée. L'un d'eux disparut un jour avec le manuscrit de la traduction de Salluste, sans qu'on ait jamais pu découvrir leurs traces. M. Martin ne se découragea pas : il reprit d'un bout à l'autre cet immense travail, et le fit précéder d'une étude pleine d'érudition et de saine critique sur l'art de traduire et sur Salluste. Ce morceau seul a été publié en 1854 par les soins de l'Académie de Besançon.

Mais M. Martin trouva un sujet bien plus propre à exercer toutes ses facultés

et sa sagacité politique, dans l'histoire de Napoléon, qui devint ensuite l'objet de ses études. Il avait été lui-même témoin de cette grande épopée, il en avait vu les triomphes et les revers, il en avait connu le héros, et pourtant assez d'années s'étaient déjà écoulées pour que les hommes et les choses de cette époque fussent entrées dans le froid domaine de l'histoire. M. Martin fit de ce nouveau travail l'œuvre capitale de sa retraite, son monument, et il n'y épargna ni temps, ni peines, ni dépenses. Il étendit ses recherches de tous les côtés, et sa magnifique bibliothèque devint l'une des plus riches qu'on pût trouver en documents sur la vie de Napoléon, sa famille et son époque. Ce fut en 1853 que M. Martin publia, en 3 volumes in-8°, le fruit de ses études, œuvre des plus remarquables pour la pensée et pour le style, et qu'un concours inoui de circonstances défavorables a pu seul empêcher jusqu'à ce jour de prendre le rang qui lui est dû dans l'estime publique. En effet, si l'on en excepte la publication gigantesque de M. Thiers, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'il n'a rien été écrit de plus exact, de plus complet, de plus judicieux, de plus éloquent et de plus impartial, sur le moderne Charlemagne. Malheureusement, par suite de sa longue retraite, l'ancien orateur de la Restauration était devenu à peu près étranger au Paris actuel, à la nouvelle génération, et surtout à ce monde interlope, à cette franc-maçonnerie littéraire, où les succès se trafiquent tant par échange mutuel d'encens que par éloges chèrement payés. Il ne pouvait croire à ces procédés misérables, à cette tyrannie de la réclame, et il aurait cru déchoir en y recourant. Il aima mieux laisser au temps le soin de lui rendre justice; mais il n'en resta pas moins attristé du silence opiniâtre gardé par tous les grands journaux sur son beau livre, où leur esprit de parti et leur vénalité n'avaient rien trouvé à gagner; et il put comprendre alors qu'il leur avait fait autrefois trop d'honneur en leur attribuant une mission de haute justice qu'ils se mettaient si peu en peine de remplir.

Son chagrin, discrètement renfermé dans son cœur, ne se trahit du reste par aucune de ces plaintes si douces à la vieillesse, et Mme Martin, à force d'attentions délicates, d'illusions ingénieuses, parvint à lui déguiser en partie le vide et l'oubli que les années avaient fait autour de lui ou à en éloigner doucement sa pensée. Toutefois cette dernière épreuve, en lui faisant sentir qu'il n'appartenait en quelque sorte plus à ce monde de petits intérêts et de petites passions au sein duquel son régime austère et des soins dévoués l'avaient conservé bien au delà des limites ordinaires de l'âge, le disposa à tourner davantage ses pensées vers la vie future. Voltaire, qu'il avait beaucoup lu et dont il goûtait mieux que personne la verve et le style, n'avait jamais pu lui ravir sa foi en Jésus-Christ. Même au plus fort de ses luttes contre le clergé de la Restauration, son âme était restée profondément chrétienne. Il se courba donc sans peine sous le joug consolant des devoirs religieux, en confiant à un prêtre honoré de son amitié particulière, M. Brésard, aumônier de l'hôpital de Gray, les omissions ou les manquements d'une vie qui, pour les devoirs envers les hommes et envers soi-même, n'avait jamais cessé d'être un modèle. Quelques mois plus tard, ses forces déclinèrent sensiblement, sa mémoire s'obscurcit, sa parole devint moins facile; il s'en aperçut, et fut vivement affecté de survivre ainsi à ses facultés. Cette préoccupation hâta même le progrès du mal. Cependant il ne voulut rien changer à son dur régime. Ne pouvant plus monter en voiture, il s'y fit por-

ter. Ses longues lectures devenaient pour lui une fatigue; il ne les en continua pas moins. Enfin, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, il fallut une affection de poitrine tout accidentelle pour briser ce tempérament, si fortement trempé par la sobriété, la règle et le travail. Quelques heures avant de mourir, M. Martin, ne pouvant déjà plus parler, montra qu'il comprenait encore les pieuses exhortations du prêtre et s'y associait, en inclinant et en découvrant sa tête vénérable. Il s'éteignit le 8 février 1864, comme un patriarche, au milieu des larmes de trois générations d'enfants, laissant la ville de Gray en deuil de son plus grand citoyen. La population se ressouvint, en ce jour, de tout ce que M. Martin avait fait autrefois pour elle, et elle voulut lui rendre un dernier hommage en escortant ses restes jusqu'à son tombeau.

Dans son testament, rédigé plusieurs années avant sa mort, M. Martin, après avoir assuré un gage de sa reconnaissance à son dernier et digne secrétaire et à ses serviteurs dévoués, avait fait généreusement la part des pauvres, et donné aux ministres de l'Eglise un précieux témoignage de son estime en confiant au curé de Gray et à la supérieure des religieuses de la Charité le soin de distribuer ses dernières libéralités.

Ainsi finit cette grande existence, semant encore le bien après elle et laissant un mémorable exemple de ce que peut la force d'âme aux prises avec l'infirmité du corps. En demeurant plus longtemps sur le théâtre agité des affaires, M. Martin, qu'il soit permis à notre affection de le redire, aurait fourni un nom de plus à la liste de nos hommes d'Etat célèbres, mais en réalité la gloire l'aurait peut-être laissé moins grand que le malheur ne l'a fait; et c'est penser d'une manière digne de lui que de croire qu'il n'a pas perdu au change.

JULES SAUZAY.



LES DERNIERS MOMENTS DE CHARLES-QUINT.

Son manteau d'empereur a fait place à la bure,
Son trône au dur grabat, son sceptre au chapelet.
Pour lui plus de flatteurs, plus de brillante armure,
Plus de princes domptés baisant son gantelet!
Sa gloire n'est qu'un rêve; et ce vieux cénobite
Qui naguère à ses pieds voyait pâlir les rois,
Se prosterne, alarmé du trouble qui l'agite,
Et serre sur son cœur son crucifix de bois.

Autour de ses palais, quand l'acclamait la foule,
Superbe, il défiait le Ciel et l'avenir;
A présent, jour et nuit, chaque heure qui s'écoule
Ajoute à ses remords un poignant souvenir.
Brisé par la tempête et glacé d'épouvante,
Il veut, impatient de se sentir au port,
Coucher dans le cercueil son ombre encor vivante,
Et pour savoir mourir, essayer de la mort..

Il commande, et déjà, du fond de la chapelle,
Montent jusqu'aux arceaux de longs voiles de deuil;
Ils recouvrent les murs où l'ogive étincelle,
Et du large portique obscurcissent le seuil.
Aux piliers, envahis par d'épaisses ténèbres,
S'étalent en faisceaux les soyeux étendards,
Et sur la noire ampleur des tentures funèbres
Se détache, imposant, l'écusson des Césars.

Sous sa couronne d'or, l'aigle, aux serres cruelles,
Suit d'un fauve regard les soudaines lueurs
Dont les flambeaux sacrés sillonnent ses prunelles,
En perçant de la nef les sombres profondeurs.
Au milieu des apprêts que son orgueil domine,
Comme aux champs du carnage, il plane sur l'autel,
Tandis que devant Dieu le souverain s'incline,
Accablé du néant de son règne immortel.

De l'orgue aux lents accords la plaintive harmonie
Se mêle au tintement que jette au loin l'airain;
Un chant plein de langueur, de soupirs, d'agonie,
Semble annoncer au prince un jour sans lendemain.
Auprès du catafalque, en ce moment suprême,
Humblement il s'avance, et, calme dans sa foi,
Il préfère un linceul aux feux du diadème,
Ce géant fatigué d'être empereur et roi!

De sourds gémissements précèdent la prière
Qu'une tremblante voix murmure avec ferveur
Pour ce pécheur qui touche à son heure dernière,
Et que soutient la croix du divin Rédempteur.
Loin d'une noble cour, loin du plus beau des trônes,
Il abjure, à genoux, les splendeurs de son nom;
Et bientôt, sur son front qui porta cinq couronnes,
L'huile sainte a tracé le signe du pardon..

Dans ses élans d'amour, il conjure la Vierge
De bénir le tombeau, pour lui prêt à s'ouvrir;
Il se signe, se lève, et, saisissant un cierge,
Il le souffle et s'écrie: « Ainsi je vais mourir! »
Puis, aux tristes accents du psaume funéraire,
Il regarde le ciel, où l'attend le bonheur,
Et, plus grand que jamais, sous les plis du suaire,
Dans la bière béante il s'étend sans terreur.

Accourez, courtisans qui formiez son cortége!..
Le monarque est couvert du drap des trépassés,
Et, sans que désormais son pouvoir le protége,
Il va se joindre aux morts dans la terre entassés.
Le monde devant lui semblait manquer d'espace,
Et le voilà couché dans un étroit cercueil!
La divine justice a brisé son audace
Et dompté pour toujours son implacable orgueil.

Les moines, à pas lents, s'approchaient de leur frère
Aspirant au repos de l'éternelle nuit;
Ils retrouvaient encor sur sa figure austère
La douce paix du cloître où Dieu l'avait conduit.
D'une voix qu'en ce jour la douleur a brisée,
Ils priaient pour son âme, et venaient tour à tour
Du saint rameau de buis répandre la rosée
Sur l'ami que peut-être ils perdaient sans retour.

D'une main défaillante il tenait un rosaire,
De l'autre il étreignait l'image du Sauveur.
Il souriait, paisible, au martyr du Calvaire,
Quand l'aile de la mort vint effleurer son cœur.
De son sein qui se tait, de sa bouche glacée,
On dirait qu'à jamais le souffle s'est enfui;
Dans ses yeux sans regards la vie est effacée,
L'éternité déjà semble peser sur lui.

L'effroi succède aux chants, le silence aux prières;
Dans sa stupeur, la foule entoure le cercueil,
Et le prince, immobile, enlevé par ses frères,
Bientôt de sa cellule a dépassé le seuil.
Il soupire; des pleurs humectent sa paupière,

Et dans un long sanglot sa voix a murmuré :
« Je trouverai demain, dans la nuit de ma bière,
L'ineffable repos que j'ai tant désiré !

» O Philippe, ô mon fils, ma royale existence
Fut un fardeau pour moi, mais pour toi je l'aimais ;
Sur mon trône puissant quand la tienne commence,
Garde-toi des flatteurs, ne leur souris jamais ;
Dans ses vœux insensés n'imite pas ton père,
Sois plus juste que lui, connais mieux ton devoir,
Et, pour jouir d'un règne honorable et prospère,
Eloigne de ton cœur l'ivresse du pouvoir.

» Recevez mes adieux, à cette heure bénie,
Vous que je vais quitter pour descendre au tombeau ;
Frères, mes bien-aimés, avant mon agonie,
De mon doigt qui se glace enlevez cet anneau ;
Ce gage d'amitié, je le laisse à Granvelle,
A l'illustre soutien de ma prospérité ;
Que ce don qui m'est cher sans cesse lui rappelle
Et ma reconnaissance et sa fidélité ! »

Les rêves du délire entraînent sa pensée
Vers un règne rempli d'importuns souvenirs.
Il succombe à ses maux : sa poitrine oppressée
N'exhale déjà plus que de faibles soupirs.
Sans se plaindre, il sourit encore au crépuscule,
En répétant ces mots que, dans ses jours d'effroi,
Il avait si souvent redits dans sa cellule :
« Dieu de miséricorde, ayez pitié de moi ! »

Il expire, il n'est plus !... Le maître de l'Espagne,
Le plus vaillant des rois que Dieu fit empereurs,
L'indomptable César, le nouveau Charlemagne,
Au seuil du monastère était mort aux grandeurs ;
Et celui dont le monde adulait la puissance,
A présent protégé par un long repentir,
Et du souverain Juge implorant l'assistance,
Sur un pauvre grabat s'est couché pour mourir !

Seigneur, viens séparer le pécheur de son crime ;
Assez de ce héros tu courbas la fierté,
Assez longtemps ta droite a frappé ta victime ;
Rends au triomphateur sa noble majesté.
Sous l'austère cilice et dans la pénitence,
Il a crié vers toi du fond de ses douleurs ;
Relève-le, grand Dieu ; dis-lui, dans ta clémence :
« Tu peux venir à moi, car j'ai compté tes pleurs ! »

C.-Joseph Bouvier.

REVUE CRITIQUE.

HISTOIRE ÉLÉMENTAIRE ET CRITIQUE DE JÉSUS, par A. PEYRAT. Michel Lévy frères. — 1864, in-8°.

Les lauriers de M. Renan troublent décidément le sommeil d'une foule de beaux esprits, et les merveilleux bénéfices de son industrie ont éveillé les appétits de la gent philosophique et littéraire! Après les brillants débuts du chef d'emploi, voici veuir le *servum pecus* des imitateurs à la suite, la tourbe des *utilités* et des comparses, qui cherche à glaner, à travers champs, quelques bribes de la plantureuse moisson de scandale et d'écus que le protagoniste a récoltée. Vaine et stérile tentative! De pareilles *affaires* ne se recommencent pas tous les jours, et malgré les vigoureux efforts de la réclame la plus sympathique et la plus dévouée, maint chef-d'œuvre contemporain ne brillera quelques jours aux vitrines des étalagistes en renom que pour aller bientôt s'engloutir silencieusement dans les catacombes de la librairie au rabais. Tel est l'avenir inévitablement promis au livre qui fait le sujet de cet article. Hâtons-nous donc d'en dire quelques mots, avant qu'il ait cessé de vivre et qu'une autre spéculation du même genre soit venue le remplacer, pour disparaître non moins rapidement dans le gouffre insatiable de l'oubli.

Laissons la parole à M. Peyrat, et écoutons-le nous exposer lui-même ses vues, d'abord par l'épigraphe de l'œuvre nouvelle, puis dans l'avertissement ou préface qui la suit.

« Cognoscetis *veritatem*, et veritas liberabit vos. » (*Joann.*, VIII, 32.)

Constatons en passant que ces paroles, sacrilégement usurpées par l'auteur, sont adressées par Jésus-Christ lui-même aux Juifs *qui ont cru en lui* (1)! Nous allons voir à qui M. Peyrat les applique, et quelques lignes de sa préface nous renseigneront à ce sujet.

« Je n'ai point affecté de chercher des arguments nouveaux : j'ai fait choix
» de ceux qui m'ont paru les plus *solides*, les plus *convaincants*, les plus à la
» portée de tout le monde. Si le choix est bon, c'est là mon seul mérite.

» Je ne compose pas l'histoire de Jésus, je la laisse se composer elle-même,
» me bornant à soumettre chaque fait important, à mesure qu'il se présente,
» à un examen immédiat..... Que reste-t-il de cette histoire, quand la cri-
» tique a fait disparaître tout ce qu'elle renferme d'invraisemblable, de mal
» attesté, d'impossible et de faux? Ce livre est fait pour répondre à cette
» question.

» Il satisfera, je pense, les lecteurs non prévenus, qui cherchent à s'instruire,

(1) Dicebat Jesus ad eos, *qui crediderunt ei* Judæos..... cognoscetis veritatem, etc.

» qui ont le goût de la vérité, et chez qui le préjugé ne tient pas contre la
» raison.... Quant à ceux qui ne voient que ce qu'ils veulent voir, et que
» la *vérité* irrite lorsqu'elle contredit leur conviction, les attaques *inconce-*
» *vables* dont a été assailli un livre désormais célèbre, prouvent qu'il y aurait
» de la folie à vouloir les persuader. »

Voilà un début parfaitement clair, un plan de démolition nettement tracé! Voyons maintenant comment l'auteur a su remplir les conditions d'un pareil programme.

Bien différent en cela de son maître et modèle avoué, M. Peyrat ne s'inquiète guère de la sincérité et de ses *diverses mesures*, et ce n'est pas lui qui perdra son temps à *solliciter doucement* les textes qui le gênent. Il les supprime tout bonnement, ou bien il les altère, les violente, les brutalise et les ridiculise même suivant les besoins de la thèse qu'il a embrassée. Cherchez par exemple dans son pamphlet le sermon sur la montagne, et l'oraison dominicale (qu'il mentionne incidemment quelque part comme *une formule de cinq ou six lignes*): cherchez-y la guérison de l'aveugle-né et surtout l'interrogatoire que les pharisiens lui font subir à la suite du miracle auquel il doit la vue; cherchez-y les paraboles de l'enfant prodigue, du bon pasteur, du mauvais riche, du Samaritain, du denier de la veuve, des ouvriers de la vigne, etc., etc. Cherchez-y encore le discours après la cène et l'institution de la divine Eucharistie; cherchez-y, en un mot, quoi que ce soit qui puisse donner la moindre idée de la bonté, de la suavité, de la miséricorde infinies du Sauveur des hommes. Rien de tout cela, ni de près ni de loin. Il est vrai que tout cela ne ferait guère le compte de M. Peyrat, qui tient absolument à ne voir dans Jésus-Christ qu'un chef de socialistes, constamment escorté de la compagnie la plus équivoque, vivant même aux dépens de la *courtisane de Magdala* (comme ils appellent maintenant l'héroïque Madeleine), qu'un morose réformateur, graduellement aigri par l'insuccès et que ses propres excès conduiront bientôt à une perte désormais inévitable.

Nous avons parlé de textes tronqués, violentés ou ridiculisés, suivant les besoins de la cause. Donnons ici quelques spécimens de ces genres divers.

M. Peyrat rapporte, par exemple, l'histoire de la Chananéenne, mais avec le soin très attentif de la dénaturer le plus complétement possible. Ecoutez plutôt son récit: « Une femme étrangère l'implore pour sa fille; ses disciples, attendris,
» joignent leurs prières à celles de la mère éplorée. Jésus, impassible, leur répond:
» Il ne faut pas jeter aux chiens le pain des enfants d'Israël. » — Et le récit s'arrête là.

M. Peyrat *oublie* ici quelque petite chose, presque rien en vérité, les deux versets qui suivent: « Elle lui répliqua: Il est vrai, Seigneur; mais les petits
» chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maî-
» tres. — Alors Jésus lui dit: Femme, votre foi est grande! *Qu'il vous soit fait*
» *comme vous le désirez. — Et elle fut guérie à l'heure même* (1). »

Voilà ce qu'on appelle l'*exégèse* moderne et la manière de s'en servir! Voyons maintenant quelques échantillons d'un autre genre:

« *Bonjour*, Marie, » fait dire élégamment M. Peyrat au céleste messager de

(1) *Matth.*, xv, 27-28.

l'Incarnation ; après quoi, il se demande gravement à lui-même : « Sous quelle » forme l'archange Gabriel se montra-t-il à Marie? Si c'est avec un corps réel, » d'où l'a-t-il pris, et *qu'en a-t-il fait* après l'accomplissement de sa mission? »

Autre curiosité de M. Peyrat : « Que devint l'étoile après l'adoration des » Mages? Grégoire de Tours, et Haymon (lequel? car il y en a deux ou trois) » prétendent qu'*elle tomba dans un puits*, où on la voyait encore de leur » temps. » (P. 112.)

Voilà une facétie qui aura infailliblement un succès colossal dans les estaminets et les brasseries! Mais nous ne sommes pas au bout des questions embarrassantes de l'auteur. Nous le verrons plus tard (p. 309), à propos des corps qui ressuscitèrent au moment de la mort de Jésus-Christ, demander avec anxiété : « Lorsqu'ils entrent dans la ville, comment s'y montrent-ils? Etaient-ils ressus» cités nus ou vêtus? S'ils avaient des vêtements, il a fallu un second miracle » pour leur en donner, et s'ils n'en avaient pas, *où donc en ont-ils trouvé?* »

Déjà, quelques chapitres plus haut, à propos de la multiplication des pains, un miracle *utile* celui-là, s'il en fut jamais, M. Peyrat s'inquiétait vivement de l'origine des douze corbeilles dans lesquelles les apôtres (il veut dire les disciples) recueillent les restes du festin miraculeux. « D'où venaient ces corbeilles? » s'écrie chaleureusement notre auteur. Ce n'est pas dans le désert qu'on les » avait trouvées, et quant aux apôtres, ils n'en avaient point, puisque Jésus » leur défendait de rien porter avec eux. »

Quant au miracle (ou, comme dit M. Peyrat, à l'*affaire*) de Cana, non-seulement celui-là ne l'édifie point, mais encore le scandalise au plus haut degré. « On a calculé, dit-il, que les dix-huit mesures équivalaient à huit ou dix hec» tolitres, c'est-à-dire de quoi enivrer toute la petite ville de Cana. Où est » l'*utilité*, où est la *moralité* de ce changement de l'eau en vin, pour des gens » *qui ont déjà trop bu?*....... Il eût été plus naturel de changer le vin en eau et » de donner ainsi à ces convives intempérants une leçon de sobriété. » (P. 211.)

Bonne leçon aussi pour les thaumaturges irréfléchis et indiscrets! — Mais abrégeons toutes ces belles choses, et arrivons à la Passion du divin Sauveur. Ici, l'auteur n'a plus qu'une préoccupation, qui domine tout le reste, c'est de prouver (à sa manière) que toutes les scènes du drame auguste et terrible dont le Calvaire fut témoin n'ont pu s'accomplir dans la mesure de temps fixée par les évangélistes, et que tel ou tel fait n'a pas eu lieu précisément à l'heure indiquée. Puis, viennent les apologies et réhabilitations des personnages les plus compromis dans cette *affaire*. M. Peyrat, par exemple, qui n'ose pas précisément disculper ou justifier Judas (bien qu'il en meure d'envie), se tire d'embarras comme il peut par un anathème général contre « les misérables » qui, soudoyés par un parti quelconque, livreront, pour un *vil salaire*, le » secret ou la personne de leurs complices ou de leurs chefs. » Il est de fait que Judas, qui fut jadis un insigne maladroit, comprend un peu mieux aujourd'hui son métier de traître, et qu'il ne vend plus son maître à si bon marché. Demandez plutôt aux éditeurs A. Lacroix, Verboeckoven et Cie!

Vient ensuite une quasi-apologie de Pilate et de l'arrêt rendu par ce modèle des juges iniques de tous les temps. « Laissant de côté, dit notre auteur, » la justice ou l'injustice de la sentence, y a-t-il rien de plus *régulier* que ce » jugement, rien qui annonce moins un acte accompli dans le désordre? Nous

» voyons un accusateur, des témoins, des juges, *la défense de l'accusé* (!!!), » un supplice reconnu par la loi et appliqué au lieu ordinaire des exécutions. » (P. 266.)

Quelques commentateurs et légistes n'ont pas été précisément de cet avis; mais quelle confiance peuvent mériter « des hommes chez qui les croyances » religieuses ont mis en défaut le savoir et la sagacité? » (P. 269.) Il est bien évident, en effet, qu'un jurisconsulte chrétien n'est plus propre qu'à déraisonner sur toute espèce de sujets!

Il y a bien aussi quelque part un nommé Dupin, qui a soutenu et même quelque peu démontré le contraire; mais «son travail, qui a plutôt affaibli que » fortifié l'opinion qu'il cherche à faire prévaloir, est peu digne, sous tous les » rapports, d'un jurisconsulte aussi renommé; » et le moyen d'en douter, puisque c'est M. Peyrat qui nous l'affirme!

Voici maintenant l'apologie de Barabbas, « victime de l'histoire falsifiée, qui » lui a dérobé non-seulement son honneur, mais son nom... C'était un *insurgé*, » arrêté comme chef d'un de ces mouvements populaires si fréquents depuis » la conquête. Il y avait eu du sang répandu, et alors, comme toujours, les » vainqueurs cherchaient à flétrir la cause des vaincus en les accablant d'épi» thètes infamantes. Les premiers chrétiens, pour déshonorer les Juifs, *inven» tèrent* que Pilate avait voulu délivrer Jésus, mais que les Juifs lui avaient » préféré un chef de brigands. » (P. 285, note.)

M. Peyrat résume ainsi les débats: « Voyant conduire à son tribunal un » homme accusé d'excitation à la révolte et *au refus de l'impôt*, apprenant sur» tout qu'il est de ces Galiléens turbulents, si souvent châtiés par ses soldats, il » l'aura condamné et fait exécuter immédiatement, après un très sommaire inter» rogatoire. (Que deviennent ici les affirmations contraires de la page 266?) Voilà » ce qu'il y a de *plus probable*, et il faut ici se contenter des probabilités. Quant » aux divers incidents racontés par les évangélistes, et qui font de ce procès » un drame si émouvant, ils n'ont aucun caractère historique. » (P. 293.)

Résumons, nous aussi, les impressions que nous a laissées la lecture de ce nouveau pamphlet contre la divinité du Sauveur des hommes. Fatras d'érudition frelatée, de textes tronqués et falsifiés pour les besoins de la cause; rabâchage d'objections devenues triviales à force d'être obstinément reproduites et impitoyablement réfutées depuis un siècle au moins; profusion de citations perfides, que très peu de gens auront le loisir ou la volonté de vérifier, et grâce auxquelles M. Peyrat aura gagné, à peu de frais, le renom d'un savant de premier ordre aux yeux d'un lecteur crédule, ébloui par tant de faconde et d'érudition: tels sont les procédés familiers à l'auteur, telle est, en peu de mots, la substance de ce nouveau produit des ateliers de la libre pensée! Si c'est là le dernier effort de la critique, cette reine, cette divinité du XIXe siècle, si c'est là le dernier mot de cet oracle infaillible qu'on appelle l'exégèse moderne, ah! qu'on nous ramène bien vite à Rabelais et à Voltaire! C'était sans doute un mince *philosophe* que le chantre de Pantagruel, un triste *exégète* que l'auteur du *Dictionnaire philosophique*; mais l'un des deux, au moins, était un homme de génie, mais l'un et l'autre étaient parfois de plaisants bouffons, toujours et partout des gens d'esprit.

TH. BELAMY.

LITTÉRATURE MUSICALE.

« Les livres intéressants sur la musique sont toujours fort rares, disait l'an dernier M. Scudo; cet art, qui est le plus vivant, le plus jeune et le plus universel de tous, ne possède qu'une littérature très restreinte, dont les principaux monuments appartiennent à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Angleterre..... » Ce qu'avançait alors l'éminent et judicieux critique, nous pouvons le répéter, mot pour mot, aujourd'hui; nous ajouterons qu'en ce beau pays de France, dont la littérature est peut-être la plus vaste qui existe, rien n'est plus difficile que de rencontrer un écrivain sachant parler musique et s'exprimant sur cet art avec l'autorité de l'érudit et de l'homme de goût..... N'est-il pas étrange qu'un sujet aussi étendu, aussi divers, aussi noble que la musique, n'inspire aux écrivains — simples littérateurs ou critiques de profession — que des recueils d'anas, de fades historiettes ou de mensongères biographies d'artistes contemporains? Les travaux sérieux, les recherches consciencieuses, étant si rares, il est du devoir de la critique de n'en laisser passer aucun sans le signaler à l'attention du public, si tant est qu'on y trouve, bien entendu, quelque fait curieux concernant l'histoire de la musique, quelque saine appréciation d'œuvres contemporaines, en un mot quelque nouvelle échappée sur l'immense domaine de l'art ancien et de l'art moderne.

Or, il n'y a guère en France, à mon avis du moins, que trois ou quatre nobles et sérieux esprits, qui — grâce à la courageuse indépendance qu'ils ont toujours gardée — sachent porter haut et ferme le drapeau de la critique musicale, et ne soient pas sans exercer quelque influence, chacun dans la mesure de son talent, sur les développements et les progrès de l'art.

Tout le monde sait que M. Scudo réunit en volumes et sous le titre d'*Année musicale*, les articles qu'il publie périodiquement dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ce sont incontestablement ces volumes que l'on doit consulter, si l'on veut se faire une idée nette de l'état actuel de l'art musical en Europe. Rédigés avec talent et dans ce style limpide et clair particulier à l'auteur, les appréciations et les renseignements qu'on y trouve sont constamment dictés par le sens le plus droit, la raison la plus ferme, le goût le plus exquis..... M. Scudo dit son fait à chacun, et le dit de manière à n'offenser personne. Tout en ne s'écartant jamais de la plus stricte politesse et du respect le plus profond des convenances, il traite avec une égale impartialité compositeurs célèbres et compositeurs obscurs, vieilles gloires et jeunes gloires..... Chose digne de remarque au temps où nous vivons, M. Scudo a toujours su résister aux folles exigences de l'opinion, dont les faveurs sont souvent si mal placées; il a toujours su rester sourd aux arrêts capricieux de la mode, à l'engouement passager du public. Rien au monde, en un mot, n'est capable de lui faire plier le genou devant les faux dieux. C'est en cela surtout que je fais consister l'incontestable supériorité

de M. Scudo sur ses confrères de la critique, si tant est que l'on veuille appeler du nom de critique cette troupe d'écrivains mercenaires qui ne rougissent pas de mettre leur plume au service de tout éditeur de musique, — chantant sur tous les tons les louanges exagérées de sa marchandise, et dénigrant avec acharnement (*éreintant*, comme on dit) toute musique et tout compositeur qui ne figurent pas sur les catalogues du patron... Rien n'est plus curieux que de lire, en deux feuilles musicales opposées d'intérêts, la critique d'une même œuvre contemporaine, le compte-rendu de la même représentation : ici, le nouvel opéra est traité de merveilleux chef-d'œuvre, *destiné à faire époque dans l'histoire de l'art*; bref, on lui décerne, sans plus de façons, un brevet d'immortalité; ailleurs, la même œuvre est gratifiée des épithètes les plus malsonnantes et, parfois, les plus injurieuses; on ne lui donne pas deux jours de vie, on vous la cloue au pilori..... Et quant à la constatation de l'accueil plus ou moins bienveillant que l'opéra vient de recevoir à son apparition : « *succès colossal,* » nous dit l'un; « *déroute complète,* » nous dit l'autre.

Et maintenant, voici l'indication du petit nombre d'ouvrages qui, pendant ces deux dernières années, ont paru sur la musique, soit en France, soit à l'étranger; ils m'ont semblé de nature à intéresser ceux des lecteurs des *Annales* qui, dans leurs instants de loisir, cultivent, au point de vue théorique ou pratique, le plus populaire et le plus charmant de tous les arts.

M. Hector Berlioz (à tout seigneur tout honneur!) a recueilli l'année passée vingt-cinq ou trente articles disséminés en différents journaux, notamment dans les *Débats*, et il en a fait un volume intitulé : *A travers chants, études musicales, adorations, boutades et critiques.* (Paris, Michel Lévy.)

Il y a, comme on sait, deux hommes en M. Berlioz : l'écrivain et le compositeur. De l'écrivain, je ne connaissais guère que les *Soirées de l'orchestre*, livre tout bouillonnant d'*humour* et de verve caustique, mais où, malheureusement, les fines anecdotes et les saines appréciations coudoient à chaque instant des pages entières de trivialités impardonnables et de bouffonneries de mauvais ton.

Le volume que je recommande aujourd'hui à l'attention des musiciens est loin de mériter pareil reproche : il offre bien encore certaines plaisanteries à gros sel et même certains calembourgs dont l'auteur n'a pu se défaire entièrement ; mais le style est brillant, coloré, et l'on ferait un fort joli recueil des saillies étincelantes et des vues ingénieuses qui se pressent en foule sous la plume de l'habile écrivain.

M. Berlioz est sans pitié pour les « hontes » et les « faiblesses » de la musique moderne; il flagelle impitoyablement les « abus » et les « monstruosités » dont, suivant lui, fourmillent les partitions contemporaines, tant au point de vue du fracas toujours croissant de l'instrumentation qu'à celui de la platitude et de la banalité des idées. J'applaudis de toutes mes forces aux magnifiques tirades qu'inspire à M. Berlioz le mauvais goût de son siècle : mais n'est-on pas en droit de sourire intérieurement à l'idée que de pareilles diatribes émanent du musicien qui, peut-être, a le plus brutalement violenté les oreilles de ses contemporains ; et la pensée du lecteur ne se reporte-t-elle pas involontairement aux explosions de sonorités grossières, aux effroyables déchaînements de cuivre, qu'on rencontre à chaque page des trop nombreuses partitions

de M. Berlioz? J'en appelle aux souvenirs de tous ceux qui ont eu l'heureuse chance d'entendre, une fois dans leur vie, soit l'*Apothéose* de la *Marche funèbre*, soit la *Marche hongroise* de la *Damnation de Faust*, soit même les *Troyens*, de néfaste mémoire... De pareilles journées ne s'oublient pas!

Voici le reproche le plus sérieux que je me permettrai d'adresser à l'auteur d'*A travers chants*, si exclusif, comme on sait, en tout ce qui regarde la musique. Il semble qu'aux yeux de M. Berlioz — soit esprit de système, soit ignorance pure de l'histoire de l'art et de la filiation des écoles — les prédécesseurs des Gluck et des Spontini n'existent pas, et que l'œuvre immense des Bach, des Haëndel et des Haydn soient pour lui lettre close; Mozart, le doux et tendre Mozart, est traité de *perruque*, et, quant aux contemporains, les grands noms des Meyerbeer et des Rossini sont à peine prononcés. En revanche, M. Berlioz n'a pas assez de louanges et pas assez d'encens pour son bien-aimé disciple d'outre-Rhin, M. Richard Wagner, — cet autre *enfant terrible de la vieillesse de Beethoven*, comme dit si justement M. Scudo à propos de l'auteur des *Troyens*..... Quant à l'*Etude critique des symphonies de Beethoven*, où l'écrivain compositeur analyse, de main de maître, les neuf vastes poëmes dus à la plume de l'auteur de *Fidelio*, — cette étude est pour nous un petit chef-d'œuvre de bon goût et de style... Ah! si la musique de M. Berlioz répondait plus souvent à sa prose, M. Berlioz serait

.....le phénix des hôtes de ces bois!

Pour moi, je ne crains pas d'avouer, à mes risques et périls, que je donnerais de grand cœur toutes les partitions de l'auteur des *Troyens* pour les trente ou quarante pages si finement burinées en l'honneur des plus parfaits chefs-d'œuvre de la musique instrumentale.

— M. Léon Escudier, l'éditeur des opéras de Verdi, le rédacteur en chef de l'*Art musical*, passe en revue, dans un petit volume intitulé : *Mes Souvenirs*, les compositeurs célèbres avec lesquels sa position dans le monde parisien lui a fait nouer des relations de commerce ou d'amitié. Ce sont de simples croquis à la plume, où nous trouvons, dessinés avec talent, le caractère et la physionomie du personnage, plutôt que l'appréciation raisonnée des œuvres du compositeur : il y a là d'intéressants détails, de piquantes anecdotes, et certaines vues d'ensemble sur la musique italienne, qui, assurément, ne manquent ni de largeur ni d'originalité. Mais on voudrait dans le style plus de souplesse et de correction, et surtout moins de recherche et d'emphase. Quoi qu'il en soit de nos restrictions, disons, nous, pour être exact, que les physionomies si caractéristiques des Verdi, des Berlioz, des Sivori, des Félicien David, sont aussi les figures dont M. Escudier a su le mieux crayonner la silhouette.

— *Musique et Musiciens*, tel est le titre d'un gros livre, de plus de cinq cents pages, que M. Oscar Comettant a publié l'an dernier, chez Pagnerre. Il y est question « des compositeurs, des théâtres lyriques, des chanteurs, de l'Orphéon, des sociétés chorales, des pianistes, de philosophie et de littérature musicales, de la musique de l'avenir, de l'avenir de la musique, » et de bien d'autres choses encore. Disons tout d'abord que cet ouvrage fait le plus grand honneur au goût et à l'érudition de l'auteur. M. Oscar Comettant, pianiste distingué, professeur éminent, a voulu nous prouver — ce que

nous savions de longue date — qu'il était tout aussi rompu aux souplesses de la phrase qu'à la gymnastique du clavier; et, de fait, — n'étaient une ou deux anecdotes qui seraient mieux placées au rez-de-chaussée du *Messager boiteux*, n'étaient une ou deux grosses hérésies musicales, que je ne voudrais pas, pour beaucoup, avoir à me reprocher, — ce livre serait un des plus complets que, depuis bien des années, on ait écrit sur la matière. Malheureusement — fait rare et curieux à noter — l'auteur se laisse emporter au delà des bornes par son enthousiasme pour les pianistes contemporains ses confrères, et ne craint pas de nous donner comme d'admirables chefs-d'œuvre certaines productions très plates, signées de tel ou tel grand virtuose que je pourrais nommer. C'est ainsi qu'une page m'est tombée sous les yeux, où, entre autres énormités, Bertini, le fade et monotone auteur des *Sextuors*, est placé très sérieusement entre Listz et Mozart! Quelle alliance de mots, ô lecteurs! et comme ces noms hurlent de se voir accouplés!.....

Au nombre des parties le mieux réussies de l'ouvrage, signalons en première ligne les sixième et septième chapitres, où l'auteur procède, le plus spirituellement du monde, au procès et à la condamnation de la musique de l'avenir, cette religion nouvelle dont le duché de Weimar est le temple, et Richard Wagner le grand pontife. Il y a là trente ou quarante pages d'une verve désopilante et d'un comique achevé. Jamais, je crois, le système fameux des Listz, des Wagner, des Bulow, des Schumann et consorts, n'avait été plus rudement flagellé, avec ses tendances absurdes et ses prétentions ridicules. Aussi bien, la *grande mélodie de la forêt* a subi depuis longtemps le même sort que les creuses rêveries des Hégel et des Strauss; elle a vécu ce que vivent les roses; et il n'y a plus guère que M. Champfleury et quelques Teutons fanatiques qui s'obstinent encore à retrouver dans l'œuvre de Wagner le *sentiment religieux que vous laisse une forêt épaisse, quand, après le coucher du soleil, vous la traversez en silence* (sic).

Ce n'est pas que M. Wagner ne soit un homme de talent; mais il n'a pour lui que le savoir et l'habileté; et, c'est pourquoi, — s'apercevant que le sentiment et l'imagination lui manquaient, et voulant, coûte que coûte, arriver à la célébrité, il s'est fait, comme dit M. Scudo, « réformateur pour les besoins de sa propre cause et pour couvrir de l'éclat d'un système les infirmités de sa nature. »

Il semble réellement que le signe caractéristique du temps présent est l'irrésistible manie que chacun éprouve de faire parler de soi, de fixer l'attention. Le vrai talent, le vrai génie, — bien entendu, — n'ont rien à voir en cette affaire. Il s'agit tout simplement d'un *steaple-chase*, d'une course au clocher, où la palme est à celui qui a les meilleures jambes... Quelle honte que tous ces manéges! Quelle pitié que toutes ces intrigues! « *Bach, Haydn, Mozart, Weber, Schubert, n'ont pas fait tant de bruit, ils n'ont point inventé de fallacieux systémes, ni fatigué le public de leur autobiographie; ils ont tout simplement créé des chefs-d'œuvre, en laissant au temps de faire le reste* (Scudo). » Et moi j'ajouterai : Ils ne se faisaient pas précéder, dans leurs voyages, de leur portrait « drapé en héros de mélodrame, » ô Monsieur Wagner! Ils ne faisaient pas « mouler leurs nobles mains » pour en distribuer le plâtre à leurs dévotes, ô Monsieur Listz!

Ces réflexions me viennent à l'esprit à l'occasion de ce charmant recueil des

lettres de Mozart, que j'ai là sous les yeux, et que M. l'abbé Goschler a eu l'heureuse idée de traduire et de publier, il y a cinq ou six ans déjà, sous ce titre : *Mozart, vie d'un artiste chrétien au* XVIII*e* *siècle*. Il y a, dans ces lettres du plus parfait musicien qui ait existé, des pensées d'une justesse et d'une profondeur admirables ; et rien n'est plus intéressant que les pages où l'auteur de *Don Juan* raconte à sa famille, avec une adorable naïveté, ses joies et ses succès de compositeur. Qui ne connaît l'anecdote relative à la symphonie que Mozart écrivit à Paris pour l'ouverture du concert spirituel ?... Dans sa 172e lettre, le compositeur annonce triomphalement à son père le succès qu'avait obtenu ce morceau, le jeudi saint de l'année 1778 : « Aussitôt après la symphonie, dit-il en finissant, j'allai au Palais-Royal, je pris une glace, je dis le chapelet que j'avais promis, et je rentrai... » On ne peut lire ces lettres, surtout celles que le grand homme écrivit sur la fin de sa vie, sans être profondément touché de la noble simplicité du caractère de Mozart, et de l'inaltérable union de cette famille « toute allemande, où régnaient l'ordre, la chasteté et le goût des belles choses. »

— Chacun sait que le 27 octobre 1861 — grâce à l'initiative intelligente d'un homme de cœur, M. Pasdeloup, dont les efforts étaient enfin couronnés d'un plein succès — plus de cinq mille auditeurs se pressaient dans la salle, ce jour-là trop étroite, du Cirque Napoléon... Ce n'était plus, comme autrefois, pour applaudir de vulgaires histrions ; c'était pour assister, dans une attitude pleine de recueillement, à l'exécution des plus parfaits chefs-d'œuvre symphoniques. Cette première séance, à jamais mémorable dans les fastes de la musique, inaugurait ainsi la série non interrompue de ces *Concerts populaires* qui, depuis cette époque, ne cessent d'attirer tous les dimanches, et pendant cinq ou six mois de l'année, des milliers d'auditeurs de toute classe et de toute condition...

Or, M. Elwart, professeur au Conservatoire impérial de musique, et déjà connu par son *Histoire de la société des concerts*, vient de publier un petit volume où il raconte avec talent l'histoire de ces *Concerts populaires*, dont j'ai rappelé sommairement l'origine ; ce nouveau livre est rédigé sur le même plan que son aîné, dont il est comme le pendant obligé. Il se divise en quatre parties, qui, d'une part, donnent à l'amateur les renseignements les plus complets sur le personnel de l'orchestre des concerts, et qui, de l'autre, reproduisent textuellement les programmes exécutés pendant les trois premières années... Un chapitre accessoire — et ce n'est pas le moins intéressant du livre — nous offre « six esquisses sur la vie et les œuvres de J. Haydn, Mozart, Beethoven, Weber, Mendelssohn et Schumann..... Ce travail, continue notre savant et consciencieux auteur, nous a paru indispensable pour initier ceux des habitués du Cirque qui ne sont pas musiciens de profession à l'histoire du bel art dont ils ont l'heureux privilége de ne savourer que les fruits exquis... » Quand le livre de M. Elwart ne servirait qu'à rendre évidents les rapides progrès qu'a faits depuis quelque temps l'éducation musicale du public parisien, cela seul suffirait pour que nous applaudissions d'un grand cœur à la bonne pensée de l'éminent professeur.

J'allais clore cette causerie, déjà trop longue peut-être, quand je me souvins à temps d'un charmant petit livre qui, l'année dernière, avait fait mes délices,

et que les admirateurs du plus grand des symphonistes me sauront gré, je pense, de leur avoir indiqué. Ce sont de simples *Notices biographiques sur Louis Van Beethoven, par le docteur F.-G. Wegeler et Ferdinand Ries, et traduites de l'allemand par M. A.-F. Legentil.* J'y ai lu, avec le plus vif intérêt, des lettres et de simples billets du grand maître, adressés pour la plupart à F. Ries, un des plus grands pianistes compositeurs de l'Allemagne, et le seul élève que Beethoven ait formé... Le dirai-je? dans ces lettres, écrites au courant de la plume et sans nul souci de la publicité, Beethoven m'est, pour la première fois peut-être, apparu tout entier. J'ai compris les ineffables tristesses et les poignants désespoirs qui lui faisaient parfois pousser de ces *cris d'aigle* auxquels nous devons *Adélaïde* et la *Sonate en ut dièze mineur*, deux poëmes de douleur que notre pauvre langage de convention ne sait comment désigner... C'est qu'aucune vie d'artiste ne peut, je crois, être comparée avec l'existence tourmentée, inquiète et sombre de ce Titan de la musique. Abreuvé jusqu'à son dernier souffle d'ennuis et de chagrins secrets, fatigué d'une vie que son incurable surdité lui rendait odieuse, constamment déçu dans ses affections les plus chères, Beethoven s'éteignit, comme le Camoëns, comme Gilbert et tant d'autres, dans l'indifférence et dans l'oubli de ses contemporains. Ce n'est que bien longtemps après, en 1845, que l'ingrate Allemagne, par une solennelle mais tardive réparation, élevait enfin à la gloire d'un de ses plus grands hommes, cette vulgaire et misérable statue qui, sur la place publique de Bonn, cause à tout voyageur je ne sais quelle impression de pitié douloureuse et de secret désappointement...

Il est vrai que — par compensation sans doute — cette grave et sévère Allemagne fêtait notre facétieux Offenbach, il y a deux mois à peine, comme elle n'avait jamais fêté Beethoven, et que, sur le passage de l'heureux auteur de la bouffonnerie d'*Orphée*, les chemins étaient jonchés des roses et des lauriers qu'on avait refusés, pendant sa vie, à l'auteur de *Fidelio!*... Ainsi va le monde!

RAOUL ORDINAIRE.



CHRONIQUE.

25 juillet.

Ce n'est pas une tâche sans amertume que celle d'enregistrer chaque mois tout ce que le temps nous enlève aussi bien que ce qu'il nous apporte, et bien des fois on serait tenté de s'écrier avec la ballade de Burger: *Les morts vont vite!* A peine la tombe s'est-elle fermée sur la vénérable supérieure générale des sœurs de la Sainte-Famille, qu'elle vient de s'ouvrir pour Mme Anne-Françoise-Eugénie Benoit, en religion mère Gonzague, supérieure générale des sœurs de Charité de Franche-Comté. C'était une personne d'une grande intelligence et d'un noble cœur. Fille unique d'une famille honorable, elle s'était arrachée dès l'âge de 17 ans aux plus tendres affections et à toutes les douceurs de la vie pour se consacrer à Dieu et aux bonnes œuvres, dans une congrégation bien connue pour les cultiver toutes avec un égal succès. La distinction de son esprit et l'étendue de ses connaissances la firent appeler de bonne heure à la direction des études des novices, et elle ne quitta ces importantes fonctions que pour prendre part à l'administration générale d'un institut qui compte aujourd'hui près de mille membres et des établissements dans un grand nombre de diocèses. Elue supérieure générale par le suffrage de ses compagnes de dévouement, le 29 septembre 1862, elle épuisa, dans l'exercice scrupuleux de ses nouveaux devoirs, les restes d'une santé trop peu ménagée. A la suite d'un long voyage d'hiver et d'un accident grave, elle tomba mortellement malade, et vit avec calme arriver la mort, qui la frappa sans la surprendre le 7 juillet, âgée de 48 ans, vingt-un mois seulement après son élection.

C'est dans les mêmes sentiments élevés et chrétiens que vient de s'éteindre un de nos Franc-Comtois du dehors, un magistrat vénérable et plus qu'octogénaire, M. Charles-Félix Balahu de Noiron, président honoraire du tribunal de Bar-sur-Seine. M. de Noiron, né en 1782, au sein d'une ancienne et noble famille de Gray, fut nommé procureur impérial à Bar-sur-Seine en 1808, à l'âge de 26 ans. Mais il était si étranger à tout sentiment d'ambition, que la révolution de 1830 le retrouva, vingt-deux ans après, dans le même emploi. Il avait oublié d'avancer. Il donna même alors sa démission et se retira, avec le titre de président honoraire, au château de Briaucourt, au milieu des terres patrimoniales de Mme de Noiron, et ne s'occupa plus que d'administrer ses domaines de Champagne et de Franche-Comté de manière à répandre le travail et l'aisance autour de lui. Il avait toute la grâce séduisante de l'ancien régime, sans sa frivolité, et se montrait le chrétien le plus sévère pour lui-même en même temps que l'homme le plus affable pour tout ce qui l'entourait. La cécité presque complète dont il fut frappé dans les derniers temps de sa vie, et même les souffrances qui entourèrent son lit de mort, ne lui firent rien perdre de sa sérénité. Un soir qu'il était question de le transporter d'un lit à un autre, il pria son intendant,

M. Béguin, qui avait été lieutenant de gendarmerie, de le porter dans ses bras: « Monsieur Béguin, lui dit le vieux magistrat en souriant, rendez-moi ce service, je n'ai de confiance qu'en la gendarmerie. » Il en avait pourtant encore plus en Dieu, et il exprima de la manière la plus admirable, jusqu'à son dernier soupir, ses sentiments de componction et d'ardente piété. Il est mort le 2 avril dernier, au château de Briaucourt.

La ville de Dole, récemment frappée par la mort de M. Besson, le créateur de son musée, vient encore de perdre M. Pallu, qui avait fait aussi de la bibliothèque publique de cette ville un établissement de premier ordre. Lorsque, il y a plus de quarante ans, M. Pallu fut nommé bibliothécaire, il trouva une modeste collection de cinq mille volumes qui, par ses soins, ses démarches et ses propres sacrifices, a fini par s'élever à plus de quarante mille. C'est l'histoire de tous les dévouements. Le bibliothécaire avait consacré tout ce qu'il avait d'activité et de passion à sa bibliothèque : il ne vivait que pour elle. M. Pallu était un bibliophile et un érudit de mérite; on lui doit une foule de notices disséminées dans divers journaux et recueils, et un catalogue méthodique et annoté de la bibliothèque de Dole, en 2 volumes in-8°, qui peut passer pour un modèle. La seconde place, une place encore fort large, était réservée dans les affections de M. Pallu aux illustrations de notre province. C'était pour lui un véritable culte. Non content de réunir dans la bibliothèque de Dole tous les portraits, les bustes, les médailles ou médaillons de Franc-Comtois célèbres qu'il parvenait à se procurer, ce fut lui qui inspira à l'administration doloise la bonne pensée de signaler au public, par des tablettes de marbre commémoratives, les maisons qui avaient vu naître, vivre ou mourir, les personnages recommandables du pays. Son zèle à cet égard n'était pas resté circonscrit dans l'enceinte de sa résidence, et quoiqu'il n'eût pour tout revenu que ses modestes appointements, il provoqua, dans d'autres villes de la province et notamment à Gray, la même mesure, en offrant de fournir à ses propres frais les tablettes de marbre, auxquelles, malheureusement, l'oubli si prompt et si général du passé, au milieu d'une population de plus en plus flottante, ne permit pas de trouver leur destination.

D'intéressantes découvertes archéologiques ont été signalées presque en même temps aux deux extrémités de la Franche-Comté. A Arçon, dans les environs de Pontarlier, un ouvrier occupé à extraire du sable aperçut une sorte de niche dans laquelle il trouva trois crânes, des ossements, deux épées à double tranchant, deux agrafés, deux boucles d'oreilles à facettes, incrustées de pierres bleues et vertes, un petit flacon en bronze, une spatule de même matière, enfin deux bagues *de chevalier romain*, l'une en argent, l'autre en or, cette dernière ayant au poids une valeur de 35 francs. « Ces différents objets, ajoute la *Franche-Comté*, à qui nous empruntons ce récit, ont été remis incontinent à M. Ritler, chef de la compagnie immobilière neuchateloise. M. Ritler était en ce moment-là à Doubs, paroisse dont cette société reconstruit l'église. La trouvaille aura donc été emportée en Suisse pour y enrichir quelque musée d'antiquité. » Circonstance très regrettable pour notre pays, et que le zèle de nos archéologues empêchera sans doute de se renouveler.

A Attricourt, sur les confins de la Côte-d'Or, on vient, dit la *Presse grayloise*, de commencer, à un kilomètre environ du village, des fouilles qui ont mis à

jour de belles mosaïques. On a retrouvé aussi de vieilles fondations, des canaux souterrains. On a pu lever d'assez grands morceaux de mosaïque que l'on a enfermés dans du plâtre pour les transporter plus sûrement. Plusieurs de ces morceaux ont été déposés à Gray, chez le conservateur du musée, M. Perron. C'est M. Mouton, curé de Poyans, qui dirige ces recherches. Nous croyons savoir qu'on est à la veille de lui accorder une subvention pour continuer ces travaux.

A propos de ces découvertes si intéressantes, il nous est venu naturellement à la pensée que nous avions près de Pontarlier comme près d'Attricourt, comme dans la plupart des cantons de nos trois départements, des amis, des abonnés aussi érudits que bienveillants; que les *Annales franc-comtoises* ont été fondées en grande partie pour recevoir leurs communications de ce genre ou même de tout autre, de nature à intéresser notre province, et dans le but de leur offrir une place dont les journaux politiques ne peuvent pas toujours disposer. Nous espérons qu'ils ne l'oublieront pas non plus, et qu'ils voudront bien contribuer désormais pour une plus large part à enrichir une chronique trop souvent forcée de vivre d'emprunts.

La carte géologique du département du Doubs, entreprise, sur le vœu du conseil général, dans l'intérêt de la science, de l'agriculture et de la minéralurgie, vient d'être terminée. Cette grande composition, qui n'a pas exigé moins de dix années d'études et de travail, a été élaborée successivement par deux savants ingénieurs des mines, MM. Boyer et Résal. On dit qu'elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la méthode, de l'exactitude et de l'exécution. Les nombreuses variétés de terrains ont été indiquées sur la carte même de l'état-major, au moyen d'un ingénieux système de coloration. Des dispositions ont été prises par M. le préfet pour que cette carte à la fois géographique et géologique, composée de six feuilles, soit livrée au public au prix de 30 francs. On la trouve au bureau des archives de la préfecture, où on peut également la consulter sans frais.

Notre province ne saurait voir avec indifférence tout l'honneur que lui fait en ce moment notre éminent compatriote, M. Pasteur, d'Arbois, membre de l'Académie des sciences. Il a conquis toute l'attention et toute l'admiration publiques par ses belles expériences sur les prétendues générations spontanées. Dans une magnifique conférence qu'il a donnée, le 7 avril dernier, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, il s'est montré également philosophe, chimiste et écrivain supérieur. On sait que certains savants ne seraient pas fâchés d'établir que le monde n'a pas eu besoin de l'existence d'un Dieu pour se former, et qu'il s'en est tiré tout seul. Il n'y a même pas besoin d'être savant pour avoir de ces idées et de ces désirs-là. Qu'un curé de village demande à quelques-uns de ses campagnards qui paraissent oublier Dieu et le chemin de l'église, quelle puissance fait germer et croître leurs moissons, ils répondent avec une assurance toute philosophique que c'est le fumier. Le célèbre Van Helmont prétendait bien, au dix-septième siècle, que les souris naissaient du linge sale, et les crapauds, de l'odeur des marais. Buffon lui-même, au dix-huitième siècle, croyait encore que les vers naissaient de la putréfaction, et les champignons de l'humidité. Le progrès des sciences naturelles ayant fait justice de ces billevesées, l'erreur ne s'est pas tenue pour battue. (Quand elle a un

intérêt moral ou religieux à combattre, elle ne lâche pas prise si vite, et elle sait bien éterniser les questions.) Chassée du domaine visible à tous les yeux, elle s'est jetée dans le monde microscopique, et a prétendu y voir les animalcules naître de la manière indiquée par Van Helmont et Buffon pour les vers, les crapauds et les souris. C'est sur ce terrain que M. Pasteur l'a suivie, et par des expériences d'une délicatesse et d'une précision admirables, l'a réduite... à s'avouer vaincue? oh! non, mais à chercher quelque autre expédient pour prouver la puissance infinie du dieu-matière, dont le culte offre tant d'attraits. Ces travaux, d'une haute portée philosophique, ne sont pas les seuls qui occupent M. Pasteur. Enfant d'Arbois, il vient de se livrer à des études d'une grande utilité pratique sur les diverses maladies dont les vins du Jura peuvent être affectés, et s'est empressé d'en communiquer les résultats aux sociétés agricoles de son département. On voit que chez M. Pasteur la gloire européenne n'étouffe pas le souvenir du pays natal, et que son cœur est au niveau de son intelligence, ce qui n'arrive pas toujours aux savants.

Le *Correspondant*, recueil mensuel de Paris, dont tous nos lecteurs connaissent le mérite, a bien voulu s'occuper des *Annales franc-comtoises* et les signaler à l'attention publique. S'il s'était borné à en dire du bien, il ne nous aurait paru ni utile ni convenable de reproduire ici un éloge qui n'aurait pu que flatter l'amour-propre; mais comme l'article consacré à notre œuvre renferme des appréciations plus générales et qui ne seront pas lues sans fruit, nous nous permettrons d'en détacher le passage suivant :

« Un fait de l'ordre littéraire qui est à constater, c'est la création ou la renaissance des revues littéraires. On en voit partout s'élever ou se relever. Parmi les Revues de province que nous avons pu suivre, nous citerons aujourd'hui les *Annales franc-comtoises* et la *Revue de l'Est*, deux recueils mensuels qui datent du commencement de l'année, et c'est à bon escient que nous les recommandons. Les *Annales franc-comtoises* ont toutes les qualités solides du pays dont elles sont l'organe. Leurs travaux sont généralement sérieux et forts. L'apologétique chrétienne et l'histoire locale y dominent. C'est que la Franche-Comté a mieux résisté jusqu'ici que toute autre province à l'épidémie du changement, et qu'après la Bretagne, si ce n'est avant (car le granit breton nous semble devenu bien friable), c'est la plus fidèle à son vieil esprit. On s'y plaît encore aux études graves; la polémique, l'archéologie, l'histoire, sont toujours les travaux que l'on préfère et où l'on réussit. La livraison du 31 mai contient sur l'établissement des Burgondes dans l'empire un travail très savant, très neuf, et qui peint avec une vérité saisissante et sans cependant que la fantaisie y soit pour rien, ce petit épisode des invasions, dont on a tant de peine à se faire une juste idée. A l'occasion de ce travail, nous en louerons plusieurs autres d'un intérêt local à la fois, et qui se distinguent par une solide étude et une vive intelligence de l'histoire, tels que le récit piquant de *l'Entrevue de Frédéric Barberousse et de Louis le Jeune au pont de Saint-Jean de Losne,* et le fragment sur les Gallo-Romains au cinquième siècle. Ce ne sont là que des études de courte haleine, mais elles accusent chez leurs auteurs une bonne méthode de travail. Les *Annales* se doivent de les encourager : les micrographies provinciales sont le grain de sable dont sera fait le ciment du grand édifice de l'histoire de France. » JULES SAUZAY.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

ANNALES
FRANC-COMTOISES.

REVUE
RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

SOUVENIRS DE LA MARQUISE DE MONTAGU.

Les *Souvenirs* dont nous donnons aujourd'hui un extrait, outre l'intérêt singulier qu'ils offrent pour l'histoire générale, se rattachent par plus d'un endroit à la Franche-Comté.

M. le duc d'Ayen, fils aîné du dernier maréchal de Noailles, eut cinq filles qu'on appelait avant leur mariage Mlle de Noailles, Mlle d'Ayen, Mlle d'Epernon, Mlle de Maintenon et Mlle de Monclar.

L'aînée épousa son cousin le vicomte de Noailles, Mlle d'Ayen le marquis de la Fayette, et Mlle d'Epernon le vicomte du Roure. Les deux plus jeunes devinrent, quelques années avant la révolution, l'une, Mlle de Maintenon, marquise de Montagu, l'autre, Mlle de Monclar, marquise de Grammont (1). La vicomtesse de Noailles mourut sur l'échafaud avec la

(1) Ces cinq dames ont toutes laissé des enfants et des petits-enfants; parmi les membres encore vivants de cette nombreuse postérité, nous pouvons signaler MM. Oscar et Edmond de la Fayette, représentants du peuple en 1848, M. Jules de Lasteyrie, député sous Louis-Philippe et représentant en 1848, Mme de Corcelle, femme de l'ambassadeur de France à Rome sous la République, Mme de la Moricière, le marquis de Grammont, député de la Haute-Saône, le comte Théodule de Grammont, membre du conseil général de la Haute-Saône, le comte de Mérode, ancien député du Doubs, la comtesse de Montalembert, née de Mérode, Mgr de Mérode, ministre des armes à Rome, le duc de Mouchy, etc.

duchesse d'Ayen, sa mère, et la maréchale de Noailles, sa grand'mère. Mesdames de la Fayette, de Montagu et de Grammont survécurent à la tourmente révolutionnaire; mais, séparées l'une de l'autre par les événements, on les voit saintement fidèles à leur foi, occupées de bonnes œuvres, dévouées à leur famille, toujours semblables à elles-mêmes, soit au fond de la Hollande, où Mme de Montagu devient la providence des émigrés, soit au château de Villersexel, où Mme de Grammont réussit à faire oublier son origine, dans ces temps difficiles, à force de faire bénir son nom et ses bienfaits.

Ce sont ces trois incomparables sœurs dont la correspondance, les voyages, les pieuses entreprises, les saintes joies, les nobles douleurs, ont fourni la matière de l'ouvrage que nous analysons. Cette biographie est, il est vrai, un livre de famille, mais la famille qui en est l'objet est de celles que l'histoire nomme à chaque page, et le pays qui est justement fier de ces vertus historiques a quelque droit d'en connaître les moindres détails.

On doit à M. le général de la Moricière, petit-gendre de Mme la marquise de Montagu, la première idée de cette publication. En relisant, pendant son séjour à Bruxelles, les lettres de la grand'mère de sa femme, il a eu l'heureuse pensée d'en faire un ouvrage. Singulier exemple des vicissitudes que subit depuis cent ans la société française! Le brillant élève de l'école polytechnique, l'organisateur des zouaves, le glorieux vaincu de Castelfidardo, pour occuper dans ses loisirs forcés la main qui a pris Abd-el-Kader et défendu Pie IX, se met à écrire la vie de la fille du capitaine des gardes de Louis XVI, mêlée aux illusions et à la popularité de la Fayette, aux drames horribles de la Terreur, aux nobles vertus et aux secrètes misères de l'émigration. C'est tout un siècle dans un livre; c'est la France ancienne et moderne dans une seule maison.

L'écrit du général de la Moricière, lu, revu, augmenté ou corrigé par les petits-fils et les petits-neveux de Mme de Montagu, chacun selon leurs impressions et leurs souvenirs, n'avait été imprimé qu'à cinquante exemplaires et seulement pour les membres de la famille. Depuis, on a retrouvé de curieux documents, rectifié des dates et comblé quelques lacunes. Un des petits-neveux de Mme de Montagu, M. le duc de Noailles, réunissant ces matériaux, les a coordonnés, mis en œuvre et fondus dans le texte primitif. Ainsi s'est faite, sous la plume d'un membre de l'Académie française, la seconde édition d'un livre préparé par un illustre général. Cette nouvelle publication, tirée à trois cents exemplaires, est encore renfermée dans un cercle intime de parents, de connaissances et

d'amis. Tous ceux qui l'ont lue ne peuvent que se plaindre d'une telle discrétion. Notre siècle a trop besoin de bons et grands exemples, pour qu'on les tienne dans le demi-jour d'une publicité si restreinte. C'est la France entière qu'il faut éclairer sur une époque dont on a dénaturé le caractère et sur une des classes de la société dont on a méconnu les vertus. On ne saurait trop étudier d'ailleurs la cour de Louis XVI, la Terreur, l'émigration, le sort des émigrés sur le sol de l'étranger, l'ardente charité avec laquelle de modestes et pieuses dames pourvoyaient à tant de besoins et soulageaient tant de misères, la vie de ces modestes héroïnes, qui, nées pour la prospérité, ont su faire de l'infortune un si noble usage.

En attendant qu'une nouvelle édition rende cet ouvrage accessible à tous, nous sommes autorisé à en mettre quelques pages sous les yeux de nos lecteurs. Celles que nous choisissons aujourd'hui sont empruntées à l'histoire de la Terreur : c'est le récit du supplice de la maréchale de Noailles, de la duchesse d'Ayen et de la vicomtesse de Noailles. L'aïeule, la mère et la fille, montèrent ensemble à l'échafaud ; la vieillesse, l'âge mûr, la jeunesse, parurent devant la mort avec le même courage, devant Dieu avec la même piété. On verra quelles étaient ces victimes, dont tant d'écrivains ont voulu nous faire oublier l'innocence et excuser le massacre ; on verra surtout ce qu'était cette religion catholique dont le nom ne paraît plus dans nos prétendues histoires que pour y subir de nouveaux outrages, et qui ne fut jamais plus puissante et plus féconde qu'en ces jours où elle apprit à tant de faibles femmes à mourir comme meurent les martyrs.

Deux prêtres figurent dans ce récit, le P. Carrichon et le P. Grelet, tous deux de la congrégation de l'Oratoire. Le premier, confesseur ordinaire de deux des victimes, avait promis de les suivre dans le trajet fatal et de leur donner l'absolution. C'est lui qui a rédigé les tristes souvenirs de ce jour néfaste, à la prière de mesdames de la Fayette, de Grammont et de Montagu, sous le titre de *Récit d'un témoin*, et qui a fourni ainsi à l'ouvrage des pages d'une saisissante vérité. Le second, le P. Grelet, précepteur des enfants de la vicomtesse de Noailles, s'était chargé de les emmener loin de Paris pendant le supplice de leur mère et de les préparer peu à peu à cette irréparable perte. Il les conduisit dans un jardin à Montreuil-les-Pêches ; mais au moment où il se croyait, avec ces pauvres innocents, à l'abri de ces terribles émotions, il entendit au loin le bruit de coups périodiquement frappés comme ceux d'un balancier, et après chaque coup, un son confus de voix et d'applaudissements. C'était le bruit que faisait en tombant le couteau de la guillotine, salué chaque

fois par les applaudissements de la foule sanguinaire qui entourait l'échafaud. L'air, raréfié par l'orage qui venait d'éclater, faisait franchir la distance entre la barrière du Trône et Montreuil à ce son lugubre, qui éveilla l'attention des enfants et obligea leur triste gardien à leur révéler, plus tôt et autrement qu'il ne l'eût voulu, l'affreuse vérité.

Dans un prochain article nous ferons, avec les *Souvenirs* de madame de Montagu, une étude sur la vie, le caractère et les vertus de la marquise de Grammont, qui appartiennent sans partage à la Franche-Comté.

L. Besson.

Le groupe traduit ce jour-là devant le tribunal, présidé par Dumas, formait une quarantaine d'accusés, tous inconnus les uns aux autres, qui comparurent ensemble et furent jugés en masse par un seul arrêt. Un témoin oculaire, membre de la Convention, M. Harmand (de la Meuse), qui assistait à l'audience, nous raconte que « le président Dumas adressant la parole à la duchesse d'Ayen, et l'accusant d'avoir fait partie de la conspiration du Luxembourg, celle-ci, qui avait, comme son père, l'oreille un peu dure, le pria de parler plus haut parce qu'elle était sourde, et que le président, d'une voix grossièrement et ironiquement élevée, avait répliqué : *Eh bien! citoyenne, tu conspirais donc alors sourdement.* Rire affreux des autres juges et des jurés, » continue M. Harmand; puis il ajoute « que Dumas, ayant reproduit d'un ton plus haut la même accusation, Mme d'Ayen avait répondu que lorsqu'elles avaient été arrêtées, il y avait déjà six semaines que Dillon, que l'on disait le chef de cette conspiration du Luxembourg, avait péri; alors le président lui dit : « Mais tu connaissais les femmes Lévi; » et sur l'explication donnée que dans le monde elle ne les connaissait pas, et qu'elle ne les avait vues qu'une fois dans la prison, il lui avait coupé la parole en disant : « Silence, en voilà assez... » puis aux jurés : « Citoyens jurés, vous avez entendu que l'accusée, de son propre aveu, connaissait les femmes Lévi : les femmes Lévi étaient de la conspiration et ont porté leur tête coupable sur l'échafaud; donc... (1). » Tout le monde comprit.

Les deux autres dames ne furent point interrogées. L'accusé qui l'avait été avant Mme d'Ayen était un domestique nommé Duval; celui qui le fut après elle était un pauvre commissionnaire du coin du Luxembourg, nommé Patolot, qui (toujours selon le récit de M. Harmand) avait été chargé par un individu inconnu à lui de porter, moyennant un assignat

(1) Voyez *Anecdotes relatives à plusieurs événements remarquables de la Révolution*, par J.-B. Harmand (de la Meuse), ancien député et préfet du Bas-Rhin, p. 115.

de quinze sols, une lettre faisant partie, selon le président, qui ne la lut point, de la correspondance des conspirateurs; et le pauvre homme, malgré ses protestations et ses pleurs, fut compris dans la condamnation commune.

Cependant le P. Carrichon n'avait pas revu ces dames depuis leur enlèvement de l'hôtel de Noailles. Il ne les revit qu'au jour et au lieu du rendez-vous qu'il leur avait donné. Mais, dans l'intervalle, il avait eu assez fréquemment de leurs nouvelles par M. Grelet.

Le 27 juin, ce même M. Grelet était venu le prier de rendre à M. le maréchal de Mouchy et à sa femme le même service qu'il avait promis de rendre aux trois captives. Il l'assura que le maréchal était averti et que l'heure de l'exécution approchait. Le bon religieux se mit aussitôt en route. « Je vais au Palais, dit-il dans son récit d'une simplicité touchante, je parviens à entrer dans la cour, je les ai sous les yeux et de fort près pendant près d'un quart d'heure. Malheureusement, M. et M[me] de Mouchy, que je n'avais vus chez eux qu'une fois et que je connaissais mieux qu'ils ne me connaissaient, ne purent me distinguer. Le maréchal était fort édifiant, son attitude était celle d'un homme en prières. » Son acte d'accusation, qu'on avait été lui lire la veille au Luxembourg, portait particulièrement sur les secours qu'il avait fait passer aux prêtres non assermentés : « ... prévenu, dit l'acte, d'être l'agent du tyran pour la distribution des sommes au moyen desquelles il soudoyait les prêtres réfractaires. » Il avait été mentionné aussi qu'on avait trouvé dans sa chambre un *ci-devant christ* (1). « Lui et son épouse étaient tous deux l'objet du respect général de tous les autres détenus, dit l'*Histoire des prisons*, et personne n'en parlait qu'avec une espèce de vénération. La nouvelle qu'ils allaient au tribunal se répandit en peu de moments dans toutes les chambres, et le reste du jour fut un deuil pour tous les prisonniers. Plusieurs s'éloignaient de l'endroit où on pouvait les voir passer, ne se sentant pas la force de soutenir l'attendrissant spectacle; les autres se tinrent en haie dans le maintien du double sentiment de la douleur et du respect. Un particulier éleva la voix et dit : Courage, Monsieur le maréchal! Il se retourna et lui répondit d'un ton ferme : A dix-sept ans, j'ai monté à l'assaut pour mon roi; à près de quatre-vingts, je monte à l'échafaud pour mon Dieu; mes amis, je ne suis pas à plaindre (2). » Dans la cour

(1) Expression consignée dans l'inventaire du 2 pluviôse an II (1794), que nous avons sous les yeux.

(2) *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 244. — Voyez *Collection des Mémoires sur la Révolution*, t. XXV.

du Palais, quoique plus pâle et plus tremblant que lui, le P. Carrichon, le regardant d'un air expressif, et cherchant, malgré le péril, à attirer son attention, lui donna l'absolution, sans que le maréchal laissât paraître qu'il s'en fût aperçu. « Je fis, dit l'abbé, par l'inspiration et avec l'aide de Dieu, ce que je pus pour eux. Ce jour-là, je crus inutile et même je ne me crus pas capable d'aller jusqu'à la guillotine. J'en augurai mal pour la promesse spéciale faite à leurs parentes. »

Cependant, le 22 juillet, entre huit et dix heures du matin, il vit entrer chez lui les enfants de Mme la vicomtesse de Noailles, conduits par M. Grelet, leur précepteur, pâle et défiguré. Après avoir laissé les enfants dans une pièce voisine, M. Grelet se jeta dans un fauteuil et s'écria : « C'en est fait, mon ami, ces dames sont au tribunal révolutionnaire ! Je viens vous sommer de tenir la parole que vous leur avez donnée. » Tout préparé qu'il dût être à cette nouvelle, le P. Carrichon en fut bouleversé. Néanmoins, de premier mouvement, et sans trop savoir ce qu'il faisait, il prit en tremblant son habit bleu et sa casaque rouge; puis il pressa contre son cœur les enfants de la vicomtesse, qui jouaient dans sa chambre, fit la meilleure contenance possible, serra la main au précepteur et les congédia tous. Mais laissons parler le P. Carrichon, en conservant à son récit toute sa naïveté : « Resté seul, dit-il, je me sens épouvanté. Mon Dieu, ayez pitié d'elles, d'eux et de moi ! Je pars et vais faire quelques courses projetées, avec un coup accablant dans l'âme : je m'interromps pour aller au Palais entre une et deux heures. Je veux entrer : impossible. Je prends des informations de quelqu'un qui sort du tribunal, comme doutant encore de la réalité de la nouvelle; l'illusion de l'espérance est la dernière détruite; par ce qu'il me dit, je ne puis plus douter. Je reprends mes courses; elles me conduisent jusqu'au faubourg Saint-Antoine, et avec quelles pensées ! Je reviens au Palais à pas lents, pensif, irrésolu; j'arrive avant cinq heures. Rien n'annonce le départ. Je monte tristement les degrés de la Sainte-Chapelle, je me promène dans la grande salle, je m'assieds, je me relève, je ne parle à qui que ce soit. De temps en temps, je jette un triste coup d'œil sur la cour pour voir si le départ s'annonce..... Enfin, aux mouvements, je juge que la prison va s'ouvrir. Je descends et vais me placer près de la grille de sortie, puisqu'il n'est plus possible, depuis quinze jours, de pénétrer dans la cour. La première charrette se remplit et s'avance vers moi. Il y avait huit dames très édifiantes, sept pour moi inconnues; la dernière, dont j'étais fort proche, était la maréchale de Noailles. De n'y point voir sa belle-fille et sa petite-fille, ce fut un faible et dernier rayon d'espérance; car, hélas !

elles montent aussitôt sur la seconde charrette. La vicomtesse de Noailles était en blanc et paraissait âgée de vingt-quatre ans au plus. La duchesse d'Ayen semblait en avoir quarante; elle était en déshabillé rayé bleu et blanc. Je les voyais encore de loin. Six hommes se placent après elles; les deux premiers, à un peu plus de distance que l'ordinaire, avec un fond d'égards respectueux qui me charme, et comme pour leur laisser pleine liberté. A peine sont-elles placées que la fille témoigne à sa mère ce tendre et vif intérêt si connu. J'entends dire auprès de moi : « Voyez donc cette jeune, comme elle parle à l'autre, elle ne paraît pas triste ! » Je vois qu'elle cherche des yeux. Il me semble entendre tout ce qu'elles disent : « Maman, il n'y est pas. — Regardez encore. — Rien ne m'échappe; je vous l'assure, maman, il n'y est pas. » Elles oublient que je leur ai fait annoncer l'impossibilité de me trouver dans la cour. La première charrette reste près de moi au moins un quart d'heure. Elle avance. La seconde va passer. Je m'apprête. Elle passe. Ces dames ne me voient pas. Je rentre dans le Palais, je fais un grand détour, et viens me placer à l'entrée du Pont-au-Change, dans un endroit apparent. Mme de Noailles jette les yeux de tous côtés. Elle passe et ne me voit pas. Je suis tenté d'y renoncer. « J'ai fait ce que j'ai pu, me disais-je; partout ailleurs la foule sera plus grande, il n'y aura pas moyen, je suis fatigué. J'allais me retirer. Le ciel se couvre, le tonnerre se fait entendre au loin; tentons encore. Par des chemins détournés, j'arrive dans la rue Saint-Antoine, après la rue de Fourcy, presque vis-à-vis la trop fameuse Force, avant les charrettes. »

L'orage que l'abbé redoutait venait alors d'éclater. Il pleuvait à flots. Les coups de tonnerre se succédaient rapidement, et le vent soufflait avec une violence extrême. Les curieux, manquant d'abri, se sauvaient de tous côtés, et ceux qui étaient dans les maisons en fermaient les portes et les fenêtres. Le funèbre cortége, abandonné de tout le monde, s'avançait sans ordre dans la rue, devenue en un moment presque déserte.

Le P. Carrichon, à cette vue, sentit renaître son courage, et, quittant le seuil d'une boutique où il s'était réfugié, il se montra tout à coup parmi les soldats de l'escorte, qui, dans la confusion où ils étaient, firent à peine attention à lui. La vicomtesse de Noailles l'aperçut aussitôt, et, levant les yeux au ciel avec une vive expression de joie, elle semblait lui dire en souriant : « Vous voilà donc enfin ! » et comme elle avait, ainsi que tous ses compagnons d'infortune, les mains garrottées derrière le dos, elle se pencha vers sa mère et lui parla à l'oreille. Un sourire céleste éclaira le visage de la duchesse d'Ayen. Le prêtre marchait près de

la charrette, sans leur adresser la parole; mais ils s'entendaient par leurs regards.

Quelqu'un qui serait venu dans ce moment pour délivrer ces dames de la mort leur eût peut-être causé moins de joie que ne leur en donnait la vue de ce vieux prêtre qui ne venait que pour les aider à mourir. Elles ne tenaient plus à ce monde que par le désir d'en sortir, comme elles y avaient vécu, humblement et chrétiennement.

« A ce moment, toutes mes irrésolutions cessent, continue l'excellent abbé. Je me sens, par la grâce de Dieu, un courage extraordinaire. Trempé de sueur et de pluie, je n'y pense plus, je continue à marcher près d'elles. L'orage est au plus haut point, le vent plus impétueux, les dames de la première charrette en sont fort tourmentées, surtout la maréchale de Noailles. Son grand bonnet renversé laisse voir quelques cheveux gris; elle chancelle sur sa malheureuse planche sans dossier, les mains liées derrière le dos. Le ciel est plus noir, la pluie plus forte.

» Nous arrivons au carrefour qui précède le faubourg Saint-Antoine; je devance, j'examine, et je me dis : C'est ici le meilleur endroit. »

Il se détache alors du cortége, s'arrête, et se retourne vers elles. « Je fais à Mme de Noailles un signe qu'elle comprend parfaitement. » — « Maman, M. Carrichon va nous donner l'absolution. » — Aussitôt elles baissent la tête avec un air de contrition, d'attendrissement et d'espérance qui me transporte; je lève et j'étends la main, reste la tête couverte, et prononce la formule entière de l'absolution, et les paroles qui la suivent, très distinctement et avec une attention surnaturelle. Elles s'y unissent avec une expression admirable : tableau digne du pinceau d'un Raphaël. »

Cette scène s'accomplit à la lueur des éclairs et au bruit de la foudre, comme si l'orage n'eût été envoyé que pour en faciliter le mystère, car, aussitôt après, l'orage s'apaise, la pluie cesse, le ciel s'éclaircit; le peuple dispersé revient alors en foule autour des charrettes.

« Enfin, nous arrivons au lieu fatal, à la barrière du Trône. Ce qui se passa en moi ne peut se peindre. L'échafaud se présente; les charrettes s'arrêtent; les cavaliers et les fantassins l'entourent; ensuite un cercle plus nombreux de spectateurs. Je frissonne. J'aperçois le bourreau et ses deux valets, dont l'un est remarquable par sa haute stature, l'air de sang-froid avec lequel il agit, et la rose qu'il porte à la bouche. Mais, ajoute aussitôt le P. Carrichon, je vois que la vicomtesse me cherche des yeux, et m'aperçoit. Pendant ravissant du premier tableau! Que ne me dirent point ses regards, tantôt élevés vers le ciel, tantôt s'abaissant vers

la terre! ces regards si doux, si expressifs, si célestes! ils sont souvent dirigés sur moi. J'enfonce mon chapeau, sans la perdre de vue, je l'entendais dire : « Notre sacrifice est fait. Que nous laissons de personnes chères! mais Dieu dans sa miséricorde nous appelle. Nous ne les oublierons pas. Recevez nos tendres adieux pour elles, et nos remerciements pour vous. Puissions-nous nous revoir dans le ciel! Adieu. » Je ne me sentais plus; j'étais à la fois déchiré, attendri et consolé. »

Mme la maréchale de Noailles, ayant mis pied à terre, s'assit, à cause de son grand âge, sur un banc de bois, tout près de l'instrument du supplice. Elle avait les yeux baissés et l'air fort calme, malgré les injures que quelques forcenés ne craignaient pas de lui adresser en un pareil moment. Elle monta la troisième sur l'autel du sacrifice. « Je n'avais point oublié de faire pour elle, dit l'abbé Carrichon, ce que j'avais fait pour son beau-frère et sa belle-sœur Mouchy. Six dames furent ensuite immolées; puis vint le tour de la duchesse d'Ayen. Elle était dans l'attitude d'une dévotion simple, noble, résignée, tout occupée du sacrifice qu'elle offrait à Dieu, en un mot, telle qu'elle était quand elle avait le bonheur d'approcher de la table sainte. Quelle impression j'en reçus! elle est ineffaçable. Je me la représente souvent dans cette attitude. Elle avait encouragé par ses discours ceux qui l'avaient précédée; elle servit de modèle aux autres. Quand elle fut sur l'échafaud, le bourreau lui arracha son bonnet, qu'une épingle retenait encore à ses cheveux; la douleur qu'elle en éprouva se peignit aussitôt sur ses traits, mais s'effaça à l'instant pour faire place à la plus angélique douceur. Sa fille eut le bonheur d'être sacrifiée aussitôt après elle. » Comme sa mère, elle exhortait, avant de mourir, les compagnons de son supplice, et s'était attachée particulièrement à un jeune homme qu'elle avait ouï blasphémer. Elle avait déjà le pied sur le sanglant escalier, lorsqu'elle se tourna encore une fois vers lui, et lui dit, d'un ton et avec des regards suppliants : *En grâce, dites : Pardon!*

Le P. Carrichon, qui se tenait debout en face de l'escalier, recueillit ces dernières paroles. Il s'éloigna quand tout fut fini, mais sans emporter avec lui cette impression d'horreur qu'il avait tant redoutée. Il s'en alla en louant Dieu, comme faisaient les premiers chrétiens lorsqu'ils s'en revenaient des portes de la ville, tout couverts du sang des martyrs.

Duc de Noailles.



LE CATHOLICISME ET L'ARIANISME DANS LES GAULES,

DE 450 A 525.

I.

« Il est probable, dit M. Ampère, que les Visigoths, les Burgondes et » les Francs, avant de se convertir à la foi chrétienne, faisaient profession de l'odinisme. » En effet, au VIIe siècle, saint Colomban et saint Gall, son disciple, trouvèrent dans la Burgondie, sur les bords du lac de Zurich et du lac de Constance, le vieux paganisme germain encore debout. On montra au premier une cuve immense dont se servaient les habitants du pays dans les sacrifices qu'ils offraient à leur dieu Vodan ou Odin; Vodan est un des noms d'Odin; le second parle de trois statues dorées qui représentaient sans doute les trois personnes de la trinité scandinave.

Il y a même dans notre langue un certain nombre de mots, noms d'hommes et de lieux, où nous pouvons retrouver les traces de l'odinisme.

Les Goths sont les premiers qui aient embrassé le christianisme. Dès la fin du second siècle, ils s'étaient établis sur les frontières de l'empire. Leurs fréquentes incursions au delà du Danube, les persécutions des empereurs, firent entrer dans la Scythie gothique une multitude de captifs et de réfugiés, dont la plupart étaient chrétiens. Beaucoup de Visigoths se convertirent à la voix de ces captifs, de ces réfugiés, plutôt attirés par les vertus que persuadés par leur éloquence; ainsi se forma, au nord du Danube, une chrétienté barbare. Saint Eutychès, leur premier apôtre, mit cette église naissante en rapport avec les chrétiens de la Cappadoce, province qui avait fourni à la Gothie les premières semences du christianisme; dès lors les Visigoths eurent leurs prêtres et leurs évêques.

D'autres Visigoths, admis dans le cadre des armées impériales, ne

quittaient les camps romains que gagnés à la foi du Christ; ils augmentaient ainsi le nombre des chrétiens. C'est à Constantinople que leurs premiers apôtres allaient demander leurs pouvoirs spirituels : comme cette capitale attirait les regards des nations situées à l'est de l'Europe, il n'est pas étonnant que les jeunes chrétientés aient cherché à nouer d'étroites relations avec le clergé de cette seconde Rome ; la consécration reçue des mains du patriarche de la cité impériale, en relevant leur dignité aux yeux des barbares, donnait plus d'influence, plus d'autorité aux évêques de Gothie. Après celui d'Eutychès, le premier nom échappé à l'oubli est celui de l'évêque Théophile, qui souscrivit au concile de Nicée ; il eut pour successeur le célèbre Ulphilas.

Issu d'une de ces familles cappadociennes qui, en se réfugiant dans les camps visigoths, y avaient apporté le christianisme, Ulphilas jouissait d'une grande considération parmi les barbares, ses compatriotes ; ses paroles étaient respectées presque comme des lois. Il voulait faire entrer les Goths dans le mouvement de la civilisation chrétienne ; il commença son œuvre par la traduction des Livres saints. Il n'est pas vrai qu'il ait inventé les signes de son système d'écriture ; il les emprunta au grec, et peut-être aussi à l'alphabet runique. Il se servit, pour sa version de la Bible, de ces caractères appropriés aux inflexions de la langue des Goths. Toute une révolution sociale était renfermée dans cette œuvre ; Rome et la barbarie allaient avoir une croyance commune, un livre commun. Grâce à cette traduction, le christianisme se propagea rapidement au nord du Danube ; le livre sacré passa de tribu en tribu, et la foi nouvelle, portée du midi au septentrion, agita tout le monde barbare. Le travail d'Ulphilas inspira bientôt à ces nouveaux chrétiens le goût de l'étude. Plusieurs d'entre eux correspondaient avec saint Jérôme, et cherchaient à comparer avec le texte hébreu, non-seulement la version d'Ulphilas, mais encore les versions données en grec et en latin. Il y a plus, le saint docteur, excellent juge en cette matière, parle avec éloge de la science théologique des Visigoths et met leurs écrits au-dessus de ceux des Grecs. Néanmoins ce ne fut pas sans affronter de grands périls qu'Ulphilas put amener son Eglise à ce point de prospérité : des princes, des tribus entières rejetaient l'Evangile. Sous Athanaric, chef des Tervinges, il y eût une sanglante persécution ; l'Eglise de Gothie eut ses martyrs et ses confesseurs ; nous ne citerons que saint Sabas, dont la Cappadoce vénérait encore les reliques il y a quelques siècles.

Malheureusement, les mêmes causes qui avaient introduit le catholicisme dans le pays des Goths, y amenèrent aussi l'hérésie. D'un côté, l'hé-

résiarque Audæus, chassé des terres de l'empire, se réfugia parmi eux; il leur fit connaître ses doctrines insensées, les unes empruntées à Manès, les autres tirées de son propre fonds; il leur prêcha sa croyance à un dieu matériel. Disciple aussi de Montan et, par son rigorisme outré, précurseur de ces puritains d'Ecosse et d'Angleterre qui savent si bien allier, non Baal, mais Mammon avec Jésus-Christ, c'est-à-dire l'appétit un peu trop vif des biens temporels avec l'austérité affectée des principes et des mœurs, il ne tarda point à se faire de nombreux sectateurs. D'un autre côté, l'arianisme avait pénétré en Gothie, apporté d'abord par ceux que proscrivait l'orthodoxie impériale, ensuite par quelques prêtres envoyés de Constantinople. Malgré ces tentatives de l'hérésie, l'arianisme n'aurait point triomphé si l'évêque Ulphilas l'eût énergiquement combattu. La question, il est vrai, était pour ce prélat d'une solution difficile; il avait à se décider entre deux croyances opposées qui partageaient à la fois les évêques et les empereurs. L'arianisme d'ailleurs ne se montrait point à lui dans toute sa nudité; il se cachait avec soin sous l'ambiguïté des termes. Voici ce qu'il était dans la pensée et dans l'enseignement d'Arius.

Successeur et légitime héritier d'erreurs plus anciennes, car il n'y a rien de nouveau sous le soleil (demandez au protestantisme, qui résume et complète si admirablement toutes les hérésies), l'arianisme non-seulement niait la divinité du Christ, mais il amoindrissait encore le Verbe, dont il ne faisait qu'une simple créature, plus excellente que les autres, il est vrai, et élevée si haut qu'au-dessus de lui il n'y avait que Dieu le Père, mais enfin une simple créature condamnée comme nous au changement, à l'altération, à l'erreur, et par suite au péché. Si le Verbe peut être regardé comme une espèce de Dieu, comme un Dieu inférieur, c'est par une sorte d'adoption, le Père lui ayant communiqué une partie de sa puissance. On voit donc que l'arianisme détruisait toute l'économie du mystère de la sainte Trinité, et du même coup atteignait ce qu'il y a de plus important pour l'homme, la puissance expiatoire de l'Incarnation et tout le fruit de la Rédemption.

Si l'arianisme n'eût point caché sous des mots habiles et trompeurs l'impiété de ses dogmes, Ulphilas l'eût rejeté avec horreur; malgré les dehors orthodoxes que savait prendre à propos l'hérésie, il hésita même longtemps entre les deux communions rivales; son prédécesseur avait souscrit le symbole de Nicée, il aurait voulu rester dans la foi de Nicée. Mais des circonstances plus fortes que sa volonté finirent par l'entraîner dans l'erreur. Déjà, sous Constance, il avait donné son adhésion à la

formule de Rimini, formule captieuse qui, tout en repoussant le mot de consubstantiel, admettait l'éternité du Fils, et le déclarait semblable au Père selon les Ecritures; puis, lorsque l'invasion des Huns eut forcé les Goths à solliciter des terres dans la Mésie et dans la petite Scythie, obsédé par Valens, gagné par ses caresses, séduit par ses promesses brillantes, Ulphilas céda, moitié par conviction, moitié par nécessité; les Visigoths, sur la parole de leur évêque, entrèrent en foule dans l'arianisme. Ils ne voulurent professer d'abord qu'un arianisme mitigé; il leur répugnait d'admettre que le Fils, quoique élevé au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu, ne fût cependant qu'une simple créature qui avait commencé et qui pouvait finir. Mais, tandis qu'Ulphilas restait fidèle aux formules de Rimini et de Séleucie, son Eglise adoptait peu à peu l'arianisme pur, et tel que l'avaient enseigné, après le maître, Acace et Eunomius. Les Visigoths entraînèrent dans l'erreur les Ostrogoths et les Gépides, leurs frères.

Les Burgondes s'étaient convertis à la foi chrétienne, l'an 430; saint Sévère, évêque de Spire, avait été leur apôtre. Chassés aussi par les Huns, ils abandonnèrent la première Germanie et descendirent vers le sud. Etablis par Aétius dans la Savoie, ils se trouvèrent ainsi rapprochés des Visigoths, qui, s'étant emparés, sous Honorius, de la partie occidentale des provinces renfermées entre les Pyrénées, la Loire et le Rhône, avaient depuis enlevé encore à l'empire le reste de la seconde Aquitaine, et porté leurs frontières jusqu'aux deux fleuves dont nous venons de parler. Les Burgondes subirent bientôt l'influence de leurs puissants voisins; et c'est à la faveur de cette influence que, sous le règne de Gondioc, l'arianisme s'introduisit parmi eux. Un prêtre arien, Modahaire, vint prêcher à Aix; d'autres hérétiques se joignirent à lui; appuyés de tout l'ascendant qu'avait su prendre Euric, roi des Visigoths, leurs efforts détachèrent peu à peu les Burgondes de la foi catholique, et bientôt Sidoine Apollinaire pourra s'écrier : « Je déplore les ravages que » ce loup féroce, dont nous n'avions pas encore aperçu les dents, exerce » par ses morsures clandestines dans les bergeries ecclésiastiques! »

II.

A l'époque de l'invasion, le catholicisme était florissant dans les Gaules; de grands évêques, placés à la tête des principales Eglises, s'y distinguaient par leur science et par leurs vertus; il est vrai que le semi-péla-

gianisme comptait parmi les Gallo-Romains de nombreux adhérents et quelques illustres défenseurs ; mais il devait bientôt s'éteindre ; le concile d'Orange, sous la présidence de saint Césaire d'Arles, devait en délivrer l'Eglise. Mais qu'était-ce que le pélagianisme, dont le symbole, condamné par les Pères du concile d'Orange, ne reproduisait que quelques erreurs singulièrement adoucies?

« Au fond du pélagianisme, répond M. Ampère, comme au fond de la » querelle de l'arianisme, se reproduisent les deux grandes tendances de » l'esprit humain : la tendance supernaturaliste et la tendance naturaliste.

» La lutte entre ces deux tendances, c'est-à-dire l'antagonisme de la » raison et de la foi, s'appliquant aux rapports du Verbe avec le Père, » avait enfanté l'arianisme; s'appliquant aux rapports de la volonté hu» maine avec la grâce divine, il créa le pélagianisme... Le christianisme » a pour bases la chute et la rédemption : l'homme est tombé; d'où » prendra-t-il la force de se relever? Quelque opinion qu'on admette » sur la cause, sur l'origine du mal moral, il suffit à chacun de descen» dre dans son âme pour y sentir un penchant au mal que les meil» leurs n'ont jamais complétement détruit, et qui constitue pour » l'homme l'impossibilité de ne pas pécher, l'impossibilité d'une pureté » parfaite. Ce fait de la corruption inhérente à la nature humaine, que le » christianisme explique par la chute primitive, rend l'intervention de » la grâce indispensable. C'est la difficulté de concilier la grâce et la li» berté qui a donné naissance à deux grandes hérésies, le pélagianisme » et le prédestinatianisme. Là est le point de départ de la querelle des » œuvres et de la foi, du libre arbitre et de la grâce. »

Le pélagianisme doit son nom à Pélage ou Morgan, moine de Bangor, dans le pays de Galles. Cet hérésiarque s'était fait estimer, à Rome, de saint Paulin de Nole et de saint Augustin. Jusque-là sa croyance avait été pure : mais un disciple de Théodore de Mopsueste, le Syrien Rufin, parvint à le séduire ; il lui fit adopter les erreurs de son maître, et cela avec d'autant plus de facilité qu'elles caressaient ce qu'il y avait d'orgueil et de présomption dans le cœur et dans l'intelligence du nouvel adepte. Pélage conquit à sa croyance son ami Célestius, homme d'un esprit vif et subtil et d'un caractère ardent. Les deux amis se mirent bientôt à dogmatiser, sacrifiant, partout et toujours, la grâce au libre arbitre, donnant à la volonté humaine, dans l'ordre des choses surnaturelles, une puissance qu'elle n'a pas, et niant, en définitive, la nécessité de la rédemption.

On voit par ce court exposé en quoi consistait l'erreur fondamentale

de Pélage; il soutenait, contrairement à la doctrine catholique, que le péché d'Adam n'est point le triste héritage de sa postérité, et que la révolte du premier homme n'a porté préjudice qu'à lui seul. De là on pouvait déduire : — que les enfants naissent exempts de péché; que, s'ils viennent à mourir en dehors du christianisme, ils sont sauvés par leur propre innocence; que les souffrances et la mort, loin d'être la peine du péché, ne sont que la condition naturelle de l'homme ; que la nature humaine est en nous aussi saine, aussi capable du bien, qu'elle pouvait l'être dans Adam avant sa chute; qu'il suffit à l'homme de connaître ses devoirs par sa raison, pour être en état de les accomplir ; enfin que la grâce n'est jamais accordée qu'à nos propres mérites. Voici maintenant la légitime conclusion : la rédemption du monde par Notre Seigneur Jésus-Christ n'était pas nécessaire, elle était seulement utile, et ses effets sont très bornés, car tout le bienfait de cette rédemption consiste en ce que le Fils de Dieu nous a donné d'admirables leçons, d'héroïques exemples, et nous a fait de brillantes promesses. Ce n'est pas nous qui tirons ces conséquences des opinions de Pélage, c'est saint Augustin. Cette doctrine, qui renversait les deux bases du christianisme, a été rejetée avec horreur par l'Eglise; le concile général d'Ephèse l'a condamnée solennellement, l'an 431. Mais, chassée de l'Eglise, elle s'est réfugiée dans ces écoles qui n'admettent que le travail de l'homme dans l'œuvre de sa réhabilitation; nos sages, nos philosophes, trop pleins d'eux-mêmes pour admettre, pour accepter dans cette réhabilitation le secours de Dieu, le travail de la grâce, se sont faits, sans l'avouer, sans le savoir peut-être, les disciples de Pélage; ils se sont emparés de ses erreurs, qu'ils ont plus ou moins rajeunies, soit par la mise en œuvre, soit par le charme ou la puissance de l'expression ; ils les professent, ils les enseignent; les meilleurs s'inclinent devant la croyance catholique, mais à la condition de n'y pas recourir : l'académie des sciences morales et politiques leur tient ses portes toutes grandes ouvertes.

Pélage, qui d'ailleurs avait de la science et des mœurs austères, s'était trompé en accordant tout au libre arbitre; les prédestinatiens, prédécesseurs de Luther et de Calvin, et ancêtres que le protestantisme ne peut ni ne doit refuser de reconnaître, les prédestinatiens, donnant dans l'autre extrême, ne faisaient de Dieu qu'un tyran capricieux et de l'homme qu'un imbécile automate. Ni les uns ni les autres n'avaient su distinguer ce que l'homme peut avec les seules forces de sa nature déchue d'avec ce qu'il lui est impossible de faire, s'il n'est prévenu et aidé par la grâce. Entre ces deux erreurs, celle de Pélage et celle des prédes-

tinatiens, brille la doctrine catholique : elle rejette le serf arbitre et veut que, même dans les choses du salut, l'homme agisse en vertu de sa liberté; mais elle a soin de l'avertir en même temps qu'il ne peut rien sans Dieu, rien sans la grâce, don surnaturel que Dieu ne nous doit pas, mais qu'il nous accorde, afin que par elle nous puissions mériter et acquérir l'éternelle vie.

Pélage rencontra dans saint Augustin un infatigable adversaire; ce grand évêque, la lumière et, après le saint-siége et sous ses auspices, le plus ferme appui de l'Eglise d'Occident, multipliait ses travaux et ses écrits pour abattre la nouvelle et séduisante hérésie. Mais il y avait alors une grande difficulté à distinguer et à séparer d'une manière nette et précise ce qui est de la nature d'avec ce qui est de la grâce, soit dans Adam avant et après la chute, soit dans l'homme déchu, mais régénéré. Il y a donc dans les ouvrages de saint Augustin quelques questions de détail où s'est trompé le savant docteur. Son austère et trop rude disciple, saint Prosper d'Aquitaine, en outrant les doctrines du maître, a professé des opinions depuis condamnées par l'Eglise; elles confinaient au prédestinatianisme.

Il n'est donc pas étonnant que, tout en réprouvant la doctrine de Pélage, des prêtres, des évêques, orthodoxes d'ailleurs et d'une vie sainte, aient pu rejeter certaines choses avancées et soutenues par le grand évêque d'Hippone. Ces catholiques recevaient l'ensemble de l'enseignement augustinien; mais ils prétendaient que la faute d'origine n'a pas tellement affaibli l'homme qu'il ne puisse par la vertu de sa propre nature former de louables désirs, le désir, par exemple, d'être éclairé des lumières de la foi et de se soumettre à son autorité, de sortir des liens du péché et de recouvrer la justice. Lorsque l'homme est dans ces bonnes dispositions, disaient-ils, Dieu le récompense en lui accordant le secours de la grâce; ainsi, selon eux, le commencement du salut vient de l'homme. Voilà ce qu'enseignait Cassien dans cette treizième conférence qui a fait tant de bruit : « Par l'excellence que Dieu a mise dans » notre nature, et que la chute d'Adam n'a pu complétement anéantir, » il peut se faire, écrivait-il, que nous nous trouvions capables de quel- » ques bons sentiments, et que ce soit pour Dieu un motif d'accorder » librement sa grâce, de sorte que, si souvent la grâce précède, il peut » arriver qu'elle suive un élan de notre cœur vers le bien. »

Saint Augustin s'élevait avec force contre ces opinions; peut-être même allait-il trop loin, et refusait-il trop au libre arbitre, dans la crainte de trop lui accorder. La conciliation aurait été plus facile, si l'un et l'autre

parti avaient bien su saisir et marquer la différence qui existe entre l'acte qui n'est bon que d'une bonté morale et l'acte qui est bon d'une bonté surnaturelle. L'homme déchu peut quelque bien dans l'ordre naturel; s'il fait tout ce qui lui est possible dans cet ordre inférieur, sans doute il ne méritera pas la grâce, je veux dire le bien dans l'ordre surnaturel; mais il s'y disposera de loin, il attirera, pour ainsi parler, la miséricorde divine. *Fac quod in te est*, dit l'Imitation; *Deus aderit bonæ voluntati tuæ*. Au reste, comme l'Eglise n'avait pas encore prononcé, l'on conçoit que des saints, que d'illustres prélats, Cassien, Fauste de Riez, Vincent de Lérins, Eucher de Lyon, Gennade et Salvien de Marseille, aient eu quelque faible pour le semi-pélagianisme, et que, vers l'an 460, celui-ci ait presque triomphé dans les Gaules; on conçoit encore que le pape saint Hormisdas n'ait voulu condamner ni Fauste ni Cassien, et qu'il se soit contenté de répondre à leurs accusateurs : « Ni Fauste ni » Cassien ne font autorité dans l'Eglise; prenez dans leurs écrits ce qui » est bon, et laissez ce qui est mauvais. » Le concile d'Orange imitera cette sagesse du souverain pontife; il saura rejeter les erreurs de Fauste et de Cassien; mais il saura blâmer aussi ce qu'il y a de dur et d'excessif dans les opinions désolantes de leurs adversaires.

Il y a sur cette question une belle page de Bossuet; qu'il nous soit permis de la citer.

« Nous pouvons trouver dans les choses les plus certaines des difficultés que nous ne pouvons vaincre, et nous ne savons plus à quoi » nous en tenir, si nous révoquons en doute toutes les vérités connues » que nous ne pouvons pas concilier ensemble, puisque toutes les difficultés que nous trouvons en raisonnant, ne peuvent venir que de cette » source, et qu'on ne peut combattre la vérité que par quelque principe » qui vienne d'elle. Quand donc nous nous mettons à raisonner, nous » devons d'abord poser comme indubitable que nous pouvons connaître » très certainement beaucoup de choses, dont toutefois nous n'entendons » pas toutes les dépendances ni toutes les suites. C'est pourquoi la première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais abandonner les » vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne quand on » veut les concilier; mais qu'il faut au contraire, pour ainsi parler, tenir » toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne » voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue. »

C'est ce qu'a fait l'Eglise, elle n'a jamais abandonné ni le principe de la liberté et de l'activité humaine, ni le dogme de la science et de la grâce divines.

III.

Telle était donc la situation religieuse des Gaules, lorsque les barbares y apportèrent l'arianisme ; un péril commun réunit bientôt contre cette hérésie capitale les semi-pélagiens et les orthodoxes rigoureux ; Fauste de Riez ne combattra pas avec moins de vigueur que saint Avitus de Vienne.

Les Visigoths, qui avaient franchi les Alpes comme hôtes et soldats de l'empire, avaient d'abord cherché à s'agrandir en faisant aimer leur domination. Ils entouraient de leur respect les prêtres et les évêques catholiques et les chargeaient souvent de négocier les traités. Ainsi l'on voyait l'évêque d'Auch, saint Orient, posséder toute la confiance de Théodoric I[er], et exercer sur le caractère impétueux de ce prince l'action la plus salutaire. Par calcul et par instinct, les rois visigoths étaient portés, malgré leurs croyances ariennes, à ménager les chefs du clergé gallo-romain et à vivre avec eux dans de bienveillantes relations. Les évêques, dans l'espérance d'attirer à l'orthodoxie ces conquérants de l'Aquitaine, ne se pressaient point de commencer la lutte. Salvien même ne voulait voir dans les erreurs des Goths qu'une ignorance involontaire : « Ils sont hérétiques, disait-il, mais ils ne le savent pas ; ils se trompent, » mais de bonne foi, non par haine, mais par amour de Dieu ; ils croient » ainsi mieux honorer le Seigneur. C'est par un juste arrêt de sa provi- » dence que Dieu les supporte et nous châtie ; le châtiment mettra un » frein aux péchés des catholiques ; et la patience de Dieu amènera les » hérétiques à la pleine connaissance des vérités de notre foi. »

Salvien s'abusait. « Tant qu'il y eut des cités qui portaient l'ombre de » l'empire, comme parle Sidoine-Apollinaire, et qui regardaient comme » un devoir de suivre à travers les précipices une fortune qui se ruinait, » (liv. VII, épit. VII), les rois de Toulouse ménagèrent le clergé ; mais lorsque la puissance romaine ne fut plus qu'un souvenir dans les Gaules, ils commencèrent à maltraiter les Gallo-Romains pour les forcer à embrasser l'arianisme.

Sous Euric, les haines religieuses éclatèrent ; les Visigoths, plus puissants que jamais, détachèrent de l'Eglise les Suèves et les Burgondes, et sollicitèrent à l'apostasie les Gallo-Romains eux-mêmes. On les vit tourmenter et tourner en ridicule les prêtres catholiques, qu'ils appelaient avec mépris les prêtres de ces Romains. — Euric, qui ne pardonnait aux évêques ni l'ascendant qu'ils prenaient sur lui, ni leurs richesses, ni leur pouvoir temporel, se jeta dans la voie des persécutions et des violences.

Il crut possible de faire prévaloir partout les croyances ariennes. (Grégoire de Tours, *De la gloire des martyrs*, ch. xx.) « Je crains moins, » disait Sidoine Apollinaire (epist. ad Basil., VII, 6), les attaques du roi des » Goths pour les murailles romaines que pour les lois catholiques. Le » nom de catholique est tellement odieux à sa bouche et à son cœur, que » l'on peut douter s'il n'est pas plutôt le chef de sa secte que le roi de » sa nation. Un grand nombre de cités sont aujourd'hui sans évêques, » parce que l'on n'a pas remplacé ceux que la mort a enlevés. Les » vides du clergé inférieur ne se remplissent plus, faute de premiers » pasteurs, et cette ruine spirituelle arrive à ses dernières limites. Les » peuples sont désespérés de la perte de leur foi; personne pour s'occu- » per de ces paroisses, de ces diocèses désolés. Ce n'est plus seule- » ment dans les paroisses des campagnes que règne la solitude; les » églises des villes commencent à n'être plus fréquentées. »

Ces persécutions d'Euric soulevèrent contre la domination des Goths tout le clergé des Gaules, et préparèrent pour un temps peu éloigné les conquêtes et les triomphes de Clovis; toutes les villes étaient agitées par un esprit d'inquiétude et de résistance; mais ce mouvement de l'opinion publique ne fit que pousser, que précipiter Euric dans la voie de la tyrannie religieuse. Les monuments des Eglises du Midi déposent encore de cette cruelle persécution : pendant toute la seconde partie du v[e] siècle, leurs catalogues contiennent à peine quelques noms d'évêques.

Sidoine Apollinaire et Fauste de Riez ne durent la vie qu'à leur réputation d'écrivains; Euric se contenta de faire emprisonner l'un et d'envoyer l'autre en exil. Mais il fit trancher la tête à Valère d'Antibes, à Gratien de Toulon, à Deutérius de Nice et à Léonce de Fréjus. En même temps il interdisait aux évêques de son royaume toute communication, non-seulement avec le souverain pontife, mais encore avec leurs collègues des autres pays. Malgré sa puissance et son ardent prosélytisme, Euric ne parvint point à détruire l'orthodoxie. En vain défendait-il de nommer de nouveaux évêques et de construire de nouvelles basiliques; là où dominaient les Visigoths, la loi était à peu près observée; ailleurs on n'en tenait aucun compte. Euric était à chaque instant débordé par le catholicisme; il ne pouvait empêcher les évêques de ses provinces d'assister au concile d'Arles et d'affermir par la condamnation du prédestinatianisme l'autorité dogmatique de l'Eglise. Il était forcé de se servir, pour l'administration de ses Etats, de Gallo-Romains qui, tout en restant fidèles au prince arien, ne consentaient point à trahir leur foi; ainsi le duc Victorius, son lieutenant chez les Arvernes, faisait construire

ou réparer des basiliques ; ainsi, son questeur Léon préparait les voies à l'ambassade de saint Epiphane de Pavie, et obtenait le rétablissement de Sidoine Apollinaire sur le siége de Clermont : toutefois beaucoup de diocèses restèrent sans pasteur jusqu'à la mort d'Euric, l'an 483.

Alaric II, effrayé de la puissance des Francs, rompit avec la politique de son père et rendit la liberté aux catholiques. L'Eglise reprit alors une nouvelle vie ; prêtres et évêques rentrèrent, les uns dans leurs paroisses, les autres dans leurs cathédrales ; les villes donnèrent des successeurs aux pontifes qu'avait enlevés la persécution ; les basiliques tombées en ruines se relevèrent ; l'Aquitaine se couvrit de monuments religieux ; l'hérésie fut partout librement combattue ; dans quelques cités il y avait même un excellent accord entre l'évêque et le comte visigoth. Il était trop tard ; Alaric ne s'était montré tolérant que par peur, et les catholiques le savaient ; aussi le peuple et les évêques tournaient-ils leurs regards vers Clovis, le nouveau converti. Pour lutter contre cette désaffection et obtenir de la crainte ce qu'ils auraient en vain demandé au bon vouloir, les Visigoths eurent encore recours à la violence, cette pauvre ressource des faibles et des impuissants ; ils envoyèrent en exil Volusien de Tours, Fauste de Tarbes, Césaire d'Arles, et les autres évêques qu'ils soupçonnaient de travailler en faveur des Francs. Cette nouvelle persécution devait hâter la perte d'Alaric et la ruine des Visigoths ; le désastre de Vouglé les attendait. (Gennad. de Honorat., cap. 99.)

Les Burgondes ne se montraient guère moins persécuteurs ; à la chute de l'empire d'Occident, sous le roi Gondebaud, vainqueur et meurtrier de son frère le catholique Chilpéric, ils commencèrent à maltraiter les évêques : celui d'Avenches, chassé de sa ville épiscopale, dut se retirer à Lousonium ; Hélias d'Octodurum fut exilé ; saint Césaire de Grenoble s'enfuit jusqu'en Gascogne avec son clergé ; Palladius d'Embrun se vit enlever son siége par un fougueux arien. Ainsi les Burgondes faisaient une guerre sans pitié ni merci au catholicisme ; ils chassaient les pasteurs, frappaient le troupeau, usurpaient les basiliques et les oratoires et s'emparaient des vases sacrés ; dans plusieurs lieux, ils inspiraient une terreur telle que l'on cachait sous terre ce que l'on avait de plus précieux.

Les Francs n'avaient point encore abandonné l'odinisme ; les deux communions rivales se les disputaient. Les ariens, devançant les catholiques, avaient déjà obtenu quelques succès, même dans la famille de Clovis ; ils avaient attiré à leur croyance Lanthilde, une des sœurs de ce prince. Les Francs s'étaient établis à Tournai, résidence des chefs saliens, et en avaient chassé Théodore, l'évêque orthodoxe. Ainsi l'Eglise

catholique dans les Gaules semblait avoir toutes les chances contre elle ; les évêques pouvaient difficilement tenir des conciles ; les communications avec Rome devenaient presque impossibles. Les rois barbares professaient ou l'hérésie ou le paganisme.

Et cependant l'Eglise catholique devait finir par triompher : outre le divin principe de vie qui était en elle, elle avait hors d'elle, mais à côté, des moyens de défense et des auxiliaires qui ne pouvaient lui manquer pendant la lutte. Elle s'appuyait sur la croyance des nations latines, sur sa propre puissance, sur la science, sur les œuvres de ses évêques. Les latins n'avaient jamais admis l'arianisme, sous quelque déguisement qu'il se cachât; plein de sens et de logique, l'esprit latin haïssait ces querelles de mot, ces subtilités, ces chicanes de grammaire, qui faisaient en Orient la fortune de l'hérésie.

Non-seulement le caractère du génie occidental portait les populations à repousser Arius et sa doctrine, la législation romaine leur en faisait encore un devoir ; car, malgré la chûte de l'empire, la loi ne cessa point d'être en vigueur, ni le catholicisme d'être la religion légale des Gallo-Romains.

Entre l'Eglise et le peuple, il y avait un autre lien ; c'était le culte des saints. Saint Hilaire de Poitiers, saint Martin de Tours, avaient souffert pour le symbole de Nicée. Les légendes, si aimées du peuple, ne représentaient l'arianisme que sous les plus noires couleurs ; elles inspiraient aux Gallo-Romains la haine et le mépris pour l'hérésie. Aux yeux des vaincus, le catholicisme n'était pas seulement la croyance orthodoxe, il était avant tout le culte national. Les ennemis, les oppresseurs de la patrie, disaient les Romains, sont les ennemis de Dieu et les oppresseurs de l'Eglise ; les conquérants nous ont pris la terre, du moins ils ne peuvent pas nous ravir le ciel ! Et ils mettaient leur orgueil et leur consolation dans cette idée qui, certes, ne manquait pas de grandeur. Ils croyaient d'ailleurs que le dogme de Nicée, étant le dogme reçu des ancêtres, était aussi le symbole reçu de l'empereur ; ils y tenaient donc comme au plus fort lien qui pût rattacher les provinces conquises aux provinces restées à l'empire.

IV.

Le clergé, à l'époque de l'invasion, était une corporation puissante ; il avait su adapter son admirable constitution aux divisions administratives de l'empire ; il avait accepté du prince une grande partie de la puissance pu-

blique et de précieux priviléges; exempt des dignités onéreuses de la curie, des contributions extraordinaires et de toutes les charges qu'on appelait sordides, il s'était de longue main préparé à la lutte contre les barbares. Les magnifiques prérogatives accordées à l'évêque étaient placées sous la protection d'un défenseur spécial et choisi par le clergé. Ni les Visigoths ni les Burgondes ne purent les enlever à l'Eglise; elle continua d'être un pouvoir politique. Tandis que tout tombait autour d'elle, elle resta debout, concentrant dans ses mains toutes les libertés, tous les droits laissés aux vaincus. L'évêque devint le chef de la cité, tantôt en qualité de défenseur et en vertu des lois, tantôt par la force des choses et par la confiance du peuple, qui voyait dans son pontife son médiateur auprès de Dieu, son représentant auprès des barbares. L'Eglise avait pour elle l'unité dans la doctrine et dans le gouvernement; seule elle possédait toutes les traditions du christianisme; c'était dans ses temples que se trouvaient les reliques vénérées; c'était à sa communion qu'appartenaient les saints populaires, et ces légendes dont le barbare lui-même était si avide qu'il allait les écouter jusque dans les basiliques de l'orthodoxie. L'Eglise avait à sa tête le souverain pontife, dont l'autorité spirituelle, instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ et reconnue de toute antiquité, était devenue, depuis que l'empire avait disparu, le seul lien entre les populations et le seul centre de l'unité dans tout l'Occident. Après le pape, et sous sa juridiction, venaient les patriarches, les métropolitains, les évêques, qui, gardiens vigilants de la foi et de la discipline, étaient établis dans toutes les cités un peu importantes. « Par cette constitution, tout, comme » dit Bossuet, tout était fort dans l'Eglise, et l'assemblage était tel que » chaque partie agissait avec la force du tout. » (Sermon sur l'unité.)

Et ces évêques, protecteurs du vaincu et infatigables défenseurs de l'orthodoxie, étaient grands, ou par le génie, ou par la sainteté : c'étaient saint Hilaire et saint Césaire d'Arles, saint Mamert et saint Avitus de Vienne, saint Patient de Lyon, saint Apollinaire de Valence, Sidoine de Clermont, Fauste de Riez; c'étaient parmi les prêtres Cassien et Salvien de Marseille, Vincent de Lérins et Claudien Mamert.

Comme l'évêque ne devait pas moins s'occuper des intérêts du corps que du salut des âmes, les peuples ne choisissaient que les plus dignes et les plus actifs. Les excellents évêques étaient alors faciles à trouver, car, à cette époque, se réfugiaient dans le clergé tous les hommes de valeur et de forte conviction. L'épiscopat réunissait dans son sein richesses, noble extraction, savoir, éloquence, sainteté dans les œuvres, élégance dans les manières, distinction dans l'esprit, en un mot tout ce qui as-

sure la domination morale sur les hommes. Souvent même les évêques catholiques inspiraient aux rois barbares la plus grande vénération : Euric, le fougueux arien, disait de saint Epiphane de Pavie : « Quoique je ne » quitte jamais la cuirasse, le bouclier et l'épée, j'ai rencontré un homme » qui m'a vaincu par ses discours, tout armé que je suis. Je fais ce qu'il » me demande, parce que j'ai plus d'égard à la personne qui m'est en» voyée qu'à la puissance de celui qui me l'envoie. » (Ennodius, in vit. sanct. Epiph.) C'est que les évêques n'étaient pas seulement les pasteurs des peuples ; ils étaient encore leur seule défense, leur seul appui. C'était là une grande tâche, car, dépouillés de presque tous leurs biens, menacés de perdre le reste avec leur liberté, exposés aux caprices et aux violences des barbares, les Gallo-Romains étaient si misérables que « celui-là » était assez riche, dit saint Jérôme, qui ne manquait pas de pain, assez » puissant qui n'était pas forcé d'être esclave. » (Hieron., epist 95, IV, page 777.) Tout appelait les évêques à prendre la tutelle de la race romaine ; ils lui appartenaient par les mœurs et par le sang ; selon le mot du pape saint Léon, « par l'action bienfaisante de la religion, ils guéris» saient les blessures causées par la guerre. » Ils s'attachaient surtout à racheter les captifs ; ils allaient les réclamer jusque dans les camps, jusque dans les demeures des conquérants, et lorsque, à force d'argent ou de prières éloquentes, ils les avaient délivrés, ils les renvoyaient, à leurs frais, chacun dans sa patrie. Un exemple entre mille : pour nourrir les pauvres et racheter les captifs, saint Avitus de Vienne prodiguait son patrimoine et les richesses de son église. Pendant que Odoacre, roi des Hérules, et Théodoric l'Amale, roi des Visigoths, se disputaient la possession de l'Italie, Gondebaud de Bourgogne, sous prétexte d'accourir au secours du premier, s'était jeté sur la Ligurie, pillant les villes et les campagnes, massacrant ou enlevant les habitants de cette riche province. Chargé de butin et traînant après lui une multitude de prisonniers, il s'était hâté de repasser les Alpes, ne laissant aux deux princes rivaux que des cités dévastées et des campagnes ruinées. Théodoric, vainqueur d'Odoacre, et seul maître de l'Italie, ne put voir ces solitudes sans chercher à les repeupler. Il pria saint Epiphane de Pavie d'aller trouver les Burgondes, et de négocier le rachat des captifs : le saint évêque accepta avec empressement. Gondebaud, vaincu plutôt par les larmes que par l'éloquence d'Epiphane, consentit à n'exiger de rançon que pour ceux qui avaient été pris les armes à la main ou qui étaient échus en partage aux soldats burgondes. Les captifs délivrés accouraient en si grand nombre, qu'il semblait que toute cette partie des Gaules allait rester dépeuplée.

Six mille avaient obtenu leur liberté sans rançon. Tout l'or apporté par Epiphane fut employé à racheter les autres; malheureusement la somme, quelque considérable qu'elle fût, ne suffisait pas. Bien des captifs devaient retourner chez leurs maîtres; l'espoir de la liberté ne leur avait souri un instant que pour se dérober aussitôt à leurs regards. Avitus les sauva; il mit tout ce qu'il possédait à la disposition d'Epiphane; Syagria, riche et pieuse matrone, fournit le reste, et l'ambassadeur de Théodoric put ramener dans leur pays tout un peuple de prisonniers.

Des guerres continuelles ruinaient l'agriculture; les évêques, devenus préfets de l'annone, construisaient des greniers d'abondance, prélevaient des dîmes sur les récoltes, sollicitaient les aumônes des sénateurs gallo-romains et des chefs barbares, et distribuaient aux populations nues et affamées des vivres et des vêtements.

Donc l'Eglise catholique, forte de l'opinion des peuples, de son admirable constitution, de la grandeur personnelle et de la science de ses pontifes, pouvait défier les controverses et les persécutions, sûre de sortir triomphante des unes et des autres.

L'hérésie, malgré la protection des princes, ne pouvait se soutenir longtemps à côté du culte orthodoxe. L'arianisme n'offrait que divisions et anarchie; il n'avait ni l'unité de doctrine ni l'unité d'organisation. Les Eglises barbares semblaient, il est vrai, avoir un symbole commun, la formule de Rimini; mais cette formule était remplie de termes ambigus, d'expressions équivoques, que chacun pouvait interpréter à son gré. Aussi les ariens, comme aujourd'hui les protestants, ne parvenaient-ils point à s'entendre : là le semi-arien admettait que le Fils est semblable au Père en substance, et il anathématisait Arius: ici le rigide arien soutenait que le Fils n'est semblable au Père que selon la volonté et niait ainsi hardiment la divinité du Verbe; plus loin, l'anoméen prétendait que le Fils ne ressemble au Père ni selon la substance, ni selon la volonté. En Angleterre, à côté du calvinisme officiel, du culte anglican, il y a une foule de sectes dissidentes qui, en guerre les unes contre les autres, ne s'accordent qu'à rejeter l'Eglise épiscopale: presbytériens, puritains, méthodistes, quakers, wesleyens, et tant d'autres dont la simple énumération entraînerait trop d'ennuis, prennent dans le fonds commun du calvinisme ce qui leur convient, changent ou modifient ce qu'ils adoptent, et du reste de la doctrine n'ont aucun souci. Ainsi, à côté de l'arianisme légal, il y avait, surtout chez les Burgondes, les sectes de Photin et de Bonose; celles-ci ne croyaient ni au Verbe ni au Saint-Esprit; c'était le déisme avec quelques sots scrupules. S'il n'y avait point d'unité

dans le dogme, il n'y en avait point non plus dans la liturgie ; ceux-ci baptisaient selon la formule orthodoxe ; ceux-là en disant : Au nom du Père, par le Fils et le Saint-Esprit ; les uns réitéraient le baptême ; les autres se contentaient d'imposer les mains à ceux qui entraient dans leur communion. Isolées les unes des autres, les églises ariennes ne pouvaient pas être considérées comme les parties d'un même tout ; aussi étaient-elles faibles et livrées à la merci du pouvoir temporel.

Les évêques hérétiques, à qui manquait cette direction commune qui, partie de Rome, fait notre force et notre gloire, ne savaient se respecter ni entre eux ni dans leurs rapports avec les princes : ils leur laissaient prendre un tel ascendant, une telle autorité dans leur Eglise, que ceux-ci en étaient devenus les véritables chefs.

On vit les rois barbares décider souverainement des questions religieuses, et changer à leur gré la doctrine et les cérémonies. Les évêques ne pouvaient rien sans la permission du prince, et celui-ci, plus soucieux de sa puissance et de ses intérêts mondains que du triomphe de la foi ; ne travaillait à propager l'arianisme qu'autant que cela servait à son ambition. D'ailleurs, le clergé barbare ne parvint jamais à s'organiser ; il ne fondait de siége que là où les ariens étaient en majorité : partout ailleurs les prélats burgondes ou visigoths ne pouvaient se soutenir ; la position de ce clergé était donc précaire et humiliée. Comme leurs farouches compatriotes, les prêtres, les évêques, n'étaient que campés, ils n'étaient pas établis. Sans expérience administrative, sans persévérance comme sans unité de vues, en petit nombre et peu instruits, ils devaient partout succomber. Il y a dans leur église le même désordre, la même inconsistance, que dans les autres institutions barbares. Ils n'avaient pour se défendre que les armes de la persécution ; ces armes-là sont bientôt émoussées : ils pouvaient bien chasser ou faire périr les prêtres et les évêques catholiques ; mais dès qu'ils osaient descendre dans l'arène de la discussion, ils étaient vaincus ; il leur était plus facile d'usurper les siéges que d'égaler la science de leurs adversaires ; ils ne réussissaient qu'à s'attirer les huées du peuple gallo-romain et le mépris de leurs coreligionnaires. De là, victoire et affermissement du catholicisme, défaite et ruine inévitable de l'hérésie. Récarède en Espagne, Sigismond en Bourgogne, lui porteront le dernier coup par leur conversion ; le catholicisme vivra, l'arianisme mort ne sera plus, après quelques années, qu'un souvenir historique.

F. Richard-Baudin.

LES BURGONDES.

(GONDEBAUD. — Suite.)

II.

Le règne du jeune roi s'annonçait donc brillant et beau; nous allons voir pourtant qu'avant d'arriver à un état prospère, il devait avoir à traverser bien des travaux et bien des douleurs.

Gondebaud, pas plus que son oncle Chilpéric et que son aïeul Gunther, ne partagea la puissance royale avec ses frères. Gunther, le roi du Rhin, laissait, nous l'avons vu, à ses frères Gernot et Giselher le titre de rois, mais en s'en réservant à lui seul l'autorité (1). Chilpéric ne partagea pas davantage la couronne avec Gondioc, son frère, qui ne régna qu'après lui; de même Godégisèle, Chilpéric et Godomar, frères de Gondebaud, purent peut-être avoir le titre de rois, mais ne régnèrent que dans leurs apanages privés, qui étaient bien, il est vrai, comme de petits royaumes, mais nullement en dehors de la suzeraineté du véritable roi leur aîné, qui seul régnait sur l'ensemble de la nation gallo-burgonde (2).

Aussi ces trois fils de roi ne se trouvèrent-ils point satisfaits de leur

(1) L'usage des auteurs du v[e] siècle, dit M. Clerc (*Essai*, t. I[er], p. 88), était d'appeler rois les enfants de rois, même du vivant de leur père.....

(2) Nous avons longtemps hésité avant de nous décider sur la question de savoir si les rois burgondes régnèrent seuls ou si la royauté était partagée entre plusieurs frères. Le *patrem quoque et patruos* du titre III de la Gombette n'explique pas si ces oncles régnèrent ensemble ou successivement. Furent-ils liés entre eux par un pacte de famille qui, tout en maintenant l'unité de la nation, laissait à chacun des princes la souveraineté d'une portion du territoire, ou ne régnèrent-ils que sur leurs apanages privés, sous la suzeraineté d'un seul?..... Sidoine Apollinaire donne le nom de *tétrarque* à Chilpéric, l'un des frères de Gondebaud; il ne le nomme cependant pas roi, mais seulement maître de la milice et personnage célèbre par ses victoires (l. V, let. 7); mais Ennodius, l'au-

part de puissance, et essayèrent-ils bientôt d'en conquérir une plus étendue et plus complète ; ce qui n'eût probablement pas eu lieu s'ils eussent partagé l'autorité royale. Des discordes, des guerres, éclatèrent entre les fils de Gondioc dès le commencement du règne de leur aîné. Les historiens sont unanimes à le rapporter, et nous ne pouvons en douter : seulement, ils expliquent diversement les faits : certains d'entre eux, regardant Chilpéric comme l'aîné, ont prétendu que Gondebaud avait attaqué sa puissance, se révoltant ainsi contre son roi ; d'autres, assignant aux quatre frères des Etats séparés, ont prétendu qu'ils avaient voulu les uns les autres empiéter sur leurs possessions respectives. Quant à nous, adoptant, ainsi qu'on l'a généralement fait, l'opinion de Grégoire de Tours, qui donne Gondebaud pour l'aîné des fils de Gondioc, voici comment nous comprenons l'histoire :

Chilpéric et Godemar, les deux plus jeunes des quatre frères, mécontents de la fermeté que Gondebaud mettait à faire reconnaître son unique pouvoir dans toute l'étendue des Etats paternels et des provinces nouvelles qui venaient de lui être cédées par l'empereur Anthémius, mécontents de se voir réduits par lui au rôle de vassaux, se liguèrent, ou pour se rendre dans leurs apanages complétement indépendants, ou même pour enlever à leur frère le pouvoir suprême.

Gondebaud fit appel au droit traditionnel, aux vieilles lois du *Kindinat* (1), qui ne souffraient point de partage, au droit personnel qu'il tenait des faveurs toutes récentes de l'empereur ; il remit le soin de sa cause aux bras qui l'avaient porté naguère sur le pavois souverain, et marcha contre les rebelles. Ceux-ci avaient appelé à leur aide les Alémans du Rhin et de l'Aar. La tradition veut que, trahi par la fortune près d'Autun, où les frères se rencontrèrent, Gondebaud se soit réfugié en Italie près de son protecteur Ricimer ; qu'après quelques mois d'une retraite et d'un repos simulés, destinés à endormir ses ennemis, le rusé prince, averti par Godégisèle, qui lui était resté fidèle, soit rentré à l'improviste en Bourgogne et y ait su prendre une cruelle revanche.

teur de la *Vie de saint Epiphane*, ne donne à Godégisèle d'autre titre que celui de *germanus regis*, frère du roi. On est donc tout aussi fondé pour le moins à ne considérer ces princes que comme *vice-rois* de leurs provinces respectives ; c'est à cette dernière opinion que nous avons cru devoir nous arrêter. Ces vice-royautés expliquent comment on a cru pouvoir assigner à l'un le royaume de Lyon, à l'autre celui de Genève, à un autre celui de Vienne, et à un quatrième celui de Besançon, dont la capitale en tout cas n'était alors qu'une ruine brûlée.

(1) Les *Kindins* étaient les anciens chefs burgondes en Germanie.

Ici Gondebaud est, par l'histoire, chargé de crimes affreux : Chilpéric et Godemar, vaincus et saisis à Vienne, auraient été mis à mort par leur frère, le second cruellement brûlé dans une tour, le premier poignardé par la main même du roi; sa femme, princesse estimée de toutes les Gaules pour ses rares vertus, aurait péri dans le Rhône attachée à une lourde pierre; ses deux fils seraient morts sous le fer, et deux très jeunes filles seules auraient été épargnées. Ces faits sont par tous les auteurs acceptés sans discussion, et la mémoire de Gondebaud est parvenue jusqu'à nos jours, à travers les siècles, souillée de forfaits inouïs, sans qu'on ait songé à y soupçonner l'erreur. Il est ainsi certaines injustices historiques devant lesquelles on passe longtemps en s'inclinant; mais un jour arrive où l'opinion s'éclaire et se réforme.

Nous avons été conduit à croire que la mémoire de Gondebaud doit être déchargée de ce poids, et nous espérons faire partager à ceux qui nous liront, la conviction qui s'est formée à ce sujet en notre esprit. La vérité sur ce point d'histoire nous a été suggérée par le savant M. de Boissieu, dans son bel ouvrage des *Inscriptions antiques de Lyon*, et par l'*Histoire d'Italie* de Carlo Troya. Tous deux l'ont aperçue et savamment proclamée (1). Nous montrerons Gondebaud, ce roi, la plus grande figure de la dynastie burgonde, avec ses défauts et ses qualités, ses torts et ses mérites, ses lumières et ses ombres; mais nous le laverons, nous l'espérons du moins, des taches trop noires que les siècles injustes lui ont imprimées. Il y a grande hardiesse, dira-t-on, à s'attaquer à une croyance si bien établie, basée sur les affirmations d'un saint évêque, de Grégoire de Tours, le père de notre histoire, et qui se justifie d'ailleurs par tous les faits subséquents. « Gondebaud, dit Grégoire de Tours, égorgea son frère Chilpéric et précipita sa femme sous les eaux avec une pierre au cou. » « Deux fils qu'ils avaient, ajoute Frédégaire, périrent aussi par le glaive (2). » Oui, cela est vrai, voilà ce que disent Grégoire et son continuateur, et les faits peuvent en effet s'expliquer ainsi, mais seulement à la condition de ne les point faire entrer tous dans la balance. Or, ces faits omis, nous allons, nous, les porter en compte.

Quant au titre de père de notre histoire dont il est reçu de décorer

(1) *Storia d'Italia*, de Carlo Troya, et aussi la *Raccolta religiosa di Napoli : La scienza e la fede.*

(2) « Igitur Gundebadus Hilpericum fratrem suum interfecit gladio, uxoremque ejus ligato ad collum lapide aquis immersit. » (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. II, c. 28.) Duos filios eorum gladio trucidavit. (Frédégaire.)

Grégoire de Tours, nous devons le lui dénier complétement; il peut être l'historien des Francs, il ne sera jamais l'historien des Burgondes, et c'est l'histoire des Burgondes que nous avons à étudier et à élucider ici. Le bon évêque de Tours, généralement, on le sait, assez crédule et acceptant les faits sans un contrôle bien sévère (1), écrivit sous l'inspiration des idées franques et sous la dictée passionnée des fils de Clovis, qui avaient un intérêt évident à noircir Gondebaud et à lui inventer des crimes afin d'autoriser leurs entreprises contre lui et de les colorer d'un motif de vengeance filiale. Grégoire n'était point contemporain de Gondebaud ni ne vivait sur le même point des Gaules; dans ce siècle d'obscurités et de relations difficiles, sous la pression des princes francs qui le comblaient de faveurs, écrivant du reste bien après la mort de Clotilde elle-même, qu'il n'avait pu (notons bien ceci) ni voir ni entendre (2), l'on conçoit qu'il ait cru et adopté les mensonges intéressés des fils de Clovis, qu'il ait cru et écrit les vengeances de cette reine, dont la sainteté proclamée depuis par l'Eglise doit écarter tout soupçon de cruauté et de persévérante haine (3), et qu'il ait ainsi de bonne foi fondé l'erreur historique pour des siècles (4), et dans une contrée où la puissance des Francs domina bientôt toute autre puissance, où leurs voix couvrirent toute autre voix. On conviendra que si les faits acceptés jusqu'à ce jour sont revêtus de vraisemblance, l'explication que nous en donnons n'est pas moins très acceptable. Et maintenant, à Grégoire de Tours, ce témoin qui n'en est pas un, opposons un témoin véritable, contemporain, vivant sur les lieux et au sein même des événements; au saint évêque de Touraine opposons l'évêque de Vienne, saint Avitus. Cette autorité, que jamais, par un inconcevable oubli, l'on n'avait pensé à invoquer, mérite cependant, par le poids et par la gravité de son témoi-

(1) Grégoire de Tours intervertit les dates (DUBOS, *Hist. crit.*, l. V, c. 5); pour les évêques de Tours, il se coupe; son catalogue dément son deuxième livre. Il n'est même pas toujours fort impartial dans son récit de la guerre de Clovis contre les Visigoths; il passe sous silence le siége malheureux de Carcassonne, d'où le roi franc fut repoussé.

(2) Sainte Clotilde mourut en 545, et Grégoire de Tours naquit vers 544.

(3) Nous trouvons une appréciation conforme à notre manière de voir chez un écrivain moderne, M. Théodore Muret: « Gondebaud, dit-il, obtint de favorables conditions de paix de Clovis, par l'intercession de sa nièce Clotilde, qui, auprès de son époux, était comme un ange de bonté et de pardon. » (*Grands hommes de France*, t. Ier, p. 12.)

(4) Le mensonge n'est pas même conséquent avec lui-même, car Grégoire de Tours ne parle pas du meurtre des fils de Chilpéric, omission fort extraordinaire après les détails circonstanciés qu'il donne sur la mort du père et de la mère. Ce n'est que son continuateur, Frédégaire, qui le rapporte.

gnage, d'être appelée aux débats. Or, bien loin d'accuser Gondebaud du meurtre de son frère, ce saint évêque parle au contraire avec éloge du deuil et de la douleur du roi à la perte de ses proches. Il eût pu du moins se taire et jeter sur des crimes si affreux le manteau du silence; non, il parle et il parle pour attester les larmes fraternelles de Gondebaud : « *Flebatis*, écrivait saint Avit au roi dans une lettre intime et qui n'était nullement destinée à ménager sa réhabilitation publique, *flebatis quondam pietate ineffabili funera germanorum*, *sequebatur fletum publicum universitatis afflictio* (1) : Vous pleuriez autrefois du fond du cœur la perte de vos frères, et votre douleur s'accordait avec le deuil du peuple entier. » Nous le demandons, comment admettre qu'un personnage grave et saint comme l'était Alcimus Avitus, évêque de Vienne, qui plus d'une fois sut parler au roi avec sévérité (2), ait pu tenir un pareil langage à ce prince en lui rappelant des circonstances qui eussent été entachées de crimes horribles, récents et publics (3). Cela n'est aucunement supposable, et ce passage ruine à lui seul tout l'échafaudage menteur du parti franc. Outre cette lettre de saint Avit, nous avons à produire un monument qui vient encore porter son rayon de lumière dans la question; nous y trouvons la preuve que l'épouse de Chilpéric n'a point été précipitée dans le Rhône par l'ordre de Gondebaud, mais est morte pai-

(1) Voici le texte : « Et occulto divinitatis intuitu, instrumenta mœstitiæ parabantur ad gaudium. Minuebat regni felicitas numerum regalium personarum, et hoc solum servabatur mundo quod sufficiebat imperio..... Experto credite, quidquid hic nocuit, hic profecit : quidquid tunc flevimus nunc amamus : C'est ainsi que la mort de vos frères, en diminuant le nombre des personnes royales, a donné plus de force à l'unité de l'empire; les secrets de la Divinité nous préparaient un avenir heureux avec la cause même de notre tristesse..... »

Est-il possible de supposer un pareil langage en admettant les meurtres dont on charge ordinairement Gondebaud? Non, dans la bouche d'un saint et d'un évêque, ces paroles seraient incompréhensibles et d'une odieuse faiblesse. Certains hommes de ce siècle ont fait preuve d'une souplesse méprisable, cela est vrai, et l'évêque Sidoine Apollinaire en est un triste exemple; mais le grand évêque de Vienne, Avitus, se montra précisément toujours le type de l'indépendance et du courage, et c'est là ce qui fait briller sa grande figure.

(2) *Scriptura nos docet*, écrivait Avitus à Gondebaud, *quód propter derelictionem legis Dei sæpè subvertuntur regna*.

(3) Avitus, du reste, est d'autant plus digne de foi qu'il n'était point un partisan bien chaleureux de Gondebaud, et était en quelque sorte plus dévoué à Clovis : ses lettres à ce dernier le prouvent. Il serait ridicule de dire avec Dubos qu'Avitus ne tenait au roi Gondebaud ce langage, qui n'eût été qu'une lâche flatterie et une coupable condescendance pour le crime, que dans l'espoir de le captiver et de le convertir à la foi catholique.

siblement en l'an 506, honorée et respectée, dans un monastère de Lyon où elle avait pris le voile après la mort du prince son époux. Ce monument est l'inscription de son tombeau dans l'église Saint-Michel de Lyon, fondée par elle. La voici d'après Duchesne et Boissieu :

Sceptrorum columen terræ decus et jubar orbis
    Hoc artus tumulo vult Caretene tegi
Qua famulam tu, Christe, tuam rerumque potentem
    De mundi regnis ad tua regna vocas
Thesaurum ditem felici fine secutam
    Fotis pauperibus quem dedit illa Deo
Jamdudum castum castigans aspera corpus
    Delituit vestis murice sub rutilo
Occuluit læto jejunia sobria vultu
    Secretèque dedit regia membra cruci
Principis excelsi curas partita mariti
    Adjuncto rexit culmina consilio
Præclaram sobolem dulcesque gavisa nepotes
    Ad veram doctos sollicitare fidem
Dotibus his pollens sublimi mente subire
    Non sprevit sacrum post diadema jugum
Cedat odoriferis quondam dominata sabæis
    Expetit mirum quæ Salomonis opus
Condidit hæc templum præsens quod personat orbe
    Angelicisque dedit limina celsa choris
Laxatura reos regi quæ sæpè ferebat
    Has offerre preces hunc tibi, Christe, potest
Quam cùm post decimum rapuit mors invida lustrum
    Accepit melior tunc sine fine dies
Jamque bis octona septembrem luce movebat
    Nomen Messalæ consulis annus agens (1).

Les derniers vers de cette épitaphe disant que Carétène était morte après son dixième lustre, c'est-à-dire à l'âge de cinquante ans accom-

(1) Cette inscription, bien que n'existant plus aujourd'hui, est considérée partout comme authentique. Elle offre le style du VIe siècle, l'enflure des poëtes de cet âge de décadence ; en voici la traduction :

« Celui qui dispose des sceptres, le glorieux maître du monde, veut que dans ce tombeau les membres de Carétène soient ensevelis ;

» C'est ainsi, ô Christ, que tu appelles des royaumes de la terre à ton propre royaume celle qui fut puissante ici-bas et pourtant ta servante ;

» Pour lui livrer par une heureuse fin le riche trésor de ses aumônes qu'elle t'avait confié ;

» Depuis longtemps déjà châtiant rudement les chastes membres que recouvrait l'éclat de la pourpre,

plis, le seize septembre de l'année du consulat de Messala, qui répond à l'an 506, nous en concluons que, née de 451 à 456, cette princesse ne pouvait être que la femme de Chilpéric, frère de Gondebaud. Elle ne pouvait l'être de Gondioc, mort vers 469; elle n'eût eu à l'époque de cette mort que treize ou quatorze ans; elle ne peut l'avoir été de Godégisèle ni de Godomar, morts tous deux sans mariage; elle ne peut être supposée femme de Gondebaud lui-même; le nom de ce roi alors régnant se trouverait sur ce marbre, et puis, comment supposer que du vivant de Gondebaud sa femme se fût retirée dans un cloître. Mais elle peut très bien avoir été l'épouse de Chilpéric, mort en 473, et avoir eu à cette époque dix-neuf ou vingt ans; les dates appuient notre assertion, les termes de l'inscription la soutiennent également : Carétène, avant de se soumettre à un joug sacré, avait porté la couronne, *sacrum post diadema jugum;* elle avait été l'épouse d'un puissant prince, *principis excelsi*, et avait partagé même avec lui les soins importants du pouvoir. Or, s'il était là question de Gundioc ou de Gondebaud, il y aurait eu *regis* et non *principis;* ce *princeps excelsus* ne saurait être que Chilpéric, qui avait en effet pendant quelque temps, durant la retraite de Gondebaud en Italie, gouverné la Bourgogne. Carétène mettait son bonheur à instruire dans la vraie foi sa famille et ses neveux : *præclaram sobolem dulcesque nepotes :* voilà Sedeleube et Clotilde ses filles, voilà Sigismond et Godomar, fils de Gondebaud, ses neveux, et ce sera aux soins de cette sainte princesse que ces deux princes auront dû d'échapper à l'hérésie qui avait envahi le trône de leur père. Carétène se chargeait souvent de solliciter du roi la grâce des criminels : *laxatura reos regi sæpè ferebat.* Cette fois, voici

» Elle cachait ses jeûnes sévères sous un riant visage et donnait en secret son royal corps à la croix ;

» Partageant les travaux du puissant prince son époux, elle dirigea de ses conseils les plus hauts intérêts;

» Mettant sa joie à attirer son illustre famille et ses neveux bien-aimés à la vraie foi en la leur faisant connaître;

» Pouvant, par les vertus dont elle était douée, aspirer aux plus hautes destinées, son front après le diadème ne dédaigna pas un joug sacré.

» Plus grande que jadis la reine du parfumé Saba, elle accomplit elle-même l'œuvre admirable de Salomon;

» Elle fonda ce temple fameux dans le monde et en dédia les majestueux parvis aux chœurs des anges ;

» Celle qui souvent obtint du roi la grâce des coupables, peut bien, ô Christ, te présenter l'offrande de nos prières ;

» L'envieuse mort l'enleva, après son dixième lustre, au seizième jour de septembre de l'année du consul Messala, et elle fut reçue dès lors dans une vie meilleure et sans fin.»

un roi et non plus seulement un prince; il n'est donc plus question ici du prince mort qui avait été son époux, il s'agit donc d'un roi sous le règne duquel elle passait son veuvage et près de qui son intercession était puissante; ce ne peut être que Gondebaud. Voilà cette femme de Chilpéric, *jouissant dans toutes les Gaules,* comme le dit Grégoire de Tours, *d'une grande réputation de vertus,* réputation qu'elle n'eût pas eu le temps d'acquérir si elle fût morte à l'âge de vingt ans avec son époux, en 473, mais que sa longue et sainte vie dans le cloître de Lyon nous explique parfaitement; la voilà, vivant pieusement pendant trente-trois ans après la mort de Chilpéric. Dès lors voilà la mort violente de cette princesse reconnue mensongère. Quelle atteinte portée au récit de l'évêque de Tours!

Pour nous, voici l'histoire : Gondebaud, aidé de son frère Godégisèle, revient d'Italie et surprend dans Vienne ses deux frères rebelles jouissant de leur usurpation. Les seuls hasards de la guerre, et d'une guerre barbare comme elle se faisait alors, firent périr les deux malheureux princes. Le genre de leur mort s'explique naturellement. L'un tombe sous le fer des assaillants, l'autre périt dans une tour en feu, comme il arrive souvent dans une place emportée d'assaut. C'est ainsi que, plus tard, nous verrons périr à son tour Godégisèle. Gondebaud, loin d'être heureux d'une victoire qui lui coûte si cher, mêle ses larmes aux larmes du peuple : *sequebatur fletum publicum universitatis afflictio.* La veuve de Chilpéric, recueillie par le triste vainqueur et traitée en sœur et en reine, demeure avec ses filles Sedeleube (1) et Clotilde dans le palais de Genève, et plus tard, probablement après le départ de l'épouse de Clovis (493), elle se retire avec l'aînée dans un cloître qu'elle fonde à Lugdunum, et après plusieurs années de vertus et de bienfaits, elle termine en paix sa sainte vie (506). Après cette digression, trop longue peut-être, mais qui nous a semblé nécessaire pour rétablir la vérité dans l'histoire, reprenons nos récits.

Olybre, gendre de Valentinien III, avait bientôt été substitué à Anthémius par le terrible Ricimer, mais presque aussitôt Ricimer lui-même était mort. La main du nouvel empereur, sentant ce tuteur brisé, chercha à s'appuyer ailleurs, et, ne trouvant à sa portée rien de plus fort que le roi burgonde, travailla à s'en faire un appui : la suprême dignité de

(1) Nous trouvons dans quelques auteurs Chrona comme sœur de Clotilde; c'est une confusion, la sœur de Clotilde était Sedeleube : Chrone n'est que le diminutif ou l'élision du nom de Carétène. Il y a aussi une Mucuthuna : c'est un nom qui apparaît dans cette ombre, peut-être celui de quelque princesse ignorée.

patrice, que Ricimer laissait vacante, lui fut accordée. Gondebaud, patrice, régna en quelque sorte sur toute la Gaule romaine. « Jusque-là, par son titre de maître de la milice, le roi burgonde n'avait eu d'autorité que sur les ducs et les comtes ; les officiers civils, les cités, les curies, ne lui étaient point soumis (1); le patrice commandait à tous. » Il était donc revêtu partout du pouvoir suprême, soit en son propre nom chez les Séquanes, les Eduens, les Lingons, les Helvètes, comme roi burgonde, soit au nom de l'empereur, comme patrice, dans les provinces du midi, du centre et du nord des Gaules, où l'empire était encore reconnu. De Lugdunum où il siégeait, le patrice-roi défendait les restes de l'empire (2) contre les Alémans, les Francs et les terribles Visigoths qui, profitant de l'agonie romaine, s'efforçaient de s'emparer du Berry et de l'Auvergne encore attachés à Rome! A plusieurs reprises nos Burgondes allèrent protéger cette dernière province.

473. Bientôt mourut Olybre, et quelques mois après Glycérius, l'un de ses officiers de palais, fut proclamé à sa place, à l'instigation et sous l'influence de Gondebaud (3). Mais, dès l'année suivante (474), Népos, élu par Léon, empereur d'Orient, vint renverser Glycère, que le roi burgonde, trop faible ou trop honnête pour continuer Ricimer, ne put soutenir.

475. Népos ne pouvait accorder sa faveur à celui qui avait élevé son rival; il dépouilla Gondebaud de la dignité de patrice pour en revêtir Oreste, ancien secrétaire d'Attila, choix malheureux, car cet Oreste le trahit aussitôt pour couronner son propre fils Augustule. Népos méritait son sort; il venait de lâchement abandonner la fidèle Auvergne aux Visigoths, contre lesquels luttaient courageusement nos Burgondes. On a même cru pouvoir conclure d'un passage d'Ennodius, que Népos abandonna les Gaules entières au roi Euric, lui donnant la suzeraineté sur tous les souverains qui l'habitaient ; Jornandès (historien goth) prétend qu'Euric, roi des Visigoths, subjugua les Burgondes ; Dunod ne voit là qu'une simple défaite particulière ; Sidoine Apollinaire nous dépeint le

(1) CLERC, *Essai sur l'hist. de Fr.-Comté*, t. I, p. 86. « Viri illustres comites et magistri peditum et equitum in provinciales nullam penitùs habeant potestatem, nec amplissima præfectura in militares viros. » *Cod. Theod.*, l. I, tit. XXI.

(2) Rome ne possédait plus alors que Soissons, où commandait encore Syagrius, l'Auvergne, Arles, Marseille et leur territoire jusqu'à la mer et aux Alpes, et, si l'on veut, les provinces cédées aux Burgondes.

(3) « Leone augusto quintum consule, Gondibado hortante, Glycerius sumpsit imperium. » CASSIODORE, fast. ad ann. 473.

Burgonde ployant le genou à la cour de Toulouse et demandant humblement la paix (1); mais Sidoine, on le sait, est un éternel louangeur, et ce qu'il dit de la cour d'Euric, dont il sollicitait alors les bonnes grâces pendant son exil à Bordeaux, doit nous être suspect. Quoi qu'il en soit, l'empire allait finir, et ce legs de l'empire expirant n'inquiéta guère sans doute Gondebaud et ses Burgondes.

476. Odoacre, soldat hérule, renversa Oreste et Augustule et se fit roi d'Italie.

Sans doute alors notre Gondebaud se sentit tout à fait indépendant et roi dans ses provinces désormais sans empereur; et pourtant, tout en régnant enfin en maître, le fils de Gondioc conservait encore avec soin les titres romains dont l'empire mourant l'avait revêtu : il était fier sans doute de sa couronne burgonde, mais fier aussi de la pourpre de patrice; tout en rendant ses décrets souverains, il les faisait écrire en langue latine, et, ne trouvant plus d'empereur à Rome ou à Milan, envoyait avec sollicitude jusqu'à Constantinople pour trouver encore un Auguste et lui adresser des protestations de dévouement comme son fidèle lieutenant dans les Gaules (2). Tout le cinquième et même le sixième siècle virent leurs annales se compter par les années des consuls, tant cet empire romain avait acquis un prestige puissant, tant il en imposait encore, quoique détruit, comme ces rois que l'on assied morts dans leur trône et dont la face glacée impose encore le respect.

L'histoire nous révèle peu de détails sur l'existence burgonde pendant les quinze premières années qui suivirent la chute de l'empire d'Occident et jusqu'à l'avènement de Théodoric en Italie. Une expédition contre les Visigoths pendant la minorité d'Alaric II, nous est cependant indiquée par Grégoire de Tours (3); il semble même, d'après cet historien,

(1) Hic Burgundio septipes frequenter
Flexo poplite supplicat quietem. (L. VIII, ep. 9.)

(2) « Cùm gentem nostram videamur regere, non aliud nos quàm vestros milites credimus ordinari. » AVIT., ep 83. « Per nos administratis remotarum spatia regionum. » Id., ep. 43. Sigismond, successeur de Gondebaud, appelle encore Anastase *notre empereur*, et se dit son sujet fidèle et son soldat. (Ep 69)

(3) On y lit qu'un corps de Bourguignons s'étant avancé jusqu'en Auvergne, qui pour lors était sous la domination des Visigoths, pilla l'église de Saint-Julien, martyr, bâtie à Brioude. Hellidius, qui commandait pour les Visigoths dans le Velay, survint et défit les Burgondes. Les fugitifs emportèrent en Bourgogne des objets enlevés à l'église de Saint-Julien et en firent présent à Gondebaud ; mais la reine sa femme se les fit donner et les renvoya dévotement avec des présents au sanctuaire dépouillé, disant qu'il ne fallait point s'attirer l'indignation du saint martyr pour l'envie de garder quelques vases d'argent. GREG. TUR., *De glor. mart.*, l. II, c. 7 et 8.

que Gondebaud enleva à cette nation la ville de Marseille et son territoire (1). Tout cela est vague et obscur.

Nous devons croire que Gondebaud employa principalement ces quelques années à affermir de plus en plus son pouvoir dans ses vastes Etats, et à le fonder non-seulement pour lui-même, mais pour une longue race de rois qu'il comptait y laisser après lui. Sans doute, il était parvenu à y faire régner l'ordre et la paix, car en 491 il ne craignit pas, non plus seulement de pousser quelque expédition de peu d'importance contre des voisins, mais encore de porter la guerre au loin.

Pendant que Théodoric tenait Odoacre assiégé dans Ravenne, à la tête de ses Burgondes Gondebaud passe les Alpes, et, dans un but qui ne nous est point révélé, uniquement peut-être pour fournir à ses guerriers l'occasion de s'enrichir aux dépens d'une contrée en désordre et donner satisfaction à leurs instincts belliqueux, se mit à parcourir et ravager la Ligurie et l'Emilie, s'empara de Turin et rentra en Bourgogne traînant à sa suite des milliers de captifs.

Au temps où Chilpéric, fils de Gunther, appelé par la Séquanie, descendait des Vosges et, prenant possession de la première moitié de ses Etats, fondait le royaume de Bourgogne, Childéric, fils de ce Mérovée qui avait combattu à Châlons, régnait sur les Francs-Saliens dans les contrées qu'arrose la Somme. De Basine de Thuringe, il avait eu en 465 un fils nommé Clodwigh. Ce jeune chef dès l'âge de quinze ans avait succédé à son père, et en 481 il régnait non-seulement sur la Somme, mais en deçà de ce fleuve jusqu'à la Loire. En 486, il avait battu à Soissons Syagrius, fils d'Egidius, dernier gardien du dernier camp romain qui avait survécu à l'empire. Enfin Clodwigh était devenu pour ses voisins ou un allié précieux ou un ennemi redoutable. Maître depuis quelques années du littoral rhénan de l'ancienne Séquanie Rauraque (2), d'où il avait chassé les Alémans, le jeune roi franc touchait aux Etats de Gondebaud.

Souvent sans doute ses envoyés avaient pénétré, soit secrètement, soit officiellement, jusqu'à la cour du monarque burgonde, et il avait compris l'importance d'une alliance d'abord, d'une rupture plus tard peut-être, avec le maître de si riches provinces (3).

(1) « Tunc Gondobaldus et Godegisilus fratres regnum circa Rhodanum et Ararim cum Massiliensi provinciâ retinebant. Greg. Tur., etc., *Hist.*, l. II, c. 32.

(2) Le Haut-Rhin. Schœpflin.

(3) « Sperans se ex hâc occasione regnum Burgundiæ arripere posse. » (Aimoin.)

493. Or, auprès du trône de Bourgogne, à Lugdunum et à Genève, l'on avait pu entrevoir une jeune princesse pleine de beauté et de vertus, Clotilde, fille de Chilpéric et de Carétène la pieuse veuve. Les envoyés de Clovis la demandèrent, l'obtinrent, et Clotilde devint l'épouse du grand chef des Francs. Voilà l'histoire, mais sur elle s'applique la légende, comme une broderie de soie et d'or sur un canevas sec et nu; or, la légende, la voici :

Le Gaulois Aurélien dit à Clodwigh son maître : « La royale nièce de Gondebaud est digne du roi des Francs par sa vertu et sa haute beauté; de plus, elle a beaucoup d'or et de grands biens. Clodwigh veut-il que son serviteur parte pour le pays de Bourgogne et parle à la noble vierge? »

Le bon Gaulois pensait dans son âme : Clotilde connaît le Dieu du ciel, et le Dieu de Clotilde deviendra le Dieu des Francs. Qu'il veuille donner la persuasion à mes lèvres!

« Je le veux, dit Clodwigh, pars, descends en Bourgogne et vois la vierge riche en vertus; remets-lui l'anneau de Clodwigh, et si elle l'accepte, je la demanderai sans délai au puissant Gondebaud. »

Dans la royale cité de Genève, à la porte de la cathédrale, Sedeleube et Clotilde sa sœur se tenaient assises, distribuant aux pauvres et aux souffrants, du pain, de l'argent et des habits.

Une grande foule les entourait et recevait en baisant leur douce main l'aumône de ces saintes filles de roi. Oh! que de joies entrèrent par elles au cœur des malheureux!

Or, voilà qu'un mendiant tout blanchi par la poussière d'une longue route, et soutenant d'un bâton ses membres fatigués, se présente à son tour pour recevoir le pain des pauvres.

Tout en baisant la main de la fille de Bourgogne, Aurélien, car c'était lui, a dit tout bas quelques mots qui l'ont fait tressaillir. La princesse l'a fait appeler au palais.

Alors, présentant le riche anneau du roi des Francs : « Clodwigh mon maître, dit-il, m'envoie près de vous, pour vous dire que, si vous voulez y consentir, il vous prendra volontiers pour épouse. »

Le Dieu du ciel dictait ses paroles et disposait le cœur de la belle vierge de Bourgogne : Clotilde reçut les présents du roi des Francs.

Clodwigh aussitôt envoya de riches messagers à la cour de Bourgogne. Ils dirent au roi : « Si cela vous est agréable, ô roi, votre nièce la belle et douce Clotilde viendra près de Clodwigh notre maître porter la noble couronne des Francs. »

Le fils de Gondioc connaissait la puissance de Clodwigh le fort, le vainqueur de Soissons ; certes, il lui accorda Clotilde sans déplaisir, on peut le croire ;

Car il gagnait ainsi une haute amitié, et lui refuser la vierge de Bourgogne eût été vouloir faire monter contre soi une puissante colère.

La noble Carétène, la pieuse veuve, la mère de Clotilde, fut aussi consultée. Un message lui fut envoyé par le roi son frère, qui lui dit : « Clodwigh le roi des Francs demande votre fille pour épouse. »

« J'ai eu un songe, répondit la femme riche en prières ; c'était une colombe qui soutenait un faucon de ses blanches ailes et s'élevait avec lui vers les cieux ; que Clotilde parte donc pour le pays des Francs. »

Sitôt que le consentement de la vierge royale fut donné, l'on fit apporter sur des boucliers, de l'or rouge et des habits neufs et très beaux pour les messagers francs, et plusieurs chariots, vingt ou plus, furent chargés des trésors de la noble fille des Burgondes.

Elle-même, sans tarder, monta dans une basterne attelée de bœufs vigoureux, capables de franchir les rudes montagnes des Lingons. Oh ! que les Francs étaient fiers d'escorter une si belle et si riche reine !

Le puissant roi l'attendait à Villory près de Troyes ; dès qu'il l'aperçut, il courut à elle et fut tout ravi de sa beauté. Il l'épousa, lui assigna un grand revenu et l'aima tendrement tant qu'il vécut.

Frédégaire, le chroniqueur des Francs, dit autrement les choses ; il montre Clotilde fuyant au plus vite les terres de Bourgogne, et, trouvant sa basterne trop lente, sautant à cheval pour se soustraire aux poursuites de Gondebaud, qui se repent de l'avoir laissée aller.

Si en effet l'on charge Gondebaud du meurtre de Chilpéric, on doit le trouver bien étrangement imprudent de laisser Clotilde s'élever à une puissance qui doit assurer sa vengeance. Mais, ici encore, influence des fils de Clovis sur les historiens de leur nation. Rien de tout cela n'eut lieu, et Gondebaud, heureux de cette alliance (1), ne mit aucun obstacle au voyage qui devait mettre sa nièce aux bras du roi des Francs.

494. Presqu'en même temps qu'il formait cette union, Gondebaud en obtenait une autre non moins désirable, comme nous allons le voir. Nous ne savons rien de l'épouse de ce roi ; mais sans doute alors avait-il déjà deux fils parvenus à l'âge d'homme. L'histoire inscrit Sigismond et Godemar, les deux neveux que mentionne la tombe de Carétène. Or, le vainqueur de l'Italie, le puissant roi des Ostrogoths, Théodoric, avait

(1) « Sperans amicitiam cum Chlodoveo inire eam se daturum spopondit. » (FREDEG.)

deux filles; l'une fut donnée au roi visigoth Alaric; l'autre, nommée Ostrogotha, d'autres disent Amalberge, fut accordée à Sigismond de Bourgogne. En même temps et à l'occasion de ce mariage, beau présent de ces noces chrétiennes, le roi burgonde accordait à saint Epiphane, évêque de Pavie, envoyé du roi goth, la délivrance sans rançon de six mille captifs liguriens (1).

Tout semblait donc aller à souhait pour le fils de Gondioc : de grandes richesses, un royaume qui n'avait cessé de s'étendre, de riches alliances, quelques expéditions heureuses sur Marseille, en Italie, en Helvétie, où les Allemands, alors frappés à Tolbiac, avaient été repoussés au delà de la Reuss, une paix qui semblait ne devoir s'altérer jamais et qui se prolongea en effet près d'un quart de siècle. Et cependant un vice mortel minait cette prospérité, un défaut dans les bases allait ébranler l'édifice : Gondebaud était arien, et beaucoup de ses Burgondes, d'abord si attachés à la foi, et que les fils de Ferréol et d'Antide avaient, à raison de cette communauté de croyances, accueillis comme des frères, beaucoup de ses Burgondes étaient ariens comme lui.

Les rapports de nos pères avec les Goths, qui tous étaient infectés par l'erreur, leur difficulté d'entendre la langue de Rome, les évangiles dénaturés et traduits en langue burgonde (2) par l'évêque arien Ulphilas, tout cela, mais surtout l'exemple de Gondebaud, les avait peu à peu entraînés (3).

« La foi seule, fausse ou vraie, fait les sociétés durables, » dit Ozanam (4). Nous irons plus loin, et nous dirons que la vraie foi fait seule la durée des sociétés, que la vérité est la vie des nations, et que l'erreur, par une conséquence nécessaire, finit toujours par y amener la perturbation et la mort.

(1) « Le maître de l'Italie donne sa fille à votre fils; que cette princesse soit le prix de la rançon des prisonniers; que leur délivrance soit le présent des noces que l'époux offre à son épouse. » Discours de saint Epiphane à Gondebaud.

« Liceat omnibus Italis quoscumque Burgundionum nostrorum metus captivitatis fecit esse captivos, quos famis necessitas, quos periculorum metus advexit, postremo quoscumque concessit aut addixit consensus principis sui, noster consensus absolvat. At paucos quos ardore præliandi tunc ab adversariorum dominatione rapuerunt pro illis prætium quantulumcumque præcipiant..... ENNODIUS. » Ce sont ces derniers dont Syagria de Lyon paya généreusement la rançon.

(2) Le mæso-gothique.

(3) Cependant Gondebaud est le premier des rois burgondes qui ait embrassé l'arianisme; Chilpéric et Gondioc étaient catholiques. Comment Gondebaud fut-il séduit? Peut-être par l'ascendant de Théodoric, le puissant roi des Goths d'Italie.

(4) *Civilisation chrétienne chez les Francs.*

Déjà des froissements avaient eu lieu entre les deux races dans notre province : l'un de nos évêques avait été, par l'ascendant de Gondebaud, entraîné à l'hérésie, et les Séquanes en avaient gémi. On a même prétendu qu'une lutte ouverte avait eu lieu entre les deux rives du Dubis, l'une séquanaise et romaine, l'autre burgonde et arienne, pour l'élection de l'évêque, mais que, plus nombreux et forts de l'appui de leur roi, les Burgondes avaient fait prévaloir leur évêque arien (1); ce qui tendrait à le faire croire, c'est que cet évêque était de sang burgonde, comme l'indique son nom de Chelmégisèle (2).

Non contents de corrompre la foi en Séquanie, les Burgondes, transformés par l'erreur de frères en ennemis et perdant chaque jour sous cette influence le caractère de bonté qui si longtemps avait distingué leur peuple, poursuivaient également la vraie foi dans toutes leurs possessions. Aproncule, évêque des Lingons, les évêques d'Avanche, d'Octodurum (3), de Grenoble, de Die, les prêtres Théodore, Dinifius, Eptadius et bien d'autres sans doute, menacés de mort, furent contraints de fuir et de se réfugier hors des Etats burgondes, d'autres furent emprisonnés.

Et tandis que ces persécutions faisaient perdre au pouvoir burgonde l'attachement des populations romaines, leurs regards et leurs cœurs se tournaient vers un pouvoir voisin, qui au contraire savait les attirer : Clodwigh, l'époux de la catholique Clotilde, avait reçu le baptême romain, et dès lors l'espoir de l'Eglise des Gaules avait commencé de s'attacher à lui. Les évêques de Bourgogne, saint Avitus lui-même, ne pouvaient s'empêcher de voir en lui leur appui, et sur le front de ce roi, seul gardien de la vraie foi dans le monde (4), la bénédiction et la force de Dieu. Dans ce courant d'idées, il y avait la ruine de la dynastie burgonde et le triomphe de la race des rois francs.

Clodwigh acceptait sans peine, on peut le croire, cette idée que tous les évêques des Gaules lui exprimaient sans cesse, que le Dieu des chrétiens l'avait choisi pour tenir son épée et lui destinait l'empire de l'Occident. Vainqueur par la croix, il sentait qu'il devait s'appuyer sur elle ; l'hérésie lui était une ennemie politique, et il se mit en devoir de combat-

(1) De Gingins. *Essai sur l'établissement des Burgondes.*

(2) *Helm-Gisel, pileus fortis.*

(3) Martigny en Valais.

(4) Les rois bourguignons, goths, vandales, lombards, étaient tous ariens, les autres idolâtres, et l'empereur d'Orient, Anastase, était eutychéen; Clovis seul alors était catholique.

tre, partout où il les rencontrerait, ces ariens impies qui osaient nier la divinité de son Dieu de Tolbiac (1).

Voilà ce qui, tout à coup, vint troubler le règne déjà long et prospère du roi Gondebaud.

Clodwigh, pour attaquer ce prince, ne manquait pas d'auxiliaires : Théodoric, roi d'Italie, l'époux de sa sœur Anaflède, devait attaquer Gondebaud par le sud tandis que lui-même le presserait par le nord (2). Le roi franc avait pour lui les vœux des Gaulois catholiques des Etats de Gondebaud ; enfin le frère même du roi de Bourgogne, qui jusqu'alors avait marché avec lui, Godégisèle, s'était secrètement détaché de sa cause et proposait à Clodwigh de lui ouvrir les Etats de son frère, sous la condition d'en obtenir une part en toute souveraineté (3). Quant aux prétextes, le roi franc ne se donne même pas la peine d'en alléguer (4).

Le terrain ainsi disposé, Clodwigh avance. Gondebaud, surpris, rassemble à la hâte ses troupes ; le traître Godégisèle l'accompagne avec ses vassaux, les nombreux guerriers de ses vastes apanages, lui protestant qu'il va combattre pour lui (5).

A Divio (6) sur l'Ouche les armées ennemies se trouvent en présence ; déjà les Francs, faisant tourner leurs boucliers comme des roues rapides (7), s'ébranlent et courent à la charge ; déjà le choc terrible a lieu,

(1) « Chlodovechus rex ait suis : Valdè molestè fero quod hi ARIANI partem teneant Galliarum. » GREG. TUR., *Hist.*, l. II, c. 37.

(2) Voir le traité entre Clovis et Théodoric dans Procope, *Bell. Goth.*, l. I, c. 12.

(3) Ceci nous prouve encore que le pouvoir n'était point partagé chez les Burgondes, car si Godégisèle avait eu déjà la moitié de la souveraineté en Bourgogne, quel avantage eût-il trouvé à se la faire promettre par Clovis pour prix de sa trahison ?

(4) Il est remarquable qu'à propos de cette guerre de Clovis contre Gondebaud, la première et la seule qu'il lui ait faite, Grégoire de Tours ne parle nullement des vengeances de Clotilde. Aimoin dit, il est vrai : « Rogatus à conjuge rex Clodoveus Burgundiam cum exercitu Francorum ingressus devastavit. » Mais Aimoin écrivait au XIe siècle, et Grégoire de Tours au Ve.

(5) « At ille : Vadam, inquit, cum exercitu meo, et tibi auxilium præbebo. » GREG. TUR.

(6) Dijon. Marius dit de ce combat : « Patritio et Hypatio consulibus (500) pugna facta est Divione inter Francos et Burgundiones, Godegesilo hoc dolosè contra fratrem suum Gondobadum machinante. In eo prælio Gondegesilus cum suis adversùs fratrem suum cum Francis dimicavit, et post fugatum fratrem suum Gondobadum, regnum ipsius paulisper obtinuit, et Gondobadus Avenione latebram dedit.

(7) Sidoine Apollinaire dit que les Francs avaient coutume, pour porter la terreur chez leurs ennemis et leur troubler la vue, de faire tourner rapidement leurs boucliers, ce qui au soleil produisait comme des éclairs et en même temps un bruit semblable aux roulements de l'orage. (Panégyrique de Majorien.)

déjà le sang coule, quand soudain un mouvement étrange se produit : des Burgondes attaquent des Burgondes. Gondebaud, étonné, s'arrête ; ce sont les hommes de Godégisèle qui trahissent et se joignent aux Francs. Le fils de Gondioc, un instant interdit, rassemble tout son courage, et à la tête de ses fidèles dispute longtemps la victoire (1) ; enfin, accablé par le nombre, entraîné par ses derniers soldats, il quitte le champ de bataille, gagne Chalon, puis Lyon, qu'il traverse, et ne s'arrête qu'à Avignon, où il s'enferme.

Mais les boucliers francs retentissent bientôt sur les bords du Rhône : plus rapide encore que ses eaux, l'infatigable Clodwigh se précipite pour suivre sa proie, et du haut des remparts de sa dernière ville, Gondebaud, à peine arrivé, put voir les francisques briller au soleil et l'enclore d'une terrible ceinture d'acier. Plus loin, les Goths de Théodoric couvraient la campagne : Arles, Aix, Marseille, tout le pays, jusqu'à la mer et aux Alpes, était rempli de leurs soldats (2).

Gondebaud, comme tous les rois barbares, avait près de lui des conseillers gallo-romains qui de leur ruse civilisée aidaient la politique un peu simple encore et naïve des nouveaux maîtres de la Gaule ; parmi eux, à la cour de Bourgogne, était un homme fort adroit et très dévoué à son maître ; il se nommait Arédius.

Voyant au fond de son palais le roi accablé et ne s'attendant plus qu'aux derniers malheurs, Arédius s'offrit à passer à Clodwigh pour chercher à sauver son maître. « Je feindrai, dit-il, de vous abandonner et j'irai le trouver comme transfuge. Ayez soin seulement d'accorder tout ce qu'il vous demandera d'après mes conseils, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de rendre votre situation meilleure. » Gondebaud promit. Arrivé auprès de Clodwigh, Arédius lui dit : « Je me prosterne à vos pieds, ô roi très clément, et je viens me soumettre à vous, abandonnant ce misérable Gondebaud. Si votre clémence daigne m'accueillir, vous trouverez en moi, vous et vos enfants, un serviteur fidèle et dévoué. » Le roi franc le reçut avec empressement et le retint près de lui. Cet homme était d'une conversation agréable, habile dans les conseils, judicieux et fidèle à exécuter les commissions qu'on lui confiait. Enfin, comme Clodwigh, avec toute son armée, depuis longtemps déjà assiégeait la ville sans succès décisif, Arédius lui dit : « Grand roi, si votre puissance daigne

(1) Procope dit que les Burgondes de Gondebaud combattirent alors avec un grand courage : « Inito acerrimè prælio. » *Bell. Goth.*, l. I, c. 12.

(2) Procope, *ibidem*.

écouter les paroles de son humble serviteur, quoique vous n'ayez pas besoin de conseil, je vous en donnerai un que je crois vraiment bon pour vous et pour le pays que vous occupez. Vous ravagez les campagnes, vous détruisez les prairies, vous arrachez les vignes, vous coupez les oliviers, vous anéantissez toutes les productions du pays, sans faire un mal réel à Gondebaud. Théodoric, bien plus votre rival que votre allié, retient ses troupes dans l'inaction, tandis que vous exposez les vôtres et qu'elles se fatiguent en vain sous les murs d'une forteresse imprenable. Envoyez à Gondebaud, imposez-lui un tribut qu'il devra vous payer tous les ans ; de cette manière le pays sera délivré, et vous aurez acquis un droit perpétuel de souveraineté sur votre tributaire. S'il refuse, vous ferez ce qu'il vous plaira. » Clodwigh goûta cet avis et chargea de cette mission le faux transfuge lui-même. Gondebaud paya le tribut et promit de le payer à l'avenir (1). Le roi franc leva le siége et retourna dans son royaume, laissant cinq mille de ses soldats à Godégisèle pour le défendre contre le ressentiment de son frère.

Cependant Gondebaud, ayant rapidement repris des forces, pensa à punir ce troisième rebelle de sa race et vint l'assiéger dans Vienne. Quand le peuple commença à manquer de vivres, le prince, craignant la famine, fit sortir toutes les bouches inutiles. Parmi ceux qui furent ainsi expulsés se trouvait un ouvrier chargé de l'entretien des aqueducs. Mécontent d'être chassé de la ville, cet homme va trouver Gondebaud et lui indique le moyen d'y pénétrer. Lui-même, il conduit une troupe de soldats par un aqueduc, se faisant précéder d'hommes armés de leviers pour ouvrir le soupirail. La troupe pénètre ainsi dans la ville et attaque par derrière les défenseurs des murailles. Le son des trompettes annonce à Gondebaud la réussite de l'entreprise ; ses soldats, redoublant d'ardeur, livrent l'assaut aux portes, les enfoncent et se précipitent à l'intérieur. L'ennemi, pris à dos et en tête tout à la fois, fuit éperdu. Godégisèle lui-même s'enfuit dans l'église arienne, mais il y est forcé et tué avec l'évêque arien. Les Francs que Clodwigh avait donnés à ce malheureux prince se retirèrent dans une tour, résolus à s'y défendre ; Gondebaud les y força, mais défendit qu'on leur fit aucun mal, se contentant de les faire prisonniers.

Il traita durement et livra même à de sévères mais justes supplices

(1) Nous pensons que ce fut alors que Gondebaud céda à Clovis Montbéliard, Ferrette, le Porrentruy, la Roche-Saint-Hippolyte, la Franche-Montagne, le pays d'Ajoie, qu'il reprit plus tard.

les seigneurs burgondes et gallo-romains qui avaient suivi le parti de la trahison et de la révolte (1), et réunit de nouveau sous sa domination son royaume de Bourgogne (2), sans en excepter cette fois les riches apanages de Godégisèle et de ses farons rebelles.

Ces événements nous offrent une sorte de mystère historique qu'il nous faut chercher à expliquer : Gondebaud, roi d'un peuple puissant, se voit en une seule journée et par une seule bataille dépouillé de tous ses Etats et réduit à la seule place d'Avignon. Jusque-là rien précisément de bien étonnant : de tout temps une grande bataille perdue, surtout par la trahison, a fait perdre un royaume. Mais voilà que tout à coup Clodwigh lève le siége d'Avignon et regagne précipitamment ses Etats. Cette retraite ressemble à une fuite; quelque ennemi le rappelle-t-il sur les terres des Francs? Non. Il semble avoir eu peur de sa victoire, il se contente d'un faible tribut, abandonne tous ses projets de conquête et son allié Godégisèle. Et puis, autre sujet d'étonnement, voici que Gondebaud, la veille encore aux abois, se retrouve subitement à la tête de forces imposantes, force Godégisèle dans Vienne, se soustrait même au tribut promis à Clodwigh sans que celui-ci semble s'en offenser, et redevient en quelques jours parfaitement calme et puissant dans sa Bourgogne. Le laconisme des historiens anciens, qui ne cherchent nullement à nous expliquer les causes de ce revirement si subit, laisse le champ libre à nos conjectures. Voici ce que Dubos a pensé et qui nous semble fort acceptable.

Les Gallo-Romains, nous l'avons dit, souffraient de l'arianisme de leur prince et aspiraient à se soumettre au catholique Clodwigh. Les Burgondes, enhardis par la persécution que leur roi exerçait sur les hommes de foi romaine, devenaient eux-mêmes durs et oppresseurs autour d'eux; Gondebaud avait perdu le cœur de la moitié de ses sujets. L'ambition et la trahison de Godégisèle furent favorisés; peut-être ce prince, quoique arien lui-même, promettait-il sa faveur aux catholiques. Clodwigh n'eut

(1) *Exquisitis tormentis*, dit Marius ; il les livra à des supplices choisis et raffinés, de façon, sans doute, à frapper les grands et à faire un exemple. Ces supplices étaient nécessaires et bien mérités, et par les farons et par Godégisèle lui-même, ce prince ayant mis pour première condition que l'on *se déferait* de Gondebaud. « Audiens Godegiselus Chlodovechi regis victorias, misit ad eum legationem occultè, dicens : Si mihi ad persequendum fratrem meum præbueris solatium ut eum bello interficiam, aut de regno ejicere possim, tributum tibi quale tu ipse velis injungere, annis singulis dissolvam. » GREG. TUR.

(2) Arles, Marseille et la Provence restèrent cependant à Théodoric.

qu'à vaincre une fois pour se voir parfaitement accueilli et entouré. Mais qui nous dit qu'Arédius, le subtil et actif Arédius, tout en cherchant sous les tentes de Clodwigh à amener l'esprit de ce prince à ses desseins, n'ait fait tous ses efforts pour reformer une armée à son maître et lui reconquérir des sujets, en développant d'une part dans le cœur des Burgondes le remords de leur trahison par le spectacle du roi de leur sang attaqué et insulté dans sa ville, de la patrie envahie et ravagée, d'autre part en faisant entendre aux populations romaines, par la voix de quelques prêtres, de quelques évêques fidèles, que Gondebaud, désormais instruit par le malheur, éclairé sous la main de Dieu qui l'avait frappé, de persécuteur allait devenir ami; qu'il promettait et sa faveur à la foi de Nicée, dans laquelle il se ferait lui-même instruire, et une législation nouvelle et protectrice qu'il établirait si l'on revenait à lui (1). Voilà, selon nous, le secret de ces changements si soudains de la fortune, et c'est de cette époque en effet qu'un changement aussi s'opéra dans le roi burgonde, que sa marche fut tout autre et son règne meilleur, comme nous allons le voir. Pourquoi enfin nous serait-il défendu de penser que Clotilde la Burgonde, la bonne, la sainte, peinée de voir les terres de sa race ravagées et épuisées, espérant aussi que son oncle Gondebaud allait revenir à la vraie foi, ait pressé son époux de conclure une paix raisonnable et avantageuse à tous?

Vte CHIFLET.

(1) Grégoire de Tours semble appuyer cette opinion quand, en même temps que du rétablissement de Gondebaud sur son trône, il parle de l'octroi de la *Gombette* et des dispositions plus favorables que ce roi manifesta dès lors pour la foi catholique. « Ipse verò regionem omnem quæ nunc Burgundia dicitur, in suo dominio restauravit. Burgundionibus leges mitiores instituit ne Romanos opprimerent. Cùm autem agnovisset assertiones hæreticorum nihil esse, à sancto Avito, episcopo Viennensi, ut clam chrismaretur expetiit. » GREG. TUR., *Hist.*, l. II, c. 33.



LE SALON DE 1864.

(Suite.)

Jusqu'à présent, les peintres ont représenté de préférence les almées comme de poétiques filles de l'air, fixant du regard le firmament étoilé, et dansant au son des harmonies célestes que Pythagore a le premier entendues. Notre compatriote, M. Gérôme, a préféré nous montrer une almée dans sa triste vérité, et l'interpréter aussi prosaïquement qu'Aristaxène interprétait la musique lorsqu'il l'expliquait par les mathématiques. Il nous a donc fait l'exhibition d'une seconde Phryné de bas étage, non plus au milieu d'un aréopage d'Athènes, mais dans un café oriental où les juges athéniens ont changé leur draperie en oripeau barbare, et où la nouvelle Phryné, au lieu de se cacher la figure, montre à travers son expression plus que ne laisse voir la nudité de la première. Le peintre a pleinement réussi, car son almée est un chef-d'œuvre immonde, et la bestialité de ses spectateurs une perfection.

Après M. Meissonnier, personne n'a plus de talent que M. Gérôme; à la vérité, sa peinture manque un peu d'air, puis est trop neuve de couleur, mais, du reste, elle réunit tous les genres de qualité, et sa force est faite pour décourager ceux qui rêvent la perfection matérielle de l'art. Serait-ce trop demander que de prier M. Gérôme de s'occuper un peu plus de la société en général, et un peu moins du demi-monde auquel il semble vouer son talent? Le portrait de M. Am. Thierry en costume de l'Institut est une magnifique page, dont la perfection est à la hauteur des plus beaux portraits de l'école française.

Une médaille a été justement décernée au tableau de M. Leroux, représentant des funérailles dans le columbarium de la maison de César. Rien de plus original et de plus émouvant que cette œuvre. Un rayon mystérieux pénètre du haut du tableau et dispute à l'ombre du souter-

rain un cortége qui, silencieux et solennel comme un bas-relief, descend les degrés de la sombre demeure. A la tête de ce cortége marche une femme jeune et belle comme une des Niobés, noblement drapée comme une patricienne; elle penche la tête avec une pieuse douleur sur un trésor qu'elle porte entre ses mains, c'est une urne cinéraire. Deux enfants différemment affectés la suivent. Devant la jeune femme et à côté du lieu destiné à l'urne, est agenouillée une matrone d'un âge respectable, personnification de la même douleur marquée sur une autre page. Derrière celle-ci, deux hommes au front orné de bandelettes jouent de la double flûte antique et semblent soupirer des airs pleins de mélancolie. Les parois du columbarium sont de tout côté percées de niches garnies de bustes, d'urnes cinéraires et d'inscriptions qui racontent aux vivants, dans le langage laconique de l'épigraphe, que ces cendres ont remué le monde, ou qu'elles avaient des vertus et qu'on les aimait.

S'il n'y a rien de plus frappant que ce tableau, il n'y a non plus rien de supérieur à ce que Vitruve appellerait son eurythmie, c'est-à-dire cet aspect agréable et heureux des différentes parties de l'œuvre et cette justesse qui unit le sentiment de la couleur et de la facture avec la nature du sujet.

M. Lehmann a fait un tableau de genre intitulé *le Repos*. C'est une page digne de l'auteur, qui de tout temps, dans les différentes évolutions de sa carrière artistique, a su captiver l'élite des connaisseurs. Il nous donne aujourd'hui deux figures italiennes qui, grâce à leur style, passent peut-être les proportions du genre.

Une femme du plus beau type d'Albano est assise de côté, et tourne de trois quarts vers le public une figure noble et sévère. Un homme est couché par terre en raccourci, fait face aux spectateurs, et s'appuie des deux bras sur une amphore. Le caractère de sa figure a quelque chose de féminin et rappelle le type que le Dominiquin a donné à son célèbre saint Jean. Ce tableau est d'une exécution ample, d'un mouvement magistral. L'auteur a abandonné sa manière verdâtre, caractérisée par sa Marguerite et son Faust, et tend à mieux déchiffrer la nature. Encore un effort de plus, et il sera un des peintres les plus complets que nous ayons.

Si nous avions un vœu à former pour M. Lehmann, ce serait qu'il prît la couleur de M. Bonat. Cet artiste nous représente un sujet qui revient sans cesse sur le tapis, mais dont il a su tirer un parti nouveau par la manière dont il l'a traité. Son tableau représente des pèlerins au pied de la statue de saint Pierre, que leurs lèvres ont déjà bien entamée.

Rien de plus touchant et de plus poétique que la pieuse humilité de ces

pauvres filles des Abruzzes. Leurs yeux tournés vers le ciel semblent implorer un rayon de grâce, comme des fleurs venues dans la fente d'un rocher cherchent l'air qui donne la vie. Un grand parfum de dévotion est répandu aussi sur la personne de cette femme habillée de noir, agenouillée à gauche de la statue de saint Pierre. Sa figure est, à la vérité, cachée entre ses mains, mais l'expression néanmoins en est tellement évidente que sa douleur devient une puissance sympathique. Enfin, la petite fille, le moine, et la femme qui embrasse le pied du saint, sont si pleins de sentiment et si bien peints, qu'ils ont l'air de s'être sauvés d'un tableau de Granet. Il n'y a pas à l'exposition trois tableaux attaqués avec plus de vigueur et de justesse. Le pinceau de M. Bonat est martelé sans être dur, et coloré sans être ni fiévreux ni criard.

On sent moins de solidité dans son tableau du petit Pifferare qui demande un *mezzo-bajocco* probablement à un *eccellenza;* mais en revanche l'exécution en est tellement facile que le coup de pinceau fait penser à une leçon d'escrime.

M. Bouguereau nous représente, sous le nom de *Sommeil,* une belle Romaine avec deux enfants, dont l'un dort sur les genoux de sa mère du sommeil du juste, tandis que l'autre, portant des cerises dans un pli relevé de sa chemise, s'approche avec une mine suppliante. On dirait qu'il marchande la faveur d'en offrir à son frère; mais la mère, protégeant le sommeil de l'enfant, pose un doigt sur ses lèvres en signe de défense. Cette peinture ne sent pas tout à fait l'élève de Rome, c'est une sainte famille transformée en genre; sa couleur s'éloigne aussi de la sévérité historique pour prendre des airs de coquetterie. Néanmoins c'est un tableau d'une grande force. L'enfant qui dort est surtout admirable de modelé, et sa couleur a tant d'éclat qu'elle tue à une grande distance tous les tableaux qui l'environnent.

Nous ne pouvons prendre en sérieuse considération la *Baigneuse* de M. Bouguereau; indépendamment qu'elle se montre au public dans une posture ridicule, si elle s'avisait de descendre de son cadre, à la première chute elle se briserait comme de la porcelaine.

Nos yeux se reposent plus volontiers, quoique douloureusement, sur cette petite fille turque, simple et innocente créature que Mme H. Brown a su environner d'une auréole de tristesse, comme il convient à la victime fatale d'une civilisation barbare. Semblable à une fleur oubliée du monde au fond d'un bois, elle se sent enterrée vivante. On dirait que la branche de laurier dont ses tempes sont ceintes est une couronne de martyre. Ce tableau est touché et coloré avec cette exquise délicatesse

bien connue, particulière aux femmes quand elles ont rencontré un grand talent.

Le portrait de Mlle E. V., dû à la même main, est peut-être encore supérieur ; il y a dans ce portrait une splendeur tout idéale, qui rayonne à travers l'image du corps.

M. Amaury Duval a fait une autre jeune fille intitulée *Etude d'enfant*, dont l'importance artistique est au premier rang à l'exposition. Cette figure rappelle l'école d'Ingres et pourrait supporter le voisinage de ce qu'elle a produit de meilleur. A la vérité, on pourrait peut-être reprendre quelque chose dans le dessin d'une des jambes, mais le modelé est si parfait que de là à un Flandrin le chemin n'est pas grand. Cette figure est encore une preuve qu'il est possible de rester fidèle à la nature en même temps qu'à l'idéal. L'auteur a donné à son étude un style grec, et semble l'avoir tout juste assez décolorée pour ne point faire un anachronisme. Le fond et les accessoires rappellent la peinture de Pompéi, qui n'est qu'une dernière période de l'art grec.

M. Antigna a fait une petite *Baigneuse* qui est plus nature que l'étude d'enfant de M. Amaury Duval ; sans la valoir, elle mérite néanmoins d'être signalée.

A quelques pas du tableau si important de M. Amaury Duval, on voit un tableau restreint dans ses proportions, mais bien aimé et apprécié du public ainsi que des artistes : c'est la *Messe dans la campagne de Rome*, de M. Achenbach. Rien de pittoresque comme cette œuvre ; de plus, elle ne sent nullement l'artifice de l'arrangement et a l'air d'avoir été surprise dans la nature.

M. A. Hébert nous montre deux portraits qui surpassent en science artistique tous ceux de l'exposition. Le plus étonnant des deux est un portrait peint dans une gamme bleue, celui de Mme C. L.

Il était échappé un jour à Reynolds, le plus érudit des peintres d'Angleterre, de dire que le bleu était une couleur impropre à servir de gamme générale dans un tableau. C'est en effet une couleur susceptible, difficile à manier, exigeant mille précautions, supportant avec peine tout mélange, rebelle à la lumière et traître dans l'ombre ; mais comme il n'y a rien d'absolu dans ce monde en dehors de la vérité morale, Gainsborough, l'antagoniste du célèbre président de l'académie royale de Londres, a fait un tableau dans cette gamme impossible, et son tableau est devenu un chef-d'œuvre connu sous le nom de blue-boy. Depuis ce temps, plusieurs peintres ont tenté cette couleur, et sans aller plus loin, nous citerons dans ce genre un remarquable tableau de M. Amaury Duval. C'est avec

ces tons que nous arrive encore aujourd'hui M. Hébert, et qu'il nous fait un nouveau chef-d'œuvre. A l'exception d'une écharpe noire transparente, qui de loin rentre dans la gamme générale, toute autre couleur que le bleu ou bleuâtre est bannie dans tout ce qui n'est pas la carnation. L'épiderme vit néanmoins d'un éclat tellement vibrant, qu'on est tout étonné de ne pas voir battre les artères. Il faut être artiste soi-même pour suivre au juste les étonnantes subtilités auxquelles le peintre s'est livré pour racheter ce bleu qui tue tout. De Rubens il a emprunté la magie de la pourpre et du vermillon dans les contours de ses chairs; de près, c'est une note impossible, de loin elle complète l'harmonie. De Léonard il a emprunté ce ton de bronze florentin qui, dans son modelé parfois pénible et alourdi, semble relever un faux accord. Mais l'artiste a su faire de ces ressources étrangères une substance qui est la sienne, une œuvre homogène et originale, pleine d'un mélange de caprice, de vérité, de science et de tempérament. Voilà brièvement le caractère matériel du talent de M. Hébert. Quant au moral, ce peintre ne recherche pas les hautes inspirations de l'idéal. A la vérité, il est trop sérieusement artiste pour passer les limites que le bon goût a marquées à l'admiration, mais toutes ses œuvres les plus calmes à la surface ont quelque chose de maladif et de passionné qui leur assigne une parenté avec les bacchantes et les faunes.

J'avoue franchement à M. Faure qu'il me répugnerait d'accepter son Ève pour notre mère commune, car je ne puis retrouver dans cette création le style du grand artiste, et la beauté absolue que la femme exempte du péché originel devait avoir. Ce n'est point ainsi qu'on passe de l'idéal aux formes visibles. Michel-Ange a procédé bien autrement en créant son Ève; elle est adorable de beauté et de grandeur; la solennité du *fiat* de la Genèse semble avoir pénétré l'âme de l'artiste, et son cœur lui a suggéré que le premier mouvement de notre mère devait être un élan vers son Créateur.

Tout le monde ne peut disposer du sublime comme Michel-Ange, puis on n'est pas obligé de s'en tenir à la même Ève; mais comment concilier avec la Bible cette actrice si coquette de Drury-Lane, que l'auteur nous représente déjà possédée du diable alors même que l'arbre de la science du bien et du mal n'est encore qu'en fleur? N'en déplaise au jury qui a médaillé le tableau, cette femme n'est même pas une Anglaise de chair et d'os; c'est la représentation d'une femme en baudruche, qui se gonfle de plus en plus à mesure qu'elle respire ces fleurs de pommier, et qui bientôt partira comme un ballon.

Ceci étant dit, nous reconnaissons à l'artiste beaucoup de talent. Un modelé fin et facile, la qualité de ton d'un coloriste, du goût dans l'arrangement, un grand sentiment de l'harmonie, puis, chose rare pour des peintres d'histoire, le paysage qui forme le fond du tableau est très bien fait.

M. Chaplin nous rappelle par sa couleur le talent de M. Faure. Il a exposé deux tableaux dont le meilleur est à mon avis *les Bulles de savon*. Une fileuse à la Vatteau, dont le teint semble dérobé à une fleur, est assise en jupe de satin blanc, en corsage rose enrubané, avec de larges manches de lin aux plis riches. Elle tient une écuelle sur ses genoux et fait voler en l'air des bulles de savon. Ce tableau n'a rien d'essentiellement vrai, mais la femme a tant de grâce, la couleur est si chatoyante, la diction si légère et spirituelle, qu'on n'a pas envie de chercher chicane au peintre sur bien des choses.

M. Monginot, un des peintres qui tournent à la fantaisie pittoresque, est la gloire de l'école coloriste de Couture. Il nous représente un arlequin pris en flagrant délit de gourmandise. C'est une engeance qui est toujours la même, et, comme on le sait, n'aime que les sérénades où l'on mange. Il s'en prépare ici une terrible, à en juger d'après l'instrument représenté par un bâton et une tête courroucée qui se dévoile derrière le gourmand. L'autre tableau du même peintre intitulé *Après la chasse*, est encore meilleur. La nature morte répandue aux pieds des chasseurs est traitée avec cette main de maître que nous montre son tableau du Luxembourg.

M. Jules Breton est le peintre de genre par excellence; il possède une connaissance complète de son art dans laquelle le savoir le plus profond marche de front avec la plus scrupuleuse conscience. Mais ce qui le met au-dessus de tous les autres peintres du genre agreste, c'est le souffle poétique qu'il répand sur tout ce qu'il touche. Ses campagnes fécondes inondées de lumière ont l'air du banquet de la Providence, et font aimer le Ciel; ses paysans se meuvent sérieux et solennels sur une terre bénie, et le respect plane au-dessus d'eux. Il les aime trop pour les séparer de leur Dieu, et la grandeur de l'humilité chrétienne les ennoblit. Aussi, rien de plus beau et de plus touchant que sa *Procession des Rogations* qui est au Luxembourg. Parfois la poésie des champs reçoit chez lui la teinte d'une mélancolie philosophique; combien ces scènes de travaux rustiques où le paysan demande à la terre le pain quotidien en retour de ses sueurs, sont différentes de ces affreux talents en goguette, dont le secret consiste à faire amnistier des inconvenances! C'est à propos du

talent de M. Breton que M. Th. Gautier disait : « Les travaux nourriciers de l'homme ont leur grandeur et leur sainteté pour celui qui sait bien les regarder ; ils s'accomplissent solennellement, à la manière des rites religieux, avec des formes et des attitudes hiératiques, comme si l'on célébrait les fêtes de l'antique Cybèle. »

Les *Vendanges de Médoc* de M. Breton sont aussi intéressantes à voir que bien peintes. Sa *Gardeuse de dindons* est une page encore plus remarquable et, sous le rapport artistique, un tableau complet.

M. Aug. Bonheur nous fait assister à un retour de la foire dans les Landes, et nous rend cette scène avec une puissance d'observation aussi saisissante qu'un pinceau habile peut le faire. Le soleil est déjà très bas ; un terrain noir, récalcitrant par nature, renvoie mal les rayons lumineux, mais si le ton local du premier plan nous dit peu de chose , les blancs moutons qui le foulent nous disent d'autant plus. Leurs toisons, partout où la lumière s'y réfléchit, semblent colorées par des torches, tandis qu'à l'ombre elles empruntent le bleu du zénith. Mais il fallait encore les éloigner d'un ciel lumineux dont les nuages, disposés par masses, se dressent en forme de tour dans le lointain ; l'artiste les en sépare avec une ligne de vaches rousses, et ainsi la composition a acquis des partis pris faciles.

M. Bonheur est toujours égal à lui-même, ses moutons sont scrupuleusement dessinés ainsi que ses vaches ; de plus, le fini du tableau est précieux. Le conducteur est plein de bonhomie rustique, et le chien semble s'épuiser en vains efforts à force de zèle.

Nous avons un de nos compatriotes à qui je pronostique un grand avenir s'il veut travailler sérieusement ; c'est M. Lobrichon. Sa *Leçon de lecture* renferme tous les éléments d'un artiste dont l'organisation est supérieure. Agenouillée devant un mur couvert d'affiches, une fille de quatorze ans montre du bout de sa baguette une syllabe qu'elle prononce intérieurement. Sa physionomie exprime une grande bonne volonté d'infuser son petit savoir à sa jeune sœur. Voilà tout le sujet du tableau. Mais ce qui est plus difficile à faire comprendre, c'est ce que l'artiste y a placé de grâce, de beauté pure, noble et sereine, joint à l'expression d'une intelligence vive, nette et arrêtée. Toutes ces qualités, unies à ce type grec naïf que M. Hammont nous a fait aimer dans ces derniers temps, faisait sortir ce tableau du nombre des tableaux de genre. Comme exécution, c'est un peu jeune, mais l'expérience, amenant un peu plus de conviction, rendra l'exécution plus forte.

Le *Retour du printemps* du même peintre est un charmant caprice

poétique. Ici la déesse de la saison, assise dans un char traîné par un tourbillon d'Amours et de Génies folâtres, marche vers une femme, symbole de la fécondité. Le Temps, vieux comme le monde, à moitié estompé dans l'éther du ciel, précède le char. Les Plaisirs et les Grâces jettent à pleines mains des fleurs, marchent avec allégresse au son des divines harmonies; une autre ronde d'Amours pétulants et échevelés cherchent à saisir en passant oiseaux et papillons, portant des instruments insidieux, tels que freluches et flèches. Tout ce tableau a aussi un accent de naïveté antique mêlée à la grâce du dernier siècle. La couleur est d'un blond harmonieux, et la facture est par endroits plus recherchée que dans son premier tableau. Il y a là-dedans du Picaut et du Baron.

A propos de Baron, nous voyons de lui deux tableaux, dont l'un s'intitule *Tir à l'arc en Toscane*, l'autre *Une marchande de pantins*. Ces deux tableaux sont dans leur genre aussi élégants et raffinés que les meilleurs produits du même pinceau. C'est toujours même grâce, même goût, même élégance, avec la parure d'un jour de fête. L'ombre est riche, la lumière étincelante. Les étoffes de satin jettent des éclairs, et les autres se chamarrent de mille nuances. Mais ce qu'il y a d'inexplicable, c'est que le teint de toutes les beautés que M. Baron aime à représenter puisse tenir tête à ce cliquetis de tons. En effet, le maître a le secret de subordonner le satin et le feu même à l'éclat des figures et des bras. Il injecte les yeux de pyrommée, et les rend luisants comme ceux des Arméniennes. La peau est un tissu fait en roses de Bengale ou en camélias, à moins qu'il ne soit en fleurs d'amandier. Si j'osais employer du patois d'atelier, je dirais qu'il y a du *brio* et du *ragoût* dans ces tableaux; mais, dans tous les cas, c'est un charmant feu d'artifice de couleurs, tiré avec beaucoup de science.

Les *Cinq Glaneuses* de M. Chapuis, de Besançon, ont un aspect très poétique, et se présentent avec cet air de noble rusticité qui fait penser à M. Breton; de plus, la composition du tableau est très bien entendue. Quand on sait peindre un portrait de femme comme celui présenté par l'artiste à la dernière exposition de Besançon, on doit être très capable; si donc il y a erreur quelque part dans ce tableau, c'est que le maître ne s'est pas donné la peine suffisante pour atteindre son propre niveau. Aussi serions-nous tenté de lui chercher chicane, surtout pour deux de ses mains. Du reste, le tableau a beaucoup de qualités, les ombres sont très bonnes, les figures se tiennent avec une valeur exacte dans l'atmosphère, le clair-obscur des chairs est fin et transparent, les plis des draperies sont d'une forme simple et heureuse. Je regrette que la figure de gauche

soit entamée par le cadre, puis j'aurais voulu aussi un peu plus de rayonnement dans la lumière.

Le célèbre peintre allemand Knauss s'est créé presqu'un rival dans la personne de son imitateur, M. Lache. Le *Retour d'une kermesse* en Souabe est en effet une page très sérieuse. Ici, tout est rempli de pensées, tout a un caractère individuel, tout sent la couleur locale jusque dans les âmes, tout est philosophie car tout a été tiré de la nature.

Une famille rustique précède le cortége ; elle est composée d'un père qui porte son enfant perché à califourchon sur ses épaules et à moitié sur la nuque ; la mère marche à côté de son mari, dont elle porte le chapeau, et régente une petite fille qui trottine à côté d'elle en tenant son tablier. Vient ensuite le classique ménestrel, qui, semblable à tous ceux des contes allemands, est disgracié par la nature. Après lui, quatre figures font le centre du tableau et constituent sa partie la plus piquante. C'est ici que l'artiste a dirigé sa plus grande lumière, voulant concentrer l'attention sur deux filles, vrais lutins de kermesse, qui désignent du regard un personnage placé en dehors du cadre, sans doute le spectateur du tableau. La blonde dit à la brune une malice sur le compte de celui qu'elles regardent toutes deux. La brune semble goûter et approuver d'un sourire ; ce que l'une n'exprime qu'à demi, l'autre l'achève, et ces deux intelligences concentrées vers le même but font un tout qui devient, avec le talent du maître, un miracle d'expression à faire vivre la peinture. A côté et derrière elles, différentes figures s'agitent dans une folle gaîté, chantent, ou rêvent, silencieuses, fidélité et attachement. Dans le lointain, on voit une autre famille allemande dont le chef tient un cochon par la patte : c'est la partie grotesque du tableau, offrant un cachet particulier. Ces Allemands sont sans doute ceux de Krevinkel, si bien caractérisés par Kotzebuë dans son livre *Die kleine Städte*.

Dire que plusieurs connaisseurs ont attribué, au premier abord, cette peinture à Knauss, c'est préciser au juste le talent du maître.

M. Salantin, un des élèves les plus distingués de Tideman, de Dusseldorf, a envoyé deux tableaux dont un surtout, représentant l'*Enfant trouvé*, fait le bonheur et l'admiration du public. Nous sommes dans un intérieur de paysans allemands, où l'on apporte un panier qu'on dépose sur les genoux d'une grand'mère assise au milieu de la chambre. La grand'mère, surprise, écarte les bras comme si elle allait dire *Dominus vobiscum*, laisse tomber le bas de laine qu'elle tricote et regarde avec commisération le pauvre petit abandonné. Le paysan qui vient de faire la trouvaille est devant elle, c'est sûrement le maître du logis ; il raconte

tout ému l'épisode de la trouvaille, et du bras montre sans doute l'endroit. Une hiérarchie de filles et de garçons voisins et curieux accourent de tout côté et dévorent des yeux l'enfant, avec des expressions variées, selon l'âge et le caractère de chacun. Cet intérieur est si patriarcal, ils ont l'air si bonnes gens, que cet enfant de plus n'est point un malheur pour eux. Ils vont l'adopter, dit à côté de moi une femme touchée jusqu'aux larmes, et je suis heureux de consigner ce trait d'histoire comme le plus grand éloge qu'on puisse faire du tableau. La peinture en est sage et consciencieuse ; ce qui est assez rare pour un Allemand, qui voit d'ordinaire la nature toujours plutôt à travers son imagination que par ses yeux. Enfin ce tableau est plein d'harmonie et de ce ton doré et transparent que les Allemands aiment à emprunter aux Flamands du XVIIe siècle.

Nous commençons déjà à outrepasser l'espace qu'on nous avait assigné pour notre compte-rendu ; il est donc force non-seulement de glisser rapidement sur d'excellents tableaux, mais encore d'en taire un nombre considérable. L'œuvre de M. Jacques, représentant l'attelage d'un laboureur en Brie, sera la première victime, car il exigerait à lui seul toute une page, si l'on voulait faire ressortir ce qu'il y a de poésie champêtre dans cette scène d'automne, dans ce ciel peuplé de corbeaux, ce bois estompé par le brouillard, et ce coup de soleil sur le terrain si solide du premier plan.

Nous risquerions de nous enrhumer en restant trop longtemps devant les trois chevaux exposés à une tourmente de neige, que M. Schrayer place à l'entrée d'une cabane. Ces pauvres bêtes ont grand froid, elles portent la queue entre les jambes, l'une cache sa tête sous le cou de l'autre, tandis que la troisième regarde la porte de la cabane avec une mélancolie d'animal si expressive qu'elle fait pitié ! C'est une peinture martelée et pleine d'entrain.

M. Partois a fait un bon tableau sans faire une bonne page historique, en représentant Jeanne d'Arc amenée prisonnière devant le duc de Bourgogne après la bataille de Compiègne. Ici, la noble et valeureuse vierge de Domremy n'est qu'une toute petite fille effarouchée, tandis que les seigneurs ont l'air de buveurs de bière goguenards de l'école hollandaise, frisant la caricature. C'est une valeur purement de métier qui a obtenu une médaille à cette peinture.

M. Melin a fait des progrès considérables, et nous représente l'hallali d'un cerf sur pied. Son œuvre vaut, si ce n'est plus, celle de M. Jadin, qui, cette année, a mis de la dureté dans son tableau des douze chiens race de Virelade.

M. Hammont représente l'aurore par une divinité étrusque, charmante de grâce, mais décolorée, n'ayant pas même les classiques doigts de rose, et d'un accent de vérité plus que conventionnel. Une feuille lui sert de piédestal, elle se dresse sur la pointe des pieds et boit une larme de rosée dans le calice d'un liseron.

M. de Brevans, d'Arbois, a fait un très beau et vigoureux portrait du docteur B.

M. Bidot, également Franc-Comtois, en a fait un autre plein d'expression et de relief.

Nous constatons aussi les progrès de M. Cariage, dans son tableau représentant la *Première sortie du novice*. Ce tableau est plein de sentiment, et sans le paysage ferait encore un meilleur effet.

Le portrait de M. Denis, de Gray, est un peu dur, mais il gagne à l'analyse.

M. Dore, de Bannans (Doubs), possède une belle pratique de son art. Il se complaît dans une gamme grise, mais à laquelle il sait donner beaucoup de finesse; de plus, ses tableaux sont toujours harmonieux. Le meilleur représente une petite fille de six ans tenant à la main un oiseau mort; son chagrin éclate à travers sa figure et fait pitié à un petit enfant qui, grimpé à la hauteur de la jeune désolée, lui donne avec un baiser bien senti toute la consolation qu'il peut offrir.

Des deux pages de M. Elmerich, nous préférons celle intitulée *la Boulangère*. C'est une petite étude d'intérieur précieuse comme valeur de ton; son autre page est plus un tableau et fait beaucoup d'effet, mais elle manque d'étude sérieuse.

M. Gaston Marquiset a exposé une tête de jeune fille aux yeux baissés. Il y a dans la couleur de cette étude cette sagesse qui accompagne d'ordinaire le style; elle promet beaucoup.

Le *Portrait d'un chasseur* fait par M. Roux, Franc-Comtois, décèle une main expérimentée; la qualité du ton en est excellente. La couleur du paysage est très juste aussi, mais nous voudrions que l'auteur se modérât dans l'exécution; puis la cape de son chasseur ne s'enlève pas sur le fond avec une valeur exacte.

Besançon connaît déjà l'adresse et le toucher fin et précieux de M. Thevenot. Il nous donne cette année la représentation de *Trois petits oiseaux* étudiés avec talent et conscience, digne de produire beaucoup d'effet.

Nous aimerions à nous étendre sur le talent de M. Tissot, car il a toute notre sympathie. M. Tissot a un caractère de personnalité qui le distingue de tout le monde, Il ne vit point dans son siècle, il lui est su-

périeur comme style et inférieur quant au sentiment de la nature. Ses créations sont toujours belles parce qu'elles ne sont jamais vulgaires, il aime l'archaïsme comme un antiquaire ou un érudit, et si l'on peut lui reprocher quelque chose, c'est de confondre l'idéal avec la tradition.

Dans son tableau des *Deux sœurs*, ses têtes sont animées d'une primitive et naïve sincérité ; la figure de la cadette est surtout un chef-d'œuvre d'expression et de simplicité. Comme facture, la figure principale manque de fermeté ; mais le paysage, qui rappelle la peinture de Flandre, est très bien dessiné.

Je ne ferai que mentionner : un beau tableau de M. Janet-Lange, élève d'Horace Vernet, représentant un combattant mexicain à cheval, plus grand que nature.

Une autre toile qui fait sensation à l'exposition sous ce titre : *Une matinée chez Barras*.

Bellangé, *Episode du retour de l'île d'Elbe*, peinture brillante et populaire dont Charlet n'est pas exclus.

La Confidence, de M. Toulmouche, la plus piquante des compositions.

Une *Léda* de M. Jourdan.

Deux charmants tableaux de M. Weber, élève de M. Couture, *Une noce bretonne*, puis des *Bestiaux sous bois* qui valent un Troyon.

Deux tableaux de M. Willems, à la hauteur de tout ce que les Flamands ont fait de mieux.

Une *Vierge* de M. Ittenbach, plutôt curieuse qu'artistique, imitant l'ancienne école de Colonne, avec un fond d'or et des draperies brisées dans le style héroïque.

Deux tableaux également curieux de M. Ribot, peints sur fond noir et imitant à s'y méprendre les Ribera.

Une nature morte de Mme Escalier, charmant et savant décor comme on en fait peu.

Un vigoureux tableau de M. Belly, représentant une scène égyptienne.

Une nature morte de M. Blaise Desgoffes, digne émule des meilleurs Hollandais.

Deux natures mortes d'une grande beauté, par M. E. Petit.

Une autre de M. Robi, sentant l'influence de l'école de Saint-Jean.

Un très bon tableau représentant un épisode de la bataille de Solferino, par Ar. Dumarest, etc., — ne pouvant répondre de ne pas oublier les meilleurs.

Nous venons de passer en revue une partie de la peinture de genre,

celle qui occupe le plus de place dans l'école française. Nous ne pouvons aller plus loin sans dire un mot sur le réalisme, qui exerce une si grande influence sur une partie de cette école.

Le réalisme est l'expression du matérialisme en peinture : le matérialisme nie l'âme et ne croit qu'aux choses tangibles ; le réalisme nie l'idéal que l'esprit seul peut concevoir ; ils sont fatalement repoussés vers le sens réprouvé dont parle saint Paul, repoussés non vers la nature, mais contre la nature et au-dessous de la nature. Ils flattent en laid.

En théorie, le matérialisme dédouble l'homme et ne s'occupe que de la vie animale ; le réalisme dédouble la nature de la même manière, et ne s'attache dans l'art qu'à ce qui fait l'illusion, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus grossier dans la vérité.

Quant à la technique dont il se sert, elle n'est point d'invention nouvelle, comme on voudrait nous le faire croire. Elle consiste simplement dans les éléments conquis à l'art par l'école romantique, qui cherchait par dessus tout le sentiment pittoresque. Les réalistes ont eu soin seulement d'outrer sa manière.

Rendons cependant justice à qui de droit dans la mesure méritée. Cette tentative de réalisme a eu l'avantage de réagir contre les pharisiens de l'idéal, qui sous de spécieux prétextes trouvaient commode de se dispenser des études sérieuses de la nature. Ils lançaient ainsi l'art sur la pente de la pure fantaisie, contre l'avis et l'autorité des Léonard, des Michel-Ange et des Poussin, dont nous pourrions citer au long les paroles.

Dans les tableaux d'histoire comme dans les tableaux de genre, le tiraillement du matérialisme et de l'idéal est sensible, et nous fait craindre pour l'art. En effet, si le réalisme devait être sa dernière expression et non une de ses péripéties, si le réalisme ne pouvait se résumer en simple tentative cherchant à faire revivre l'étude consciencieuse de la nature, non-seulement toute inspiration idéale serait étouffée, et les phénomènes de la nature ne serviraient plus à l'expression des sentiments de l'âme, mais l'artiste lui-même descendrait gratuitement du piédestal que l'idéal lui a conquis dans le monde des intelligences.

Loin de nous la pensée de vouloir barrer le chemin aux diverses branches de l'art ; nous trouvons tous les genres bons. Nous sommes même de l'avis de Reynolds, « et préférons la perfection dans un genre secondaire à la médiocrité dans un genre sublime. » Il faut observer, en effet, qu'entre les branches de l'art vivant de la même vie que l'arbre et les parasites qui subsistent à ses dépens, la différence est totale.

Nous avons évité par discrétion de signaler ces pages sans intérêt, enfants du réalisme, hélas trop multipliées par la grande bienveillance du jury !

Leur langue est d'autant plus prolixe, qu'elle se meut dans le vide; d'ordinaire leurs sujets de prédilection sont de cette force : « Un berger regardant; Un paysan se reposant sur sa houe; Une femme cardant de la laine, etc. »

Pour apprécier au juste les tendances du paysage dans cette exposition, il est nécessaire de mettre mes lecteurs au fait des modifications modernes qu'a subies cette branche de l'art. Au commencement de ce siècle on ne voyait l'idéal qu'à travers deux personnifications. La première, c'est Claude Lorrain, peintre des beaux arbres, des vastes et splendides horizons, des belles solitudes, des eaux limpides et transparentes, puis par dessus tout de la lumière du ciel. Mais Claude Lorrain n'ayant jamais peint d'après nature, son génie s'est fait de la nature une sublime abstraction. L'autre personnification de l'idéal est Poussin, peintre classique par excellence, dont le talent consistait dans la beauté géométrique, beauté mystérieuse de lignes pondérées les unes par les autres, dont l'antiquité a soupçonné la vertu, que tous les siècles ont scrutée, et dont Képler a dit « qu'elle était antérieure au monde, coéternelle à Dieu et Dieu même, qu'elle a donné des formes à toute la création et a passé dans le monde avec l'image de Dieu. » La préoccupation de cette vertu géométrique donnait à Poussin ce caractère de paysage architectural connu sous le nom de paysage historique.

Certes il y avait là de beaux éléments révélés à l'art paysagiste; mais les artistes n'étant occupés que de l'imitation, cette seconde interprétation a tellement affaibli ce que Winkelmann appelle les signes, c'est-à-dire l'enveloppe de la pensée, que le paysage est devenu monotone, vide, par conséquent insipide, fatigant, comme toute chose qui ne jaillit pas des sources premières, c'est-à-dire directement de l'âme et de la nature.

Une première aurore de régénération par la nature a commencé à poindre en Angleterre; c'est Gainsborough qui la tenta à la fin du dernier siècle, puis c'est John Constable qui s'engagea résolûment dans cette voie et obtint une médaille en 1824, si je ne me trompe, à l'exposition de Paris, où ses tableaux ont produit une grande sensation dans le monde artistique.

De cette époque date une nouvelle ère pour le paysage; l'école française s'empare du germe, qu'elle développe, l'unit à sa littérature, sort

dans les champs à la suite de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, de Lamartine, et dès lors l'arrivée de l'âme et de la nature s'annonce comme une douce aurore. Une charmante poésie se répand sur les toiles et se plie à des formes nouvelles. Tout le monde connaît cette belle école, qui a eu une influence non-seulement morale mais encore matérielle sur toutes les branches de l'art. On s'est fait faire des pinceaux comme Duprez; des peintres d'histoire tels que Cabanel, Benouville, etc., les ont adoptés, et la technique s'en est ressentie jusqu'au bout du monde.

Si cette école avait eu le bon sens de ne pas répudier la tradition, elle aurait acquis une importance supérieure qu'il est facile de se figurer. Mais ayant organisé une sorte d'insurrection contre Claude Lorrain et Poussin, elle a dû fatalement manquer d'élévation. Voilà le grand tort qu'on peut lui reprocher. Elle n'en restera pas moins dans l'histoire le principal événement de l'art au dix-neuvième siècle.

Aujourd'hui cette école se trouve dominée surtout par trois influences : celles de MM. Corot, Daubigny et Courbet. M. Corot professe un dédain magistral pour la facture; le paysage chez lui n'est pas la nature, c'est un rêve. Les arbres véritables ont l'air d'avoir quitté ses toiles pour ne montrer que des revenants. Mais je vais être traité de barbare; en effet, ces revenants ont des partisans frénétiques, non-seulement parmi ces amateurs qu'on appelle plaisamment du nom de *Philistins* dans le monde artistique, mais encore parmi les artistes.

Certains Athéniens des environs de Surène admirent M. Corot jusque dans son dessin, qu'il a l'art de savoir dissimuler complétement; ils admirent aussi ses couleurs, qui ont le parfum de l'ambre, et sa variété, toujours la même. Ils me font l'effet de ces chambellans d'un célèbre grand-duc, émerveillés des beaux habits imaginaires confectionnés à leur maître par deux filous, habits qui devenaient invisibles à tout homme borné, incapable d'exercer son emploi.

Mais parlons plus sérieusement : au milieu de défauts certains, M. Corot nous révèle des qualités qui ont été profitables à l'école française. Et tout d'abord il a le sentiment de l'atmosphère, à laquelle il sacrifie le dessin, à force de vouloir faire tout nager dans l'éther. Puis, s'il a noyé le corps du paysage, en revanche il a développé un sentiment qui va jusqu'au mysticisme. C'est à ce sentiment qu'est dû le genre de paysage produit par l'école de la sensation. Enfin il a eu le bon esprit de chercher l'idylle dans ses pages, et de ne pas mépriser Claude Lorrain, de sorte que ses paysages, désagréables à voir de près et ne pouvant soutenir une

critique sérieuse, vus à distance et sous l'impression de l'effet général ont parfois un sentiment poétique.

M. Corot a cette année dans le grand salon de l'exposition le meilleur tableau qu'il ait fait depuis longtemps. Il sort de la catégorie ordinaire de ses fusins teintés.

M. Daubigny a abandonné la sincérité et la naïveté qui lui ont valu son influence sur l'école française, et de charmant poëte qu'il était, il s'est fait homme de lettres en paysage, mais homme de lettres triste, qui semble atteint du spleen, propension fâcheuse, surtout quand on considère le paysage sous le point de vue de la sensation. Néanmoins M. Daubigny nous montre encore de la vigueur et du corps dans ses tableaux. Celui du grand salon est un puits de science plein d'harmonie et de facilité, et malgré sa grande recherche il n'est point alourdi. Ce paysage se compose d'un rideau d'arbres bordant un ruisseau et adossé à un coteau à demi boisé, sans effet de lumière. L'aspect est plutôt familier qu'intime. Si mon intelligence trouve une pâture dans ce tableau, mon âme n'a décidément rien à y voir, et je commence à craindre que les derniers rayons de la poésie *lamartinienne* ne se soient envolés chez le peintre. Son autre toile, représentant Villerville-sur-Mer, est un tableau hollandais, aussi savant que le premier, mais d'une tristesse patibulaire.

Tout le monde connaît le talent de M. Courbet, que nous avons eu l'occasion de caractériser déjà dans une autre circonstance. Il renie l'idéal comme la tradition, et affectionne ce qu'il y a de plus ordinaire dans la nature, ce qui chez lui est une manière d'affirmer que toute poésie en peinture est un romantisme ridicule dans un siècle de blouse. M. Courbet n'a point de tableau à l'exposition, mais son influence sur le paysage joue le rôle de rabat-joie parmi ceux qui aiment à faire chanter la nature.

Un des meilleurs paysages de l'exposition, médaillé par le jury, est celui de M. Nazon, intitulé *Le mois de novembre*. Les ombres déjà descendues des coteaux s'allongent dans un frais vallon, qu'elles disputent à la lumière. Au second plan, un soleil brillant se joue dans les masses empourprées des arbres, tandis qu'au premier, un gazon à moitié flétri par la saison, scintille avec différentes nuances. C'est un paysage de l'école de la sensation, mais où la partie matérielle de la nature n'est pas supprimée. L'artiste a su concréter avec talent les détails innombrables que présente la nature, et nous les rendre sous un aspect harmonieux.

M. Castan est, comme d'ordinaire, toujours facile, fin et transparent, plus spirituel dans ses compositions que solide dans la pratique.

M. François se rapproche, dans ses *Bois sacrés*, de la manière d'Aligny, tout en conservant au bout des doigts cette grâce de diction que nul autre n'égale. Il est ruisselant de lumière, et en recherchant le style il rencontre de charmants accents de la nature.

M. Girardet rappelle de loin Lapito cette année: il recherche toujours le genre de paysage pittoresque, reste gai et peint bien.

M. Pierre Daubigny a tellement pris la manière de son père et de son maître, qu'il faut y regarder de près pour ne pas confondre leurs œuvres. Son talent est sans contredit très remarquable, mais je crains qu'il ne se suicide en devenant vieux.

Un médaillé, M. Hanoteau, a fait un paysage intitulé *Le paradis des oies*. C'est un intérieur de bois avec une mare d'eau noire que des arbres séquestrent loin du jour, se repliant en arcades, et laissant voir au bout de la voûte un paysage inondé de lumière. Au bord de cette mare les oies se reposent en faisant une sieste dans laquelle l'auteur semble se complaire avec béatitude. Nous préférons le maître dans son ancienne manière, plus légère de facture et plus spontanée. Il est aujourd'hui très empâté et plus mou; néanmoins ce paysage est un des bons de l'exposition, qui est en ce genre d'une faiblesse hors ligne cette année.

Je fais cependant quelques exceptions: la première est en faveur d'un de nos compatriotes, M. Bavoux, qui s'est surpassé et a su arrêter devant ses tableaux la foule des visiteurs. Ses deux toiles tiennent de Salvator, de Guignet, de Decamps et même de Courbet. Le peintre nous introduit dans deux vallons jurassiques âpres et resserrés, où les rochers calcaires, nuancés depuis le blanc jusqu'à l'ocre et rougis par l'oxyde de fer, offrent au pinceau de l'artiste une variété de tons très grande. Le travail du couteau a donné un aspect sculptural aux rochers, et ce procédé accompagne heureusement la sévérité des lignes; de plus, tout est vivant dans ces tableaux, et d'un grand effet. A la vérité, on remarque par ci par là un clair-obscur monté sur un trop grand diapason, et quelques ombres trop fortes; mais autre chose est de travailler pour un amateur, autre chose est de travailler pour le public. Aussi tous ceux qui veulent résister au voisinage parfois écrasant des autres tableaux, ont-ils soin de monter leur ton, et de faire ce qu'on appelle vulgairement un *pétard d'exposition*. En attendant, M. Bavoux commence à prendre rang parmi les paysagistes que le public recherche, et la presse s'en occupe.

L'un des paysages de M. Cam. Marquiset mérite aussi un éloge tout particulier; il représente un rocher qui s'avance avec un mouvement

d'ascension très doux depuis la gauche jusqu'au milieu du tableau. Là il s'arrête, se couronne d'un bouquet d'arbres, et dresse son profil comme une muraille sur la plaine; une montagne apparaît derrière ce rocher, qui la coupe et balance avec goût son mouvement ascensionnel. Vient ensuite derrière cette seconde ligne une succession de profils et de croupes de montagnes qui s'estompent de plus en plus dans l'éther, et marchent vers la profondeur de l'horizon par des lignes géométriquement pondérées. Des traînées de nuages s'étagent pour faire encore contre-poids à toutes les lignes qui ne seraient pas suffisamment compensées, et leur harmonie s'établit. Cette harmonie de lignes est encore relevée par une autre harmonie fondée sur la couleur : le vert crû du premier plan est tempéré par les tons roussâtres du second, et le gris du rocher est racheté par la nuance ocrée d'un terrain qui s'éboule. Ainsi la composition du tableau s'établit dans les meilleures conditions. Cette toile est empreinte d'une très bonne et naïve observation; il ne lui manque rien autre chose que de sentir un peu moins le travail.

Nous mentionnerons encore avec joie l'arrivée d'un nouveau paysagiste franc-comtois qui débute par un coup de maître : c'est M. Japy. Son paysage a toute la poésie, la qualité même d'un tableau de Français. Rien de plus charmant que ce frais et étroit vallon dans lequel M. Japy nous introduit. Ici une végétation abondante se dispute l'air dont elle est privée et semble courir pleine d'émulation vers le ciel. Les arbres surgissent droits et hardis, et tandis que leurs têtes se développent, ils laissent à leurs pieds un labyrinthe de verdure où les rayons du soleil n'entrent que discrètement. Le devant du tableau est traversé par un ruisseau tranquille et limpide, encadré de buissons et de plantes aquatiques. Sur un tapis de gazon émaillé de fleurs, un berger au service de Virgile ou de Théocrite, joue d'une flûte pastorale, tandis que dans le fond du vallon, un troupeau disséminé s'attache au cytise et broute du serpolet. Rien de plus fin que le ciel, et de plus réjouissant que le coup de soleil du premier plan; si l'on peut reprocher quelque chose à ce tableau, c'est un peu de lourdeur dans les grands arbres, puis l'emprunt des tons bien connus de Français.

M. Fanart a beaucoup de talent, mais ce qu'il a exposé n'est pas à la hauteur de sa taille. Son meilleur tableau est sa *Moisson*, composition charmante, bien peinte, mais d'une couleur froide et plombée.

La *Chaumière* de M. Chapuis est remplie d'esprit d'observation et de vérité; les lumières sont d'une qualité excellente ainsi que les ombres, mais si le paysage était plus massé, il y gagnerait infiniment. Le tableau

est rempli de bonnes notes, il est fait pour être estimé par des artistes, mais le public ne saurait l'apprécier, car le manque d'unité dans la lumière lui donne un éclat papillotant.

Il y a dans le talent de M. Lambinet un parfum de nature que nul autre ne possède à un degré supérieur dans l'école française. Il met toute son âme dans le paysage, qui prend sous sa main un caractère d'intimité enchanteur. Non-seulement le maître sait captiver votre âme et établir un rapport étroit entre vous et la nature, mais il satisfait encore pleinement l'artiste qui a l'habitude de la déchiffrer. Voyez en effet que de choses dans son *Matin à Yvré-l'Evêque*, comme la lumière argentée des saules est savante et le procédé aimable! Quelle recherche de sincérité dans les ombres! Comme les figures et les animaux sont bien placés, qu'il y a de gaieté et de légèreté dans le ciel! L'*Automne à Saint-Marc-la-Bruyère* serait une page précieuse dans l'atelier d'un peintre, car elle enseigne ce qu'on peut mettre de variété dans la grande ombre d'un premier plan et de vie dans une lumière. C'est à ce point que les yeux abandonnent à chaque instant le tableau pour passer dans la réalité.

M. Théodore Rousseau expose un de ces savants tableaux qui, en paysage, rappellent la couleur de Robert Fleury. On le dirait rissolé au four, tant il est chaud de ton. Quant au petit flocon de nuage qui se montre si discrètement au milieu des arbres, c'est un chef-d'œuvre détaché du firmament.

M. Cabat est toujours aussi fort et aussi étudié. Il reste fidèle à un genre de paysage historique qui, pour venir en France depuis l'Italie, a passé par la Hollande.

Notre compatriote M. Ch. Donzel se transforme tous les ans; il cherche et trouve toujours quelque chose de nouveau; son *Pont de Charvou* est un paysage aussi piquant d'aspect que solidement traité; les piliers du pont encadrent heureusement un paysage qui se déroule plein de grâce dans le lointain. Sans le massif d'arbres, inexact de ton, qui occupe le milieu de la toile, ce paysage serait assez complet.

Il y a bien de l'acquis aussi dans les tableaux de M. de Dananche, de Saint-Amour (Jura), mais cet acquis semble lui venir de seconde main; il reste à l'artiste un pas à franchir, c'est de transporter ses facultés directement sur la nature; il est en mesure de très bien réussir.

Le célèbre M. Gudin expose une *Tourmente sur mer*. Un navire, violemment soulevé par la plus haute vague, est éclairé par une lumière fiévreuse à éclipser le fameux Turner. Le soleil brûle à blanc sur la toile,

comme le foyer d'un haut-fourneau ; tout écume, depuis le ciel jusqu'aux vagues ; tout étincelle ; chaque détail est un chef-d'œuvre, tout est sculptural, sublime, également savant. Mais comme tout parle, crie, hurle même à la fois, cela m'étourdit, me fatigue et m'accable.

Le *Bois de pins* au bord de la mer, de M. Balfourier, a une grande valeur artistique. Ce tableau pourrait comme vigueur supporter le voisinage des paysages de M. Clésinger, représentant la campagne de Rome, et la critique la plus sévère de ceux qui hantent la nature.

Rien de plus poétique que l'un des tableaux de M. Berchère : *Un effet de crépuscule dans la Nubie inférieure*. Les sphinx de taille colossale se profilent sur le ciel et sur la croupe décharnée d'une montagne ; la ligne de l'horizon est magistrale ; le soleil est couché depuis quelque temps et les astres de la nuit brillent déjà, quoique d'une lumière encore douteuse. A l'horizon s'éteignent les derniers feux empourprés du soleil, tout est estompé, calme, mystérieux, et la fumée monte droit au ciel avec la prière des bergers disséminés dans l'ombre de la nuit naissante ; tout repose l'œil, et l'âme se recueille devant ce tableau. C'est une très bonne toile.

Nous nous bornerons à mentionner encore une charmante œuvre de M. Achard, un des paysagistes les plus remarquables et les plus sympathiques de l'école française, tenant le milieu entre l'école pittoresque et l'école de la sensation.

Puis un paysage franchement pittoresque de M. Passini, représentant *Un pâturage dans le nord de la Perse*. En dépit d'un peu de crudité, ce tableau a eu le don de fixer sur lui l'attention du public, par le parti pris décidé et l'entrain de sa facture.

Aux tableaux de M. Vernier, qui ont cependant des qualités, nous préférons ses lithographies, genre pour lequel cet artiste montre une aptitude toute particulière. *Une noce en Alsace* d'après M. Brion, et une *Chasse* d'après M. de Balleroy, sont des pages très colorées.

M. Gigoux n'a fait cette année qu'un portrait de peu d'importance au crayon d'Italie, mais il a su y mettre son talent. Cette œuvre semble avoir été semée du bout des doigts plutôt que dessinée sur le papier, tant c'est flou et harmonieux.

Mme Gyard, de Vesoul, a fait un portrait au pastel d'une jolie couleur et d'une heureuse expression.

La sculpture plus que toute autre branche de l'art est vouée à la beauté immuable. En outre, comme elle ne peut exprimer sans porter le désor-

dre dans la plastique tout ce qu'exprime la peinture, elle est obligée de répandre l'expression de l'âme sur le corps tout entier. Aussi sera-t-elle éternellement vouée au nu et à la draperie.

Voilà les conditions rigoureuses de la sculpture monumentale, qui correspond dans la région de la peinture à l'art historique. Doit-on s'étonner après cela que M. Clésinger, en exécutant la statue équestre de Napoléon Ier, l'ait représenté en César ?

M. Clésinger est un sculpteur prodigieux ; nul autre n'excelle comme lui à faire des chevaux et à placer convenablement un homme dessus. Il peut encore résumer en lui d'autres genres de talent, car personne n'a fait de plus beaux bustes, et il traite le nu tantôt avec l'accent antique le plus sévère, tantôt avec la réalité de la chair la plus palpitante. Avec tout cela, c'est l'homme le plus capable de manquer un sujet, car son goût n'est pas suffisamment épuré. En effet, comment admettre qu'une statue antique soit convenablement assise sur un cheval anglais, puis que le style soit si chatoyant et si moderne dans la draperie, et la statue si peu contenue. Il n'est donc pas étonnant que le Napoléon de M. Clésinger, si remarquable dans les détails, soit dans son ensemble une œuvre choquante, comme l'est d'ordinaire un anachronisme partout où on le rencontre.

Sa statue de François Ier, en armure et couronnée de lauriers, est plus monumentale et aussi admirable de plastique que le Napoléon ; il y a du bonhomme à la façon de Jean Goujon dans cette statue. Elle est faite pour accompagner l'architecture, et sans les nœuds en cocarde qui flottent autour du harnais et inquiètent l'œil, cette œuvre serait assez solennelle.

Le *Combat de taureaux* en marbre blanc, par le même auteur, a la valeur d'un bas-relief. D'un côté, c'est la plus belle chose du monde, tandis que de l'autre côté, cette œuvre ne signifie rien, ce qui prouve qu'elle n'a pas été suffisamment mûrie. Mais voyons-la du beau côté. Qu'on s'imagine deux taureaux, hercules de la race Farnèse, se précipitant l'un sur l'autre avec la rage d'un bélier de bronze contre une fortification. L'un d'eux est déjà par terre et a perdu son point d'appui, car une de ses jambes de derrière est repliée sous son corps, tandis que l'autre monstre, cramponné des quatre jambes, engage entre ses cornes le cou de son adversaire, et le soulève violemment. L'épine dorsale du vaincu se creuse en forme concave, ce qui paralyse sa force, tandis que son adversaire le bat droit en brèche. L'anatomie de ces animaux est parfaite, la facture musculeuse, tout est plein de vérité et de tempérament.

Le *Jules-César* nous rappelle la statuette antique que possède le musée de Besançon. C'est une statue encore estimable, mais on pourrait avec raison se plaindre de sa mollesse.

Le groupe de M. Chambard, de Saint-Amour (Jura), représentant l'*Amour offrant son cœur à une jeune fille*, est à la statuaire ce qu'est la vignette à la gravure sérieuse. Cependant, il y a beaucoup de talent dans ce groupe, qui présente, lorsqu'on en fait le tour, des silhouettes heureuses. Nous aurions préféré voir une belle nature juvénile, mais l'auteur a trop cherché le type de la jeunesse dans l'appauvrissement des muscles; de plus, il a confondu la grâce avec la manière. Ce groupe néanmoins renferme des qualités solides, non-seulement sous le rapport de la composition, mais encore du modelé.

M. Crauk est peut-être le plus savant sculpteur de l'école française. Sa *Victoire* en bronze, couronnant le drapeau français, est la plus belle que nous ayons vue depuis longtemps et vaut maintes Victoires antiques. Debout, les ailes noblement déployées, elle semble voler bien au-dessus de la sphère qui la porte. D'une main elle tient un drapeau, qu'elle couronne de l'autre avec cette grâce majestueuse qu'une déesse athénienne seule peut avoir. Les draperies flottent au gré de l'air, et si les pieds effleurent la terre, la tête semble toucher les cieux; c'est un chef-d'œuvre.

Le buste en marbre de M. Samson, de la Comédie-Française, par le même artiste, est un Delacroix en sculpture, tant il semble coloré.

J'avoue cependant que je mets au-dessus du buste de M. Crauk ceux de notre compatriote M. Iselin. Le modelé de ses bustes est une perfection qui rappelle les portraits de Flandrin, mais la perfection du modelé n'exclut pas les partis pris dans les méplats, qui se présentent grands et simples, dignes d'un athlète de la sculpture. La tête du célèbre historien A. Thierry est pleine d'âme et d'une finesse pénétrante dénuée d'affectation; celle du prince de Bauffremont est digne et noble; de plus, le ciseau assouplit tellement le marbre dans les accessoires chiffonnés, que le voisinage d'un nœud de mousseline ne nuirait nullement au marbre.

M. Petit, né à Besançon, a fait un modèle en plâtre du roi Louis Bonaparte, destiné au monument de la famille Napoléon, à Ajaccio. Cette statue, drapée en consul romain, est une œuvre estimable, tout à fait du style de l'empire, avec un peu de lourdeur. Le sujet est traité néanmoins en maître. Les mains de la statue sont d'une exécution supérieure.

Le *Christ* de M. Becquet mérite qu'on s'arrête pour le contempler. C'est une création tout à fait en dehors des vulgaires préoccupations du jour,

car elle porte l'empreinte la plus antique de l'école byzantine. Il y a une austère, presque effrayante sévérité dans cette tête, où le sentiment ne ménage nullement la plastique, laquelle manque de cet ordre qui doit régner dans le beau. En revanche, elle est savante, et l'artiste a uni ainsi par l'érudition le type de l'enfance de l'art à sa virilité, tout en conservant cette expression de sainte terreur que donnait parfois l'art primitif au Christ mort pour l'humanité.

La statue de sainte Marthe, de M. Perrey, né à Dambelin (Doubs), est une œuvre un peu froide, mais correcte et d'une tournure biblique, comme une figure de Poussin. Nous aurions voulu voir plus de recherche dans les draperies; celles surtout qui entourent les reins de la sainte demanderaient à être plus fouillées et étudiées.

M. Perraud, né à Monay (Jura), expose un buste en marbre de M. Ambroise-Firmin Didot, Les qualités de cette œuvre peuvent soutenir la critique la plus chatouilleuse et le voisinage des plus grands maîtres. Il n'y a rien de plus profond et de plus spirituel que l'expression de cette tête, si ce n'est la science de l'exécution.

Le buste en terre cuite de M. Bonvalot, par M. Claudet, de Salins, est fait facilement; c'est une esquisse sculptée, pleine de vie, mais manquant de recherche, et d'un style qui convient mieux à la sculpture de genre qu'à un buste.

M. Jules Franceschi a eu cette année un succès hors ligne, marqué par une médaille bien méritée. Sa statue de la *Foi* appartient à la grande famille florentine du seizième siècle. Couchée sur un sarcophage, tenant d'une main une croix et soutenant de l'autre sa tête avec majesté, cette statue ferme les yeux pour perdre de vue le monde. Son âme est au ciel et laisse au corps la tranquille expression de la sécurité. Rien ne surpasse en beauté la partie supérieure de la statue; les bras et les mains sont une œuvre précieuse, et les draperies légères sont faites pour voiler sans rien cacher.

Nous signalerons encore :

La petite statue équestre de Guillaume le Conquérant, par M. Rochet, œuvre sérieuse, pleine de *furia francese* et, en dehors du cheval, très bien réussie.

Une autre statue équestre de Bonaparte, par M. Jaquemart, création placide, consciencieuse, naturelle, d'un ensemble très harmonieux.

Un admirable chef gaulois à cheval, plein de nerf et de réalité, par M. Fremier.

La médaille d'honneur a été décernée à un travail de feu M. Brian, que

la mort a enlevé il y a quelques mois. L'aspect de son Mercure sans bras, à moitié achevé et déjà mutilé, est d'une grande mélancolie. On suit ici, mieux qu'à travers une œuvre achevée, le travail de l'intelligence, l'âme créatrice, l'homme aux prises avec toutes les péripéties de la lutte. Le voilà dans sa force comme dans son impuissance, dans ses doutes comme dans ses présomptions. Ce bras cassé est l'effet d'un mécompte ; ce corps, si admirable par son style et simple comme un antique, est un triomphe. Ailleurs on voit que l'artiste craint de gâter les heures d'inspiration par la stérilité des autres, et il hésite. On espère, puis on craint avec lui, et le cœur du spectateur se serre ! Tout inachevé et imparfait que soit ce Mercure, il a déjà dans les veines du sang du gladiateur mourant.

En finissant ce petit travail, si imparfait, et en jetant les yeux en arrière, une réflexion qu'il ne sera peut-être pas tout à fait oiseux de consigner ici, se présente à moi. Elle me servira de conclusion obligée.

Il y a en effet, me dis-je, certaines idées d'une vérité telle que le genre humain, à travers toutes ses hallucinations, les a toujours constatées de siècle en siècle, d'année en année, depuis les premiers essais sur la nature de la raison jusqu'aux derniers traités de philosophie. Frappé de cette solennelle unité des esprits, Leibnitz s'est écrié : Il y a une éternelle philosophie !

Or, il y a de même un principe éternel qui préside à l'art. On le retrouve à sa genèse, on le suit côte à côte avec lui dans l'évolution de son histoire ; ce principe, dont l'art partage le sort, c'est l'idéal. C'est dans l'idéal ami de la belle nature que réside l'unité de l'art. Oui, l'art est un, et ce qu'il y a de divers en lui, c'est l'application de l'idéal à ses différentes branches. C'est l'idéal en effet qui nous apprend le dernier mot de tous les beaux-arts et nous enseigne que le plus grand de tous est celui de former de nobles modèles à l'humanité.

V. DE JANKOVITZ.



RÉCLAMATIONS

EN FAVEUR

DES GRENOUILLES DE LUXEUIL.

Qu'on attaque les vieux moines de Luxeuil, comme tous les autres, sans savoir un mot de ce qu'on dit, cela n'a rien d'extraordinaire et ne tire pas à conséquence ; mais dans un siècle où l'esprit des bêtes et l'élévation de leurs sentiments sont devenus pour nos gens de lettres un juste sujet d'admiration et d'envie, on devrait au moins respecter la délicatesse bien connue des grenouilles qui habitent le voisinage de l'abbaye, et ne pas blesser tous leurs sentiments de respect et d'amour filial pour leurs ancêtres, en les mêlant sans cesse et sans raison à un conte ridicule inventé, selon toute apparence, par quelque méchant crapaud. Quoique injustement attaquées, les grenouilles de Luxeuil ne songeaient ni à se plaindre, ni à réclamer (les grenouilles ne réclament plus rien depuis leur mésaventure politique dont la Fontaine a si bien raconté l'histoire). Mais les procédés peu galants dont on use à l'égard de ces aimables virtuoses ont fini par révolter tout le monde des eaux (je veux dire le monde aquatique), et une truite savante du Breuchin, dont M. Michelet écrira sans doute un jour les mémoires intimes, à sa façon, s'est rendue l'organe de l'indignation générale en adressant aux grenouilles offensées la lettre suivante, destinée à faire définitivement justice d'un non-sens introduit comme beaucoup d'autres en contrebande dans le domaine public, à une époque où l'on s'occupait plus de dénigrer le passé que de l'étudier.

Un campagnard des environs de Luxeuil, très spirituel, très savant et très modeste, bien qu'il ne soit pas de la commune-modèle de Frotey, se rendant un jour au marché, a trouvé cette pièce intéressante au bord de la fameuse grenouillère, et pour répondre à l'appel que j'adressai dernièrement aux abonnés des *Annales,* il s'est empressé de nous l'envoyer.

Je le soupçonne d'y avoir mis un peu du sien ; mais, en tout cas, nos lecteurs, après l'avoir lue, seront certainement d'avis que, pour l'esprit comme pour la chair, les truites du Breuchin ne laissent rien à désirer.

Jules SAUZAY.

LETTRE AUTOGRAPHE D'UNE TRUITE DU BREUCHIN

A SES COUSINES LES GRENOUILLES DE LUXEUIL.

MES BELLES COUSINES,

Depuis longtemps je suis importunée par le bruit qui se fait autour de moi à votre occasion. Il est très fâcheux que des personnes bien élevées comme vous l'avez été fassent parler d'elles, et que les papiers publics eux-mêmes s'en occupent. Comme je suis persuadée que vous valez mieux que la réputation qu'on cherche à vous faire, j'aime à croire que votre timidité bien connue vous empêche seule de fermer la bouche aux méchants qui vous calomnient, et je serais heureuse de resserrer les liens du sang qui nous unissent, en vous aidant à soutenir l'honneur de notre famille.

Mais quel est, direz-vous peut-être, ce renfort inattendu qui nous arrive ? Quel est ce redresseur de torts qui vient offrir à notre réputation le secours de sa vaillante épée ?... Mes belles cousines, ne vous fâchez point, je ne suis pas de la race de don Quichotte. Plût à Dieu que l'abbaye de Luxeuil n'eût jamais construit que des moulins à vent, vous n'auriez peut être point été maltraitées sur ses terres, comme une chronique impertinente soutient que vous le fûtes. Je pourrais vous prouver que je descends en ligne directe de ce poisson historique (une truite de 10 livres) à la poursuite duquel périt un abbé de Luxeuil, qui, tout fils de Charlemagne qu'il était, se noya en voulant saisir cette magnifique proie. Cela se passait en 855. Depuis lors, mes ancêtres ont librement habité le Breuchin jusqu'à nos jours, et j'espérais accomplir paisiblement mes destinées dans ses eaux limpides, quand le décret qui élève les cantonniers au rang de gardes-pêche est venu tellement multiplier le nombre des pêcheurs, que ma seule ressource est de vivre aujourd'hui dans une caverne profonde, berceau de mes aïeux et dernier refuge offert à leurs enfants. Là, mon existence s'écoule aussi silencieuse que la vôtre fut bruyante, si l'on en croit les méchants. J'étudie, je relis les vieux titres et les anciennes chartes qui sont les monuments glorieux de notre passé, et je me sens prise d'une immense pitié en voyant l'ignorance et la mauvaise foi jeter la boue sur vos jolies robes vert-pomme, afin que les éclaboussures en rejaillissent sur la blanche robe de Colomban et de ses disciples. Je me suis dit : Ces belles cousines ont sans doute reçu une éducation distinguée, mais les pensionnats d'aujourd'hui, en saturant les

jeunes intelligences d'histoire romaine et de géographie universelle, négligent tellement l'histoire et la géographie de leur pays, que nos jeunes personnes, grenouilles ou autres, ne connaissent pas même les quatre points cardinaux de leur ville natale, ce qui les expose souvent à perdre le nord. J'ai bravement pris ma plume, ajusté mes lunettes et relu les accusations portées contre vous, pour mettre en regard les réponses que vous y pouvez faire devant la justice de l'opinion publique. On vous accuse, belles cousines, d'avoir fait un tapage infernal sous les fenêtres de l'abbaye de Luxeuil pour empêcher les moines de dormir. On vous accuse d'avoir mêlé des notes discordantes au *Laus perennis* ou chant perpétuel de louanges, qui retentissait sous les voûtes de la noble église du prince des Apôtres. On vous accuse d'y avoir mis un tel entêtement que les moines n'ont pu vous vaincre, et qu'après 1,200 ans de lutte vous êtes demeurées maîtresses du terrain. On vous accuse enfin, quelle horreur! d'avoir été cause volontaire de la mort d'une foule de paysans qui, pour s'être trop échauffés en cherchant à réfréner votre langue, furent moissonnés par les fièvres pernicieuses et les fluxions de poitrine, fruit ordinaire des exercices trop violents. Et à cela vous ne répondriez rien? Vous avez tant parlé autrefois, et vous seriez muettes aujourd'hui! Le silence n'est plus permis, puisque votre honneur est en jeu.

Je trouve les preuves de votre innocence dans les archives du pays, dans celles de ma famille et dans les notes qu'un vieux barbeau de la Lanterne, membre de l'académie de Frotey et de quatorze autres sociétés également savantes, a bien voulu me communiquer.

Je ne parle pas des preuves que le bon sens pourrait fournir; il a si peu de cours aujourd'hui.

— On dit, belles cousines, que vous avez troublé le sommeil des moines par des coassements acharnés. A cela répondez hardiment qu'on ne pouvait faire un choix plus malheureux que celui de Luxeuil pour vous mettre en scène. De l'aveu de tous, ce monastère fut dans les premiers siècles un des plus réguliers et précisément de ceux où l'on pratiquait l'exercice de la louange perpétuelle, c'est-à-dire que les moines étaient partagés en troupes qui se succédaient jour et nuit pour chanter des psaumes. Au temps de saint Walbert, ces troupes ne comptaient pas moins de 50 à 60 religieux chacune. Plus tard, on se levait à minuit, ou au moins à deux heures, pour chanter matines. Si cela ne prouve pas que vos grand'mères gardaient le silence, cela prouve au moins que les religieux n'étaient pas aussi délicats pour le sommeil que leurs détracteurs l'ont prétendu et ne le sont probablement eux-mêmes, et la voix de 40

ou 30 choristes chantant des psaumes à pleins poumons me paraît beaucoup plus redoutable aux douceurs du repos nocturne, que le cri d'une légion de grenouilles.

D'ailleurs, à ceux qui vous accuseront d'avoir troublé l'office, répondez avec l'agneau de la fable :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?...

Comment aurions-nous pu, par ces coassements importuns que nous reproche un compatriote, troubler quelqu'un ou quelque chose, puisqu'il n'y avait pas d'étang ni de marais auprès de l'abbaye? Veuillez jeter un coup d'œil sur ces vieilles chartes qui portent la date respectable de 1295, de septembre 1301, et du premier samedi de janvier 1302; vous y verrez qu'à part les puits, les citernes et les fontaines, qui ne sont point nos demeures d'habitude, il n'y avait pas une goutte d'eau autour de l'abbaye; qu'au contraire, sur la place qu'occupe l'étang actuel, il existait, en dehors des murailles, un faubourg florissant qui fut entièrement détruit en 1293 par Hugues de Bourgogne, sire de Montjustin. Ce faubourg, qui s'appelait faubourg de la Bure, n'a jamais été rebâti. Dans les premières années du XIVe siècle, on déblaya ses ruines, on les remplaça par des champs et des terres labourables qui furent cultivés pendant une cinquantaine d'années. Voulez-vous savoir ce qu'on en fit ensuite? Ouvrez ce vieux bouquin qui s'appelle le cartulaire de Luxeuil; et vous y verrez que de 1347 à 1351, l'abbé Fromond de Corcondray, ayant reconnu les inconvénients qu'il y avait à ne posséder ni moulin ni courant d'eau dans l'intérieur de la ville, trouva moyen d'y amener une dérivation du Breuchin et des eaux de la forêt. Ce ruisseau, qui coule encore aujourd'hui, donna le mouvement à deux moulins: pour avoir une tête d'eau suffisante, on fut obligé de creuser un étang, et cet acte de naissance de l'étang abbatial prouve que nous n'avons pas pu coasser, ni conséquemment nous faire rappeler à l'ordre, avant l'an 1350.

A cette époque, il était déjà trop tard pour obliger les bourgeois de Luxeuil à nous fermer la bouche à coups de gaule. Ils avaient goûté de la liberté, puisque l'affranchissement de la ville, pièce que M. le maire tient à votre disposition, porte la date du 7 décembre 1291. Prenez la peine de le lire, et vous verrez que, loin de leur ordonner de maltraiter les grenouilles, on leur permet de prendre du poisson autant qu'ils pourront en manger... et attraper. J'imagine que la permission s'étendit aussi aux grenouilles..., à moins que les religieux, laissant la truite aux bourgeois, n'aient voulu se réserver le plaisir barbare de croquer leurs belles ennemies.

A ceux qui s'apitoieront sur le sort des malheureux paysans qui se foulaient la rate ou se disloquaient le thorax en battant l'eau pour vous mettre en fuite, répondez humblement que si telles étaient les choses, vous avez bien dégénéré. Quoi! du temps d'Esope, le moindre bruit vous effarouchait, un lièvre suffisait à vous faire rentrer dans vos grottes profondes; au XIXe siècle, votre timidité est encore proverbiale, et au XIIe il fallait des escouades de robustes paysans, armés de perches de quinze pieds de long ou de lourdes et effrayantes massues, pour réduire au silence les grenouilles d'un étang qui n'a pas 150 mètres de tour! Si cela est, cachez-vous au plus profond des marais, ensevelissez votre honte dans la fange et que jamais on ne parle d'une race aussi tristement dégénérée!

Non, mes belles cousines, les mauvais plaisants qui ont voulu faire de vous une armée de furies, et des Luxoviens un troupeau de dindons, auraient dû choisir ailleurs que sur les rives du Breuchin, les victimes du despotisme et de la tyrannie.

Nos paysans eux-mêmes eussent si peu consenti à faire de la peine aux grenouilles et à troubler leurs chants nocturnes, qu'ils refusaient carrément d'aller faire le guet sur les murailles de la bonne ville de Luxeuil, et qu'il fallait les y contraindre, même au jour du danger. Ainsi vous trouverez un arrêt du 2 février 1444, qui les condamne à venir garder les remparts de la ville, en dépit de leur résistance; il était grand temps, et mal en prit à ceux qui refusèrent, puisque peu après, les Ecorcheurs firent main basse sur tous ceux qui n'étaient point retirés dans la ville ou dans les châteaux de l'abbaye. L'enquête détaillée qui se trouve aux archives de Dijon vous dira combien ceux qui eurent le bonheur d'avoir obéi, s'estimèrent heureux.

La seule obligation relative aux étangs qui fut imposée aux habitants de nos villages, ce fut de payer la dîme du poisson, et de réparer la chaussée de l'étang nouveau qui longeait les remparts de Luxeuil. L'entretien de cette chaussée était une œuvre de nécessité publique. Eh bien! les paysans y conduisaient de si mauvaise grâce quelques voitures de pierres, qu'il fallut de nombreuses sentences judiciaires pour les y obliger. Une des plus célèbres de ce genre porte la date de 1539, et ce furent quatre paysans, maires de quatre villages de la terre, qui reconnurent que leurs administrés avaient tort, et qui répartirent la corvée en qualité d'arbitres acceptés par les deux parties.

Ce régime continua sous la domination des rois d'Espagne, des parlements, et même des rois très chrétiens, tout comme il continue encore

aujourd'hui sous le nom de *prestation*, et oblige, en vertu de la loi du 21 avril 1836, nos paysans à conduire des pierres et matériaux sur des chemins par lesquels ils ne passeront jamais.

Si les infortunés habitants de la terre de Luxeuil devaient monter la garde pour le compte de l'abbé, ils avaient le bon esprit de se faire payer leurs peines. En 1564, ils veillaient autour de leur maître résidant au château fort de Baudoncourt, dont les fossés étaient vraiment la terre classique des grenouilles. On ne voit nulle part qu'ils aient réduit ces intrépides chanteurs au silence, mais on voit par une lettre conservée aux archives de Simancas (Espagne), que cette garde coûtait fort cher. Il est vrai que l'abbé d'alors avait le moyen de payer : il s'appelait Antoine Perrenot de Granvelle, il était cardinal, ministre d'Etat, et passait pour la plus forte tête de l'Europe. Cela ne l'empêchait pas de trouver la charge lourde, et les services de ses fidèles sujets un peu chers.

Enfin, je me permets une réflexion que vous me pardonnerez sans doute. C'est à une petite distance de cet étang qu'on exerçait la milice de la ville, les soldats du roi et les recrues de toute espèce qu'on tirait de Suisse et de Comté pour les envoyer dans les Pays-Bas; c'est sur la chaussée même de ce petit étang qu'était établi le tir à l'arquebuse et au mousquet; il ne fut supprimé et transporté ailleurs que le 6 septembre 1619. J'ai l'arrêt sous les yeux (1). Outre la crainte naturelle que leur inspire la détonation des armes à feu, des grenouilles bien élevées pouvaient-elles rester dans le voisinage d'une soldatesque tapageuse et brutale, dont la bouche mal apprise lançait trop souvent des propos inconvenants, et le respect dû à vos ancêtres n'oblige-t-il pas à croire que la décence, plus encore que l'amour de la paix, les engagea bientôt à chercher une demeure plus tranquille que ce malheureux étang?

De tout ceci, vous pouvez conclure hardiment que ceux qui ont voulu noircir votre réputation ont faussé l'histoire et calomnié les siècles passés. Ils l'ont bien senti, et la conscience leur a remué, puisque les derniers qui ont lancé ce mensonge dans le public, ont dit que c'était seulement le soir du jour où l'abbé faisait son entrée, que se célébrait la cérémonie des grenouilles. Cela est faux; allez à l'hôtel de ville de Luxeuil, aux archives de Vesoul et de Besançon, vous y trouverez des procès-verbaux longs d'une aune, où l'on décrit avec exactitude la solennité de l'entrée, les discours des uns, les costumes des autres, la joie de celui-ci, les protestations de ceux-là; on compte avec complaisance les bouteilles

(1) Archives de la Haute-Saône, série H.

d'eau de cerise, les jambons fumés, offerts au nouveau seigneur, et les muids de vin consommés par ses joyeux sujets. On y parle de tout, excepté de vous, belles cousines, et certes, quand on sait combien les anciens étaient rigides pour les préséances, droits ou redevances quelconques, on est bien obligé d'avouer que, s'ils eussent joui d'un privilége aussi rare que celui de vous imposer silence au nom du droit, ils n'eussent point manqué d'en faire mention.

Je vais plus loin, et vous apprendrai ce que vous ignorez sans doute, c'est que cette petite fable est de date toute récente. Avant la révolution, on n'en trouve pas de traces. J'ai même entre les mains un ouvrage imprimé en l'an premier de la liberté (ce qui veut dire en 1792), et destiné à faire connaître au naturel les mœurs et usages des ci-devant provinces; on trouve là des choses prodigieuses, par exemple, que les Luxoviens sont timides, crédules et tristes, parce que l'inquisition leur a assombri le caractère, parce que les moines leur ont obscurci l'intelligence, etc... Et pourtant pas un mot de vous, belles cousines! C'était bien l'occasion d'écraser ces maudits moines sous l'odieux et le ridicule, c'était le dernier trait capable de peindre ces maîtres détrônés, qui tout à l'heure *dormaient en paix à l'ombre de* 100,000 *livres de rentes!* — Que n'étiez-vous là?

Ce fut seulement quelques années plus tard, qu'un pamphlétaire maladroit imagina d'appliquer à Luxeuil ce qui se débitait sur la corvée en général, et fabriqua cette grossière complainte où la rime le dispute à la raison, et dont on n'a jamais cité que le premier couplet. Ce couplet fit fortune; comme il exprimait une fausseté, il devait en rester quelque chose. Les républicains du lendemain approuvèrent cette charmante poésie, les philanthropes l'exploitèrent, M. Michelet l'a citée avec compassion, Malte-Brun l'a tirée à 100,000 exemplaires; d'autres, n'osant la citer dans le texte, l'ont mise en note; d'innocentes revues et d'inoffensifs journaux l'ont rappelée avec complaisance, et la chose est si bien acceptée par les badauds, qu'ils la regardent comme une vérité de sens commun, appuyée qu'elle est sur des preuves de cette force : on dit, on raconte, on prétend; comme le prouve la chanson, etc. Et voilà, mes belles cousines, comme quoi votre histoire est vraie! Sous peine d'être rétrograde et de renier les immortels principes de 89, il faut l'admettre sans discuter. Un mauvais plaisant fait un mauvais couplet sur votre compte, cinquante ans après on exhibe ce couplet, et on dit : C'étaient des gens de rien, la chanson le prouve d'une manière irréfragable! Que pensez-vous du procédé?

Je sais bien que les hommes instruits ne croient guère à ce conte, qui se débite un peu partout. Ce que je trouve de plus inconvenant, c'est la persistance de quelques compatriotes qui tiennent à donner à notre pays la célébrité du ridicule.

N'ai-je pas vu d'honnêtes baigneurs venir sur la chaussée de votre étang, et calculer la distance de l'abbaye en s'écriant : C'est bien cela! Oh les coquins de moines! oh les malheureux serfs! N'ai-je pas vu un épicier lisant, sur les bords du Breuchin, une page furibonde dans la gazette d'une ville voisine, qu'il venait de trouver chez un de ses confrères, essuyer une larme au récit des humiliations du paysan qui allait au sermon, le front tout ruisselant de sueur et de rosée?... A quoi bon exciter ainsi la haine et le mépris pour un passé dont le retour est impossible, et dont les misères réelles sont bien assez grandes pour qu'on n'y en ajoute pas d'imaginaires et de fantastiques?

Sans doute, il y eut au moyen âge des redevances qui nous paraissent singulières, parce que nous n'en connaissons ni l'origine ni le but, mais encore faut-il les laisser où elles étaient, et ne point en gratifier des lieux où elles furent inconnues.

Protestez donc contre la calomnie, et dites que si la vie de vos ancêtres fut traversée de rudes épreuves, ils ont au moins chanté librement. La preuve que la musique n'a jamais été négligée, même dans les étangs de Luxeuil, c'est qu'aujourd'hui encore vous chantez à la perfection, et dans mes promenades du soir, j'aime à écouter le charmant concert que vous donnez, avec l'assistance des grillons, des cigales et des cri-cri de toute espèce qui pratiquent la musique vocale et instrumentale. Les bénédictins étaient des hommes de goût, ils n'auraient eu garde d'empêcher une musique ravissante comme la vôtre, dont les accents graves et cadencés invitent à la mélancolie et au repos.

Si quelqu'un de vos ennemis trouve une charte qui mentionne un seul acte de tyrannie des moines contre vous, qu'il veuille bien m'en donner connaissance, et je crierai plus fort que lui que les moines étaient d'implacables bourreaux, poursuivant la musique jusque dans ses meilleurs interprètes ; mais d'ici là j'admettrai, avec tous les gens raisonnables, que vous avez été fort sages, que chacun vous a laissées tranquilles, et nous n'en parlerons plus.

Sur ce, mes belles cousines, j'ai l'honneur de vous tirer ma plus jolie révérence en me disant

Votre toute dévouée parente.

LA TRUITE DU BREUCHIN.

REVUE CRITIQUE.

HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE JONVELLE ET DE SES ENVIRONS, par M. l'abbé Coudriet, curé de Lods, et M. l'abbé Chatelet, curé de Betaucourt; ouvrage couronné par l'Académie de Besançon (1).

Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! C'est que trop souvent en effet l'histoire n'est que le tableau des révolutions et des guerres qui ont troublé la vie d'une nation, des malheurs et des crimes qui ont ensanglanté son sol. Sous ce rapport la Franche-Comté peut être mise au nombre des provinces les moins heureuses. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de Louis XIV, elle eut à subir dans chaque siècle quelque invasion ennemie. Après les campagnes de César et la domination romaine, cette province fut une des premières exposée aux flots des barbares qui envahissaient la Gaule. Les Bourguignons, les Huns, les Sarrasins, les Hongrois, etc., s'y succédèrent pour y amonceler les ruines. Puis vinrent les Ecorcheurs, les grandes Compagnies, et surtout ces *Suédois* qui firent de la Franche-Comté un véritable désert. Aussi que de monuments, que de villes même ont disparu dans ces luttes sanglantes ! Quelques-unes de ces villes sont tellement effacées du sol qu'on cherche encore aujourd'hui la place où elles furent assises. D'autres ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes. Mais les patientes recherches de nos historiens leur donnent une seconde vie en tirant leurs annales de la poussière. Ils fouillent le sol pour y chercher les débris des monuments de l'époque celtique ou romaine. Ils analysent les chartes du moyen âge pour y découvrir les traces des institutions féodales et les premiers mouvements de la vie politique et communale. Ils recueillent les textes anciens, les traditions, les légendes même, et de tous ces documents épars, se forment peu à peu les matériaux d'une histoire complète de notre pays. Grâce au mouvement littéraire qui se produit dans notre province, toutes les villes et tous les bourgs auront bientôt leur monographie. Des trois départements qui remplacent l'ancien comté de Bourgogne, celui de la Haute-Saône est, sous ce rapport, le moins bien partagé. Plusieurs lieux importants n'y ont pas encore trouvé leur historien.

En attendant, nous accueillons avec joie le travail consciencieux que viennent de publier MM. Coudriet et Chatelet sur *la seigneurie de Jonvelle et ses environs*. Toute cette partie de la Haute-Saône, qui était comprise dans ce qu'on appelait

(1) 1 fort vol. in-8°, avec planches. Prix, 6 fr. — Chez les auteurs, et chez J. Jacquin, imprimeur à Besançon.

le bailliage d'Amont, fut le théâtre d'événements qui n'avaient pas encore été mis en lumière. Jonvelle, village aujourd'hui presque oublié, fut dès l'époque romaine un lieu important. C'était un centre où aboutissaient de nombreuses voies romaines et plusieurs cours d'eau navigables. Des monuments, des inscriptions trouvées dans les environs, rappellent le séjour des Romains dans cette contrée. Les historiens de Jonvelle ont recueilli avec soin tous ces documents. Des cartes, des dessins, le texte des inscriptions, etc., suffisent pour nous donner une idée générale de l'histoire de cette cité à l'époque gallo-romaine.

La seconde partie de l'ouvrage comprend le moyen âge, jusqu'à la fin du XIVe siècle. C'est l'histoire de la seigneurie féodale de Jonvelle. Les auteurs ont recueilli avec le plus grand soin tous les documents écrits qui peuvent éclairer cette période. A côté d'événements qui ressemblent à ce qu'on trouve dans l'histoire de toutes les seigneuries du moyen âge, ils ont pu signaler plusieurs faits intéressants. On voit les seigneurs de Jonvelle fonder et enrichir l'abbaye cistercienne de Clairefontaine, qui eut la gloire d'avoir un saint pour premier abbé; on les voit s'allier à d'illustres familles, présider à des transactions importantes, et accorder enfin à leurs sujets, en 1329, une charte de franchises qui est une des plus curieuses du XIVe siècle. Cette charte, du reste, n'était que la confirmation et l'extension des libertés municipales déjà préexistantes et anciennes. Les auteurs de l'*Histoire de Jonvelle* l'ont publiée tout entière, d'une manière exacte et correcte.

Ajoutons, en passant, que la partie de leur travail qui comprend les *preuves*, offre des pièces importantes, la plupart inédites, qui intéresseront vivement les amateurs de notre histoire nationale. Un grand nombre de ces pièces se rapportent à la guerre de dix ans, si fatale à notre province. Elles sont tirées des archives départementales et particulièrement de la *correspondance du parlement de Franche-Comté*, mine abondante où devront puiser ceux qui voudront écrire une histoire complète de la guerre de dix ans. Un autre document curieux et inédit a été communiqué aux auteurs par M. Thiberge, maire de Bussières (Haute-Marne). C'est le *Journal de messire Clément Macheret, curé d'Hortes.* Grâce à ces sources authentiques et à d'autres encore qui sont indiquées à la fin de l'*Histoire de Jonvelle*, les auteurs nous ont donné sur cette époque malheureuse des détails encore inconnus.

La troisième partie de leur travail, qui commence à l'an 1632, est sans contredit la plus intéressante. Ils n'ont rien négligé pour que leur récit fût complet sans être minutieux. En lisant ce désolant tableau des désastres de notre province, on se prend à l'aimer davantage, parce que ses malheurs nous émeuvent et nous attachent à elle.

Dans cette guerre du XVIIe siècle, où la Comté eut tout à souffrir de ses alliés aussi bien que de ses ennemis, Jonvelle, situé sur la frontière, était exposé à des attaques incessantes. C'est de cette place que les pays voisins attendaient secours et protection. C'est contre elle que les ennemis dirigeaient leurs premiers coups. Plusieurs fois attaquée, elle se défendit vaillamment. Les troupes suédoises répandaient la désolation dans les campagnes environnantes. La Franche-Comté avait appelé à son aide une armée auxiliaire de Lorrains et d'Allemands. Mais ces alliés étaient pires que des ennemis. Ils bornaient leur

vaillance à ravager le pays confié à leur garde. Gallass surtout, qui commandait les troupes impériales, s'était montré plus cruel pour les Franc-Comtois que Weimar lui-même. Partout où il passait, amis ou ennemis étaient exposés à ses exactions, et son nom était devenu un tel objet d'horreur que les habitants des pays qu'il avait ravagés ajoutaient aux litanies des saints cette naïve invocation : *A Galà libera nos, Domine.* La peste et la famine venaient encore s'ajouter à tous ces maux. Les habitants que la mort avaient épargnés fuyaient de toutes parts à l'étranger, et il ne restait dans le pays que les soldats et les brigands.

Jonvelle soutenait de son mieux les attaques de l'ennemi. Cette place avait déjà été prise, un demi-siècle auparavant, en 1595, par les soldats de Tremblecourt. Alors son gouverneur avait capitulé honteusement, sans essayer de résister. En 1641 elle montra plus de courage. Son gouverneur, du Magny, sommé de se rendre, répondit « non » très gaillardement. La place fut investie et canonnée. Les Comtois réparaient pendant la nuit les brèches que le canon ennemi avait faites. Mais décidément la ville était trop faible de soldats et de munitions. Elle fut prise, livrée aux flammes, et ses derniers défenseurs furent tous passés par les armes ou pendus aux créneaux.

A dater de cette époque, Jonvelle n'a plus que l'importance d'une ruine. La perte de cette place ouvre tout le pays aux armées ennemies, et les mémoires du temps nous montrent cette ville, autrefois populeuse, renfermant à peine en 1652 quelques habitants mal abrités.

Tel est, en quelques mots, le résumé de cet ouvrage, dont les détails intéresseront tous ceux qui tiennent à connaître l'histoire de leur pays. Le style de ce livre est celui qui convient au genre historique, simple, clair, sans emphase et généralement correct. Le volume se termine par quelques courtes notices sur les villages qui dépendaient de la seigneurie de Jonvelle. Les auteurs ont ainsi donné plus qu'ils ne promettaient. Personne ne s'en plaindra, et si l'on prenait soin de rédiger partout des notices semblables sur chaque village du département, nous aurions bientôt pour la Haute-Saône un intéressant dictionnaire des communes.

J.-M. SUCHET.

ÉTUDE POÉTIQUE SUR LES LIBRES PENSEURS.

Besançon, J. JACQUIN. 1864.

Si tout le monde peut, comme M. Jourdain, faire de la prose, même sans s'en douter, la poésie est un don plus rare, qui n'est point le partage de tous, et dans cette sphère, où il y a peu d'appelés, il y a encore moins d'élus. C'est qu'il faut à la poésie une pensée neuve, une imagination vive, de grands sentiments, une expression concise, un style imagé, un tour spirituel, et, par dessus tout, un goût sûr et délicat. Ajoutons à cela que, dans notre langue, les

lois du vers sont peut-être plus sévères que dans aucune autre, et nous comprendrons que s'il est rare de trouver toutes ces qualités réunies, il est rare aussi de trouver de bons vers.

Cependant en France, la poésie a toujours été en honneur, et dans notre province en particulier, elle a souvent été le délassement de quelques esprits d'élite, lorsqu'elle n'était pas l'inspiration féconde et l'émotion d'une vie de poëte. Cette année même a vu éclore sur notre sol une production de ce genre, une satire franc-comtoise, et nous avons autant de plaisir à la signaler aux lecteurs des *Annales*, qu'un amateur à montrer une plante distinguée qu'il a entourée de ses soins, et qui fait l'ornement de son jardin.

L'auteur a pris à partie les *Libres Penseurs*; il a voulu les peindre d'après nature, stigmatiser leurs procédés et montrer le danger de leurs égarements Rien assurément n'offre plus d'à-propos. Dans un temps où l'erreur répand de tous côtés ses funestes théories, chez l'homme qui examine l'état des esprits et les courants qui entraînent la société, le zèle s'échauffe, l'indignation s'allume, il faut protester, car il y a là plus que des ridicules à poursuivre, et pour l'écrivain, pour le poëte, c'est un noble but.

L'œuvre dont nous parlons n'est pas seulement une satire, c'est une étude. Il importait en effet de garder une certaine mesure et de ménager ses coups, car, nous dit le poëte :

On punit les agneaux quand ils mordent les loups.

Et alors, comment atteindre ces personnages, si ce n'est en discutant leurs œuvres? D'ailleurs, ne suffit-il pas bien souvent d'énoncer leurs axiomes pour en faire voir le néant, voire même le côté ridicule? Mon Dieu, oui! il suffit de faire disparaître ce qu'ils laissent à dessein d'obscur et de nébuleux dans leur style, de dégager — ce qui n'est pas toujours facile — le fond de la pensée; il n'y a, en un mot, qu'à les mettre en français; car, il faut bien le reconnaître avec un illustre écrivain, les sophistes, en altérant les idées, ont par là même dénaturé les termes qui servent à les exprimer et gâté notre belle langue.

Après tout, ces grands esprits pouvaient penser librement tout seuls, et ne pas chercher, par tous les moyens que donne la publicité, à entraîner la foule sur leurs traces; mais, et c'est là ce qu'il y a chez eux de plus répréhensible, c'est pour faire parler d'eux, c'est pour satisfaire leur ambition immodérée, qu'ils se sont lancés dans cette voie : c'est là aussi ce que notre critique leur reproche avec le plus d'amertume. Il les accuse de s'être faits philosophes par spéculation, alors que toutes les autres issues leur semblaient fermées; ce titre a été la gloire des plus grands génies, mais de nos jours

Il peut conduire à tout sans obliger à rien.

Aussi, voilà notre savant introduit devant son public, grâce à son passe-port de philosophe; il veut se distinguer, et ses moyens sont bientôt choisis :

Pour dire du nouveau la méthode est facile :
On se fait éclectique ; on prend de tous côtés
Des mensonges très vieux, d'anciennes vérités;
On pressure, on essaie, on combine, on mélange,

On obtient tôt ou tard quelque chose d'étrange,
Quelque blasphème heureux qui plaît aux connaisseurs.

C'est ainsi qu'ont été composés tant d'ouvrages fameux, où l'on bouleverse toutes les idées qui sont la base de l'esprit humain, tous les principes qui servent de fondement à la société. Et d'abord on commence, bien entendu, par supprimer Dieu, ou du moins on le relègue parmi les êtres qui n'existent pour l'intelligence qu'à l'état d'abstraction; cela a été dit et écrit dans des livres que tout le monde connaît, et il est incroyable qu'on ose formuler tout haut d'aussi monstrueux blasphèmes. Autrefois, dans les plus grandes crises, dans les plus sanglants bouleversements, on n'avait pas été jusque-là :

On dépasse à présent Robespierre lui-même,
Qui, pour la foule au moins, gardait l'Etre suprême.

Ah! c'est qu'alors le siècle était encore trop jeune, il n'était pas mûr pour vos idées, Messieurs les philosophes; mais de nos jours on peut tout hasarder, et vos livres ne sont pas brûlés pour cela; au contraire... le public les achète. C'est tout ce que demandent ces écrivains *sincères*; ils veulent du succès, du scandale, et, il faut bien le dire aussi, de l'argent. Du reste, ils s'accommodent d'une existence fort douce, ils prêchent une doctrine facile :

On se fait à soi-même une règle du bien,
Qu'on suit avec plaisir tant qu'il n'en coûte rien.....
Il faut en convenir, ce système a du charme;
Dieu supprimé, je sais qu'il reste le gendarme,
Mais on peut l'éviter sans de trop grands efforts :
Il est bien moins gênant que n'était le remords.

Mais encore vont-ils s'arrêter là? Sur quoi repose ce culte désintéressé du bien, et qu'en doit-on admettre dans la pratique? Il faut être logique et ne pas reculer devant les conséquences : quand on démolit les fondations, l'édifice s'écroule, et au fond, voici le dernier programme adopté :

L'intérêt personnel est toute la morale,
Et sans honte en plein jour l'égoïsme s'étale;
Sacrifice, vertu, dévouement, ces vieux mots
Ne veulent dire au fond qu'aveuglement des sots;
Rien n'est plus juste en soi, rien n'est illégitime,
Tout dépend du succès, tant pis pour la victime;
La force fait le droit, le faible a toujours tort,
Le loup peut invoquer la raison du plus fort.

Il est impossible de résumer avec plus de concision et de force la philosophie morale des libres penseurs. Voilà la civilisation qu'ils nous préparent, et assurément le tableau n'est pas trop sombre; nos lecteurs peuvent même reconnaître dans ces vers, telle phrase que l'auteur a pu copier à peu près textuellement dans des écrits trop connus. Certes, il est bien en droit de s'écrier :

Qu'importe, après cela, ce qu'un sophiste pense?
Qu'importe sous quel titre et par quels arguments
Il veut détruire en nous les plus purs sentiments?

Positiviste, athée, esprit fort, panthéiste,
Disciple de Hégel ou matérialiste,
L'un vaut l'autre ; marchant au but qu'ils ont rêvé,
Tous font d'un penseur mort l'égal d'un chien crevé.

Voilà la vérité toute nue, voilà le dernier terme qu'on veut donner à nos espérances : il est bien permis de flétrir avec énergie de semblables résultats.

Le poëte nous a dit ce que ces grands raisonneurs mettent à la place de Dieu, quelle est leur philosophie métaphysique et leur philosophie morale, ce qu'ils font de la vie présente, ce qu'ils font de la vie future; mais il devait une mention spéciale à l'homme aujourd'hui le plus connu, sinon le grand chef de cette école : aussi a-t-il réservé à M. Renan une place parmi les libres penseurs. Les pages les plus curieuses de ce livre qu'on ne veut plus nommer parce qu'on en a trop parlé, y sont traduites et critiquées avec esprit; tout le monde sait d'ailleurs que certains passages de la *Vie de Jésus* tournent à l'idylle ou à la pastorale : ils ont naturellement fourni l'occasion d'une exposition gracieuse et d'une interprétation charmante; mais là-dessous se cache le trait effilé de la satire. A quel propos, se demande-t-on, cet étalage de science et d'érudition vaniteuse? Tâchez donc, lui dit-on,

Tâchez donc d'obtenir un succès populaire
Avec un peu de grec, d'arabe et de grammaire !
Parlez d'Averroès pour qu'on parle de vous !

Plus loin encore, il est bafoué, berné, ce pauvre Renan, lui qui a préconisé le dieu qui se fait en détail, le résultat du développement progressif de la conscience universelle, et chez lequel la haute grammaire entre comme élément nécessaire de la toute-puissance; on lui répond avec un sourire :

Difficile entreprise! œuvre de longue haleine!
Au point où la nature a mis l'espèce humaine,
Même ceux d'entre nous qui s'en tirent le mieux,
Nous avons bien à faire avant de passer dieux !

Enfin, les réponses en prose n'avaient pas fait défaut à M. Renan, il était criblé des flèches de la critique, mais il fallait entourer la victime de bandelettes et de fleurs; à présent qu'il a eu les honneurs de la satire en vers, le succès est complet et il ne manquera pas une épine à cette couronne qu'on a rudement placée sur sa tête.

Les fragments que nous venons de citer suffisent déjà à montrer avec quelle adresse le poëte manie l'ironie et le ridicule, avec quelle aisance d'allure il passe du plaisant au sévère. Grâce à un jugement sûr, si le vers n'a pas toujours l'élan poétique et la chaleur de l'inspiration, il est toujours l'expression de la raison et du bon sens, et par là même il frappe droit et juste à l'endroit qu'il veut atteindre. D'ailleurs, cette forme un peu didactique sied parfaitement au sujet et au titre que l'auteur a adoptés, sans exclure cependant les tirades éloquentes, les sorties généreuses et les nobles élans qui font le charme de cette œuvre, et qui sont si bien dans les habitudes de l'esprit, lorsque après avoir analysé minutieusement les détails, il se reporte

aux considérations générales et juge l'ensemble d'un ouvrage. La critique est comme l'oiseau de proie, qui, tantôt fondant sur sa victime et la poursuivant terre à terre, nous étonne par son adresse et son agilité, tantôt nous fait admirer sa puissance lorsque nous le voyons s'élever majestueusement dans les airs et envelopper dans son vol comme dans son regard perçant les plaines et les monts.

Ainsi, lorsqu'il a suffisamment mis en lumière les doctrines de la libre pensée, c'est en dominant la situation présente, c'est en jetant un coup d'œil sur le passé, que l'auteur se livre aux réflexions suivantes :

> Tous les siècles ont eu quelques rares athées,
> Excusables peut-être au temps où l'univers
> Faisait fumer l'encens devant des dieux pervers ;
> Mais un fait inconnu même du paganisme,
> C'est le bruyant succès des prêcheurs d'athéisme,
> C'est de les voir vantés pour d'absurdes écrits
> Qui jadis inspiraient l'horreur ou le mépris,
> Et qui vont maintenant, par milliers d'exemplaires,
> Infecter de poison les foyers populaires.

Il y a là, en effet, un symptôme grave et digne d'occuper le chrétien et le moraliste : nous voyons la foule se ruer en masse sur des productions malsaines et remplies d'erreurs, et comme conséquence, il semble qu'on veuille rompre avec les vieilles traditions de travail, de vertu et d'honneur. Où nous mènerait cette révolution, si elle se faisait dans les cœurs et les intelligences? Ah! nous voudrions que tout le monde pût entendre les graves et majestueuses paroles qui sont comme la conclusion de l'œuvre que nous analysons ; elles semblent coulées en bronze, tant elles ont de force et d'autorité, et ne nous laissent pas sans crainte envisager l'avenir :

> Les peuples ont aussi leurs obligations :
> Si Dieu dans sa bonté les a faits guérissables,
> Du mépris de ses dons il les rend responsables ;
> Et quand des insensés ne veulent pas guérir,
> En se retirant d'eux il les laisse mourir.

Mais, grâce à Dieu, la France n'est pas encore athée ; non, tel n'est point l'avenir, il n'est point aussi facile d'être libre penseur, et ces messieurs qui à force de penser ont appris à douter de tout, qui ont inventé pour leur usage cette philosophie cellulaire qu'on nomme le positivisme, et dans laquelle ils voudraient enfermer l'esprit humain, ces génies si transcendants qu'ils ne veulent plus rien admettre en dehors de ce qui se voit avec les yeux et se touche avec les mains, n'auront sûrement pas beaucoup d'adeptes.

Le premier obstacle est dans le bon sens public, ce bon sens universel qui est la chose du monde la mieux partagée, qui va droit aux conséquences, et qui ne s'accommodera pas facilement de croire à l'absurde et de voguer sur le doute.

Puis, la foi n'aura-t-elle pas toujours ses apôtres et la raison ses défenseurs? Ah certes ! il y aura toujours des hommes qui mettront leur parole, leur plume, leur volonté, leur vie, au service de la religion comme de la vraie science,

et ce sera là le second rempart contre lequel viendront se briser les efforts de la libre pensée, la digue qui empêchera le naufrage de l'intelligence humaine (1). Ces remparts, ils s'élèvent de tous côtés à mesure que l'erreur s'efforce de les battre en brèche, et tandis qu'elle cherche à grossir son armée par la conspiration du silence, la vérité veut s'affermir par l'union des esprits et grandir par la publicité.

N'allons-nous pas voir se réunir pour la seconde fois cette imposante assemblée de Malines, où tant de voix illustres se sont fait entendre, et où se discutent les questions les plus graves et les plus intéressantes pour le présent comme pour l'avenir des peuples? C'est un grand résultat, dû à la féconde initiative de la religion catholique sous la sauvegarde de la liberté. Voilà ce qui nous fait croire que la cause du bien n'est pas perdue, et que les philosophes impies n'auront pas, comme le dit notre poëte,

Tout gagné fors l'honneur !

Nous voudrions citer encore, surtout les magnifiques vers qui terminent, mais il faut en passer et des meilleurs; nous aimons mieux laisser à nos lecteurs le plaisir de lire cette pièce dans son ensemble, et le soin d'en apprécier le mérite.

Ce poëme renferme environ six cents vers : ils sont tous bien frappés, finement travaillés, et en même temps remplis de souplesse et d'élégance; ce sont là des vers comme on n'en fait plus. Nous pensons qu'en nommant l'auteur, M. le comte de Chardonnet, nous ne ferons que renvoyer jusqu'à lui l'écho des éloges que peut-être il aurait voulu fuir, mais qu'il est bien juste de décerner à une œuvre de cette valeur.

Albert MALLIÉ.

(1) A ce propos, les personnes qui voudraient avoir une idée de la polémique actuelle en faveur de la foi aussi bien que de la philosophie spiritualiste, pourront lire un remarquable travail du P. Toulemont, publié dans les *Etudes religieuses, historiques et littéraires* (Paris, Douniol) sous ce titre : *La Revue des Deux-Mondes et ses tendances en* 1863 *et* 1864. Nos de janvier, février, avril, juin et juillet.

CHRONIQUE.

25 août.

L'attention publique a été vivement préoccupée dans ces derniers temps par la crise douloureuse que subissent le commerce et l'industrie en Franche-Comté. Sans parler des forges et hauts-fourneaux qu'on a vus en grand nombre s'éteindre l'un après l'autre, plusieurs établissements nouveaux et intéressants à plus d'un titre viennent de tomber, et selon toute apparence ne se relèveront jamais. Sans doute les conditions économiques contre lesquelles ces établissements avaient à lutter, notamment l'invasion d'une concurrence hardie et redoutable par son activité, l'abaissement considérable des prix de vente qui s'en est suivi, sans profit sérieux pour le public, l'élévation du taux des salaires et surtout la hausse extraordinaire du taux de l'escompte, ont pu contribuer à ces désastres; mais n'a-t-on pas aussi à regretter d'avoir trop abandonné le vieil esprit de prudence, de réserve et d'économie, qui faisait partie des traditions franc-comtoises? Ne s'est-on pas trop laissé entraîner par l'engouement général du moment, par cette soif d'entreprises et d'aventures qui, ne rêvant que développements gigantesques et progrès instantanés, détruit, transforme, édifie, dépense sans réflexion et sans calcul, essaie sans mesure et sans fin, et ne trouve trop souvent que mécomptes au bout de tous ses efforts? Il faudrait un trésor inépuisable ou sans cesse renouvelé pour prolonger longtemps des expériences de ce genre, et généralement les fortunes de notre époque et de notre pays ne sont pas de taille à en supporter les frais. Les chutes regrettables dont nous avons été témoins, seront sans doute une leçon pour les industriels et les commerçants, plus heureux ou plus sages, qui sont restés dépositaires d'une partie de la fortune de leurs concitoyens, et ils comprendront qu'ils n'ont jamais eu besoin de plus de circonspection, d'ordre et de modération dans les dépenses, pour sauvegarder le dépôt sacré qui leur est confié.

Les journaux de tous les partis se sont accordés à reconnaître que la religion et la France venaient de faire une perte des plus considérables dans la personne de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. Ce savant et éloquent prélat, originaire de Poligny, a trop honoré notre province par ses talents, sa gloire et ses vertus, pour qu'une simple mention dans cette chronique mensuelle puisse suffire à l'admiration et aux regrets de nos compatriotes. M. l'abbé Besson, qui était personnellement en relations avec cet illustre Franc-Comtois, a bien voulu se charger de consacrer à sa mémoire une étude spéciale, où sa vie, ses œuvres et son influence seront exposées avec tout l'intérêt qu'on doit attendre du sujet et de l'auteur.

Le mois d'août est le mois des distributions de prix et des séances académiques. La *Société des amis des beaux-arts* de Besançon a ouvert cette série de fêtes triomphales en couronnant les artistes qui avaient pris part avec le

plus de succès à ses concours de peinture, sculpture, architecture et gravure d'horlogerie. Il est à regretter que le terme fixé pour l'admission des œuvres présentées ait été maintenu avec une rigueur qui a fait perdre au concours une partie de son importance, en écartant plusieurs œuvres remarquables arrivées quelques heures trop tard, entre autres une esquisse peinte de M. Faustin Besson, destinée à orner un plafond du palais Granvelle et représentant les célébrités comtoises. Néanmoins on peut citer avec éloges, parmi les ouvrages couronnés, un fort bon paysage de M. Buchin, de Courbouzon (Jura), représentant le lac de Chambly, la statuette du cardinal de Granvelle par M. Gauthier, de Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), qui offre des qualités peu communes, et la statuette de la célèbre sœur Marthe, par M. Paul Franceschi, de Besançon, œuvre très finement traitée. Avant de quitter le chapitre des beaux-arts, nous devons dire que deux tableaux dus à des artistes franc-comtois et acquis pour le compte de l'Etat à la suite de la dernière exposition, *la Veille d'Austerlitz*, par M. Gigoux, et *Entre-Roches*, paysage par M. Bavoux, viennent d'être donnés au musée de Besançon.

Enfin tout se prépare, dans la même ville, pour la prochaine inauguration de la statue en bronze du général comte Pajol, due à la fois au talent et à la générosité de M. Pajol fils, statuaire habile en même temps que général distingué lui-même. La promenade de Chamars, encore toute attristée d'avoir perdu son antique décoration, dont les vieillards nous parlent avec tant d'éloges, verra ce nouveau monument égayer un peu sa solitude, et servir d'encouragement aux nombreux conscrits qui vont y recevoir les premières leçons de l'art militaire.

Dans une région moins éthérée, mais non moins digne d'attention que celle des beaux-arts, le comice agricole de Busy, le plus ancien et le plus important de ceux du Doubs, vient de décerner à M. l'abbé Couquet, directeur des sourds-muets, une médaille d'argent hors classe, pour l'excellente organisation des travaux agricoles sur lesquels il a dirigé l'activité de ses jeunes et intéressants élèves. Des quatre primes d'encouragement offertes chaque année par le même comice aux serviteurs de la campagne qui par de longs et loyaux services ont bien mérité de l'agriculture, trois seulement ont pu être décernées. On serait heureux de croire que la modestie, compagne ordinaire de la vertu, a été la seule cause de cette pénurie de concurrents.

Plus heureux, les établissements voués à l'instruction secondaire ont tous vu une nombreuse jeunesse se disputer leur moisson accoutumée de couronnes. Les lauriers ont été même plus abondants cette année que jamais. De nouveaux concours régionaux et généraux ont été institués pour les établissements de l'Etat. Nos colléges libres, admis au seul concours du baccalauréat, y ont au moins figuré avec beaucoup d'honneur.

A l'occasion du 15 août, la politique a eu aussi, pour un autre âge, sa distribution de prix, sous forme de rubans rouges et de rosettes. Nous ne dirons rien de toutes ces distributions; des premières parce que nous arrivons trop tard, de la dernière parce qu'il ne nous est pas permis d'en parler.

Un autre motif nous impose le même silence à l'égard du fameux concours qui a eu lieu le 21, à Frotey-lez-Vesoul. Nous n'aimons pas à rire de nos compatriotes, même quand ils semblent tenir à faire rire d'eux et de notre pays,

et nous respectons les bonnes intentions, même quand elles font fausse route. Nous croyons donc mieux servir l'académie de Frotey et ses trop bruyants fondateurs, que toutes les réclames dont on a rempli les journaux de Paris et de la province, en appelant le moins possible l'attention publique sur de pareilles excentricités.

L'Académie de Besançon a tenu hier sa seconde séance publique. Après le discours de M. le conseiller Jeannez, vice-président, qui a raconté avec éloquence la mort héroïque de Carle Dusillet, tué en 1636 au château de Rahon, la compagnie a entendu M. l'architecte Delacroix. Nous n'étonnerons personne en disant que le savant et intrépide archéologue avait pris *Alaise* et *Alesia* pour sujet de son discours, et que ce morceau était écrit avec la verve et l'entrain que donne le talent mis au service d'une profonde conviction. M. Delacroix étant fort enrhumé, c'est M. Castan, son ami, qui a donné lecture du morceau. A son ton animé, à ses inflexions heureuses qui faisaient ressortir les preuves du sujet, à ces gestes qui se contenaient à peine, on pouvait aisément reconnaître un ami de l'auteur et un défenseur de la thèse. M. Castan lit fort bien les œuvres d'autrui; on peut en conclure qu'il saura lire les siennes avec plus d'intérêt encore : c'est une bonne fortune pour l'Académie, dans une province où l'on compte tant d'écrivains recommandables, mais si peu de lecteurs agréables à entendre.

M. l'abbé Martin, supérieur du collége catholique de Colmar, a fait aussi son entrée dans la compagnie, à titre d'associé correspondant. Le morceau dont il a donné lecture a pour sujet l'*origine apostolique des principales Eglises des Gaules*, et en particulier le séjour de saint Paul à Narbonne. Chacun a remarqué l'excellente méthode que l'auteur apportait dans l'étude de ce grave sujet, nouvellement remis sur le métier par nos agiographes. Son accent alsacien n'a point nui à son succès, surtout quand il a pris soin de rappeler, par une agréable plaisanterie, qu'il descendait de ces fameux Germains dont les sons gutturaux avaient effrayé jusque sous les murs de l'antique *Vesuntio* les formidables légions de César.

M. Pérennès et M. l'abbé Besson étaient cette année les rapporteurs des concours. Après les avoir entendus, l'Académie a adjugé deux médailles d'or de 150 fr., l'une à M. Koller pour sa *Notice sur l'historiographe Pierre Mathieu*, l'autre à M. l'abbé Bouchey, vicaire de Montbéliard, pour son *Mémoire sur les seigneuries de Blamont et de Clémont*. C'est la troisième fois que M. l'abbé Bouchey est couronné ou distingué dans les concours de l'Académie. La séance s'est terminée par deux satires et deux épigrammes de M. Viancin ; nous n'avons pas besoin de dire que le poëte a été accueilli, comme c'est l'usage depuis quarante ans, avec une faveur marquée et d'unanimes applaudissements. La compagnie, à l'issue de cette séance publique, a nommé président annuel M. Blanc, et vice-président M. le conseiller Desserteaux. Jules SAUZAY.

Il s'est glissé une erreur dans le n° du 31 juillet 1854, article *Souvenirs des Missions d'Orient*. Page 14, *au lieu de* : Je trouvai à Saint-Benoît une Comtoise, nommée Mme sœur Adeleine, *lisez* Mme sœur Perruche.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

ANNALES
FRANC-COMTOISES.

REVUE

RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

SERMON DE CHARITÉ

PRÊCHÉ PAR LE R. P. LACORDAIRE,

A la Société de Saint Vincent-de-Paul, dans l'église de Saint-Michel, à Dijon, le 3 avril 1853 (1).

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem!
Heureux celui qui a l'intelligence du pauvre! (*Ps.* XL, 1.)

MONSEIGNEUR (2), MESSIEURS,

Heureux celui qui sait comprendre cette dignité du pauvre dans l'Eglise de Jésus-Christ, si admirablement décrite par Bossuet. Dieu lui a révélé le secret de son cœur. « Il ne suffit pas, disait ce grand évêque votre illustre compatriote, il ne suffit pas d'ouvrir sur les pauvres les yeux de la chair, il faut les considérer par les yeux de l'intelligence. *Beatus qui intelligit*. Ceux qui ne les regardent que des yeux corporels n'y voient rien que de bas, et ils les méprisent. Ceux qui ouvrent sur eux l'œil intérieur de l'intelligence guidée par la foi, remarquent en eux Jésus-Christ, ils y voient les images de sa pauvreté, les citoyens de son

(1) Ce discours est encore inédit; il a été recueilli avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer, par un des auditeurs du P. Lacordaire, Mlle Marie de Saint-Juan, à qui nous devons cette précieuse communication.

(2) Mgr Rivet, évêque de Dijon.

royaume, les véritables enfants de son Eglise, les premiers membres de son corps mystique. C'est là ce qui les porte à les assister. Encore n'est-ce pas assez de les secourir dans leurs besoins ; tel assiste le pauvre qui n'a pas l'intelligence du pauvre. »

Il semble inutile de rappeler le langage de ce Père de l'Eglise à vous, Messieurs, membres zélés de cette Société de Saint-Vincent de Paul que notre patrie et notre siècle ont eu la gloire de voir naître, et qui s'est répandue avec une si merveilleuse rapidité au delà de nos frontières, comme elle se répandra au delà de notre âge : *vous avez l'intelligence du pauvre*. Cependant, il est des hommes qui se croient chrétiens, depuis vingt ans, cinquante ans peut-être, et qui ne savent pas ce que c'est que le pauvre de Jésus-Christ ; j'espère le leur apprendre : je voudrais élargir devant eux l'horizon de la charité. Je demande cette grâce à celui *qui est venu annoncer l'Evangile aux pauvres*. (*Luc.*, IV, 15.)

C'est le christianisme qui a inauguré dans le monde le soin du pauvre. Dès l'origine le pauvre a été le bien-aimé de l'Eglise. Quand les premiers chrétiens apportaient volontairement leurs biens aux Apôtres, il en était fait trois parts : l'une pour le prêtre, l'autre pour le culte, la troisième pour le pauvre, qui depuis ne fut jamais oublié. Jésus-Christ a voulu que son Eglise fût pauvre, comme il l'avait été lui-même ; il ne lui a point fait de patrimoine sur la terre. Pendant trois cents ans, elle a vécu dans des trous, appelés catacombes, pour témoigner devant tous les âges qu'elle était née et avait grandi dans la pauvreté. Les richesses ne lui vinrent plus tard qu'à titre d'aumônes ; elle sait qu'elle ne peut en user que pour ses besoins, et que le surplus doit retourner en aumônes. Aujourd'hui, le traitement qu'elle reçoit parmi nous en est encore un débris ; c'est une indemnité pour les biens qui lui ont été ravis dans des jours à jamais exécrés, et qui ne lui avaient été donnés que par l'aumône des siècles.

Mes frères, *vous avez l'intelligence du pauvre*, vous n'êtes pas venus vous presser autour de cette chaire, attirés par une vaine curiosité ; vous y êtes accourus pour réchauffer en vous la charité ; vous attendez de moi une parole d'apôtre, une parole de Dieu, la voici : Il faut croire au pauvre. Il faut aimer le pauvre.

PREMIER POINT.

Le pauvre est un mystère dans l'Eglise, un mystère presque aussi incompréhensible que le mystère de la Sainte Trinité, et que nous devons

croire, comme tous les autres mystères de notre religion, d'après la révélation divine. La raison n'y comprend rien, elle pensera tout au plus que le pauvre est, par nature, notre égal devant le Créateur; elle ira peut-être jusqu'à la compassion pour sa misère et dira avec un ancien poëte :

Et, malheureux, j'appris à plaindre le malheur.

Ou avec un autre poëte plus profond :

« Rien de ce qui regarde l'homme ne peut m'être étranger. »

Mais, croire à la dignité du pauvre, c'est impossible, la raison seule ne l'admettra jamais. Toute dignité suppose un assemblage d'élévation et de puissance. Comment imaginer rien de pareil dans le pauvre ? Voilà le langage de la logique; écoutons maintenant celui de la foi.

1° Messieurs, quand vous marchez sur la surface de terre parfaitement unie qu'on appelle une plaine et que vous apercevez à l'horizon une colline, vous dites : voilà une élévation; et si après avoir franchi la colline, vous gravissez une haute montagne et que de son sommet vous plongiez vos regards dans la plaine, vous verrez que toute éminence a disparu, ou plutôt s'est confondue dans l'uniformité du sol. Dans le monde, nous avons établi pour le gouvernement de nos affaires une position élevée et exceptionnelle : la royauté. C'est le pouvoir de tous résumé en un seul, c'est ce qu'il y a de plus haut parmi les hommes..., et ce n'est pas même une colline devant Dieu !

Plus les fonctions sociales se rapprochent du trône, plus elles sont réputées glorieuses; plus elles s'en éloignent, plus elles semblent obscures. Messieurs, il y a dans l'Eglise un Roi au-dessus de tous les rois, une Majesté au-dessus de toutes les majestés : c'est le souverain Seigneur du ciel et de la terre, le Dominateur des dominateurs, Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui, en parlant de sa personne adorable dans les occasions les plus solennelles de l'Evangile, a dit : *Je suis roi. C'est pour régner que je suis né!* C'est lui dont les prophètes ont célébré la royauté dans des termes si grandioses, c'est lui dont l'ange annonçait à Marie la mystérieuse incarnation, avec cette magnifique promesse : *Dieu lui donnera le trône de David son père, et son règne n'aura pas de fin.* C'est de lui que le sublime saint Paul a écrit : *Il a reçu un nom au-dessus de tous les noms, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers.* Et cependant, quand son prophète chante au devant de ses pas, précédant son royal cortége à travers les siècles : *Voici votre roi qui vient à vous plein de douceur,* il se hâte d'ajouter : IL EST PAUVRE ! il est monté sur le *fils*

de l'ânesse. Quels sont les hommes qu'il choisira pour les faire asseoir sur les degrés de son trône ? Qui d'entre nous approchera le plus près de sa personne ? Qui occupera les premières places de son royaume ? Ce sont les pauvres ! Bossuet nous les montre, dans l'éloquence de sa foi ; il les aperçoit recouverts de la pourpre du Calvaire, ornés de la tunique sans couture, symbole d'une charité que rien ne peut déchirer ; il voit le sang divin ruisseler sur leurs têtes en diadème de pierres précieuses, et il nous dit : voilà les héritiers des promesses, les distributeurs des grâces de Jésus-Christ.

2° Quant à la seconde condition de la dignité, que j'ai dit être la puissance, notre raison ne la trouvera pas davantage dans le pauvre. Quelle puissance découvrirait-elle dans un homme qui n'a rien à lui, rien pour lui, qui ne possède pas même un grain de la poussière où se pose l'empreinte de son pied ? Je sais qu'on l'a vu, à l'heure des calamités révolutionnaires, sortir comme de dessous terre, inconnu et hagard, envahir les places publiques de ses hordes menaçantes, en répandant la terreur sur son passage. Mais, est-il possible d'appeler puissance cette fermentation maladive de l'émeute ? Le pauvre n'agit pas même alors d'après sa propre force, il reçoit l'impulsion d'autrui, il devient une machine de guerre dans une main ambitieuse. Bientôt les flots de ce torrent fangeux s'écoulent sans avoir rien fécondé, et le pauvre n'est jamais retombé plus bas ; il n'est jamais plus misérable, plus oublié, plus méprisé qu'au lendemain de cet accès de fièvre furieuse. Un seul cœur l'aime encore, c'est celui de son Dieu et de son Eglise.

Messieurs, lorsque le Tout-Puissant a voulu fonder la puissance du pauvre, voici comment il s'y est pris. Il passait, en faisant le bien, sur les rivages des lacs de Galilée, quand il aperçut des pêcheurs sur de frêles embarcations, et il leur dit : *Suivez-moi*, cessez de jeter vos filets aux paisibles habitants de l'onde (non, il ne se servait pas de cette prose triomphale... c'est moi qui ose orner son style...), il leur dit simplement : *Vous étiez pêcheurs de poissons, je vous ferai pêcheurs d'hommes !* Et ces pêcheurs, ces pauvres, ont conquis le monde à Jésus-Christ ; il est vrai qu'il les avait inondés des flammes du Saint-Esprit et que leurs lèvres portaient cette parole inspirée dont l'humanité jusqu'alors ignorait la puissance.

Le pauvre est un sacrement comme il est un mystère ; il est un sacrement intermédiaire qui n'exige de nous aucune préparation, mais qui nous communique la grâce et nous dispose à recevoir le fruit des sacrements proprement dits. Voilà la grande, la magnifique puissance des

pauvres. Ils habitent le vestibule du palais de Dieu ; nul ne peut voir le maître sans avoir vu les serviteurs ; depuis dix-huit siècles on essaie en vain de les chasser des portes de nos églises ; ils y reviennent toujours, ils sont là pour nous introduire, ils ont dans leurs mains la clef qui ouvre le sanctuaire. Si quelqu'un pouvait être assuré mathématiquement de son salut, ce serait le chrétien charitable pour qui s'élève chaque jour la prière du pauvre.

Vous connaissez un homme qui occupe avec honneur un poste important, qui jouit depuis de longues années de la considération qu'il s'est acquise parmi ses concitoyens ; toutes les qualités sont en lui, toutes excepté la foi..., il résiste avec obstination, sur ce point unique, aux prières de sa femme et de ses amis. Reviendra-t-il un jour ?... Demandez si les pauvres parlent de lui. Si on vous répond que sa main leur est connue, soyez pleins d'espérance, ils l'introduiront dans les tabernacles éternels, et tandis qu'il soutient la vie de leur corps par ses aumônes, eux, les plus puissants, lui obtiendront la vie de l'âme.

Mes frères, croyons au pauvre, ayons confiance au pauvre, ne passons jamais auprès de lui sans nous en faire un ami. Saint Ferdinand disait : J'aimerais mieux avoir à combattre une armée que la malédiction d'une vieille femme. Mais j'anticipe sur ma seconde proposition. Il faut aimer le pauvre.

DEUXIÈME POINT.

Messieurs, je ne me servirai pas du mot *charité*, plus profond et plus pur que celui d'amour. Ce divin mot de charité a été malheureusement affaibli par l'irréligion dans le langage humain; j'emploierai donc à dessein le mot d'amour pour vous dire qu'il faut aimer le pauvre.

L'amour, ce sentiment si doux, si fort, si passionné, qui nous pénètre jusqu'aux entrailles, je ne vois rien dans le pauvre qui puisse l'éveiller en nous. La beauté morale et la beauté physique lui sont presque toujours également refusées; la jeunesse même, ce charme attaché aux premières années de la vie, n'existe pas chez lui. Vous ne rencontrez parmi les pauvres, ni un jeune homme ni une jeune fille, mais des êtres chétifs, défigurés par la douleur et la misère. Leurs traits, en se développant, se sont contractés et ont pris une forme grossière ; leurs visages sont sillonnés et recouverts d'une couche de terre détrempée de larmes, qui leur a donné une teinte sombre et repoussante que je ne puis nommer dans un discours élevé. Mais Jésus-Christ a dit une courte parole

qui leur assure l'amour de toutes les générations chrétiennes. La parole qui a créé le monde a créé l'amour du pauvre et les a tous deux arrachés au néant : Écoutez bien ce code immortel de l'amour : *Ce que vous ferez au moindre des miens, c'est à moi que vous l'aurez fait.* C'est donc Jésus-Christ que nous aimons, caché sous le sacrement du pauvre, Jésus-Christ que nous ne pouvons atteindre dans sa gloire, et qui se livre à nos embrassements et à notre tendresse.

O vous tous qui vous croyez aimés, vous n'êtes point aimés comme les pauvres de Jésus-Christ! Cependant, vous dites avec un orgueil bien légitime : Voilà dix ans que mon mari m'aime, vingt ans que mon père et ma mère m'entourent d'un incessant amour. Et s'il est dans cet auditoire un homme assez heureux pour s'écrier : Oui, je suis aimé! je lui répondrai : Mon frère, il en est de plus aimés que vous : ce sont les pauvres de Jésus-Christ. Jamais, dans les emportements de la passion, vous n'avez reçu des caresses comparables à celles que Madeleine prodiguait aux pieds du Sauveur! Les pieds sont un membre réservé à l'amour divin. Et cependant, les saints, les rois et les reines se sont jetés aux pieds des pauvres, il les ont baisés dans le délire de leur tendresse : l'amour humain ne va pas jusque-là. Il existe encore parmi nous des âmes choisies qui connaissent ces extases de l'amour du pauvre; respectons leurs saintes délices, si nous ne pouvons ni les comprendre ni les imiter.

1° Le premier effet de l'amour, c'est de vouloir du bien à ce qu'on aime; ce désir supplée à notre impuissance, il est le seul sentiment qui nous égale à Dieu, non par l'intensité de la volonté, mais par la quantité de biens que nous souhaitons à la personne aimée. Nous lui voulons tout le bien que Dieu peut lui faire; il n'y a pas de bornes à notre ambition pour elle, c'est l'infini. Un poëte a dit :

La bonté vit au fond de toutes nos vertus.

C'est Jésus-Christ qui a apporté sur la terre cette divine bienveillance, et il en a laissé le parfum à tout ce qu'il a touché. Comparez vos mœurs et vos idées actuelles à celles de l'antiquité, et vous verrez à quel point la bienveillance du Christ a pénétré profondément les sociétés modernes. Si les barbares fondaient encore une fois sur l'Europe, l'élément sauvage ne saurait résister longtemps à l'action du principe chrétien. Vous l'avez déjà pu remarquer, quand l'erreur veut essayer d'étendre ses doctrines parmi nous, il faut avant toutes choses qu'elle recouvre son visage du masque de cette bienveillance universelle léguée au monde par Jésus-Christ.

Un jour, à Alexandrie en Piémont, un homme vint à moi, me prit

les mains et me dit : Père Lacordaire, je vous veux du bien ! Messieurs, je ne connais pas cet homme, je ne sais pas son nom, j'ignore ce qu'il est ou ce qu'il n'est pas ; et cependant son souvenir est gravé dans mon cœur ; je l'emporte partout avec moi.

Le premier effet de l'amour envers le pauvre est donc de lui vouloir du bien. Vous n'avez aucun prétexte pour vous en dispenser ; c'est d'autant plus facile que cela ne coûte rien.....

2° Le second effet de l'amour consiste à dire du bien de ce qu'on aime. Rien ne nous charme comme de savoir que quelqu'un fait notre éloge. Tout le monde a besoin de gloire, le pauvre comme les autres, et chacun, dans sa petite sphère, peut contribuer à la réputation d'autrui : la louange qui sort de notre bouche est l'une des cent voix que les anciens prêtaient à la renommée. Oui, la gloire est nécessaire à la vie des individus, comme à la vie des nations : le point important, c'est de bien placer sa gloire. Dans sa direction, bonne ou mauvaise, vous trouverez le secret de la grandeur ou de l'abaissement. A ce propos, Messieurs, permettez-moi une digression. Voyons où les peuples les plus illustres ont placé leur gloire.

La gloire d'Athènes, c'était l'éloquence ; ce furent ses chaînes d'or qui conduisirent les Grecs à ce haut degré de civilisation que la postérité admirera, tant que les lettres et les arts auront un culte sur la terre. Le jeune homme à peine sorti de l'enfance, en se promenant devant les rostres de la tribune, rêvait déjà les jours où ses lèvres seraient assez fortes pour retenir captive à ses pieds l'élite de ses concitoyens.

A Rome, la gloire consistait dans la simplicité et le courage austère du soldat, fier de n'avoir besoin de rien et de porter partout avec lui, toute sa fortune dans ses armes. Bientôt, de ce mâle caractère sortit la République romaine, dont la force invincible soumit l'univers.

La gloire du moyen âge fut la chevalerie : la fidélité à Dieu, le respect des femmes, la protection des faibles, l'esclavage de la parole donnée, la loyauté partout et toujours, jointe à la valeur personnelle d'un héros, voilà ce qui a fait du chevalier le plus beau type de l'homme.

Au XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV, ce grand roi dont le nom enveloppa son temps et sa patrie, la gloire de la France, c'était l'honneur ! reste auguste de la chevalerie, communiqué, ainsi qu'un germe vital, à toute la nation française. L'épée du capitaine combattait pour l'honneur, le poëte chantait l'honneur ; l'artisan, dans son échoppe, croyait qu'il était de son honneur de ne pas échanger une marchandise détériorée contre la pièce de monnaie du passant. Il avait reçu la probité

en héritage de son père, il tenait à la transmettre comme un trésor à ses enfants. C'était l'honneur de sa famille, et vous ajouterez avec moi, c'était l'honneur de son pays.

Messieurs, je ne vous dirai pas ce qui a été substitué en France à cette noble passion de l'honneur. Je ne vous dirai pas où la France place maintenant sa gloire..... Hélas! vous ne le savez que trop...., la gloire de la France, aujourd'hui, c'est l'argent, c'est le bien-être, le luxe, la mollesse, triste symptôme de la décadence des grands peuples.

Ainsi, quand je vous demande de dire du bien des pauvres, je ne prétends pas faire ouvrir vos bourses. Non, vos bourses pourraient s'épuiser, et..... je ne veux rien de ce qui s'épuise.

Mais quand vous chanteriez du matin au soir les louanges de ce que vous aimez, vos lèvres seraient aussi fraîches le soir qu'elles l'étaient au matin, comme le rayon de soleil, après avoir éclairé le jour, n'a rien perdu au couchant des splendeurs de l'aurore.

Mes frères, il est impossible de ne pas parler de ce qu'on aime, de ne pas dire du bien de ce qu'on aime. Je vous en conjure, dites du bien des pauvres; ne permettez pas qu'on les méprise ni qu'on raconte leurs vices en votre présence. Cachez leurs défauts sous le manteau de saint Martin, ou plutôt sous la tunique sans couture de Jésus-Christ. Dire du bien... , c'est si facile...., et cela ne coûte rien.

3° Le troisième effet de l'amour, c'est de faire du bien à ce qu'on aime. Si vous aimez Notre Seigneur Jésus-Christ dans les pauvres, vous ferez du bien aux pauvres, vous servirez les pauvres. Que ce mot *servir* ne vous étonne pas. Le Sauveur lui-même nous enseigne qu'il *n'est pas venu sur la terre pour être servi, mais bien pour servir*. Quel langage! un Dieu servir! Toute répugnance est inadmissible après un tel exemple.

Vous croyez, Messieurs, que je vais enfin vous parler de l'aumône, de l'aumône, dont l'Ecriture sainte nous apprend tant de merveilles, de l'aumône, qui *couvre la multitude de nos péchés, qui sauve de la mort;* non, mes frères, je ne vous parlerai pas de l'aumône..... ne faites pas l'aumône; écoutez seulement. Lorsque saint Pierre montait au temple avec saint Jean, il y avait devant la porte appelée *Speciosa*, la belle porte, un homme perclus qui leur demanda l'aumône. Pierre, arrêtant ses yeux sur ce pauvre, lui dit : *Regarde-nous! Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai, je te le donne : Au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche!* Et le pauvre se leva, ajoutent les Actes des apôtres, et il sortit du temple en louant Dieu.

Eh bien! mes frères, faites comme saint Pierre. Vous me direz que je

vous demande un miracle. Oui, c'est un miracle que je vous demande, un miracle de charité. Vous n'avez ni or ni argent (vous en avez peut-être, je n'en sais rien, je ne veux pas le savoir). Vous n'avez ni or ni argent, mais ce que vous avez, vous tous qui m'écoutez, ce que vous avez, donnez-le. Vous avez des yeux, regardez le pauvre; vous avez des oreilles, entendez sa plainte; vous avez une bouche, parlez-lui; vous avez des mains, servez-le, tendez-les-lui, aidez-le à relever son âme. Vous avez des pieds, allez à sa demeure; vous avez un cœur, aimez-le, et qu'il le voie dans votre physionomie; aimez-le, et qu'il le sente rien qu'à votre approche. Que trouverez-vous à m'objecter encore, mes frères? Cela ne coûte rien. Je sais qu'on nous reproche de parler sans cesse de la pauvreté, comme si nous excitions des convoitises contre la richesse, comme si nos discours ne protégeaient pas la richesse? Aimez le pauvre, Messieurs, et le pauvre vous aimera; et, chose plus étonnante, il aimera sa pauvreté, qui lui aura valu l'honneur d'être aimé de vous, et qui le rend si cher à Jésus-Christ. Vous êtes riches..... Eh! qu'est-ce que cela nous fait que vous soyez riches? Nous sommes heureux d'être pauvres, comme Dieu, avec Dieu : nous ne vous portons pas envie. La petite fontaine ignorée, qui coule à l'ombre pour elle seule et le voyageur, porte-t-elle envie au grand fleuve qui roule ses eaux profondes jusqu'à l'Océan? Le même ciel est au-dessus de tous.

Aimez donc le pauvre, et faites-lui du bien par amour. Puis, ne vous inquiétez pas des crises sociales. La bénédiction que vous donneront les membres souffrants de Jésus-Christ attirera sur vous la bénédiction de leur divin chef. Et si Dieu est pour vous, qui sera contre vous?

Quant à vous, Mesdames, qui depuis longtemps employez vos loisirs à travailler pour le pauvre de vos mains vénérées, songez à la joie qui inondera votre âme quand Jésus-Christ, vous ouvrant ses palais, vous dira : *Venez! j'étais nu, et vous m'avez vêtu!* Ah! s'il était dans cette immense assemblée une femme assez ennemie d'elle-même, assez abandonnée de la grâce, pour n'avoir point encore travaillé pour les pauvres, je voudrais aller à elle et la supplier de ne plus se priver à l'avenir de cette source de miséricorde.

Mes frères, vous n'ignorez pas, et je ne puis vous cacher que je suis monté dans cette chaire pour vous prier de venir en aide aux pauvres secourus par la Société de Saint-Vincent de Paul; j'en descends, plein d'espérance. Que ne donne-t-on pas quand on a donné son cœur?

D.-H. LACORDAIRE,
de l'Académie française.

COMMENT ON PENSE A L'INSTITUT.

ÉTUDES MODERNES SUR LES RAPPORTS DU CORPS ET DE L'ESPRIT.

M. LÉLUT ET LA *PHYSIOLOGIE DE LA PENSÉE.*

Le cœur de l'homme, a-t-on dit, est un abîme inconnu de lui-même. On pourrait dire de son esprit, qu'il est un ciel dans les profondeurs duquel se découvrent des constellations plongées au sein de ténèbres qu'elles ne suffisent pas à dissiper.

Au milieu de cette nuit transparente, ne voyons-nous pas briller des lueurs certaines, et comme autant d'astres qui semblent composer un système et graviter autour d'un centre lumineux?

La volonté, la conscience du moi, libre dans son action, ses déterminations, ses résistances, n'est-elle pas le soleil de notre monde spirituel, et si sa lumière n'est pas toujours levée sur notre horizon, quel est l'homme digne de ce nom qui n'a joui de son aurore, de son midi? quel est celui qui n'a connu son déclin, son crépuscule, ses éclipses et les obscurcissements dus à son absence?

Autour de cet astre central ne voyons-nous pas rayonner l'intelligence, et se poser, comme une vaste sphère, l'entendement, cette capacité féconde et toute remplie de brillants satellites, la pensée, le raisonnement, la mémoire, l'imagination, les aptitudes et les talents, les passions enfin qui naissent des appétits, des besoins et des penchants par la sensibilité, au moyen de laquelle tout ce monde intérieur et spirituel est mis en rapport avec nos organes, avec notre corps, et se révèle par lui en mouvement et en action au sein du monde extérieur et réel?

Qui doute de l'existence de ce monde spirituel qu'il porte au dedans de lui? Celui-là seulement pour lequel ce monde intérieur n'a jamais été éclairé par la lumière qui lui est propre, et c'est en vain qu'on s'arrête-

rait à démontrer cette lumière à l'infortuné qui manque du sens nécessaire pour jouir de son bienfait.

L'esprit humain est comme l'œil humain, qui voit tout, excepté lui-même (1); mais, s'il ne se voit pas, il se sent, et nous verrons plus tard quel parti l'on peut tirer de ce sentiment intime.

C'est une curieuse étude que celle de ce monde intérieur de l'homme, de ses rapports avec son organisation, avec le monde extérieur qui l'entoure, pour chercher dans cette étude la vérité, pour y trouver la meilleure direction de ses actes, c'est-à-dire la sagesse, but final de toute philosophie sérieuse et sincère.

Si c'est un tort pour un médecin de faire de la philosophie à propos de médecine, il faut avouer qu'un de nos compatriotes, M. Lélut, s'est rendu coupable de ce travers, après beaucoup d'intelligences de premier ordre.

Ce tort, au reste, de chercher la vérité et la sagesse dans l'étude de l'homme, n'est pas trop celui de la génération actuelle, qui se contente de savoir l'anatomie de par le scalpel et le microscope, pour arriver à retrancher plus ou moins élégamment un membre, à recevoir un fruit qui se détache, à hasarder une saignée ou à distribuer arbitrairement quelque drogue, le tout afin d'exercer une industrie lucrative.

Mais de s'informer s'il y a dans l'homme autre chose que le jeu de ses organes, une création spontanée des forces naturelles, une vie éphémère, souvent maladive, et si, dans ses souffrances, il doit être traité autrement qu'un pauvre animal; s'il n'est pas au contraire le produit de l'association de deux natures hiérarchiquement subordonnées sous l'empire d'une seule puissance; si sa volonté, libre, intelligente, délibérée, ne lui assigne pas une place exceptionnelle au sein de la création, dont il est le roi par la dignité, l'élévation, la perfectibilité de son existence; s'il existe pour lui une loi, quel est le degré de responsabilité qui en résulte pour lui, quelle est la sanction légitime de l'exercice de sa liberté, ce sont là des questions dont ne se préoccupe point la science positive, pour laquelle ces conceptions doivent être reléguées dans l'ordre fictif et oiseux.

Toutefois, le positivisme qui caractérise les doctrines médicales officielles n'est point le suprême effort ni le titre de noblesse le plus méritoire d'une branche des connaissances humaines qui éclaire une profession libérale et conduit quelquefois ses disciples à l'Institut. Ainsi l'a

(1) Locke, et d'autres avant lui.

jugé M. Lélut, qui, placé pendant longtemps à la tête d'un hospice d'aliénés avant d'arriver à ce prytanée des intelligences, s'est laissé préoccuper de ce grand fait de la pensée dans l'homme, a voulu rechercher les conditions physiologiques de sa production et de son exercice, c'est-à-dire son lieu, son siége, ses instruments et ses organes, sa physiologie, en un mot l'explication de cette suprême puissance que nous voyons associée à l'existence d'un corps vivant, et qu'un grand nombre voudraient de nos jours faire accepter comme un produit de ce corps.

C'est une œuvre ardue que d'oser écrire la physiologie de la pensée, car ce n'est pas moins que prétendre expliquer les phénomènes de la vie morale et intellectuelle par le corps, par la connaissance de ses organes et de ses fonctions.

Un tel dessein doit sourire à cette foule prétentieuse de demi-savants qui se plaisent à ne voir dans l'homme qu'une machine organisée pour la sensation, et espèrent bien faire sortir de ce fait primordial toutes les facultés, la perception, la comparaison, le raisonnement, la volonté, tout aussi bien que l'imagination et la mémoire, de telle sorte que notre raison, n'ayant plus à compter qu'avec elle-même, puisse se suffire et déclarer son autonomie.

Telle n'a point été la pensée de M. Lélut, qui, en vrai savant, tout plein de probité et de bonne foi, s'est livré à une étude sincère, et n'a point écrit un livre calculé d'avance et de parti pris pour soutenir une opinion préférée. Il a voulu tracer d'une main équitable l'histoire naturelle de la pensée; il a voulu faire l'exposé impartial des rapports qui existent entre les actes intellectuels et les parties de l'organisme qui paraissent leur servir d'instruments.

Sans doute, on pourrait lui reprocher d'avoir restreint son étude, d'avoir pris le mot physiologie (1), non dans le sens large de son étymologie, mais dans l'acception rétrécie que lui a faite la science médicale moderne, pour laquelle les actes de l'intelligence ne sont que des fonctions et non des facultés, et qui s'attribue, au point de vue des organes, la connaissance absolue de tous les phénomènes que l'homme manifeste dans son évolution vitale. Pour elle, toute activité n'étant que l'expression de la vie d'un organe ou d'un organisme, la physiologie, la science des fonctions, doit évoquer à son tribunal toutes les manifestations de la vie dans l'homme, les actes de la pensée, du sentiment, de la volonté, prononcer en dernier ressort sur les phénomènes de la vie intellectuelle,

(1) Φυσις, *nature*, λογος, *discours*, étude sur la nature d'une existence vivante.

morale, sur les faits de la vie religieuse, étendre sa compétence sur la philosophie tout entière et sur la théologie elle-même, comme n'étant que des expressions de l'activité humaine *anormale*, des chapitres de la physiologie pathologique ou nosologique de l'humanité. Nous verrons que, sans aborder de front ce grand problème et sans se prononcer d'une manière catégorique sur ces prétentions de la science médicale moderne, M. Lélut laisse voir derrière le médecin l'homme d'une science plus large et plus élevée, le membre de l'Institut, le philosophe qui a fréquenté une bonne société et qui n'a accepté les arrêts d'une science présomptueuse et mal éduquée que pour les soumettre à une critique sévère et les confondre au grand jour de la vérité.

Suivons-le dans le développement de son œuvre, qui n'est après tout que l'examen d'une grande question, celle des rapports entre le physique et le moral, entre le corps et le principe de la pensée, question si étrangement résolue à la fin du siècle dernier par Cabanis et consorts, au commencement de celui-ci par leurs trop nombreux disciples.

Il y a une chose qui paraît certaine, a dit Voltaire, c'est que nous avons un corps et que nous pensons.

C'est dans son corps que l'homme vit et pense, dans ce corps, « portion de matière qu'anime le principe de la pensée, » car l'homme n'est pas seulement une chose, il est une personne, un assemblage de deux natures qui devraient être unies dans un tout harmonieux par subordination des termes dont il se compose; il a le sentiment réfléchi du moi; il se meut par un mouvement propre; il vit et se nourrit par un mouvement intime et caché; il lutte ainsi contre les forces générales dans une certaine mesure, et leur résiste pour maintenir son existence toujours menacée.

« C'est, dans le corps qui vit, l'esprit qui sent et qui pense; mais on ne sent et on ne pense dans l'ordre actuel, que par le corps et ses organes. »

« La pensée, apanage particulier de l'homme, a, comme la vie, des organes dans ce corps, qui est le sien et où elle réside. »

Quels sont ces organes communs à la vie et à la pensée?

Comment s'exerce la pensée? Est-ce le corps qui la produit comme il produit le chyle? Est-ce le cerveau qui la sécrète, et a-t-elle la même destinée que les autres sécrétions? Ou bien est-elle la manifestation d'une puissance vivante et spirituelle dont l'existence, liée à celle du corps, qui serait son œuvre, ne peut se manifester que par lui?

Quelles sont les conditions physiologiques de leur action réciproque?

Comment l'esprit de l'homme se manifeste-t-il par ses organes, et à quelles conditions? Comment l'âme et le corps, dont on a fait à tort peut-être deux natures antipodes, peuvent-ils agir l'un sur l'autre? Questions brûlantes « dont la solution, toujours cherchée dans les ténèbres et avec une suffisance qui n'est que de l'insuffisance, » a trop souvent passionné d'interminables débats, auxquels il ne faut chercher une fin que dans un travail calme et décidé à ne repousser aucune lumière venant des faits, à n'admettre aucune des illusions produites par les constructions arbitraires de l'esprit ou par les conclusions impatientes et prématurées du système.

Avant de pénétrer dans l'intimité de son sujet, l'auteur envisage ses difficultés : elles lui paraissent nombreuses, et il se demande d'abord s'il est donné à la science de l'homme d'atteindre ces solutions, dont la recherche offre l'inconvénient d'accumuler des comment auxquels il n'y a pas de bonne réponse.

Qu'on en adresse de semblables à la physique : qu'on lui demande le comment de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme ; elle répondra par des hypothèses propres à rendre plus ou moins heureusement compte des faits, mais souvent détrônées par des hypothèses nouvelles, qui ne laissent que le doute. A bien plus forte raison n'en pourrait-il être autrement en métaphysique.

Nous sentons, nous pensons, nous voulons, nous agissons ; ce sont là des faits. Est-il bien nécessaire, est-il bien possible de savoir comment et par quelles portions du système nerveux, par quels organes ces faits se produisent? Questions oiseuses peut-être, car il n'est ni utile ni avantageux de savoir comment on digère pour bien digérer, de bien connaître la théorie des leviers osseux et des contractions musculaires pour atteindre la perfection dans ces exercices du corps qui font notre admiration chez les hommes accoutumés par une longue et laborieuse éducation à ces merveilles d'agilité et de force auxquelles l'aptitude, l'instinct, le tact et l'habitude, ont bien plus de part que la réflexion et la théorie.

De même, ne semble-t-il pas que l'on pense comme on agit, en raison directe de l'impulsion qui nous vient du sentiment, et qui souvent est ralentie ou brisée par la réflexion? L'artiste n'est-il pas dirigé par l'instinct, le goût, le tact, une sorte de sens intime qu'il nomme son idéal et qui ne souffre pas qu'on le discute?

Pour expliquer tous ces faits multiples résultant de l'alliance du corps et du principe de la pensée, on a inventé, selon les temps et les époques,

les théories de l'assistance divine (1), des causes occasionnelles (2), de l'harmonie préétablie (3), de l'absorption de l'esprit par la matière (4) ou de la matière par l'esprit (5), du médiateur plastique (6), du principe vital (7), des esprits animaux (8), des vibrations de la fibre nerveuse, de l'éther animal, de l'électricité vivante et du magnétisme (9), « toutes choses qui témoignent de notre infatuation de nous-mêmes et de notre disposition à nous contenter de mots quand nous ne pouvons atteindre aux choses ; » simples exercices de fantaisie que tout cela ! Que de déterminations chimériques dans les rapports entre les actes de l'esprit et les actes du corps en sont sorties !

Si le champ de la science se trouve encombré de matériaux, souvent informes, accumulés par les recherches philosophiques, il ne l'est pas moins par les travaux des physiologistes, qui se sont efforcés de chercher, au moyen de l'anatomie, de l'expérience et de la nosologie, dans les dispositions du corps, les conditions organiques des manifestations de l'intelligence, conditions difficiles à déterminer à cause de la diversité et de la contradiction des points de vue auxquels se sont placés les observateurs, de la variété et de l'opposition des observations insuffisantes encore, et cependant déjà hors de proportion par leur nombre avec les forces de l'intelligence et la durée de la vie individuelle.

L'un pense (10) que les actes de la sensibilité, de l'intelligence et du mouvement volontaire, sont sous la dépendance de tout le système nerveux; l'autre (11), que le cerveau est l'instrument spécial de l'intelligence, et le système nerveux viscéral celui de la sensibilité, des instincts, des passions.

Un troisième soutient (12), non peut-être à tort, que le cerveau est l'organe de la sensibilité, de la mémoire, de l'imagination, facultés semi-corporelles par l'intermédiaire desquelles il sert à l'exercice des facultés

(1) Descartes.
(2) Malebranche.
(3) Leibnitz.
(4) Lucrèce, Lamettrie, Cabanis, etc.
(5) Berkeley.
(6) Cudworth.
(7) Barthez et l'école de Montpellier.
(8) XVIIe siècle.
(9) XIXe siècle et l'école de Paris.
(10) Bérard, de Montpellier.
(11) Cabanis, Bichat.
(12) Maine de Biran, Rolando et autres.

supérieures, l'entendement, la raison. Tout ce qui n'est pas libre, réfléchi, volontaire et actif, tout ce qui nous vient du corps par la sensation, les émotions, les instincts, les passions, les penchants, tout ce qui nous est commun avec les animaux, resterait exclu de l'intelligence et du moi, comme leur étant imposé par l'organisme animal. Gall et les patrons de la phrénologie ont prétendu que le cerveau est l'organe exclusif de tout ce qui se passe en nous de sensitif et d'intellectuel; qu'il faut chercher en lui la cause, la raison du développement comme de l'absence de toutes nos facultés, car ses formes, sa masse, son volume, ses diverses parties, rendraient compte de toutes ces facultés arbitrairement déterminées, et plus arbitrairement encore attribuées à de nombreuses portions distinctes de cet organe.

Enfin, il en est qui voient tout dans le microscope et la texture intime du tissu nerveux, ou bien encore dans sa composition chimique plus ou moins phosphorée. Au milieu de ce chaos d'opinions accumulées par la science des médecins non moins que par celle des philosophes, n'y a-t-il donc aucun espoir de faire intervenir la lumière? Faut-il se laisser décourager par la difficulté d'observer et d'analyser les faits, multiples jusqu'à la confusion, qui nous sont offerts par le triple développement corporel, intellectuel et moral de l'homme? Faut-il renoncer à connaître quel est celui de ces termes qui a l'initiative dans son existence, celui auquel la plus haute importance doit être accordée, celui qui doit se subordonner les autres, selon qu'il sera démontré que le corps se fait sa vie et son esprit, ou que l'âme se fait son corps, car la science de l'homme vient se résumer dans ces questions essentiellement pratiques. Les relations entre nos organes et notre vie spirituelle sont assez évidentes, puisqu'il n'y a ni émotions, ni affections, ni passions, sans un ébranlement correspondant du cœur, de la tête, des centres nerveux viscéraux : on s'émeut, on se passionne par le cœur, on pense par la tête, et chacun sait bien que la pensée fatigue le cerveau comme les émotions affectent les viscères. C'est là un fait de conscience et de sens intime, qu'on ne peut infirmer qu'en démontrant que le sens intime, qui donne la conscience du moi, est inférieur aux autres modes de sentir et de percevoir, qu'il est moins autorisé qu'eux.

L'auteur ne nous paraît pas avoir tiré de ce fait du sens intime le parti légitime qu'il pouvait en tirer pour conclure à l'existence évidente d'un principe producteur des actes intellectuels, sensitifs et volontaires, tout à fait hors de proportion avec les organes auxquels il est lié, dont il dépend dans une certaine mesure, mais auxquels il reste supérieur, puis-

que, dans certaines conditions de la vie humaine, il peut revendiquer sa suprématie et résister à toutes les impulsions qui tendent à le subjuguer.

La volonté n'est point la sensation transformée : elle n'est ni la passion ni le désir qui en naissent, puisqu'elle peut décider contre ces mobiles, d'ailleurs si puissants chez la plupart des hommes gouvernés par l'instinct, le besoin, les penchants, et chez lesquels tout est complexe, confus, mélangé, parce qu'ils n'arrivent point à distinguer, à connaître, à diriger leur être moral, ils n'arrivent point à la conscience du moi, ou n'y arrivent que d'une manière obscure et tardive.

C'est en présence de la solidarité, du mélange et, disons-le, de la confusion des faits qui constituent ce que l'auteur appelle la pensée, en présence de tout ce qui se meut, de tout ce qui s'agite dans notre monde intérieur, faits sensitifs, intellectuels, volontaires, facultés nombreuses et indéterminées qui en ressortent, que l'auteur ose tenter d'écrire la physiologie de la pensée, c'est-à-dire la détermination des conditions organiques qui ont rapport à ces faits et à ces facultés. C'est une véritable entreprise de Titan; aussi verrons-nous que cette entreprise a conduit son auteur à un résultat négatif, puisqu'il est arrivé lui-même à en constater l'impossibilité.

Ici se révèle le côté fâcheux de cette confusion de langage qui fait de la pensée toute la vie raisonnable de l'homme, tout ce qui n'est pas son corps et ses organes. La pensée n'est qu'une des formes de l'activité spirituelle : elle n'est pas tout dans notre monde intérieur, notre sensation et nos perceptions, nos besoins et nos affections, nos instincts et nos penchants, notre imagination et notre mémoire, notre conception et notre entendement, notre intelligence et nos idées, notre volonté, enfin, notre moi, notre sens intime et notre conscience : elle est cette faculté qui réfléchit la double lumière reçue de divers côtés par la sensation d'une part et le sentiment de l'autre; elle est la réflexion qui redouble cette lumière et s'en sert pour comparer et pour juger.

Comment tracer la physiologie d'une faculté si multiple? et puis la physiologie d'une faculté est-elle chose concevable? Oui, si l'on établit une entière parité entre une faculté et une fonction. Non, si ce rapprochement forcé est lui-même une erreur. La différence profonde qui sépare ces deux actes est palpable, car une fonction se produit spontanément comme une condition nécessaire du développement et de la conservation de l'existence à laquelle elle appartient. La faculté au contraire se développe et s'apprend par l'exercice, l'éducation, l'habitude; elle est

facultative, elle peut ne pas s'exercer; elle peut être suspendue volontairement; et, tandis que toute fonction a son appareil spécial, appréciable à l'observation, qui ne voit pas tout, mais discerne un organe agissant, un mécanisme, une matière en mouvement, on peut dire que l'instrument de la faculté n'est point connu, et qu'ici les sens ne constatent rien des conditions anatomiques nécessaires à l'exercice de la faculté, ni du rapport de l'organe à l'acte.

Il y a donc une différence manifeste entre une faculté et une fonction, et la physiologie de l'une est plus impénétrable que celle de l'autre.

Mais ce qui reste également inconnu pour l'une comme pour l'autre, pour la fonction comme pour la faculté, ce qui reste mystérieux, inaccessible dans toutes deux, c'est le moteur, c'est la cause intime, excitatrice, vitale, de toutes deux, c'est leur raison profonde au sein de l'organisme nerveux qui est leur foyer, leur point de départ et le théâtre commun de leur exercice.

Cela seul suffirait pour démontrer qu'il existe une connexité profonde et une identité parfaite entre les organes de la pensée et ceux de la vie, une identité non moins grande du principe dont elles procèdent toutes deux, car nous voyons un mélange, une solidarité complète entre les actes de la pensée et ceux de la vie, entre les conditions d'exercice de l'une et de l'autre. Le cerveau est aussi bien le foyer de la santé générale et de la vie que la condition de la sensibilité et de l'intelligence, puisque la maladie ou la lésion qui l'atteignent, atteignent la vie même et altèrent l'intelligence, dont il est plus particulièrement l'organe. Ces deux puissances, la pensée et la vie, sont donc connexes : elles procèdent du même principe, qui offre diverses manifestations, diverses facultés, selon les circonstances dans lesquelles il se trouve placé, selon les excitations qu'il reçoit, selon les phases de son développement. Dans ce corps, dans cette personne, qui est chacun de nous, se voient réunis, mêlés, confondus, les organes, les instruments, les conditions matérielles de la vie et de la pensée. Comment admettre que tout ce mécanisme se fait son moteur et n'est pas dominé par lui? Comment nier l'existence d'une cause, d'une puissance productrice de tous ces phénomènes, de ceux surtout qui ne tombent pas sous les sens, des phénomènes intellectuels et moraux dont nous avons conscience par notre sens intime, qui en vaut bien un autre et nous donne une certitude aussi grande que celle produite par le témoignage des sens externes?

Cette conscience intime ne nous dit-elle pas que tous ces divers phénomènes sont substantiellement unis dans notre nature, et que c'est

l'homme tout entier qui vit, qui respire, qui sent, qui veut, qui se meut, qui digère par son estomac comme il pense par son cerveau.

Cette conclusion, que l'auteur ne formule pas, mais à laquelle il conduit comme à son insu, à travers des considérations abstraites, ténébreuses, embarrassées, ne peut être infirmée par ce fait que l'esprit ne peut démontrer de rapport visible entre l'appareil et la fonction, ni révéler aux yeux le comment de sa production.

Ce comment a été cherché de part et d'autre dans des systèmes et au moyen de constructions artificielles qui ne sont que des déclarations d'ignorance. Mais ces actes d'impuissance ne portent aucun préjudice au fait de conscience qui relève du sens intime, seul compétent pour tracer les limites entre les organes et la puissance spirituelle, la ligne de démarcation entre deux natures essentiellement diverses et cependant unies, entre les deux sciences qui s'y rattachent, la physiologie et la psychologie. C'est dans la comparaison de ces deux sciences, dans la confrontation de tous les faits nombreux et intéressants qu'elles révèlent, que la solution du problème devait être cherchée, car si le corps et l'esprit se développent ensemble, le corps même avant l'esprit, s'ils s'affaiblissent et déclinent ensemble, s'ils semblent partager la même fortune, il est cependant un fait de la plus haute importance et sur lequel l'auteur glisse bien légèrement, c'est que dans la première époque de son existence, avant sa naissance et longtemps encore après, l'homme déjà doué au plus haut degré de tous les organes de la sensation, du sentiment et de la pensée, vit activement par toutes ses fonctions et ne pense pas ; c'est à peine s'il sent; ses facultés les plus nobles, celles qui le distinguent essentiellement des animaux supérieurs, dorment dans un sommeil profond, jusqu'au moment où leur excitateur naturel, la parole, lumière de l'esprit, viendra les éveiller et les appeler à la vie. Comment étudier et connaître l'homme sans tenir compte de ce fait suprême, sans lequel notre puissance spirituelle resterait éternellement ensevelie dans les ténèbres ? Eh bien, ce fait a été négligé comme à dessein par l'auteur, qui ne l'a pas même mentionné, et s'est cru en mesure d'exposer la physiologie de la pensée sans étudier la parole, qui est tout à la fois son fécondateur et sa vivante expression. C'est qu'il eût fallu faire ici de la science comparée et interroger les travaux des philosophes et des maîtres de la pensée. Bien que M. Lélut ait fréquenté cette haute société, bien qu'il cite avec intelligence les grandes notabilités de la psychologie, il ne paraît pas avoir tiré du travail, certainement fort respectable, auquel il s'est livré à leur suite, un bien haut degré d'estime pour ce genre d'études, qu'il

compare au rocher de Sisyphe et qu'il considère comme une sorte de maladie, comme « une exaspération métaphysique » dont il eût dû chercher à se rendre compte, puisque c'est encore là un fait important de la nature humaine, une sorte de faim intellectuelle et morale, un besoin tout aussi intéressant que ceux qu'il cherche à analyser plus loin.

Il est donc malheureusement impossible de se sentir en sûreté avec un tel guide, avec un homme qui ne paraît connaître son monde qu'à demi, et qui, introduit dans une maison fréquentée par haute compagnie, accorde le même degré d'attention et les mêmes témoignages de respect aux diverses personnes qu'il y rencontre, sans distinguer celles qui méritent des hommages plus spéciaux. Aussi le voit-on citer côte à côte et sur la même ligne les noms les plus étonnés de se rencontrer, confondre tous les travaux des psychologues dans une même défiance et une même condamnation, parce que l'accord ne règne pas entre eux, et sans voir que la diversité qui le scandalise, et qui a produit des déterminations peu concordantes des facultés ou fonctions intellectuelles et morales, peut être ramenée à l'unité sans grand effort.

Cette multiplicité des distinctions admises par les philosophes entre les faits et les pouvoirs de la pensée, entre les facultés intellectuelles, et d'où résulte une certaine confusion, cette multiplicité n'autorise pas à condamner d'une manière générale les travaux de la philosophie, mais plutôt à profiter de ces travaux pour en tirer ce qui est accepté de toutes les intelligences et peut être considéré comme l'expression du vrai.

Quel est en effet le psychologue qui n'admet pas la volonté ou le sentiment du moi comme une puissance offrant divers modes de manifestations, et l'intelligence comme un rayonnement lumineux, déterminant un horizon qui est l'entendement, au sein duquel se voient diverses facultés, telles que l'attention et la réflexion, l'imagination et la mémoire, la pensée ou le raisonnement ; le sens intime, dont le sens moral, le sens artistique, ne sont que des expressions diverses ; la sensibilité physique enfin, par laquelle la communication se fait entre la puissance centrale et le corps, et, par lui, avec le monde extérieur ? Cette sensibilité physique à son tour s'exerce sous des modes d'activité bien divers, les cinq sens d'abord, puis ce sens interne qui donne lieu à une foule de perceptions profondes et obscures, mais absolues et tyranniques, les besoins, émotions, instincts, désirs, penchants, passions, impulsions diverses, engendrant plaisir ou douleur, agissant sur la volonté, qui est sollicitée et résiste librement ou se laisse dominer et entraîner.

Toutes ces manifestations si multiples de l'activité de l'âme ou du moi

ne sont point des agents ou des êtres distincts : ce sont des facultés et rien de plus, des modes d'exercice d'une même puissance intérieure qui arrive à une connaissance plus ou moins grande d'elle-même, selon qu'elle s'exerce avec plus ou moins de réflexion, se distingue plus ou moins clairement des impulsions qu'elle subit, se pose avec plus ou moins de liberté, et caractérise la personnalité humaine agissant avec conscience et discernement.

Ce moi, cette puissance simple, une et irréductible, qui sent, qui comprend et qui veut, voilà ce qui constitue notre personnalité dans les trois termes distincts et unis qui la composent, voilà le point de départ et l'aboutissant, le siége en un mot de tous les phénomènes si multiples *dont nous avons conscience* et que nous pouvons distinguer sans les séparer, sans les isoler surtout, car ce sont ces séparations, ces divisions arbitraires et beaucoup trop absolues, qui ont créé la confusion, les vaines disputes, l'obscurité, l'incertitude, et, en définitive, le dégoût pour ces sortes de spéculations, si nécessaires cependant comme exercice de la pensée et de l'esprit.

Comme dans le corps vivant rien n'est simple, rien dans la personne spirituelle n'est isolé : tout concourt à un but donné, tout conspire à la réalisation d'un même dessein. C'est une sorte de circulation, comme le dit Leibnitz, dans laquelle chaque organe prête assistance à l'autre.

Rien ne se fait dans la volonté par rapport aux penchants, aux besoins, aux instincts, aux sentiments, aux idées, sans réclamer le concours de l'attention, de la conception, de la pensée, de la comparaison, de plusieurs facultés ou modes d'activité qu'on peut distinguer sans les séparer, les isoler, car aucun acte spirituel ne peut s'accomplir sans le concours, le mélange de toutes ou presque toutes les facultés, sans la combinaison de leurs efforts : de là leur solidarité.

Isolez maintenant et distinguez, et vous aurez des points de vue divers, des classifications multiples, des divergences, des systèmes qui n'ont pas grande importance, pourvu qu'on admette les facultés générales, irréductibles, la volonté, l'intelligence, la sensibilité ; les grands pouvoirs et les grands faits de ce qu'on appelle fort improprement le monde de la pensée.

Ces grands faits, ces grands pouvoirs, ces grands côtés de notre existence intellectuelle et morale, étant reconnus, constatés et admis, il reste à montrer leurs rapports, leurs relations avec les organes, et c'est ce que l'auteur s'efforce de faire en cherchant successivement les conditions physiologiques de tout ce qui se passe dans le monde intérieur de

l'homme, depuis le sentiment de son existence et de sa personnalité, jusqu'à ses besoins les plus infimes, depuis ses instincts les plus grossiers jusqu'à ses fonctions intellectuelles les plus relevées, depuis ses aptitudes les plus sublimes jusqu'à ses facultés les plus vulgaires, l'imagination, la mémoire, dont on retrouve tout au moins l'ébauche dans les animaux, tandis que la volonté réfléchie, la détermination libre, semblent notre apanage exclusif, notre incommunicable privilége.

Dans cet examen, dans cette revue des conditions organiques de tous les phénomènes psychologiques, M. Lélut fait preuve d'un remarquable esprit d'analyse, d'un grand bon sens et d'une louable sincérité scientifique : il est souvent, trop souvent peut-être, de l'école du doute ; il n'est jamais de l'école de la négation, de cette négation présomptueuse et pleine de suffisance qui fait de ses étroites conceptions la mesure du possible, et se condamne à ignorer l'homme, dont elle prétend exposer la science.

Il serait sans doute bien intéressant de suivre l'auteur à travers les détails de son œuvre, d'en exposer le plan, d'en apprécier les proportions, d'en faire ressortir les conclusions et les enseignements. Il serait même plus facile d'écrire à nouveau son livre que d'en donner l'analyse, tant les éléments en sont multiples et dispersés.

C'est parce que ce livre nous a semblé d'une lecture difficile et tout à la fois pleine d'intérêt par le sujet important dont il s'occupe, c'est parce qu'il nous a paru un travail consciencieux et honnête, que nous avons tenu à en extraire la substance, tout en signalant ses imperfections, car il n'est point donné à l'homme d'être complet, surtout quand il parle de lui-même ; c'est déjà beaucoup lorsqu'il lui est donné d'être sincère, et cette qualité étant celle qui distingue l'œuvre de notre compatriote, il ne peut être sans intérêt de montrer ce qu'il a fait pour la science de l'homme, et comment, par son travail, il a bien mérité de cette science.

C'est ce que nous nous efforcerons de mettre en évidence dans un prochain et dernier article.

Dr Ch. Labrune.

(*La fin à la prochaine livraison.*)



ÉTUDE

SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FRANCHE-COMTÉ.

(Suite.)

§ 2.

Constitution définitive des états généraux en Franche-Comté. — Cette province devient pays d'états. — Lieux, dates et objets des assemblées des états jusqu'au milieu du XVI*e* *siècle.*

Les assemblées générales de la nation, telles que nous les avons présentées aux diverses époques de notre histoire, ont été le principe des états généraux de la Franche-Comté. Mais entre celles-là et ceux-ci il y a des divergences à signaler, principalement pour les personnes qui les composaient et les affaires qui y étaient traitées. Dans les premières assemblées, tous les citoyens étaient indistinctement admis et avaient droit de vote; ce qui fut restreint dans la suite à la noblesse et au clergé seulement, tandis que dans les états on voit les trois ordres du clergé, de la noblesse et du tiers (1). Les plaids généraux étaient convoqués par les anciens de la nation et présidés par un chef élu par le suffrage universel, tandis que les états comtois ne se réunissaient que sur la convocation du seul souverain, à l'exclusion même de ses ministres : honneur très grand pour nos ancêtres, à la conservation duquel ils apportèrent toujours, comme nous le verrons, un soin tout particulier. Ces états étaient présidés par le souverain ou par son représentant, le gouverneur de la province, qui proposait l'objet des délibérations; celui-ci fut assisté dans cette opération, jusqu'au commencement du XVIe siècle, des lieutenants des bailliages, des

(1) Le tiers état était l'ordre des gens du peuple jouissant de la liberté civile et politique. On l'appelait ainsi parce qu'il était le troisième ordre social et qu'il ne participait à la gestion des affaires publiques qu'après le clergé et la noblesse.

avocats et procureurs du comte, qui à cette époque furent remplacés par trois commissaires. Les plaids s'assemblaient ordinairement deux fois l'an, au printemps et en automne, et extraordinairement avant l'ouverture d'une campagne pour la guerre. Les états n'étaient réunis que tous les trois ou quatre ans, à moins que les besoins publics ne demandassent une session plus rapprochée. Enfin, dans les assemblées générales de la nation, on traitait toutes les questions de gouvernement et d'administration, tandis que nos états n'eurent jamais que deux objets : 1° d'offrir au souverain une somme d'argent dite le *don gratuit;* 2° de lui signaler les abus à réprimer et les améliorations à introduire dans les diverses branches de l'administration. Après ces notions précises sur la nature des états généraux de la Franche-Comté, étudions les causes qui amenèrent leur constitution définitive, et, pour cela, jetons un coup d'œil rapide sur les phases de la position sociale et politique de cette province pendant le XIVe siècle.

Les affranchissements et l'érection des communes dans les principales villes, dès le milieu du XIIIe siècle, appellent enfin le peuple à la gestion des affaires publiques et lui donnent une influence qui servira de contrepoids à l'aristocratie puissante du clergé et de la noblesse. Jusqu'alors les comtes de Bourgogne n'avaient eu qu'une autorité nominale; à peine rivalisaient-ils avec certains de leurs grands vassaux! Au commencement du XIVe siècle, affaiblis par les guerres civiles de la période précédente, ces souverains sont sans prépondérance; leur domaine est peu considérable, encore ne font-ils que le diminuer de plus en plus en le partageant entre leurs enfants, et en inféodant des terres pour se créer des soutiens dans leurs vassaux. On ne leur paie point d'impôts : quand ils ont besoin d'argent, si leurs anciennes dettes leur ont fermé le crédit des banquiers juifs, ils sont réduits à avoir recours, *gracieusement* et *avec humilité*, à la bourse des barons et des bourgeois des bonnes villes (1). Etrangers à notre pays dès le milieu du XIIe siècle, nos souverains sont entourés d'une noblesse altière qui frémit de voir les rênes du gouvernement entre les mains de princes auxquels la Comté n'a point donné le jour, qui ne l'habitent pas et ne la visitent que fort rarement; d'où résulte l'affaiblissement de leur pouvoir et l'accroissement de l'influence des seigneurs. Telle était la position sociale de la Franche-Comté lorsque le

(1) CHEVALIER, *Hist. de Poligny*, t. I, p. 222. C'est l'exemption de tout impôt à l'égard du souverain qui a donné à notre province le surnom de Franche-Comté. Elle l'a porté depuis le milieu du XIVe siècle.

dernier comte palatin, Otton, quatrième du nom, eut la faiblesse de céder cette province, en 1295, à Philippe le Bel, roi de France, comme dot de sa fille Jeanne, destinée pour épouse à Philippe le Long, fils de ce souverain. Pendant la minorité de celui-ci, Philippe le Bel gouverna notre pays. Il venait de réunir à Paris, en 1302, les premiers *états* du royaume, où furent admis des docteurs, des jurisconsultes, députés de la bourgeoisie et du peuple. Philippe le Bel crut qu'en Franche-Comté comme en France, le concours du tiers état ne lui serait pas inutile pour gouverner et surtout pour obtenir plus facilement des subsides. C'est pourquoi il commença par établir en notre province, en 1306, une assemblée de magistrats chargés de rendre la justice et de l'assister de leurs conseils dans les affaires publiques : ce fut l'origine du parlement franc-comtois. Il fut définitivement constitué à Dole (1), en février 1333, par Eudes IV, qui, en se mariant avec Jeanne III, fille de Philippe le Long, réunit le comté au duché de Bourgogne, dont il était séparé depuis cinq siècles. Il divisa cette compagnie en deux chambres, à chacune desquelles il assigna un président, à savoir : celle *du parlement* proprement dit, chargé de juger les procès, et celle *des comptes*, à qui il confia l'administration de ses domaines.

Eudes avait résolu d'abattre la puissance féodale des barons, pour relever l'autorité souveraine, depuis longtemps contrebalancée en Franche-Comté. D'abord, il attaqua la noblesse les armes à la main; mais il lui fit une autre guerre cachée et lente, couronnée, avec le temps, du plus heureux succès. Il assujettit au parlement toutes les justices seigneuriales, et s'immisça ainsi dans les affaires des seigneurs; il se créa des justiciables ne relevant que de lui, jusque parmi les serfs des barons, en instituant des *franchises* (2) et des *commandises* (3). De la sorte, l'élément populaire du parlement commença à affaiblir le pouvoir seigneurial en reconfortant l'autorité du souverain, et prépara l'influence réservée au peuple dans l'établissement des états généraux. Au reste, la marche de cette institution anti-féodale fut suspendue pendant le faible gouvernement de Jeanne de Boulogne, tutrice de Philippe de Rouvre, et de Marguerite de Flandre, son aïeule maternelle. Ces princesses ont sur les bras les embarras les plus grands, des guerres continuelles, et forcé-

(1) La position de cette ville, sur les limites du Duché et du Comté, lui valut l'avantage de devenir la capitale et le siége du parlement de notre province.

(2) Exemptions de certains droits féodaux.

(3) Déclaration qu'on prend quelqu'un sous sa sauvegarde.

ment la noblesse est ménagée. Les barons forment seuls le conseil du souverain, et la féodalité reparaît avec le despotisme. Chaque seigneur est maître souverain dans ses terres, les franchises et les commandises sont oubliées, la bourgeoisie est refoulée sous le joug de l'oppression; le parlement n'a plus qu'une existence douteuse, car à peine en connaît-on deux ou trois séances de 1349 à 1384.

Mais à peine Philippe le Hardi, fils du roi de France et le premier des quatre grands ducs de Bourgogne, a-t-il reçu la Comté de son épouse Marguerite, fille de Louis de Mâle, comte de Flandre et de Bourgogne, qu'il reprend l'œuvre d'Eudes IV, pour relever l'autorité souveraine et soumettre définitivement les seigneurs au joug des lois et du parlement. Les circonstances favorisaient cette entreprise, car la noblesse était affaiblie par les guerres. Philippe ordonne que tous les Comtois, indistinctement et sans exception, soient soumis à la juridiction souveraine de cette compagnie, qu'on y appelle de toutes les justices seigneuriales; et une amende menace les juges seigneuriaux, si dans leurs jugements ils se rendent coupables de prévarications et de partialité au détriment du peuple. Dès 1386, la fière indépendance de la noblesse est domptée; et la bourgeoisie, qui est devenue la gardienne et l'organe de la justice, va recevoir une part plus relevée encore dans l'administration de l'Etat, réservée jusqu'alors au clergé et à la noblesse.

Philippe le Hardi a été le vrai créateur des états généraux en Franche-Comté, et c'est à dater de 1389 que notre province devient *pays d'états*. Nous avons assigné à la politique la première cause de cette institution; ajoutons-y encore l'intérêt du prince. La bourgeoisie était parvenue à la liberté et à la propriété, elle devait donc coopérer aux charges publiques. Il était plus noble pour le souverain de voir le tiers état lui offrir des subsides, que d'être obligé lui-même de les exiger. D'ailleurs, le peuple était en position de les répartir plus justement. Ces raisons, qui avaient déterminé la création des états généraux à Paris en 1302, et à Dijon en 1358, firent naître aussi ceux de la Franche-Comté. Dès 1360, la noblesse et les villes de notre province furent convoquées aux états de Dijon afin de voter des subsides pour la rançon de Jean II, roi de France, captif en Angleterre depuis la bataille de Poitiers. Des députés nobles et bourgeois de la Comté se rendirent à cette assemblée et travaillèrent avec ceux du duché à conclure une trêve avec les Anglais. Mais il est à remarquer qu'ils n'apposèrent point leur signature au traité conclu dans cette circonstance, et qu'ils protestèrent avec force contre l'établissement de tout impôt en Franche-Comté,

On ne doit pas regarder comme *états comtois* l'assemblée de Dijon à laquelle se rendirent nos ancêtres, puisqu'elle eut lieu dans une autre province. Il faut penser de même de la réunion faite à Gray, en avril 1349, par quelques barons et l'archevêque de Besançon, pour arrêter, de concert avec la comtesse Jeanne de Boulogne, *certaines ordonnances concernant leur profit commun, le bien de la paix et de la justice.* Disons encore la même chose d'une assemblée plus nombreuse des barons à Dole, un an après, convoquée par Jean, duc de Normandie, qui venait d'épouser notre comtesse Jeanne de Boulogne, *pour ratifier les ordonnances faites à Gray, stipulant expressément que toutes bonnes coutumes, libertés et franchises, qui sont été dans la Comté de Bourgogne, seront gardées et tenues sans jamais aller à l'encontre.* On ne peut considérer non plus comme de vrais états généraux la convocation à Gray, en novembre 1384, par Philippe le Hardi, des seigneurs et barons, pour leur demander un subside pour la guerre de Flandre, car le peuple ne fut pas plus appelé à cette assemblée qu'à celles qui la précédèrent, en 1350 et 1349. M. Béchet (1) prétend que l'assemblée des états se tint à Salins le 18 mai 1382, pour reconnaître en qualité de comte de Bourgogne Louis de Mâle; c'est une erreur, car, à en juger par l'esprit du temps et l'omnipotence des grands, il est à peu près certain que l'assemblée de Salins ne fut composée que du clergé et de la noblesse. Perreciot (2) parle d'une autre assemblée, qui vota, au printemps de 1384, des subsides pour Philippe le Hardi, à son avènement; ce ne fut encore qu'une représentation incomplète de la nation. Les premiers états généraux composés des trois ordres dont l'existence soit irréfragablement établie en Franche-Comté, ne remontent qu'à l'année 1389, sous le gouvernement de Philippe le Hardi. Les recès (3) de ces assemblées depuis leur établissement jusqu'en 1556, ont été perdus et dissipés pendant les guerres dont la Franche-Comté fut le théâtre et la victime à la fin du xve siècle. Cependant, dans les archives de la chambre des comptes de Dijon, quelques rares manuscrits ont conservé le souvenir des lieux et de la date des assemblées, ainsi que des objets de leurs délibérations. C'est après avoir puisé à ces sources et consulté les historiens de l'ancien duché de Bourgogne et ceux de la Comté, que nous présentons ce travail avec quelque confiance, comme aussi complet et exact que possible.

(1) Béchet, t. II, p. 27.
(2) *Almanach pour l'an 1789*, p. 200.
(3) Procès-verbaux des sessions des états.

Assemblées des états généraux de Franche-Comté sous le règne de Philippe le Hardi, duc et comte de Bourgogne.
1382-1404.

1° A Dole, en mars 1389. Ils votent un don gratuit pour les fêtes que Philippe devait donner, à Dijon, à son neveu Charles VI, roi de France.

2° A Dole, pendant l'été 1392. Les états votent le don gratuit de 12,594 livres, à l'occasion du mariage des deux filles du duc-comte. Catherine épousa Léopold d'Autriche, et Marie fut fiancée à Aimé VIII de Savoie. Thiébaud de Rye, conseiller du duc, et Jean de Ville-sur-Ars, furent les élus choisis par les états pour lever cette somme sur les villes et les abbayes. Les deux seuls ordres du clergé et de la bourgeoisie assistèrent à cette assemblée. Nous n'avons pu découvrir les raisons de l'absence de la noblesse.

3° A Dole, en février et mars 1396. Vote d'un subside de 14,239 livres à l'occasion de la nouvelle chevalerie de Jean, dit Sans Peur, fils de Philippe, et du voyage d'outre-mer qui aboutit à la défaite de Nicopolis, le 30 septembre de cette année.

4° A Dole, au mois de décembre 1397. Vote d'une somme de 12,000 livres pour la rançon du duc Jean *Sans Peur*, fait prisonnier par Bajazet.

5° Assemblée douteuse des états en 1402. Si elle eut lieu, nous pensons que ce fut pour le vote du don gratuit, à l'occasion d'un voyage que le duc Philippe fit en Bretagne, où il dépensa beaucoup d'argent pour détourner la duchesse, sa parente, d'épouser le roi d'Angleterre.

Assemblées des états sous le règne du duc-comte Jean Sans Peur.
1405-1419.

1° A Dole, en janvier 1405. Vote d'un don gratuit pour le joyeux avènement du nouveau comte. Les commissaires chargés de lever ce subside étaient deux Bourguignons du duché, conseillers du duc. Le maître du Saint-Esprit de Besançon paya, en trois termes, 100 livres pour sa quote-part. Les barons et les prélats répartissaient la taxe du don gratuit sur leurs hommes censables et corvéables, et les villes la payaient avec les revenus communaux.

2° A Dole, en juin 1410. Marguerite de Bavière, épouse de Jean *Sans Peur*, réunit les états et en obtient une somme de 8,000 livres comme

secours pour son époux. Ce prince, tuteur du roi de France tombé en démence, avait un grand besoin d'argent pour se soutenir à la cour contre les factions du duc d'Orléans et ses autres adversaires.

3° A Arbois, en juillet 1413. La même Marguerite de Bavière obtient encore des états une somme de 6,000 livres pour être employée aux fortifications des villes du comté de Bourgogne. Jean *Sans Peur*, son mari, lui avait fait savoir qu'il craignait une descente des Anglais en Guyenne, d'où ils auraient pu se porter en Bourgogne. L'année suivante, les villes de Salins, Poligny, Arbois, Quingey, Dole et autres, contribuèrent encore à un emprunt de 12,280 livres que fit le duc-comte pour la guerre d'Artois.

4° A Salins, mai 1417. Les états du bailliage d'Aval sont convoqués pour voter l'argent nécessaire afin de réunir à Château-Belin, donné au comte de Charolais, fils du duc Jean, diverses seigneuries qui en dépendaient primitivement et qui en avaient été distraites avec faculté de rachat. Ces seigneuries étaient celles de Saint-Aubin, Saint-Julien, Chay, Pont-du-Navois et Fontenu en la châtellenie de Monnet. Les états accordèrent 5,500 livres, qui furent payées pour le 8 septembre suivant.

Assemblées des états sous le duc-comte Philippe le Bon.
1420-1467.

1° A Salins, mars 1422. Les états votent au souverain, arrivé en cette ville le 23 de ce mois, un don gratuit de 20,000 livres. Le lendemain, la ville de Salins fit à Philippe le Bon un présent de 30 marcs d'argent, qu'il donna à Guillaume de Champdivers, au sire de Côtebrune et à l'écuyer Henri de Chauffour, qui l'accompagnaient.

Les Salinois arrêtèrent à la porte de la ville le duc-comte Philippe et lui firent jurer, avant son entrée, le maintien de leurs franchises. Lorsqu'au mois suivant les commissaires du duc se rendirent à Ornans pour y lever le subside (1), les habitants de cette ville réclamèrent de ces envoyés le serment, au nom de leur maître, de respecter leurs franchises et leurs priviléges « selon l'usage, est-il écrit dans la charte donnée à cet effet, » des comtes de Bourgogne nouvellement arrivés au pouvoir. » Après cela, les gens de la commune d'Ornans prêtèrent serment de fidélité au

(1) Ce subside, demandé aux villes et au clergé de la Comté, avait pour objet de réparer les dommages causés par les incursions des partisans du dauphin, venus du Lyonnais.

souverain et payèrent à ses commissaires leur part du don gratuit. Tels sont les premiers exemples qu'offre l'histoire de Franche-Comté de la coutume, qu'on voit scrupuleusement observée dans la suite par les états généraux, de reconnaître et de proclamer le souverain de la province, d'exiger de lui ou de ses représentants le serment de respecter les franchises et les priviléges du pays, avant qu'eux-mêmes lui jurassent fidélité, et de ne lui voter de subsides, soit en assemblées d'états, soit en dehors de ces assemblées (car Philippe le Bon ne les assembla pas toujours pour en obtenir), que comme un *don gratuit* et *de pure libéralité*, et toujours avec la réserve du *sans préjudice* pour l'avenir. Ces usages, qui nous dépeignent si bien l'entière indépendance de la Franche-Comté, dont les habitants se donnèrent comme les bienfaiteurs plutôt que les tributaires de leurs souverains, étaient le résultat de la faiblesse de nos comtes au XIVe siècle et auparavant. Les princes, presque entièrement affranchis eux-mêmes de la suzeraineté des empereurs d'Allemagne, ne tenaient, comme nous l'avons déjà dit, que le premier rang parmi leurs barons, dont plusieurs les surpassaient en richesses. Nos comtes, et plus tard le peuple, dont ils avaient eu besoin pour se soutenir contre la noblesse, durent nécessairement songer à conserver leur influence prédominante. C'est ce que fit le peuple, par les précautions prises, dans les assemblées des états, pour offrir aux comtes de Bourgogne des dons, et non leur payer des impôts. Ainsi les états généraux ont été, dans notre province, le palladium de la liberté. Mais aussi, il faut avouer que si le pouvoir eût été plus fort et la province moins travaillée par les guerres intestines et extérieures, cette fermeté des états aurait pu amener, comme cela est arrivé en France, de fréquentes discordes entre les gouvernants et les gouvernés, et devenir une source intarissable de révolutions.

2° A SALINS, avril 1423. Les Etats votent à Philippe le Bon une somme de 9,693 livres, pour concourir à l'établissement de l'université de Dole.

3° A SALINS, février 1424. Répartition d'une somme de 10,000 livres, votée aux états généraux de Dijon, où ceux de la Franche-Comté avaient envoyé des députés. Ce subside avait été demandé pour faire la guerre à la France, de concert avec les Anglais, dont le duc Philippe s'était fait l'allié par suite de l'assassinat de son père, Jean *Sans Peur*, sur le pont de Montereau.

4° A SALINS, mars 1431. Don gratuit de 12,000 livres, voté afin de pourvoir à la défense de la province menacée au midi par des partis d'aventuriers au service de la France, et au nord par les vassaux alsaciens

des ducs d'Autriche. Ces bandes, dans leurs terribles excursions, pillaient et brûlaient les villages. Le but de ce subside était encore d'aider le duc Philippe dans sa guerre contre René d'Anjou, duc de Lorraine. Le comte de Bourgogne avait demandé des sommes bien plus élevées aux états du duché et du comté de Bourgogne, mais elles ne furent pas accordées et Philippe fut contraint d'avoir recours à un emprunt.

5° A Dole, juin 1433. Le chancelier Rolin obtient des états 23,000 livres pour aider le souverain à chasser de la Comté le duc de Bourbon, qui était venu mettre le siége devant Dole. Ne rencontrant pas son ennemi, Philippe ravagea le Beaujolais, qui lui appartenait, et chassa de la Bourgogne le sire de Châteauvilain et le comte de Clermont, qui y avaient apporté la guerre et escaladé plusieurs places fortes.

6° A Salins, août 1434. Demande aux états d'un subside pour la démolition du château de Grancey, appartenant au sire de Chateauvilain, dans le Langrois : cette place avait été emportée d'assaut le 15 de ce mois par Jean de Vergy, seigneur de Champlitte. Les états se récrient avec force, représentent l'extrême pauvreté du peuple par suite de la guerre des Anglo-Bourguignons à la couronne de France, et ne votent qu'une somme de 700 livres.

7° A Dole, mai 1436. Les états votent un subside pour le siége de Calais, mais il fut d'un chiffre peu élevé, car le duc Philippe fut obligé de contracter, dans cette circonstance, des emprunts onéreux.

8° A Dole, mai 1439. L'objet de cette assemblée fut le don gratuit à offrir à Catherine de France, fille du roi Charles VII, fiancée à l'âge de sept ans au comte de Charolais, fils du duc Philippe. Cette princesse fit son entrée à Dole le 12 mai. La ville de Salins contribua à cette offrande pour une somme de 1,000 livres.

9° A Dole, juin 1442. Autre subside voté pour les dépenses de la réception à Besançon de l'empereur d'Allemagne Frédéric III, nouvellement sacré à Aix-la-Chapelle. Le duc Philippe rendit à ce souverain des honneurs dignes de son rang.

10° A Dole, août 1444. Subside voté afin d'armer contre le dauphin de France (depuis Louis XI), qui arrivait dans le Montbéliard à la tête de bandes indisciplinées et menaçait la Franche-Comté d'une invasion. Le subside fut considérable, puisque sur cette somme le duc comte Philippe donna 10,000 livres à son maréchal Thiébaud IX de Neuchatel.

11° A Dole, 1451. Les états votent une somme de 2,000 livres pour contribuer à la construction du palais ducal à Dijon.

12° A Dole, 1452. La somme de 1,200 livres fut accordée au duc Philippe pour réparer les forteresses de la province tombées dans le dernier état de dégradation. La ville de Salins, qui avait été déchargée pour dix ans de tous impôts et charges publiques, par suite de l'incendie qu'elle avait subi, paya néanmoins sa part des deux derniers subsides, *pour ne pas déplaire au duc*.

13° A Arbois, ou à Poligny selon Perreciot, mars 1454. Les états offrent 25,000 livres au duc pour l'expédition qu'il avait résolue contre le Turc. Ce prince partit en avril; mais, arrivé en Allemagne, il ne put jamais décider l'empereur à l'accompagner : il tomba malade et rentra en Franche-Comté par Pontarlier. A son passage dans cette ville, le château de Joux lui plut, et il l'acheta avec la terre de ce nom, de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, pour la somme de 22,000 livres.

14° A Dole, 20 septembre 1454; à Salins, 25 octobre de la même année; à Dole, 6 décembre suivant. Le duc Philippe, de retour à Dijon, convoque les états de la Comté à Dole afin de voter la somme nécessaire au paiement de l'acquisition du château et de la terre de Joux, et les états ne veulent rien voter. Réunis de nouveau à Salins le 25 octobre, puis ajournés à Dole le 6 décembre 1454, ils murmurent, et après beaucoup d'hésitations ils votent enfin, malgré eux et à contre-cœur, une somme de 10,000 livres.

15° A Dole, août 1458. Les guerres continuelles de Philippe le Bon, ses voyages, sa prodigalité excessive, l'avaient plongé dans les dettes : les états lui votèrent sous cette date un subside de 4,000 livres. Déjà trois ans auparavant, sa détresse financière l'avait réduit à jeter un impôt de 2 livres sur chaque ménage dans toutes les seigneuries.. A cette nouvelle, la noblesse se souleva et une révolution fut à la veille d'éclater. Le duc fit arrêter Jean de Granson, l'un des barons les plus mécontents et des plus redoutables. Après l'avoir fait condamner à mort par son conseil, Jean de Granson périt étouffé entre deux matelas, en décembre 1455, dans le château de Grimont-sur-Poligny. Cet exemple intimida la noblesse; elle se soumit, paya l'impôt, maudissant celui que le peuple avait surnommé *le Bon*.

Dans l'assemblée de 1458, les gens des trois états représentèrent au duc Philippe l'arbitraire qui régnait dans les jugements et la nécessité de recueillir par écrit les anciennes coutumes du comté de Bourgogne, afin de ramener l'uniformité dans l'administration de la justice. Par lettres datées de Bruxelles le 11 mars suivant, il nomma trois de ses conseillers, à savoir : messire Gérard Vurry, docteur ès lois, maître des

requêtes de son hôtel; maître Jean Carondelet, licencié ès lois; maître Guillaume de Bercy, greffier du parlement de Dole; et d'après son autorisation, les états députèrent messire Jean de Beaufort, seigneur de Savienges, Louis Morel, chevalier, et maître Guillaume Gauthier, archidiacre, pour rechercher et consigner par écrit les coutumes de la Franche-Comté. Ce travail fut examiné par le président et les conseillers du parlement de Dijon, qui y firent des additions et des corrections. Il fut ensuite porté au duc à Bruxelles par les députés des états, messire Jean de Neuchatel, cousin du duc, le révérend abbé de Montbenoît, maître Jacques de Chassey, Jean de Salives, et Guillaume de Bercy, afin que le souverain l'approuvât et le promulguât, ce qu'il fit, après l'avoir soumis à l'approbation de son conseil. Ces coutumes, peu nombreuses, imprimées à la suite du Recueil des Ordonnances de Jean Pétremand, réglaient ce qui avait rapport à la communauté conjugale, à la renonciation des filles aux successions, aux fiefs et aux mainmortes. A l'exception de ces matières, toutes les autres se réglaient d'après le droit romain, dont le duc Philippe fut un zélé propagateur. La part prise par nos états dans la rédaction de nos coutumes est le premier acte d'immixtion de leur part dans l'administration.

16° A Salins, février 1459. Gérard de Plaine, chef du conseil ducal, y convoqua les états pour la publication des coutumes. Cette cérémonie les rendit nombreux. Les coutumes furent ensuite promulguées dans les chefs-lieux des bailliages d'Amont, de Dole et d'Aval, et ensuite dans toutes les villes et bourgs de la province, où des copies authentiques furent envoyées dans les premiers mois de l'an 1460.

Dans cette même session, les états intervinrent pour empêcher Louis de Chalon, prince d'Orange, de s'emparer de vive force du comté de Neuchatel en Suisse, dont il était le suzerain. Cette seigneurie venait de passer à Rodolphe de Hochberg, qui l'avait recueillie de son oncle le vieux comte de Fribourg. La ligne directe des comtes de Neuchatel était éteinte, et la famille de Chalon avait des droits sur cette terre. Mais les Bernois, qui redoutaient l'accroissement de la puissance des Chalon, déjà possesseurs de plusieurs fiefs et forteresses au voisinage de Neuchatel, prirent le parti et la défense de la maison d'Hochberg, et Louis de Chalon, qui avait déjà rêvé d'être un jour comte de Neuchatel, ne fit pas la guerre.

17° A Dole, août 1465. Nouvelle session des états pour offrir au duc Philippe un don gratuit de 6,000 livres, à l'occasion de la guerre dite *la Ligue du bien public*, contre Louis XI.

Assemblées des états pendant le gouvernement de Charles le Hardi.
1467-1477.

1° A Poligny, novembre 1473. Jean de Chalon, sire d'Arlay, réconcilié depuis peu avec le duc comte Charles le Hardi, préside cette session des états, qui votent à ce prince un subside de 600,000 livres estevenantes, payable en six ans. Cette somme était énorme pour le temps, mais comme elle ne devait être acquittée qu'en douze termes, le paiement n'en était pas impossible. Les guerres malheureuses dans lesquelles s'engagea le duc Charles, furent la seule cause de cette contribution extraordinaire.

2° A Salins, en juillet 1476. Après les défaites de Granson et de Morat, Charles le Téméraire convoque les états, les préside, et demande à chacun des seigneurs comtois le quart de ses revenus pour lever une nouvelle armée de 40,000 hommes. Les états, effrayés d'une pareille demande, représentent respectueusement la misère publique, et offrent seulement de solder 3,000 hommes pour garder les frontières.

Assemblées des états pendant l'administration de la Franche-Comté par Louis XI, roi de France, en qualité de tuteur de la comtesse Marie, fille de Charles le Hardi, et celle de son fils Charles VIII.
1477-1489.

1° A Dole, le 18 février 1476 (vieux style). Les états s'assemblent pour délibérer sur la triste position de la province par suite de la mort du duc Charles, qui ne laissait pour héritière que sa fille Marie, âgée de vingt ans. Jean de Chalon, que l'astucieux Louis XI avait mis dans ses intérêts, se rend à Dole et propose aux gens des états de la Comté et du ressort Saint-Laurent (1), de confier la province à la protection du roi de France, qui s'offrait pour servir de tuteur à la jeune comtesse Marie, qu'il avait le projet de faire épouser à son fils Charles. Cette proposition révolte d'abord les chambres du tiers état et du clergé. Mais le prince d'Orange représenta avec force que le roi de France n'avait nul dessein d'usurper les Etats de la jeune comtesse, mais de la défendre contre les Suisses. Alors, les états consentirent à recevoir des garnisons françaises à Dole, à

(1) Le ressort Saint-Laurent était formé des terres en deçà de la Saône, détachées du comté de Bourgogne pour être unies au duché. Le parlement se tenait à Saint-Laurent, bourg près Chalon-sur-Saône. Il y avait été établi en 1362 par le roi Jean.

Salins et à Gray (1). Les autres villes de la province furent également sollicitées de se soumettre à la France ; celles qui ne voulurent pas embrasser ce parti furent enlevées de vive force par les Français, qui furent chassés de toutes nos villes, à l'exception de Gray, en 1478.

Les états avaient prié le roi Louis XI d'entretenir un parlement à Dole pour la Comté, et à Saint-Laurent pour les terres anciennes de cette province annexées au duché de Bourgogne. Par lettres patentes du 18 mars 1477, ce souverain ordonna que les parlements de Dole et de Saint-Laurent seraient entretenus SOUVERAINS, comme ils *l'avaient été de toute ancienneté*. Les troubles excités dans les deux Bourgognes empêchèrent la tenue de ces parlements. Mais, après les avoir pacifiées, le même prince donna, le 9 août 1480, de nouvelles patentes pour rétablir les parlements, à Dijon pour le duché et le ressort Saint-Laurent, à Salins pour la Comté ; il devait siéger en ce dernier lieu depuis Pâques jusqu'à la Notre-Dame d'août de chaque année.

2° A NOZEROY selon Béchet, et à POLIGNY d'après Chevalier et Duvernoy, octobre 1478. Les états votent un subside destiné à payer la solde des soldats allemands envoyés par l'archiduc Maximilien pour chasser les Français de la Comté. Ils arrêtèrent que chaque homme d'*état* et *chevance* (2) paierait chaque mois 4 florins, solde d'un soldat ; un homme *moyen*, 2 florins, et tous ceux qui le pourraient, 1 florin. Brandoff, général allemand, avait envoyé 2,000 hommes au secours de la Franche-Comté, dont les habitants avaient si à cœur la solde, qu'ils écrivaient aux maïeur et échevins d'Auxonne : *Se le dit payement ne se fait, demeurons nous et vous en totale perdition.*

3° A CHARIEZ-LEZ-VESOUL, février 1478. La guerre avec les Français ne permettait pas la réunion des états dans une de nos villes. Celles du bailliage d'Aval étaient occupées par les Français, et celles d'Amont étaient le théâtre principal des combats entre les Comtois et les Allemands d'un côté et les troupes de Louis XI d'un autre côté. Chariez avait été dévasté lui-même, un an auparavant, par les troupes victorieuses à Nancy. Néanmoins les états s'y assemblent pour aviser au moyen de conclure un traité d'alliance avec les Suisses pour en obtenir du secours. Ils votent à cet effet 150,000 florins du Rhin. Il ne fut pas possible de les réaliser, et

(1) L'acte par lequel les états comtois remirent à Louis XI la Franche-Comté est daté du 18 février 1476 (v. s.). Voyez le *Recueil diplomatique de Dumont*, t. III, p. 525.

(2) *Chevance*, propriété entière. L'*homme d'état et chevance* était le chef et le possesseur d'une propriété tout entière.

Louis XI rompit les négociations commencées avec les Suisses, les gagna et prit à sa solde 6,000 de leurs soldats.

4° A Salins, juin 1480. Les états demandent au roi Louis XI la fixation du parlement de Franche-Comté à Salins; qu'il en paie les officiers; que les procédures soient abrégées, sans s'écarter des lois et des usages de la province; qu'il ordonne à ses capitaines de punir les soldats qui insulteraient les particuliers, et que les officiers de justice puissent poursuivre devant les tribunaux ces militaires insolents ; que les paysans soient dispensés de faire guet et garde dans les châteaux, attendu la dépopulation produite dans la province par les guerres; qu'il soit défendu sévèrement aux soldats de quitter leurs garnisons sans permission par écrit de leurs chefs; de boire et de manger dans les auberges sans payer; d'endommager les arbres fruitiers, d'en voler les fruits, sous peine de mort; de battre et d'outrager les bourgeois; de permettre aux Comtois de trafiquer dans toute la France sans payer d'autres droits que les sujets français; d'obliger ceux qui obtiendraient des confiscations à payer les dettes des confisqués; enfin de conserver aux Franc-Comtois les libertés, franchises et prérogatives dont ils jouissaient dans le temps de Philippe le Bon.

Louis XI, qui ne négligeait rien pour s'attirer l'affection des Comtois, accéda à tous ces demandes, qui lui furent transmises par les évêques d'Alby et de Maillezais, ses commissaires. Nous avons déjà rapporté la translation du siége du parlement à Salins, et il ordonna que les gages des officiers parlementaires fussent soldés au moyen d'une augmentation sur le prix du sel. Les demandes des états au roi de France démontrent leur attachement à la législation de la province, les grands frais que la longueur des procès traînait à sa suite, et les attentats fréquents des soldats français qui occupaient le pays, contre les personnes et les propriétés.

5° A Tours, janvier (v. s.), 1483. Les baillis d'Amont, d'Aval et de Dole assistent aux états généraux du royaume de France, auquel notre province était soumise en ce moment. Ces députés réclament, entre autres choses, du roi Charles VII le maintien des franchises, libertés et immunités du comté de Bourgogne. Au mois de février, ce souverain, vu la supplication des trois états comtois, confirma, ratifia pour lui et ses successeurs, « les droits, franchises, immunités, prérogatives, libertés, » coutumes et usages dont les bonnes villes, le plat pays, les églises, » manants et habitants de la Franche-Comté de Bourgogne, ont dûment » joui de toute ancienneté. » Le 22 janvier précédent il avait déjà confirmé les priviléges de la ville de Besançon.

6° A Besançon, décembre 1483. Les villes de la province sont tellement ruinées par les guerres que les états ne peuvent plus s'y réunir. C'est pourquoi ils s'assemblent à Besançon, offrent le serment de fidélité et d'obéissance au roi de France en qualité de futur époux de Marguerite d'Autriche, renouvellent la demande de confirmation de leurs priviléges publics et particuliers, la suppression des charges extraordinaires imposées par Louis XI à la province, le rappel des garnisons françaises établies dans les villes et châteaux, la faculté pour les habitants des villes et bourgs de rétablir leurs murs, de se garder eux-mêmes, la distribution du sel comme au temps de Philippe le Bon, le rétablissement de l'Université de Dole, la tenue du parlement tous les quatre ans et seulement pendant trois mois, la réduction à moitié des amendes d'appel. On demanda aussi que les Comtois ne fussent point distraits des tribunaux de la province sous quelque prétexte que ce pût être, que les évocations ne fussent accordées qu'à ceux à qui elles étaient dues, que la confiscation du corps n'emportât pas celle du bien, que les Franc-Comtois ne fussent pas obligés d'aller chercher dans le duché les expéditions des jugements, que les frais de chancellerie fussent réglés, que les habitants fussent exempts du droit d'aubaine (1), et que l'élection des prélats fût conservée dans les lieux où elle était en usage.

Des députés portèrent ces demandes au roi de France, qui y fit droit au mois de février de la même année ; il donna une charte pour rendre à la Franche-Comté les franchises qu'elle avait perdues pendant les guerres de Louis XI. Il les confirma, avec les coutumes, usages et priviléges de ce pays ; mais, pris égard aux besoins de la justice et à la misère du peuple, il ordonna que les séances du parlement auraient lieu tous les deux ans pendant trois mois. Les lettres données par Charles VII à cet effet furent enregistrées au parlement.

7° A Salins, 15 juin 1484 (*assemblée douteuse des états*). Selon un ancien manuscrit attribué au président Boyvin, Charles VIII, roi de France, aurait réuni à Salins les états généraux de la Comté, et cette assemblée aurait voté une imposition de 1,800 livres sur la Franche-Comté, afin de pourvoir aux nécessités les plus urgentes, aurait réparti diverses sommes d'argent à des particuliers, entre autres celle de cent écus à un seigneur de Neuchatel. Mais il est impossible d'admettre des états généraux présidés, en Franche-Comté, par le roi de France Charles VIII, puisqu'il est démontré qu'après son sacre à Reims, le 30 mai, il revint direc-

(1) Droit qu'avait le roi de France de succéder aux biens des étrangers non naturalisés.

tement à Paris, où il séjourna jusqu'au mois de septembre 1484. Tout ce que l'on peut supposer avec quelque vraisemblance, c'est que, si l'assemblée de Salins a eu lieu réellement (ce qui est très douteux, puisque aucun de nos historiens n'en parle), elle aura été convoquée, non par le roi de France, mais par les baillis, à leur retour des états de Tours. L'article qui va suivre ne fera que confirmer le doute fondé sur l'assemblée de Salins.

8° A Salins, mai et juin 1486. Serment de fidélité prêté par les états à Charles VIII, roi de France. Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant général, et le sire de la Roche, co-gouverneur de la Bourgogne, commissaire du roi, reçurent en son nom le serment des Franc-Comtois.

Assemblées des états de la Franche-Comté pendant les administrations de l'archiduc Maximilien et de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. 1489—1508.

1° A Salins, mars 1489 (v. s.). Par un des articles du traité de Francfort-sur-le-Mein, le 22 juillet 1489, le roi de France avait restitué la Bourgogne (duché et comté) au roi des Romains. Les états de Franche-Comté votent à leur nouveau souverain un don gratuit de 15,000 livres et lui demandent la conservation du parlement à Salins.

2° A Besançon, puis à Arbois pendant l'été 1493. Les états approuvent, en ce qui concerne la Franche-Comté, le traité de Senlis, conclu le 28 mai entre Charles VIII, roi de France, et l'archiduc Maximilien.

3° A Dole, septembre 1494. Malgré l'épuisement de la province après trente ans de guerres désastreuses, les états votent à l'archiduc Maximilien un don gratuit de 120,000 livres pour réparer les places fortes qui étaient en ruines; 20,000 livres furent à la charge du bailliage de Dole, et le paiement des autres 100,000 livres fut assigné aux deux autres bailliages.

Les états demandèrent au roi des Romains que le comté de Bourgogne fût administré comme sous les ducs Philippe et Charles de Bourgogne; que le parlement fût rétabli à Dole; qu'on rédigeât divers règlements concernant la police et la justice; que l'indemnité due à ceux qui avaient souffert des pertes pendant les guerres fût réglée; que les ajournements des sujets franc-comtois, à Rome ou ailleurs, fussent défendus. L'empereur Maximilien donna un édit le 8 novembre suivant, qui accueillit ces demandes (1).

(1) Voyez les *Anciennes ordonnances du pays*, par le greffier Delesmes, imprimées en 1570.

4° A SALINS, et continuation à BESANÇON en septembre 1495 de la session des états, afin de prêter serment de fidélité à Philippe le Beau, proclamé comte de Bourgogne et de Flandre en juillet précédent. Le prince d'Orange avait reçu à Bruxelles, le 23 août, procuration pour recevoir les serments de fidélité et les hommages des vassaux du comte de Bourgogne.

5° A LONS-LE-SAUNIER, au printemps de 1496. Quoique Philippe le Beau eût été investi du titre de comte de Bourgogne, l'empereur Maximilien réunit les états au sujet de la levée de quelques troupes pour conduire en Italie aux princes ligués contre la France, et en même temps pour surveiller dans la Comté même quelques membres de la noblesse qui tenaient encore le parti français.

6° A SALINS, février 1498. Le clergé et le tiers état demandent au maréchal de Bourgogne, qui présidait cette assemblée, qu'on éloigne du pays les troupes; elles y occasionnaient de grands désordres. Pour les renvoyer, l'empereur avait besoin d'argent; il était également mécontent des Suisses et des Français, qu'il menaçait de sa vengeance.

7° A SALINS, juin 1499. L'archiduc Philippe prend possession du comté de Bourgogne par ses procureurs, le prince d'Orange, lieutenant général; Guillaume de Vergy, maréchal; Jacques Gondran, président; Gérard de Plaine, conseiller, maître des requêtes, et Hugues Ouderne, son secrétaire. Ils prêtent le serment d'usage au nom du prince dans l'assemblée de ces états.

8° A DOLE, 26 juillet 1503. Sous cette date Philippe le Beau préside les états et le parlement à son retour d'Espagne.

9° A SALINS, 1506. Les états présidés par l'archiduchesse Marguerite votent un subside à l'archiduc Philippe, alors à la Corogne et sans argent.

10° A SALINS, 13 avril après Pâques. Les états (réunis en vertu de lettres closes de Maximilien, roi des Romains, apportées par ses ambassadeurs, l'évêque de Bâle, le maréchal de Bourgogne Guillaume de Vergy, et Etienne de Thyard), se tiennent avec la plus grande solennité dans la grande salle des frères mineurs. Etienne de Thyard en fit l'ouverture, annonça que l'empereur avait accepté l'administration des corps et biens de l'archiduc Charles, son petit-fils, et jura avec les deux autres commissaires, au nom du roi, la conservation des libertés, franchises et exemptions de la province, l'observation des bonnes justice et police, et demanda enfin un don gratuit de 30,000 livres. Les états, après avoir prêté serment de fidélité, votèrent seulement 15,000 livres, pris égard à la grande pauvreté du pays, avec la réserve expresse du *sans préjudice, pour l'avenir,*

des priviléges des Comtois. Quatre députés partirent avec le maréchal de Bourgogne et Etienne de Thyard pour aller rendre hommage au nouveau comte de Bourgogne dans la personne de son aïeul Maximilien. Les états votèrent une somme de 13,000 livres pour les dépenses de voyage des ambassadeurs et des députés. Ceux-ci étaient chargés des *remontrances* des états, dont le dernier article consistait à supplier Sa Majesté d'écrire au pape pour faire cesser les interdits jetés sur les villes de Dole, Lons-le-Saunier et autres lieux du comté de Bourgogne, et donner provision au pays pour obvier à tels interdits, qui sont altérés (*non respectés*), au grand scandale des sujets de mondit seigneur. Le 8 juillet 1507, Maximilien accepta le don gratuit et apostilla les demandes des états. Faisons observer que dès le commencement du XVIᵉ siècle on voit les censures multipliées presque à l'infini dans le comté de Bourgogne. On y compta jusqu'à 40 et même 50,000 excommuniés. Dans certains villages les femmes étaient obligées de porter le *confanon* (la bannière) aux processions, parce que tous les hommes étaient sous le poids des peines canoniques. Quelle en était la cause? Très souvent le non-paiement des droits et redevances aux possesseurs des fiefs et des biens ecclésiastiques. Le parlement lutta pendant longtemps contre cet abus, qui fut plus tard flétri et réprimé par le concile de Trente.

Assemblées des états de Franche-Comté pendant l'administration de Marguerite d'Autriche.
1508—1530.

(Après la mort de l'archiduc Philippe, l'empereur Maximilien confia à l'archiduchesse Marguerite, sœur de Philippe, en février 1508, le gouvernement des Pays-Bas et du comté de Bourgogne.)

1° A Salins, mars 1508. Les états, du consentement de l'empereur, négocient un traité de neutralité avec Louis de la Trémouille, lieutenant général du duché de Bourgogne pour Louis XIII. Ce traité fut conclu à Saint-Jean-de-Losne, au mois d'avril de cette année. Le but en était de mettre la Franche-Comté à l'abri des hostilités des provinces voisines. L'empereur ne le ratifia qu'après la paix de Cambrai, conclue avec le cardinal d'Amboise en décembre de cette année.

2° A Salins, 1510. Les états votèrent des subsides pour l'entretien des soldats allemands envoyés par l'empereur Maximilien pour protéger le bailliage d'Aval, les villes d'Arbois, Poligny, Salins plus particulièrement, contre les courses fréquentes des Suisses en Franche-Comté, de

1507 à 1511. Dans la première de ces années, ils s'étaient emparés du château de Joux et avaient pillé la ville de Pontarlier.

3° A SALINS, pendant l'hiver 1513. Les états sont convoqués par l'empereur pour voter de nouveaux subsides. Marguerite prit soin de lui rappeler que les Comtois n'étaient guère en état de les solder. « Toutefois, » Monseigneur, je tiens que ne ignorez pas la poureté du pays et le » mauvais traitement que les Suysses leur ont fait au passer et repasser; » au moins de quoy, ils ont plus besoin de *repos* que *de travail !* Néant- » moins en rien ne vous vouldraient désobéir ny desplaire, quoi qu'il en » doive advenir. » Les Suisses venaient encore de dévaster la Comté, soit en allant au camp devant Dijon, soit en en revenant. Le traité de neutralité pour notre province y fut renouvelé.

4° A ARBOIS, janvier 1523. Les états approuvent le plus remarquable de tous les traités de neutralité, conclu à Saint-Jean-de-Losne pour trois ans, ensuite prorogé à divers intervalles et fidèlement observé jusqu'au règne de Louis XIII. Ils votent aussi des subsides à l'occasion de la ligue pour les guerres d'Italie.

5° A DOLE, au printemps de 1529. Vote d'un don gratuit afin de participer aux frais du couronnement de l'empereur et de la campagne arrêtée contre le Turc, qui était venu mettre le siége devant Vienne, avec une armée de 300,000 hommes.

Assemblées des états de Franche-Comté tenus pendant le règne de Charles-Quint.
1530—1556.

1° A DOLE, pendant l'été 1531. Les états demandent à l'empereur Charles-Quint, comte de Bourgogne, la confirmation des franchises du pays, le pouvoir pour le parlement d'accorder des lettres de *relief* (1). Ils représentent aussi les dangers auxquels la province est exposée du côté de ses voisins, la nécessité de renouveler la ligue avec les Suisses, de toucher un bon de 200,000 livres pour réparer les fortifications, et ils prient enfin le souverain de maintenir les anciennes ordonnances et coutumes. Les réponses de l'empereur, données le 1er octobre de cette année, furent toutes favorables, d'après les recommandations de l'archiduchesse Marguerite. La veille de sa mort, Charles-Quint confia la régence de la Franche-

(1) Les lettres de *relief* relevaient de la déchéance les parties en procès qui avaient laissé passer les délais de l'appel.

Comté à sa sœur la reine de Hongrie ; il laissa au parlement, baillis et autres officiers, l'administration de la justice, défendit à son conseil privé d'en évoquer aucune cause, et ordonna qu'il y eût toujours des conseillers de Bourgogne près du conseil privé de la régente, pour lui donner des renseignements sur les affaires qui y seraient portées et les faire expédier.

2° A Dole, 1534. (*Assemblée douteuse selon M. Duvernoy, mais certaine d'après Perreciot et Béchet.*) Si cette réunion eut lieu, comme nous le pensons, ce fut pendant l'été ou l'automne de cette année. Les états votèrent des subsides à l'occasion de la guerre contre Tunis, pour laquelle l'empereur fit de grands préparatifs à cette époque. Plusieurs nobles Franc-Comtois firent partie de cette expédition.

3° A Dole, 1538. (*Depuis cette date l'assemblée des états se tint toujours en cette ville.*) Vote de subsides pour les réparations à faire aux forteresses de la Comté, et plus particulièrement aux remparts et tours de Dole, par la crainte qu'on avait de la guerre à l'occasion de la conquête du duché de Savoie, méditée par le roi de France François Ier.

4° 1542. La crainte d'une guerre avec les Français, qui attaquaient les Pays-Bas, engagea l'empereur à convoquer les états. Ils lui accordèrent une somme de 80,000 livres. La ville de Salins avait envoyé quatre députés à cette assemblée.

5° 1544. Dans les premiers mois de cette année, vote de subsides pour réparer les forteresses du pays. On craignait vivement quelque invasion des Français, à cause de la guerre poussée dans les Pays-Bas et jusque dans la Champagne, par l'empereur Charles-Quint, contre le roi François Ier.

6° 1552, au printemps ou en été (*assemblée douteuse*). M. Duvernoy seul de nos historiens en parle comme d'un fait incertain. On peut conjecturer que si cette assemblée a eu lieu réellement, elle eut pour objet le vote d'un don gratuit à l'occasion de l'expédition de Charles-Quint contre la ville de Metz. Tous nos historiens reconnaissent unanimement que ce souverain employa presque tous les dons gratuits que lui firent les états à réparer et à augmenter les fortifications des places de guerre de la province.

L'abbé Richard.

(*La fin dans une prochaine livraison.*)



LE MARQUIS DE LISTENOIS ET LES BOURGEOIS D'ORNANS.

2e LETTRE A M. L'ABBÉ J.-M. SUCHET.

MON CHER AMI,

Enfin me voilà imprimé tout vif. Cet accident imprévu m'a donné beaucoup à réfléchir ; en revanche, il paraît vous mettre en joie, et vous prétendez même que les lecteurs des *Annales* s'en réjouissent avec vous.

Il m'est impossible de partager ces illusions de l'amitié. Simple « Chrysostôme champêtre » — comme M. de Chateaubriand daignait qualifier les succursalistes forains — je n'ai point la sotte prétention d'égaler, dans l'art de bien dire, le vrai Bouche-d'Or de Constantinople ; ma position et mes moyens s'y refusent également. Laissant donc à qui de droit la palme de l'éloquence, je vais vous narrer, en français courant, la fin tragique du marquis de Listenois.

Ce sujet a déjà été traité (1) avec un incontestable talent, mais aussi, vous en conviendrez, avec ce dédain de l'histoire véritable qui n'appartient qu'à Walter Scott et à ses incorrigibles imitateurs. L'auteur, poëte avant tout, va chercher ses inspirations dans les champs indéfinis de la fantaisie. Plus humble en mes visées, je dirai naïvement ce que j'ai découvert dans les papiers poudreux des archives d'Ornans. Je donnerai la parole aux contemporains, et, de cette façon, la chronique sera peut-être aussi intéressante que le roman (2).

Etablissons d'abord, si vous le voulez bien, la situation de notre pays au commencement du XVIIe siècle. Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, nommé gouverneur de la province en 1602, mourut en 1625. Au

(1) *Revue franc-comtoise*, année 1844, 8e livraison.

(2) V. Remonstrancés faites à la Cour au subject de la mort du marquis de Listenois. Reg. des délibérations des mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1651.

lieu de lui donner, selon l'ancien usage, un successeur unique, l'infante Isabelle confia la direction générale des affaires à l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, et au parlement de Dole : convaincue de leur probité et de leur patriotisme, elle leur accorda une autorité égale et un pouvoir presque absolu. Le choix ne pouvait être meilleur. La soutane du vieil archevêque et la robe de Jean Boyvin et autres conseillers firent si belle figure pendant le siége de Dole, que le pays tout entier leur attribua l'honneur de sa délivrance.

Après la mort de l'archevêque, le parlement ne garda, en droit, que le gouvernement politique, mais en réalité il ne perdit rien de son influence. Malgré les sollicitations contraires, les peuples s'obstinaient à lui conserver, sans partage, l'affection et la confiance qu'il s'était d'ailleurs si glorieusement acquises. Aussi, il faut entendre les plaintes amères que le marquis de Saint-Martin adressait à Bruxelles, en 1640 : « On n'obéissait pas à ses ordres; les villes et villages ne reconnaissaient aucune autre autorité que celle du parlement; les gouverneurs militaires n'étaient que les exécuteurs des volontés du parlement, et même, au plus fort de la guerre, leurs ordres n'étaient acceptés que si le parlement y donnait son attache (1). »

Chacun a son petit amour-propre, et certes, il serait de mauvais goût de reprocher à la noblesse l'irritation bien naturelle qu'elle éprouvait à entendre retentir sans cesse à ses oreilles ce cri désobligeant : *Cedant arma togæ!* Si j'en ai parlé, c'est par pure nécessité, et uniquement pour expliquer la catastrophe dont Ornans fut le théâtre en 1651.

Entre tous les gentilshommes franc-comtois qui supportaient le plus impatiemment la prépondérance du parlement, on distinguait haut et puissant seigneur Claude-Charles de Vienne, dit de Bauffremont, marquis de Listenois. A peine âgé de trente ans il obtint, dans les premiers mois de 1651, la permission de lever un régiment de six cents hommes d'infanterie répartis en douze compagnies de cinquante hommes chacune. Fier de sa petite armée, qui à cette époque et dans un pays dépeuplé par la guerre et les autres fléaux pouvait presque compter comme une puissance, il commença le cours de ses exploits en son château de Durnes : là, déployant son étendard en présence de ses soldats, il jura que dans huit jours on le verrait flotter sur les murailles de Dole, délivrée enfin de cet odieux parlement.

En attendant la réalisation de ces menaces quelque peu téméraires, il

(1) GIRARDOT DE NOZEROY, *Hist. de dix ans*, p. 251.

fit occuper les deux localités principales de la vallée par une de ses compagnies : trente hommes, commandés par un capitaine, s'établirent à Ornans; les vingt autres restèrent à Vuillafans sous la conduite d'un alfère. Ces dispositions étaient, du reste, approuvées par la cour de parlement elle-même.

Les habitants d'Ornans auraient pu se refuser à recevoir les soldats de Listenois. Des lettres patentes de Charles-Quint (1er juin 1531), renouvelées par Philippe II (2 juin 1584), les exemptaient à perpétuité du logement des gens de guerre (1). Toutefois, ils voulurent bien ne pas se prévaloir de ces priviléges concédés par les souverains. Indépendamment du logement, le marquis avait demandé la nourriture pour ses soldats, et il était appuyé dans ses prétentions par le gouverneur militaire. On répondit à ce dernier « fort civilement et doucement, qu'à cause de la grande pauvreté de ceste ville l'on ne pourroit satisfaire à ladite nourriture, *oultre que l'ordre de messeigneurs les commis au gouvernement ne le portoit pas.* » La disette était alors si grande, à Ornans comme ailleurs, que les réjouissances du *papegay* s'en étaient ressenties : le roi de l'arquebuse avait été dispensé du *paste* traditionnel. Force fut donc aux soldats de vivre aux frais du marquis. Ils s'étaient installés dans la ville vers le 15 mai et voyaient rarement leur chef; l'ordre régnait, et rien ne pouvait faire présager la cessation des bons rapports qui, dès le principe, s'étaient établis entre la bourgeoisie et la garnison.

Enfin, le samedi 3 juin, Listenois se présentait accompagné du marquis de Varambon. Il accepta, avec de grands témoignages de satisfaction et de bienveillance, le vin d'honneur qui lui fut envoyé à la porte de la ville, et promit au maïeur et aux échevins de retirer ses troupes au plus tôt. Cependant, on remarqua qu'il eut, dans la soirée, avec ses gens un entretien secret.

Le lendemain, fête de la Sainte-Trinité, dans la matinée, quelques groupes d'hommes échelonnés de distance en distance gravissaient à petits pas le rude chemin qui monte au château. Ils portaient des sacs vides et se disaient marchands d'avoine. Un premier groupe franchit la porte, puis un second, puis un troisième ; et quand enfin ils se jugèrent en nombre suffisant, les faux grainetiers se déclarèrent les maîtres de la place. Listenois, qui avait suivi des yeux le succès de sa manœuvre, ne tarda pas à intervenir. Il somma Claude Dubief-Vendale de lui livrer les clefs : le fidèle portier résista courageusement, et ce n'est que roué de

(1) Ancien inventaire des titres et papiers d'Ornans, nos 2 et 3.

coups et grièvement blessé que sa main défaillante abandonna le dépôt confié à son honneur. — La nuit venue, on voyait briller, dans l'obscurité, des feux et des mèches allumés au château de la Garenne, situé à l'autre extrémité de la ville : les deux points fortifiés d'Ornans étaient au pouvoir de Listenois.

La vie que menèrent, dans l'ivresse de leur triomphe, les gens du marquis, est facile à deviner : ces soudards avaient plusieurs manières de passer leur temps, et chacun sait ce qu'il faut entendre par *vivre à discrétion*. Mais, dans cette circonstance, ils imaginèrent un divertissement assez singulier : pour bafouer cette toge que leur maître leur avait appris à détester sous toutes ses formes possibles, ils se saisirent de Nicolas Rigoulier, co-prud'homme au château, et, sans plus de façons, le descendirent au fond d'une citerne sans eau : l'infortuné ne fut tiré de ces oubliettes d'un nouveau genre que sur les instances pressantes des officiers du roi au bailliage d'Ornans.

Cependant le magistrat ne s'endormait pas ; surpris autant qu'indigné des moyens frauduleux employés par Listenois pour arriver à ses fins, il écrivit (4 juin) à S. Exc. le baron de Scey, gouverneur militaire, pour lui signaler ce fait exorbitant. Déjà le marquis avait cherché à se justifier en alléguant que s'il avait introduit ses troupes dans le château, c'était « pour conserver les priviléges de la ville concernant l'exemption du logement des gens de guerre. » Comme si les intérêts de la ville et ceux du château n'eussent pas été les mêmes ! Le baron de Scey répondit à son tour « que ledit seigneur marquis ne s'estoit emparé du chasteau que sur la nouvelle qui estoit arrivée que les Suédois vouloient entrer dans ce pays soub la conduite du général major Rosen, qui estoit en Alsace avec un nombre de cavalerie, et possible que ce pourroit estre du costel dud. Ornans. » (5 juin.)

Que vous semble, mon cher ami, de cette explication? Je la trouve, quant à moi, peu satisfaisante. Comment ! une invasion était possible du côté d'Ornans, et on laissait le château sans défenseurs ! Et, dans ces conjonctures critiques, il faut que les troupes du pays entrent dans les places fortes par stratagème ! Ah ! baron de Scey-sur-Saône, nous savons que vous êtes, par excellence, l'homme de la conciliation ; mais ne laisseriez-vous pas, pourtant, percer un peu trop votre qualité de cousin et cousin germain du marquis de Listenois (1)?

La prise, ou, si vous l'aimez mieux, la surprise du château ne fit

(1) V. Dunod, t. II, p. 509-510.

qu'exciter l'appétit de notre pseudo-conquérant : il demanda aux habitants de mettre en sa puissance, à titre de prêt ou moyennant une somme déterminée, certaine pièce de canon qui se trouvait à l'hôtel de ville. Cet engin lui était encore nécessaire « pour conserver les priviléges de la ville. » Le magistrat ne crut pas à un aussi rare désintéressement, et s'excusa en représentant qu'il ne pouvait céder un objet dont il n'était que dépositaire. Ce refus prit aux yeux du marquis les proportions d'un affront sanglant, quand il apprit que la cour de parlement, « de laquelle il ne pouvoit entendre parler qu'avec indignation injurieuse, » venait d'être informée de toutes ses précédentes opérations. Sa colère, contenue jusque-là par un reste de prudence, éclata sans ménagements : il menaça d'incendier la ville et de la faire piller par ses soldats quand ils seraient plus nombreux et assez forts pour désarmer les bourgeois (6 juin).

Ce procédé violent, en révélant les secrètes intentions du marquis, accrut le mécontentement général, et l'on commençait à entrevoir la possibilité d'un conflit sérieux. Tandis que Listenois s'exaltait au souvenir de la magnifique devise de sa maison, *Deus adest primo christiano*, oubliant trop que Dieu aide surtout au bon droit, les Ornanais contemplaient avec tristesse leurs armoiries mutilées : déjà la tour était prise, mais restait en chef le Lion naissant de Bourgogne-Comté ; rien n'était perdu.

Le jeudi 8 juin, jour de la Fête-Dieu, Listenois descendit du château à l'heure où les fidèles assistaient à vêpres. Probablement dans un but d'intimidation, il plaça deux corps de garde, l'un près de la croix du Pont-Dessous, l'autre dans les halles. Quelques servantes, intriguées par ces mesures suspectes, coururent aussitôt à l'église prévenir les habitants. Comme bien vous pensez, elles ne firent pas le mal plus petit qu'il n'était; même l'une d'elles prétendit avoir vu le feu dévorer la maison du sieur Martin, lieutenant au bailliage. Bientôt, et comme pour augmenter la confusion, le tocsin se mit de la partie, et l'église fut vide en un instant.

Le sieur Martin, qui venait de constater par ses propres yeux que sa maison était debout, arrêta le tocsin et apaisa du même coup l'effervescence populaire. Mais le marquis n'était pas si facile à calmer : deux archers de la justice ayant eu le malheur de se trouver à portée de sa vue, il descendit de cheval et fit pleuvoir sur eux un effroyable orage d'injures mêlées de coups. Il commanda ensuite à un bourgeois, Pierre-François Colard, de prévenir le maïeur qu'il exigeait, toute excuse cessante, le canon qu'il avait précédemment demandé.

Le conseil assemblé persista dans sa première résolution : on donnera le canon si les commis au gouvernement y consentent. « Il ne s'agit pas, dit l'impérieux Listenois, de commis au gouvernement. Ecrivez, je le veux, à S. E. M. le baron de Scey ; mais si vous faites mine de prévenir le parlement, je brûle la ville. Au surplus, je retourne à Durnes pour vingt-quatre heures : demain, j'entends trouver le canon au milieu des halles, faute de quoi je mets tout à feu et à sang. » Dans l'intérêt de la paix, le magistrat écrivit au gouverneur militaire, mais en même temps il dépêchait secrètement un exprès au procureur général (1), que l'on savait être à Besançon, pour l'informer de ce qui se passait et lui demander son avis.

Vers minuit, les choses changèrent de face. M. de Champagne (2) arrivait à Ornans « avec ordre de se rendre au château pour y faire son devoir en tout ce qui concernait le royal service et le bien de la province. — Tous, officiers, soldats et sujets du pays résidant au château, devaient lui obéir ponctuellement — avec défense expresse d'obéir sous quelque prétexte que ce soit à d'autres ordres qu'aux siens ou à ceux qui seraient immédiatement signés de S. M. ou de S. Exc. — Tous sujets retrahants aud. château devaient s'y rendre sans retardement au premier ordre qu'ils recevroient du sieur de Champagne. — Le magistrat et les bourgeois de la ville d'Ornans devaient lui donner, de leur côté, la meilleure assistance possible et lui fournir des hommes et des armes en tel nombre qu'il jugerait convenir. »

Ainsi Listenois se trouvait désavoué et par la cour et par le gouverneur militaire.

Le premier soin de M. de Champagne fut de reprendre le château : dans ce but, et pour assurer son entreprise, il disposa des corps de garde aux principales avenues de la ville, à la porte Saint-Christophe et à la porte de l'Isle, puis il monta au château accompagné de deux bourgeois et de son domestique. On le laissa entrer ; mais quoique les ordres dont il était porteur fussent d'une incontestable authenticité, il ne put vaincre l'obstination du commandant, qui déclarait ne connaître que le marquis de Listenois. Sans se laisser déconcerter par cette opposition impertinente, M. de Champagne fit prévenir le maïeur d'envoyer promptement une trentaine de bourgeois bien armés et aguerris, qui attendraient près d'une porte secrète et cachée dans les fortifications, nommée, pour

(1) Jean-Simon Froissard, seigneur de Broissia. (V. DUNOD, t. III, p. 670.)
(2) Henry de Champagne. (V. LABBÉ DE BILLY, t. II, p. 110.)

cette raison, la Poterne (1). Cette démarche obtint tout le succès qu'il en attendait ; les bourgeois pénétrèrent sans difficulté; les soldats, pris au dépourvu et mieux conseillés, sans doute, par la réflexion, ne firent aucune résistance et se disposèrent à quitter la place.

En ce même moment, on entendait du côté de Montgesoye comme un bruit de chevaux courant à bride abattue. C'était le marquis de Listenois qui, instruit par la renommée de la reprise du château, venait venger ce qu'il appelait son autorité méconnue. Aussitôt arrivé à la porte Saint-Christophe, il détache un de ses cavaliers pour accélérer la marche de l'infanterie, désarme le corps de garde, et s'oublie au point de frapper les malheureux qui refusaient d'apporter le feu destiné à brûler leurs propres maisons. Messire Jean Boquin, prêtre, âgé de plus de quatre-vingts ans, se fiant à ses cheveux blancs et à son caractère sacré, essaie d'intervenir : un soldat reçoit l'ordre de le tuer! — Le soldat refusa : c'était, j'imagine, quelque brave enfant de nos montagnes, qui se souvenait de sa première communion.— Le P. Oudey, correcteur des minimes, et son confrère le P. Dorey, arrivent à leur tour et supplient le marquis de renoncer à une entreprise dont les conséquences sont trop faciles à prévoir; il les repousse en disant qu'il n'a pas de conseils à recevoir d'eux. Enfin, Christophe Darc et Chaillot, députés par le maïeur, accourent pour lui présenter d'humbles et sincères explications : il les laisse approcher ; mais, au lieu de les entendre, il les désarme, les maltraite et les fait mettre au premier rang de sa troupe d'infanterie ; puis il ordonne à la cavalerie d'imiter son exemple et de s'avancer, l'épée et le pistolet au poing, comme dans une ville ennemie.

Jusqu'ici, les habitants n'avaient opposé aucune résistance vraiment sérieuse; ils comptaient toujours sur leur modération pour fléchir la fureur du marquis. Vain espoir! Arrivé près de la croix située au milieu de la ville, le téméraire jeune homme développe son infanterie devant l'hôtellerie du *Soleil d'Or* et la maison de Jean Midoz, lui enjoignant de se tenir prête à agir. Soit hasard, soit prévoyance, les trente bourgeois qui avaient concouru à la reprise du château rentraient alors en ville, munis encore de leurs armes. L'attitude menaçante des soldats était assez significative; ils se préparèrent à tout événement.

Cependant Quentin Saulnier, maïeur, se tenait près de la croix, regardant avec étonnement ces sinistres préparatifs. Ses doutes, s'il avait pu en conserver, sur les véritables intentions du marquis, se dissipèrent en-

(1) Elle existe encore.

tièrement lorsqu'il le vit se diriger de son côté, la menace à la bouche et le pistolet en main. « Mais quand on se print garde que led. seigneur faisoit démonstration de se pousser contre led. sieur maïeur, un particulier bourgeois, voulant pourveoir à son salut, s'advancea pour le mettre à couvert. »

Pourquoi faut-il que l'histoire n'ait pas conservé le nom de cet intrépide et dévoué citoyen? Je le redirais avec tant de plaisir!

Listenois, lui, dans cette action héroïque ne vit que la révolte d'un manant. Ses soldats avaient ordre de faire feu à la première détonation : il donna lui-même le signal en voulant abattre le rempart vivant qui abritait le maïeur. Une décharge générale s'ensuivit; les bourgeois ripostèrent : haut et puissant seigneur Claude-Charles de Vienne, dit de Bauffremont, marquis de Listenois, tomba pour ne plus se relever.

Du côté des habitants on compta trois morts : J.-B. Mercier, J.-B. Pouloing, et le valet de Claude Ecarnot, maréchal. Les blessés étaient beaucoup plus nombreux : le maïeur eut la cuisse percée d'une balle; le P. Oudey, correcteur des minimes, que l'on était sûr de rencontrer partout où il y avait du bien à faire ou un danger à courir, reçut plusieurs blessures, dont une à la tête.

La vue du sang, des morts et des blessés, abattit comme par enchantement la colère des deux partis : au tumulte succéda un morne silence, la douleur et la consternation étaient peintes sur tous les visages. Le corps inanimé du marquis fut recueilli pieusement et déposé par le clergé dans le couvent des minimes.

Vous comprenez sans peine, mon cher ami, qu'un événement aussi grave devait éveiller la sollicitude de la justice. Le nom de la victime, sa position, la puissance de sa famille, l'effet moral que devait produire dans le pays le renversement de projets insensés, tout donnait à cette affaire une importance exceptionnelle. Listenois avait été frappé le 9 juin; le 14 les informations étaient commencées par le procureur général, qui séjourna huit jours à Ornans.

Les accusés se défendirent énergiquement; ils députèrent à Dole leur curé, M. Chandeleuze, pour éclairer la cour et exposer les faits dans toute leur vérité. En même temps les échevins de la ville, les sieurs Mercier et Pélerin, docteurs en droit, rédigeaient leurs *remonstrances*. Quand on ne saurait pas que le docteur Mercier avait perdu son fils dans cette funeste rencontre, on pourrait le deviner à certains passages empreints d'une douleur qui fait pour se contenir d'inutiles efforts.

« Notre deffence, disent les prévenus, sera treuvée plus raisonnable et

plus juste, en ce qu'elle est fondée sur les principes et les instincts de la nature, qui enseignent de repousser la force par la force et qui rendent les aggresseurs qui meurent indignes de la protection des loix, parce qu'ils sont tenus pour avoir cherché leur perte et avoir arraché leur mort des mains de ceulx qu'ils ont injustement attaqués... L'on sçait assez que c'est le debvoir des subjects de recepvoir des souverains ou de ceulx qui tiennent leur place dans le gouvernement d'Estat la mort et les supplices avec une résignation sans murmure et une obéyssance qui souffre sans résistance; mais quand un particulier, dépourveu de puissance et d'auctorité nécessaire, s'empare des places, menace de feug et de sang et commence d'exercer ses sanglantes résolutions, non-seulement il autorise la deffence de ceulx qu'il oultrage, mais il les rend coulpables de leurs malheurs s'ils n'y apportent le remède que la nature leur présente, que la raison leur conseille et que les loix favorisent. »

Le parlement de Dole était digne de comprendre ce beau et fier langage, expression d'une légitime indignation; malheureusement, au mois de septembre, l'affaire était portée à Bruxelles, au conseil privé (1). Claude Béreur (2), Franc-Comtois, qui en faisait partie, soutint avec chaleur la cause de ses compatriotes.

Pendant qu'ils se débattaient avec la justice, les Ornanais se voyaient chaque jour en présence d'un danger bien autrement grave. Le parti de la noblesse, exaspéré, méditait les projets les plus sinistres : tous les bourgeois d'Ornans devaient payer de leurs têtes la mort du marquis de Listenois. Forte de son bon droit, la ville menacée se voua « à l'immaculée Vierge Libératrice, » sans négliger pourtant les moyens conseillés par la prudence. M. de Champagne se chargea d'organiser la défense, et l'on ne saurait trop louer l'activité et le dévouement dont il fit preuve dans ces circonstances difficiles. Le château étant en mauvais état, il fit appel aux bras et à la bourse des habitants. Il obtint même de la chambre des comptes de Dole un mandement de cent écus sur les amodiateurs du domaine royal à Ornans, pour les réparations les plus urgentes.

(1) Le fait est certain. (V. Reg. des délib. du 24 septembre 1651.) Je ne comprends guère alors ce que dit DUNOD, t. III, p. 617 : « Le prince avait défendu à son conseil privé de prendre connaissance ni d'évoquer à lui aucune cause des habitants du comté de Bourgogne, *réelle*, *personnelle*, *mixte ou autre quelconque*, *et à la poursuite de qui que ce fût*; voulant que tout fût jugé sur les lieux, par les juges ordinaires en première instance et par son parlement en cas d'appel. » Il renvoie, à ce propos, aux *anciennes ordonnances*, titre 3, art. 3.

(2) V. DUNOD, t. III, p. 657.

L'année se passa ; l'ennemi ne parut pas, et Bruxelles ne notifia aucune condamnation.

En somme, Listenois périt victime de sa propre violence. Pour détourner au profit de la noblesse le courant de l'estime et de l'affection des peuples, qui se jetaient alors du côté du parlement, il fallait le temps, la modération et de bons procédés ; comme tant d'autres imprudents, il préféra recourir à la force, et la force le trahit. Son cousin, Claude de Bauffremont, baron de Scey, comprit mieux la situation ; placé à la tête des armées de la province dès 1642, il brisa, tout d'abord, avec les traditions de son prédécesseur, Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin. Bien loin d'étaler ces airs dominateurs qui heurtent le sentiment et même la froide raison, il se montra, à l'égard de tous, simple, conciliant, affectueux (1). Aussi qu'arriva-t-il ? Trois ans après la mort tragique du marquis de Listenois, les états du pays acclamaient Claude de Bauffremont, baron de Scey, gouverneur général !

Ceci tendrait à prouver, mon cher ami, qu'il fut toujours prudent de traiter les Franc-Comtois comme des hommes et non comme des marionnettes. Si quelqu'un y contredit, ce ne sera certainement pas vous.

Agréez, etc.

L'abbé H. GROSJEAN.

(1) V. GIRARDOT DE NOZEROY, surtout p. 274.



Mme LA MARQUISE DE GRAMMONT.

Rosalie de Noailles, née en 1767, était la dernière des cinq filles du duc d'Ayen. On l'appelait dès son enfance Mlle de Montclar. Elle avait les yeux petits, le menton un peu carré, les traits irréguliers, mais qui plaisaient par leur expression, pleine à la fois de calme, de force et de modestie, beaucoup de piété, une raison précoce, l'humeur égale et charmante. Sa sœur, Mlle de Maintenon, qui fut plus tard la marquise de Montagu, l'avait quelquefois battue; tout à coup elle se prit à l'admirer; c'est trop peu dire, elle était souvent comme en extase devant elle: « Je lisais dans son âme, dit-elle, et elle lisait dans la mienne; elle n'avait rien à apprendre de moi, et j'avais tout à apprendre d'elle. Elle m'encourageait, elle m'apaisait; elle m'avertissait timidement et presque en rougissant de ce qu'elle apercevait en moi de répréhensible, et quand elle me parlait, je l'écoutais comme on écoute sa propre conscience, avec humilité, docilité et respect. Mlle de Montclar épousa le marquis de Grammont dans l'automne de 1786. Son mari partageait les espérances et les illusions de la jeune noblesse du temps, à la tête de laquelle marchaient ses deux beaux-frères, le vicomte de Noailles et le marquis de la Fayette; pour elle, toute sa politique, comme celle de ses quatre sœurs, était de remplir ses devoirs de fille, de sœur, d'épouse, et de maintenir l'union entre ses proches et ses amis. Elles étaient cinq pour découvrir les pauvres; elles ne faisaient qu'un pour les soulager.

Quand Mme de Montagu partit pour l'émigration avec son mari et son enfant, elle alla trouver à Paris Mme de Grammont, lui confia son projet et fit avec elle les emplettes du voyage. Le 7 décembre 1791, malgré le froid et la neige qui commençait à tomber, elles s'en allèrent à pied, à la pointe du jour, entendre la messe dans un oratoire secret. Et de peur qu'en suivant l'empreinte de leurs pas sur la neige nouvelle, et en voyant l'endroit où cette empreinte finissait, on ne fût tenté de se demander ce qui attirait en ce lieu des visites si matinales, elles passèrent d'abord devant

la porte sans s'y arrêter, firent un long détour et revinrent par une autre rue dans la maison mystérieuse où Dieu les attendait. Elles arrivèrent pourtant les premières dans une chapelle au troisième étage, petite, sans ornements, garnie de bancs de bois, froide et mal éclairée par la lumière d'un cierge qui tremblotait sur l'autel. Elles s'agenouillèrent dans un coin, et s'aperçurent à peine que la chapelle se remplissait peu à peu, car chacun arrivait sans bruit, et le recueillement de tous était si grand que, dans cette foule de fidèles, pas un peut-être n'eût reconnu son voisin en le revoyant à la lumière du jour. Il y eut, à cette messe, de nombreuses communions. Mme de Montagu et sa sœur s'approchèrent côte à côte de la table sainte, et s'oublièrent longtemps dans leur action de grâces ; la chapelle était presque vide lorsqu'elles la quittèrent.

Le reste du jour fut employé aux apprêts du départ, qui devait avoir lieu le lendemain. Mme de Grammont voulut aider sa sœur à faire ses malles, afin qu'elle ne fût pas obligée de mettre ses domestiques dans le secret des choses qu'elle emportait, ce qui eût pu leur donner quelque soupçon sur le véritable but du voyage. Le soir venu, après avoir couché sa fille, Mme de Montagu écrivit à sa mère et à la vicomtesse de Noailles pour leur faire ses adieux. Elle écrivit une partie de la nuit, et le matin, quand elle se leva, elle avait encore les yeux rouges des pleurs qu'elle avait versés.

A cinq heures du matin, Mme de Montagu était déjà sur pied, et s'occupait des derniers préparatifs. Mme de Grammont arriva ; sa pelisse était toute couverte de neige, car il faisait un temps plus affreux encore que la veille, et l'on entendait les rafales du vent qui grondait au dehors, et entrait, en gémissant, par toutes les portes ouvertes. Mme de Montagu lui remit ses lettres pour leur mère et leur sœur. Elle s'approcha ensuite du lit de sa fille, en écarta les rideaux et hésita longtemps à l'éveiller. Pendant qu'elle l'habillait, l'enfant, tout étonnée de voir la lampe allumée, lui demanda pourquoi on se levait si tôt, et où donc on allait. La pauvre mère la pressa sur son cœur et la remit à son père, qui l'emporta tout emmaillotée dans la voiture, où elle ne tarda pas à se rendormir. M. de Montagu, en s'éloignant, dit à sa femme : Tout est prêt, et il serra affectueusement la main de sa belle-sœur, sans autre forme d'adieux, comme s'il fût allé passer quelques jours à la campagne, car les domestiques étaient là, rôdant et épiant, et toute imprudence était à craindre. Mme de Grammont lui souhaita bon voyage, et lorsqu'il fut parti, elle attira sa sœur près de la cheminée, et lui demanda à demi-voix si elle était sûre de n'avoir rien oublié qui pût lui être utile, et si, entre autres

choses, elle emportait ses diamants. « A quoi bon ? lui dit Mme de Montagu, je ne les mettrais point. Nous n'allons pas à une fête..— Raison de plus, dit Mme de Grammont, c'est parce que vous n'allez pas à une fête, pauvre chère, qu'il faut les emporter. » Mme de Montagu comprit ce que sa sœur voulait lui dire ; elle prit son coffret de diamants et le mit sous son manteau. Elle éloigna ensuite les deux femmes de chambre qui devaient l'accompagner, en les chargeant d'emporter quelques futilités dont elle n'avait que faire et, dès qu'elle entendit leurs pas dans l'escalier, elle ouvrit ses bras à sa sœur. Mme de Grammont, malgré sa fermeté, s'y jeta en pleurant. Elles échangèrent, à la hâte, une boucle de leurs cheveux, et, après un dernier adieu, Mme de Montagu gagna précipitamment la voiture où son mari et sa fille l'attendaient.

Mme de Grammont habitait encore Paris dans la fameuse journée du 10 août. Son père, le duc d'Ayen, était auprès de Louis XVI en qualité de capitaine des gardes ; son mari, qui faisait partie du bataillon des gardes nationaux dit *des filles Saint-Thomas*, avait lui-même couru de grands risques. Mais il faut voir en quel langage elle racontait ces choses à sa sœur.

« Mon père, lui disait-elle, n'a quitté le roi qu'au seuil de l'assemblée, et il nous est revenu sain et sauf, comme s'il nous eût été confié de nouveau par cette miséricordieuse Providence, à laquelle je ne demandais ce matin que son salut éternel. Son retour m'a semblé un gage de la protection divine sur mon mari, et cependant je n'ai eu de M. de Grammont aucune nouvelle jusqu'à neuf heures du soir. J'étais alors dans un état plus violent qu'auparavant, car je voyais mon père en sûreté et je ne pouvais encore être heureuse. L'idée d'un miracle de la miséricorde accompli en faveur de mon mari au dernier moment, et dont je n'aurais eu pleine connaissance qu'au jour de l'éternité, s'approchait de mon âme. Je goûtais dans mon agonie une paix véritable, en remettant le sort de tout ce qui m'est cher entre les mains du Seigneur. Oh ! qu'il fait bon espérer en lui ! Jamais on n'est trompé. Je reçus d'abord un billet de la main de mon mari, qui m'annonçait qu'il était en sûreté (il était caché dans une cheminée du garde-meuble). Une demi-heure après, lui-même m'arriva..... J'avais hâte de vous écrire en finissant cette terrible journée. Que ce Dieu, si redoutable dans ses vengeances, soit béni comme le Dieu des miséricordes ! »

La Terreur immola une partie de la famille de Noailles et dispersa le reste ; M. le duc d'Ayen avait successivement habité l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, et s'était fixé dans le canton de Fribourg, à Lowemberg, au fond d'une vallée solitaire, avec Mme de Montagu ; Mme de la Fayette,

après avoir été prisonnière en France, avait fait le voyage d'Olmutz, où son mari était en prison et où elle avait obtenu, comme une grâce, de partager son malheur. On ignorait le sort de Mme de Grammont. Le duc proposa à sa fille d'aller interroger là-dessus la princesse de Broglie, qui venait d'arriver de France. Mme de Broglie ne put rien leur apprendre de ce qu'elles avaient à cœur de savoir ; mais M. Théodore de Lameth, réfugié dans ces montagnes, les mit en rapport avec une espèce de contrebandier, qui connaissait à fond tous les passages du Jura et qui se chargea, moyennant un bon prix, d'aller jusqu'en Franche-Comté à la recherche de Mme de Grammont, jurant de ne pas revenir sans rapporter de ses nouvelles.

Le contrebandier envoyé en Franche-Comté découvrit en effet la retraite de Mme de Grammont, et celle-ci envoya une lettre à son père et une lettre à sa sœur. Pour les soustraire aux regards, elle les avait écrites sur des mouchoirs de batiste et cousues de sa main dans la veste du messager, entre l'étoffe et la doublure. Ces deux lettres portaient encore la marque de l'aiguille et celle des boutons de la veste sous lesquels on les avait assujetties. Mme de Montagu les lut en sanglotant. Elle y apprit une partie des détails qu'elle ignorait, et que nous avons déjà donnés, sur les exécutions du 22 juillet, la scène de l'orage, le courage des victimes, les secours miraculeux que Dieu leur avait envoyés et leur fermeté devant la mort ; narration précipitée, sans ordre, et d'où jaillissaient à chaque instant les élans d'une foi en harmonie avec l'âme forte de celle qui écrivait.

Elle répondait à son père, qui la sollicitait avec instance de fuir les dangers qu'on courait en France, et d'accepter l'asile que lui offrait la généreuse Mme de Tessé : « Ce que fut pour moi la vue de votre écriture, ce certificat de votre existence, et ensuite celui de votre paternelle bonté, devenue l'unique soutien de ce qui me reste de vie, vous le devinez, j'espère. Il n'est pas besoin de vous dire qu'il faut une impossibilité, ou des devoirs, pour nous empêcher de suivre sans différer cette voix si touchante qui nous appelle, et qui a si vivement répondu au fond de notre cœur, de même que notre profonde reconnaissance pour ma tante, qui peut juger du sentiment avec lequel nous aurions profité de ses bontés..... » Mais l'état de son mari relevant à peine d'une maladie très grave, l'adoucissement de la Terreur, qui commençait à se faire sentir, la crainte de compromettre sa nouvelle famille, et en tous cas les moyens de retraite et de fuite qu'ils s'étaient assurés, en cas de nécessité, les engageaient à ajourner encore.

Puis elle écrivait à sa sœur : « Vous existez donc encore, chère amie, ou, pour mieux dire, votre sacrifice n'est point encore consommé, comme celui de ces victimes qui ont été non-seulement offertes, mais reçues de Dieu. Depuis la nouvelle de leur immolation, je ne puis que me tenir sans cesse au pied de cette croix, où elles ont renouvelé pour nous le sacrifice et les bénédictions qui sont plus que jamais toute notre espérance pour le temps et l'éternité..... »

Venaient ensuite tous les détails, et l'annonce qu'elle avait déjà recueilli chez elle la jeune Euphémie, et qu'elle attendait ses deux frères, les malheureux enfants de la vicomtesse, avec leur précepteur, le fidèle Grelet.

« Nous n'avons plus à présent, chère sœur, disait-elle en finissant, qu'à écouter la voix de cette nouvelle mère des Machabées qui nous appelle, à ne regarder plus que le ciel et tourner vers ce Dieu, non-seulement nos esprits et nos cœurs, mais tous nos pas. Pourrions-nous, dans ce court voyage, éprouver d'autre inquiétude et d'autre frayeur que celle de ne pas atteindre le but de notre carrière ? Ah ! réunissez toutes vos forces, vous surtout, chère amie, seul objet, parmi ceux qui nous ont été arrachés, qui nous ait été laissé dans cette vie avec quelque consolation, puisque, placée près de notre père, vous paraissez comme l'instrument choisi de Dieu pour contribuer sur la terre à l'accomplissement des desseins de sa miséricorde.

» Votre cœur vous fera juger de la situation du mien, moins horrible que vous ne pouvez croire. C'est pour la troisième fois depuis nos malheurs que Jésus-Christ est venu me visiter et me fortifier dans l'agonie de la nature. Mais Adrienne ! nous mande-t-on ; la force d'Adrienne (Mme de la Fayette) ! Il faut que ce soit le même bras qui la soutienne au fond de sa prison, car d'où lui viendrait son courage ?.....

» Mais il faut te quitter pour ne pas retarder cette occasion mille fois bénie de communiquer ensemble. Je me jette avec toi et tout ce qui nous est cher, en ce monde et dans l'autre, dans le sein de Dieu. Calmons là, et pour toujours, nos inquiétudes, notre esprit, notre cœur, et retrouvons-nous là pour faire chacune notre œuvre en ce monde. »

Une fois la correspondance établie entre les deux sœurs, ce fut pour chacune d'elles la plus douce des joies et le premier des besoins. Mme de Montagu avait quitté la Suisse pour le duché d'Oldenbourg, où sa tante, Mme de Tessé, avait acheté sur les bords du lac de Ploen la terre de Witmold. Son occupation de tous les soirs, après les correspondances d'amitié auxquelles elle était très fidèle, c'était d'écrire son journal. « Ecrire ses impressions, c'était, dit-elle, fixer, multiplier et prolonger les avantages

de l'expérience. » Mais ce n'était pas dans cette seule vue, c'était aussi pour sa sœur, Mme de Grammont, qu'elle avait depuis longtemps entrepris ce travail. Elle voulait qu'elle servît de lien « à leur vie brisée et séparée, » se proposant de mettre un jour sous les yeux de celle qu'elle nomme « sa seconde conscience, » ce miroir de sa vie et de son âme, et de lui dire : Jugez-moi.

Telle est la clef de cet écrit, l'explication de tout ce qu'on y trouve d'intime, de secret, de charmant, et de tout ce qu'une curiosité profane peut regretter de n'y pas rencontrer. On ne vit jamais entre deux sœurs pareille ressemblance de vertus et pareille diversité de caractères. « L'attente, l'épreuve, la permanence du malheur, m'ont enfin rendue *impassible*, » écrivait Mme de Grammont. Mme de Montagu note ce mot en son journal, et ajoute : « Et moi, mon Dieu ! tout m'agite et tout m'ébranle. » Elle avait pour cette incomparable sœur la même admiration qu'à douze ans. « Je ne suis pas digne ce soir de causer avec vous, » lui écrit-elle. Elle lui parle comme si elle était là, tantôt avec une tendresse enjouée, tantôt avec passion : « Je suis orpheline de ma sœur. » Et ailleurs : « Je porte mes enfants dans mes bras et ma Rosalie dans mon cœur. » Combien de fois à Witmold, « à cette belle clarté des nuits du nord, » ne s'est-elle pas mise à la fenêtre, pensant à sa Rosalie, qui, dans la solitude agreste de la Franche-Comté, jouissait aussi de la vue de ce beau firmament « et s'en servait pour s'élever à Dieu ! » Cette amitié était, comme on le voit, sa continuelle occupation et comme une des vertus de sa vie.

Les trois sœurs se réunirent enfin à Vianen au printemps de l'année 1799. On resta ensemble plus d'un mois. On habitait chez le général la Fayette et l'on y faisait très maigre chère. Tout y manquait. Les trois sœurs, dès le premier jour, avaient dû mettre en commun leur génie et leur bourse pour se procurer à peu de frais quelques-uns des objets les plus indispensables qu'exigeait la présence de tant de nouveaux hôtes. M. de Montagu disait plus tard en riant qu'il n'avait fait en Hollande qu'un bon dîner, et ce fut à Utrecht, chez le général Van-Ryssel, dont la fille épousa plus tard le général Victor de Latour-Maubourg. A Vianen, tout allait de travers, malgré toute la bonne volonté de la maîtresse du logis, dont la seule ressource était de faire des œufs à la neige lorsqu'il s'agissait d'ajouter un plat de résistance à l'ordinaire de quinze ou seize convives mourants de faim. Mais au sein de cette détresse que de bonheur ! Il faudrait copier toute la correspondance de ce temps-là pour en donner une idée.

Le jour de Pâques, par exemple, le lendemain de son arrivée, Mme de Montagu va voir, à son réveil, Mme de Grammont. « Je suis, écrit-elle, entrée de bonne heure dans sa chambre, nous avons chanté ensemble les louanges de Dieu... Quel trésor qu'un tel guide! Que de larmes d'émotion j'ai répandues là, à ses côtés... A l'église, nous étions l'une près de l'autre, moi peu recueillie, car de la retrouver et de pouvoir communiquer avec elle, cela mettait mon esprit et mon cœur dans une effervescence où des sentiments tout humains jouaient un grand rôle. » Elle dit ailleurs : « C'est pour moi un coin du Thabor, un avant-goût du ciel que de l'entendre. »

Des affaires d'intérêt qui avaient motivé cette réunion de famille, et qui se traitaient à Vianen, il n'y en a pas un mot dans cette correspondance. En revanche, quels ravissants entretiens entre les trois sœurs! Aussitôt qu'on pouvait se dérober aux affaires, c'était le plus souvent après le souper (et comment avait-on soupé !), on se retirait, par un froid glacial, dans une chambre sans feu; chacune de ces dames s'enveloppait du mieux qu'elle pouvait dans sa pelisse pour se mettre, tant bien que mal, à l'abri des vents qui soufflaient entre les cloisons, appuyait ses pieds grelottants sur une mauvaise chaufferette, et en voilà jusqu'à minuit, jusqu'à une ou deux heures du matin.

Que faisaient-elles donc dans cette chambre sans feu? Elles priaient ensemble, puis elles causaient à demi-voix, en prenant bien garde de faire le moindre bruit, de peur de réveiller les pères et les enfants endormis. Mme de la Fayette parlait à ses deux sœurs de Paris, où elle avait pu faire une course, de la ferveur des oratoires secrets, des carmélites que Mme de Soyecourt avait réunies dans le couvent des Carmes, lieu consacré par les massacres de septembre. « Nous cherchions, dit Mme de Montagu, à reconnaître nos défauts et à nous éclairer sur nos devoirs. Rosalie (Mme de Grammont) trouvait que l'impression des grands et divers mouvements qu'a essuyés mon âme s'était peinte avec feu sur ma physionomie; mais elle m'eût voulu plus de calme. Elle m'enseignait à lire et à méditer. »

Après ces longues veillées, on ne laissait pas de se lever matin, et on allait, le plus souvent possible, à la messe. Rosalie, dit le journal, était comme un ange, anéantie en présence de Dieu; moi, confondue de ma pauvreté. Elle me dit un jour en revenant de l'église : « Je sens que vous m'excitez au bien et m'entraînez à la prière. — Cela m'étonne, lui dis-je, et me rappelle ces chevaux que l'on voit dans ce pays, sur le bord des canaux; ils sont maigres et chétifs, et cependant ils traînent après eux de grandes barques. »

Il reste de cette réunion à Vianen un précieux souvenir : c'est une prière en forme de litanies que les trois sœurs composèrent ensemble en mémoire de leur mère. Mme de Montagu demanda à Mme de Grammont si chaque jour, « à l'heure douloureuse, » elle ne cherchait pas à s'unir « aux chères victimes » par quelque prière spéciale. Elle avait, pour sa part, l'habitude de réciter tous les jours, et à cette heure mémorable, une prière qu'elle avait faite. Mme de Grammont lui dit qu'elle voulait avoir cette prière, et qu'elle la répéterait tous les jours. Ce serait une occasion de rendez-vous avec leurs mères et leur sœur. « Il nous semblera, disait-elle, que nous quitterons alors pour quelques moments la terre pour aller les entretenir de nos besoins et de nos espérances. » Mais, tout en copiant cette prière, qui était très courte, on l'enrichit de nouvelles idées. Mme de Grammont tenait la plume et écrivait, tantôt sous sa propre inspiration, tantôt sous la dictée de ses sœurs. C'est ainsi que furent composées ces litanies, presque aussi belles par la forme que par le sentiment.

La prière s'ouvre ainsi : « Litanies de nos mères, à dire à l'heure où nous nous transportons en esprit au champ Haceldama, ou plutôt où nous nous élevons avec elles vers le paisible, céleste et éternel séjour ; car les âmes des justes sont sous la main de Dieu ; les tourments de la mort ne les toucheront pas. Ils ont paru morts aux yeux de l'insensé ; leur sortie de ce monde a passé pour un comble d'affliction et leur séparation d'avec nous pour une entière ruine ; cependant ils sont en paix. S'ils ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est remplie par l'immortalité qu'ils attendaient. »

Après cette exposition, les sœurs unissent leurs voix et s'écrient :

« Seigneur, qui avez fait briller sur elles votre lumière et votre vérité, pour les conduire sur votre montagne sainte, et les faire entrer jusque dans votre sanctuaire,

» Ayez pitié de nous.

» Seigneur, qui avez été leur force, leur libération et leur appui,

» Ayez pitié de nous.

» Seigneur, qui les avez créées pour votre gloire, protégées par votre puissance, sauvées par votre miséricorde,

» Ayez pitié de nous.

» Seigneur, qui êtes maintenant notre refuge, et pour toujours leur récompense,

» Ayez pitié de nous.

» Souvenez-vous de cette miséricorde qui se répand d'âge en âge sur ceux qui vous craignent,

» Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante.

» Souvenez-vous de tous les sacrifices ; la mort des saints du Seigneur est précieuse à ses yeux.

» Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante.

» Conservez par la force de votre bras les enfants de ceux que l'on a fait mourir.

» Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante.

» Faites que nous soyons leur gloire au jour de Jésus-Christ, comme elles sont maintenant la nôtre.

» Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante.

» Faits que, nous souvenant sans cesse de celles qui nous ont annoncé la parole de Dieu, et considérant quelle a été la fin de leur vie, nous imitions leur foi.

» Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante.

» Après leur avoir fait miséricorde, ayez pitié de leurs enfants orphelins.

» Nous vous en supplions, Seigneur, sauvez les enfants de votre servante.

» Car c'est en vous, Seigneur, qu'avec elles nous avons toujours mis notre espérance. Vous ne permettrez pas que nous soyons confondus à jamais. »

Tout à coup les voix se taisent, les âmes se recueillent, la prière est interrompue, les sœurs s'engagent mutuellement, en forme de *pratique*, à imiter les vertus de leurs mères. « Cherchons à entrer dans les dispositions de ces chères victimes, lorsqu'elles se préparaient au supplice, pénétrées de résignation et animées d'une si ardente charité. Prions pour leurs ennemis, à leur exemple, et, comme il est dit dans les dernières lignes de leur testament, non-seulement pardonnons-leur, mais prions Dieu de les combler de ses miséricordes... Espérons recueillir de nouvelles bénédictions pour l'accomplissement des devoirs de notre état... Conjurons le Seigneur d'augmenter en nous son amour, d'accomplir en nous sa volonté... Unissons nos vœux à ceux de l'Eglise militante, de l'Eglise souffrante, et plus encore de l'Eglise triomphante dans ce perpétuel cantique de la Jérusalem céleste : *Amen, Alleluia !* »

Et alors le chant recommence :

« Nous les avons vues, en pleurant, jeter leurs semences sur la terre ; un jour nous les reverrons encore, mais transportées de joie et chargées des gerbes de leur moisson.

» *Alleluia ! Alleluia !*

» Vous les avez fait passer par le feu et par l'eau, pour les conduire enfin, Seigneur, dans un lieu de rafraîchissement.

» *Alleluia !*

» La source de la vie est en vous, Seigneur, et c'est dans votre lumière qu'elles voient dès maintenant la lumière.

» *Alleluia !*

» Vous avez voulu que, délivrées de toutes leurs inquiétudes, elles missent toutes leurs joies à chanter éternellement vos louanges.

» *Alleluia !*

» Ainsi que dans la fournaise, Ananie, Azarie et Misaël bénissaient le Seigneur, ainsi les sœurs qui restent dans cette vallée de larmes désirent le glorifier au milieu de leur douleur. »

Telle est cette prière composée dans l'exil par ces admirables sœurs.

Cependant l'heure de la séparation était venue : on se quitta, le 5 mai, en se promettant de se revoir en France aussitôt que les circonstances le permettraient. Mme de Grammont regagna Villersexel ; ses deux sœurs la suivirent de près. Mme de la Fayette s'établit dans sa terre de la Grange, et Mme de Montagu, de retour à Paris dès le commencement du Consulat, s'installa dans un entresol de la place Beauvau. Au milieu des difficultés et des épreuves de cette nouvelle situation, Mme de Montagu allait le plus souvent possible goûter à Villersexel le repos de l'amitié. Elle appelle la résidence de sa sœur « le royaume de la vertu et la capitale de la paix ; » elle se complaît à décrire tous les biens qu'on y trouve : l'aisance, la simplicité, l'harmonie, les heures réglées, l'amour du devoir, le désir du bien.

La vie de Mme de Grammont fut beaucoup plus retirée que celle de ses deux sœurs. Ce qui la caractérisait avant tout, c'était la force d'âme, l'inébranlable fermeté en face de tout événement, l'élévation constante de ses sentiments vers le ciel, au-dessus de tout intérêt humain, écrivant et parlant un langage aussi ferme et aussi élevé que sa pensée. Elle était petite, un peu raide, les traits fortement prononcés, et n'avait presque rien des douceurs et des grâces de la femme, si ce n'est la bonté. La sienne était inépuisable, mais elle paraissait dans ses actions plus que sur son visage. Il semblait que la nature avait perdu tout empire sur

elle, et qu'elle n'obéissait plus qu'au devoir, même en aimant ses proches et en faisant le bien. Ce n'est pas d'elle qu'on eût pu dire qu'elle n'était pas assez intérieure et qu'elle attachait trop de prix aux félicités humaines. Elle avait toujours devant les yeux l'idée du salut ; tout l'y ramenait, et rien ne pouvait l'en distraire. Révolutions, catastrophes de tout genre, publiques et privées, elle voyait tout passer et supportait tout non pas avec indifférence, mais avec une fermeté stoïque. Elle fut neuf fois mère, et huit fois la mort lui ravit ce qu'elle avait de plus cher ; modèle de la plus parfaite résignation chrétienne, elle se contentait de répéter chaque fois avec Job : « Le Seigneur m'avait donné cet enfant, le Seigneur me l'a enlevé, que le nom du Seigneur soit béni ! » Elle fut la même jusqu'en son extrême vieillesse. En 1848, à 81 ans, étant à Villersexel et voyant l'effroi qu'inspirait autour d'elle l'anarchie renaissante, elle s'en étonnait, elle qui avait vu 1793. Une de ses petites-filles lui dit : « Mais, grand'mère, si vous alliez voir demain la guillotine rétablie sur nos places, comme au temps de la Terreur, cela vous inquiéterait bien un peu. — Pauvre chère, lui dit-elle, la question n'est pas là. Ne faut-il pas mourir ? La grande affaire est d'être toujours prêt ; et quant au genre de mort, ce n'est qu'un détail. » Elle mourut la dernière des sœurs, le 16 février 1853, âgée de quatre-vingt-cinq ans, sans avoir émigré, quoique son mari fût pendant quelque temps proscrit, ayant vécu en général loin du monde, ayant passé soixante-sept ans, sauf de courts intervalles d'hiver, à ce château de Villersexel où depuis longtemps le nom des Grammont était béni, mais où elle le fit bénir encore bien davantage par ses abondantes et constantes charités, car tous les pauvres y étaient de sa famille.

Quelle était la meilleure et la plus parfaite des trois sœurs, qui étaient véritablement trois saintes ? Mme de Montagu, si on lui eût fait cette question, eût répondu sans hésiter que c'était Mme de Grammont. Mme de Grammont eût certainement repoussé la palme ; mais à qui l'eût-elle offerte ? A qui l'eût offerte Mme de la Fayette ? Au fond, qui la méritait le mieux ? Question bien difficile à résoudre. Peut-être l'une était-elle supérieure à l'autre par les dons de l'esprit, l'autre par l'énergie morale, la troisième par la sensibilité du cœur ; mais on peut dire qu'avec des nuances différentes, la même vertu brillait dans les trois sœurs.

Duc de Noailles,
de l'Académie française.

LE P. JEAN-BAPTISTE DE BOURGOGNE.

La Franche-Comté peut espérer de voir bientôt un de ses enfants élevé aux honneurs d'un culte public. Dans les premiers jours de ce mois, un récollet délégué par ses supérieurs s'est rendu dans notre province pour y prendre des informations sur un religieux de son ordre, né dans le Jura, mort à Naples en odeur de sainteté, et appelé, dans l'ordre de Saint-François, le P. Jean-Baptiste de Bourgogne. Comme ce pieux personnage est peu connu dans notre pays, nous pensons être agréable aux lecteurs des *Annales* en leur donnant quelques détails sur sa vie.

Claude-François du Tronchet naquit le 30 août 1700, à Billecul, près de Nozeroy. Il eut pour père honorable Antoine du Tronchet et pour mère Etiennette Alpy. Les Alpy ou Alepy étaient issus d'une famille de Salins, anoblie en 1592. Elle portait *d'argent à un pin de sinople fruité de même*. Le jeune du Tronchet fut baptisé dans l'église mère du val de Miéges, et c'est pour cela qu'il prenait aussi plus tard, dans son ordre, le nom de frère Jean-Baptiste de Miéges. Privé de son père et de sa mère dès ses premières années, du Tronchet fut confié à son aïeul maternel, qui pourvut à son éducation. L'enfant répondit admirablement aux soins de ses parents, et sa vertu angélique faisait l'admiration de toute sa famille. Son bonheur était de retenir dans sa mémoire les formules de prières que son grand'père lui apprenait, et de les répéter avec l'accent d'une piété naïve. A sept ans, il fut conduit chez son oncle, Abraham du Tronchet, qui habitait Nozeroy. Les succès qu'il obtint à l'école primaire déterminèrent ses parents à lui faire suivre le cours des études latines. Toujours appliqué à ses devoirs, il semblait étranger aux défauts ordinaires des enfants. Il vécut ainsi cinq ans dans la maison de son oncle Abraham. Celui-ci avait à Rome deux frères, nommés Pierre et Hubert, qui étaient attachés au service du palais pontifical. Un grand nombre de familles franc-comtoises s'étaient établies dans la ville des papes, depuis la guerre des Suédois, et continuaient à y attirer leurs compatriotes. Informés des heureuses dispositions de leur neveu, les du Tronchet engagèrent leur frère Abraham à l'envoyer dans la ville sainte,

où il pourrait continuer avantageusement ses études. Quoiqu'il fût malade à ce moment, Claude-François tressaillit de joie à cette proposition, et demanda à partir aussitôt. On le confia à un brave paysan de la contrée, Anatoile Simon, qui se chargea de le conduire auprès de ses oncles.

Le jeune du Tronchet fit le voyage de Rome à pied, sous la conduite de son guide, qu'il édifia continuellement par sa piété et par son exactitude à remplir tous les devoirs de la vie chrétienne. En traversant le Saint-Bernard, il fit une chute si grave que son guide le crut mort. Mais Dieu semblait le soutenir miraculeusement, et malgré cet accident et d'autres semblables qui suivirent, l'intrépide pèlerin montra un courage énergique et continua son chemin.

Arrivé au terme de sa route, il suivit pendant six ans les cours du collége romain, et fit l'édification de tous ceux qui le connurent. Dans ses moments de loisir, tout son bonheur était de visiter les basiliques et les catacombes. Après avoir terminé ses études, il se décida, suivant les conseils du P. Galluzzi, jésuite, à embrasser la réforme des franciscains du couvent de Saint-Bonaventure à Rome. Il y fut admis en 1718, et envoyé au noviciat de Sainte-Marie *delle Grazie,* célèbre sanctuaire de la Sabine.

C'est là que commença la vie vraiment séraphique du serviteur de Dieu. Jean-Baptiste fut un modèle accompli de perfection religieuse, surtout par sa douceur et sa patience au milieu des douleurs incessantes de la terrible maladie qui devait le conduire au tombeau. Le 25 mai 1725, il fut ordonné prêtre par le pape Benoît XIII, et l'on raconte que le pontife, frappé de l'air angélique du jeune religieux, lui dit : « Faites-vous bientôt saint. »

Bientôt après, la phthisie dont il était atteint ayant considérablement augmenté, il fut envoyé à Naples, dont le climat pouvait lui être salutaire; mais la terre ne devait pas posséder longtemps un lis d'une telle pureté.

Nous empruntons à un franciscain, témoin oculaire des merveilles de cette mort, le récit de ses derniers moments. On désespérait, dit-il, de la vie du prédestiné, un certain jour de février qu'il ne devait pas passer, au dire des médecins ; mais il annonça, lui, qu'il cesserait de vivre sur la terre un vendredi du mois de mars; et l'événement ne l'a point démenti, puisqu'il a expiré le 22 mars 1726, un vendredi, jour de fête de saint Bienvenu, que célèbre tout l'ordre de Saint-François d'Assise, auquel il appartenait. Au moment du décès, tous les assistants fondirent en larmes et donnèrent des regrets à la perte d'une créature si édifiante dans ses discours et dans ses œuvres. Un prêtre de la communauté,

bien convaincu des mérites du défunt aux yeux du Seigneur, se guérit sur-le-champ des douleurs qui l'empêchaient de marcher, en appliquant à ses genoux un vêtement du saint homme. Suivant l'usage, on habilla le corps et on l'exposa, la figure à découvert. En ce moment on vit renaître les roses de la santé sur ce visage, qu'avait affreusement amaigri et décoloré une longue maladie : il parut avec toute la beauté d'un ange. Un concours immense de fidèles accourut à l'église, puis au cimetière, pour le contempler dans cet état. On cueillit une belle fleur que l'on mit à la bouche du mort, selon l'usage napolitain, pour honorer sa béatitude; il fut inhumé avec cette fleur. Or, dans la vue de satisfaire la dévotion des fidèles désireux de voir le corps saint, le supérieur de la maison le fit exhumer après un séjour en terre de dix-huit heures, et tout le monde fut témoin qu'il reparut encore plus beau qu'auparavant, ayant toujours à la bouche la fleur qu'on y avait mise, et qui n'avait elle-même rien perdu de sa fraîcheur. Chacun alors s'écria, dans un transport d'admiration, qu'il fallait donner au P. Jean-Baptiste une sépulture plus digne de lui, et on fit aussitôt un cercueil de plomb.

Au bout de sept jours, signalés par des grâces miraculeuses, les dépouilles mortelles du serviteur de Dieu furent renfermées dans la caisse de plomb, et descendues *in loco depositi*. L'inhumation définitive eut lieu huit jours après. On découvrit alors le corps pour la dernière fois. Chacun voulut lui baiser les pieds et les mains. Sa sépulture occupa un lieu distingué dans le monastère, et fut décorée de l'inscription suivante :

CORPUS SERVI DEI P. JOANNIS BAPTISTÆ A BURGUNDIA, SACERDOTIS, ORDINIS MINORUM STRICTIORIS OBSERVANTIÆ, HIC HUMI TEGITUR QUI PRÆTIOSA MORTE ANNO AB ORBE REDEMPTO MDCCXXVI, ÆTATIS SUÆ XXVI, RELIGIONIS VIII.

Tel est en substance le récit du frère Anselme, dans sa *Briève notice* où il raconte ensuite un grand nombre de guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession du bienheureux Jean-Baptiste de Bourgogne.

Ces merveilles se continuent encore aujourd'hui. Aussi la *Correspondance de Rome* annonce que les franciscains de la réforme de Saint-Bonaventure, dont le couvent est sur le mont Palatin, font instance auprès de la sacrée congrégation des Rites pour obtenir l'introduction de la cause du P. Jean-Baptiste de Bourgogne. C'est pour cela que l'ordre a fait recueillir en Franche-Comté tous les documents possibles, relatifs au serviteur de Dieu. Espérons que cette pieuse entreprise sera couronnée de succès, et que nous pourrons ajouter un nom de plus à la liste des saints qui font la gloire de notre province.

J.-M. SUCHET.

POÉSIE.

ACTE DE FOI.

Chassons de l'avenir l'inquiétude amère :
Insensible embryon, dans le sein de ma mère,
Avant de naître ici, demandais-je comment
Mes nerfs, vivante armure, un jour viendraient s'étendre
Sur mes os, sous ma chair si débile et si tendre,
Comment dans ces tissus circulerait mon sang ?

Plus tard, quand je grandis, une douce lumière
Déposa ses rayons au fond de ma paupière ;
Je n'étudiai point l'optique et ses secrets
Pour voir, pour distinguer, admirer, reconnaître ;
Et pour cueillir la fleur qui venait m'apparaître,
Ai-je compté mes pas ? Non, soudain je courais.

Sans cesse, à mes côtés, la bonne Providence
De son doigt maternel dirigea mon enfance,
Mesurant chaque jour ma peine et mon plaisir,
Distribuant ma part de soleil et de pluie.
Si jadis sans souci je commençai la vie,
Pourquoi me tourmenter pour durer, pour finir ?

Le front et le cœur haut, marchons ! Ma destinée
Aux caprices du sort n'est point abandonnée.
La nature partout révèle son auteur.
C'est un Dieu toujours bon, et sous ses yeux la vie
N'est point une grotesque ou triste comédie
Dont l'homme ne serait qu'un misérable acteur.

Non, non ; la Providence est semblable à la mère
Qui, pour son nourrisson, sème de fruits la terre,
L'engage à les cueillir, puis, s'éloignant un peu,
L'appelle s'il fléchit, le soutient, le console.
L'enfant, sans hésiter, accourt à sa parole ;
De même, sans douter, je marcherai, mon Dieu !

Alexandre de Saint-Juan.

LE PARAPLUIE, L'ÉVENTAIL ET LE MANCHON.

FABLE.

Qui sait tout ne sait rien, c'est un point reconnu.
Mais il ne faut pas en induire
Qu'à l'unique talent où l'on soit parvenu
L'on doive étroitement s'astreindre et se réduire.
Ecoutez ce qu'un jour, sur ce lit de repos,
Mon Parapluie, ému d'une pitié hautaine,
Au Manchon de ma sœur disait à ce propos,
Dans la langue que la Fontaine
A fait parler à ses deux Pots.

« Ami, que ton destin m'afflige !
Huit mois sur douze on te néglige.
C'est que huit mois sur douze, hélas ! tu le sais bien,
Ta fourrure ne sert à rien.
L'hiver, ta frileuse maîtresse
Te porte sur son sein, avec amour te presse;
De ton secours elle a besoin.
C'est pour se réchauffer que sa main te caresse.
Le printemps renaît-il? on te jette en un coin;
L'Eventail alors prend ta place,
Et ne te la rend qu'au retour
Des vents précurseurs de la glace.
Ainsi, relégués tour à tour
Au fond d'une armoire poudreuse,
La moitié de vos jours est triste et malheureuse.
Ma carrière est plus noble et plus doux est mon sort.
Contre maints accidents commode garantie,
Quand du logis mon maître sort,
Quel que soit l'air du temps, je suis de la partie.
Les inutiles seuls restent à la maison.
Moi, jamais; en voici l'excellente raison :
Parapluie en hiver, selon ma destinée,
Je sers de parasol dans la chaude saison
Et de canne toute l'année.

A. Dusillet.

LA CIGALE ET LA NOUVELLE FOURMI.

FABLE.

A MES PETITES-FILLES.

Une Cigale ayant, tout l'été, dans les airs,
Fait entendre aux échos ses fatigants concerts,

Alla, manquant de tout, se soutenant à peine,
Quand avaient fini les beaux jours,
D'une Fourmi moins inhumaine
Que la Fourmi de la Fontaine
Timidement implorer des secours.

« Je bénis mes travaux, dit à cette emprunteuse
» Notre Fourmi laborieuse,
» Puisque par eux je puis, satisfaisant mon cœur,
» Pourvoir à tes besoins, soulager ton malheur.
» Mais sois dorénavant soigneuse ménagère;
» Crois-m'en, l'été prochain cesse parfois ton chant,
» Travaille comme moi pour la saison sévère;
» Comme moi tu pourras consoler la misère :
» Donner est un plaisir si grand! »

Les printemps, les étés sont loin d'être durables;
Pareilles aux fourmis, fillettes raisonnables,
Songez à l'avenir, songez aux mauvais jours.
Pendant vos jeunes ans, ces ans, hélas! trop courts,
De vertus, de savoir, de talents agréables,
Faites provision; ils sont impérissables;
Ils vous pareront mieux que les plus beaux atours;
Et lorsque vous verrez, enfants, des misérables,
Imitant ma Fourmi, secourez-les toujours.

AU LECTEUR.

Je demande pardon à ce roi de la fable
Qu'on voudrait imiter, qui reste inimitable,
Et que chacun de nous suit de loin seulement,
Si j'ose dans mes vers blâmer ouvertement
Son avare Fourmi, durement égoïste,
Repoussant sans pitié la quêteuse si triste
Qui vient lui conter son tourment.

La cruelle Fourmi sans doute était païenne;
Certes elle eût, vivant dans notre ère chrétienne,
Ouvert ses noirs greniers pour en livrer le grain
A celle qui disait: « Ayez pitié..., j'ai faim! »
Et, dans sa charité, douce et compatissante
Envers une imprudente sœur,
Elle eût soudain donné, sans prendre un ton railleur,
Avec un bon conseil une aumône abondante.

Le Vte DE NATTES.

REVUE CRITIQUE.

LES PSAUMES D'APRÈS L'HÉBREU, par F. DE LA JUGIE. — 1 vol. in-12; Paris, Ambroise Bray, 1863.

L'histoire lyrique des Hébreux (pour emprunter l'expression fort juste d'un écrivain américain qui a donné une excellente traduction d'une portion de ces poésies (1), se trouve renfermée dans le recueil des *Psaumes*. On peut l'étudier sous deux points de vue très différents et d'une utilité égale. D'une part, ils renferment, dans quelque ordre qu'on les rencontre et quelque partie qu'on veuille en choisir, le trésor de la croyance religieuse et de la piété chez un peuple d'où la régénération morale du monde civilisé devait sortir, comme les branches de l'olivier sauvage greffées sur le tronc vigoureux de l'olivier franc, à la place des branches desséchées et maudites. De l'autre côté, la collection des Psaumes, après que chacun d'eux a été reporté à l'époque, certaine ou probable, de sa composition, et lorsque leur ensemble a été distribué dans l'ordre logique des faits historiques, nous fait connaître par quelles vicissitudes intellectuelles, aussi bien que politiques, la nation israélite a passé depuis l'époque du grand législateur qui la délivra du joug despotique et superstitieux de l'Egypte, jusqu'aux derniers prophètes, qui soutinrent ses hautes espérances et ranimèrent son ardeur religieuse sous la domination indulgente des Perses, et sous le sceptre des monarques macédoniens éclairés, mais capricieux, auxquels était échu l'héritage militaire d'Alexandre.

Les « Cantiques de louange et de supplication » (c'est le sens des termes hébraïques *Thillah, Mizmor et Tephilah,* employés pour désigner le poëme que les Grecs ont appelé ψαλμος) sont au nombre de cent cinquante dans le recueil officiellement arrêté et clos du temps d'Esdras, plus de cinq cents ans avant l'ère chrétienne (2), alors que la nation juive, « héritière orthodoxe de l'antique Israël, » respirait, après la lutte formidable qui l'avait remise en possession de son indépendance politique, et fortifiait par toutes les précautions possibles son organisation religieuse, sur qui elle comptait presque exclusivement pour se défendre contre la séduction des idées helléniques aussi bien que contre le choc des phalanges macédoniennes.

Il est impossible, dans la disposition commune des psaumes, de distinguer aucun plan régulier, aucune distribution systématique de ces chants religieux,

(1) *Hebrew lyrical history*, by Th. BULLFINCH. Boston, 1853.
(2) C'est-à-dire pendant le gouvernement des rois pontifes de la maison asmonéenne.

soit par ordre de dates, soit par nature de sujets. Cinq divisions y sont marquées : dans les deux premières, le collecteur (anonyme dès le principe et bientôt ignoré) a placé spécialement les compositions attribuées à David et qui étaient venues les premières à sa connaissance ; il en a pourtant ajouté quelques-unes appartenant à une date postérieure de plusieurs siècles au fils de Jessé. Les divisions subséquentes renferment encore seize hymnes, dont la composition était pareillement attribuée à David, et qui avaient échappé à la première recherche. Dans le total des poëmes définitivement choisis et proposés au peuple d'Israël pour former son manuel de prières publiques et de dévotions particulières, il en est soixante-douze auxquels le texte hébreu attache le nom de David; vingt-huit portent les noms d'autres écrivains, soit antérieurs au fondateur de Jérusalem, soit ayant vécu après lui, soit encore contemporains de ce prince et ses auxiliaires dans la tâche d'écrire la liturgie poétique qui allait devenir partie intégrante du service divin ; enfin, les cinquante derniers, dont le style et la pensée portent en général l'empreinte des époques qui ont suivi la subversion de la première monarchie judaïque, demeurent anonymes. Les titres mis, dans le texte hébreu, en tête de chaque psaume, renferment d'abord les noms de leurs auteurs, selon la tradition reçue, et en outre certaines indications destinées, selon toute apparence, à l'usage des choristes qui devaient exécuter, en s'accompagnant d'instruments, ces pièces de poésie ou de prose rhythmée. La difficulté de comprendre ces brèves formules est actuellement presque insurmontable, et comme elles ne sont plus qu'un thème de dissertations érudites, le nouveau traducteur les a sagement omises ; du reste, dans sa version, il a cru devoir se conformer à l'ordre communément suivi, ainsi qu'on avait fait pour les traductions primitives, celle des *Septante* et la *Vulgate*.

Ce parti n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour celui qui, cherchant dans les psaumes l'expression tout à la fois la plus haute et la plus tendrement familière de sa pensée tournée vers les objets éternels, y choisit, selon les dispositions particulières de son âme et les phases variées de sa destinée, les secours dont il reconnaît la nécessité, et qu'aucun autre ouvrage sorti de la main des hommes ne saurait lui offrir avec une plénitude également intarissable. Ce n'est pas que les traits distinctifs du caractère national et des époques dont émanent ces admirables productions n'y demeurent parfaitement reconnaissables : il faut même les étudier sous ce point de vue pour apprendre à discerner combien la doctrine évangélique, dans son ampleur, dont la simplicité embrasse le monde, et dans sa charité, qui efface les oppositions de races et apaise les luttes d'intérêts, l'emporte sur « l'ancienne alliance, » en tant qu'instrument de régénération et de progrès et que témoignage définitif de la volonté divine envers l'humanité.

Mais si nous comparons les psaumes aux effusions de la prière dans les autres sociétés antiques, sans excepter celles dont la civilisation avait atteint le caractère le plus élevé et conservé le plus fidèlement les qualités saines de la jeunesse du monde, nous sommes frappés de la supériorité prodigieuse des Hébreux, et nous apercevons plus clairement que jamais en quoi consistait la vocation expresse de cette race, dont les générations se sont transmis l'une à l'autre avec tant de fidélité « la lampe de la vie, » jusqu'aux temps où cette

lumière solitaire devait se transformer en un phare inextinguible, projetant ses clartés sur toutes les nations.

Toutefois, nous ne renoncerions pas volontiers au rétablissement de l'ordre historique dans l'arrangement des psaumes : leur lecture, avec un tel secours, éclaircit toute l'histoire du peuple hébreu, en mettant en regard des faits brièvement relatés dans ses annales, l'expression des sentiments auxquels donnaient naissance chaque événement considérable, chaque modification importante de l'ordre social, chaque nouvel élément introduit, soit par le contact avec les étrangers, soit par les progrès de l'expérience historique, dans le fonds sans cesse agrandi de la pensée religieuse. La nation israélite fut de bonne heure et demeura en possession d'un beau privilége : elle s'instruisit par ses malheurs; elle devenait dans les revers non-seulement plus ferme, mais encore plus sage. Lorsque, sous la lyre de David, sa poésie religieuse jeta, non pas son premier, mais son plus vif éclat, le peuple israélite sortait d'une crise violente et prolongée ; il échappait, après beaucoup d'efforts, à une servitude écrasante qu'une anarchie dissolvante avait précédée et causée; David lui-même, pendant la première période de sa vie, avait été instruit à l'école des dangers et des persécutions. Après le déchirement de la nation israélite en deux Etats dont l'implacable rivalité accéléra leur ruine commune, chaque calamité ressentie réveillait chez les Hébreux orthodoxes le sentiment plus vif de la nécessité d'une assistance divine ; et des chants sublimes, sortant de la bouche des prophètes, répondaient à cet élan d'une foi vivifiante. Il en fut ainsi durant le long exil dans les régions arrosées par l'Euphrate et le Tigre, exil imposé à toute l'élite de la population d'Israël et de Juda, par des vainqueurs qui ne trouvaient pas d'autre moyen sûr pour dompter un patriotisme inflexible, auquel, sur la terre natale, aucune expérience de son infériorité militaire ne pouvait apporter le découragement. Ce fut pendant ce que nos annalistes nomment « la transmigration de Babylone » que le sentiment religieux, chez les exilés, apprit à se passer de l'organisation sacerdotale et des cérémonies du temple, et fit du foyer de chaque famille un sanctuaire où se conservait, avec la tradition des croyances nationales dégagées de tout alliage étranger, la ferveur d'une dévotion dont les psaumes composés à cette époque rendent le témoignage vif et touchant. Avec le retour des familles exilées, la reconstruction du temple et la rénovation de Jérusalem, s'ouvrit une période de repos, de calme intellectuel autant que politique, de labeur fructueux sous une domination régulière et modérée, bien qu'étrangère ; l'esprit hébreu se tourna vers les spéculations sereines d'une philosophie religieuse et l'élaboration de préceptes moraux sous une forme didactique : le recueil des psaumes renferme plusieurs compositions qui rendent témoignage de cette phase, moins brillante, mais essentielle et solidement pratique de la poésie israélite. La tentative malheureuse d'un prince syrien (1), séduit par les théories de la politique romaine qu'il avait étudiées avec sagacité, mais qu'il appliquait sans discernement, réveilla chez les Juifs l'enthousiasme de la foi et avec lui la passion, étouffée depuis plus de quatre siècles, de l'indépendance politique. Redevenus, sous la conduite des Machabées, une nation non-seulement affranchie du joug macédonien,

(1) Antiochus Epiphanes.

mais encore conquérante et dominatrice de plusieurs tribus étrangères (1), les Juifs rendirent à leur poésie religieuse des accents plus fiers ; et en même temps, ils multiplièrent les enseignements pieux qui, sous la forme la mieux faite pour les graver dans la mémoire, se récitaient dans les synagogues ou salles d'étude et de prière, et se chantaient au foyer domestique, ou bien encore servaient à soutenir les forces des pèlerins qui, des parties les plus éloignées du territoire, se dirigeaient en troupes nombreuses vers le temple, aux approches des solennités. La division la moins ancienne du psautier comprend surtout les compositions de ces dernières classes. En reprenant dans l'ordre que nous venons d'indiquer la lecture des chants hébreux, on voit se dérouler le tissu tragique d'une histoire qui était d'une si haute importance pour les destinées intellectuelles et religieuses de l'humanité ; on entre mieux dans le sens de ces effusions lyriques, si variées et si parfaitement adaptées aux conditions diverses d'esprit et de cœur qui les ont fait naître ; on parvient à s'identifier avec leur âme elle-même ; et l'intelligence plus claire de leur caractère historique rend plus profonde l'impression produite par leur sens moral.

Mais les difficultés contre lesquelles le traducteur est obligé de lutter grandissent avec la conception qu'il se forme de l'importance de sa tâche. Ces chants si merveilleusement secourables à toutes les situations de l'âme, et dont se nourrissent des populations entières qui ne les connaissent que par des versions imparfaites, sitôt qu'on a conçu le noble dessein d'en offrir dans nos idiomes modernes l'équivalent poétique, d'ériger de la sorte un ornement littéraire digne de son objet, présentent, à chaque verset, des expressions dont l'énergie naïve, l'abandon familier, le sens audacieusement figuré, déconcertent nos habitudes de langage, et placent l'interprète entre le péril d'être obscur et celui d'affaiblir par un commentaire verbeux la signification profonde de ces traits qui pénètrent (pour employer une expression du style apostolique) « jusqu'à la séparation mystérieuse de l'âme et de l'esprit. » M. de la Jugie s'est rendu compte de ces difficultés de sa tâche, et ne s'est pas laissé décourager par l'étendue du labeur qu'elle lui imposait. Il a fait usage d'une variété de rhythmes presque égale à la multiplicité des modes, tantôt purement lyriques, tantôt épiques, tantôt élégiaques, quelquefois même simplement didactiques, qui se succèdent dans le recueil hébreu. A l'égard de ces derniers, il a judicieusement reconnu que la forme poétique serait, pour certaines compositions admises dans la collection des hymnes sans en avoir le caractère véritable, un « éclat emprunté, » s'accordant mal avec leur but réel, qui était l'enseignement élémentaire ; en conséquence il a préféré la prose pour rendre le manuel de morale religieuse que nous trouvons, dans le cent dix-neuvième psaume, distribué en vingt-deux sections, dont chacune est désignée par une des lettres de l'alphabet.

Des notes, quelquefois très détaillées, éclaircissent, à la suite de plusieurs psaumes, les points dont l'interprétation prête davantage à la controverse, et surtout indiquent l'application qui, dans l'usage traditionnel des églises, se

(1) Les Iduméens, les populations syro-phéniciennes et gréco-syriennes de la Pérée et de la Philistée, les Samaritains et les Ituréens.

fait aux nouvelles conditions religieuses du monde des doctrines et des sentiments dont l'ancienne alliance a consacré l'expression. L'œuvre de M. de la Jugie réunit de la sorte aux avantages d'une méditation solide l'attrait d'une satisfaction littéraire d'un ordre très élevé. Les encouragements du public sont dus à cet emploi, rare dans tous les temps, et dans aucun plus que dans le nôtre, de connaissances approfondies et d'un talent distingué. L'Académie française a pris les devants en décernant un témoignage d'estime au nouvel interprète de la lyre d'Israël. M. de la Jugie, qui professe avec tant de sincérité l'amour du sujet auquel il a employé ses veilles, aurait le droit d'adresser, avec une ferveur confiante, au Roi psalmiste la prière qu'Alighieri offre au chantre d'Enée :

Vaglia mi il lungo studio, é'l molto amore
Che m' ha fatto cercar il tuo volume !

Le C[te] Adolphe DE CIRCOURT.

LES ANNUAIRES FRANC-COMTOIS.

Trois de ces utiles recueils, qui ne servent pas seulement aux besoins courants de l'administration, de l'industrie et du commerce, mais fournissent encore, longtemps après, de précieuses indications aux historiens et aux biographes, ont été publiés, au commencement de cette année, en Franche-Comté. *L'Annuaire du Doubs* par M. Laurens est trop avantageusement connu depuis longtemps pour qu'il soit besoin de dire que les connaissances spéciales de son auteur, les soins et l'exactitude scrupuleuse qu'il apporte à toutes ses œuvres, en font un répertoire statistique aussi sûr que varié et complet. Tous les ans, une place y est faite à l'histoire locale, et elle est dignement remplie, cette année, par une notice de M. Castan sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon.

L'Annuaire du Jura, publié à Lons-le-Saunier par M. H. Damelet, joint aussi à la statistique de ce département des documents historiques qui ne sont pas sans intérêt, et parmi lesquels on doit mettre au premier rang les annales particulières de chaque commune du Jura. Cette année, les communes dont M. Damelet nous donne l'histoire sont celles d'Arinthod, Beaufort, Blye, Boujailles, Champagnole, Clairvaux, Conliége, Publy et Saint-Maurice. M. Damelet y a joint un tableau de l'histoire générale de la Franche-Comté depuis la conquête de Louis XIV jusqu'à la révolution, et une Nouvelle historique par M. F. Guillermet, intitulée : *Pierre Varrant, épisode du siége de Lons-le-Saunier en* 1637.

A côté de ces grands Annuaires, consacrés tous les deux par plus de cinquante années de publication régulière, un essai modeste a été tenté à Gray, cette année, sous le titre d'*Almanach-Annuaire de l'arrondissement*. On y sent encore toute l'inexpérience d'un début. En dehors de la statistique, qui pourrait être beaucoup plus complète sur la situation de l'industrie et du commerce, le plus grand nombre des articles qui le composent sont encore empruntés à d'autres publications, et le choix n'en a pas été fait avec un égal discernement. Mais l'é-

diteur avoue lui-même si modestement les imperfections d'une œuvre conçue et exécutée à la hâte, il promet si formellement de mieux faire à l'avenir, qu'on ne peut que l'encourager, tout en le félicitant déjà pour le travail complétement inédit qu'il nous a donné sur *les seigneurs de Fouvent, du* XI[e] *au* XV[e] *siècle*, et qui est dû à l'érudition de M. E. Perron. Jules SAUZAY.

FLEUR DES FABLES, ou Choix de fables espagnoles, allemandes, polonaises, russes, turques, arméniennes, etc., à l'usage de la jeunesse, par Ch. TOUBIN, professeur de l'Université. — Besançon, Bulle, 1864.

Ce petit livre est une charmante couronne composée de fleurs cueillies sous tous les climats. Ce n'est pas, il est vrai, M. Ch. Toubin qui a fait croître ces fleurs. Mais c'est bien lui qui les a agencées, pour en former un bouquet délicieux qu'il offre à la jeunesse. On y trouve ce style imagé et pittoresque, si cher aux Orientaux, à côté des observations malicieuses qui charment toujours l'esprit français. Nous avons lu ces fables avec un véritable plaisir, nous dirons même avec un profit réel. Les leçons morales qu'elles renferment sont bonnes pour tous les âges. L'auteur les adresse spécialement aux enfants et aux jeunes gens; car c'est pour eux surtout que *la vérité doit être parée des grâces de la poésie pour entraîner et subjuguer le cœur*. Aussi chacune de ces fables renferme un enseignement utile. L'auteur n'a pas voulu seulement *conter pour conter*, mais procurer aux enfants, comme il le dit dans la préface, *quelque plaisir et un peu de profit moral*.

Dans la *Fleur des fables*, la leçon est presque toujours présentée d'une façon vive et saisissante. C'est un trait qui frappe l'esprit; c'est une réflexion malicieuse qui n'est point exprimée, mais que le lecteur ne peut s'empêcher de faire, sur un vice ou un ridicule; ce n'est quelquefois qu'un mot qui en dit plus que de longues phrases. Car un des mérites de ces apologues, c'est qu'ils sont courts et faciles à retenir. Ajoutons que le sujet en est presque toujours pris dans les conditions communes de la vie. Qui n'a lu et appris dans son enfance les fables de Fénelon? Ces fables ont le mérite incontestable de présenter des maximes utiles, surtout pour le prince auquel elles étaient destinées. Mais tout le monde n'est pas prince, et pour la plupart des jeunes lecteurs, nous préférons des fables où il y a moins de mythologie, moins de fées, moins de rois et de reines, et plus de leçons véritablement pratiques pour le commun des hommes.

Remarquons toutefois qu'il y a dans le livre de M. Ch. Toubin, quelques traits d'esprit trop subtils pour l'intelligence des enfants. Ces finesses ne peuvent être suivies que par ceux qui ont déjà un peu l'expérience de la vie humaine. Mais les fables qui offrent cet inconvénient sont rares dans ce recueil. Aussi, nous souhaitons que le public fasse à ce petit livre le bon accueil qu'il mérite.

J.-M. SUCHET.

CHRONIQUE.

25 septembre.

Il n'est guère de départements où l'on ne s'occupe, aujourd'hui, de l'érection de quelques statues : toutes les villes sont en quête de marbre, de bronze et surtout de grands hommes. Ce culte des gloires locales, malgré les pieuses exagérations dans lesquelles on l'accuse de tomber quelquefois, malgré certaines apothéoses un peu prématurées dont il a pu aussi devenir complice, est, en définitive, l'expression d'un sentiment trop élevé, trop honorable et trop naturel, pour ne pas résister au feu croisé des épigrammes parisiennes dirigé en ce moment contre lui. C'est, d'ailleurs, une heureuse protestation des provinces contre leur longue annihilation historique, et une juste revendication de ce qui leur appartient dans la couronne de nos gloires nationales. La Franche-Comté, qu'on accuse de manquer d'initiative, loin d'en avoir manqué à cet égard, n'en a montré que trop à une autre époque, et les mésaventures survenues aux statues dressées à Lons-le-Saunier et à Besançon en l'honneur du problématique Pichegru, l'ont déterminée sans doute à ne plus se hâter autant d'exposer aux variations de l'esprit public, non moins brusques et non moins dangereuses que celles de l'atmosphère, l'effigie de ses enfants devenus célèbres. Cependant elle a fini par se laisser emporter de nouveau par le courant. La ville de Gray s'y est jetée des premières et n'a pas fait les choses à demi. D'un seul coup, elle a érigé trois statues : au bienheureux Pierre Fourier, au naturaliste Romé de Lille et au peintre Devosges. Malheureusement ces statues, taillées dans une pierre molle et altérable, loin de symboliser l'immortalité de la vertu, de la science et de l'art, ont pris, sous la poussière et l'humidité, un air de décrépitude plus propre à inspirer la pitié que l'admiration. Elles auraient déjà besoin d'être remises à neuf. Montbéliard a élevé à l'immortel Cuvier un monument que tous les savants et tous les chrétiens lui avaient déjà dressé dans leur cœur. Lons-le-Saunier a fait couler en bronze la figure martiale du général Lecourbe, et, il y a quelques mois à peine, un simple village du Doubs, le Russey, rendait un hommage analogue au savant missionnaire Parrenin.

La ville de Besançon manquait encore de tout monument de ce genre, lorsque l'amour filial uni au talent est venu l'en doter d'une manière aussi généreuse qu'inattendue. Nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs ce curieux et intéressant spectacle d'un général de brigade, en même temps sculpteur distingué, fils d'un des plus brillants officiers du premier empire, modelant de ses propres mains la statue de son père, la faisant reproduire en bronze à grands frais et l'offrant ensuite, avec une libéralité vraiment princière, à la ville qui a vu naître et mourir la plupart de ses ancêtres. L'inauguration du monument consacré à la mémoire du comte Pajol a eu lieu le dimanche 28 août, avec la plus grande solennité. L'empereur s'y était fait représenter par M. le marquis

de Conegliano, son chambellan. Le conseil général du département y assistait, présidé par M. le marquis de Moustier, ambassadeur à Constantinople; les fonctionnaires civils et militaires y étaient réunis en grand nombre et en grand costume. Mais l'attention du public se portait de préférence et avec l'intérêt le plus sympathique sur le groupe formé par la famille du héros de la fête, et particulièrement sur son fils aîné, auteur de la statue; sur son second fils, colonel d'un régiment de la garde, et sur sa respectable sœur, âgée de quatre-vingt-sept ans. Cinq discours ont été prononcés : par M. le préfet, M. de Conegliano, M. le maire, M. le général commandant de la division et M. le général Pajol. Quel qu'en ait été le mérite ou la diversité, on a généralement trouvé qu'il y avait eu surabondance. Le président de la cérémonie semblait, en effet, n'avoir rien omis et laissé de place que pour les paroles pleines d'effusion par lesquelles le généreux donateur a terminé la séance. M. Viancin avait composé, pour la circonstance, des strophes visiblement destinées à recevoir le concours de la musique; mais si la musique a fait défaut à sa cantate, il y a suppléé en la récitant avec cet art inimitable qui double le prix de la poésie. Le soir, la promenade de Chamars était brillamment illuminée, pendant qu'un banquet réunissait, à l'hôtel de ville, les membres de la famille Pajol et les principales autorités, parmi lesquelles on a regretté l'absence de M. le marquis de Moustier.

L'emplacement choisi pour la statue du général Pajol a été l'objet de nombreuses critiques, que nous nous abstiendrons de reproduire ou de juger. Mais l'œuvre du statuaire a été universellement goûtée. Elle rappelle, dit-on, d'une manière aussi exacte qu'avantageuse, la physionomie intelligente et la belle prestance du guerrier bisontin. La photographie ne tardera pas, sans doute, à populariser cette grande figure et à la répandre dans toutes les mains. En attendant, nous retracerons en quelques traits l'esquisse biographique du général Pajol.

Né à Besançon le 3 février 1772, M. Claude-Pierre Pajot, dont le nom s'est légèrement modifié par l'usage, était le fils d'un procureur; il étudia d'abord le droit à l'université de Besançon, mais aux premiers bruits de guerre, en 1791, il quitta les livres pour l'épée et entra, en qualité de sous-lieutenant, au régiment de Saintonge. Dès la première campagne, un coup de baïonnette lui traversa la main gauche, mais sans l'arrêter. Il entra le premier dans Spire, prit part aux batailles de Marchiennes et de Fleurus, à la prise de la Montagne-de-Fer, au combat d'Esnen et au siége de Maëstricht. Kléber le choisit pour aide de camp, et le chargea de porter à la Convention 33 drapeaux enlevés à l'ennemi. Le 4 juillet 1796, à la bataille d'Atenkirchen, de concert avec le colonel Richepanse, il chargea vigoureusement les Autrichiens, s'empara de 20 bouches à feu et ramena 4,000 prisonniers. La campagne de 1799 l'appela en Suisse. Dans une charge où sa bravoure l'emporta, son cheval fut tué sous lui, et lui-même fut fait prisonnier. Mais, délivré, un instant après, par le futur maréchal Gérard, il sauta sur un cheval pris à l'ennemi, ramena son escadron à la charge contre les Autrichiens et les contraignit à la retraite. Il fut presque coup sur coup nommé lieutenant-colonel et colonel du 6e régiment de hussards. Après la bataille de Neubourg, un sabre d'honneur lui fut décerné en récompense de sa valeur. Il se distingua ensuite dans les batailles d'Ulm et d'Austerlitz, et fut nommé général de brigade à la suite de cette der-

nière victoire. Sa belle conduite à la journée d'Eckmuhl lui valut la croix de commandeur. On le voit ensuite à Wagram, soutenant tous les efforts de la cavalerie ennemie, dix fois supérieure en nombre, et en Russie, enlevant, à la tête d'une centaine de cavaliers, le grand parc d'artillerie du général Bagration. Général de division à la bataille de la Moskowa, il n'eut pas moins de trois chevaux tués sous lui. A la sanglante journée de Leipsig, où il commandait le 5e corps de cavalerie, un obus éclata dans la poitrine de son cheval. Le général, un bras cassé, les côtes fracturées, resta inanimé sur le champ de carnage. L'empereur, le croyant atteint mortellement, s'écria : « Je fais une bien grande perte, ou si Pajol en revient, il ne doit plus mourir. » A peine rétabli de toutes ses blessures, le vaillant homme de guerre offrit ses services à Napoléon contre les armées alliées, qui envahissaient la France. Le commandement de l'armée d'observation de la Seine et de l'Yonne lui fut confié. Le 17 février 1814, après une lutte héroïque, il fit 5,000 prisonniers près de Melun, et enleva une artillerie formidable. Napoléon, sur le champ de bataille, le nomma grand-officier de la Légion d'honneur, et l'embrassa en lui disant : « Si tous mes généraux m'avaient servi comme vous, l'ennemi ne serait point en France. » Après la chute de l'empire, le général Pajol demeura dans la retraite jusqu'en 1830. Le gouvernement de Louis-Philippe lui confia alors le commandement de la première division militaire, lui donna le grand cordon de la Légion d'honneur, et l'éleva à la dignité de pair de France. Il mourut en 1836.

Le clergé franc-comtois voit ses rangs s'éclaircir avec tant de rapidité que les vides commencent à se combler difficilement. Le chapitre métropolitain de Besançon a perdu, le 22 août, son vénérable doyen. M. Louis-Clément Busson, né à Guyans-en-Vennes le 31 octobre 1791, était le fils d'un martyr de la révolution et le frère du prêtre si éminent dont M. l'abbé Besson nous a donné l'histoire. On le voit, en 1806, étudiant le latin à Laviron, en 1812 obtenant le diplôme de bachelier; le 23 décembre 1815, recevant le sacerdoce de l'évêque de Fribourg, par suite de la vacance du siége de Besançon. Vicaire à Dole pendant neuf années, il s'y distingua par son dévouement au milieu des épidémies, fut appelé à la cure de Saint-Maurice de Besançon en 1823, et nommé chanoine en 1830 par le cardinal de Rohan. Il mit à profit les loisirs que lui laissaient ses devoirs canoniaux, pour écrire son *Traité des Vertus chrétiennes*, en 3 volumes in-12, ouvrage que personne n'était plus digne que lui de composer.

Terre féconde en juristes aussi bien qu'en théologiens et en guerriers, la Franche-Comté, parmi les six professeurs chargés d'enseigner le droit civil dans la faculté de Paris, la première école de droit du monde entier par le nombre des élèves et la supériorité de ses leçons, n'en fournissait pas moins de trois à la fois. Nommer MM. Bugnet, Valette et Oudot, c'est, de l'avis de tout homme versé dans l'enseignement du droit, nommer les trois maîtres les plus distingués de l'école de Paris. Si rien n'égale la lucidité, la sagacité fine et l'esprit pratique des commentaires de M. Bugnet, la philosophie des lois a trouvé dans MM. Valette et Oudot les interprètes les plus élevés et les plus profonds. On apprendra avec douleur qu'une de ces trois grandes lumières vient de s'éteindre. M. Oudot a été enlevé prématurément à l'amour de ses élèves, dont il savait tellement captiver l'affection, qu'il y a deux ans à peine ils faisaient frapper une médaille en son honneur et en mémoire des excellentes

leçons qu'ils avaient reçues de lui. M. Oudot, né à Ornans au commencement de ce siècle, a publié plusieurs ouvrages qui lui assurent une place distinguée dans l'estime des jurisconsultes.

La magistrature franc-comtoise a perdu subitement deux de ses membres, M. Albert Callet, président du tribunal de Baume, qui avait rempli près le même tribunal les fonctions de procureur impérial, avec cet esprit de modération et de bienveillance générale qui ne laisse de craintes qu'aux véritables ennemis de la société, et M. Alexandre Mugnier, juge d'instruction à Gray, président du conseil d'arrondissement, dont l'administration, en qualité de maire de la ville de Gray, a pu soulever autrefois quelques critiques, mais qui, comme magistrat judiciaire, avait acquis l'estime universelle et y avait droit.

Lorsque nous signalions, il y a trois mois, à l'attention publique les belles peintures de l'hôpital de Gray, nous étions bien loin de penser que bientôt nous aurions à déplorer la perte de l'artiste distingué qui se disposait à y mettre la dernière main. Un accident déplorable vient d'enlever M. Ménissier à la religion et aux arts, qu'il honorait également. Originaire du département de la Marne, cet artiste était devenu en quelque sorte Franc-Comtois d'adoption, par les longs séjours qu'il a faits dans la Haute-Saône et les beaux ouvrages dont il a doté plusieurs églises de ce département. Il laisse dans l'église paroissiale de Cemboing et dans la chapelle des dames de Saint-Maur à Vesoul, des pages hors ligne ; mais la peinture de la coupole de l'hôpital de Gray était son œuvre de prédilection et devait être, il le disait souvent, son principal titre auprès de la postérité. Il avait un instant interrompu cet immense travail pour aller dessiner dans l'église de Saules (Haute-Marne) quelques-unes de ces brillantes esquisses qui naissaient si rapidement sous sa main, quand, le samedi 27 août, il tomba d'un échafaudage très élevé, sur les dalles de l'église. Dans cette chute terrible, M. Ménissier se fracassa la cuisse d'une façon si cruelle, que les os en furent littéralement broyés. Il avait reçu aussi de graves contusions à la tête. Il supporta ses souffrances avec un courage héroïque, et chercha à rassurer les personnes qui l'entouraient en leur répétant que cet accident n'avait rien de grave et qu'au bout de quelques jours il reprendrait ses travaux. C'était malheureusement une illusion du courage. Les médecins ayant jugé indispensable l'amputation du membre brisé, M. Ménissier supporta cette opération avec une grande fermeté ; mais la nature fut plus forte que son énergie, et il succomba, le 30 août, au milieu d'une carrière qui promettait encore de grandes choses aux arts et à la religion. M. Ménissier laisse un fils, héritier de son rare talent, qui a tenu à honneur de terminer l'œuvre de son père à l'hôpital de Gray. Cette œuvre étant déjà fort avancée, tout fait espérer qu'elle ne tardera pas à être complète et à briller aux regards du public comme un monument également glorieux à la mémoire du père, à la piété filiale du fils et au talent de tous deux.

Pendant que nos chasseurs se mettent, avec un succès contesté, à la poursuite d'un gibier qui, comme tout le reste, paraît se diriger, mort ou vif, du côté de Paris, nos archéologues, plus heureux à la piste des antiquités, creusent les tumulus et en retirent avec une jouissance infinie une masse d'ossements d'hommes et d'animaux, des tronçons d'armes et de nouveaux arguments en faveur d'Alaise. De son côté, M. de Moustier vient de sauver de la destruction

l'un des rares souvenirs des temps passés, mis au jour par la transformation du Clos-Saint-Amour à Besançon. C'est une de ces plaques de cheminée connues dans nos campagnes sous le nom de *platines*. Cette pièce de fonte est de dimension gigantesque et porte, avec la date de 1501, des armoiries parfaitement conservées, qui ont été reconnues, dit-on, pour appartenir à une branche de la maison de Saint-Amour. Ce spécimen de la fonderie franc-comtoise au commencement du seizième siècle a été transporté au château de Bournel.

Le moment où l'on voyage le plus est celui où l'on doit apprendre avec le plus de plaisir les progrès que font dans notre province les chemins de fer destinés à rendre les voyages plus faciles et plus agréables. Chacun sait que la ligne de Besançon à Bourg, ouverte depuis le 15 juillet, met désormais en relation directe le chef-lieu du Jura avec celui du Doubs et nous offre un chemin plus court pour Lyon et le Midi. Mais on apprendra avec intérêt que la ligne d'Ougney à Gray est en pleine voie de construction, et qu'on jette en ce moment, près du hameau d'Essertey, les fondements d'un pont sur la Saône, ouvrage d'art le plus considérable à exécuter sur cette ligne. Des jalons multipliés désignent déjà les circuits de la future ligne de Besançon à Vesoul et promettent aux voyageurs un parcours des plus agréables dans la riante vallée de l'Ognon. Enfin les habitants de Besançon et les nombreux étrangers qui y affluent ont reçu avec une vive satisfaction l'assurance que cette ville ne tardera pas à être mise, conformément aux décrets, en relation plus directe et plus commode avec la ligne où converge tout le mouvement des voyageurs. Malgré quelques prédictions chagrines, on a lieu de compter que rien ne sera négligé pour rendre la nouvelle station du pont Saint-Pierre aussi commode et aussi sûre que toutes les autres. Quand les habitants d'une ville aussi populeuse ne peuvent plus sortir de chez eux que par un seul point, il est de première nécessité et de toute justice que ce point leur soit rendu accessible avec le moins de déplacement, de fatigue, de dépense et de danger.

Les *Annales franc-comtoises* ont obtenu dans la revue importante publiée à Paris par les membres de la compagnie de Jésus, sous le titre d'*Etudes religieuses, historiques et littéraires*, un témoignage d'estime et de sympathie qui honore notre œuvre et doit encourager nos collaborateurs dans leurs travaux si désintéressés. « Ce que nous connaissons du recueil franc-comtois, disent les savants religieux, suffit pour que nous puissions assurer en toute connaissance de cause qu'il est appelé à un grand succès. Son programme embrasse à peu près toute la variété d'objets que comporte une revue de province. Les questions religieuses y tiennent, comme de droit, le premier rang. On y trouve en outre des travaux d'histoire et d'archéologie, des notices biographiques, des récits de voyage, des poésies, des nouvelles et une chronique mensuelle. Plusieurs des rédacteurs appartiennent à l'Académie de Besançon : c'est une garantie de sérieuse compétence dans les travaux et d'unité dans la direction. Alimentées par une telle source de vie intellectuelle, les *Annales franc-comtoises* ne peuvent manquer de faire grand honneur à la robuste province qu'Homère aurait appelée *βατιά νειρα*, et Virgile *alma virûm*. » Jules Sauzay.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

ANNALES
FRANC-COMTOISES.

REVUE
RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

LE CIMETIÈRE DE PICPUS.

(1802.)

Un des premiers soins de Mme de Montagu lorsqu'elle revint de l'émigration, avait été de s'informer du lieu où Mme la duchesse d'Ayen sa mère avait été ensevelie. Personne ne put l'en instruire. Les émigrés étaient tous dans la même ignorance à l'égard de leurs proches morts sur l'échafaud. Tout Paris savait où étaient tombées les victimes; mais ce qu'on avait fait de leurs restes, les journaux du temps ne l'avaient point dit; c'était presque un secret d'Etat. Mme de Montagu, à son retour d'Auvergne, commença de nouvelles recherches; elle apprit enfin qu'il existait quelque part, dans une mansarde des faubourgs, une pauvre fille en état de lui fournir là-dessus quelques lumières; elle se nommait Mlle Pâris, et gagnait paisiblement sa vie à raccommoder des dentelles. Mme de Montagu se mit en marche sur ces faibles indices, et après mainte course inutile, après avoir frappé à bien des portes, monté et descendu bien des escaliers, elle arriva au quatrième étage de Mlle Pâris, qui, en la voyant, crut que c'était quelque nouvelle pratique que le Ciel lui envoyait; mais quand Mme de Montagu lui eut expliqué l'objet de sa visite, la pauvre ouvrière fondit en larmes. Voici, en peu de mots, son histoire, telle qu'elle la raconta à Mme de Montagu.

« Mon père, dit-elle, était un vieillard infirme qui avait servi trente ans dans la maison de Brissac; mon frère, un peu plus jeune que moi, était employé de l'état-major de la garde nationale; il était très rangé, très économe, et il nous soutenait tous par son travail, car les malheurs de la maison de Brissac avaient privé mon père de sa pension, et pour moi, j'étais en chômage, vu qu'on ne portait guère de dentelles au temps de la Terreur. Un jour, mon frère ne rentra pas au logis à l'heure accoutumée; je sortis pour avoir de ses nouvelles, et à mon retour je trouvai la maison déserte. Mon père, qui pouvait à peine marcher, avait été traîné en prison pendant mon absence; mon frère y était depuis le matin. Je n'ai jamais su de quoi on les avait accusés. On n'a voulu ni m'enfermer avec eux, ni me permettre de les embrasser. Je ne les ai revus que sur la charrette qui les conduisait au supplice. Quelqu'un, qui m'aperçut dans le cortége et qui me reconnut, voulut par pitié m'emmener avec lui, et, sur mon refus, il s'éloigna lui-même en pleurant. J'ai vu guillotiner mon père et mon frère, et si je ne suis pas morte sur le coup, c'est que Dieu me soutint; je ne tombai même pas, je restai debout à la place où j'étais, balbutiant quelques prières, mais machinalement, et sans rien voir ni rien entendre. Quand je repris mes sens, la place du Trône était déjà presque déserte. Les curieux se dispersaient de tous côtés. Les tombereaux, tachés de sang, où l'on avait mis les corps des pauvres victimes, prenaient le chemin de la campagne, entourés de quelques gendarmes. Je ne savais pas où ils allaient; cependant, quoique j'eusse grand'peine à marcher, je les suivis. Ils s'arrêtèrent à Picpus; il faisait presque nuit, mais je reconnus parfaitement l'ancienne maison des Augustins et l'endroit où ils enterrèrent tous ensemble les malheureux qu'on venait de guillotiner. Depuis ce temps j'y vais souvent faire ma prière; c'est, l'hiver et l'été, ma promenade des dimanches. »

Mme de Montagu fit à son tour, le lendemain, ce douloureux pèlerinage avec Mme de la Fayette; elle ne doutait pas, d'après ce qui lui fut dit dans cette entrevue, que sa mère n'eût été déposée au même endroit où l'on avait inhumé les proches de Mlle Pâris. En effet, on ne s'était jamais donné la peine de transporter les restes des victimes dans un des cimetières de la ville. Le temps pressait, et la hache allait plus vite que la pioche des fossoyeurs. « A chaque tête tombée, dit le P. Carrichon dans son récit, elle était jetée, avec le corps tout habillé, dans un vaste tombereau peint en rouge, où tout nageait dans le sang. » On fit alors ce qu'on faisait au moyen âge pendant les ravages de la peste. On créa à la hâte, hors des murs, un cimetière pour les guillotinés. Il y

avait, non loin de la barrière du Trône, sur le chemin de Saint-Mandé et dans le voisinage d'un monastère en ruine, un lieu presque désert. On y creusa un trou de trente pieds carrés, et chaque jour, après l'heure des exécutions, on entassait pêle-mêle, au fond de ce trou, les suppliciés de la journée. Point de cercueil, point de linceul, pas une marque qui pût un jour permettre aux familles de reconnaître leurs morts et de leur procurer une autre sépulture.

On sait que les exécutions se faisaient à Paris de plusieurs manières et dans les lieux ordinairement consacrés aux réjouissances publiques : on fusillait au Champ-de-Mars, on guillotinait sur la place Louis XV et à la barrière du Trône. L'échafaud de la barrière du Trône ne fut dressé qu'au mois de juin 1794, et ne fonctionna que six semaines, la chute de Robespierre ayant brusquement interrompu ces sanglants spectacles; mais ce qu'on sait moins, c'est que dans ce court espace de temps, du 14 juin 1794 (26 prairial an II) au 27 juillet (9 thermidor) de la même année, plus de treize cents personnes furent immolées à la barrière du Trône.

Nous avons sous les yeux une liste nominative des victimes, relevée au greffe de la Conciergerie, qui ne s'élève qu'à treize cents moins deux, mais où quelques noms manquent. Le nombre de ceux qu'on a inscrits dans l'église de Picpus est de treize cent sept. Or, ce nombre de suppliciés en quarante-trois jours fait par jour, en moyenne, un peu plus de trente.

Comme cette liste est une pièce assez rare, il n'est point hors de propos d'en donner une idée à ceux qui ne l'ont point lue. Sur les douze cent quatre-vingt-dix-huit victimes qu'elle nous fait connaître, on en compte plus de cent qui n'avaient pas vingt-cinq ans, et parmi ces infortunés des garçons et des filles de seize ans, et même un enfant de quatorze ans. Les vieillards y sont en foule : j'en ai compté cent quatre-vingt-deux de l'âge de soixante à soixante-dix-neuf ans, et dix de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq ans. Le nombre des femmes guillotinées en six semaines dans ce même coin de Paris s'élève à cent soixante-seize. Mais les noms et la qualité des morts parlent encore mieux que les chiffres. On remarque sur cette liste le nom de Lavoisier, un des créateurs de la chimie; le nom du poëte Roucher, celui d'André Chénier, celui de Loiserolles, qui répondit à l'appel du greffier à la place de son fils, et qui mourut pour le sauver; celui du vieux Sombreuil, gouverneur des Invalides, que l'héroïsme de sa fille ne put sauver deux fois. On y voit aussi un général Pernot, tout couvert de blessures et âgé de quatre-

vingts ans; le saint abbé de Fénelon, le fondateur de l'*œuvre des petits Savoyards*, âgé de quatre-vingts ans; l'évêque d'Agde; M. de Saint-Simon, âgé de soixante-dix ans; un vieux concierge de la Muette, tout courbé sous le poids de ses quatre-vingt-quatre ans; le maréchal de Mouchy, presque octogénaire, et la vieille maréchale de Noailles avec sa belle-fille et sa petite-fille, auxquelles s'applique, comme à la famille de Malesherbes, le vers connu de Delille,

Trois générations en un jour ont péri.

On y voit défiler tout un cortége de magistrats, et, après eux, tout un cortége de vénérables carmélites, suivies de leurs novices, qui montèrent à l'échafaud en chantant des cantiques; des prêtres séculiers, arrêtés dans les bois où ils baptisaient les enfants, ou surpris au lit des malades qu'ils consolaient; des jeunes filles à peine nubiles; des époux de vingt ans; des pages, des étudiants, des conscrits, des savants, des héros et des saints. Mais ce qu'on ne s'attendait pas à y voir, et ce qu'on y voit pourtant en grande majorité, ce sont d'obscurs laboureurs, d'humbles artisans, de pauvres ouvriers, des marchands, des colporteurs, inconnus les uns des autres, inconnus du public, presque tous arrêtés au milieu de leurs travaux, et condamnés, loin de leur pays, à l'insu de leurs proches, sans témoins, sans défense, par un tribunal dérisoire, tous conduits au supplice, comme des animaux à l'abattoir, sans prêtres, sans amis, sans consolations, et jetés ensuite avec dédain dans le trou de Picpus.

Quelle place il eût fallu si l'on eût creusé une fosse à part à chacun de ces morts, et quel effet eût produit sur les générations futures la vue de ces fosses rangées à la file, si on eût mis sur chacune d'elles une pierre ou une croix de bois, avec une courte inscription! Cet enseignement salutaire ne nous a pas été donné. La Commune avait pris ses précautions. Génie, science, gloire, vertu, richesse, pauvreté, tout a été enfoui loin des regards du peuple, loin du passage de la foule, dans un champ rétréci, bientôt recouvert d'herbe, afin que ce peuple, qui ne comprend bien que ce qui frappe ses sens, n'eût pas devant les yeux un spectacle qui l'accoutumât à réfléchir sur ses égarements.

Un an après l'installation du Directoire, ce champ de mort fut mis en vente avec les terrains d'alentour. Mme la princesse de Hohenzollern l'acheta et le fit sans bruit clore de murs pour le mettre à l'abri des profanations. Le prince de Salm-Kyrburg, son frère, avait été enterré là le même jour que le général vicomte de Beauharnais, le coutelier Miel, le

matelot Burk, le perruquier Moreau, et les autres martyrs du 22 juillet, au nombre de cinquante-trois.

Quand Mme de Montagu et Mme de la Fayette, guidées par Mlle Pâris, allèrent pour la première fois à Picpus, et qu'elles virent ce cimetière inconnu à la ville, presque inconnu aux habitants du voisinage, ce pré inculte, ces chemins abandonnés, elles furent saisies d'une amère tristesse. Qu'y a-t-il en effet de plus affligeant que cet oubli rapide du passé, et du bien et du mal, et des persécuteurs et des victimes? C'est cet oubli qui fait que l'expérience d'une génération profite si rarement à la génération qui la suit. Les deux sœurs ne pouvaient penser sans attendrissement à cette multitude de gens de bien immolés sans justice, enterrés sans prières, et qui n'avaient la plupart laissé en mourant personne pour les pleurer et les recommander à la miséricorde de Dieu.

Le projet qu'elles avaient fait dans l'exil d'élever une tombe à leur mère, à leur aïeule et à leur sœur, s'évanouit à cette vue, ou plutôt se transforma. Un monument privé n'eût pas été en harmonie avec la grandeur lamentable des souvenirs que devait réveiller dans l'âme du passant ce lieu de désolation. Elles résolurent donc d'acheter le jardin des Augustins et de le réunir, avec l'agrément de Mme la princesse de Hohenzollern, « au nouvel Haceldama. » A l'extrémité du jardin étaient les ruines du monastère. Elles se promirent de racheter ces ruines, et d'enfermer le tout dans une même enceinte. Là elles voyaient en esprit s'élever une église, et, près de l'église, des établissements de charité.

Les temps n'étaient malheureusement pas propices à l'exécution d'un tel dessein. Le culte catholique cessait à peine d'être proscrit. On eut à craindre, en outre, même après le Concordat, l'opposition des vieux révolutionnaires qui remplissaient les administrations publiques. Aussi les meilleurs amis de Mme de Montagu cherchèrent-ils d'abord à la détourner d'une entreprise qui pouvait lui attirer de puissants ennemis. Des considérations de ce genre n'étaient pas faites pour l'arrêter. Ce qui l'inquiétait davantage, c'était la grandeur de l'œuvre comparée au peu de ressources qu'elle avait pour l'accomplir. Mais, au milieu de ses perplexités, quelqu'un lui vint en aide, et quelqu'un de plus pauvre qu'elle. Mlle Pâris lui conseilla de faire avec le secours d'autrui ce qu'elle ne pouvait pas faire seule, et d'ouvrir une souscription parmi les parents des victimes, s'engageant, pour son propre compte, à économiser, sur le produit de ses veilles, dix sous par semaine, jusqu'à l'achèvement de l'entreprise.

Cette généreuse proposition fut acceptée; la souscription fut ouverte; M. de Lally-Tollendal, l'ancien orateur de la Constituante, en rédigea le touchant prospectus; mais elle avait aussi ses difficultés. Il fallait trouver les noms et la demeure de ces familles. Pendant que les deux sœurs s'occupaient de ce soin, le propriétaire des ruines du couvent de Picpus eut la pieuse idée de bâtir une chapelle sur l'emplacement de celle que l'on avait détruite en 1793.

L'abbé Beudot, prêtre de la paroisse de Sainte-Marguerite, y alla célébrer la messe chaque dimanche, et, ayant appris qu'il y avait, dans un champ voisin, un des charniers de la Révolution, il s'y rendit, bénit la terre où dormaient les victimes, et y planta une croix. Il devint, depuis cette époque, un des plus dévoués coopérateurs de Mme de Montagu.

Les premières souscriptions furent assez aisément recueillies à Paris, dans la famille de Mme de Montagu et parmi ses nombreux amis. Il n'en fut pas de même des autres, qui ne se remplirent qu'à la longue.

Les familles intéressées étaient éparses dans les provinces; il y en avait dans l'exil. Et d'ailleurs, ceux qui avaient perdu leurs parents avaient aussi, pour la plupart, perdu leur fortune.

On voit sur ces listes des noms illustres et d'autres moins connus, et jusqu'aux noms d'anciens et fidèles domestiques de quelques-unes des personnes immolées. Mme de Montagu et Mme de la Fayette ne s'inscrivirent pas des premières. Leur offrande fut modeste, et si elles s'engagèrent personnellement, comme cela est probable, à de plus grands sacrifices, ce fut en secret, ne voulant pas imprimer à cette œuvre un cachet individuel, mais voulant, au contraire, qu'elle fût l'œuvre commune d'un grand nombre et le témoignage d'un deuil public. Elles s'étaient effacées derrière l'abbé Beudot, qui prit l'initiative de l'appel aux familles, et elles se perdirent dans la foule des souscripteurs, comme leur mère était perdue dans la foule des morts.

L'abbé Beudot, agissant au nom de cette société de souscripteurs, acheta, dès 1802, la nouvelle chapelle et les vastes ruines qui l'entouraient. Le jardin des religieuses, qui séparait ces ruines de l'enclos sacré, était dans les mains d'un autre propriétaire, et ne put être acheté que plus tard.

Avec la patience et le temps l'œuvre se développa, et on lui vit prendre peu à peu ce caractère auguste et attendrissant qu'elle conserve encore. La chapelle fut agrandie; c'est maintenant une belle et grande église, sévèrement ornée, un peu sombre, un peu triste, et par là mieux

appropriée à sa destination. Les murailles des deux enfoncements formant la croix de chaque côté du chœur sont couvertes, du haut en bas, de plaques de marbre où sont inscrits les noms des treize cent sept victimes de la barrière du Trône, avec l'indication de leur condition et de leur âge, comme ils sont portés sur les registres de la Conciergerie. On n'a voulu ni étaler au jour avec ostentation ces tables funéraires, ni les cacher, et on les a très sagement placées à l'ombre indulgente de l'autel. On célèbre chaque jour, sur cet autel, le saint sacrifice en mémoire des morts qui sommeillent dans le cimetière voisin, et de tous ceux dont la Révolution a dispersé ailleurs la poussière. Tous les ans, à la fin d'avril ou au commencement de mai, on y fait un service solennel à la suite duquel les familles en deuil et tous les assistants, précédés du clergé, sortent processionnellement de l'église, traversent sur deux files les allées du jardin en chantant le *Miserere*, jusqu'à la petite enceinte sacrée enfermée d'un mur, au milieu de laquelle s'élève un tertre ombragé de peupliers et de cyprès, et surmonté d'une croix de bois. C'est là le champ des martyrs, où l'on va prier.

Une partie du vieux monastère est sortie de ses ruines et sert de retraite à de saintes religieuses de l'Adoration perpétuelle, qui d'heure en heure se succèdent au pied de l'autel où est exposé le saint Sacrement; de telle sorte qu'en ce lieu funèbre, il n'y a pas un moment du jour et de la nuit où la prière soit interrompue, où l'innocence n'ait les bras levés vers le ciel. Au lieu de figures de marbre, comme on en voit dans les cimetières, ce sont de vivantes épouses de Jésus-Christ qui gardent ces tombeaux. Les larmes, sans doute, sont taries, car les douleurs les plus légitimes n'ont qu'un temps, comme tout ce qui tient à notre nature mortelle, mais la prière continue, dégagée, non pas, à Dieu ne plaise! de tout souvenir, mais de tout ressentiment.

Enfin, une congrégation de missionnaires a placé là le centre de ses études et le point de départ de ses migrations apostoliques. Du pied de ces tombeaux partent tous les ans des messagers de la parole de Dieu, qui, renonçant aux joies de la famille et de la patrie, vont courageusement affronter tous les genres de mort et de supplices pour convertir quelques tribus sauvages au Dieu de vérité, de charité et de paix.

DUC DE NOAILLES.



COMMENT ON PENSE A L'INSTITUT.

ÉTUDES MODERNES SUR LES RAPPORTS DU CORPS ET DE L'ESPRIT.

M. LÉLUT ET LA *PHYSIOLOGIE DE LA PENSÉE*.

(Suite et fin.)

Ce n'est pas tout de s'entendre sur le point de départ et de déterminer autant que possible l'objet de son étude, lorsque l'on veut poursuivre l'examen de notre monde intérieur, de ce que l'on a appelé le monde de la pensée, pénétrer l'homme dans sa double nature, dans l'union mystérieuse de ses deux éléments corporel et spirituel, et le connaître en un mot tel qu'il est, en tenant compte de tous les faits qui se produisent en lui.

Il faut interroger successivement tous les phénomènes de sa sensibilité interne et externe dans leurs organes et leur activité, dans leurs instruments et dans leur évolution; il faut, après avoir observé d'une manière générale l'ensemble de la personne humaine dans son unité, qui s'affirme par la possession de la vie et le sentiment du moi, se demander d'où naissent les besoins et les appétits, les instincts et les inclinations, les affections et les passions, jusqu'à quel point l'imagination et la mémoire procèdent de l'exercice des sens, comment les aptitudes intellectuelles, l'entendement et les facultés, la volonté enfin, sont en rapport avec l'organisation, quelles sont les conditions appréciables de ce rapport et ce qu'il est permis d'attendre de ces recherches pour la science de l'homme.

L'auteur de la *Physiologie de la pensée* apporte à cette science le tribut de ses études et son expérience; il lui fait hommage de ses connaissances acquises pendant toute une vie de labeur, au sein de ses fonctions de médecin.

La philosophie aurait mauvaise grâce à ne point accueillir un tel auxiliaire, elle qui a été accusée souvent, avec quelque justice, de se préoc-

cuper trop exclusivement des facultés supérieures, la volonté et l'intelligence, sans tenir un compte suffisant des conditions de leur union avec le corps par la sensibilité, la sensation et tout ce qui en ressort, les besoins, les appétits, les impulsions, les passions, qui ont cependant une si grande influence sur la volonté, l'intelligence et la liberté.

Les actes sensitifs et impulsifs, les plus inférieurs de tous, sont aussi les plus près du corps : ce sont eux qui établissent le lien, le rapport entre lui et l'âme, et qui imposent à celle-ci les conditions de son alliance avec le corps : il faut donc les étudier avec soin pour connaître les rapports existants entre ces deux termes.

C'est aussi ce que fait M. Lélut, en sortant cette fois des nuages d'une discussion psychologique poursuivie jusqu'ici en un style abstrait, surchargé, souvent obscur et confus, et en accordant, par une heureuse contradiction, ce qu'il avait refusé d'abord à un philosophe éminent, Maine de Biran, qui admet, après Platon, Aristote et Descartes, une distinction entre les facultés supérieures, presque indépendantes du corps, et les inférieures, liées à sa sensibilité, à ses besoins.

M. Lélut confesse donc « qu'il n'est pas impossible que les actes inférieurs et tout sensitifs de la pensée soient seuls liés aux faits et aux conditions du corps, les actes supérieurs n'en étant point indépendants sans doute, mais ne s'y liant que par l'intermédiaire des faits purement sensitifs. »

C'est là un premier aveu dont il convient de prendre acte, puisque ce n'est rien de moins qu'une reconnaissance implicite de la puissance intellectuelle placée au confluent de ce double courant d'impulsions si diverses qui lui viennent, les unes par le corps, les autres par une voie tout intime et toute mystérieuse, et qu'elle associe, qu'elle unit, qu'elle compare, qu'elle juge, concilie, admet ou repousse, tempère ou subit, tout en tenant le sceptre et, si elle le veut, sans se laisser arracher l'empire.

Ici vraiment se trouve le nœud des rapports entre la raison et les sens, les idées et les images, l'intelligible et le sensible, les sens internes et externes d'une part, et le sens intime de l'autre, auquel seul appartiendrait la conscience du moi et de sa liberté, les idées de l'infini, du juste, du bien, du vrai, du beau, que nous ne puisons certes pas dans nos rapports avec le monde réel par la sensation. Si donc l'homme est un animal par son côté inférieur, s'il a des instincts animaux, des facultés infimes qui ne sont peut-être qu'un produit des organes, ou du moins de l'alliance, de l'union de l'esprit avec les organes, par l'intermédiaire des

nerfs viscéraux et de la sensation interne, source toujours ouverte des besoins, des appétits, des instincts, des affections, des désirs, des passions, comme la sensation externe est le point de départ de la perception, de l'imagination, de la mémoire, il faut reconnaître que, parallèlement à cette gradation remontant jusqu'à l'intelligence et à la volonté, il en est une autre partant du sens intime, qui a aussi ses besoins, ses instincts, ses aptitudes, ses affections, ses désirs, ses passions enfin. C'est là un fait que l'auteur méconnaît, car il le passe sous silence, et cependant il est bien manifeste que l'esprit a aussi ses vues intérieures, son entendement, son goût, son flair, son tact.

La conscience du genre humain l'a consacré par le langage, et ce grand témoignage de la parole est un fait important dont il faut tenir compte, puisque tout est solidaire dans l'esprit, dans ses facultés et ses instruments, et quand on veut parler de l'homme, il faut, avant tout, examiner en lui ce qui lui est si profondément inhérent tout aussi bien que ce qui lui est inférieur.

En passant en revue tous les faits de la sensibilité interne ou viscérale produisant les besoins de la respiration, de l'alimentation, de la reproduction, du mouvement, etc., en interrogeant ceux de la sensibilité externe qui donnent naissance aux images, aux perceptions diverses, aux notions sur lesquelles l'entendement s'exerce et dont il s'enrichit, M. Lélut a donc oublié les expressions d'une sensibilité plus intime et plus élevée, la sensibilité morale, qui ne puise pas uniquement dans ses rapports avec le monde extérieur par les organes des sens les conceptions qui manifestent sa vie, et sans lesquelles l'homme ne serait ni un être véritablement intelligent ni un être sociable.

C'est une omission d'autant plus regrettable que l'observation la plus élémentaire saisit de perpétuelles analogies entre la vie corporelle de l'homme et sa vie spirituelle, sans qu'il soit donné à la première d'expliquer la seconde, comme nous allons l'apprendre de l'auteur lui-même. Il conclut, en effet, du long interrogatoire auquel il se livre avec beaucoup de sagacité et de bonne foi, que de la sensibilité interne, source des besoins et des appétits, naissent les impulsions, les aptitudes, les instincts les plus divers, celui qui précipite le jeune poulet vers le grain, le petit canard vers la mare d'eau, l'homme enfant vers le sein de sa nourrice, tout aussi bien que l'instinct poétique d'Homère, l'instinct philosophique de Malebranche, l'instinct mathématique de Pascal, l'instinct artistique de Raphaël. Toutes ces impulsions aveugles se confondent dans le langage ordinaire, parce qu'elles trahissent un fait de conscience générale,

et, pour rester indistinctes et crépusculaires, elles n'agissent pas avec moins de sûreté, d'adresse, de supériorité même, en comparaison de la réflexion, de la raison, de la connaissance définie et de toutes les facultés au moyen desquelles nous dirigeons nos actes avec une pleine conscience, et avec moins de bonheur et de perfection, que lorsqu'ils se produisent sous l'influence de l'instinct, du sentiment, de la passion.

Tout en tenant habituellement peu de compte de ce moyen d'éclairer ses recherches, M. Lélut n'a pu s'empêcher d'en appeler ici au témoignage de la parole; mais, sous ce rapport, son analyse psychologique ne va jamais bien loin, et il s'est abstenu de voir ou de dire ce qui ressort de la comparaison de ces instincts supérieurs et de ces instincts inférieurs mêlés et confondus dans l'homme. Pour nous, il en résulte l'évidence du rapport et de la distinction de sa nature corporelle et de sa nature spirituelle, se manifestant toutes deux dans l'unité de sa personne, et si étroitement associées, qu'elles se révèlent toutes deux par les mêmes instruments et les mêmes organes, semblent jetées sur le même plan, paraissent liées par une action et une réaction réciproques, restent soumises au même principe d'impulsion, tout en offrant leurs besoins, leurs appétits, leurs aspirations et leurs passions distinctes, souvent opposées; car enfin on ne peut pas dire que l'instinct du juste, que la passion du beau et du vrai procèdent de la même racine que le besoin de l'alimentation et les autres appétits inférieurs, qu'ils ne soient, comme ceux-ci, que le résultat d'un plan d'organisation invisible mais certain, ou que le cri de détresse d'une fonction corporelle qui veut s'exercer.

La présence des instincts supérieurs dans l'homme affirme l'existence d'un être spirituel et d'un principe d'action différent de celui du corps et auquel le corps doit rester subordonné, car on ne peut avoir la prétention d'analyser et de connaître l'homme en laissant de côté les faits importants de son existence. C'est là cependant ce que font les physiologistes qui s'obstinent à ne voir en nous que des organes et des fonctions, et passent sous silence tout ce qui est propre à mettre en évidence notre double nature et notre double loi, parce qu'ils pressentent là un antagonisme qui gêne leurs théories et qu'ils ne veulent pas reconnaître, impuissants qu'ils sont à l'expliquer. Là se trouve la racine des dissidences malheureuses entre les différentes catégories de savants qui prétendent expliquer la nature humaine, les psychologues et les physiologistes, les philosophes et les médecins; de là leurs antipathies et leurs débats; de là la confusion qui règne dans une science si intéressante et vouée par cela même à un état stationnaire, puisque l'agitation ne fait pas le progrès.

Les uns ne tiennent pas assez de compte des faits que les sens constatent; ils ont la prétention de les expliquer sans les avoir suffisamment observés : les autres passent trop légèrement sur les faits de conscience et de sens intime qui révèlent tout un monde spirituel dont nous admirons sans cesse les créations et le principe d'action, l'intelligence humaine, fort distincte du corps et d'une nature fort différente de la sienne, car bien loin que la pensée et la vie soient une création de nos organes, elles paraissent en tout hors de proportion avec eux; elles leur sont supérieures et les dominent, comme un artiste domine son instrument, sans lequel cependant il ne peut rien exécuter.

C'est là ce qui ressort de l'enquête scientifique à laquelle se livre M. Lélut : il nous montre partout que dans cette recherche des rapports si intimes du corps avec l'âme, de la vie avec la pensée, « il y a bien des » raisons d'assigner, comme lien de cette unité qui constitue la personne » humaine, un principe capable d'expliquer cette unité, cette solidarité, » cette dépendance réciproque de deux substances qui semblent ne pou- » voir ni se pénétrer ni se toucher, et sont cependant en un contact » merveilleux. »

Ce principe, il ne peut le reconnaître ni dans celui que Barthez décorait de ce nom au milieu de ses doutes et de ses incertitudes, ni dans cette double sensibilité, tantôt obscure et inconsciente, tantôt éclatante et réfléchie, dont Bichat faisait une *propriété des organes*, donnant ainsi la main à Cabanis et au matérialisme, pour lesquels la sensibilité, la vie et la pensée ne sont autre chose que des modes et des degrés divers de l'activité de l'organisme.

En présence de cet ensemble si compliqué et si plein d'harmonie, où tout se comporte avec une si admirable unité, M. Lélut se sépare nettement du matérialisme; il confesse « que l'on doit préjuger de l'identité de l'instrument à l'identité du principe, » et sans s'arrêter au vitalisme de Montpellier, qui repose pour lui sur un mot « tout aussi mot que celui de propriété vitale, » il conclut à l'unité, à l'identité du principe animateur et directeur de la personne humaine; et il paraît accepter franchement l'animisme de Stahl, tout en reconnaissant que « cette étude, dans la- » quelle l'homme, devenant le sujet et l'objet de sa propre observation, » cherche à suivre jusque dans ses organes son esprit, et jusqu'à son » esprit ses organes, est pleine d'ombres et de contradictions apparentes. »

Dans la simplicité de cette timide profession de foi, l'auteur n'a point songé à constater les oppositions et l'antagonisme qui se font voir dans l'objet de cette étude, et qui montrent que la doctrine de Stahl lui-même,

malgré son ampleur, est encore insuffisante pour rendre compte d'une existence dans laquelle on ne peut attribuer tout à l'âme, car elle n'y règne pas comme maîtresse et directrice absolue d'un édifice qu'elle-même aurait construit.

N'est-il pas dans l'organisme des actes desquels l'âme, le principe de la pensée, semble se retirer d'une manière plus ou moins complète, comme s'il lui était donné de descendre plus ou moins dans la profondeur des organes, suivant leurs conditions originelles ou acquises de santé ou de maladie, pour y donner, comme à son insu, cette direction, si intelligente cependant, des actes de la vie végétative; et aussi de remonter de ces profondeurs secrètes dont elle semble connaître les chemins, pour abandonner à leur spontanéité des actions qui se produisent comme malgré elle et sans elle, sous l'influence automatique et instinctive de l'habitude pendant la veille, ou encore pendant le sommeil, et dans le délire de l'ivresse, de la maladie ou des passions?

Il y a là des mystères qui ne peuvent être, nous ne dirons pas éclairés, mais entrevus, que par une étude différente de celle à laquelle se livre la science médicale, qui ne nous dira jamais pourquoi, dans cette existence si harmonieuse de la personne humaine, il y a cependant bien des dissonnances et des oppositions, pourquoi le corps ne sait point être un instrument docile du principe de la pensée, de la raison, de la volonté en un mot.

Aussi est-ce bien en vain que M. Lélut interroge successivement tous les recoins de l'organisme humain pour découvrir comment l'exercice de la sensibilité interne et externe donne naissance aux besoins, aux instincts, aux perceptions, aux notions, aux impulsions, aux passions, à l'imagination, à la pensée enfin et à la volonté, qui est l'acte par excellence de la vie intelligente : il constate ce mystère de l'alliance de l'âme et du corps et ne le pénètre sur aucun point, pas même dans le fait élémentaire et relativement grossier de la sensation, qu'il analyse et qu'il poursuit avec une sorte d'acharnement à travers toutes les obscurités d'un pareil sujet, sans arriver à en dissiper les ombres.

Sans doute il nous découvre, avec bien d'autres et après eux, l'ensemble du système nerveux comme la condition physiologique de la sensation interne et externe; il nous fait voir le cerveau et les cordons nerveux qu'il rayonne sur chaque organe, comme un soleil dont la lumière pénètre partout pour y allumer la sensibilité et la vie, mais dont le globe n'occupe qu'un point dans les cieux; il nous le représente comme une sorte de télégraphe électrique dans lequel tout se fait rapidement, instantané-

ment, impression, transmission, sensation, perception, tout cela ensemble et comme par un coup de foudre, bien que ces actes ou ces facultés soient fort distincts, comme seraient les rayons partis d'un même centre : ce n'est plus seulement cette lyre dont parlait Socrate, lyre humaine dans laquelle tout ne vibre pas en harmonie, c'est un instrument plus compliqué, derrière lequel on sent l'artiste toujours invisible, mais révélant sa présence par ses actes, recevant ses inspirations de sources bien diverses, sans qu'il paraisse à jamais possible de déterminer le rapport qui l'unit à cette harpe de la sensibilité, ni de montrer comment il en fait vibrer les cordes.

Que chaque appétit, chaque besoin, chaque instinct, ait dans le corps son appareil spécial et se rattache au sens interne, à l'exercice de l'esprit, à la conscience du moi par l'appareil nerveux général, cela n'est pas douteux; mais il n'est pas moins vrai que l'homme tout entier assiste à tous les actes de sa vie et de sa pensée avec l'unité de sa personne composée d'une double nature, tantôt descendant par des chemins mystérieux dans la profondeur des organes, tantôt en remontant pour s'élever à des opérations dont l'activité inconsciente du corps ne saurait rendre compte. N'est-ce pas l'homme tout entier qui éprouve le besoin de respirer, le plus impérieux de tous, le besoin de la faim, de la soif; n'est-ce pas lui qui subit les impressions que ses organes lui apportent par la vue, le toucher, l'odorat, l'ouïe et le goût, comme c'est lui qui imagine et se souvient, qui réfléchit et compare, qui aime et qui hait, qui comprend et qui veut; et s'il possède des appareils spéciaux pour l'acte initial de chaque fonction, l'homme tout entier, corps et esprit, en est-il moins la condition générale de l'exercice de chacune d'elles, et à plus forte raison de l'exercice des facultés?

Sans doute, il serait plus satisfaisant de pouvoir faire l'anatomie et la physiologie de chaque faculté, de chaque instinct, de chaque passion; mais c'est un contentement auquel nous ne devons pas prétendre, et sur ce point l'auteur ne nous laisse pas la plus légère illusion, car « il ne se paie pas d'hypothèses gratuites, de mots mis à la place des choses et des faits qu'on ignore et que sans doute on ignorera toujours. »

Il blâme les assertions et déterminations arbitraires, aussi bien celles de Descartes que celles de Gall et de ses imitateurs, qu'il persifle avec une verve toute gauloise et une bonhomie caustique, fort louables quand elles s'exercent dans l'intérêt d'une science qu'il est toujours bon de débarrasser de toutes les inventions tudesques dont certains esprits se plaisent à l'encombrer, « de toutes les expressions ambiguës qui dissi-

» mulent des indécisions ou des ignorances, de tous les mots qui ne » signifient rien ou qui, dans leur sens louche, disent tout ce qu'on veut » leur faire dire. » Interrogeons avec lui les divers théâtres de la sensibilité externe, après avoir interrogé les principales sources de la sensibilité intérieure, d'où nous avons vu surgir les besoins et les instincts, les appétits, les penchants, les passions, et nous reconnaîtrons bientôt que les conditions organiques, et, comme on dirait volontiers aujourd'hui, le mécanisme des faits de sensibilité, n'offrent presque rien de particulier, même pour les sensations les plus spéciales, celles de la vision et de l'audition. Partout une toile ou membrane nerveuse destinée à recevoir l'impression, des conducteurs de même nature, dont l'office est de la transmettre dans la direction et jusque dans la substance d'un organe central qui paraît évidemment destiné à la percevoir, voilà ce que nous trouvons dans toute sensation, mais sans pouvoir aller au delà de ce contact de notre esprit, par la matière admirablement organisée qu'il habite, avec les objets extérieurs qui nous entourent. Pour la vue et pour l'ouïe, nous rencontrons bien tout d'abord, sur le théâtre de l'impression, de prodigieux appareils d'optique et d'acoustique destinés à mettre les rayons lumineux et les ondes sonores en rapport avec les expansions nerveuses des cordons envoyés par le cerveau; mais là s'arrête notre science, qui se trouve bien vite en présence du mystère et de l'infini quand elle veut pénétrer les conditions de l'alliance entre le physique et le moral de l'homme. Ici commencent les tribulations de la philosophie et de la physiologie, ici commence leur martyre. L'une s'est élancée avec fureur à travers ces ténèbres et y a discrédité son nom et son autorité par des spéculations aussi arbitraires que subtiles; l'autre a cru naïvement satisfaire toutes les exigences légitimes en s'évertuant à expliquer les conditions géométriques et anatomiques de la vue et de l'audition, sans s'avouer à elle-même qu'au delà de l'image peinte sur la rétine ou des ondulations sonores retentissant dans le labyrinthe et allant affecter l'esprit par l'intermédiaire des nerfs et du cerveau, il y a quelque chose d'inaccessible à la science, qui doit confesser ici son impuissance, ou se livrer aux hypothèses les plus diverses, les plus contradictoires, les plus extravagantes, même dans les meilleures têtes, sur le comment de la sensation, et sur le fait de la sensibilité et de la perception, dont les conditions cérébrales intimes restent environnées d'incertitude, enveloppées de ténèbres, d'obscurité, de mystère, malgré les théories ou à cause des théories nombreuses qui ont été hasardées pour les déterminer.

M. Lélut fait bonne justice de toutes ces spéculations philosophiques ou

anatomiques, spiritualistes ou sensualistes : il les immole toutes avec le même persiflage, en montrant que parmi elles règnent des contradictions, des divergences, une anarchie enfin qui ne permet pas la moindre illusion. Il fait bonne justice aussi de cette théorie de l'image, de la surface et de la couleur, qui prétend expliquer la vue d'une manière toute mécanique et comme une projection passive des rayons lumineux sur la rétine. Pour lui, la vue n'a pas besoin des mains pour donner la notion de l'étendue, des formes, des dimensions, des profondeurs et des saillies, des distances. Il est facile de s'en convaincre en observant l'enfant et même les petits des animaux, qui ne se trompent guère sur ce qu'ils voient, quand ils le trouvent à leur convenance, et croient à sa réalité, à sa matérialité, à son utilité avant d'avoir pu le toucher. Si donc le toucher aide la vue, celle-ci le lui rend avec usure, car elle n'est elle-même qu'un toucher perfectionné, une sorte de palpation subtile au moyen de la lumière et mystérieuse comme elle, un rapport actif entre le sens intime et les corps extérieurs par l'intermédiaire de l'œil, qui n'est, comme le cerveau lui-même, qu'un instrument. Vouloir localiser dans celui-ci l'organe de la musique ou de la couleur, du rapport des tons ou des sons, de l'image ou de la nuance, c'est chercher la place d'une chimère, la condition dernière d'une sensation quelconque étant le système nerveux tout entier, le cerveau surtout, derrière lequel se cache le moi, comme l'artiste derrière son instrument, et dont l'existence ne peut être expliquée comme le résultat d'une fonction ou d'un ensemble de fonctions.

Nous n'avons pu trouver dans l'analyse des faits de la sensibilité corporelle la clef du mystère de l'alliance et des rapports du physique et du moral, sous l'empire d'une seule puissance.

La chercherons-nous, avec M. Lélut, dans cette science qui prétend avoir découvert l'organe spécial, le lieu, le siége de chaque faculté dans autant de parties correspondantes du cerveau?

Mais les facultés intellectuelles ne peuvent être isolées, séparées, déterminées d'une manière absolue, car elles agissent ensemble en se prêtant un mutuel appui; elles sont solidaires dans leur action, car on ne juge pas sans raisonner, sans réfléchir, sans avoir senti, perçu, comparé, sans imaginer et se souvenir. Tous ces actes de l'esprit sont instantanés plutôt que successifs : ils marchent comme le rayonnement de la lumière, ils se manifestent comme la splendide auréole d'une puissance centrale, et quand l'homme veut les analyser, les décrire, les distinguer au moyen de sa parole, il se trouve, avec un instrument infime et insuffisant malgré ses merveilles, en face de l'incommensurable et de l'infini.

La détermination des facultés et des aptitudes intellectuelles est donc une œuvre difficile, puisqu'à cet égard les essais de Bacon et de Descartes, de d'Alembert et de Diderot, de l'école écossaise, d'Ampère et de Gall lui-même, n'ont pu aboutir. Plus difficile encore est-il d'assigner dans le cerveau un siége, un organe spécial et limité, pour chacune de ces facultés, de ces aptitudes ; car si, d'une part, la conscience du genre humain, d'accord en cela avec l'observation et le bon sens, fait du cerveau en général et dans son ensemble la condition organique et le siége de la volonté, de la raison, de la pensée, du sentiment du moi, la citadelle et le trône de l'âme, comme déjà le disait Platon, il faut convenir, d'autre part, que les tentatives de la phrénologie et de ses devanciers pour déterminer dans le cerveau l'organe plus particulier, soit de l'âme en général, soit de telle ou telle de ses facultés, ont été malheureuses. Tout ce que Descartes et d'autres psychologues ont écrit sur ce sujet tient beaucoup du roman, et montre ce que de grands esprits peuvent faire d'hypothèses non justifiées.

Mais les intelligences supérieures ne sont pas les seules qui offrent un côté chimérique, et la science moderne, en voulant faire sortir de la sensation et de la sensibilité tout ce qui se voit dans le monde intérieur de l'homme, depuis l'imagination et la mémoire jusqu'à l'intelligence avec ses divers actes, jusqu'au sentiment du juste, de la vérité et du beau, la science moderne s'est abusée en cherchant dans les conditions organiques l'explication de tout ce qui se passe dans l'esprit et dans les diverses parties ou substances du cerveau, le lieu et le siége des divers penchants, des aptitudes si nombreuses, des talents et des passions.

Ces tentatives de la science moderne, après avoir exalté bien des imaginations et enflammé l'espérance de plus d'un Prométhée, sont venues s'abîmer dans la négation, la contradiction, l'incertitude et le doute. Les mirages du microscope et les équivoques de l'éprouvette n'ont pu l'en tirer, et elle a dû renoncer à composer le cerveau de l'homme avec les aptitudes artistiques ou instinctives des divers animaux, quand il lui a été démontré que le petit calculateur sicilien manquait de l'organe du calcul, que l'organe phrénologique de la destruction ne se rencontre point d'une façon plus saillante sur le crâne des voleurs homicides, mais qu'en compensation le cerveau du mouton offre l'organe de l'esprit caustique et de la croyance en Dieu.

Sans doute, à partir d'une certaine limite et au-dessous d'elle, au-dessous d'un certain chiffre en pesanteur et en volume, le cerveau n'est plus et ne saurait plus être que l'instrument de l'idiotisme et de l'imbé-

cillité. C'est un piano auquel manquent une ou deux octaves, et où l'esprit ne peut monter assez haut; mais c'est à tort que l'on a dit que la grandeur de l'esprit est celle de la cervelle ou du crâne. Le jeu de l'esprit est aussi parfait avec 51 ou 54 centimètres de circonférence qu'avec 55 ou 58, aussi puissant avec 1,000 ou 1,100 grammes de substance qu'avec 1,300 ou 1,400. A ces niveaux, l'esprit trouve tout ce qu'il lui faut d'instrument ou de matière pour s'exercer.

Raphaël, Voltaire, Napoléon, offraient un développement cérébral très ordinaire en volume et en poids, et ils pouvaient être comparés, sans trop de désavantage, à Byron, à Cuvier, Dupuytren et Cromwel, au cerveau desquels certaine science a prétendu attribuer des proportions colossales, mais, il faut le dire, sur des données qui manquent de certitude et de contrôle.

Il est donc indifférent pour un grand esprit d'avoir peu ou beaucoup plus que la moyenne indiquée, et bien loin que la corrélation à établir entre le développement de l'intelligence et celui du cerveau, soit dans son ensemble, soit dans quelqu'une de ses parties ou de ses circonvolutions, puisse être résolue par l'affirmative, nous trouvons un énorme développement proportionnel du cerveau chez l'enfant qui n'exerce pas encore ses facultés; nous voyons cette supériorité relative s'effacer à mesure qu'il devient homme; enfin nous constatons un développement cérébral moyen, pour le moins aussi considérable chez les idiots et les imbéciles que chez les autres hommes, si l'on tient compte surtout du développement général du corps ou de la taille relative, toujours moins considérable chez les premiers.

Ces résultats, auxquels est arrivé M. Lélut par l'observation poursuivie à travers des faits nombreux d'anatomie pathologique, prouvent que dans l'état normal tout aussi bien que dans les maladies cérébrales et mentales, il n'y a pas de rapport constant entre l'organe et la fonction, comme l'attestent les faits de lésions sans symptômes et de symptômes sans lésions dont il donne de nombreux exemples, et que ces mots physiologie de la pensée expriment, comme on dit en mathématiques, des éléments incommensurables et une question qui ne peut être résolue. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, avec une bonne foi, une sincérité, une droiture que la science contemporaine et les discours académiques nous donnent trop rarement l'occasion d'admirer, M. Lélut; après une laborieuse recherche et de louables efforts, conclut à l'impossibilité d'expliquer les faits et les pouvoirs de la pensée par les fonctions du corps; s'il renonce à montrer la naissance de l'esprit au sein de nos or-

ganes, et si, après un essai consciencieux, dont il a réuni les nombreux éléments par un travail poursuivi pendant de longues années, et qui restera l'œuvre capitale de sa vie, il accepte résolûment une solution qui révolterait l'outrecuidance de tant d'esprits moins honnêtes que le sien et qui, sans tenir compte de l'état actuel de la science, osent affirmer que le monde intellectuel et moral n'est que le produit de notre sensibilité organique, de nos fonctions cérébrales et de notre imagination.

Sans doute, il serait facile de mettre M. Lélut en contradiction avec lui-même, en tirant les conséquences légitimes que semblent autoriser plusieurs de ses autres écrits; mais nous laissons ce soin à une autre plume que la nôtre et ne voulons point nous faire les détracteurs d'une œuvre « qui a eu ses incertitudes, ses variations, ses découragements, » et dont l'honneur sera en définitive d'avoir constaté l'état actuel de la science sans le surfaire, de l'avoir présenté avec franchise et dignité, en reconnaissant que « dans l'aveu de nos ignorances il y a autant au moins » de philosophie que dans ces opinions si peu raisonnées et si peu rai- » sonnables que se sont permises à l'envi la philosophie et la physio- » logie. »

Nous aimons ce livre, parce qu'il est évidemment le fruit du travail persévérant de toute une vie, et parce que nous ne nous croyons pas le droit de demander à un homme que ses efforts ont conduit sur un sommet élevé d'où se découvrent de magnifiques perspectives sur l'infini, par quels détours, par quelles perplexités et par quels doutes, par quelles obscurités il a dû passer pour y arriver, quels labeurs même et quelles défaillances ont retardé ses pas.

La justification de M. Lélut se trouve dans les nobles aveux qui terminent son œuvre, lui servent de conclusion et lui donnent son véritable caractère.

Nous devons enregistrer ces conclusions et ces aveux.

« Dans ce cerveau donc, dans cette moelle allongée, dans tout cet encéphale, siége du *sensorium commune*, condition physiologique de la sensation et de la vie, que se passe-t-il?

» Il s'y passe quelque chose assurément de bien merveilleux, mais d'une telle merveille que s'imaginer qu'on le saura, qu'on le comprendra jamais, ce serait bien plus merveilleux encore. Ce grand secret se lie à des secrets d'un autre ordre, ou au moins d'une autre apparence, et si on le savait, on saurait tout. Comprendre ce qui, au fond de la boîte crânienne, au fond de ces abîmes du cerveau, se passe dans cette illumination de la perception qui, pour quelques atômes de lumière égarés sur notre rétine, nous dévoile tous ces mondes dont le nôtre n'est qu'une parcelle, serait comprendre et savoir quelle main les a

créés, ces mondes ; dans quel but ; pourquoi, dans le nôtre, elle a allumé en nous le foyer de la pensée, quel destin elle a fait à cette pensée, quelle connaissance elle lui réserve de ce qui doit suivre la dissolution des organes et leur rentrée dans le grand réservoir de la matière : toutes questions, tous secrets qui se touchent et se tiennent, sont suspendus au même doute, un doute qui, malgré des affirmations respectables, semble ne pas devoir cesser ici-bas. Dans les angoisses et les déceptions d'une vie si courte et souvent si misérable, la négative incontestée du terrible dilemme ferait du monde un repaire de brigands, l'affirmative un désert d'ascètes. Dans les deux cas, ce serait la fin de ce monde, et cette fin encore, nous ne la concevons pas.

» La connaissance de pareils mystères, la solution de pareilles questions, de questions que nous sommes à peine capables de poser, fait partie de ces *desiderata*, de cette terre promise de la science, semblable à la terre promise aux Hébreux, et bien plus difficile à aborder qu'elle, car nul, peut-être, n'y entrera jamais.

» L'homme, il est vrai, se résigne difficilement à cette forme suprême de la science : « *Savoir qu'on ne sait rien.* »

» C'est pourquoi nous n'avons pas émis de doctrine ; nous ne nous sentons pas le droit d'en émettre ; mais nous devons chercher à nous rendre compte, à exprimer les faits dans un langage qui les embrasse et ne les dépasse pas ; sachant ignorer et le dire, et nous arrêtant là où le terrain nous manque. »

Telle a été la modeste aspiration de l'auteur, que la difficulté du sujet console.

« Je ne veux pas, dit-il, faire le fier, non pas, à coup sûr, en ce qui me concerne, mais en ce qui concerne notre temps et ses prétentions à la science. Il n'y aurait peut-être pas de quoi, et malgré ou plutôt sur ces prétentions mêmes, il ne serait pas difficile de devancer, à notre égard, la sévérité de l'avenir. Il nous traitera, cet avenir, nous qui savons tout et qui redressons tout, il nous traitera, et ce sera justice, comme nous traitons nos devanciers.

» Toutefois, et en regard de cette conviction, une conviction chez moi bien profonde, je ne puis m'empêcher de demander comment, sur le sujet qui nous occupe, et dans ces systèmes de physiologie psychologique dont je n'ai pu parler sérieusement, ces puissantes têtes du dix-septième siècle et de la philosophie, Descartes et son disciple Malebranche, ne se sont pas aperçus, eux si sincères et si habiles spiritualistes, qu'ils émettaient, qu'ils renouvelaient, voulais-je dire, des hypothèses puériles, non-seulement vides, mais impossibles, et du plus grossier mécanisme, et qu'en somme et en fin de compte, en mettant à la place de quelques faits observables, les mouvements des esprits animaux, c'est-à-dire les mouvements d'une chimère, ils ne faisaient que jouer sur les mots. Ah ! que ceci doit encore une fois nous faire réfléchir, et, en toute chose et en toute science, pour peu que la voie soit obscure et que la Providence ait oublié d'y allumer sa lanterne, nous faire substituer à la philosophie orgueilleuse et affirmative la philosophie du point d'interrogation ! »

Les efforts de la science moderne pour nous faire voir au sein des organes les sources de la pensée ont-ils été plus heureux ?

Qui ne rit aujourd'hui de ces linéaments originels que Cabanis prétend avoir été tracés dès les premiers instants de notre existence au sein de notre organisme nerveux, et par lesquels il prétend expliquer nos inclinations et nos penchants ?

Est-ce là de l'observation ou de l'hypothèse ? et ce médecin soi-disant philosophe n'était-il pas bien digne de devenir ainsi le grand-père de ces soi-disant savants qui ont imaginé un organe de l'instinct de conservation, un autre pour l'instinct de sociabilité, un autre pour l'instinct d'imitation, cessant ainsi de voir dans l'homme une unité vivante et pensante, pour en faire un mécanisme pur, un assemblage fortuit de rouages multipliés, et du cerveau une sorte de carte géographique que l'on étale, que l'on déploie, et qui présente aux yeux, des linéaments, des circonvolutions, des continents, des contrées inconnues et, il faut bien le dire aussi, des océans assez profonds pour engloutir tous les systèmes. Celui des esprits animaux, qu'on a tant reproché, au dix-septième siècle, à l'auteur du doute méthodique, quelquefois, il est vrai, trop affirmatif sur certains points, à tant de psychologues enfin qu'on n'étudie, qu'on n'analyse pas assez, et dont les divers témoignages ne laissent pas que d'avoir une grande importance en ce qu'ils offrent de commun, ce système des esprits animaux a-t-il quelque chose à envier aux hypothèses plus modernes du fluide nerveux, des vibrations nerveuses, à cette doctrine qui fait de l'homme un électro-aimant, et de son cerveau une pile galvanique capable de recevoir et de transmettre l'influence de l'électricité générale ou de développer une électricité spontanée qui deviendrait la source de tous les actes nerveux, de la sensibilité, du mouvement et de la pensée ?

« Les espérances que l'on a conçues de ces tentatives dépassent celles que légitime et se permet la science. »

Les uns affirment cette théorie, les autres la combattent ; d'autres enfin doutent et attendent.

« Mais quand même il serait prouvé que dans l'homme l'électricité, une électricité intime et personnelle, est ou n'est pas la condition physiologique de la sensibilité, du mouvement, de la vie, de la pensée, qu'en résulterait-il pour la solution de la question du comment organique dans l'accomplissement des actes intellectuels ? Que résulterait-il de cette réduction au grand principe de l'action électro-magnétique universelle du principe particulier des actions nerveuses relatives au sentiment et à la pensée ?

» Assurément cette réduction ne mènerait à aucun résultat pour la compréhension et l'explication des phénomènes multiples et divers qui se succèdent et se heurtent sur la scène mobile de notre esprit..... Assurément elle ne

ferait rien qui nuise à la personnalité même de l'homme : cette personnalité a une autre source et un autre principe. Quelle que soit la condition physiologique essentielle de l'exercice de la pensée, l'homme au milieu de cette nature impersonnelle et enchaînée, qui est à la fois sa demeure et son domaine, restera toujours cette créature personnelle, d'une raison personnelle, d'une volonté libre et responsable, sur laquelle Pascal a pu écrire, un peu magnifiquement peut-être, mais enfin avec vérité, sa fameuse tirade du roseau pensant. Tout ce qui arriverait de cette réduction, le voici. Le fluide, l'agent électrique remplacerait, dans la mécanique cérébrale, et l'esprit animal, et la vibration de la fibre nerveuse, et même le fluide nerveux que les canalicules des nerfs, nouvellement remis à la mode, semblent tout prêts à recevoir. Mais son rôle dans cette mécanique, mais ses transmissions du cerveau aux nerfs et des nerfs au cerveau dans les actes du mouvement et du sentiment, mais ses transmissions surtout, ses voyages à travers toutes ces parties cérébrales si diverses et si inconnues, qui constituent l'organe maître et mystérieux de notre économie vivante et pensante, tout cela resterait lettre close. Vainement, comme on l'a prétendu pour les plis du cerveau et surtout du cervelet, les physiciens et les physiologistes parviendraient-ils à voir et à démontrer dans ces formes particulières de l'encéphale les pièces d'une incomparable pile voltaïque en rapport avec l'incomparable grandeur de ses usages et de ses résultats. Les rapports de cette pile et de son fluide avec les actes de l'entendement et plus encore de la volonté, n'en seraient pas plus concevables. Le même abîme continuerait à séparer la pile de la persoune, le fluide de l'esprit..... »

» Mais ce fluide électrique « qui est en train de devenir l'agent universel et qui finira par détrôner le soleil..... » ce fluide, dont on s'efforce aujourd'hui de faire un « moyen d'union, je dirai presque d'absorption de l'homme dans le reste de cette création qui est l'objet de ses recherches, »

Ce fluide est-il autre chose qu'un agent et peut-on en faire un principe? L'appareil et les conducteurs du télégraphe électrique, l'une des plus admirables manifestations de cet agent, peuvent-ils se passer d'un moteur, d'un directeur libre et intelligent?

« Pourquoi ne dirions-nous pas que, plus d'une fois, en cherchant à nous représenter l'ensemble de l'acte sensitif, nous nous sommes rappelé ces pages admirables du *Phédon* où Socrate, sur le point d'aller s'assurer de la vérité de sa démonstration, démontre à ses amis en larmes que ce n'est point une vaine et périssable harmonie, mais une âme substantielle et immortelle qui parcourt et fait vibrer les cordes de la lyre humaine? Plus d'une fois cette démonstration s'est présentée à notre esprit sous la forme d'une image applicable à la sensation, à ses éléments et à ses conditions organiques? Cette lyre de la sensibilité, ce sont les centres nerveux et les cordons nerveux qui en procèdent, et c'est sur ces cordes organiques que, d'un seul jet, d'un seul éclair, le moi fait jaillir à la fois et perçoit la sensation.....

» Oui, regardez-le bien, ce cerveau; parcourez d'un œil effaré, auquel vous ajouterez, cela va sans dire, l'œil gigantesque du microscope avec ses illusions et ses fantômes, parcourez tous les détails de ses cavités..... qu'avez-vous mis à

la place des chimères *à priori* dés philosophes? Des chimères *à posteriori*; ce que vous appelez gravement les résultats de l'expérience et de l'observation. Sans doute il est dur pour une aussi orgueilleuse créature de se dire que ce qu'il lui importerait le plus de connaître elle l'ignore et probablement l'ignorera toujours, que ce nœud de sa double nature, de sa vie et de sa pensée, elle ne le dénouera pas et même ne le comprend pas; qu'elle ne le comprend dans aucune hypothèse, moins encore dans celle qui fait la plus large part aux organes que dans celle qui la leur fait la plus petite. »

Les anatomistes ont-ils protesté contre ce jugement? L'un d'eux, Méry, affirme qu'ils sont semblables aux cochers de fiacre, qui connaissent parfaitement bien toutes les rues de Paris, mais ne savent pas ce qui se passe dans les maisons. Un autre, Sténon, au lieu de promettre à ses lecteurs de contenter leur curiosité touchant l'anatomie du cerveau, leur fait sa confession sincère et publique qu'il n'y conçoit rien.

« Ce mot sera-t-il toujours vrai, ou, si l'on veut, toujours applicable? Si je disais toute ma pensée, je ne m'éloignerais guère de l'affirmative.....

» Un jour, avec la permission de Dieu, l'océan pourra bien envahir de nouveau ses rivages. La science, pour ce qui est de la physiologie de la pensée, ne dépassera pas les siens. La connaissance qui lui est ici refusée, faisait partie, peut-être, de la science du premier arbre et du premier homme; mais, depuis, ni les arbres n'ont porté, ni les hommes n'ont goûté et ne goûteront de semblables fruits. »

Nous nous sommes permis de réunir ces citations textuelles dans un ordre concluant, pour montrer le genre d'intérêt qu'offre l'œuvre de M. Lélut et mettre en évidence le caractère de l'auteur, qu'on pourrait revendiquer tantôt comme un auxiliaire du spiritualisme le plus élevé, tantôt comme le complice du matérialisme le plus coupable. Le scepticisme qui a dirigé ses recherches et qui en est resté le dernier terme, mérite autant de compassion que de respect, de ce respect que Dieu accorde à la liberté humaine, car il est le cri de souffrance d'une âme qui participe à la maladie du siècle dans lequel elle vit, et qui du sein de la confusion n'a point su se tourner vers les véritables sources de la lumière.

Si, malgré toute sa science, une science souvent de bon aloi, cet esprit distingué n'a point su s'appuyer sur ce qui était de lui connu pour marcher à la découverte de l'inconnu, au moins a-t-il fait preuve d'une loyauté et d'une droiture trop peu communes, et qui l'ont empêché d'argumenter de l'inconnu contre les vérités acquises par le genre humain, affirmées par son expérience, consacrées par son langage, appuyées sur les faits de conscience et de sens intime, dont le témoignage vaut bien en définitive celui des autres sens.

Ces éléments et ces témoignages sont souvent trop négligés et presque ignorés des savants même qui peuplent les académies, et on peut reprocher particulièrement à M. Lélut de les avoir en quelque sorte passés sous silence. Ils constituent cependant les bases des sociétés, et à ce titre ne sont autre chose que les principes mêmes de la civilisation. Il ne peut être permis d'en tenir si peu de compte dans l'histoire de la pensée humaine; car, tout en étudiant celle-ci comme une simple fonction d'un appareil organisé, encore devrait-on considérer ses produits, les faits intellectuels et moraux, l'éducation et ses merveilles, le langage et ses mystères, toutes choses qui trahissent une disproportion immense entre les instruments et les effets, et révèlent une puissance qui est la source immanente de la vie spirituelle.

C'est cette puissance qui donne à l'existence humaine son caractère d'unité, malgré l'alliance impénétrable d'une double nature dans une même personne.

Ce principe de l'unité et de la personnalité de l'homme (1), qui répand la lumière sur tous les faits de son existence, comme il est à son tour confirmé et justifié par eux, ce principe a été admis par tous les hommes qui ont le mieux connu l'esprit humain, qui l'ont le plus honoré, qui ont le mieux observé en eux-mêmes et dans autrui les faits de conscience, qui ont le plus exercé leur sens intime dans ses relations les plus nobles et les plus élevées.

Quelle valeur n'a pas le témoignage de tous ces esprits d'élite qui ont peuplé la société civilisée, depuis les sages de l'antiquité jusqu'aux Pères de l'Eglise et aux docteurs du christianisme!

Ne faut-il donc voir en eux qu'une succession de malades et d'hallucinés? De quel droit supprimerait-on des affirmations si concordantes, en les attribuant toutes à des aberrations de l'intelligence, comme s'il appartenait à une science qui ne peut tracer les lois de la pensée en tant que fonction, d'en déterminer les lésions et les désordres! N'y a-t-il pas là aussi des faits d'expérience révélés par la parole, cette grande lumière dont on se sert aujourd'hui sans en reconnaître le foyer, sans en chercher l'origine, quand on a la prétention de faire l'histoire de la pensée humaine au seul point de vue des organes, et comme si elle n'était que le produit complexe de leur activité?

Le mérite de M. Lélut est d'avoir montré l'impossibilité d'une telle solution par la science présomptueuse et exclusive qui se dit l'*obser-*

(1) Actiones et passiones sunt compositi.

vation, comme si l'observation ne devait pas s'étendre à tous les faits de l'existence humaine.

Il restait à montrer que la lumière qu'il n'est pas permis d'espérer d'une science isolée, on pouvait l'attendre des témoignages de plusieurs sciences comparées et réunies. C'est ce que n'a point fait M. Lélut, soit qu'il n'ait pas jugé bon de poursuivre assez loin son enquête, soit qu'il ait jugé cette tâche au-dessus de ses forces, soit enfin qu'il ait craint de voir ressortir de cette information l'évidence d'une puissance qu'il a osé nommer sans l'affirmer, et sur la nature de laquelle il ne lui convenait pas de se prononcer. Tel est le grave reproche qu'on peut légitimement lui faire, d'avoir conservé une prudente neutralité entre des doctrines qui se partagent l'opinion et dont le champ de bataille est en définitive la conscience humaine. Il serait regrettable qu'une intelligence élevée n'eût ainsi laissé flotter sur sa pensée un certain doute, malgré les aveux que nous avons enregistrés et ceux que nous avons omis, que pour se réfugier à l'abri des restrictions mentales et des sentiments tenus en partie double, qu'on a tant reprochés aux membres d'une compagnie célèbre dont les ennemis se sont toujours montrés plus habiles encore qu'elle-même.

Qu'il aille demander le secret de l'existence humaine, non à une science isolée, telle que l'anatomie, la physiologie, l'organologie en un mot, qui se laisse frapper par un côté exclusif des choses, mais à la concordance des témoignages écoutés par le genre humain et des vérités acquises dans toutes les sciences ! La vérité ne peut en aucun cas témoigner contre elle-même ni l'homme marcher divisé dans ses facultés et ses puissances. N'est-il pas évident que l'erreur seule peut amener la guerre dans les domaines de la vérité, et que toutes les sciences qui ne sont que des expressions diverses de *ce qui est*, doivent marcher, comme les sphères célestes, dans une majestueuse harmonie, en s'éclairant réciproquement de leurs rayons, en se tenant dans une mutuelle dépendance qui se nomme la gravitation universelle, une loi que tous les sophismes ne peuvent obscurcir que momentanément pour nos esprits, mais non supprimer dans le gouvernement de ce monde, car elle régit l'ordre moral comme elle règne sur l'univers visible.

D^r CH. LABRUNE.



LES BURGONDES.

GONDEBAUD. — Suite.

III.

Dans l'une des salles profondes de ce vieux palais de Lugdunum, où tant de grandeurs avaient déjà passé, où d'Auguste à Majorien presque tous les empereurs avaient arrêté leurs pas, en ce palais si plein de souvenirs imposants, une puissance nouvelle qui elle-même ne manquait pas de majesté, amenée par la roue des âges, allait siéger à son tour. Convoqués par les messagers royaux, accourus de tous les points de la Bourgogne, se trouvaient là rassemblés les hauts farons, optimates, comtes, chanceliers et autres grands officiers du royaume. Là se mêlaient la noble fourrure du Burgonde et la blanche toge romaine du patricien de Lugdunaise et de Séquanie; là se croisaient les langues gothique et latine, mais à voix contenue et sous l'impression de respect et de crainte qu'apportait à ces hommes l'attente du puissant prince qui allait paraître.

Gondebaud entra; tous se turent et se placèrent à leur rang; Laconius (1) le chancelier, et les secrétaires étaient à leur poste; le roi s'assit dans son trône et dicta:

« Ayant, pour la paix et l'utilité de notre peuple, réfléchi à ce que
» nos constitutions et celles de nos pères renferment de plus conforme
» à l'honnêteté, au bon ordre, à la raison et à la justice pour tous les
» cas qui peuvent se présenter, et en présence de nos optimates en
» charge, ayant tout mûrement pesé, avons ordonné que le résultat de
» nos délibérations communes fût rédigé et coordonné par écrit pour
» garder force de loi à l'avenir.

» Par amour de la justice, qui apaise Dieu et donne la puissance sur

(1) Ennodius.

» la terre, nous avons d'abord, dans un conseil tenu par nos comtes et les » grands de notre peuple, eu soin d'ordonner que l'intégrité des juges » éloignât d'eux tout présent et toute séduction. Tous ceux donc qui » rendent la justice selon ces lois qui, d'un commun accord, ont été » rédigées et corrigées par nous, devront désormais juger entre Burgondes » et Romains, de telle sorte que nul dans les causes ou litiges n'ose » espérer ni attendre d'aucune part aucune chose à titre de présent ou de » bénéfice, mais que justice soit rendue à qui de droit et que l'intégrité » du juge soit la seule règle de ses jugements. Nous avons cru devoir » nous-même nous soumettre à cette loi, afin que nul n'osât penser pou- » voir attenter à notre intégrité par le don du *suffragium* (1) ou d'autres » présents dans quelque cause que ce fût; et ce que l'amour de l'équité » nous fait d'abord repousser pour nous-même, nous l'interdisons éga- » lement à tout homme rendant jugement dans l'étendue de notre » royaume, et que notre fisc ne prétende à rien de plus qu'à l'amende » portée par la loi. Que nos optimates, nos comtes, nos conseillers, les » officiers et les maires de notre palais, nos chanceliers, les comtes bur- » gondes ou romains, des cités ou des *pagi*, les juges députés, et même » les magistrats militaires, sachent tous qu'ils ne doivent rien recevoir pour » les causes qu'ils ont instruites ou jugées, ni tirer des parties promesse » d'aucun salaire, ni les amener par composition à leur faire quelque » présent. Que si quelqu'un de ceux que nous venons de nommer est » convaincu de s'être laissé corrompre et d'avoir, pour un jugement rendu » contre nos lois ou même selon la justice, reçu des présents, pour » l'exemple de tous, son crime prouvé, qu'il soit puni de mort. De façon » néanmoins que ce crime de vénalité, qui est puni en lui, n'entraîne » pas pour ses fils ou légitimes héritiers la perte de leur fortune. Quant » aux notaires des juges délégués, dans les affaires où il s'agira de plus » de dix sous d'or, nous avons pensé qu'une trémisse (2) devait leur » suffire, et que dans les causes de moindre importance ils devront moins » recevoir. Quant aux Romains, le crime de vénalité étant également » proscrit parmi eux, nous voulons, comme il a été ordonné par nos an- » cêtres, qu'ils soient jugés selon les lois romaines; qu'ils sachent qu'ils » recevront une formule et une rédaction de lois pour servir de règle à » leurs jugements, afin que nul d'entre eux n'allègue son ignorance. Pour

(1) *Suffragium*, somme que les empereurs recevaient de ceux auxquels ils accordaient des honneurs ou des emplois.

(2) La *trémisse* était le tiers du sou romain, qui valait cent francs de notre monnaie.

» les jugements précédents, attaqués comme mal rendus, on appliquera » les dispositions de l'ancienne loi. Nous ajoutons que s'il arrive qu'un » juge, attaqué en corruption, n'ait pu en aucune manière être con- » vaincu de ce crime, l'accusateur subira la même peine que nous avons » établie contre le juge corrompu. Les juges ne doivent nous renvoyer » que les affaires dont la solution ne serait pas contenue dans la loi. Si un » juge, barbare (1) ou romain, par ignorance ou négligence, a par hasard » jugé contre la loi sans pourtant qu'il y ait corruption, il devra payer » trente sous romains, et la cause sera de nouveau instruite et jugée. » Nous ajoutons ceci, que si des juges sommés par trois fois persistent à » ne pas rendre le jugement et que le demandeur s'adresse à nous pour » obtenir justice, ce triple déni étant prouvé, ils seront condamnés à » payer douze sous d'or. Mais si un plaideur, avant d'avoir, pour une » cause quelconque, mis son juge en demeure, c'est-à-dire, comme nous » l'avons prescrit plus haut, avant de lui avoir adressé trois sommations, » ose s'adresser à nous, il subira la peine que nous avons établie contre » le juge qui néglige de rendre la sentence. Et afin que les affaires ne » souffrent point de l'absence des juges délégués, nous faisons défense » à tout comte romain ou burgonde de prononcer aucun jugement en » l'absence de l'autre juge, afin qu'exempts d'incertitude, les plaideurs » sachent bien qu'ils n'attendent plus en vain la décision de la justice. » Il nous a plu d'ordonner que ce recueil de nos constitutions fût revêtu » de la signature de nos comtes, afin que les règles que nous avons » tracées de concert avec eux tous fussent observées à perpétuité et » gardassent force de loi jusque chez nos derniers neveux (2). »

Ces paroles, si fermes et si sages, étaient tombées lentement de la bouche du roi burgonde; les scribes les avaient fidèlement écrites et tous les grands les avaient respectueusement écoutées. Elles devaient servir de préambule au recueil des lois de la nation, déjà élaborées et rédigées par la noble assemblée.

Lecture fut alors donnée à tous, des titres décrétés tant au château

(1) L'on voit que le mot *barbare* n'a aucune signification morale et indique simplement celui qui n'est pas Romain. Peut-être, mais c'est ici de notre part une simple conjecture bien hasardée et dont nous demandons pardon, peut-être le mot de *barbare* aurait-il, au contraire, exprimé chez les peuples germains un titre de gloire en face de la servitude romaine; peut-être viendrait-il du mot *bar*, qui veut dire homme libre, et la syllabe répétée signifierait homme très libre, homme libre par excellence.

(2) Nous venons de donner la traduction entière des deux préambules de la loi Gombette.

d'Ambériac (1) qu'à Lugdunum; puis, sur un signe du roi, chaque optimate burgonde ou romain se leva et vint jurer devant Dieu, pour soi-même et sa postérité, d'observer et faire observer ces lois, désormais nationales. Chacun, après son serment, y faisait apposer son sceau (2).

Ainsi passèrent devant le roi les comtes burgondes, Abgar, Annemund, Hildulf, Hildgern, Usgild, Walest, Audemund, Andahaire, Amgath, Audéric, Aunemund, Willimer, Conégisèle, Comaric, Wallaer, Frédemund, Wanahaire, Wilfila, Sigiswld, Sonia, Godemund, Widemer, Wadahamer, Goma, Fastila, Gundulf, Walarim, et les comtes romains Unnanius, Sigonius, Sylvanus, Suldius et Offinius.

Jamais législation barbare n'avait été revêtue de plus de majesté. Elle commençait par ces mots : « Au nom de Dieu, la seconde année du règne » de notre très glorieux seigneur Gondebaud, roi (3), » et finissait par les noms de trente-deux puissants comtes.

Les quarante-deux premiers *titres* de ces lois sont datés d'Amberiacum.

(1) Aujourd'hui Ambérieux en Bugey.

(2) Le texte porte : « Nomina eorum qui leges vel sequentia constituta et illa quæ in priori paginâ continentur signaturi sunt, vel in posterum cum prole, Deo auspice, servaturi : Sig. (sigillum) Abgaris, com. (comitis). Sig. Annemundi, com. Sig. Unnani, com. Sig. Hildulfi, com. Sig. Hildgerni, com. Sig. Usgildi, com. Sig. Walesti, com. Sig. Audemundi com. Sig. Andahari, com. Sig. Amgathei, com. Sig. Auderici, com. Sig. Aunemundi, com. Sig. Willimeris, com. Sig. Conegiseli, com. Sig. Comarici, com. Sig. Wallaerii, com. Sig. Fredemundi, com. Sig. Wanaharii, com. Sig. Wilfilæ, com. Sig. Sigiswldi, com. Sig. Sigonii, com. Sig. Soniæ, com. Sig. Godemundi, com. Sig. Widemeris, com. Sig. Wadahameris, com. Sig. Sylvani, com. Sig. Gomæ, com. Sig. Fastilæ, com. Sig. Suldii, com. Sig. Gundulfi, com. Sig. Offinii, com. Sig. Walarimis, com. »

(3) Cette seconde année du règne doit être, selon nous et selon M. Peiré, dont la lumineuse argumentation nous a complétement convaincu (*Loi Gombette*, avant-propos, p. 8 et suiv.; Lyon, Aug. Brun, 1855), malgré l'opinion contraire de MM. de Savigny (*Droit romain au moyen âge*) et Guizot (*Cours d'histoire moderne*), cette seconde année doit être l'année 501 ou 502, seconde en effet du règne de Gondebaud sur la *totalité* du royaume de Bourgogne, comme le donne à entendre Grégoire de Tours : « Ipse verò (Gundebaldus) regionem omnem quæ nunc Burgundia dicitur, in suo dominio restauravit, Burgundionibus leges mitiores instituit, ne Romanos opprimerent. » (*Hist.*, lib. II, c. XXXIII.) Parmi tous les manuscrits de la Gombette, un seul, celui de Lindebrog, place au préambule le nom de Sigismond au lieu de celui de Gondebaud; mais Lindebrog lui-même regardait son manuscrit comme fautif sur ce point. (*Codex leg. antiq.*, 1613, Francfort.) Les autres raisons sur lesquelles se fondent MM. de Savigny et Guizot pour enlever à Gondebaud une grande part de sa gloire comme législateur, ne nous semblent pas plus solides. Nous ne pouvons nous livrer ici au développement de cette question, mais quiconque lira la dissertation de M. Peiré demeurera comme nous, nous n'en doutons pas, convaincu que la voix populaire, en donnant le nom de Gondebaud à la législation burgonde, n'est pas tombée dans l'erreur.

Les *titres* XLIII, XLIV et XLV le sont de Lugdunum. Tous, jusqu'au cinquante-deuxième exclusivement, et du cinquante-troisième au dernier, qui est le quatre-vingt-neuvième, sont vraisemblablement de Gondebaud. Le cinquante-deuxième, daté du consulat d'Agapitus, en l'année 517, ne peut, pour cette raison, être attribué qu'à Sigismond, successeur de Gondebaud, qui l'aura intercalé.

Ce qui, de ces lois de Gondebaud, est parvenu jusqu'à nous, ne forme certainement pas la législation complète de ce roi (1), et bien des *titres* doivent nous avoir été enlevés par le temps. Tout *titre* était sans doute daté ; la plupart des dates se seront perdues. Il est également facile de voir que l'ordre dans les matières a été bouleversé, car il n'en reste que bien peu de vestiges (2).

Sans doute, lorsque ce travail sortit des mains de son royal ouvrier, il apparut plus complet et mieux coordonné qu'à nous, qui ne le voyons que comme des débris dispersés et désunis par le temps.

Tel qu'il nous est parvenu, pourtant, il offre encore des faces si remarquables, qu'il s'élève au-dessus de toutes les autres législations de la conquête et qu'il a suffi à immortaliser son auteur.

Ne pouvant faire entrer dans cette histoire une analyse complète et détaillée de cette loi, nous allons du moins essayer d'en étudier l'esprit et d'en faire ressortir les parties saillantes ; c'est l'un des objets les plus curieux qu'ait livrés à l'investigation de l'histoire cette époque, si curieuse elle-même, de la monarchie burgonde.

Les lois gondobates (3), communément appelées *Gombettes*, sont un résumé et une réforme des vieilles lois de la nation.

Ces rois burgondes, et particulièrement Gondebaud, assis au milieu des débris de la civilisation antique, en avaient ressenti l'influence, et, moins barbares d'ailleurs que les hommes des autres races germaniques, que les Francs notamment, avaient compris qu'à une nouvelle situation

(1) Certains passages de la Gombette, entre autres celui-ci : « Ad legem illam teneatur quam de caballis, inventitiis jussimus observari (*tit.* IV, § 7), » nous autorisent à penser qu'indépendamment de cette loi générale, Gondebaud avait fait des règlements particuliers, dont les dispositions ne sont point venues jusqu'à nous. (PEIRÉ, p. 84.)

(2) Ainsi la matière des successions et donations est dispersée sur les titres 1, 14, 42, 43, 51, 53, 59, 60, 62, 65, 74, 75, 78, 86, sans suite ni liaison. L'homicide est traité dans les titres 2 et 50. Il est question des esclaves et affranchissements aux titres 3, 4, 6, 7, 20, 21, 35, 40, 56, 57 et 88. Le vol est le sujet des titres 4, 16, 19, 25, 27, 29, 47, 63, 70, 71 et 83. Les mœurs sont sauvegardées par les titres 12, 30, 33, 35, 36, 44, 52, 61 et 68. Il en est ainsi de toutes les autres matières.

(3) Le nom latin est *Gombata* ou *Gondobada*.

sociale il fallait des règles nouvelles ou tout au moins appropriées et ajustées à de nouvelles allures. Deux races vivant côte à côte sur les terres du nouveau royaume, il fallait régler les mille rapports qui naissaient chaque jour de ce contact (1). Il fallait réprimer les abus de la force, que la race burgonde, militaire et conquérante, se permettait trop souvent contre la race indigène, faible, pacifique, désarmée ; et, nous l'avons dit à la fin du précédent chapitre, Gondebaud avait compris qu'adoucir le sort du Gallo-Romain, c'était affermir sa propre puissance. Enfin, en présence d'une race polie, il ne fallait point paraître par trop sauvage ; et le souverain avait à cœur de justifier cette prétention à la filiation romaine, que son peuple avait alléguée (2), à laquelle il croyait peut-être, et de faire honneur à cette toge de patrice dont Rome l'avait revêtu. Aussi, quand le fils de Gondioc s'assit au milieu de ses comtes pour dicter ses lois, ce n'était plus l'un de ces chefs errants qui jadis avaient conduit les sauvages de la Wartha ; c'était un roi sage, un politique habile, sachant que c'est bien moins par le glaive que par de bonnes lois et la justice, qu'une vraie nationalité se fonde, et voulant la fonder en effet.

Parcourons le Code burgonde.

Parmi les traits saillants de cette législation, nous remarquons d'abord la protection soutenue accordée à la famille comme être moral et élément stable d'ordre social, par la conservation et l'inaliénabilité du patrimoine foncier (3). Cette loi, leçon donnée à notre législation moderne, qui elle au contraire a détruit la famille, et qui, sous ce rapport, est plus sauvage que celle de ces barbares, cette loi prouve que le roi burgonde comprenait déjà où se trouvent les bases les plus solides et les plus conservatrices d'une société civilisée (4). Puis, nous trouvons dans la *Gombette* le principe de la *hiérarchie*, également conservateur de l'ordre, bien établi

(1) Aussi la Gombette semble-t-elle bien plus destinée à s'adapter aux relations nées de la cession faite par Anthémius qu'à celles de l'occupation séquanaise de 456, celle-là ayant bien plus rapproché et mêlé les deux races que cette dernière, comme nous l'avons vu aux chapitres précédents.

(2) Lorsque Valentinien les appela à son secours, on sait que les Burgondes se prétendirent descendus d'anciennes colonies gauloises. Inutile de dire que cette prétention n'avait aucun fondement. Mais il est fort possible que les Burgondes eux-mêmes le crussent, comme plus tard nos pères ont cru descendre des Troyens : l'histoire est pleine de ces erreurs des nations sur leurs propres origines.

(3) On voit que l'échange annuel des propriétés, encore pratiqué sur le Rhin, était dès lors entièrement tombé en oubli.

(4) Titre I, §§ 1 et 3 ; titre XXIV, § 1 ; titre XLII, §§ 1 et 2 ; titre LI, §§ 2 et 6 ; titre LXII, § 2 ; titre LXXIV, §§ 2 et 3 ; titre LXXV, § 1 ; titre LXXVIII, §§ 1 et 2 ; titre LXXXIV, § 1.

par les distinctions graduées dans la classe des hommes libres, optimates ou nobles, ingénus de moyenne condition, ingénus de petite condition (1).

Ensuite viennent, comme preuves de la haute intelligence et de l'esprit de conciliation qui ont présidé à la rédaction de cette loi, les textes si nombreux qui établissent soigneusement l'égalité parfaite entre Burgondes et Romains, vainqueurs et vaincus, il faut bien le dire; car, bien que la race burgonde eût été appelée sur les terres de l'empire par la race indigène, c'était une soumission à peine voilée de la part de cette dernière; ces puissants et inévitables alliés de Rome n'eussent point été appelés qu'ils y fussent très probablement venus d'eux-mêmes, et c'étaient bien réellement des vainqueurs. L'histoire doit leur savoir gré de la modération qui dicta les dispositions de leurs lois destinées à régler les rapports entre les deux peuples. Les législateurs francs se montraient plus sauvages; ils n'avaient peut-être point, il est vrai, comme Gondebaud, à reconquérir les cœurs de leurs sujets, mais leur loi est dure pour le Gallo-Romain, et l'esprit qui y règne ne respire pas cette égalité entre les deux races. Gondebaud était plus avancé que Clovis (2).

Ce qui donne au Burgonde une vraie supériorité sur le Franc, c'est que, dans sa loi, le meurtre ne pouvait s'expier par de l'or; cette loi avilissante de la *composition pécuniaire* existait peut-être autrefois pour nos Burgondes comme pour les autres nations germaniques, et peut-être Gondebaud eut-il l'honneur de la réformer. Toujours est-il que nous ne trouvons plus dans la Gombette que la loi, plus juste et plus digne, de la peine de mort (3).

Nous voyons ensuite les promesses d'Arédius porter leurs fruits, et le législateur burgonde tenir loyalement dans la prospérité aux résolutions prises dans le malheur; nous le voyons s'attacher de tout son pouvoir à réprimer les entraînements sauvages de son peuple, à corriger les instincts d'oppression des vainqueurs et les habitudes d'indépendance extrême de cette race germanique, si longtemps maîtresse d'elle-même et de ses chefs, toujours prête à mettre à nu son glaive pour opérer sa

(1) Titre II, § 2; titre XXVI, §§ 1, 2 et 3.

(2) Titre X, § 1; titre XII, § 5; titre XXXVIII, § 6; titre LXXXIV, § 2.

(3) Titre II, §§ 1 et 4. La Gombette, dans son titre XVII, § 3, semble indiquer que la composition pécuniaire existait avant l'époque de la bataille de Mauriac ou de Châlons, où Attila fut défait par Aétius, aidé des Burgondes. Cette bataille de Mauriac semble faire époque et rester comme date importante dans l'histoire burgonde. Voir les titres XVIII, § 1, LXXVII, § 3, LXXX, § 1. Nous devons dire que dans les Niebelungen on propose de racheter à prix d'or le meurtre de Siegfried.

propre vengeance. Il consacre plusieurs dispositions à cette tâche importante, à fonder à la place de ce pouvoir de l'homme le pouvoir tutélaire de la société, à réfréner les propensions impétueuses au vol et au rapt de ces grands enfants de sept pieds qu'il fallait châtier rudement, cruellement même, pour les assouplir. Des amendes énormes, la main coupée, la mort même pour certains vols; le législateur, pour guérir ces sauvages, va lui-même, on le voit, jusqu'à la sauvagerie. Il impose à la femme et à l'enfant l'odieuse obligation de dénoncer le vol d'un mari et d'un père; remède extrême, dévoilant l'extrême profondeur du mal (1). Deux dispositions singulières viennent nous révéler encore la nécessité où l'on était de prévenir avec la dernière rigueur cette habitude de vengeance privée que l'on soupçonnait partout et toujours: l'époux, surprenant un flagrant délit d'adultère, devait, s'il tuait, tuer les deux complices; sinon, et s'il n'en tuait qu'un, il était accusé comme meurtrier; l'homme attaqué, tuant son agresseur, était poursuivi comme homicide s'il n'avait été blessé dans sa défense (2).

La dépravation des mœurs est combattue avec la même violence. Cette vieille coutume, si énergiquement significative et rapportée du fond de la Germanie (3), d'étouffer dans la boue l'épouse infidèle, est maintenue sur la terre romaine et érigée en loi. La jeune fille souillée d'un commerce illégitime est exclue à jamais, comme en étant indigne, du lien sacré du mariage; lois d'autant plus sévères que la nature fougueuse du Burgonde tombait au milieu de toutes les facilités, de toutes les excitations de la vieille corruption romaine.

Puis, à côté de lois empreintes encore d'une rudesse toute barbare, une délicatesse de justice digne des âges les plus policés, un soin extrême de pondérer les droits et les peines (4).

L'honneur, la dignité personnelle de l'homme libre, sauvegardés avec le plus grand soin : frapper un homme libre! toucher à sa chevelure, cette couronne naturelle du Germain (5)! attenter à sa liberté! crimes punis presqu'à l'égal du meurtre.

(1) Titre I, § 1; titre II, § 7; titre XXVII, § 3; titre XXXVII, titre IV, titre XLVII; titre LV, § 3.

(2) Titre XLVIII, § 4; titre LXVIII, § 2.

(3) TACITE, *Germanie*. Loi Gombette, titre XXXIV, § 1; titre XII, § 1; titre XXXV, §§ 1, 2 et 3; titre XXXVI; titre XLIV, § 2; titres LIII, LIX, LXII, §§ 1 et 2; LXIX, § 1; LXXIV, § 2.

(4) Titre II, § 2; titre XXIII, § 6; XLIX, § 2; LXXVI, §§ 1 et 4; LXXXVII, § 3.

(5) Titre V, §§ 1 et 4; titre XIX, § 4. Le respect de la chevelure allait jusqu'à sauvegarder l'animal lui-même, et les crins du cheval devaient être spécialement respectés. Titre LXXIII, § 3.

La foi au serment laisse de nombreuses traces dans tout le code burgonde (1). Quand le roi Gunther veut savoir si un crime odieux n'a point entaché son honneur, il fait venir Siegfried accusé, et lorsque Siegfried, pour toute défense, a fait serment de son innocence, Gunther ne veut rien de plus et croit à l'innocence de Siegfried. Mais quatre-vingts ans se sont passés; les mœurs primitives, en contact avec la Gaule, se sont déjà altérées, et le petit-fils de Gunther, Gondebaud, tout en croyant encore au serment, prend contre le parjure trois précautions remarquables : la première est de multiplier les serments, d'appeler les parents et les amis jusqu'au nombre de douze à appuyer de leurs serments le serment de leur proche (2) ; la seconde est de recevoir le serment non plus seulement comme le fit Gunther dans le cercle des nobles, mais d'amener ceux qui doivent le prêter dans le temple chrétien, à l'autel même et devant Dieu, de ne le recevoir que là et dans la forme la plus solennelle (3); enfin, la troisième précaution contre le faux serment est d'arrêter la voix parjure par le moyen extrême et sauvage du combat judiciaire, que la foi, encore mêlée de superstitieuse barbarie, avait érigé en jugement de Dieu.

Lorsque, sentant son droit prêt à fléchir sous l'impudence d'un faux serment qui eût fait loi contre lui, l'homme innocent voulait se sauver, il pouvait, en demandant le combat, arrêter la parole parjure sur les lèvres de son ennemi. Alors la vie de l'innocent semblait au législateur et au juge devoir être nécessairement en sûreté sous la protection de Dieu, et le coupable nécessairement vaincu. Le titre XLV de la loi burgonde institue formellement le combat judiciaire. Voici les termes : « Si » la partie à qui le serment a été offert ne veut pas l'accepter, mais que, » confiante en la justice de sa cause, elle prétende pouvoir convaincre » son adversaire par le sort des armes, et que ce dernier persiste, l'auto- » risation de combattre ne doit pas être refusée (4). »

C'est là sans doute l'une des taches de notre code Gondobate; mais cette tache appartient aux temps et aux mœurs; mais cette coutume lui

(1) Titre VI, § 3; XX, §§ 2 et 3; XXXIX, § 3.
(2) Titre VIII, § 1.
(3) Titre VIII, § 2.
(4) « Ut si pars ejus, cui oblatum fuerit jusjurandum, noluerit sacramenta suscipere, sed adversarium suum veritatis fiduciâ armis dixerit posse convinci, et pars diversa non cesserit, pugnandi licentia non negatur. » Nous ne laissons pas échapper cette occasion, dit M. Peiré dans son livre sur la Gombette, de faire remarquer que c'est à la religion chrétienne que nous devons la première protestation qui ait été faite contre cette odieuse

est commune avec toutes les législations barbares; mais elle s'est perpétuée dans le moyen âge tout entier; mais, bien plus, cette coutume subsiste encore parmi nous sous le nom de duel, et n'ayant aujourd'hui que l'orgueil pour sa triste excuse et dépouillée de ce qu'elle avait jadis en quelque sorte de respectable, de sa foi en la main divine dirigeant les coups. Oui, c'est là l'une des taches, la plus grande peut-être, de la loi burgonde, mais elle y est en haine du parjure, et atteste par là même ce respect du serment, si beau, si noble reste de la loyauté antique (1).

Remarquons que rien dans la Gombette n'a rapport aux cités, et qu'il s'y rencontre, au contraire, de nombreuses dispositions relatives aux campagnes, indications significatives sur le genre de vie de nos Burgondes.

Voilà, croyons-nous, les traits les plus dignes d'observation que nous présente la loi de Gondebaud.

Signalons encore la femme respectée et protégée (2); l'hospitalité en honneur (3), l'esclavage adouci, l'affranchi soutenu (4), le pauvre épargné (5), la religion vénérée (6), l'intégrité de la justice entourée de garanties sévères, l'agriculture favorisée (7), les arts de la paix appréciés et encouragés (8). Voilà cette loi, sortie des conseils de ces comtes romains et

loi. Ce fut en effet un ministre du culte catholique, Edicius Avitus, évêque de Vienne, qui le premier éleva la voix dans les conseils de Gondebaud pour en obtenir la révocation. Ce fait est rapporté par Agobard, archevêque de Lyon, dans une requête qu'il présenta à Louis le Pieux pour obtenir l'abrogation de la même loi, qui était en vigueur depuis plus de 300 ans. » (*Loi Gomb.*, p. 79, note.

(1) « Gondebaud, roi de Bourgogne, dit Montesquieu, fut de tous les rois celui qui autorisa le plus l'usage du combat. Ce prince rend raison de sa loi dans sa loi même : C'est, dit-il, afin que nos sujets ne fassent plus de serments sur des faits obscurs et ne se parjurent point sur des faits certains. » (*Esprit des lois*, l. XXVIII, ch. 17.)

(2) Titres XII, §§ 1, 5 ; XXXV, § 2 ; XXXIII, §§ 1 et 2.

(3) Titre XXXVIII, §§ 1, 2 et 3.

(4) Titre XL, § 1 ; LX, § 2.

(5) Titre XXXVIII, §§ 4 et 5.

(6) Il est remarquable que pas un mot, dans les diverses dispositions prises pour faire respecter la religion et ses ministres, n'indique et ne fait soupçonner les dissidences religieuses qui existaient entre Burgondes et Romains. Ce silence laisse croire à l'égalité de faveurs accordée aux catholiques comme aux ariens, et à la cessation de la persécution.

(7) Titre IV, § 1.

(8) Titre X, §§ 2, 3, 4, 5 et 6. Un esclave cultivateur est estimé 30 sous d'or (3,000 fr.); un charpentier, 40 sous d'or; un forgeron, 50 sous d'or; un esclave domestique d'intérieur, 55 sous; un argentier, 100 sous; un orfèvre, 200 sous.

burgondes que nous avons vus assemblés, sortie surtout de la tête de ce roi vraiment grand parmi tous les rois de ce siècle; cette loi surprenante de justice et de sagesse chez un peuple à peine né à la civilisation, mais gardant encore quelques traces de mœurs sauvages dans ses répressions cruelles, quelques vestiges de paganisme dans l'institution de ces devins légaux (1), que nous voyons avec étonnement marcher, non de pair, mais avec le respect de la vraie foi, le serment sur les évangiles, l'asile des temples chrétiens et les faveurs accordées aux *sanctimoniales* (2) et aux prêtres (3).

Pour être complète, notre étude sur les lois du royaume burgonde ne doit point se borner à la Gombette, et si l'on veut se rendre un compte exact de cet âge, si éloigné et si différent du nôtre, l'on doit bien remarquer que cette loi de Gondebaud n'était point appelée à régir le peuple entier de ce prince. Celui-ci, en dictant son code, n'avait point prétendu doter ses Etats d'une règle unique et uniforme. Nos idées modernes ne sont pas les idées du sixième siècle. Aujourd'hui, la loi des lieux est subie par les personnes; autrefois l'individu portait sa loi nationale partout avec lui. Le Gallo-Romain disait en voyant la Gombette: Ceci ne me concerne point, j'ai ma loi, ma loi romaine, qui doit me suivre en Bourgogne. Cela alors ne souffrait pas le moindre doute, et l'on eût été aussi choqué, du temps de Gondebaud, de voir un Romain subir la loi burgonde, qu'on le serait de nos jours de voir un Allemand demander à être jugé en France d'après les codes de Vienne ou de Berlin. Aussi voyons-nous Gondebaud, dès son préambule, promettre à la race romaine un code spécial et national selon ses lois propres, et il le lui donne en effet.

Le code Théodosien, auquel la race gallo-romaine obéissait depuis que Valentinien III l'avait introduit en Occident, vers le milieu du cinquième siècle, et les autres sources du droit romain, les *Novelles,* les écrits des jurisconsultes, les codes Grégorien et Hermogénien, ne pouvaient plus suffire à tous les cas nouveaux, nés du mélange des races. Une modification devenait indispensable. Gondebaud l'avait promise, il tint parole: peu de temps après la promulgation de la Gombette parut la *Lex ro-*

(1) Titre XVI, § 4.

(2) On appelait ainsi les femmes qui se consacraient à la vie religieuse.

(3) Gondebaud avait consulté Avitus sur sa législation, et, soit directement, soit par son influence sur les autres conseillers du roi, ce grand évêque, l'âme véritable de cette monarchie, avait obtenu des dispositions favorables à son culte. « Cùm de his inter utrumque sermo esset. » (AGOBARD in lib. V advers. Leg. Gundeb., c. 13.

mana (1). Ce code, qui contient quarante-six titres classés dans un ordre à peu près analogue à celui de la loi burgonde, est connu sous le nom de *Papien*. Ce nom est impropre et provient d'une erreur de Cujas (2). Ce savant jurisconsulte sut le premier découvrir la véritable origine de ce corps de lois. La *Lex romana* semble inspirée du *Breviarium* des Visigoths, qui fut promulgué vers 506, époque qui doit être, à peu de chose près, celle de l'apparition de la loi romaine burgonde. Mais, quoique s'appuyant à chaque article sur les lois de Théodose et d'autres empereurs, ainsi que sur les sentences des jurisconsultes romains, le *Papien* passe pour être inférieur à la loi visigothe et pour déceler un véritable dépérissement dans la science du droit. Aussi sa durée fut-elle fort courte, et, contrairement à la Gombette, qui subsista, la *Lex romana* ne survécut-elle point au règne des princes qui l'avaient mise au jour.

Et maintenant que le roi burgonde nous est connu sous l'une de ses faces les plus remarquables, maintenant que nous avons étudié Gondebaud législateur, reprenons la suite des événements.

Pendant quelques années, de 502 à 507, rien n'était venu distraire Gondebaud des soins qu'il donnait au bien-être de ses Etats. Instruit par les dures épreuves de trente années d'un règne agité, il semblait enfin avoir sérieusement compris qu'il devait respecter et faire respecter la foi de ses sujets romains, pour qu'à la suite de leurs évêques ils ne se jetassent pas une fois encore aux bras toujours ouverts du roi des

(1) Le moment précis de la promulgation de la *Lex romana* de Gondebaud n'est pas connu. Savigny, qui attribue le second préambule de la Gombette à Sigismond (lequel commença à régner en 516), préambule où est contenue la promesse du code romain, fixe conséquemment l'apparition de ce dernier après l'année 516 ou 517. Mais, s'il veut se convaincre avec nous du peu de fondement de cette opinion, nous renvoyons encore le lecteur à l'ouvrage de M. Peiré. Nous pensons que la *Lex romana*, inspirée du *Breviarium* visigoth, ou élaborée en même temps que ce dernier, put paraître vers 506, comme le *Breviarium*.

(2) Cujas, le premier, découvrit l'origine burgonde de la *Lex romana;* mais une erreur dans laquelle il tomba fit donner à ce recueil le nom impropre de *Papien*. Cujas, à la suite d'un exemplaire du *Breviarium* visigoth, ayant trouvé les *Papiniani responsa* suivies de la *Lex romana* de Gondebaud sans distinction d'intitulé, crut qu'elles ne formaient qu'un seul tout. Mais comme le nom de Papinien est ordinairement écrit, dans le *Breviarium*, *Papiani* et non *Papiniani*, Cujas en fit un jurisconsulte nouveau et imaginaire, et intitula la *Lex romana*, *Papiniani responsa*, tout en l'attribuant à Gondebaud; de là le titre de *Papien*. Mais les meilleurs manuscrits, celui entre autres d'Ottobon, de la bibliothèque Gambalonga de Rimini, qui est du IXe ou Xe siècle, ne porte d'autre titre que *lex romana*.

Francs. Carétène, la sainte veuve de son frère, la pieuse *sanctimoniale*, était par lui publiquement honorée, et jusqu'à la mort de cette princesse, en 506, il lui laissa prendre sur lui-même un puissant et heureux ascendant (1). Bien plus, il permit que son fils, le comte (2) Sigismond, l'héritier de son trône, instruit par Carétène et Avitus dans les croyances romaines, renonçât publiquement à l'erreur (3); lui-même se mêlait quelquefois aux cérémonies catholiques, et l'on crut un instant que, cédant aux sollicitations de l'évêque de Vienne, il allait enfin abjurer l'hérésie. Mais entre le Burgonde arien et le Romain catholique, près du très puissant Théodoric, le maître arien de l'Italie, dont on avait obtenu l'alliance et dont il fallait se concilier l'appui en dépit de toutes les leçons et de toutes les résolutions d'Avignon, un prince du caractère de Gondebaud ne pouvait se décider franchement. Si pourtant la vérité ne triompha pas ostensiblement du génie trop tortueusement politique du roi burgonde, du moins est-il vrai de dire que son attachement aux erreurs ariennes perdit de son intensité et de son intolérance.

Gondebaud s'occupa aussi de réparer les maux matériels que les guerres récentes, et plus encore les désastres anciens, avaient causés à ses peuples; sans doute, alors plus d'une cité fut relevée de ses ruines; mais les monuments nous manquent pour préciser les faits de ce genre (4). Rien ne nous annonce que quelque effort ait été tenté pour faire sortir de son linceul de cendres notre vieille capitale séquanaise. Couchée sur son rocher désert, près d'un siècle encore devait durer son sommeil, et

(1) *Laxatura reos, regi quæ sæpè ferebat.* Epitaphe de Carétène.

(2) Sigismond, avant de régner, avait le titre de comte. (Avitus, *ép.* 42.)

(3) « Qui (Avitus), ipso Gondobado in suâ perfidiâ perdito, successorem ejus Sigismundum regem ad fidem catholicam convertit. (Agob.) Nous avons une preuve du catholicisme de Sigismond avant la mort de son père dans la lettre qu'il écrivit au pape Symmaque pour le remercier des reliques qu'il en avait reçues. (Avit., *ep.* 27.) « Christianæ et catholicæ religionis cultui deservire permisit. (Boll., S. Sigis., 1er mai, no 4.)

(4) Les monuments lapidaires du règne de nos rois burgondes sont extrêmement rares; Genève pourtant nous en conserve un d'une haute importance, et qui prouve qu'après les ravages que les Francs de Clovis peut-être y avaient causés lors de leur invasion de l'an 500, cette ville dut à la munificence de Gondebaud sa réédification et son agrandissement. Nous donnons à la fin de cet article le fac-simile de ce monument, dessiné par nous avec une scrupuleuse exactitude. Cette pierre faisait partie d'anciennes constructions, aujourd'hui malheureusement détruites, restes du vieux château de Genève, et qui vraisemblablement occupaient l'emplacement de l'ancien palais des souverains. On remarquera que les caractères appartiennent bien à l'époque romaine dégénérée. Nous avons tort de dire que Genève *conserve* ce monument, car lorsque nous l'avons visité, il gisait dans un recoin de cour obscure, sous les gouttières qui l'inon-

ce n'était point à la main des fils de Gunther qu'il devait être donné de la réveiller. Nos annales, durant toute la période burgonde, sont muettes, comme leur métropole tombée et oubliée. Si nous écrivons l'histoire de notre race et de nos rois, nous n'écrivons point celle de notre pays; toutes les scènes que notre plume doit retracer se passent à Genève, à Lugdunum, à Chalon, à Vienne, à Avignon, aucune en Séquanie. Plus désert, plus ravagé sans doute que les autres, plus pauvre, plus délaissé, ce pays ne dit rien en cet âge, et cet âge n'en dit rien. Une protestation romaine s'élève seule, de loin en loin, contre cet oubli : deux ou trois fois le nom antique de Vesontio retentit; c'est aux conciles de Bourgogne : les évêques séquanes, bien que toujours exilés de leur siége, y signent *Vesontionenses*; c'est là tout ce que nous rencontrerons de souvenirs de la patrie.

Gondebaud avait à peine achevé ses travaux pacifiques de législation, de restauration et d'apaisement intérieurs, que le bruit des armes retentit de nouveau. Le roi des Francs, turbulent et envahisseur, Clodwig, ne pouvait laisser la Gaule en paix tant qu'elle n'était pas toute à lui. Mais cette fois, au lieu d'attaquer la Bourgogne comme il l'avait fait d'abord, ce fut en allié qu'il l'aborda (1), et bientôt, engagé par un traité, Gondebaud se vit, sur les pas guerriers de l'époux de Clotilde, son terrible neveu, entraîné contre les Etats visigoths (2).

On connaît la brillante victoire de Vouillé, où Clodwig tua de sa main le roi Alaric. Cette guerre dura trois ans, avec des succès divers au milieu desquels l'action spéciale de l'élément burgonde ne se dégage point à nos

daient, sous la neige qui le couvrait, sous le soleil qui le calcinait, pêle-mêle avec des tessons de pots cassés et des caisses d'emballage. Nous en adressâmes des reproches à qui de droit, mais une galerie projetée alors pour abriter les fragments de ce genre n'existe encore aujourd'hui que sur le papier. De petites villes ont leurs musées et en sont fières : Dole, Lons-le-Saunier, Auxonne, ont leurs galeries d'antiques; Genève, trop occupée de ses dissensions intestines et de ses haines de calvinisme mourant, laisse périr les plus beaux titres de son histoire.

Voici, pensons-nous, comment doit être complétée l'inscription :

GONDEBADVS REX CLEMENTISSIMVS
EMOLVMENTO PROPRIO
SPATIO MVLTIPLICATO
CIVITATEM RESTAVRAVIT.

(1) C'est une preuve encore que Clovis ne poursuivait pas les vengeances de Clotilde.

(2) Peut-être le roi burgonde était-il vis-à-vis des rois visigoths dans une sorte de dépendance, depuis l'abandon de l'Auvergne à ces derniers par le faible empereur Népos. Dubos le pense et attribue cette soumission des Burgondes et de leurs alliés au manque d'appui de l'Orient. Gondebaud, dès lors, ne dut pas être fâché de secouer, par

yeux. Nous savons seulement que, tandis que, descendant du nord, Clodwig s'emparait de Toulouse, Gondebaud, venant de l'est, attaquait la Narbonnaise.

Mais les Goths des Gaules avaient fait appel aux Goths de l'Italie, et Théodoric, ayant à protéger sa race dans le jeune Amalaric, son petit-fils (1), envoya ses généraux, Hibba et Tullus, attaquer Francs et Burgondes réunis, qui cherchaient à forcer le Rhône pour s'emparer d'Arles et de Marseille. Les soldats de Gondebaud et de Clodwig furent vaincus, et, dans une affreuse bataille, trente mille restèrent morts sur les bords du fleuve, non loin de ces *campi putridi* où les Teutons, écrasés par Marius, avaient laissé leurs os. Narbonne fut reprise par les Goths, Avignon même fut enlevé à Gondebaud (2). Quant à Clodwig, malgré sa défaite, il sut garder presque toutes ses conquêtes. Roi des Gaules presque entières, sauf de la Bourgogne, il avait atteint le faîte de la puissance; Anastase lui envoyait d'Orient le titre et les insignes de consul. Mais il touchait à sa fin, et, jeune encore, la mort vint tout à coup l'atteindre.

Gondebaud, âgé déjà de soixante ans, dut être vivement frappé de la mort si prématurée de Clodwig. Le roi mûri par l'âge, le prudent politique, se prit sans doute à réfléchir sur la fin de son jeune et fougueux allié. Il vit les riches domaines de ce prince, hier encore formant un si magnifique ensemble, se diviser et tomber à terre comme un faisceau qui se délie. Quatre fils se les partageaient, tous bien jeunes encore, tous bouillants et jaloux. Gondebaud, de son œil fin et profond, vit tout ce qu'il y avait là de malheurs pour l'avenir d'un Etat, et, repliant sa pensée sur lui-même, il résolut de s'en tenir plus que jamais au vieux droit burgonde suivi par Gunther et Gundioc, son père et son aïeul, de ne point diviser la puissance, d'y apporter même une force nouvelle, et d'en assurer plus que jamais la transmission par une reconnaissance anticipée des droits de l'aîné de sa race. Cassé par les soucis et les travaux plus encore que par l'âge, sentant ses derniers jours venir, il fit placer le jeune Sigis-

l'aide de Clovis, le joug d'une nation rivale. Ennodius et l'historien goth Jornandès nous représentent l'empereur Népos abandonnant les Gaules au roi visigoth Euric (*Vita Epiph.*) Nous n'avons néanmoins pas jugé ce fait suffisamment appuyé pour l'admettre comme partie de l'histoire. L'alliance de Clovis avec Gondebaud est attestée par Isidore de Séville : *Adversùs quem (Alaricum) Hludoicus Francorum princeps Galliæ regnum affectans, Burgundionibus sibi auxiliantibus bellum movit.* (*Hist. Goth.*)

(1) Théodoric, roi des Ostrogoths, était père de Théodogathe, femme d'Alaric, tué à Vouillé, et mère d'Amalaric.

(2) CASSIODORE, *Variar.*, l. III, ep. 38.

mond, déjà patrice (1), sur le pavois royal, et les épaules des guerriers burgondes le promenèrent trois fois dans les rangs militaires. Cette scène se passait à la villa Catruvia (2), près de Genève. Les acclamations du peuple et de l'armée, glissant sur les eaux du Léman, allèrent à l'est frapper les grands rochers d'Actodurum (3), tandis qu'à l'ouest, passant les monts, elles apprirent à la vieille Séquanie qu'un nouveau souverain se préparait pour elle.

Dès lors Sigismond s'essaya à gouverner dans ces provinces, que laissait à son jeune sceptre le prudent Gondebaud. L'on eût presque cru voir se relever l'antique *Maxima Sequanorum*. Mais non, car une partie de l'Helvétie, la Rauracie, la Séquanie rhénane, lui manquaient, car Vesontio n'était plus, et Genève avait ceint la couronne que le vieux municipe avait vu tomber de son front.

Cependant les pressentiments du vieux roi ne l'avaient point trompé. A peine trois années s'étaient-elles écoulées depuis l'investiture de son fils, qu'il mourut.

Mourut-il arien, ou revint-il enfin à la foi de Nicée, l'histoire ne le dit point (4) ; mais il est probable qu'il persévéra jusqu'au bout dans cette voie de fausse prudence qu'il avait suivie durant sa vie, et que ce soin à tout ménager, trait distinctif de son caractère, ne l'abandonna point à sa dernière heure. Si le vieux politique eût alors retrouvé la vraie sagesse, ses fils et son fidèle Avitus, qui sans doute n'abandonnèrent point son lit de mort, l'eussent hautement proclamé. Cette prudence trop cauteleuse vient, par ses tons louches et indécis, ternir cette figure de roi, qui sans elle eût brillé dans l'histoire de couleurs belles et pures. Ces traits trop tortueux lui ôtent la noblesse, la franchise et la grandeur de pose que l'on aime à trouver aux rois. Quoi qu'il en soit, Gondebaud, même à côté de Théodoric, même à côté du brillant Clodwig, fut encore un prince fort remarquable. Moins ambitieux, moins entreprenant que le roi des

(1) AVITUS, *ep.* 7. Comment expliquer que Sigismond ait été fait patrice du vivant de Gondebaud, qui lui-même l'était? Peut-être Gondebaud avait-il sollicité la faveur de transporter cette dignité sur la tête de son fils ; c'est sans doute après cette faveur reçue que Sigismond fit le voyage à Constantinople dont parle Avitus, pour remercier l'empereur.

(2) « Gundobadi filius Sigismundus apud Genovensem urbem, villâ Quatravio, jussu patris, sublimatur in regnum. (FRÉDÉGAIRE.) » La villa Quadravia ou Catruvia était au camp de Carre, près Genève.

(3) Martigny-en-Valais.

(4) Agobard semble dire pourtant qu'il mourut dans l'erreur : « Qui (Avitus) ipso Gundobado in suâ perfidiâ perdito, successorem ejus Sigismundum regem ad fidem catholicam convertit. » Devons-nous l'entendre ainsi ?

Francs, il sut borner ses frontières, tout en saisissant cependant, quand elles se présentaient, les occasions sages de les agrandir. Moins sauvage que Clodwig, tandis que ce dernier se souillait de huit meurtres affreux, il sut sans crimes recouvrer et maintenir son pouvoir. Plus législateur que guerrier, ses lois offrent une équité que l'on chercherait vainement dans les lois des Francs. A dater de la délivrance d'Avignon, il traita toujours en frères les Séquanais et tous les Gallo-Romains de ses Etats; le Franc traita toujours en vaincu tout ce qui n'était pas de son sang. Il était, en un mot, plus imprégné de civilisation romaine que le prince franc, que, du reste, il appelait *barbare* (1). Sans doute Gondebaud ne comprit point, comme l'époux de Clotilde, que l'avenir des peuples était avec la foi du Christ, et il s'attarda dans l'arianisme; mais Clodwig l'eût-il mieux compris sans la lumière de Tolbiac?... Disons-le, l'avenir des Gaules était aux Francs, Dieu le leur avait destiné, et, en dépit des vices de l'organisation franque, en dépit des vertus du jeune roi qui allait régner en Bourgogne, ce royaume allait décliner rapidement, il touchait déjà à ses derniers jours.

Vte CHIFLET.

(*La suite dans une prochaine livraison.*)

(1) « Vallant me undiquè angustiæ, et quid faciam, ignoro; quia venerunt hi barbari super nos..... » disait Gondebaud assiégé par Clovis dans Avignon. (GRÉG. DE TOURS, l. II, c. 32.)





FAC-SIMILE D'UNE PIERRE PROVENANT DU CHÂTEAU DE GENÈVE (VERS 507).

2 Mètres 02 C. de Longueur.

Annales Franc-Comtoises, pages 290-291.

Lith. J. Jacquin, à Besançon

UN DERNIER ÉPISODE

DE LA CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Lettres de grâces accordées par le roi Louis XIV à vingt habitants du hameau de Breuche-la-Grand, canton de Faucogney (Haute-Saône), en date du 31 juillet 1677.

La pièce que l'on va lire ci-dessous, et à laquelle aucun historien que nous sachions n'a fait allusion jusqu'à ce jour, est relative à la dernière trace de vitalité qu'ait donnée la nationalité franc-comtoise à la suite de la conquête définitive de Louis XIV. C'est l'épisode final de ces luttes fréquentes qui se renouvelèrent à quatre ou cinq reprises, pendant deux cents ans, entre la France et la Franche-Comté, lutte dernière cette fois, qui détachait pour toujours cette belle province de la couronne d'Espagne pour l'incorporer à la monarchie française. Le fait était accompli, et peu de temps après il devait recevoir la consécration du droit par le traité de Nimègue, du 17 septembre 1678.

Pour apprécier comme il convient les lettres de grâce qu'on lira au-dessous de ce préambule, il faut oublier pour un instant que nous sommes Français aujourd'hui, songer que nous étions Espagnols alors, dévoués à Dieu et au roi, et que les habitants du petit hameau de Breuche-la-Grand, dissimulés dans les replis d'une belle mais sauvage vallée des montagnes des Vosges confinant à la Lorraine, avaient conservé vivace dans leur cœur le souvenir de la maison d'Espagne, et cela peut-être à un plus haut degré que dans aucune autre partie du pays conquis.

Cependant, partout en Franche-Comté, chez le peuple du moins, existaient les sentiments les plus hostiles envers la France. On n'ignorait pas que depuis plusieurs siècles cette nation jetait des regards de convoitise sur cette lointaine possession espagnole. Les invasions de 1477 et 1479 sous Louis XI, — la conquête de 1595 par Henri IV, — surtout celle de 1639 sous Louis XIII, durant laquelle les 18,000 soldats allemands du duc de Saxe-Weymar, à la solde du cardinal de Richelieu au prix annuel de quatre millions, se montrèrent les dignes émules, dans le meurtre, l'incendie et le pillage, des hordes d'Attila, — la conquête par la ruse et les trahisons de 1668 et enfin celle de 1674, n'étaient pas faites pour exciter des sympathies envers la France. Le contraste sur-

tout augmentait encore les préventions et la haine. Loin de l'Espagne, les Comtois eussent facilement conquis leur indépendance, si telle eût été leur volonté ; mais ils n'avaient garde de le faire, car l'influence de ce gouvernement ne se révélait que par des bienfaits et par la protection qu'il leur accordait contre d'ambitieux voisins. En fait, ils jouissaient d'une telle liberté, qu'ils pouvaient se croire indépendants. Les faibles impôts qu'ils payaient sous le nom de *don gratuit* étaient employés dans le pays à leur profit, ce qui les rendait des plus légers, et ils étaient fiers de l'estime que, depuis Charles-Quint, l'Espagne leur avait toujours témoignée, en les appelant, en grand nombre, aux plus hautes fonctions de la monarchie.

Ainsi, d'un côté la Franche-Comté n'avait eu à supporter que le régime le plus doux avec point ou peu d'impôts, jouissant presque de son indépendance, et sensible au dernier point au cas que l'on faisait d'elle dans la mère patrie, en y comblant de considération et d'honneurs une foule d'illustres Franc-Comtois; — tandis que, de l'autre, en dehors du sentiment national qui se trouvait profondément blessé, un passé de fourberies, de violences, de carnage, était un présage très peu rassurant pour l'avenir.

Qu'on ajoute à ces causes générales d'irritation, l'impression qu'avait produite sur les habitants de Breuche-la-Grand le dernier épisode de la conquête, dont le drame sanglant venait de se passer sous leurs yeux le 4 juillet 1674, et l'on sera porté à juger avec moins de sévérité, quoique Français aujourd'hui, le petit soulèvement du 23 avril 1676, qui ne nous est à peu près connu, à quelques légers détails près, que par la pièce que nous publions aujourd'hui.

La petite ville de Faucogney, chef-lieu du pays, dont les habitants jouissaient d'une grande renommée au moyen âge pour leur caractère belliqueux, ne voulut pas rompre avec ces nobles traditions lors de la conquête de 1674. Elle résolut de combattre vigoureusement, comme elle l'avait déjà fait deux cents ans auparavant, le 13 septembre 1474, à la bataille d'Héricourt, où elle fit en vain de tels prodiges de valeur au profit de Charles le Téméraire, contre les Suisses et Allemands alliés, que sur 800 hommes elle en perdit plus de 700, supportant ainsi à elle seule plus du tiers des morts, dont le total ne dépassait pas deux mille. Les bourgeois de la ville, auxquels s'étaient joints quelques habitants des villages voisins et très probablement de Breuche-la-Grand, eurent l'héroïsme de résister, sans canons, avec de mauvaises murailles, aux gardes du corps, gens d'armes, chevau-légers du roi Louis XIV, commandés

par le marquis de Resnel et appuyés par une nombreuse infanterie et deux pièces de canon de gros calibre. On ne peut compter pour quelque chose les soldats espagnols, en petit nombre, qui, sous les ordres d'un sergent-major réformé, l'Italien don Francisco Ravira, occupaient le château ; car, s'ils ne furent point un embarras, ils n'apportèrent, dans tous les cas, aucun secours efficace aux braves Faucognais. Toute la population, hommes, femmes, filles et enfants, armée de faulx emmanchées en manière de hallebardes, le maire Pierre-Baptiste Henrion (1) en tête, combattant pour le *maintien de la douce domination du grand roi d'Espagne, leur prince et légitime souverain* (2), résista avec une telle énergie pendant deux jours, qu'alors même qu'une brèche de trente pieds de large (3) avait été ouverte dans les murailles, à peu près à la place où se trouve aujourd'hui l'hôtel de ville, par les deux pièces de 16 et 24 livres de balles, elle refusait encore de se rendre.

Malheureusement, une petite porte mal fermée et mal surveillée, sur l'un des côtés intérieurs de la brèche, donna aux assiégeants accès dans la place. Cette vaillante population paya cher alors sa fidélité à son roi et à son pays. Le massacre, commencé dans la rue, où les braves Franc-Comtois continrent trois fois l'ennemi, ne s'arrêta pas même sur les marches de l'autel, où, en présence du prêtre tenant entre ses mains le saint Sacrement, les féroces et sacriléges vainqueurs, tuant hommes, femmes, filles, vieillards et enfants, infligèrent le dernier des outrages à deux malheureuses vieilles femmes ayant l'une 80 et l'autre 102 ans !

Les assaillants mirent ensuite le feu à la ville, qui fut presque entièrement consumée, et se retirèrent après y avoir fait un butin de plus de

(1) Un membre de cette famille, *Jean-Baptiste Henrion*, de Faucogney, avait été autorisé avant la conquête à acheter des fiefs nobles jusqu'à concurrence de 500 francs de revenus, par édit daté de Bruxelles en septembre 1666. Précédemment déjà un sieur *Jean* Henrion (ne serait-ce pas le père de Jean-Baptiste?) aurait été autorisé, le 22 août 1638, à tenir en fief. Enfin *Jean-Baptiste* Henrion fut ensuite anobli après la conquête par Louis XIV. — Si le maire Pierre-Baptiste Henrion et Jean-Baptiste ne sont pas la même personne dont les noms auraient été tronqués, ce serait une preuve que l'un des Henrion tenait pour l'Espagne, tandis que Jean-Baptiste était dévoué à la France. (Archives de la chambre des comptes de Dole, 3e registre des fiefs, folio 447, et 2e registre des fiefs, folio 51.)

(2) *Siége de Faucogney*, par un notable de cette ville. (*Revue franc-comtoise* de 1843, p. 130.)

(3) D'après Rougebief. Il y a probablement erreur, car la relation ne parle que de trois pieds, ce qui ne doit pas être plus exact. Il s'agit probablement de trois toises ou 18 pieds.

trente mille écus, et emportant jusqu'aux barreaux de fer des fenêtres et aux plaques de fonte qui garnissaient l'âtre des cheminées.

Ce fut le 4 juillet 1674, d'après le récit d'un notable de Faucogney qui doit être le maire Henrion, et le 5, suivant une relation française, qu'à la suite de deux jours de combat, cette petite ville fut prise d'assaut, après avoir résisté avec un courage héroïque, sans soldats, sans canon, presque sans armes et sans murailles, à des troupes nombreuses, aguerries, munies de deux pièces d'artillerie de gros calibre et ayant à leur tête la garde de Louis XIV.

On comprend qu'une pareille conduite dans la victoire n'était pas faite pour attirer aux vainqueurs les sympathies des populations. Aussi les sentiments hostiles étaient si vivaces, que la lutte ouverte étant terminée, on résista passivement encore en refusant d'acquitter les impôts; on ne voulait pas se soumettre. Le gouvernement français, voyant son autorité méconnue, fut obligé d'envoyer à Faucogney un détachement de dragons du roi, dont quelques hommes accompagnaient le collecteur des impôts dans ses tournées.

Dans la nuit du 23 avril 1676, le lieutenant de Marigny, de la compagnie de la Fère des dragons de Sa Majesté, son valet et six dragons, se trouvaient à Breuche-la-Grand pour y opérer au besoin par la force la perception des impôts. Que se passa-t-il?..... On l'ignore..... Seulement le lendemain, un seul dragon qui avait erré dans la montagne où il s'était égaré, arriva, à moitié vêtu, à Faucogney, où il raconta au commandant du détachement que son lieutenant, son valet et ses camarades avaient tous été massacrés.

Etait-ce en se défendant contre les exactions des cavaliers du roi, ou en les frappant alors qu'ils étaient endormis, que cette scène de carnage avait eu lieu?... La tradition est muette sur ce point. Seulement, la première hypothèse paraît avoir plus de vraisemblance, car les lettres de grâce, dont nous donnons ci-dessous la copie, ne se servent, et à plusieurs reprises, que du mot *meurtre,* qui sans doute aurait été remplacé par celui d'assassinat si les habitants de Breuche-la-Grand, sans cause apparente, se fussent furtivement glissés dans l'ombre pour frapper les dragons pendant leur sommeil.

Il ne s'agit donc probablement que d'un fait de résistance à un acte avant-coureur des dragonnades de 1684, résistance un peu sauvage il est vrai, mais qui pourra être comprise en se reportant à l'époque, en tenant compte des faits odieux qui s'étaient passés vingt mois auparavant au sac de Faucogney, et en songeant qu'il s'agissait d'une population

espagnole par les mœurs, sinon entièrement par le sang, et qui n'a fait qu'exécuter en petit ce que la mère patrie fit moins d'un siècle et demi après sur une plus vaste échelle, quand elle résista par tous les moyens aux vaillantes armées de Napoléon Ier.

Une enquête fut ouverte, et après une minutieuse information vingt-quatre accusés furent poursuivis devant le prévôt du comté de Bourgogne. — Il en résulta une sentence, à la date du 8 mai 1676, qui ne fut contradictoire qu'à l'égard de quatre prévenus seulement, sur lesquels la justice avait pu metttre la main, les autres ayant trouvé moyen de se soustraire à ses recherches par la fuite.

Les quatre malheureux qui payèrent de leur vie pour tous les autres, et contre lesquels la sentence fut immédiatement exécutée, étaient *Jean Perrin* l'aîné, condamné à être rompu vif; puis *Claude Perrin* l'aîné et *Pierre* et *Jacques Lespérin* frères, condamnés à être pendus et étranglés comme étant convaincus desdits meurtres. — Le jugement ordonne la confiscation de leurs biens.

Quant aux accusés défaillants, ils furent également condamnés à être rompus vifs et à la confiscation de leurs biens. Voici leurs noms :

Claude et Antoine Perrin, fils de Jean Perrin l'aîné, exécuté; — Jean Perrin le jeune, frère de Jean Perrin l'aîné, exécuté; — Pierre Perrin; — Jacques Perrin; — Claude Tisserand; — les deux fils du précédent; — François Géhant, fils de Laurent Géhant, dit Cent-Sols; — Thiébaud Lamboullé; François Duchasnois et Claude Duchasnois, frères; — Claude Sauvage; — Nicolas Sauné; — Jacques Grandgirard; — Jean Lamboullé; — Jean Girard; — Nicolas Gitelot et Adam Gitelot, dits Jacques Rée, frères, et enfin Denis Grandmangin.

C'est sur un recours en grâce des vingt condamnés par défaut dont on vient de lire les noms, qui devaient former à peu près la totalité de la population masculine et valide de Breuche-la-Grand, qui encore aujourd'hui n'est qu'un petit hameau, que sont intervenues les lettres de grâce du 31 juillet 1677, portant la signature autographe du roi Louis XIV.

Ils obtinrent tous pardon et remise de leur peine, amendes corporelles civiles et criminelles, restitution en leur bonne renommée et en leurs biens, à l'exception toutefois de ceux qui avaient pu être vendus en vertu des ordres que Sa Majesté en avait donnés à cette fin, et satisfaction *préalablement faite à partie civile, si faicte n'a esté et s'il y échet.*

D'après cette dernière réserve, y eut-il des dommages et intérêts à payer aux parents des dragons morts, et quel en fut le chiffre?... C'est

une question à laquelle il est impossible de répondre, la tradition et les documents connus étant également muets sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Les Français, spirituels alors comme toujours, se vengèrent de la défaite des sept dragons du roi par un mot. Les indomptables habitants de Breuche-la-Grand ne furent plus pour eux que la population de Breuche-les-Loups : Breuche-les-Lions, auraient-ils dû dire pour être plus exacts, mais c'eût été un éloge et il fallait une épigramme.

Il y a une cinquantaine d'années que l'on a découvert, non loin du hameau, dans le dessus d'un pré resserré entre deux petits bois, des ossements d'hommes, de chevaux, et des fers de ces derniers. Une fosse commune avait ainsi recueilli les victimes de cette dernière hécatombe offerte à l'indépendance de leur patrie par ces Français d'une année, qui plus tard devaient autant qu'aucun Français de vieille roche s'enorgueillir d'appartenir à l'illustre nationalité française.

Les habitants de ce petit hameau de Breuche-la-Grand, dans le canton de Faucogney, sont ainsi les derniers des Franc-Comtois qui aient résisté à la conquête. La grande vitalité du sentiment national et de dévouement à son roi a fini avec le temps par s'affaiblir, et peu à peu la France s'est substituée à l'Espagne dans l'affection des Franc-Comtois, de telle sorte qu'aujourd'hui, en deçà comme au delà de la Saône, il n'y a plus que des populations fières d'être françaises. Le canton de Faucogney n'est pas resté étranger à cette assimilation, à cette fusion intime, et l'énergie dont ses habitants ont fait preuve contre la France, qui était alors l'étranger pour eux, est un sûr garant que si jamais il s'agissait de combattre les ennemis de sa nouvelle patrie, cette valeureuse population le ferait aujourd'hui avec non moins de courage et d'énergie qu'elle le fit dans l'intérêt de l'Espagne, en 1674 et 1676.

Gustave Colin.

Pontarlier, avril 1864.

LETTRES DE GRACE DU 31 JUILLET 1677,

Relatives à une sentence de mort prononcée contre vingt-quatre habitants du village de Breuche-la-Grand, canton de Faucogney (Haute-Saône), accusés du meurtre de sept dragons du roi dans la nuit du 23 avril 1676, et condamnés le 8 mai suivant.

Aujourd'hui dernier jour de juillet 1677, le roy estant à Versailles, sur ce qui a esté représenté à Sa Majesté de la part des nommés *Claude* et *Anthoine Perrin*, fils de Jean Perrin l'aisné; *Jean Perrin* le jeune, frère; *Pierre* et *Jacques Perrin*; *Claude Tisserand* et ses deux fils; *François Géhant*, fils de Laurent,

dit Cent-Sols; *Thiébaud Lamboullé; François* et *Claude Duchasnoy*, frères; *Claude Sauvage; Nicolas Sauné; Jacques Grandgirard; Jean Lamboullé; Jean Girard; Nicolas* et *Adam Gitelot*, dits Jacques Rée, frères, et *Denis Grandmangin*, tous habitants du village de *Breuche-la-Grand*, en la comté de Bourgogne, qu'ils ont esté accusés de *meurtre* commis dans ledit village, la nuit du 23 avril de l'année dernière 1676, ès personnes du sieur de Marigny, lieutenant de la compagnie de la Fère du régiment de dragons de Sa Majesté, du valet dudit sieur de Marigny, et de cinq dragons de ladite compagnie. Ils avoient esté condamnés par jugement du prévost général dudit comté de Bourgogne du 8 may de ladite année 1676, rendu par deffaut contre eux, à *estre roués tout vifs* et leurs biens confisqués au profit de Sa Majesté, et dict que par la même sentence les nommés *Jean Perrin l'aisné, Claude Perrin l'aisné, Pierre* et *Jacques Lespérin* frères, aussi habitants du dict village de *Breuche-la-Grand*, ayant été aussi condamnés, savoir: ledict *Jean Perrin* l'aisné à estre *rompu tout vif*, et lesdicts *Claude Perrin* l'aisné et *Pierre* et *Jacques Lespérin* frères, à estre pendus et estranglés, comme atteints et convaincus desdicts meurtres, ont été exécutés à mort; lesdicts exposants, qui ont un extrême repentir desdicts *meurtres*, ont eu recours à la clémence de Sa Majesté, la suppliant très humblement de leur pardonner les susdicts *meurtres*; à quoi ayant esgard et désirant aussi préférer miséricorde à rigueur de justice, Sa Majesté a *quitté, remis et pardonné* auxdicts *Claude* et *Antoine Perrin*, fils de Jean Perrin l'aisné; *Jean Perrin* le jeune, frère; *Pierre* et *Jacques Perrin; Claude Tisserand* et ses deux fils; *François Géhant*, fils de Laurent, dit Cent-Sols; *Thiébaud Lamboullé; François* et *Claude Duchasnois* frères; *Claude Sauvage; Nicolas Sauné; Jacques Grandgirard; Jean Lamboullé; Jean Girard; Nicolas* et *Adam Gitelot*, dits Jacques Rée, frères, et *Denis Grandmangin*, le faict et cas susdict pour lequel ils ont esté *condamnés à mort par deffaut*, par ledict jugement du prévost général du comté de Bourgogne, dudict jour 8e may de ladicte année 1676, ensemble les *autres peines, amendes corporelles, civiles ou criminelles*, qu'ils pourront avoir encourues pour raison de ce envers Sa Majesté et justice, laquelle met pour cette fin *à néant, à leur égard seulement*, le dict jugement, et *leur rend et restitue en leur bonne renommée et en leurs biens* non d'ailleurs confisqués, *à la réserve toutefois de ceux qui se trouveront avoir été vendus en vertu des ordres que Sa Majesté en avoit donnés à cette fin* à l'intendance de justice, police et finance de ladicte Comté, en conséquence dudict jugement de condamnation, *satisfaction préalablement faicte à partie civile, si faicte n'a esté et si il y échet*, imposant sur ce *silence perpétuel à ses procureurs généraux*, leurs substituts présents et à venir et à tous autres. Mande et ordonne Sa Majesté au prévost général et provincial dudict comté de Bourgogne de faire jouir et user lesdicts exposants de la présente *grâce, pardon* et *rémission* paisiblement et personnellement, *faisant cesser tout trouble, empêchement au contraire*. Et ce en vertu du présent brevet, lequel Sa Majesté, pour témoignage de sa volonté, a *signé de sa main* et faict contresigner par moi, son conseiller secrétaire d'Estat et de ses commandements et finances.

LOUIS.



M. LE MARQUIS DE TALLENAY,

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Il existe un corps généralement composé d'hommes de l'éducation la plus achevée, de l'esprit le plus fin et le plus délicat, de l'érudition la plus étendue et la plus diverse, du jugement le plus exercé et le plus sagace, qui passent leur vie à étudier les hommes et les événements et à buriner leurs impressions; qui écrivent, la plupart, incomparablement mieux que les hommes de lettres de profession, et dont les écrits piquants et pleins d'intérêt sont pourtant condamnés par leur nature même à rester ignorés des contemporains. Ce corps si distingué est le corps diplomatique, dont les services pour le maintien de la paix générale sont d'une utilité et d'une importance considérables dans les sociétés modernes, et dont les membres même les plus éminents, connus seulement et appréciés par les gouvernements dont ils sont les observateurs ou les organes, privés de tout contact avec le public par le caractère confidentiel de leurs travaux, peuvent à peine livrer à la renommée, pendant leur vie, leurs noms et leurs titres, en laissant à l'histoire le soin posthume de dévoiler l'importance de leur œuvre, l'étendue de leurs talents, leur valeur comme penseurs et comme écrivains, en un mot de les faire monter à leur véritable place.

La Franche-Comté, dignement représentée en ce moment dans cette classe de grands serviteurs de l'Etat, par MM. le marquis de Moustier, ambassadeur à Constantinople, le comte de Reculot, ministre près la Diète germanique, le comte de Lallemand, ministre plénipotentiaire en congé, le baron Edmond de Bourqueney, premier secrétaire de légation à Francfort, de Vorges, premier secrétaire à Copenhague, Henri de

Tallenay, secrétaire au Maroc, y comptait, il y a quelques années, un nom de plus. Ce nom a été entouré à l'étranger d'une trop haute et trop universelle estime pour que nous n'ayons pas à nous en glorifier et à l'ajouter à la liste des hommes distingués que notre province a fournis à la France.

M. Auguste-Bonaventure Marquis de Tallenay, né à Besançon le 15 octobre 1795, appartenait à une famille ancienne, qualifiée noble dès le seizième siècle, et dont les premiers membres connus à cette époque figurent parmi les notables et les co-gouverneurs de la cité impériale. Ses armes étaient une gerbe de blé sur fond d'azur, avec cette devise : *Multa renascuntur*. Le père de M. de Tallenay, qui était avocat général au parlement de Franche-Comté à l'époque de la révolution française, mourut trop tôt pour mettre la dernière main à son éducation. Réduit à se former lui-même, il habitait sa terre patrimoniale quand une circonstance fortuite l'amena, pendant le blocus de Besançon, au quartier général du prince de Lichteinstein, qui commandait l'armée autrichienne. Il n'avait que dix-neuf ans ; le prince, charmé de sa vive intelligence et de ses dehors agréables, le nomma maire de sa commune et lui fit pressentir de brillantes destinées.

Ce fut le gouvernement de la Restauration qui commença sa fortune diplomatique. Il entra dès 1814 au ministère des affaires étrangères en qualité de surnuméraire. Quelques mois après, les événements des Cent-Jours mettaient sa fidélité à l'épreuve. Il s'était engagé quelques jours auparavant dans les Gardes de la Porte, avec le désir naturel à la jeunesse de fournir la carrière des armes. Mais on l'avait déjà assez remarqué aux affaires étrangères pour le rappeler à sa véritable vocation. Envoyé à Vienne dans ces circonstances difficiles, avec la mission d'annoncer aux souverains le retour de l'île d'Elbe, il demeura au congrès comme attaché du prince de Talleyrand et prit une part modeste mais intelligente et habile aux travaux de l'ambassade de France. Il appartenait au prince de Talleyrand de distinguer et de mettre en relief cette aptitude spéciale aux affaires diplomatiques, cette rectitude de jugement, cet esprit plein de ressources que le jeune attaché commençait à faire voir.

De retour à Paris, après la conclusion des traités de 1815, une maladie très grave tint M. de Tallenay momentanément éloigné des affaires. Il ne reprit du service qu'en 1818, en qualité d'attaché de la légation de Hambourg. Bientôt après il fut élevé au poste de secrétaire d'ambassade et passa avec ce nouveau titre à la cour de Suède. La révolution de 1830 n'interrompit point le cours de ces nobles et utiles services.

Dès que la monarchie belge fut constituée et que la France eut à Bruxelles un ministre plénipotentiaire, M. de Tallenay en devint le premier secrétaire. Ce fut en cette qualité qu'il assista au siége d'Anvers et qu'il entra un des premiers dans la citadelle. Le maréchal Gérard, qui commandait l'armée française, le députa au roi des Pays-Bas pour régler les conditions de la paix. Non moins agréable à ce souverain qu'il ne l'était au roi Léopold, il rapporta de sa part, au général de Chassey, le grand cordon de l'ordre néerlandais. La haute confiance que lui témoignaient les princes n'était égalée que par l'affection dont le maréchal Gérard lui donna les preuves. Au milieu de l'effervescence révolutionnaire excitée par l'occupation d'Ancône, le poste de premier secrétaire d'ambassade à Rome devint vacant; M. de Tallenay y fut appelé sur la recommandation du maréchal; et la rare distinction avec laquelle il s'acquitta des devoirs d'une position si délicate lui valut la bienveillance particulière du pape Grégoire XVI. Ses qualités furent mises dans un nouveau relief toutes les fois que l'absence de l'ambassadeur lui laissa le titre et les fonctions de chargé d'affaires. Il fut envoyé à Naples en cette qualité et y passa deux ans. Enfin en 1839, Louis-Philippe le nomma ministre à Hambourg. Cette ville, qu'il revoyait pour la seconde fois, fut sa résidence pendant dix ans. Il y acquit une connaissance approfondie de la politique allemande et s'initia à tous les secrets de ce grand pays, où la langue plutôt que l'esprit, sert de lien entre les gouvernements si divers qui le composent.

La révolution de 1848 trouva M. de Tallenay en possession de ce poste, plus important qu'éclatant, et, comme il n'était pas aussi facile d'improviser des ambassadeurs que des commissaires, le nouveau gouvernement eut le bon esprit de laisser généralement aux diplomates des régimes précédents le soin de représenter la France avec intelligence et honneur auprès des cours étrangères. M. de Tallenay fut même envoyé à Londres par M. de Lamartine en qualité de ministre temporaire, et y fut pendant huit mois l'organe de la politique extérieure, si modérée et si prudente, du gouvernement provisoire de la république. A peine de retour à Paris, il fut accrédité près de la diète germanique en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au moment même où la confédération allemande était menacée d'une subversion radicale. L'ancien ordre de choses s'y étant peu à peu rétabli et affermi, les lumières et l'expérience de M. de Tallenay y étaient devenues moins nécessaires; mais, retenu à Francfort par une prédilection toute particulière, M. de Tallenay ne demanda plus qu'à y terminer paisiblement sa carrière di-

plomatique. En 1856, il fit valoir ses droits à la retraite, et l'empereur, en la lui accordant, lui fit adresser, par son ministre des affaires étrangères, ses remercîments personnels pour tous les services qu'il avait rendus à la France.

La situation considérable que M. de Tallenay s'était faite en Allemagne, les nombreux amis qu'il y comptait parmi les hommes d'Etat et dans la plus haute société, le déterminèrent à y passer, même lorsque aucune charge officielle ne l'y retint plus, la plus grande partie de ses dernières années. Il n'en montra pas moins tout son amour pour sa patrie, non-seulement en revenant la visiter fidèlement chaque année, mais encore en défendant nos intérêts nationaux dans les journaux allemands et en tenant, avec un soin régulier, la presse française au courant des affaires germaniques. Il était l'auteur d'une correspondance, datée de Munich, qu'on lisait avec beaucoup d'intérêt dans le *Moniteur*, et qu'il continua jusqu'à sa mort, arrivée le 2 janvier 1863. Il adressa plusieurs fois aussi au journal la *France* des articles politiques fort remarqués.

M. de Tallenay aimait particulièrement la Franche-Comté, et il ne négligeait aucune occasion d'en donner des preuves. Etant secrétaire d'ambassade à Stockholm, il envoya à M. Weiss, pour la bibliothèque de Besançon, une caisse pleine de livres suédois les plus rares et les plus précieux. Son château de Châtillon-le-Duc, d'où la vue plonge et s'étend avec une rare magnificence sur la belle vallée de l'Ognon, était sa résidence préférée, et il lui consacrait la meilleure part de ses séjours annuels en France. Toujours occupé des besoins du pays qui l'avait vu naître, il donna généreusement à sa paroisse les vases sacrés qui lui manquaient et à sa commune un terrain dont l'acquisition lui était indispensable. Enfin, conformément à ses dernières volontés, ses restes mortels ont été ramenés du fond de l'Allemagne pour reposer dans l'humble cimetière de Châtillon.

M. le marquis de Tallenay avait reçu des souverains un grand nombre de décorations, qui témoignaient de leur haute estime pour son caractère et ses talents. Il était grand officier de la Légion d'honneur, grand cordon d'Isabelle la Catholique, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, commandeur de la Conception de Portugal, officier de l'ordre de Belgique et de plusieurs autres ordres étrangers. Il avait reçu en outre des ducs de Mecklembourg et de Nassau de magnifiques boîtes en or, ornées du portrait de ces princes et enrichies de diamants.

Peu de personnes se doutent de tout ce qui se dépense journellement d'éloquence ou d'esprit, dans les correspondances officielles et secrètes

des hommes éminents voués à la diplomatie, ni combien elles abondent en confidences des plus curieuses et des plus importantes pour l'histoire, en tableaux piquants, en portraits tracés de main de maître, en pages étincelantes de verve et de style, qui deviendront, un siècle ou deux après la mort de leurs auteurs, une mine d'or pour les explorateurs érudits et un objet d'admiration pour le monde lettré. Il serait d'un grand intérêt et même nécessaire, pour connaître et apprécier toute la valeur intellectuelle de M. de Tallenay, de pouvoir puiser dans le trésor des dépêches, si multipliées et si détaillées, qu'il a adressées pendant tant d'années à son gouvernement et qui forment comme une histoire secrète de l'Allemagne. Mais si ces précieux documents, par suite des nécessités de la politique, sont refusés, avec raison et pour longtemps encore, à la curiosité publique, il nous est permis d'y suppléer au moins dans une faible mesure en communiquant à nos lecteurs une pièce non officielle, mais simplement officieuse, où le diplomate franc-comtois se peint au vif et d'une manière assez saisissante, dans l'exercice de ses occupations habituelles, en même temps qu'elle jette un jour tout nouveau sur une situation et une personnalité importantes, encore peu éloignées du temps présent et pourtant déjà ensevelies toutes deux dans le tombeau de l'histoire.

En 1848, au moment où le général Cavaignac fut appelé à la tête du gouvernement français, il envoya, en qualité d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, un de ses amis, le général Leflô, officier fort honorable, mais qui avait beaucoup plus hanté les camps que les palais ou les chancelleries, et dont la vie s'était passée à poursuivre les Arabes beaucoup plus qu'à s'initier aux secrets des cours et au caractère des potentats ou de leurs ministres. Comme il avait grand besoin d'être guidé dans un monde si nouveau pour lui, M. de Tallenay, par son expérience consommée et sa connaissance intime des cours du Nord, parut mieux que personne à même de lui servir de guide et en mesure de donner au nouveau représentant de la France tous les renseignements de nature à faciliter ses débuts et à assurer le succès de sa mission. M. de Tallenay rédigea en conséquence pour le général Leflô, avec sa bienveillance ordinaire, les *Remarques confidentielles* qui suivent, et qui font autant d'honneur à son patriotisme qu'à son jugement.

« L'envoyé de la république à Saint-Pétersbourg trouvera dans le comte de Nesselrode, vice-chancelier de l'empire et ministre des affaires étrangères, un personnage discret, réservé, fort habile et d'un caractère essentiellement conciliant. C'est avec lui *exclusivement* que M. le général L... traitera d'affaires politiques. Son premier soin sera d'inspirer de la confiance au ministre russe et de

le convaincre, dès le début, de la sincérité et de la droiture de nos intentions, en abordant avec une certaine franchise les différentes questions qui agitent et partagent en ce moment l'Europe. Le rang élevé qu'occupe dans la hiérarchie militaire l'envoyé français lui facilitera ses rapports directs avec l'empereur. Il sera invité aux revues fréquentes de troupes que passe le monarque; mais il évitera de l'entretenir d'affaires politiques jusqu'à ce que l'empereur mette lui-même la conversation sur ce terrain, ce qui aura lieu d'autant plus vite qu'il remarquera moins d'empressement de la part de l'envoyé à l'y entraîner. L'empereur aime et estime au fond la nation française. Nos goûts militaires lui plaisent; il affectionne les détails de service, d'exercice, de casernement, d'uniforme; c'est, avec les récits de guerre, un sujet intarissable de conversation. L'envoyé s'attachera à captiver l'intérêt de Sa Majesté Impériale par le choix des sujets qui l'attirent de préférence. Tout ce qui touche à l'Algérie, au genre d'opérations militaires que la nature du pays commande, l'a, dès le début même de notre belle conquête, vivement préoccupé.

» L'envoyé français se montrera simple dans ses habitudes, mais digne dans sa tenue. Son langage sera modéré et très circonspect avec les entours de l'empereur, auxquels il s'abstiendra de causer de politique autant que possible, à moins que tel ou tel favori ou confident de l'empereur, le comte Orloff, le comte Czernichoff, etc., n'ait mission de lui parler sur quelque objet spécial. L'envoyé se montrera sans préjugés défavorables à l'égard de la Russie et de son gouvernement. Il s'attachera, au contraire, à faire prévaloir l'idée que, d'après les principes ouvertement professés par M. le général Cavaignac, notre forme républicaine n'exclut nullement les rapports de bonne harmonie avec les Etats les plus absolus, chaque peuple étant libre d'adopter les institutions qui lui conviennent. La république veut l'indépendance pour tout le monde; elle tient même à ce que l'équilibre européen, établi par les traités existants, ne soit pas ébranlé, sauf quelques modifications à apporter à la nature de certains rapports internationaux.

» La Russie, quoique spécialement intéressée dans l'affaire des duchés de Sleswig et de Holstein comme puissance prépondérante dans la Baltique et par suite des liens d'étroite parenté qui l'attachent à la maison régnante en Danemarck, ainsi qu'à raison de certains droits éventuels qu'elle conserve ou prétend conserver sur plusieurs portions des duchés, s'est cependant montrée, dès le principe de la querelle, animée des sentiments les plus conciliants. Elle n'a cessé de conseiller une transaction, même au prix de quelques sacrifices de la part du Danemarck. Aujourd'hui que l'Allemagne affiche des vues d'envahissement, notre politique nous rapproche du cabinet russe dans la conduite à tenir à l'égard du Danemarck et de la Scandinavie en général pour protéger cette nationalité. L'envoyé français aura donc à s'exprimer clairement et résolûment sur ce point avec le comte de Nesselrode. La France, la Russie et l'Angleterre auront à s'entendre afin de mettre une digue à l'ambition de la nouvelle Germanie en terminant le plus tôt possible un conflit qui menace d'embraser l'Europe. Un armistice, basé sur l'évacuation complète de part et d'autre du duché de Sleswig, à l'exception d'une milice ou gendarmerie de sûreté pendant la durée des négociations pour la paix définitive, serait peut-être le meilleur préliminaire à établir.

L'attitude de la Russie vis-à-vis de l'Allemagne est à la fois expectante et menaçante, mais non agressive. L'empereur se regarde comme garant du maintien des traités de 1815, en ce sens qu'il n'en admet la modification que du consentement de toutes les parties alors contractantes. Il ne saurait se prêter volontiers, pas plus que nous, à l'application de ces théories germaniques d'accaparement de toutes les contrées parlant le même langage. Il laissera l'Allemagne modifier à son gré ses institutions intérieures en tant qu'elles n'annuleront pas les nationalités spéciales et distinctes qu'elle renferme dans son sein. C'est encore un point de rapprochement entre nous et la Russie, car pas plus qu'elle nous n'avons d'intérêt à voir l'Allemagne revêtir la forme unitaire et étendre ses limites aux dépens de ses voisins. Si nous n'avons pas à prescrire à l'Allemagne la forme fédérative, nous pouvons du moins la lui conseiller.

» L'entrée des Russes dans les principautés du Danube ne saurait, en ce moment, nous causer de bien sérieuses alarmes. C'est au cabinet ottoman à suivre les conseils prudents de ses amis et à se mettre en mesure de parer aux éventualités. Il serait extrêmement à désirer que la France et l'Angleterre se missent d'accord à Constantinople pour diriger le divan dans cette circonstance délicate, plus menaçante pour l'avenir que dangereuse dans le présent.

» La partie la plus épineuse de la mission de l'envoyé de la république est, sans contredit, la question italienne. M. le général L... s'attachera à faire comprendre à l'empereur que nous agissons à l'égard de ce pays dans des vues purement désintéressées. Il répétera souvent que les vœux les plus sincères du gouvernement de la république sont d'arriver au but de l'affranchissement de la Péninsule italique par des voies pacifiques. Il ajoutera qu'une saine politique conseille à l'Autriche de prêter les mains à un arrangement basé sur des nécessités impérieuses qu'on ne saurait méconnaître, en réclamant au besoin le concours du cabinet russe pour décider la cour de Vienne à écouter la voix de la modération, des sacrifices opportuns pouvant seuls sauver et l'Autriche et l'Europe des malheurs d'une guerre générale. L'envoyé français aura besoin de toute sa sagesse, de toute son habileté, pour vaincre les préventions de l'empereur à notre endroit sur le chapitre de l'Italie. Les assurances de M. le général Cavaignac dont il sera porteur, en raison même du caractère loyal qui distingue le chef du pouvoir exécutif, seront d'un grand poids auprès de l'empereur, et ce sera toujours le meilleur argument à employer pour convaincre le cabinet russe de notre désintéressement.

» Lord Bloomfield, ministre de la Grande-Bretagne à la cour de Russie, sera pour M. le général L... un collègue excellent. Cet agent anglais, d'un caractère parfaitement honorable, s'est fait une bonne position à Saint-Pétersbourg, où il est généralement aimé et estimé. Il a de l'expérience et pour nous beaucoup de bon vouloir. M. le général L... pourra s'adresser à lui en toute confiance pour certains détails de la vie diplomatique sur lesquels on a toujours plus ou moins besoin d'être renseigné dans une localité nouvelle.

» *P.-S.* L'empereur, dans ses conversations politiques avec les agents étrangers, se laisse souvent entraîner un peu plus loin que son ministère ne le souhaiterait. L'envoyé français aura soin, après les entretiens de cette sorte,

d'en référer au comte de Nesselrode, qui réduira les *dires* du monarque à leur expression réelle ainsi qu'à leur portée véritable. »

En ouvrant les yeux, après quinze années, sur cette rapide et vivante esquisse de 1848 et en reportant sa pensée au temps présent, on n'observe pas sans émotion que les personnages qui y occupaient la plus grande place ont tous disparu de la scène du monde avec celui qui tenait le crayon; tandis que les luttes, les difficultés et les compétitions de la politique internationale sont demeurées tout entières, comme les passions humaines qui en sont la source et l'aliment. On sent mieux le prix des rares qualités de prudence, d'attachement patriotique et de bienveillance générale qui se peignent si bien sous la plume de M. de Tallenay ; on le connaît, on l'estime, on l'aime davantage lui-même, et le désir vient naturellement au cœur de voir la France trouver souvent des serviteurs aussi dévoués, aussi distingués, aussi dignes d'elle.

JULES SAUZAY.



LA MAISON DE HOLMBY

(HOLMBY-HOUSE).

RÉCIT DU VIEUX COMTÉ DE NORTHAMPTON.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

CHAPITRE Ier. — LE VIEUX CHÊNE.

L'équipage de Pytchley a laissé courre. Bravo! l'équipage de Pytchley a forcé son renard. Bravo encore! Non que ce soient là des événements inusités pour cette meute active et bien créancée, non que ce succès l'enorgueillisse d'une manière particulière; mais on ne voit guère plus de deux ou trois fois par saison un laisser-courre comme le dernier, qui mérite une mention spéciale.

C'est une curieuse manie que l'attrait qu'offre la chasse à courre à la population rurale de la Grande-Bretagne, depuis le pair jusqu'au paysan : entre tous les descendants de nos ancêtres scandinaves, nous semblons seuls en avoir hérité. Cette manie, qui survit à l'amour, à l'amitié, à la littérature, au désir du gain, à tous les moyens qu'emploie notre pauvre nature humaine pour dépenser son plus cher trésor, le temps, semble ne jamais fleurir plus vigoureusement que quand santé et force physique, choses si nécessaires à son exercice, nous ont quittés pour toujours. Dans notre *bouillante jeunesse,* on nous a inoculé, à nous aussi, cette maladie, et ces symptômes n'ont jamais pu disparaître complétement de notre constitution. Il fut un temps où notre cœur battait vite et fort au premier sifflement d'un chien; nos joues se coloraient et nos yeux brillaient quand nous voyions les genêts agités par l'équipage affairé; notre sang précipitait sa course tandis que nous prêtions l'oreille au cri lointain qui annonçait le départ de l'animal, ce véritable commencement de la fête équestre! Quel plaisir alors d'être emporté à toute allure par un ardent et beau cheval qui nous fait sentir ainsi qu'à lui-même un

plaisir qu'augmente encore une association fondée sur une confiance si mutuelle ! Quelle joie de diriger sa course avec ardeur et sang-froid au milieu de la foule des cavaliers, et, sans se laisser détourner par des chevaux exaspérés ni par des cavaliers timides, d'atteindre la place qu'on s'était choisie depuis longtemps déjà. L'obstacle est grand, dur et dangereux ; la main, l'assiette et la justesse du regard nous aident à atteindre en sûreté l'autre bord ; alors, les rênes tendues, la tête haute et la main basse, nous piquons à la suite du rapide équipage ; nos bons amis sont à droite et à gauche, mais il n'y a pas une âme entre nous et la meute.

Hélas ! hélas ! *post equitem sedet atra cura*, il peut s'attacher même à l'habit rouge du *sportman* et rester en selle quoiqu'en sautant une barrière du comté de Northampton ; mais, quoique le bon cheval porte ainsi une double charge, il n'en sent pas le poids, et bien affligé doit être le cœur du cavalier qui reste triste dans un moment comme celui-ci. Ainsi qu'un voleur repenti le remarquait à l'aumônier, au pied même de la potence : « Ah ! je me repens bien sincèrement de mes péchés, et ce» pendant un temps de galop dans une lande, sacristi ! que c'était » agréable ! »

Aussi maintenant, les jours de notre pèlerinage ici-bas commencent à se faner et à approcher de la chute des feuilles ; bottes et culottes ont cédé la place aux couvertures de flanelle et aux bas de laine ; la goutte et les rhumatismes nous avertissent que notre santé craint également l'humidité du jour et les libations de la nuit ; notre tranquille *cob* (1), autrefois la propriété d'un évêque de la basse église, devient trop difficile pour nous et fait le but des secrets désirs de l'aîné de nos petits-fils, qui trouve que son poney est à peine assez fort pour lui ; malgré tout cela, nous regrettons encore les joies brillantes de notre jeunesse et nous avons une tendresse puérile pour les bottes et l'habit rouge, le claquement du fouet, l'écho des bois, et tous les accessoires et équipements de la chasse à courre.

« Quel beau jour de chasse ! » remarquions-nous tout haut en parlant à notre canne et montant péniblement la colline de Holmby, et en nous arrêtant à admirer pour la centième fois la grandeur de la vaste et verte plaine qui sous nos pieds s'étend au loin du côté du levant et du couchant : de beaux arbres sont épars çà et là, et les bois imposants d'Althorpe couronnent des terrains qui s'élèvent vers le midi. « Quel beau jour de

(1) *Cob*, cheval tranquille, fort, près de terre et bien doublé ; trop lent pour la course et la chasse.

» chasse! » Le ciel est pommelé de gris, et l'on sent une brise odorante qui donne naissance aux boutons et aux grâces que fait germer, par centaines, le printemps,— un vrai jour où autrefois nous aimions à cueillir les premières violettes à peine écloses. *Eheu! fugaces.* Qu'est-ce qu'une violette que l'on ne saurait plus offrir à personne? Mais c'est un jour plein de beauté et de promesses, et tel que l'a si gracieusement décrit George Herbert :

« Douce journée, fraîche, calme et brillante, où se marient doucement » la terre et le ciel, une douce rosée pleurera ce soir ta fin, car tu » mourras! »

Cependant la journée est un peu humide pour qu'un vieux monsieur pesant près de quinze *stone* (1) puisse escalader une pareille hauteur; nous nous appuyons donc sur notre bâton, essuyant notre front trempé de sueur, et appuyant notre dos contre le tronc d'un beau vieux chêne planté à un jet de pierre de la muraille qui enclot tout ce qui reste de l'ancien palais de Holmby. Nous avons l'habitude de rêver les yeux ouverts (les gens grossiers appellent cela muser), et nous nous perdîmes bientôt dans de longs regards rétrospectifs. Nous nous tirions du labyrinthe à l'aide de l'écheveau illusoire que nous appelons bonnement l'histoire, et nous commencions par l'instant où nous supposions que le chêne avait été planté. Nous dévidions doucement les guerres des Roses pour arriver aux joyeux temps du « gros roi Henri ; » nous complimentions l'arbre qui, par sa position retirée, n'avait pu faire partie de la flotte qui aida à foudroyer l'invincible Armada, puis nous calculions sa taille et sa croissance prospère sous le règne pacifique du pédant couronné que des parasites écossais appelèrent « le gentil roi Jacques; » nous pensions ensuite combien ses beautés avaient dû être appréciées par son malheureux fils, qu'on n'a certainement jamais pu accuser de manquer de respect aux belles choses. « Ici, pensions-nous, sous ces branches vénérables, sous cette ombre imposante, combien de fois l'infortuné Stuart, le roi martyr, n'a-t-il pas.... — Holà! qu'est-ce là? — Un chien qui donne, aussi vrai que nous existons, pécheur et goutteux que nous sommes; mais goutteux ou non, il y a douze mois révolus que nous n'avons vu de meute, et nous nous traînerons plus loin pour les voir. Doucement, voilà le renard! renard forcé par tous les charmes de Diane! » Et soudain nous poussons un hurlement prolongé qui, nous nous en flattons, ne manque pas de mélodie, et que nous renonçons à faire connaître au lecteur, excepté par une

(1) *Stone*, poids de 14 livres anglaises.

démonstration orale. Autrefois, nous prétendions faire cela assez bien, et l'effet en est imposant, sinon harmonieux, quand on a une face rubiconde et bien nourrie, et un doigt dans l'oreille. Oui, le voilà, le renard, qui marche à petits pas, son dos porte la hotte, sa fourrure traîne à terre emmêlée et souillée de boue; il a la queue basse et tire la langue; sa grande figure rusée est triste et décèle un épuisement complet; il est si attentif à ceux qui le poursuivent qu'il se détourne à peine au moment où nous le saluons.— Le voilà sur ses fins, faisant son dernier effort: pas un fourré ni un terrier à deux milles (1) à la ronde, et dans le champ voisin est le meilleur équipage d'Angleterre, altéré de son sang. Il a presque atteint le vieux chêne! Un, deux, trois chiens blancs ont traversé la haie, et tous les autres suivent, semblables à un torrent qui a rompu ses digues. Comme ils s'allongent, montant et descendant les sillons, le poil hérissé, le nez en terre, les yeux fixés sur lui et brillant d'une haine sauvage et instinctive! Il ne fait plus que se traîner maintenant; mais comme Harmony et Fairplay (2) s'approchent, il se retourne et leur montre une longue rangée de dents brillantes et respectables. Ils roulent ensemble tous trois. Marplot et Marygold (3) sont sur eux, la foule avide des chiens se rue, on entend la haie qui se brise, et Charles Payne est à bas de son cheval et au milieu de ses chiens. On entend encore un bruit étouffé qui grince comme celui d'une scie au-dessus même des jappements de la meute, et avant que Charles, qui est cependant un modèle de politesse, ait eu le temps de nous tirer sa casquette, (il nous prend pour le curé et par conséquent pour un conservateur sinon un chasseur de renard), il l'élève en l'air et annonce par un bruyant *hallali* la fin de ce qu'on appellera « l'un des meilleurs laisser-courre » de la saison. » Heureusement il y en a comme cela au moins une fois tous les quinze jours.

Hallali donc! A ce moment, trois ou quatre *sportmen* sont déjà arrivés, l'un en sautant et les deux autres en traversant la haie qui cache encore le reste des chasseurs à nos yeux empressés. Une barrière s'ouvre bientôt, et l'on en aperçoit une demi-douzaine, dont deux habits (4) noirs. Il y en a bien encore un bon nombre qui arrivent et une plus grande

(1) Le mille anglais est au kilom. comme 3 à 4.
(2) Harmonie et Jeu loyal, noms de chiens.
(3) Déjoueur de ruses et Marie Dorée, id.
(4) En Angleterre, les chasseurs de profession portent l'habit rouge; ceux qui ne font de la chasse qu'un délassement momentané, ou les très jeunes gens, portent seulement des vêtements sombres.

quantité qui n'arriveront jamais. Ce n'est pas étonnant; les pâturages du comté de Northampton en sont remplis, et ils sont semés tout le long du pays. Ceux qui sont vraiment là semblent ravagés et échauffés et fort satisfaits d'eux-mêmes, tandis qu'ils sautent à bas de leurs chevaux exténués; ils causent, rient et gesticulent tandis que Charles Payne jette le renard aux chiens en les encourageant d'un autre *hallali*, et les aboiements de l'attente se transforment en grognements de satisfaction. « Bien chassé? » demandons-nous au premier fouette-chien occupé à apaiser un différend entre Comtesse et Caroline, qui se disputent un morceau de choix. « Magnifique, Monsieur, magnifique, » répond cet affable fonctionnaire, dont la cap (1) et tout un côté sont couverts d'un emplâtre de boue et qui a l'air aussi content que si on venait de lui faire un présent de cent livres sterling (2). « Nous l'avons amené depuis les genêts de Sulby » et sur la plus belle partie de *nos* terres ; pas de défaut qu'un seul à Cottysbrock, et l'animal ne s'est pas remis une fois pendant tout le temps! » Il y a onze milles s'il y a un *yard* (3), et je compte une heure quinze » minutes entre le moment où je l'ai lancé à vue et celui où nous l'avons » porté bas dans ce pré, juste entre les jambes de Votre Révérence. Hallali, » mes beaux! Pille! pille! » On allume les cigarres, on se félicite, on donne au bai, au noir et à l'alezan la portion de louanges qui leur revient et qui rejaillit sur le flatteur, comme par exemple: Votre cheval vous a joliment porté, mon cher, et dans des endroits pas faciles! *Je ne vous ai pas quitté d'un pas.* A force d'entendre des versions différentes et des opinions contradictoires, nous finissons pourtant par avoir une idée assez exacte du laisser-courre, et tandis que ses exploits remplissent petit à petit notre imagination encore enthousiaste, nous éprouvons un amer regret en pensant que nous ne marcherons plus à de pareilles allures.

Cependant nous y assistons en esprit, car il n'y a pas dans ce pays un yard de terrain, un champ ou un obstacle, que nous ne connaissions : nous ne pouvons plus prendre part au jeu, mais il nous semble en connaître parfaitement la marche. Nous voilà donc en esprit sur un bon cheval côte à côte avec Jack Woodcock au moment où il découvre le renard remis là-bas au coin des genêts. L'animal est allongé, robuste et nerveux; le bout de sa queue touffue est blanc, et tandis qu'il se dérobe

(1) *Cap*, toque dure de velours noir.

(2) 2,500 fr.

(3) *Yard*, mesure anglaise qui correspond à ce qu'on appelait autrefois une verge en France.

dans le pâturage voisin, il la secoue comme pour nous dire en raillant : « *Allez-y gaiement comme toujours, mes braves amis !* Pressez et poussez, » sautez et fracassez ! Plus vous irez, plus je serai content ! »

« Tayaut ! » hurle notre ami Jack debout sur ses étriers. « Trrram ! » répond le cornet de Charles Payne du milieu des genêts. Le propriétaire du couvert (1) en tourne rapidement le coin. Soyez tranquille, il ne veut pas perdre son avance et saura s'en servir. Par deux et par trois, les chiens se précipitent à travers la haie ; en voilà déjà une vingtaine sur la voie ; le reste, dressant les oreilles, rallie au plus vite. Enfin, d'un commun effort, ils mettent le nez à terre et arpentent les prés, rapides et muets. Un lancer comme celui-ci est un passe-temps digne des dieux !

Notre coursier imaginaire se ralentit, le Pégase qu'a créé notre plume seule se retient; il se met tranquillement dans la main, et une heureuse chance nous permet de le mettre au trot et de regarder autour de nous. Sept ou huit hommes sont aux chiens ; une demi-douzaine d'obstacles difficiles, un mille ou deux de course, nous ont débarrassés du plus grand nombre, quoiqu'on les voie passer par l'ouverture d'une barrière, non loin de là : que l'équipage tombe malheureusement en défaut, et ils arriveront encore bien à temps pour gêner considérablement. Mais non ; les chiens percent toujours. « En avant ! » dit Charles Payne, enfonçant son cornet dans sa sacoche et rassemblant son cheval devant une barrière. « En avant ! » répète M. Villiers, la franchissant vivement à droite. « En avant ! » ajoute M. Cust, fracassant la plus haute barre dans son élan. « Par ici ! » crie un habitué de Melton (2) à un malheureux apprenti cavalier dont le cheval l'entraîne vers la portion la plus inabordable de l'obstacle. « Bien fait ! » se dit l'habitué, tandis qu'il retombe sain et sauf dans le champ de l'autre côté, et que l'apprenti est précipité à terre la tête la première. Jack Woodcock sourit agréablement et prend la tête de la chasse. Trois ou quatre chasseurs atteignent encore le champ de différents côtés; l'un d'eux, quoique en habit noir, franchit tranquillement la barrière sans la faire ouvrir. Un cheval, débarrassé de son cavalier, court après la chasse au galop précipité et les rênes flottantes ; et l'équipage, réchauffant la voie, marche droit vers la plaine de Naseby.

C'est maintenant que chacun fixe la tête de son brave cheval et mé-

(1) On appelle en anglais *covert* (couvert) des massifs de genêts, bruyères, épines et autres menus bois, où se remettent les renards.

(2) *Melton*, lieu où se rassemble annuellement en Angleterre la fleur des *sportmen* (chasseurs à courre, *gentlemen-riders*, etc.).

nage ses forces le plus possible avant de parcourir le sol détrempé de ce classique terrain. La plaine de Naseby a fatigué plus d'un cheval, depuis les coursiers qui composaient les escadrons tonnants des cavaliers sous les ordres du bouillant prince Rupert, jusqu'aux pur-sang exténués de Jersey et d'Allix, de Cooke et de Knightley, héros d'il y a cinquante ans, reproduisant seulement une image de la guerre sur cette plaine, théâtre de tant d'événements. Oui vraiment, même de nos jours, quand la charrue a sillonné sa surface marécageuse, quand le drainage et la culture perfectionnée ont assuré les pas de l'homme et des animaux, plus d'un cheval haletant, plus d'un cavalier harassé, peuvent encore témoigner de l'épuisement que peut produire ce sol noir et gluant; maint habit taché de boue, maint coursier embourbé, déplore la noble ardeur qui pousse son maître à poursuivre la meute rapide sur un pareil terrain après une pluie de trois jours seulement.

Quelques cavaliers commencent à espérer que le renard a pu se remettre dans les épaisses broussailles de *Naseby thorns*, et que la fin d'une pareille randonnée sauvera leur propre réputation et celle de leur cheval. Mais un paysan, sur la colline, là-haut, crie à se faire éclater la gorge. Notre renard perce toujours en avant; il est échauffé par la vitesse avec laquelle on a fait les derniers milles, et n'a aucune envie d'entrer sous le couvert.

« Pas la peine d'enlever, Charles, » remarque M. Villiers, qui a entendu le paysan au loin et montre les chiens suivant chaque crochet de la voie, semblables à des pigeons portés sur leurs ailes.

« Quand même : on ne pourrait pas s'approcher! Hardi là! » répond Charles, forçant son cheval à percer une haie noire bien élaguée et s'embourbant jusqu'aux jarrets de l'autre côté. Il n'y a plus d'espoir d'un défaut maintenant, et le loustic de la chasse remarque : « S'il ne s'arrête au Tally-Ho, il ira peut-être jusqu'au Texas. »

Le corps aventureux des traînards fait paraître à chaque poteau indicateur toute la confiance qu'il a en lui-même : il se trouve fort en retard et très embarrassé devant deux chemins parallèles, également sûrs et menant tous deux dans la direction de la chasse. Il se divise donc en deux colonnes empressées, dont aucune ne reverra probablement l'équipage aujourd'hui.

Nous voilà repartis, laissant les genêts de Tally-Ho à notre gauche; nous montons la colline vers Hazelbeech, suivant les beaux vieux arbres qui s'élèvent sur la crête, et avançant toujours vers la large et verdoyante vallée de Cottysbrooke, étendue devant nous en panorama, bordée de

collines boisées, parsemée de grands arbres, et souriant, dans sa tranquille beauté, sous les rayons bigarrés d'un soleil de février.

Voilà un défaut! Dieu merci. Pégase commençait à en avoir terriblement besoin. Il a râclé bien fort le dessus de la dernière barrière, et ses jambes de derrière sont retombées dans les deux derniers fossés. Une demi-douzaine d'hommes sont encore aux chiens, mais leurs chevaux ont l'air d'en avoir bientôt assez, et nous inclinons à penser qu'un ou deux des cavaliers commencent à désirer la fin. La campagne, à plusieurs milles en arrière, est parsemée de cavaliers de toute espèce et de toute couleur. Un enfant, monté sur un poney, a coupé le chemin au renard sans le gagner de vitesse. Charles Payne opine que *sa culotte doit être trop échauffée* pour se fourrer dans des genêts, et fait avancer les chiens à droite vers les plantations. Fairplay remue la queue et donne un ou deux coups de gorge pour faire rabattre ses camarades sur la voie.

« Yvala! ma vieille! » crie Charles dans l'incompréhensible langue des piqueurs.

« Elle a toujours raison, la vieille chienne, » remarque M. Villiers, qui a tourné un instant la tête de son cheval Olympien du côté du vent.

« *Trrrran*, » fait encore le cornet, et comme s'il venait de quitter le chenil, l'équipage, rempli d'une infatigable énergie, repart dans *Pursar's-Hills*, et traverse en bas les vastes pâturages pour remonter plus loin; le premier cavalier peut à peine suivre à un champ de distance; mais un arrêt et un léger balancer sur la route de *Welford* permettent à Pégase et à ses camarades de les rattraper encore.

C'est maintenant un travail et une peine, mais une peine légère et joyeuse. Et cependant l'on peut à peine appeler plaisir ce dont on désire la fin. Nous espérons tous maintenant, fort dévotement, de forcer au plus tôt le vaillant renard, de crainte qu'il ne force nos vaillants chevaux. Le plus pur-sang de Newmarket n'est que mortel après tout, et Pégase, sur ses épaules, s'appuie sans discrétion sur la main de son cavalier.

En descendant la colline, entre Creaton et Holywel, cela marche encore un peu; mais quoique Olympien franchisse le ruisseau, nous autres nous passons dedans. Nous n'avons plus de fausse vanité et ne regardons plus en pitié les brèches, ouvertures ou autres passages faciles. Tout est comparaison dans ce monde : un médecin de village, monté sur son hack (1) qui sort de l'écurie, est d'avis que nous allons bien doucement;

(1) *Hack*, cheval de promenade.

mais nous sommes d'une autre opinion, et Pégase aussi, et la vieille chienne aussi, et le renard aussi.

Celui-ci ne marche plus si droit. Les chiens montent et descendent comme s'ils chassaient un lièvre, et nous croyons être tout près de notre renard. Mais voyez là-bas les corbeaux qui s'abaissent vers un point noir. C'est notre animal de chasse, se dirigeant droit vers les couverts d'Althorpe. Il ne les atteindra pas, les chiens sont sur lui et le portent bas dans la vaste prairie de Holmby-house, sous le vieux chêne.

Notre rêve est fini; chiens, chevaux et chasseurs sont retournés au logis. L'enthousiasme s'est évaporé, et n'a laissé que le découragement qui le suit ordinairement. Nous restons seul, tout seul, sous le vieux chêne. Qu'est-ce donc que la vie à le bien prendre, sinon un rêve? Qu'est-ce que le bonheur? Un rêve. — Réputation, gloire, amour, ambition? Rêves que tout cela, et le réveil en est amer.

Faisons donc rétrograder l'aiguille de notre horloge d'un ou deux siècles, alors que le vieux chêne était imposant et vigoureux comme aujourd'hui : son branchage était vaste, son tronc noueux, sa stature majestueuse. Pour nous, créatures d'un jour, et pour la courte mesure de notre existence ici-bas, quelle n'est pas la leçon que nous donnent ces géants de la végétation! Comme ils nous dépassent en longévité! Comme notre triste hiver est différent du leur, auquel succèdent, chaque année, les promesses du printemps! Comme ils s'étendent et montent vers les cieux, tandis que nous rampons vers la terre! *Væ mihi!* mes maîtres, ce serait un triste monde s'il n'y avait rien au delà. Vraiment un triste monde! Encore une fois, retardons notre horloge et rêvons encore.

CHAPITRE II. — Une chasse au faucon.

L'oiseau naquit sur un gros rocher couvert de neige, qui domine la côte de fer de l'Islande. L'aire paternelle, juchée à des centaines de pieds au-dessus du niveau de la mer, était jonchée d'os, de plumes et de toutes les dépouilles guerrières dont ses ancêtres firent leur proie. Le sang tout chaud que répandaient leurs victimes encore vivantes, nourrit son enfance, et sa jeunesse fut élevée à voler au loin sur l'océan bouillonnant; aussi son courage ne sut pas trembler, ni son aile faiblir.

Mais, une belle nuit claire et froide, un hardi montagnard qui par plaisir et par état courait des dangers dont un homme tranquille fris-

sonne rien qu'en en lisant le récit, apparut devant le nid et fascina l'oiseau en lui montrant sa face humaine, semblable à celle de Dieu, et qu'il ne connaissait pas encore. Le faucon pouvait bien s'étonner, car le roc était à pic et s'enfonçait perpendiculairement et bien avant dans l'Océan. L'aire était accrochée à plus de cent pieds plus bas que le sommet de la côte, et la tête tournait en regardant au-dessous la mer sombre qui s'agitait et se brisait. Trois brins d'une corde dans la main engourdie d'un compagnon séparaient seuls le montagnard de l'éternité, et cependant son courage était calme et sa main sûre; sa figure n'était pas même pâle. Tranquillement, il choisit dans l'aire l'oiseau qui promettait le plus, et le faucon, dont la vie essentielle avait été la liberté, sauvage comme les vents et les flots, dut vivre captif pour toujours.

D'abord il languit tristement : son œil brillant se voila, son plumage se ternit, ses ailes perdirent leur force et leur élan. Son cœur de faucon sauvage se brisait, mais l'habitude et la discipline prévalurent. Son esprit hautain, à moitié gagné, à moitié soumis, céda à l'influence combinée de la douceur et de la violence. Avant même d'aborder en Angleterre sur un vaisseau marchand, il se perchait déjà, résigné, sur le pont, se chauffant au soleil, bercé par l'air pur de la mer. Il recevait volontiers sa nourriture de la main qu'il avait autrefois déchirée. Il était apprivoisé enfin, ce sauvage oiseau; prêt au leurre (1), au jet (2), aux sonnettes (3), il allait devenir, par le dressage de l'homme, l'ennemi invétéré de tous ceux de son espèce. Aussi le vendit-on pour dix pièces d'or à un seigneur du côté du nord, qui, connaisseur en chevaux, *more suorum*, le troqua à sir (4) Giles Allonby contre un palefroi gris-pommelé. Le voici donc, entravé et chaperonné sous les vieux chênes de Holmby, certainement le meilleur faucon de beaucoup à quarante milles autour de la belle ville de Northampton.

Tel est l'avis du fauconnier qui se tient là-bas, portant suspendu à ses larges épaules son perchoir garni de ses élèves encore chaperonnés : il parierait son pourpoint le plus neuf et même son cadeau d'étrennes, pour le succès de l'oiseau d'Islande, l'orgueil de sa fauconnerie. Tel est l'avis de son aide, souple et agile garçon qui retient à grand'peine ses beaux épagneuls en laisse, et tient à son opinion avec toute la joyeuse

(1) Figure d'oiseau que le fauconnier porte sur lui pour rappeler son faucon.
(2) Entrave avec laquelle on attache le faucon sur son bloc.
(3) Qui garnissent le chaperon du faucon.
(4) Lorsque le mot *sir* remplace devant un nom celui de monsieur, c'est que le titulaire est chevalier ou baronnet.

opiniâtreté de ses seize ans. Tel est l'avis des deux domestiques, qui ont l'air de si bons vivants, et semblent n'avoir autre chose à faire qu'à lâcher de grosses plaisanteries anglaises pour en rire avec de grosses figures anglaises. Tel est l'avis de la jolie Grace Allonby, dont le caractère est de caresser et d'aimer tout ce qui peut se trouver à sa portée. Tel est enfin l'avis du brave sir Giles, qui, pas plus tard qu'hier soir, a bruyamment vanté son favori tout en buvant son *claret* (1), et semble prêt à faire concourir son faucon avec tout ce qui porte des ailes.

« Qu'ils viennent, dit le bon vieux chevalier, qu'ils viennent et apportent leurs bourses. Milord Vaux, milord Montagne, milord Goring, » Colepepper, Carnarvon, et le reste, à cinquante milles à la ronde, ou » même dans toute la Grande-Bretagne, pair ou puritain, cavalier ou tête » ronde, toujours exceptant les faucons de Sa Majesté sacrée, bien entendu; qu'ils viennent avec tous leurs faucons, et « Diamant » luttera » contre eux tous ! »

C'était pour voler l'oiseau une superbe matinée : le ciel était clair et bleu, pommelé par endroits de petits nuages gris; des gouttes de rosée brillante étaient suspendues aux ronces et aux épines, tandis que la terre exhalait une odeur nouvelle et vivace de son fertile sein, humecté mais non mouillé par la douceur de la dernière pluie. Que l'alouette bruyante chantait gaiement en s'élançant avec joie vers les cieux, un point noir sur ce bel et profond azur ! que la lumière du ciel brillait douce et agréable sur les terrains élevés ! que les parfums de l'air libre et frais étaient savoureux ! Le plaisir s'étendait à tous les sens, aux yeux, à l'ouïe, à l'odorat. Quelle matinée pour voler l'oiseau, ou pour se livrer en plein air à n'importe quel exercice masculin et vigoureux !

« Le chevalier est en retard ce matin, » remarqua le fauconnier, homme de peu de paroles et concentrant sur sa profession toutes ses facultés; « et voilà déjà le vent qui change, » ajouta-t-il en jetant un regard inquiet vers le ciel, tandis que Diamant se trémoussait sur son perchoir, faisait tinter ses sonnettes, et remuait sa tête chaperonnée avec une impatience naturelle à son espèce.

« On buvait à la santé du roi hier au soir, » remarqua un des domestiques, lançant un coup d'œil à son camarade. « La boisson et le dévoue» ment au roi rendent la tête lourde le lendemain matin; n'est-ce pas, » Guillaume? Il me semble que tu faisais sonner tes chansons à l'office, » toi aussi? »

(1) Vin rouge de Bordeaux.

Guillaume fit un signe d'assentiment, comme pour dire : Je suis l'exemple de mes maîtres; mais il ne répondit pas un mot. Il est vrai qu'alors les séances prolongées à table, les grands flacons et les santés à porter, étaient les habitudes journalières de l'époque. La bière forte coulait aussi libéralement au vestibule que le vin rouge à la salle à manger ou au salon.

Cependant on se remue dans le groupe arrêté sous le vieux chêne; l'œil du fauconnier brille, les domestiques retombent dans une attitude de respectueuse attention, les épagneuls remuent la queue en gémissant et tendent leur laisse, tandis que trois cavaliers approchent. Ils gravissent la colline à un bon galop, ils traversent la pelouse unie, vêtements flottants, fers résonnants et chevaux ronflants, et répondent au salut de leurs gens avec cette franche courtoisie qui est toujours la marque de la bonne éducation et de la naissance.

« Quelle matinée pour nous, mes enfants ! » remarque sir Giles à ses serviteurs; et un bienveillant sourire égaie sa figure rubiconde, toujours belle et noble, mais sillonnée de rides nombreuses et profondes, suite ordinaire d'une vie passée au milieu de beaucoup d'activité et d'inquiétude, de bien des dangers et de quelques excès. « Nous avons levé un » couple de hérons en passant le long de la rivière à Brampton, et puis-je » ne jamais voir un vol moins beau que celui fourni par l'un d'eux ! Ha! » Diamant ! est-ce qu'on ne reconnaît pas la voix du vieux maître? Ici ! » sur le poing, ma vieille ! Doucement ! doucement ! » et sir Giles caresse l'oiseau encore chaperonné et passe la main doucement sur les plumes de son cou, tandis que celui-ci s'élance sagement et prend sa place accoutumée sur le gant du vieux cavalier.

Sir Giles Allonby était un spécimen du vieux gentilhomme anglais, tel qu'aucun autre pays que l'Angleterre ne peut en produire ; les troubles du siècle, où le hasard l'avait jeté, devaient faire ressortir toutes ses qualités et tous ses défauts. De figure il était grand, mince et nerveux, bâti pour être un cavalier, un homme d'épée ou un sportman; il devait réussir à tout exercice du corps pour lequel il fallait être fort, prompt et agile. Les plaisirs de la campagne et des camps l'avaient rendu semblable à du fil de fer; mais les mêmes causes s'ajoutant à l'habitude de boire beaucoup, en durcissant la beauté presque efféminée de sa figure, lui avaient imprimé un type qui jurait étrangement avec le modelé délicat de ses traits mignons et les joyeux regards de ses yeux d'un bleu clair. Il semblait contradictoire que sa figure ovale fût si hâlée et bronzée par la guerre, que sa moustache bien taillée et sa royale pointue fussent si

blanches, ses cheveux bouclés gris et clairsemés. L'homme intime répondait chez lui à l'homme extérieur : généreux, enthousiaste et chevaleresque, il était aussi plein de passion, de préjugés et d'obstination. Prompt à venger une insulte en frappant du poing ou de l'épée, il eût pardonné et embrassé son ennemi le plus acharné, si ce dernier eût fait la plus petite avance. Il ôtait son chapeau en entrant dans la cabane du pauvre, et parlait à sa femme avec autant de courtoisie qu'à une duchesse, mais il n'y avait pourtant pas un cavalier qui eût un respect plus aristocratique pour ce qu'il appelait la race. Aucun de ses ancêtres normands n'exprima un plus grand mépris en comparant la boue qui circulait à peine dans les veines du paysan, au fluide généreux qui réchauffait les siennes. Quoiqu'il jetât ses pièces d'or à tous ceux qui lui en demandaient, il pressurait violemment ses vassaux, et pour enrôler des hommes et des chevaux au service du roi, il ne s'arrêtait pas devant des actes qu'on appellerait maintenant actes de violence et de rapine. Il perdit sa femme, qu'il avait aimée de l'ardeur sans limite avec laquelle une nature comme la sienne devait aimer une femme bonne, belle, douce et généreuse. Le dévouement au roi, qu'il appelait loyauté, devint alors le seul but de sa vie, et Grace elle-même, sa charmante fille Grace, ne venait pour lui qu'après son souverain, et pour la cause de ce souverain il n'eût pas hésité à sacrifier même son enfant, si douce, si respectueuse et si tendre.

La voilà qui amène son cheval d'un air gracieux et un peu timide; elle n'aime pas les caresses et les attentions de ces épagneuls remuants, car son cheval y répond avec un degré de joyeuse impatience qui ne lui est pas tout à fait agréable. Grace est fort peureuse, et quoique passant une grande partie de sa vie à cheval, comme les femmes nobles de son temps, elle n'a jamais pu acquérir un parfait sang-froid et cette aisance masculine qui vont si bien à sa compagne. Celle-ci a de longues boucles qui ondulent au vent; ses doux yeux bleus s'animent en s'assombrissant et s'égayant tour à tour, et l'air frais du matin teint en rose ses lèvres et ses joues aux premiers rayons du brillant soleil.

« Poussez-le donc au galop, petite Grace, » dit-elle tout en riant de bon cœur de la timidité évidente de son amie. « Vraiment, c'est à peine si sir Giles lui-même pourrait monter mon Bayard, si je l'avais laissé devenir aussi vif que votre turbulent favori. Vous gâtez tout ce qui s'approche de vous, petite sotte. Ah! ma chère! comme vous rendrez votre mari tyrannique, si vous en avez un! » Et elle donnait à son beau corps une attitude enchanteresse pour caresser le cou de son cheval. Comme elle en avait bien l'intention, ce ne fut pas perdu pour le vieux sir Giles,

ni pour l'actif fauconnier, ni pour le joyeux domestique, ni même pour le garçon de seize ans, qui la contemplait, la bouche ouverte, d'un air d'étonnement stupide et de visible ravissement.

Mary Cave aimait à être admirée partout où elle pouvait l'être. Abandonnée de bonne heure à ses propres ressources, élevée à l'étranger et transportée d'un couvent à une cour étrangère, elle avait acquis, dès sa plus tendre jeunesse, l'habitude de ne compter que sur elle-même et un caractère décidé, qu'on trouve rarement chez les personnes du sexe timide qui n'ont pas été passées au creuset de la douleur et des persécutions. Habile et spirituelle, avec des passions et des sentiments violents, elle nourrissait une ambition qui surpassait tout cela. Sa nature et son remarquable pouvoir d'observation lui permettaient de discerner immédiatement ce que pouvait valoir et, pour ainsi dire, peser l'esprit de tous ceux qu'elle rencontrait. Ce talent, si fatal à une femme, imprima nécessairement une sorte de rudesse à son caractère, et lui enleva ce besoin d'appui et de confiance qui est cependant un des plus grands charmes de la femme. Quoique jeune, elle se plongeait dans toutes les intrigues du jour; sa beauté, ses manières enchanteresses, l'influence extraordinaire qu'elle exerçait sur tout ce qui portait barbe, en faisaient un ennemi dangereux aussi bien qu'un auxiliaire utile et désirable. Depuis la maison de son parent, à Boughton, elle correspondait avec les meneurs du parti Cavalier, et lord Vaux lui-même, avec toute la sagesse de l'âge mûr et toute son expérience des intrigues, était redevable à la belle Mary Cave de bien des ressources inespérées et de bien des projets aussi profonds qu'heureux.

Chacun l'adorait à la maison. Le respectueux et austère majordome, dont la vie ne pouvait continuer qu'à condition de garder en toute occasion un décorum présque surnaturel, la suivait des yeux et s'avançait timidement derrière elle pour lui offrir des fleurs, des vases choisis de porcelaine ou de vieux cristal, enfin tout ce qu'il croyait capable de lui attirer *un mot* ou *un sourire* de remerciement. Le petit page lui-même, placé au dernier degré de l'échelle des serviteurs, passa toute une nuit sur l'escalier, dans les larmes et les ténèbres, ayant entendu dire que mistress (1) Mary était mal à son aise et souffrante d'un léger rhume.

Aussi les tournait-elle à sa guise, et pourquoi non? Les animaux ont leurs armes offensives et défensives; le bœuf, ses cornes; le tigre, ses

(1) L'appellation de *mistress*, qui ne se donne plus qu'aux femmes mariées, se donnait autrefois aussi aux jeunes filles.

griffes; le serpent, sa ruse; l'homme, sa tenacité, et la femme, sa beauté. Cette dernière arme est la plus dangereuse de toutes, et vraiment elle sait bien s'en servir avec avantage. Même le vieux sir Giles, quoique ardent à la chasse, ne peut pas ne pas s'apercevoir que l'amie de sa fille détourne une grande partie de son attention. Si Diamant pouvait partager avec quelque chose son admiration et ses soins, ce serait avec la belle Mary Cave.

Elle devrait donc être bien heureuse, tandis qu'elle marche dans la plénitude des jouissances que lui procurent la santé, la force, ses propres charmes et le délicieux branle du galop de Bayard. Et cependant derrière elle est un petit lutin noir dont aucun galop ne la débarrassera. Dans ce cœur fier et indompté est enraciné un secret souci qu'aucun triomphe de beauté ou de puissance n'arrachera. Les deux jeunes filles rient aussi joyeusement qu'elles courent, mais la timide Grace Allonby craint pour elle-même; l'indomptable Mary Cave s'inquiète pour un autre, et c'est elle qu'il faut envier le moins.

Maintenant la petite troupe tourne doucement le long du ruisseau, là-bas, dans la vallée d'Althorpe. Les grands ormes et les chênes majestueux s'inclinent au-dessus de leur tête, tandis que les épagneuls remuants et les longues perches du fauconnier et de ses aides agitent les fourrés d'herbes et de joncs. Au loin, il n'y a à droite et à gauche que des pâturages onduleux servant çà et là de nourriture à quelques troupeaux qui y paissent au soleil. Auprès d'un ou deux petits hameaux, quelques poteaux et quelques barrières ou quelque vieille haie à peine taillée font voir qu'on a essayé de cultiver ou de s'enclore, mais le caractère général de ce sauvage et nomade canton semble inviter à pousser les chevaux au galop.

« Quel pays pour voler l'oiseau, » dit Mary Cave en approchant son cheval soumis du coursier bien dressé que monte le vieux chevalier, tandis qu'elle allonge les entraves du faucon qu'elle porte sur le poing et qui ne serait pas un rival indigne de Diamant lui-même. « Veillez bien » sur vos lauriers aujourd'hui, sir Giles; Dewdrop (1) et sa maîtresse » comptent tous deux sur la victoire; ce soir, j'aurai la plume du héron » dans mes cheveux, ou jamais plus je ne volerai l'oiseau. »

Elle parlait encore, que l'un des épagneuls faisait entendre un aboiement bref et aigu, et ses compagnons, en se précipitant vers une place marécageuse et couverte de joncs, dérangèrent le bon accord qui avait fini par régner entre Grace Allonby et son palefroi. Un magnifique héron

(1) *Dewdrop*, Goutte de rosée, nom du faucon de Mary Cave.

s'enleva sur ses vastes ailes, battant l'air à coups lents et mesurés, ses longues jambes ramassées en arrière, sa petite tête inclinée du même côté et son long bec pendant, semblable à une paire de ciseaux, devant son jabot, que gonflait la pêche de la nuit précédente. L'œil vif de Mary l'a de suite aperçu. Avec la rapidité de l'éclair, elle a déchaperonné et détaché son faucon, et Dewdrop est lancé dans les airs du même geste qui enlève le cheval au galop.

Sir Giles n'est guère plus long. Comme un vieux chasseur, il procède toujours méthodiquement, mais Diamant comprend son maître, qui, à son tour, peut compter sur Diamant; aussi n'est-il pas de trois coups d'ailes en arrière sur son rival : il s'élève du premier coup au plus haut des airs, et aperçoit à la fois son rival et sa proie avant que le héron n'ait presque eu le temps de découvrir ses deux ennemis naturels et implacables.

Trop tôt cependant il comprend qu'il est en butte à un danger imminent et mortel. Il fait entendre un son aigu et rauque, mêlé d'inquiétude et de mécontentement, et débarrasse lentement son jabot des produits de sa pêche de la nuit.

Les poissons morts brillent au soleil d'une blancheur argentée en tombant à travers les airs, et le héron allégé, qui par instinct sait qu'il n'y a de sûreté pour lui qu'en s'élevant le plus possible, décrit des cercles qui montent de plus en plus : enfin, au milieu de l'élément transparent des airs, il ne paraît plus que comme un point noir aux yeux qui d'en-bas s'efforcent à le suivre. Mais il en est un autre plus haut que lui, et encore un autre qui s'élance rapidement pour gagner la position supérieure qu'il désire. Le point le plus élevé tombe tout à coup de plusieurs centaines de pieds, dépassant le poursuivant et le poursuivi presqu'au sommet d'un vieil ormeau; il s'arrête et reprend son élan en redoublant de vigueur et de détermination.

« Peste! elle a manqué! » s'écrie Mary dans la langue de sa jeunesse : ses beaux traits rougissent de dépit, et elle avertit sa monture de la main et des rênes de ne pas recommencer le faux pas qu'elle vient de faire, juste au moment où aucune considération terrestre ne devait détourner l'attention du cavalier de ce qui se passe au-dessus de sa tête. Dewdrop a en effet manqué son coup, et elle cherche vainement à réparer sa faute. Diamant surplombe maintenant et se laisse tomber comme la foudre : son bec et ses serres, son poids et son élan, accablant à la fois le malheureux héron, ils culbutent et tombent ensemble sur la verte terre, d'où ce dernier ne se relèvera plus.

Aussi sir Giles part à bride abattue, poussant son bon cheval au travers des pâturages couverts de joncs, ardent, heureux et triomphant comme un enfant, au succès de son faucon. Mary se presse à ses côtés, secrètement fâchée de la défaite de son favori, quoique trop fière pour le laisser voir; et Grace, dont le palefroi se tourmente, est remplie d'une inquiétude cachée et les suit timidement à une allure moins emportée.

C'est un service assez dangereux que d'arracher un héron à un faucon ou un faucon à un héron, même après le vol le plus prolongé et le plus fatigant. La victime, quoique étourdie et hors d'haleine, a généralement encore assez de force et d'énergie pour faire bon usage de l'arme pointue et formidable dont la nature l'a pourvue. Les coups de son long bec sont portés avec une précision extraordinaire et toujours dirigés aux yeux de celui qui le saisit : aussi est-ce un adversaire dangereux, même dans les dernières convulsions de sa défaite et de sa mort. « Un beau vol, mis- » tress Mary, et une victoire gagnée honorablement, » dit sir Giles, en arrachant à l'aile de l'oiseau mort une longue et élégante plume qu'il présenta d'un air de courtoisie enjouée à son adversaire. « Diamant n'est » point vaincu, et, en signe de pardon, vous porterez cette plume ce soir » dans vos jolies boucles! Ai-je bien parlé, ma belle? »

« Sir Giles, je pardonne une faute, *jamais* une maladresse, » répondit-elle en souriant. Cependant celui qui eût observé attentivement l'expression de sa figure et le pli hautain de sa lèvre rose, eût pu y découvrir la sincérité de ce sentiment plus qu'elle n'eût aimé à en convenir elle-même.

« Je plains le pauvre héron, » fut tout ce que dit Grace Allonby quand ils remontèrent leurs chevaux pour retourner au logis.

Le Cte DE VAULCHIER.

(La suite à la prochaine livraison.)



POÉSIES DE MGR GERBET.

Mgr Gerbet, dont l'Eglise et les lettres pleureront longtemps la perte, n'était pas seulement théologien, philosophe, controversiste, érudit et littérateur dans l'acception la plus haute et la plus juste de chacun de ses titres; il était poëte encore, et il s'est essayé tour à tour, avec un égal bonheur, dans la poésie lyrique, qui demande tant de génie, et dans la poésie légère, qui demande tant d'esprit.

M. l'abbé de Ladoue, son ami et son grand-vicaire, a bien voulu nous communiquer quelques pièces inédites de l'illustre évêque de Perpignan. Il en possède d'autres encore, dont on ne saurait trop souhaiter la publication, et qui formeraient, avec les pièces déjà connues, un recueil de vers court, exquis, délicieux, auquel notre siècle demeurerait sans doute fort indifférent, mais qui serait fort apprécié des gens de goût.

Des deux morceaux que nous donnons ici, le premier fait partie d'une scène dramatique composée pour le Sacré-Cœur d'Amiens, qu'un critique célèbre, M. Sainte-Beuve, avait eue sous les yeux, et dont il dit « qu'il y a passé comme un souffle d'Esther, mais d'une Esther égayée du voisinage de Gresset. » On ne saurait présenter à un pensionnat de demoiselles une leçon plus utile, plus piquante et plus fine, qu'en leur peignant en vers si malicieux les défauts de l'humeur capricieuse.

La seconde, inspirée par Pascal, semble chantée sur la lyre de Lamartine. On peut la comparer à l'une des *premières Méditations*, ou bien la rapprocher de ce fameux chapitre des *Pensées* dans lequel le philosophe de Port-Royal traite *des retours et des plis de cet abîme où est le nœud de notre condition*. Au lieu de crier à la raison impuissante : *Connaissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même*, Mgr Gerbet termine par deux strophes sur l'espérance, également sublimes par la pensée et par l'image.

L. BESSON.

L'HUMEUR CAPRICIEUSE.

Le caprice, à mon sens, est un être factice;
Il est, je ne sais pas si le mot le peint bien,
Une mouche du cœur qui se nourrit d'un rien.
Mais souvent il se change en insecte amphibie,
Qui tient de la colère et de la fantaisie.
Celles qui, parmi nous, dans leur cœur l'ont nourri,
Vont voir, à son portrait, s'il est leur favori.
Ses ailes, dont la gaze est de couleur changeante,
Cachent d'un petit dard la pointe fort piquante.
Hargneux et caressant, téméraire et poltron,
Il serait guêpe, enfin, s'il n'était papillon.
Pour avoir de ses mœurs une vue un peu nette,
Il est bon, quelquefois, de prendre une lorgnette,
Et l'on découvre, enfouis dans ses secrets replis,
Ses craintes, ses désirs, ses ruses, ses dépits.
On voit, quand sous ses pas il trouve un brin d'épine,
Ses lèvres se pincer et s'allonger sa mine;
Il prend un air mutin, quand l'ordre ou le hasard
Crée à ses yeux le tort d'un plaisir en retard.
Il se met à bouder une feuille de rose
Dont le pli gêne un peu la place où son pied pose.
La fleur qui plaît le plus à ses goûts imprévus
Est celle qu'il n'a pas ou celle qu'il n'a plus.
Cet insecte a vraiment tous les défauts des hommes :
Il est ce que je suis, il est... ce que nous sommes.
Douillet aux compliments et revêche aux avis,
Au plus faible reproche il jette les hauts cris,
Et se plaint de souffrir d'une grande blessure
Pour quelque chiquenaude ou quelque égratignure.
Enfin, un dernier trait, c'est qu'aveugle sur lui,
Il suppose, à son nom, qu'on lui parle d'autrui,
S'écoute sans se voir, se voit sans se connaître,
Et n'est jamais plus vif qu'en ne croyant pas être.

STANCES SUR L'HOMME.

Etre d'un jour, épuisé de souffrances,
J'ose rêver des rêves de bonheur;
Fils du néant, pourquoi tant d'espérances?
Fils d'un Dieu bon, pourquoi tant de douleur?

A ma raison cette énigme résiste,
Mon cœur gémit et mon esprit se tait;
C'est que la vie est un mystère triste
Dont la foi seule a trouvé le secret.

Quoique exilés sur un morne rivage,
Nous nous plaignons d'y passer sans retour;
Eh! bien heureux qu'il ne soit qu'un passage,
Bien malheureux si c'était un séjour!

Ce monde pèse à notre âme immortelle;
Elle s'agite en portant ce fardeau,
Comme l'oiseau qui fatigue son aile
En retournant dans un climat plus beau.

La nuit, on voit d'un rapide nuage
L'ombre effleurer le sein troublé des flots:
Tels nous passons, chassés par un orage;
Ailleurs, ailleurs est le lieu du repos.

Dernier témoin d'une illustre origine,
Dernier débris d'un antique bonheur,
L'espoir nous reste, ainsi qu'une ruine
Qui sollicite un bras réparateur.

Atteint d'un mal qu'en vain il dissimule,
Dans ses douleurs notre cœur éperdu,
Au vrai bonheur est donc bien peu crédule,
Puisque l'espoir devient une vertu.

N'éteignez pas la lampe solitaire
Qui veille et luit dans un sombre caveau;
N'éteignez pas l'espoir qui seul éclaire
La nuit du cœur et la nuit du tombeau.

Dieu lui réserve une fin magnifique;
Il s'éteindra dans une autre clarté:
Pour expirer, sa lueur prophétique
Attend un jour qui soit l'éternité!

PH. GERBET.



LE FIANCÉ D'EGUISHEIM,

SOUVENIR DU RHIN.

Quand viennent les longs soirs des sombres nuits d'automne,
Quand le soleil s'éteint dans un ciel monotone
Comme un vaisseau de feu qui sombre à l'horizon,
Quand, voyageurs errants dans la plaine brumeuse,
Nous préférons l'abri d'une hutte fumeuse
Au clair foyer de la maison,

Grand'mère, prenez place ; et tous, autour de l'âtre
Ecoutons ce récit que nous fait un vieux pâtre :
Ouvrons aux pèlerins que la nuit a chassés,
Ouvrons à ce vieillard aux sandales rapides
Qui sème avec sa faulx sur les pierres humides
La cendre des siècles passés !

Silence !... Entendez-vous déjà les cors de chasse,
Les hurlements des chiens, le cri du cerf qui passe,
Des voix, des tourbillons, de sinistres accords,
Quelque chose de sourd comme les flots d'une onde
Qui va troubler du bruit de sa vague profonde
Les spectres endormis dans la cité des morts !

Ah !... n'allez pas le soir seuls sur ces sombres routes,
Enfants, vous égarer sous ces mystiques voûtes,
Toujours pleines du bruit d'invisibles passants,
Quand les dames des bois entonnent dans leur danse
Un chant aigre et moqueur, que répète en cadence
Le chœur des esprits malfaisants.

Voici l'heure où bientôt au front de la montagne
Une flamme bleuâtre éclaire la campagne
Comme un fanal trompeur, et court sous le hallier :
Puis des rires stridents et des éclats de foudre,
Puis un feu tournoyant fait sortir de la poudre
L'ombre noire d'un chevalier.

C'est lui, c'est Sigismond! Salut au capitaine
Qui revint glorieux d'une guerre lointaine,
Portant à son cimier les palmes du Jourdain :
Jadis il a vaincu les enfants du prophète,
Et son hymne de mort comme son chant de fête
Dans sa tente de pourpre effrayait Saladin!

Mais Sigismond disait : « La gloire est éphémère;
Je reviens dans ces murs étaler ma misère,
Et la faim va m'y suivre avec ses dents de fer!
Non!... De l'or! Dans ce monde où le pauvre se noie,
Au riche, au riche seul la puissance et la joie :
Sans l'or, ce monde est un enfer!

» Pour l'or je donnerais mes trois tours féodales,
Ma chapelle gothique, où dorment sous leurs dalles
Les comtes, mes aïeux, tant de fois triomphants!
Pour l'or je donnerais, oui, pour ce bien suprême
Je donnerais mon âme et ma mère elle-même
Avec l'honneur de mes enfants!

» Avec de l'or j'aurais la croix de Charlemagne,
Le sceptre de Conrad, empereur d'Allemagne,
Tous les rois de la terre à mes pieds, et j'aurais...
Ah! si l'on me tendait une main secourable,
Que ce soit une fée ou la fille du diable,
Pour de l'or, je l'épouserais!

» Mais le froid me saisit. — Quel est ce spectre blême
Vêtu d'un blanc linceul? Ah! c'est Satan lui-même,
Qui conduit à l'autel sa fille pour l'hymen :
Son cortége envahit la chapelle muette,
Et l'on entend au loin sous des pas de squelette
Sonner les cailloux du chemin.

» La pâle fiancée est restée immobile :
Son œil est sans rayons, sa main froide et débile
Passe à mon doigt l'anneau qu'elle tient dans sa main;
Au front des tours alors la flamme tourbillonne,
Satan sourit dans l'ombre, et la foudre sillonne
La tombe où nous serons demain!

» Anathème! malheur!... Pour couche nuptiale
Un cercueil ; pour chevet la pierre glaciale,
Pour bonheur le néant, les vers pour volupté!
Pour plaisir et pour fête une hideuse étreinte
Qui laisse sur mon corps son infernale empreinte,
Et pour réveil l'éternité!... »

C'est en vain qu'il veut fuir un feu qui le dévore;
La troupe des démons le suit jusqu'à l'aurore

Comme d'ardents chasseurs courant sous le hallier;...
A l'heure de minuit, sur le chemin antique
On vit longtemps passer un coursier fantastique
Qui portait un noir cavalier.

Et maintenant encor, quand les rayons nocturnes
Eclairent du château les débris taciturnes,
Le passant égaré, sans chapelet, a peur:
Car la chasse infernale au milieu des bois sombres
Recommence, et l'on voit les spectres et les ombres
Courir en secouant leurs linceuls de vapeur.

Mais parfois dans la nuit une ombre blanche et douce
Glisse d'un pas léger sur la cendre et la mousse,
Effaçant du château les sinistres profils:
C'est une mère, hélas! noble femme au cœur d'ange
Qui pour nous rassurer ne demande en échange
Qu'une prière pour son fils (1).

EMILE FORTOUL.

(1) Le château d'Eguisheim fut pris et incendié le 6 décembre 1466. Les trois tours sont encore debout, et l'on n'aperçoit autour de ses gigantesques murs d'enceinte que des rochers à demi couverts de mousse et des forêts de sapin.



LE CHÊNE ET LE GRILLON,

FABLE.

Un Chêne séculaire, abattu par le vent,
Qu'ensuite en forts quartiers divisa la cognée,
Garnissant d'un château la vaste cheminée,
Y donnait un feu clair, ardent,
Qui dans l'âtre montait en brillantes spirales.
Tenant au bois moussu dont on le nourrissait,
Ainsi qu'en cris stridents s'épuisent les cigales
Lorsque règnent chez nous des chaleurs tropicales,
Placé sur son bûcher, un Grillon gémissait.
Loin d'imiter ces preux, ces martyrs politiques (1)
Aux flammes dévoués par des juges iniques,
Ou cet empereur mexicain (2)
Qu'un gril cruel brûlait et torturait en vain,
L'insecte rappelait plutôt ce secrétaire,
Qui, moins ferme que lui, vaincu par la douleur,
Et sur le fer rougi se tordant en fureur,
Maudissait l'Espagnol, la fortune contraire.
Le Chêne alors éclate et lui dit : « Si la mort
» Va terminer tes jours, elle finit mon sort;
» Bientôt nous ne serons qu'une cendre légère.
» Du pêcheur qui te prend comme appât savoureux
» Pour l'avide poisson ; des enfants, dans leurs jeux,
» Redoutant la poursuite en ta vie éphémère,
» Pour échapper à tous les yeux
» Tu te cachais, craintif, dans la terre ou sous l'herbe.
» Pour moi, je m'élevais au séjour radieux ;
» Je dominais les bois de mon front orgueilleux ;
» Et, briguant mes présents, le druide superbe
» Jadis avec respect, des Gaulois entouré,
» Sous sa faucille d'or m'ôtait le gui sacré :
» Nos destins différaient : nous périrons de même ;
» Et, puisque nous touchons à notre heure suprême,
» Noblement succombons tous deux,
» Et subissons l'arrêt prononcé par les cieux! »

(1) Les templiers.

(2) L'empereur mexicain Montézuma, afin qu'il révélât où étaient ses trésors, mis sur un gril ardent par l'avide cruauté des Espagnols, supportait son terrible supplice courageusement et en silence, quand son secrétaire, subissant auprès de lui le même sort, se lamentait et jetait des cris déchirants; l'intrépide empereur se contenta de lui dire : « Et moi, suis-je sur des roses? »

Quand un Dieu puissant et terrible,
Condamnant Babylone et Thèbes et Memphis,
Comme sable mouvant, de son souffle invincible
A balayé leurs rois et leurs peuples détruits;
Quand le Temps, bûcheron toujours infatigable,
Renversa sans pitié le chêne vénérable
Que les siècles voyaient se dresser sur les monts,
Pourquoi nous étonner d'un destin misérable?
Résignons-nous, pauvres grillons!

LE CHAT FOUETTÉ.

A l'un des restaurants que dans Paris l'on vante,
Où l'on trouve bons crûs et chère succulente,
Fêtant son récent grade, un nouvel amiral
Donnait un grand dîner d'un luxe tout royal:
Contre les vins ardents, le pétillant champagne,
Deux hardis officiers se défendirent mal,
Et leur esprit battait tant soit peu la campagne.
Quelques mots échangés causèrent leur courroux,
Et pour le lendemain ils prirent rendez-vous.
Leur sage amphitryon, qui conservait sa tête,
De ce fâcheux duel bien plus qu'eux s'inquiète :
« Jean, dit-il au garçon qui servait le moka,
» Descends et prends pour nous le superbe angora,
» Qui sur le comptoir se prélasse. »
L'enlèvement est vite exécuté,
Et Minet par Jean est porté.
L'amphitryon sur la table le place,
Comme un splendide plat monté;
Ensuite, tout à coup, d'une façon cruelle,
Il fustige Minet, qui fuit épouvanté :
« Puisque j'ai maintenant vidé votre querelle,
» Dit le brave amiral, de sa leçon charmé,
» Que vos vaillantes mains, Paul et Léon, s'unissent. »
Et les deux officiers à sa voix obéissent :
Ils avaient ri; qui rit est désarmé!

Un lazzi quelquefois, une cause légère,
Entre deux nobles cœurs allume la colère;
Et la mort apparait dans un fatal combat,
Lorsqu'on n'aurait pas dû même fouetter un chat!

Cte DE NATTES.

REVUE CRITIQUE.

VOYAGE A LA SALETTE, par M. de Toytot.

Nous sommes bien loin, hélas! de ces jours de foi où, animés par le récit de quelque voyageur ou la lecture de quelque légende, nos pères saisissaient avec enthousiasme le bâton et la gourde du pèlerin et partaient à pied pour aller visiter en des pays lointains un de ces sanctuaires révérés qui ont eu de tout temps le privilége d'attirer la foule des fidèles. Constatons-le aujourd'hui de bonne foi, nous n'avons point hérité de l'esprit aventureux de nos aïeux: l'amour du bien-être, du comfort, comme disent nos voisins d'Angleterre, envahit la génération nouvelle, et au lieu de demander notre chemin et notre pain sur la route, comme faisaient nos devanciers, nous trouvons plus commode de partir en voiture ou en wagon avec un *Guide du Voyageur* dans notre poche, accompagné d'une bourse bien garnie.

M. E. de Toytot vient donc de répondre à un des besoins de notre époque, en publiant un beau volume in-octavo, intitulé : *Voyage de Grenoble à la Salette*. Grand nombre d'auteurs ont écrit déjà, sur ce sujet fécond, des ouvrages plus ou moins intéressants; aussi y a-t-il un certain mérite à se faire lire après eux.

Dans les premiers chapitres de son livre, M. de Toytot fait un récit rapide de l'histoire du Dauphiné depuis ses commencements jusqu'à l'époque des guerres de religion; puis il passe plus rapidement encore sur ces tristes et sanglantes luttes dont il n'a pas, dit-il, à nous raconter l'histoire, et nous trace de main de maître un magnifique portrait du connétable de Lesdiguières, ce héros du Dauphiné, gouverneur de cette province sous le bon roi Henri. Nous regrettons que les bornes de cet article ne nous permettent pas de citer ce portrait remarquable, l'une des plus belles pages, du livre sans contredit.

Dans le cours de cet ouvrage, M. de Toytot énumère avec grâce les beautés du pays qu'il parcourt : il y a de la chaleur dans ses récits, de la vie et de la poésie dans les paysages qu'il décrit, en un mot il fait aimer le Dauphiné. Chrétien ému et convaincu, il voudrait faire passer dans le cœur de ses lecteurs la foi qui anime le sien, et en lisant le dernier chapitre de son livre, on se prend à regretter de n'avoir pas été son compagnon de voyage.

Certes, le rôle de critique est toujours difficile, qu'il y ait beaucoup à louer ou beaucoup à blâmer. La louange est souvent fade, dit-on; aussi avons-nous cherché avec beaucoup de soin le côté faible du livre de M. de Toytot pour le signaler et n'être point taxé de partialité pour l'auteur, que nous n'avons pas l'honneur de connaître. Il nous a semblé qu'il employait parfois des tours de phrases peu littéraires, bien qu'habituellement son style soit excellent. Néanmoins, il sait dire en peu de mots tout ce qu'il veut et seulement ce qu'il veut, mérite que peu d'auteurs possèdent, et si nous nous permettons de signaler de légères taches dans son livre, c'est qu'il s'en faut peu qu'il ne soit irréprochable.

A. Leffroy.

CHRONIQUE.

25 octobre.

De belles et touchantes cérémonies religieuses ont signalé les dernières semaines qui viennent de s'écouler. Le 29 septembre, Mgr l'archevêque de Besançon a consacré l'église de Bonnevent (Haute-Saône), riche et splendide monument que le voyageur ne rencontre pas sans surprise dans un si humble village, et qui honore à la fois l'architecture gothique et le dévouement de deux prêtres zélés. Cette église et ses richesses artistiques méritent une description spéciale, et les circonstances qui ont entouré sa laborieuse construction pouvant fournir un récit plein d'intérêt, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que les *Annales* satisferont prochainement, sous ce double rapport, leur légitime curiosité. Le 13 octobre, Mgr le cardinal Mathieu s'est également rendu à une autre extrémité de l'arrondissement de Gray, à Lœuilley, pour consacrer une nouvelle église, construite dans un style tout moderne, mais avec beaucoup de goût. Cet édifice a emprunté aux églises du diocèse de Dijon, auquel touche la paroisse de Lœuilley, cette forme de clocher si svelte et si gracieuse dont la flèche de la cathédrale de Saint-Bénigne semble avoir fourni le modèle aux églises bourguignonnes, comme le lourd clocher de notre métropole de Saint-Jean est devenu le type trop fidèlement suivi et trop uniforme des clochers franc-comtois.

Dans le journal la *Franche-Comté*, qu'on regrette de voir quelquefois servir d'écho à des inspirations peu religieuses, nous avons lu, le 24 septembre, avec une agréable surprise, le récit suivant d'une autre cérémonie qui a mis en fête les hautes montagnes de l'arrondissement de Pontarlier :

« Le chemin qui conduit de Foncine-le-Bas à Chapelle-des-Bois, en traversant le Mont-Noir, longe le vallon de Combe-David, verte prairie encaissée entre des sapins et des roches escarpées. C'est une oasis riante sous une nature désolée. Là, sur le bord même de la route, au pied des sapins, des rochers et d'une pauvre cabane qui peuple seule le vallon, est un ancien oratoire dédié à la Vierge et vénéré dans le pays depuis des siècles. Le passant en été y trouve un abri; en hiver, par les hautes neiges et les fortes rafales, il y trouve un refuge et une espérance. Tous s'y agenouillent, seuls à seuls avec Dieu, et reprennent ensuite plus joyeux leur chemin.

» Une souscription faite récemment par l'initiative de M. le curé de Chapelle-des-Bois et de M. Jacquin, maire de Foncine-le-Haut, a permis de recons-

truire le vieil oratoire lourd et obscur sur un modèle plus léger et d'y ériger une statue digne de la nouvelle construction. C'est jeudi 8 septembre qu'a eu lieu, par un beau soleil, la fête d'inauguration. Des groupes de fidèles, venus à pied des villages voisins, remplissaient dès le matin le vallon paré d'arcs de feuillage et bordé d'une longue allée de hêtres. Les enfants des écoles arrivaient en chantant; les boîtes tonnaient sur la montagne, le soleil inondait les collines et colorait jusqu'aux moindres détails de ces simples apprêts.

» C'était une vraie fête religieuse; la piété des fidèles et la splendeur de la nature en faisaient tous les frais. Après les prières de la bénédiction, une procession formée par un immense cortége se déroula lentement entre les hêtres, au chant des chœurs des écoles et au bruit des détonations, que renvoyaient au loin les formidables échos des montagnes. M. le curé de Mouthe, qui avec plusieurs prêtres des environs s'était rendu à cette solennité, prit la parole devant la foule émue et attentive. Sa voix pleine et sonore, que l'âge n'a pas affaiblie, remplissait les collines; sa belle éloquence, inspirée par la circonstance, par le recueillement de l'auditoire et par la poésie du lieu, abondait en expressions riches, en images tour à tour gracieuses et touchantes. Jamais certes les échos de Combe-David ne s'étaient trouvés à pareille fête.

» Un banquet formé de mille banquets de famille termina cette belle journée. C'était plaisir de voir des groupes nombreux de convives répandus sur les coteaux, devisant ensemble avec cette joie grave et recueillie qui est un des traits du caractère de nos montagnards. Vers le coucher du soleil, la foule s'écoula lentement dans toutes les directions, non sans avoir salué d'une dernière prière Notre-Dame-des-Bois. C'est le nom sous lequel M. le curé de Chapelle-des-Bois a consacré la nouvelle statue, et c'est le nom qu'invoquera désormais la piété des voyageurs. » — Ch. Doney.

Les hommes d'Etat et les publicistes d'une certaine nuance, qui connaissent peu le peuple et encore moins les écoles, s'occupent beaucoup aujourd'hui de l'enseignement populaire, des moyens de le rendre gratuit et obligatoire, de la multiplication des classes de filles, etc., et, avec une injustice flagrante, ils accusent volontiers le clergé, qu'ils connaissent encore moins, d'être hostile à l'instruction. En étudiant de plus près le peuple, dont ils se sont constitués les avocats, ils auraient pu se convaincre que si les écoles populaires sont fréquentées, c'est surtout à l'influence des curés qu'on le doit, et qu'en n'admettant, presque partout, les enfants à la première communion qu'après plusieurs années de classe, malgré les obsessions des familles, ces respectables pasteurs pratiquent l'enseignement obligatoire dans la mesure où il est possible, honnête et légitime. Quant à la gratuité de l'enseignement, l'Eglise a fait depuis longtemps ses preuves; et, avant la révolution, les écoles de tous les degrés, dotées par de pieuses fondations, étaient ouvertes sans frais à tout le monde.

La création d'écoles spéciales pour les jeunes filles a été aussi l'une des préoccupations les plus constantes du clergé, et dans le plus obscur village de la Haute-Saône, la mort vient de nous ravir un saint prêtre qui avait plus fait à cet égard que bien des orateurs ou des journalistes démocrates. M. Honoré Mouret, né le 4 décembre 1798 à Sauvigney-lez-Pesmes et ordonné prêtre en 1826, ayant été nommé en 1831 curé de la petite paroisse de Montseugny, fut vivement affecté de voir les petites filles remises à ses soins paternels, com-

plétemment privées d'une éducation appropriée à leur sexe. Mais comment y remédier? Les habitants étaient très pauvres, la commune sans revenus, et en réunissant les ressources de la municipalité et des familles, il était impossible de payer l'infime traitement alloué d'ordinaire aux institutrices laïques. Alors le curé de Montseugny résolut de recourir au dévouement religieux. Il fit appel à une sainte fille du pays, et en voyant, d'après son régime de vie, à quelles limites l'austérité chrétienne pouvait réduire les dépenses d'une pauvre religieuse, il résolut d'étendre à d'autres paroisses aussi indigentes que la sienne le bienfait dont il venait de la doter. L'exemple des sacrifices devint contagieux : de nouveaux dévouements se groupèrent autour de l'école de Montseugny, et bientôt le bon curé se trouva, sans l'avoir prévu, à la tête d'un noviciat nombreux. La chaumière d'abord consacrée à la classe devint insuffisante, il fallut bâtir. M. Mouret y mit son humble patrimoine, et, comme cela ne suffisait pas, il s'y mit lui-même. Il se fit homme de peine, terrassier, goujat même, et un jour l'inspecteur des écoles le trouva, avec toutes ses pieuses filles, broyant le mortier et servant les maçons avec une ardeur tout apostolique. Mais les difficultés pécuniaires n'étaient pas les seules contre lesquelles M. Mouret eut à lutter. La congrégation naissante n'étant pas légalement reconnue par l'Etat, et les institutrices qu'il formait et instruisait lui-même étant considérées comme séculières, elles furent obligées d'aller subir des examens à Vesoul pour pouvoir exercer leur ministère d'abnégation et de charité. Ces entraves n'empêchèrent pas l'œuvre de Montseugny de prospérer, et le 20 septembre dernier, au moment où le vénérable fondateur allait trouver auprès de Dieu un repos bien mérité, il comptait plus de soixante filles enrôlées dans sa pieuse congrégation, faisant le bien dans un grand nombre de communes pauvres et s'y faisant bénir par les populations. Pour des motifs de prudence faciles à comprendre, nos corporations enseignantes exigent qu'un traitement de 600 fr. au plus et 400 fr. au moins, avec un mobilier modeste, soient assurés aux deux religieuses qu'elles envoient à la demande des communes. M. le curé de Montseugny et ses filles, voyant que ces conditions si restreintes étaient encore impraticables pour bien des paroisses, les réduisirent à un point que l'on a peine à imaginer, et qui dépassa plus d'une fois, il faut le dire, les bornes de la prudence humaine. A force de privations, plusieurs de ces saintes filles compromirent leur santé et se virent obligées de quitter leur régime ou leur tâche. Heureusement, des sacrifices si exorbitants sont devenus moins nécessaires que jamais, aujourd'hui que l'Etat vient en aide aux communes pour assurer à toutes les personnes vouées à l'instruction un traitement convenable. Nous avons appris avec une vive satisfaction que l'œuvre si intéressante de Montseugny, dont l'existence semblait menacée par suite de la mort de son fondateur, a trouvé dans Mgr le cardinal Mathieu un protecteur tout paternel, tout dévoué et habitué à ne pas s'effrayer d'une charge de plus. Son Eminence a tenu à venir elle-même à Montseugny consoler cette communauté désolée, et à la rassurer sur la crainte d'être obligée de se dissoudre, ce qui eût été une perte considérable pour l'instruction publique. Quel que soit du reste l'avenir de l'œuvre de M. l'abbé Mouret, elle n'en restera pas moins comme un nouveau témoignage qu'à tous les coins de la Franche-Comté les âmes ne manquent pas plus qu'autrefois aux appels de la religion et du dé-

vouement, et que, pendant qu'on discute ailleurs avec plus d'éclat sur les intérêts du peuple et le bien à lui faire, on s'y consacre tout entier sans bruit chez nous.

Le *sport* a enfin pénétré dans nos contrées, et la Franche-Comté possède aujourd'hui ses *steeple-chase* et ses *gentlemen-riders*, c'est-à-dire, en langage français, que nous avons désormais nos courses de chevaux aussi bien que Chantilly, Boulogne, la Marche et Baden. C'est le 18 septembre que s'est accompli ce grand événement, qui nous assigne une place distinguée dans les annales du progrès et de la chevalerie moderne. Les courses de chevaux, pour lesquelles on s'est pris d'un engouement qui rappelle celui du Bas-Empire, sont-elles réellement propres à améliorer la race chevaline usuelle, et à nous procurer de bons chevaux de trot ou de trait?... La question paraît fort controversée et controversable ; mais ce qui est hors de doute, c'est qu'elles offrent à un public devenu difficile à amuser, des spectacles nouveaux, animés, et qui ne sont pas sans émotion, en même temps qu'elles fournissent à nos gentilshommes un peu inoccupés l'occasion de se signaler au moins comme éleveurs habiles ou écuyers distingués. Les courses ont eu lieu à Vesoul, dans une vaste prairie de 420 hectares, sur un terrain très propice, entouré de collines verdoyantes. L'attrait de la nouveauté y a attiré un nombreux concours de spectateurs dont les châteaux des environs avaient fourni le plus brillant contingent. Les noms de MM. de Périgny, de Pardieu, de Lénoncourt, de Charréconduit, de Rotalier, de Dampierre, d'Every, de Saint-Mauris, de Vaulchier, du baron Bouvier, y ont brillé à divers titres, et malgré les imperfections inséparables d'un premier essai, cette solennité hippique a réussi de manière à donner les plus belles espérances pour l'avenir. Des prix ont été décernés pour une valeur de cinq à six mille francs. Contrairement à ce qui arrive trop souvent, on n'a eu à déplorer aucun accident tragique, soit pour les chevaux engagés dans la lutte, soit pour les cavaliers.

Dans le but de donner une idée aussi complète que possible du mouvement intellectuel de notre province, il avait été décidé que les *Annales* reproduiraient intégralement, chaque mois, tout ce qui, dans le *Journal général de la librairie*, pouvait concerner la Franche-Comté ou les écrivains franc-comtois. Mais nos lecteurs ont pu se convaincre, par un simple coup d'œil sur le travail de ce genre déjà publié pour l'année 1863, que ce long catalogue, presque entièrement absorbé par de simples rééditions d'anciens ouvrages ou par de nouveaux opuscules sans importance, n'offrait ni toute l'utilité ni tout l'agrément qu'il semblait promettre. On a donc pensé qu'on y suppléerait avec avantage en mentionnant dans notre chronique mensuelle tous les livres franc-comtois réellement nouveaux et réellement dignes de l'attention publique à un titre quelconque. Nous commençons dès aujourd'hui notre tâche, en signalant ceux de ces écrits qui ont paru dans les six premiers mois de 1864 et n'ont pas encore été l'objet d'une mention particulière ou d'un compte-rendu détaillé dans les *Annales*.

Dans l'ordre des sciences morales, nous avons à signaler deux ouvrages d'une valeur sérieuse. Le premier, consacré à l'examen des *Institutions d'instruction publique en France*, par M. Cournot, ancien inspecteur général des études (in-8°, Paris, Hachette), est l'œuvre d'un homme très grave et très com-

pétent, dont les appréciations devront sans doute soulever plus d'une critique, mais méritent certainement la plus grande considération. Le second, œuvre d'un ancien député du Jura, M. Alphonse Jobez, forme la première partie d'un grand travail historique sur *La France sous Louis XV* (in-8°, Paris, Didier). C'est, dit-on, un travail vraiment neuf, non-seulement par la nouveauté des jugements qu'on y trouve sur cette déplorable époque, mais encore par les documents inexplorés ou inexploités jusqu'à ce jour sur lesquels l'auteur s'est appuyé.

Dans les sciences physiques et mathématiques, deux ouvrages importants se font également distinguer : l'*Essai sur la théorie mathématique de la lumière*, par M. Ch. Briot (in-8°, Paris, Mallet-Bachelier), et la *Statistique géologique, minéralogique et minéralurgique des départements du Doubs et du Jura*, par M. H. Résal, ingénieur des mines (in-8°, Besançon, Dodivers).

Dans le domaine de la littérature, indiquer *le Roman d'un héritier*, par M. X. Marmier (in-18, Paris, Lahure), c'est annoncer un livre où l'intérêt n'a certainement pas été cherché au détriment des convenances. Quant au nouvel ouvrage de notre célèbre compatriote Victor Hugo, sur *William Shakespeare* (in-8°, Paris, Librairie internationale), en disant que c'est un fouillis pittoresque de pensées ingénieuses et extravagantes, nous ne surprendrons personne.

Un architecte du Jura, M. Narcisse Pérard, s'est fait connaître comme un habitué du Parnasse (vieux style), par la publication d'un *Recueil de poésies* (in-12, Arbois, Javel).

Parmi les opuscules, il est juste de signaler les *Réflexions sur la vie religieuse*, par M. Bergier, vicaire général de Besançon; *le Clergé chrétien dans les campagnes après la grande invasion ; établissement des paroisses rurales*, par M. Ch. Revillout, professeur à la faculté des lettres de Montpellier; la *Vie d'Hildebert*, par M. de Déservillers; les dissertations juridiques de MM. E. Reverchon, sur la constitution du conseil d'Etat, et Edouard Dalloz, sur la loi des mines; les discours politiques de M. le marquis d'Andelarre, député de la Haute-Saône; la *Monographie des fils de coton*, par M. Frédéric Monnier, auditeur au conseil d'Etat, et les *Annotations sur quelques sedum de France*, par M. Ch. Grenier, professeur à la faculté des sciences de Besançon. Quant à certains pamphlets liturgiques, nous rendrons à leurs auteurs le service de n'en pas plus parler que des lettres panthéistes du prophète de Frotey ou des romans scabreux de M. de Montépin.

Jules Sauzay.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

ANNALES

FRANC-COMTOISES.

REVUE

RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

DE L'INTRODUCTION

DES CARMÉLITES A BESANÇON.

Curieux détails extraits d'un manuscrit conservé dans leur monastère actuel en cette ville.

Dans les loisirs studieux que sa retraite lui avait faits, M. le président Dusillet lisait, il y a quelque temps, le *Vesontio* de Chiflet. Il remarqua, à l'avant-dernière page du volume, qu'en l'année 1616, au mois de septembre, les carmélites furent admises à Besançon par décret du magistrat et grâce aux sollicitations, aux prières d'Anne d'Autriche, prières qu'apporta le comte de Furstemberg, envoyé de l'empereur aux Bisontins (1).

A la lecture de ce passage, le mot *prières* éveilla la curiosité du littérateur. L'affaire ne lui paraissait pas de nature à nécessiter l'intervention si puissante d'une tête couronnée. Il désira savoir ce que l'historien avait

(1) Anno 1616, mense septembris, sanctimoniales carmelitæ, ex beatæ matris *Theresiæ* normâ vitam agentes, rogatu augustissimæ imperatricis *Annæ ab Austriâ* (cujus preces delatæ ab illustrissimo domino Jacobo Ludovico, comite de Fyrstemberg sanctæ Cæsareæ majestatis ad Bisontinos legato) decreto senatûs, civitate donatæ sunt.

(J.-J. Chifletii, *Vesontio civitas*, pars 2a, p. 327.)

voulu dire. Le fruit de ses recherches est un *Mémoire sur l'introduction des carmélites à Besançon*, qu'il a divisé en quatre chapitres. Les piquants détails de mœurs qu'il renferme sont relevés dans ce récit par un style dont le charme égale le naturel. L. Besson.

§ Ier.

Au commencement du XVIIe siècle, il existait un couvent de carmélites à Dijon et un autre à Chalon-sur-Saône. Dans ces deux maisons se trouvaient plusieurs religieuses originaires du comté de Bourgogne, où l'institut des carmélites n'avait pas encore pénétré, bien que cette province appartînt à l'Espagne, patrie de l'illustre réformatrice de l'ordre du Mont-Carmel. C'est ainsi que Jeanne Bereur, fille d'un conseiller au parlement de Dole, était allée en 1612 (1) prendre l'habit de Sainte-Thérèse à Dijon. Quelque temps après, deux de ses cousines, plus âgées qu'elle, et d'une piété exemplaire, obtinrent de leur père, le capitaine Bereur, frère du conseiller, qu'il fonderait à Dole un couvent du même ordre. On se mit à l'œuvre, et quand tout fut prêt, la supérieure de Dijon, mère Louise de Jésus, autorisée à changer de résidence, vint à titre de supérieure du nouveau monastère s'installer à Dole, et ramena dans leur pays, avec Jeanne Bereur, qui avait depuis peu fait profession sous le nom de Thérèse de Jésus, cinq ou six religieuses franc-comtoises des couvents de Dijon et de Chalon. Ceci se passait au mois d'août 1614 (2). Un établissement semblable se forma en 1627 à Salins, sous la direction de cette même sœur Thérèse-Jeanne Bereur; puis un autre à Gray, toujours par son entremise, en 1644. Mais celui dont nous allons parler, qui émane également de la communauté de Dole, fut le second et devint le plus considérable de la province.

Dès la fin de 1614, plusieurs notables personnes de Besançon résolurent à leur tour d'introduire dans cette ville les filles de sainte Thérèse. L'entreprise était difficile, les co-gouverneurs ayant plusieurs fois déjà montré une grande répugnance à les recevoir : ils se préoccupaient à tort de la pauvreté de ces recluses, qui seraient, disaient-ils, à charge aux bourgeois, comme l'étaient déjà les minimes, pour l'admission desquels

(1) Le 26 mai. Elle était alors dans sa vingtième année, étant née le dimanche 15 novembre 1592.

(2) Le 6 août.

on avait obtenu du magistrat, peu d'années auparavant (1) une autorisation qu'il était au regret d'avoir accordée.

Parmi ces personnes pieuses, figurait au premier rang la demoiselle Catherine Mareschal, qui jouissait d'une haute estime à Besançon, où elle s'occupait exclusivement de bonnes œuvres. Fille d'un des plus honorables habitants de la ville, et cousine du co-gouverneur Buzon (2), qui partageait toutes ses idées, elle fit, de concert avec ce dernier, jouer tant de ressorts divers que le succès couronna leurs efforts, après une série de tentatives longtemps infructueuses (3). Parlons seulement des principales.

Un envoyé de l'empereur Mathias, le comte de Furstemberg, étant venu à Besançon régler quelques affaires avec MM. du magistrat, avait rempli sa mission et se préparait à retourner en Allemagne. Catherine et Buzon imaginèrent de lui faire remettre une pétition destinée à l'impératrice (4) et tendant à obtenir d'elle une lettre de recommandation pour les co-gouverneurs, au sujet de l'établissement des carmélites. Buzon dressa la requête, qui fut présentée au comte au moment de son départ, « Buzon, rare esprit et grand travailleur, dont les écrits étaient » si bien dictés qu'on s'estimait heureux d'en obtenir une petite » feuille. »

Ce n'est pas tout; ayant su que la comtesse de Furstemberg avait à son service une femme originaire de Besançon, Catherine Mareschal fit tenir à cette femme une lettre et des présents pour sa maîtresse; entre autres une image en cire, de grandeur naturelle, du premier enfant de Mme de Cantecroix, Caroline d'Autriche (5), image modelée sur cet enfant le jour de son baptême (6) et vêtue d'un habit de taffetas blanc à la

(1) En 1607.

(2) Claude-Antoine Buzon, sieur d'Auxon, qui fut conseiller au parlement de Dole en 1630, et mourut en 1638 à Besançon.

(3) Il y eut tant de demandes, porte le manuscrit, et de réponses et de difficultés, que cela ennuierait les lecteurs, et moi aussi, si je les voulais toutes écrire.

(4) Anne d'Autriche, femme de l'empereur Mathias.

(5) Thomas-François d'Oiselet, neveu par sa mère et héritier, à charge d'en relever le nom et les armes, de François Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix (celui-ci neveu du cardinal, petit-fils du chancelier et successeur des biens de cette opulente famille), était prince du saint-empire et chevalier de la Toison d'or. Il avait épousé Caroline d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II et d'Euphémie de Rosenthal. Il mourut à Besançon le 5 janvier 1629, ne laissant qu'un fils, qui mourut lui-même de la peste en 1636, peu de temps après son mariage avec la célèbre Béatrix de Cusance. (DUNOD, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 588.)

(6) En 1612 ou 1613 : il fut baptisé à l'âge de deux ans.

dernière mode. La comtesse de Furstemberg, disposée favorablement par sa caméristе, fit agir son mari auprès de l'impératrice, tant et si bien que la lettre de recommandation fut obtenue et envoyée à Catherine, qui la remit à son cousin Buzon.

Celui-ci éprouva d'abord un peu d'embarras. Il hésitait à présenter au conseil la lettre de l'impératrice, ne sachant pas au juste ce qu'elle contenait et n'osant rompre le cachet pour s'en assurer. Après de longues incertitudes, il la remit cependant à tout hasard. Elle se trouva fort pressante, mais ne produisit nul effet. L'opposition qui s'était déjà manifestée dans le sein du conseil y reparut, fondée sur les mêmes motifs, l'insuffisance de ressources chez les postulantes pour subvenir à leurs propres besoins, et la crainte de grever la population d'un trop lourd fardeau. Vainement le comte de Furstemberg, qui plus tard revint à Besançon chargé d'une mission nouvelle, essaya-t-il de mettre à profit ses bons rapports avec les gouverneurs pour ébranler leur résolution au sujet des carmélites. Il eut beau leur représenter, comme argument suprême, que l'impératrice allait donner un nouvel héritier à l'empire, et que dans une telle occurrence l'usage défendait de la contrarier. Tout fut inutile, et le négociateur, son mandat officiel accompli, s'éloigna de rechef sans avoir pu gagner une seule voix à ses protégées.

Malgré cet échec, ajouté à plusieurs autres, Catherine et Buzon ne perdirent point courage. Ils s'adressèrent directement à la comtesse de Cantecroix, qui consentit à les seconder. C'était une grande dame, tenant fort à sa grandeur, fille naturelle du défunt empereur Rodolphe, et que l'on n'osait guère approcher. Elle vivait retirée et se montrait peu. « Quand parfois elle sortait de son logis, dit l'auteur du manuscrit, le » monde était aussi envieux de la voir monter en carrosse qu'on peut » l'être de regarder le roi et la reine en la rue de Paris. » Catherine Mareschal s'insinua chez elle par le moyen d'une de ses femmes qui songeait à prendre le voile de sainte Thérèse, et se fit si bien écouter que la comtesse lui promit non-seulement de l'aider dans ses démarches, mais, faveur inespérée, d'être la mère et la protectrice du couvent à fonder.

Une fois d'accord, on dépêche un émissaire à Spire, auprès de l'impératrice, chargé de solliciter d'elle une seconde missive dans le même but que la première. Ce messager, « que l'on choisit homme capable, ajoute » le manuscrit, car s'il n'eût entendu la langue latine, il n'aurait su que » faire par les chemins durant un si long voyage, » ce messager était porteur d'un riche présent : « un saint suaire en satin blanc, de la » grandeur de trois tiers de l'aune de Paris, travaillé de fleurs au na-

» turel tout à l'entour, dont la façon de chaque fleur coûtait dix sols ; » le tout relevé de cordons et fils d'or. » L'impératrice en fut, dit-on, charmée, et fit expédier à Messieurs du magistrat la deuxième lettre si courtoisement requise de sa toute-puissante intercession.

Au reçu de cet office impérial, le conseil de ville s'assemble et ne décide rien d'abord. Ce n'est qu'après de longs délais et plusieurs délibérations fort animées, qu'il fut enfin résolu, à la majorité des suffrages, que l'on admettrait les carmélites (1), mais à certaines conditions propres à donner lieu à des difficultés nouvelles ; en sorte qu'une telle concession équivalait presque à un refus. Que faire ? La situation ne s'était guère améliorée. Voici l'expédient qu'imagine Buzon pour sortir de cette impasse.

Partant du point que l'admission des carmélites était prononcée et que les justifications prescrites se feraient aussi bien et mieux en leur présence qu'autrement (le capitaine Bereur s'était d'ailleurs porté caution pour elles) (2), il leur conseilla de venir secrètement s'établir à Besançon. A cette époque, on connaissait déjà l'influence du fait accompli. Mère Louise de Jésus, qui était à la tête du couvent de Dole, forma donc une congrégation démembrée de la sienne, en vertu des pouvoirs qu'elle avait reçus du vénérable et zélé protecteur de l'ordre en France, Bérulle, général de l'Oratoire et depuis cardinal sous le pontificat d'Urbain VIII. Elle eut soin d'y comprendre Jeanne Bereur (sœur Thérèse), alors sa sous-prieure, afin de se ménager plus particulièrement l'appui d'une famille qui tenait un rang distingué dans le pays. Ces divers points arrêtés et toutes les mesures prises en conséquence avec la discrétion convenable, on fixa le jour du voyage.

Ce fut le jeudi 17 novembre 1616, de grand matin, que deux carrosses partirent de Dole sous l'escorte du capitaine Bereur à cheval et de l'abbé de Bretigny, leur aumônier, avec un serviteur également à cheval. Mère Louise et six religieuses remplissaient une des voitures ; l'autre était occupée par Mme la baronne de Montfort, protectrice du couvent de Dole (3), et quelques demoiselles de la ville.

(1) C'est le décret d'admission dont parle Chiflet. Voyez plus haut la note de la page 341. Ce décret est du 7 juillet 1616.

(2) Acte du 25 octobre 1616.

(3) Louise de Bauffremont, femme de Charles de Taillant, baron de Montfort, chevalier d'honneur au parlement. On voit dans la patente de confirmation de ce parlement donnée en 1556 par Philippe II, que Claude de Montfort, père de Charles, en était à cette époque le premier chevalier d'honneur. (V. DUNOD, *Nobiliaire*, p. 277.)

Arrivés à peu de distance de Besançon, ils trouvèrent mesdames de Cantecroix et de Saint-Amour (1) dans leurs carrosses, avec leurs caméristes et grande suite, qui venaient au devant d'eux. On fit les compliments et révérences d'usage, la prieure et la sous-prieure montèrent dans le carrosse de Mme de Cantecroix, dont les demoiselles suivantes se réunirent aux religieuses. Il y eut encore d'autres échanges de place, après quoi le cortége se remit en route. A son entrée dans la ville, les gardiens des portes, croyant que c'était une noce, tirèrent des arquebusades; mais on se hâta de faire cesser le bruit, car on voulait arriver *incognito*.

Parmi les religieuses, il y avait des jeunes filles d'autant plus ravies de voir du pays qu'elles étaient habituellement cloîtrées. On ne les avait pas mises dans le secret de l'affaire, en sorte qu'elles se croyaient l'objet d'une réception brillante et joyeuse. Elles ne se montrèrent cependant pas aux portières, où leur costume et peut-être leurs exclamations de surprise et de curiosité les eussent trahies. Nos voyageuses descendirent dans un misérable logis retenu pour elles à la hâte, et meublé seulement de sept paillasses et d'une ou deux tables, sans un seul buffet ni même une chaise. Il leur fallut donc rester debout ou s'accroupir autour de la cheminée, car il faisait froid; puis la supérieure leur recommanda de chanter le *Laudate* à voix basse, de peur d'être ouïes du dehors; et c'est alors que ces pauvres filles apprirent la vérité sur leur venue clandestine à Besançon, où des embarras de toute nature les attendaient.

Dès le lendemain, on se mit en quête d'un autre logement, et Mme de Montfort ayant trouvé une maison convenable et spacieuse, se hâta de la louer. Mais, par malheur, il s'y trouvait des fenêtres d'où l'on apercevait les cours du collége des jésuites. Le recteur s'en plaignit amèrement à cause de ses écoliers, et mère Louise eut beau lui promettre en souriant qu'on ne les regarderait pas, il prit la chose sur un ton d'autorité si hautaine qu'il fallut céder. Mme de Montfort s'employa elle-même pour obtenir à prix d'argent la résiliation du bail. Après quoi, ne trouvant point d'autre gîte, on fut obligé de louer d'un sieur Naisey, dans la rue Saint-Vincent, une petite maison où les carmélites s'enfermèrent provisoirement. Elles comptaient y rester quelques mois; elles y passèrent cinq ans et plus, dans une affreuse gêne.

(1) Hélène Perrenot de Granvelle, femme de Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour. (Dunod, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 527.)

Si cette maison existe encore, on la reconnaîtra sans peine à la description suivante. Mal bâtie, quoique fraîchement reconstruite en 1616, elle se composait au rez-de-chaussée de quatre pièces, deux sur la rue, deux sur la cour, que séparait une allée ou corridor d'entrée assez large pour les voitures ordinaires, mais non pour le passage d'un carrosse. Au premier étage, même distribution : quatre chambres et un corridor de dégagement. On y montait par un escalier de pierre qui occupait un des angles de la cour et qui aboutissait à une galerie de bois, à jour, régnant tout le long de la façade intérieure. C'est dans cette galerie que s'ouvraient la porte du corridor et les fenêtres de deux chambres, ainsi privées d'air et de soleil.

Au bout de la première cour, il y en avait une seconde avec deux espèces d'appentis, l'un servant de cuisine, l'autre consacré par avance au noviciat. Venait ensuite un petit jardin.

Des quatre pièces du rez-de-chaussée, la première à droite, prenant jour sur la rue, était la plus grande ; on en fit une chapelle à la suite de laquelle se trouvait le chœur des religieuses, petite chambre donnant sur la cour. A gauche de l'allée, on établit d'abord la loge des tourières, joignant la rue ; puis, au moyen de plusieurs cloisons, le reste fut divisé de manière à contenir le tour du dehors, celui du dedans et celui de la sacristie, avec les deux parloirs fort exigus et fort obscurs.

Les quatre chambres du haut formèrent ensemble le dortoir ; mais chacune de ces chambres avait en outre sa destination particulière : réfectoire, chauffoir ou pièce de récréation, sacristie, roberie ; au besoin on y tenait chapitre.

Telle était la misérable demeure dont les sœurs de Sainte-Thérèse prirent possession, et qui, tout incommode et malsaine qu'elle fût, ne leur avait été cédée qu'après une négociation pénible. En effet, les magistrats ayant su l'arrivée subreptice des religieuses dans leurs murailles, avaient pris de l'humeur. Ils ne tardèrent pas à découvrir que leur collègue Buzon était l'âme de cette espèce de complot et s'en offusquèrent. Ils disaient hautement qu'on ne leur ferait pas ainsi la loi, qu'il n'en serait ni plus ni moins, et que les carmélites s'en retourneraient comme elles étaient venues. Naisey avait profité de l'occasion pour se montrer plus exigeant et plus indécis. Voulant en finir de manière ou d'autre, mère Louise se résolut à une démarche insolite ; accompagnée de la sous-prieure, elle se transporta chez lui. Là on parvint à s'entendre ; elles l'amenèrent à composition, le prirent au mot et firent le marché par écrit sans désemparer. Puis, s'installant à l'heure même, mère Louise,

au lieu de retourner près de ses sœurs, leur fit dire de venir la rejoindre. Mme de Cantecroix les envoya quérir dans son carrosse, qui, au retour, s'arrêta devant le palais Granvelle, sa demeure. Elle y prit place ainsi que deux suivantes, et se rendit avec les carmélites à leur maison. Mais le carrosse ne pouvant y pénétrer, les demoiselles de suite firent de leurs robes, garnies d'amples dentelles, une haie des deux côtés de la portière, ce qui permit aux religieuses de descendre sans être vues des curieux groupés autour de la voiture. Elles entrèrent à la hâte, l'une après l'autre, et la porte se referma sur elles.

C'était le 25 novembre, fête de sainte Catherine d'Alexandrie.

§ II.

La première chose dont on s'occupa, ce fut d'approprier les lieux à leur destination; mais bientôt des tracasseries de toute nature vinrent assaillir les pauvres sœurs. Naisey, malgré les clauses avantageuses de son bail, se prit à regretter d'y avoir consenti. En louant sa maison à des recluses, il s'était interdit par là même d'y pénétrer à l'avenir, ou du moins d'y entrer journellement comme il l'aurait voulu faire. Sa femme et lui ne cessaient d'importuner les religieuses de leurs plaintes à l'occasion de mille bagatelles. On ne labourait pas le jardin, on ne taillait pas les arbres à leur guise; la femme escaladait les murs du verger pour s'assurer du fait, et quand on refusait la porte au mari, c'étaient des cris et jusqu'à des pleurs que charitablement il fallait s'efforcer d'apaiser ensuite. « Il semble, disait plus tard une des sœurs, que Dieu ait » permis que nous fussions engagées avec ce monsieur-là pour nous être » un sujet d'exercice, encore qu'il eût une bonne âme, je crois; mais il » avait de petites humeurs difficiles à supporter, que le démon lui met- » tait en l'esprit pour le troubler et nous aussi. »

La préoccupation dominante de ce propriétaire, semblable à tant d'autres, était une crainte vague de n'être pas exactement payé de ses loyers, et l'on doit convenir que le mobilier des carmélites n'était pas de nature à le rassurer sur ce point. Un événement fortuit vint calmer son inquiétude et le mit tout à coup hors de peine. Ici je laisse parler la religieuse auteur du manuscrit où je prends ces détails. Je ne fais qu'abréger un peu le récit. « Notre mère Louise, dit-elle, avait envoyé quérir au cou- » vent de Dole un coffret ou demi-coffre de noyer bien solide. Il devait » nous servir de cassette à trois clefs, car nous n'en avions point encore,

» et il ne le fallait pas bien grand à cause que nous n'avions pas grand'-
» chose à mettre dedans. Or, comme monsieur le maître de notre mai-
» son était toujours tournoyant autour d'icelle, il avisa le chariot qui ame-
» nait ce coffre parmi quelques sacs de blé et autres provisions. Il s'en
» approcha bien vite pour voir ce que c'était, puis il vint annoncer à la
» tourière qu'il nous arrivait un coffre si pesant qu'on ne le pouvait re-
» muer. La tourière, c'était moi. Je fis aussitôt ouvrir la porte conven-
» tuelle, car nous avions déjà clôture, et je recommandai qu'on intro-
» duisît la voiture, sans y rien déranger, dans l'intérieur du couvent, pré-
» caution qui persuada de plus en plus à notre propriétaire que le coffre
» était tout plein d'argent, et que nous ne voulions nous fier pour l'ouvrir
» à personne qu'à nous-mêmes. Quand le chariot fut dans la cour et la
» porte refermée, nous enlevâmes ledit coffre, après en avoir ôté une
» grande quantité de boîtes de raisiné dont il était rempli. Cette besogne
» achevée, je revins au tour, où je trouvai M. Naisey qui m'attendait, et
» qui me dit fort en secret et tout bas que nous devions nous donner de
» garde de mettre notre argent aux mains de messieurs du magistrat, car
» si une fois nous l'y mettions, nous ne l'en pourrions jamais retirer. Je
» le remerciai beaucoup de ses bonnes prévoyances; et comme on fit
» peu de jours après ajuster les trois serrures à la cassette, il se confirma
» dans son idée et nous laissa plus tranquilles. »

Les carmélites, comme on l'a dit plus haut, avaient pris possession de la maison Naisey le 25 novembre. Aussitôt que leur église fut prête, un grand vicaire vint la bénir. On put alors y célébrer l'office divin, mais l'Avent s'écoula encore sans qu'on y laissât le saint Sacrement. On l'emportait chaque jour après la messe dite, ce qui contristait fort les bonnes sœurs. Enfin, la surveille de la Nativité, l'ostensoir fut placé à demeure dans le tabernacle, les chants d'allégresse succédèrent aux lamentations, et le couvent prit un air de fête. Six voix fraîches et bien assorties chantèrent en chœur les matines de Noël, ce qui attira sous les fenêtres de la chapelle une foule de curieux. Les jours suivants, Mme de Cantecroix, Mme de Saint-Amour, et à leur exemple beaucoup de personnes de distinction, assistèrent aux offices, en sorte que la rue Saint-Vincent devint le rendez-vous des équipages du beau monde, et que bientôt ce fut un bruit de ville, que pour voir la noblesse il fallait aller aux carmélites.

Une telle affluence, qui ressemblait à une bravade, augmenta le mécontentement des gouverneurs. Deux membres du magistrat furent chargés le 5 janvier, par le conseil, d'aller faire à ce sujet des reproches à la supérieure, et de lui enjoindre de tenir la porte de sa maison close à

l'avenir durant les offices. Mais la mère Louise ne se déconcerta point de leur ton courroucé. Elle écouta humblement leur remontrance, et trouva bientôt le moyen de les adoucir par des paroles de soumission. Tout en promettant d'obéir, elle fit observer qu'il serait difficile de refuser l'entrée de la chapelle à Mme de Cantecroix, et les délégués, qu'elle avait déjà su gagner à demi, consentirent à une exception en faveur de la comtesse, à cause de sa qualité. Le hasard voulut qu'elle se trouvât elle-même dans la loge des tourières lorsqu'ils traversèrent cette pièce en se retirant. La bienséance les obligea de prendre congé d'elle, et comme on lui avait appris le but de leur démarche, elle leur demanda d'un air grave et solennel si l'on avait compris dans cette mesure d'exclusion la fille du défunt empereur Rodolphe? A ce nom, ils mirent incontinent le chapeau à la main, répétèrent ce qu'ils avaient dit à la supérieure; puis, saluant profondément, ils sortirent après quelques mots d'excuses respectueuses.

La défense, objet de leur mission, se trouvait, de la sorte, restreinte et n'était plus absolue. Une concession en amène d'autres; la tolérance obtenue pour Mme de Cantecroix s'étendait nécessairement aux gens de sa maison et aux personnes qui l'accompagnaient. D'ailleurs, en se fondant pour motiver une exception sur la qualité de cette dame, on semblait excepter par là même les personnes qualifiées, telles que la comtesse de Saint-Amour et autres, qu'un tel ordre ne pouvait guère concerner. Aussi dès le lendemain, jour de l'Epiphanie, et durant tout l'hiver de 1617, les assistants furent-ils de plus en plus nombreux aux offices des carmélites. On avait soin d'interdire au nom des magistrats l'accès du couvent au public, mais on y recevait les privilégiés, à la tête desquels se présentait assidûment la comtesse de Cantecroix. L'église en était remplie, ainsi que la loge des tourières et le passage intermédiaire, d'où l'on pouvait suivre le service à travers les portes ouvertes. Un bon prédicateur, le P. Michel, capucin, y prêcha le carême, et comme les fenêtres de la chapelle restaient ouvertes aussi, sa voix arrivait jusque dans la rue, où nombre de fidèles se réunissaient pour entendre le sermon. Les gouverneurs n'ignoraient rien de tout cela, mais ils jugèrent à propos de fermer les yeux, et leur patience encouragea la mère Louise au point que, le jeudi saint, on laissa ouvert le portail extérieur et que chacun fut admis à visiter le reposoir ou *paradis* des carmélites, comme tous ceux des églises de la ville. Enfin, le lundi de Pâques, on s'enhardit jusqu'à procéder solennellement à la réception d'une novice (c'était cette suivante de madame de Cantecroix dont il est question au chapitre précédent, et qui avait introduit Catherine Mareschal auprès de sa maîtresse);

l'habit lui fut donné par l'évêque d'Andreville (1), à l'issue d'une messe qu'il célébra pontificalement à cette occasion. Peu de temps après, on reçut encore d'autres novices, mais à petit bruit, en présence de la communauté réunie, des parents de la novice et des habitués de la chapelle seulement. Cette conduite réservée dut apaiser les magistrats, qui, en apparence du moins, ne s'occupèrent plus des carmélites; en sorte qu'au bout de deux ou trois mois, le portail de leur maison devint accessible à tout le monde; leur chapelle, fréquentée par les femmes et filles des gouverneurs elles-mêmes, cessa d'être en quelque sorte clandestine; elles eurent en un mot la faculté d'exercer leur culte suivant la règle de leur institut, avec la pompe habituelle en cas de prise d'habit, etc. Sur ces entrefaites, elles obtinrent de l'empereur une ratification du traité fait avec le conseil de ville (2). « Les articles de ce traité, dit l'auteur du ma» nuscrit, y étaient couchés en parchemin auquel pendait le sceau impé» rial enfermé dans une boîte de fer-blanc en bosse, aussi grosse que la » tête d'un enfant, dont messieurs furent si contents qu'ils le déposèrent » en leurs archives, sans vouloir s'en dessaisir. » Elles étaient déjà munies d'une approbation de l'archevêque (3), et produisaient en outre celle de leurs supérieurs de France établis à Paris (4).

Cependant les magistrats hésitaient encore à s'expliquer sur le point capital. Une autorisation formelle émanée d'eux pouvait seule donner aux filles de sainte Thérèse le droit de fonder un établissement à Besançon. Elles avaient un traité conditionnel approuvé, comme on vient de le voir, des autorités les plus considérables; mais il y manquait la sanction définitive des gouverneurs. On redoubla de zèle pour l'obtenir, en même temps que l'on cherchait dans la ville une place à bâtir, ou une maison déjà construite et susceptible de recevoir une destination convenable à la circonstance. L'hôtel Montmartin, proche de l'Orme-de-Chamars, édifice assez vaste entre cour et jardin, provenant des héritiers du cardinal de Granvelle (5), répondait à ces vues. Quoique par ses dépendances il touchât l'enclos des jésuites, il était trop loin du collége pour qu'on eût à

(1) Philippe Patornay, titré évêque d'Andreville sous l'archevêque Ferdinand de Rye. Dunod le nomme évêque de Nicopolis. (*Hist. de l'Eglise de B.*, t. I, p. 326); d'autres disent qu'en 1616, l'évêque d'Andreville, suffrag. de Besançon, était Claude Delabarre.

(2) Diplôme de l'empereur Mathias du 16 octobre 1617.

(3) 15 février 1617.

(4) 9 mars 1617.

(5) Aujourd'hui le Sacré-Cœur. C'était avant la révolution la demeure des gouverneurs de la province.

craindre cette fois l'opposition du recteur. L'empêchement vint de plus haut. Le conseil de ville ne permit point aux carmélites de songer à cette acquisition, et son refus, qu'il ne prit pas la peine de motiver, affligea beaucoup la mère Louise. Elle crut y voir une résolution arrêtée de la contraindre à la retraite par des moyens évasifs et sans manquer ouvertement aux égards dus à ses protecteurs. Il est plus vraisemblable que le cautionnement donné sous la forme de promesse par le capitaine Bereur ne suffisait pas à messieurs du magistrat, et qu'il leur fallait une stipulation plus précise et plus solide. Quoi qu'il en soit, la position n'était plus tenable pour la supérieure, qui avait été fort malade une partie de l'hiver; la maison Naisey, véritable baraque où les murs à peine maçonnés laissaient pénétrer le vent et la pluie, abritait mal les religieuses contre l'intempérie des saisons. La proximité de Chamars, qui s'étendait alors jusqu'à la rue Saint-Vincent, l'exposait aux raffales du sud-ouest, et quelquefois on eût dit, au craquement des poutrelles, que la charpente allait s'écrouler. Des portes, des fenêtres mal jointes, point de volets, point de rideaux, et, pour comble d'infortune, pas une cheminée où l'on pût allumer du feu sans attirer dans la chambre une épaisse fumée plus insupportable que la froidure même. C'est grande pitié que de voir, en parcourant notre manuscrit, à quelle extrême détresse fut réduit ce troupeau de brebis délaissées, dédaignées, cette congrégation de malheureuses filles entassées dans un lieu délabré et malsain, manquant de tout et sans autre ressource que la résignation et la prière. Leurs *celles* ou cellules se touchaient et n'étaient séparées les unes des autres que par une toile tendue. Chaque réduit, espèce de tente, contenait une couchette autour de laquelle on ne pouvait pas circuler, en sorte qu'il fallait s'y glisser par le pied. La cuisine, ancienne étable, dont la toiture en bois et le foyer lézardé faisaient craindre un incendie à la moindre flammèche qui s'en échappait, était loin du réfectoire. En temps de neige et de verglas, le trajet devenait pénible et presque dangereux; les aliments grossiers et toujours maigres dont se nourrissaient les carmélites, et qu'apportait une sœur du voile blanc à travers deux cours et un long escalier de pierres glissantes, n'arrivaient pas souvent à bon port. Par les chaleurs, autre supplice : la chapelle, les chambres trop exiguës, avaient la température d'une étuve; et cependant, on n'osait presque jamais quitter le voile, car la clôture était insuffisante, et, soit dans le jardin, soit dans les cours, et même dans les dortoirs sur la rue, à cause du manque de rideaux, les sœurs vivaient dans une perpétuelle inquiétude à ce sujet.

Revenons à la mère Louise. Après neuf mois d'attente et de vaines

démarches, se croyant en butte au ressentiment des gouverneurs à cause des circonstances de son arrivée à Besançon, ayant d'ailleurs d'importantes affaires à traiter avec les chefs de son ordre, elle prit le parti, conformément à ses premiers projets, de quitter cette ville, de reconduire Mlle Bereur à Dole, et d'envoyer avec le titre de prieure à ses compagnes de Besançon, cette autre sœur Thérèse de Jésus qu'elle avait précédemment tirée du couvent de Chalon. C'est ainsi que les choses se passèrent. Quant au capitaine Bereur, qui s'était dès l'origine établi non loin de ses protégées, au couvent des bénédictins, il ne voulut point les abandonner ni se départir de son pieux dessein. De concert avec la nouvelle prieure, il recommença une série de sollicitations incessantes, qui restèrent sans résultat pendant près de deux années. La mère Thérèse ne se lassait point d'adresser des suppliques aux magistrats, ni Bereur de les visiter. Le conseil de ville se composait de quatorze gouverneurs annuels. Il fallait donc à chaque tournée se présenter au logis de quatorze notables assez mal disposés de longue main, et qui n'étaient pas tous d'une urbanité parfaite. Combien de gens prennent leur brusquerie pour de la franchise et confondent l'entêtement avec la fermeté! Ils sont fous à Béziers, disait un habitant de cette ville, mais nous avons de l'esprit. Je serais tenté de dire à mon tour qu'en Franche-Comté nous avons du caractère, mais qu'ils sont têtus! Aussi que de contrariétés, de réponses disgracieuses, de rebuffades enfin n'eut point à subir notre vieux capitaine! Il en était parfois excédé. Sa mauvaise humeur s'exhalait à la grille des carmélites. « Patience, disait-il, patience! c'est pour Dieu; mais, à ne point mentir, il me grève beaucoup d'aller donner tant de *bonnetades* à ces gens-ci. » L'inutilité de ces bonnetades dut à bon droit lui causer quelque amertume. N'importe! il ne se rebuta point. Il avait déjà fondé lui seul un couvent de carmélites à Dole, et contribué de sa bourse et de ses démarches à l'établissement de plusieurs autres maisons religieuses et d'un vaste hôpital dans la même ville. De concert avec ses deux filles, alors âgées de plus de quarante ans et vouées dès leur jeunesse au célibat, son ambition était de consacrer le reste de sa fortune à une œuvre méritoire, noble zèle qui l'encourageait à braver tous les obstacles et qui finit par en triompher.

En effet, durant l'hiver de 1618 à 1619, un jour qu'il devait y avoir assemblée générale du conseil de ville, il tenta un suprême effort et s'en fut, *tout botté,* voir les principaux membres de ce conseil, qu'il trouva réunis avant l'ouverture de la séance. Il leur exposa, ou plutôt leur rappela que les carmélites étaient en marché pour l'acquisition d'une

place à bâtir convenable dans le quartier ou bannière *du Bourg;* qu'il s'était porté leur caution, et leur abandonnait en conséquence, avec ses vignes de Beure, sa terre du Liége (1), que l'on ferait amortir en leur faveur; qu'enfin elles avaient depuis longtemps produit toutes les lettres d'approbation, d'autorisation, voulues par le traité préalable de 1616. Il leur déclara ensuite qu'il venait une dernière fois leur demander le congé ou permission indispensable à ses protégées, et que l'impératrice elle-même avait en quelque sorte sollicité pour elles. En cas de refus, il était prêt à emmener ces filles dans un lieu moins inhospitalier, où sa propre fortune les ferait sans doute accueillir. « Oui ou non, ajouta-t-il : j'attendrai la réponse à l'issue du conseil; si non ou point, je pars et vais chercher pour elles un autre asile. » Ce langage, et surtout la voix émue, l'air triste et résolu d'un homme universellement connu pour la sincérité de ses paroles autant que pour la générosité de son caractère, firent une impression profonde sur les co-gouverneurs. Ils en furent touchés et votèrent tout d'une voix l'admission. Le cautionnement d'ailleurs était réalisé, et la donation de la chevance du Liége confirmée par acte authentique (2).

Ainsi se termina cette négociation laborieuse; il nous reste à montrer quelle en fut la suite, et comment s'exécuta, non sans donner lieu à de nouvelles difficultés, une concession si péniblement obtenue.

A. Dusillet.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

(1) Commune de Mérey-sous-Montrond.

(2) Acte du 21 mars 1619.



ÉTUDE

SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FRANCHE-COMTÉ.

(Suite et fin.)

---

§ 3.

Description de l'organisation intérieure des états généraux de la Franche-Comté et détail des affaires dont ils s'occupèrent aux XVI[e] *et* XVII[e] *siècles jusqu'à leur suppression.*

Si les renseignements sur les états provinciaux de la Franche-Comté jusqu'au milieu du XVI[e] siècle laissent beaucoup à désirer, ceux que nous avons recueillis sur ces assemblées, dès cette époque jusqu'à leur suppression, sont plus nombreux et plus détaillés ; depuis la session de 1556, nous avons des notions circonstanciées sur leur organisation et les affaires qui en furent l'objet.

On continua à ne reconnaître qu'au souverain seul le pouvoir de convoquer les états, ce qu'il faisait par lettres closes adressées et transmises personnellement à tous ceux qui en faisaient partie. Si quelquefois les gouverneurs des Pays-Bas voulurent les réunir, et si en conséquence les états s'assemblèrent, ce fut toujours avec protestation du *sans préjudice*, car ils craignaient que le droit de convocation, qu'ils ne reconnaissaient qu'au souverain, ne tombât par l'usage dans l'attribution de ses lieutenants, ce qui eût semblé une atteinte à l'honneur et à la liberté de la province. Par ce motif, les états convoqués en 1666 protestèrent : ceux de 1658 avaient poussé les choses plus loin ; ils se réunirent et ne voulurent pas délibérer. Les assemblées continuèrent à se tenir tous les trois ou quatre ans dans la grande salle du collége de Saint-Jérôme, dit *le collége de Morteau*, à Dole. Comme précédemment, les états furent composés des trois ordres, à savoir du clergé, de la

noblesse et du tiers état, divisés en trois chambres distinctes qui portaient ces noms. La chambre de l'Eglise avait le pas sur les deux autres, celle de la noblesse tenait le second rang, et le tiers état avait le troisième. L'archevêque de Besançon présidait de droit les états, et en cas d'absence, il était remplacé par le haut doyen de son chapitre. S'ils ne se trouvaient ni l'un ni l'autre à l'assemblée, la chambre ecclésiastique se choisissait un président, qui l'était en même temps des trois ordres; cette chambre se composait de deux députés du chapitre métropolitain, des abbés, des prieurs, d'un député de chacun des collégiales de la province. Les abbés de l'ordre de Saint-Augustin avaient le premier rang; les bénédictins le deuxième, les bernardins le troisième, et les prémontrés le quatrième. Dans chaque ordre, ils siégeaient selon leur rang d'ancienneté. Il en était de même pour les prieurs. Observons que les recès confondent ordinairement ces rangs, car ce n'est que fort tard qu'on vit dans les chambres du clergé et du tiers état des altercations pour la préséance. Après les religieux, venaient les recteurs des hôpitaux du Saint-Esprit de Besançon, de Saint-Renobert de Pesmes, du Saint-Sépulcre de Salins, et de Sechin près Baume-les-Dames. Les ecclésiastiques qui possédaient plusieurs bénéfices pouvaient choisir celui qui leur donnait le rang le plus honorable. La chambre de la noblesse était composée de nobles de lignée et possesseurs de fiefs : sans la noblesse d'origine, la possession d'un fief ne donnait pas entrée aux états. La dignité des fiefs et l'ordre des bailliages où ils étaient situés, réglaient les rangs. Dole, Salins, Gray, Vesoul et Baume-les-Dames marchaient en tête des bailliages. Les nobles qui possédaient plusieurs fiefs entraient aux états sous le nom de celui qu'ils désignaient, et ils avaient toujours bien soin de choisir le titre qui pouvait les faire entrer dans les commissions. La chambre de la noblesse choisissait son président; celle du tiers état avait pour président-né le lieutenant général d'Amont. Elle était composée : des maires des quatorze villes à mairie, qui étaient Dole, Salins, Vesoul, Gray, Baume, Faucogney, Pontarlier, Poligny, Arbois, Lons-le-Saunier, Orgelet, Bletterans, Ornans, Quingey; 2° des prévôts de Jussey, Montbozon, Montjustin, Châtillon-le-Duc, Cromary, Port-sur-Saône, Chariez, Apremont, au bailliage d'Amont; de Montmorot, Château-Chalon, Saint-Claude, Moirans et Morteau, au bailliage d'Aval; de Rochefort, Orchamps, Dole, Gendrey, Fraisans, la Loye, Colonne et Montmirey, au bailliage de Dole ou du Milieu; des députés des petites villes, bourgs et gros villages, de Luxeuil, de Saint-Hippolyte sur le Doubs, de Clerval, de Nozeroy, de Saint-Amour, de Bouclans, du Russey, et

d'autres endroits moins considérables, qu'on ne désignait dans les recès que sous ces termes généraux, et *autres députés des villes et villages du comté de Bourgogne;* 4° enfin des lieutenants généraux d'Aval et de Dole, des avocats et procureurs fiscaux (1) des trois principaux bailliages ; du lieutenant général et du procureur fiscal de la gruerie (2), et des trésoriers généraux de Dole et de Salins. Depuis le commencement du XVIe siècle, ces magistrats n'assistèrent plus aux assemblées des états. Philippe II, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, défendit, en 1586, aux membres du parlement, aux juges et aux fiscaux, de s'entremettre en aucune manière dans les affaires des états, sous peine d'être destitués de leurs offices. Le motif de cette défense était la crainte de voir les magistrats détournés de l'accomplissement des devoirs de leurs charges. Depuis le XVIIe siècle, on ne convoqua plus aux états les députés des bourgs et gros villages; néanmoins, ceux des villes de second ordre, comme Luxeuil, Saint-Hippolyte, Clerval sur le Doubs, Nozeroy, Saint-Amour, continuèrent d'y assister.

Le gouverneur de la province, le premier président du parlement et un autre commissaire étaient les trois personnages commis par le roi pour faire l'ouverture des états. L'un d'entre eux prononçait un discours pour exposer l'objet de l'assemblée et les motifs à l'appui du don gratuit. L'archevêque, ou son remplaçant, répondait à ce discours, en témoignant l'empressement des états à correspondre aux vues de Sa Majesté, mais en dépeignant ordinairement la pauvreté de la province et l'impossibilité d'accorder la somme entière à elle demandée.

Chaque ordre se réunissait ensuite dans une chambre séparée pour délibérer sur les matières qui lui étaient soumises, et, de temps en temps, les trois ordres se formaient en assemblée générale. Le lieutenant général du bailliage d'Amont, président de la chambre du tiers état, occupait un fauteuil au bout supérieur de la table, autour de laquelle siégeaient, des deux côtés, les maires des quatorze villes, d'après l'ordre de date de l'érection de celles-ci en mairie. Les députés des prévôtés étaient assis sur des bancs derrière les maires, dans l'ordre suivant : à savoir, ceux de Saint-Claude, Morteau, Jussey, Château-Chalon, Moirans, Montmorot, Port-sur-Saône, Châtillon-le-Duc, Montjustin, Cromary, Montbozon, Rochefort, Orchamps, Fraisans, Colonne, la Loye, Chariez, Montmirey, Apremont et Gendrey.

(1) Magistrats chargés de veiller à la conservation des droits du souverain.

(2) Tribunal qui jugeait les délits commis dans les forêts.

Les délibérations de la chambre du tiers état prévalaient sur celles des autres chambres, lorsqu'il s'agissait de la levée du don gratuit ou de deniers pour les besoins de l'Etat. Puisque le peuple seul supportait ces charges, il était juste qu'à lui seul appartînt le droit d'en reconnaître la nécessité.

Comme l'assemblée des états ne durait que quinze jours, et que dans des sessions aussi courtes on ne pouvait régler toutes les affaires de la province, on y suppléait par différentes *commissions* que chaque assemblée donnait à certains membres des trois ordres pour être exercées pendant l'intervalle des sessions. Ces commissions étaient celles : 1° de la rédaction du *recès* ou procès-verbal des affaires traitées dans chaque assemblée ; 2° des députés *pour le porter en Flandre* afin de le faire apostiller par le souverain ou son lieutenant ; 3° des commis *à l'également ;* 4° d'*auditeurs des comptes ;* 5° des commis *au cabinet ;* 6° enfin de ceux *aux récompenses*. La première de ces commissions était composée de neuf membres, trois par chaque chambre, et un par bailliage, d'Amont, de Dole et d'Aval. Si les états ne nommaient pas de députés pour porter le recès en Flandre, on l'adressait alors au gouverneur de la province, ou à quelque autre personnage de la cour, afin de le présenter à Sa Majesté et lui faire agréer le don gratuit. Lorsque des députés étaient nommés pour aller en Flandre, chaque chambre nommait un de ses membres pour cette commission, sans affectation de bailliage. La commission dite *de l'également* était chargée de répartir le *don gratuit* et le *surjet,* c'est-à-dire la somme votée par les états pour les frais d'administration. Elle était composée de neuf membres, avec chacun un suppléant, pris trois par chaque chambre et bailliage. Avant d'entrer en fonctions, ils devaient fournir aux commis du *cabinet* bonne et valable caution ; tenir compte fidèle de leur administration en recettes et en dépenses ; déposer un double, signé de chacun d'eux, des rôles de la répartition du *don gratuit* et du *surjet,* dans les archives de la commission du *cabinet ;* rendre compte de leur gestion, six mois après la cessation de leurs fonctions, devant la commission des *auditeurs des comptes :* celle-ci était composée de neuf membres avec chacun un suppléant, tirés trois de chaque ordre et bailliage. Les commis *du cabinet* rédigeaient les instructions à donner à l'agent que les états entretenaient en Flandre pour solliciter, à la cour, l'expédition des affaires concernant la Franche-Comté. Cette commission gardait aussi la caisse et les archives des états : ces commis, au nombre de trois, avec chacun un suppléant, tirés de chacune des trois chambres sans affectation de bailliage, devaient donner bonne et valable caution

aux commis *à l'également,* et ne distribuer de deniers que sur mandats émanés d'eux. A la cessation de leurs fonctions, ils rendaient compte à une commission des *auditeurs des comptes.* Elle était composée de trois membres, un de chaque chambre, avec chacun un suppléant, sans affectation de bailliage.

Les commis suppléants étaient assujettis aux mêmes devoirs et formalités que les commis en titre; ils étaient tous salariés. Leurs fonctions duraient jusqu'à l'assemblée suivante des états, qui quelquefois les continuait dans leurs charges. La commission de l'*également* était la plus importante; c'est en elle que reposait toute l'autorité pendant l'intervalle des sessions. Le *commis de l'Eglise* du bailliage d'Amont en était le président-né. Quand il le jugeait à propos, il faisait venir à Dole les huit autres membres pour administrer avec lui. Ces neuf commis réglaient seuls les affaires ordinaires; mais, quand il en survenait d'importantes, ils devaient appeler pour délibérer avec eux quatre membres surnuméraires, exclusivement tirés de la chambre de la noblesse et nommés par elle. On les appelait *bons hommes.* Pendant les guerres de 1636, un de ces *bons hommes* témoigna trop d'attachement à la France et ne soutint pas comme il le devait les intérêts de la province; c'est pourquoi dès lors le nombre des *bons hommes* fut porté à neuf, pris trois dans chaque ordre.

Avec le vote du don gratuit et les réformes ou améliorations pour la bonne administration de la province (1), l'assemblée des états s'occupait encore d'autres objets dits *ménagerie* ou *économie,* tels que le mode de répartition du don gratuit et du *surjet,* la nomination aux commissions des états, les traités et les dépenses à faire dans l'intérêt public, et le vote des récompenses pour les services rendus à la province. Ordinairement, des offrandes en argent étaient faites au gouverneur général et aux autres commissaires du roi aux états, aux présidents des trois chambres. Des indemnités étaient aussi accordées aux membres des états, ou à des particuliers, pour voyages, démarches faites dans l'intérêt public; un salaire était alloué aux secrétaires, avocats et procureurs des états; une rémunération était offerte au principal et aux religieux du collége de Morteau que l'assemblée avait dérangés; au clergé, pour les services religieux célébrés à la dévotion des états; aux musiciens de la ville, aux soldats de la garnison, pour les honneurs rendus; aux sergents, en un mot à toutes les personnes employées à servir les membres des états pendant la durée de leur

(1) Elles étaient indiquées dans les recès sous le nom de remontrances.

session. La commission dite *des récompenses* préparait le travail des dons à faire, et l'assemblée votait, avant de se séparer, des sommes plus ou moins fortes, depuis 6,000 francs et quelquefois davantage, en descendant jusqu'à quelques patagons (1), pour les offrir, d'une manière proportionnée à la position sociale et aux services rendus, à tous les personnages à qui les états se croyaient redevables.

Après l'ouverture de l'assemblée des états par les discours dont nous avons parlé, on commençait par reconnaître le souverain de la Comté, quand il venait d'être appelé au gouvernement du pays. Ses commissaires juraient pour lui la conservation des libertés et franchises de la province, et à leur tour, les états prêtaient serment de fidélité au souverain. On délibérait ensuite sur la demande du don gratuit, dont le chiffre n'était presque toujours accordé qu'en partie, payé en plusieurs termes et ordinairement à l'aide du surhaussement du prix des 64,000 charges de sel accordées par le roi, chaque année, à la province. Les états traitaient ensuite des divers points d'administration concernant l'intérêt public; après quoi ils descendaient aux matières d'*économie* ou de *ménagerie*, que nous avons indiquées. Lorsque le recès était dressé, les états se réunissaient en assemblée générale pour en entendre la lecture, ordonnaient le dépôt de cette pièce aux archives et déclaraient la session close et terminée. Trois députés portaient en Flandre le cahier des états, le présentaient au roi ou au gouverneur général des Pays-Bas, avec les hommages des états. On vérifiait à la cour leurs demandes, qu'on apostillait presque toujours favorablement, et on y expédiait les lettres de *sans préjudice* exigées du souverain.

A ces notions sur l'organisation des états comtois, faisons succéder des détails plus utiles à faciliter la tâche des hommes qui voudront écrire l'histoire de notre province et de la France aux XVIe et XVIIe siècles. Les états de 1585, voyant que tous les recès des années précédentes étaient égarés, commirent le sieur *Étienne Colard*, leur greffier, pour écrire sur trois registres les résolutions prises depuis trente ans. Les recès des années suivantes furent conservés avec plus de soin et forment, y compris les manuscrits *Colard*, deux volumes in-folio, classés dans la collection Droz à la Bibliothèque impériale, à Paris. Ils ont été imprimés, il y a quelques années, par les soins d'un jeune historien, M. de Troye. Si cet ouvrage est à consulter pour avoir une connaissance complète des affaires qui furent l'objet de la délibération de nos états, nous avons pensé

(1) Le patagon valait 3 fr.

qu'il suffirait d'en indiquer ici les matières les plus importantes et qui peuvent se rattacher à l'histoire de notre province. Par là, nous épargnerons aux écrivains des recherches longues et pénibles, et nous atteindrons le but que nous nous sommes proposé.

Assemblées des états généraux de Franche-Comté pendant le gouvernement de Philippe II, roi d'Espagne et comte de Bourgogne.

1556-1598.

1° 1556, 10 juin. L'assemblée des états est ouverte par Claude de Vergy, gouverneur de la Comté, par Pierre Desbarres, président du parlement, et Jean de Poupet, seigneur de la Chaux, pour annoncer l'abdication de l'empereur Charles-Quint, requérir les députés de reconnaître Philippe II, roi d'Espagne, comme comte de Bourgogne, et lui prêter serment de fidélité. Philibert de Rye, évêque de Genève, répondit, au nom des états, qu'on se soumettait à Philippe II comme souverain, et on lui prêta immédiatement serment de fidélité. A leur tour, les commissaires, au nom de leur maître, jurèrent de conserver les libertés, franchises et priviléges de la Comté, et continuèrent dans leurs offices et charges tous les officiers et agents du gouvernement.

2° Même année 1556, 16 novembre. Claude Rey, chevalier, subrogé de Claude de Vergy, gouverneur de la Comté, Pierre Desbarres, président du parlement, et Guyon Mouchet, seigneur de Château-Rouillaud, ouvrent cette seconde session et font la demande d'un don gratuit de 200,000 livres. Claude de la Baume, archevêque de Besançon, fit l'offre de 120,000 livres, qui furent acceptées avec la promesse formelle des lettres du *sans préjudice*.

Remontrances. Elles eurent pour objets la demande de l'accélération dans l'administration de la justice; du pouvoir pour les lieutenants généraux de juger sans appel jusqu'à la somme de 10 livres; de la défense à l'officialité d'employer les censures pour faire exécuter ses jugements; de la prohibition des mariages des fils de famille au-dessous de vingt-cinq ans sans la permission de leurs pères et mères; on demanda encore que le séquestre des bénéfices litigieux ne fût confié qu'à des ecclésiastiques, ou à des laïques dont les biens seraient éloignés de ceux qui seraient séquestrés; que les offices de judicature ne fussent accordés qu'aux habitants du Comté; que le nombre des notaires fût fixé; que les faux témoins et leurs suborneurs fussent punis; que la prescription des rentes

et de leurs arrérages fût autorisée ; enfin qu'on ne pût jeter d'impôts sur la province sans l'autorisation des états.

On voit par là que la justice ne se rendait en Franche-Comté qu'avec une extrême lenteur, et que le pouvoir judiciaire des lieutenants généraux des bailliages était extrêmement restreint. Les juges ecclésiastiques, n'ayant point de territoire, n'avaient pour sanction de leurs jugements que les censures. Le mariage émancipait de plein droit ; c'est pourquoi les états demandèrent que les enfants de famille ne pussent se marier sans le consentement de leurs parents, lorsqu'ils étaient mineurs de vingt-cinq ans. L'usage contraire était si enraciné, que dans la suite, et même encore au XVII[e] siècle, nos souverains furent obligés de porter de nombreuses peines contre les contrevenants (1). En matière de possession bénéficiale à cause de procès de vacance ou de manque de réparation ou de desserte, rien de plus juste que les bénéfices séquestrés fussent administrés par gens d'église ou autres au choix des parties, ou par nomination du juge, qui, à défaut d'ecclésiastiques, pouvait même confier l'administration des biens séquestrés à des laïques. Les administrateurs d'un bénéfice séquestré devaient rendre compte aux juges de tous les revenus qu'ils avaient perçus, après avoir prélevé leurs dépenses et salaires (2). La prescription des rentes et censes hypothécaires était de quarante ans pour le principal, de trente ans pour les intérêts. Celle des arrérages de censes et de rentes, de paiement de loyers, des sommes dues aux marchands, apothicaires, serviteurs, d'argent dû au trésor, était de cinq ans (3). Rien encore de plus naturel que les charges de la magistrature ne fussent confiées qu'à des hommes originaires du pays, vu qu'ils en connaissaient mieux les mœurs que des étrangers ; que le nombre des notaires fût fixé, le parjure réprimé, etc., etc.

3° 1561, 28 juillet. François de Vergy, gouverneur de la province, Pierre Desbarres, président du parlement, et Charles Grandjean, sieur de Romain, sont les commissaires du roi aux états de cette année. Le seigneur de Romain prononce le discours et demande un don gratuit de 200,000 livres. Guillaume de Poupet, abbé de Baume, fait la réponse et l'offre de 90,000 livres, en requérant la lettre du *sans préjudice*, ce qui est accepté.

(1) Voir l'édit du 24 août 1628 ; suite des *Edits et ordonnances*, pages 15 et 16.

(2) Ordonnances de Philippe II, années 1564 et 1586 ; *Recueil* de Pétremand, p. 282 et 249.

(3) Article 4 de nos Coutumes, et ordonnances de Philippe II des années 1564 et 1569 ; *Recueil* de Pétremand, p. 290 et 368, et de l'addition des Coutumes, p. 19.

Remontrances. Les états demandèrent qu'on réglât et qu'on diminuât les frais faits par les commis à l'*également*, qu'on déposât les deniers publics dans un coffre à la sacristie de l'église de Dole ; qu'on apaisât les difficultés qui existaient depuis longtemps entre les juges séculiers et ecclésiastiques à raison des censures lancées par ceux-ci pour contraindre les débiteurs à solder leurs dettes ; que les lieutenants généraux des bailliages ne fussent pas chargés de commissions qui les détournaient de l'expédition des affaires ; que ces officiers non rétribués ne taxassent pas de *sportules* (1) ; que les greffiers et les notaires fussent astreints à certains devoirs, à certaines formalités (2) ; ils finissent par représenter les inconvénients des propositions d'erreur contre les arrêts (3).

4° 1562, mars. M. Duvernoy est le seul de nos historiens qui parle d'une session de nos états sous cette date : nous ignorons si elle a eu réellement lieu.

5° 1564, juillet ou décembre. Quoique M. le président de Courbouzon ne parle pas de cette assemblée, Perreciot la rapporte. Les états y furent appelés à donner leur avis sur la publication du concile de Trente et le rétablissement de l'inquisition dans notre province (4). Ils ne se soumirent à celle-ci que moyennant des précautions indiquées contre les abus que les inquisiteurs pourraient commettre, et ils insistèrent pour que le souverain fît droit aux remontrances et demandes qui lui avaient été adressées dans la session précédente. Le roi Philippe les accueillit par une ordonnance en date de cette même année 1564.

6° 1568 selon Perreciot, et 1569, février, d'après Duvernoy. Les états demandent au souverain que les Comtois puissent obtenir en cour de Rome des bénéfices simples et autres grâces sur de simples signatures qui, après vérification au parlement, eussent la même valeur que celles apposées sur des bulles plombées, comme cela avait lieu en Savoie et en France. Cette demande fut rejetée. Elle fait voir, du moins, que le parlement donnait déjà des arrêts d'envoi en possession de toutes sortes de bénéfices. Il n'y avait que deux chambres dans cette compagnie. Les états demandèrent encore la création de six places de conseillers pour la for-

(1) Les sportules étaient une modique somme d'argent dont la perception était dévolue aux lieutenants généraux. *Recueil* de Pétremand, p. 60.

(2) Voir les ordonnances du roi Philippe II des années 1564 et 1586; *Recueil* de Pétremand, p. 65, 102 et suivantes.

(3) *Recueil* du même auteur, p. 30 et suivantes.

(4) Voyez Béchet, II, p. 283.

mation d'une troisième chambre; que le roi nommât des commissaires pour traiter d'une ligue avec les Suisses, quand il en serait besoin; qu'on ne traduisît plus les Comtois devant les tribunaux romains ou autres étrangers, au préjudice des immunités du pays.

7° 1572. Duvernoy place une session de nos états sous cette date; nous la regardons comme très douteuse.

8° 1574, 8 novembre. François de Vergy, gouverneur de la province, et Pierre Froissard de Broissia, président du parlement, font l'ouverture de cette assemblée. Dans son discours, ce magistrat fait l'éloge des états pour le maintien de la foi catholique et la défense du pays contre les entreprises des voisins, surtout de Guillaume de Nassau, et demande un don gratuit de 100,000 livres. L'archevêque Claude de la Baume fait la réponse et offre 60,000 livres, qui sont acceptées. Les états s'occupent ensuite du choix des députés qui doivent porter à la cour d'Espagne et au gouvernement des Pays-Bas les remontrances des états, règlent les frais de ce voyage, nomment les commissaires *auditeurs* des comptes, demandent qu'à l'avenir on ne permette plus d'ajournement à la peine de confiscation, pour d'autres crimes que pour ceux de lèse-majesté, et votent une nouvelle imposition de 30,000 livres pour dépenses extraordinaires.

Depuis le rétablissement du parlement à Dole en 1506, l'ajournement avec la peine de confiscation avait lieu pour les accusés contumaces; mais le roi Philippe II, sur l'instance des états, la réduisit par son édit de 1586 aux crimes seulement qui méritaient la peine de mort ou de mutilation corporelle (1).

9° 1579, mars. Le gouvernement des Pays-Bas réunit les états à cause de l'invasion des Français dans la Comté. François de Vergy et Claude de Boutechoux en firent l'ouverture en qualité de commissaires de Sa Majesté, et racontèrent des détails curieux sur les invasions françaises. Le cardinal de la Baume commença par se plaindre que les états n'eussent pas été convoqués ensuite de lettres patentes royales, et que la lettre du *sans préjudice* du dernier don gratuit n'eût pas encore été expédiée. Les autres questions agitées furent les moyens de défendre le pays; des plaintes sur le non-paiement des salaires de l'université, sur la juridiction ecclésiastique, sur les bénéfices donnés aux étrangers. Les états firent défense aux Comtois de comparaître devant d'autres justices que

(1) *Recueil* de Pétremand, p. 186.

celles du pays, aux receveurs des deniers publics de payer sans mandat des états ou du gouverneur. On traita encore de la surséance des nouvelles ordonnances, de l'interdiction aux députés qui avaient fait partie d'une commission dans une session des états, d'y entrer encore dans la session immédiatement suivante; d'une députation aux états du duché, concernant la neutralité. Les ordres du clergé et du tiers état se plaignirent vivement que les charges pour la tenue des états, les levées de milice et autres, se reversassent principalement sur eux, et ils demandèrent que les gens nobles partageassent les charges publiques et que l'argent de l'Etat ne fût pas employé hors du pays.

10° 1585, juin. François de Vergy, gouverneur de la province, et Claude de Boutechoux, président du parlement, commissaires du roi, ouvrirent cette session en représentant que depuis dix ans la Comté n'avait pas payé de don gratuit, que cependant le souverain avait fait des dépenses excessives dans les guerres des Pays-Bas, que les forteresses et châteaux avaient besoin de grandes réparations, et ils demandèrent 150,000 livres, sur quoi les états accordèrent seulement 70,000 livres.

Les affaires particulières traitées dans cette session sont en grand nombre. Elles concernaient le surhaussement du prix du sel, les gages des députés et receveurs, les abus commis dans les salines, la retraite dans les châteaux en cas d'imminent péril et la contribution aux mêmes emparements (1), les filles mariées et dotées par père ou mère, et le supplément de leur légitime (2); les échutes mainmortables (3); les mesures des denrées et des terres (4); le luxe dans les habits (5); la chasse (6); la malversation dans la fourniture des troupes; l'ampliation de la ligue héréditaire des Suisses; le séquestre des bénéfices vacants (7); les registres de baptêmes (8); l'examen des prêtres (9); les greffes de justice (10); la garde des registres (11); les forêts (12); les hypothèques sur les seigneu-

(1) Voyez le *Recueil des ordonnances*, par Pétremand, p. 331.
(2) Ibid., article *Coutumes*, p. 14.
(3) Ibid, p. 22.
(4) *Recueil*, p. 276 et suivantes, et 326 et suivantes.
(5) Suite du *Recueil des ordonnances*, p. 22.
(6) *Recueil*, 313.
(7) Ibid., 231.
(8) Ibid., 233.
(9) Ibid., 231.
(10) Ibid., 40 et 100 et suiv.
(11) Ibid., p. 66-81.
(12) Ibid., p. 34 et suiv., 303 et suiv.

ries féodales; les ajournements à peine de confiscation (1); le collége de Bourgogne à Paris; les testaments des bâtards (2); la manière d'élever le sel d'ordinaire (3); les forges et fourneaux (4); les désaveux en matière de mainmorte (5), et les terres du domaine tenues par engagement (6). L'année suivante 1586, Philippe, roi d'Espagne, porta sur toutes ces matières des ordonnances conformes aux observations des états, qui publièrent ces édits le 2 mars 1587.

11° 1587, mars. Nos auteurs n'ont pas parlé de la session des états sous cette date, mais il est certain qu'ils furent réunis, qu'ils publièrent les ordonnances du souverain de l'année précédente. Pétremand les mentionne positivement dans son *Recueil* (page 214).

12° 1598, mars. Depuis dix ans les états n'avaient pas été réunis, à cause des guerres qui désolèrent le comté de Bourgogne à la fin du XVIe siècle. Claude de Vergy, comte de Champlitte, Claude Jacquinot, président, et Jean Richardot, conseiller au parlement, firent l'ouverture de cette assemblée par un discours prononcé par Richardot. L'archevêque de Besançon y répondit en offrant un don gratuit de 40,000 livres. Dans le recès de cette session, on trouve les apostilles mises sur les remontrances adressées précédemment au souverain, sur l'assistance des fiscaux du parlement à l'assemblée des états, sur le voyage que les députés se proposaient de faire en Espagne, concernant la neutralité avec le duché de Bourgogne, sur les réparations à faire aux forteresses de la Comté, sur la disposition des deniers publics, et les dettes contractées par la province, sur les actes de *sans préjudice* du souverain, concernant le don gratuit, et la levée de certains deniers contre le rescrit d'une ordonnance de 1531. Les autres matières que traitèrent les états de cette année, avaient pour objet: le choix des neuf *commis à l'également;* la fixation de l'époque pour la réunion des états; les villages mi-partis; la confiscation de corps et de biens; les mesures; la restauration du collége de Bourgogne à Paris; la réinstallation d'un conseiller du parlement à la cour de Bruxelles pour y protéger les intérêts et les libertés de la Comté; la réparation des murailles du bourg de Château-Chalon. Ces états demandèrent encore la conservation des coadjutoreries pour les

(1) *Recueil*, p. 186.
(2) Ibid., p. 370.
(3) Ibid., p. 299 et suiv.
(4) Suite du *Recueil*, p. 34.
(5) *Recueil*, article *Coutumes*, p. 22.
(6) Ibid, p. 357.

bénéfices, sous prétexte qu'elles n'étaient point contraires au concile de Trente, et la révocation de la défense qui avait été faite d'affermer les biens d'église. Ils prièrent le roi de faire confectionner une liste des bénéfices de sa nomination ; que les curés de franche condition, desservant des paroisses de mainmorte, ne devinssent pas mainmortables ; enfin que les Comtois qui contracteraient avec des étrangers ne pussent s'obliger sub *pœnâ cameræ* (1).

Assemblées des états pendant le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle.
1598-1633.

1° 1598, 17 novembre. Les états s'assemblent encore une seconde fois en cette année pour proclamer l'avènement de l'archiduc Albert d'Autriche et d'Isabelle, infante d'Espagne, aux comtés de Bourgogne, de Charolais et à la souveraineté des Pays-Bas, que venait de leur céder Philippe II. Claude de Vergy, gouverneur de la province, et le vice-président Laborey, subrogé au président Jacquinot (mort depuis sa nomination de commissaire royal aux états), font l'ouverture de cette session. Ils déclarent, dans le discours prononcé par le vice-président Laborey, qu'ils prennent possession du comté de Bourgogne au nom de Leurs Altesses. Prosper de la Baume, haut doyen du chapitre, président des états, reconnaît les archiducs comme souverains du pays, et tous les députés leur prêtent serment de fidélité. A leur tour, les commissaires jurent, au nom de l'infante, que les coutumes et franchises de la province seront respectées. Les états accordèrent ensuite un don gratuit de 40,000 livres, plus 30,000 pour joyeux avènement, et nommèrent des députés afin de porter en Flandre les hommages des états à Leurs Altesses Sérénissimes.

On trouve dans le recès de cette session toutes les pièces concernant le transport de la Franche-Comté à l'infante Isabelle en faveur de son mariage, et le consentement du prince d'Espagne, Philippe III, à cette cession. Les états demandèrent que les seuls nobles de sang et de lignée, et non point les roturiers possesseurs de fiefs, fussent admis dans la chambre de la noblesse ; que le souverain n'évoquât aucune cause de la Comté à son conseil privé, ce qui était contraire aux franchises de ce pays ; et qu'un conseiller de Bourgogne résidât habituellement à la cour de Flandre. Perreciot n'a pas mentionné cette seconde session de 1598 ; mais, en revanche, il en place deux en 1606, année dans laquelle le prési-

(1) *Recueil* de Pétremand, p. 246, et *Coutumes*, p. 22.

dent de Courbouzon n'en a cité qu'une, la seule aussi que nous connaissions.

2° 1606, 16 novembre. Clériadus de Vergy, gouverneur de la province, et Adrien Thomassin, président du parlement, font l'ouverture des états et demandent un don gratuit de 100,000 livres. François de Rye, haut doyen du chapitre, répond en représentant l'extrême pauvreté de la province. Aucune somme ne fut votée. Les états ordonnèrent ensuite que le secrétaire général de l'assemblée serait à la nomination des trois chambres et non exclusivement à celle de la noblesse, comme elle le prétendait; que les fiscaux n'assisteraient point à l'assemblée des états; que le conseiller du parlement de résidence à Bruxelles fît partie du conseil privé; qu'on ne donnât les bénéfices de la Franche-Comté qu'à des ecclésiastiques originaires de cette province. Dans tous les temps, les états eurent singulièrement à cœur ces deux points. Ils s'occupèrent ensuite de divers autres articles concernant l'administration de la justice; nous les avons fait connaître en parlant des assemblées précédentes.

3° 1614, 16 juillet. Clériadus de Vergy et Adrien Thomassin ouvrent la session des états et demandent un don gratuit de 300,000 livres. Claude de Bauffremont, abbé de Balerne, en l'absence de l'archevêque et du haut doyen, fait la réponse et l'offre d'un don gratuit de 100,000 livres. L'assemblée discute d'abord sur la commission donnée par Leurs Altesses à un président et à un conseiller d'Artois pour réformer les abus dans l'administration de la justice en Franche-Comté. Cet événement fit beaucoup de bruit, à cause que la chambre de la noblesse n'était point d'accord avec les autres ordres, qui soutenaient qu'il n'y avait rien de grave à reprendre en ce point, ce qui fut reconnu véritable, puisque les commissaires ne laissèrent aucun vestige de leur opération. Les états s'occupèrent ensuite de la persistance des fiscaux à vouloir assister à leurs assemblées; de l'établissement général d'un prévôt de la maréchaussée; du rétablissement des fortifications; de la répression des titres usurpés; des cas où la confiscation de corps et de biens devait avoir lieu, de l'entretien de deux compagnies de cavalerie; enfin des prérogatives des officiers du parlement, chevaliers et maîtres des requêtes, et des droits particuliers de la noblesse à être admise dans cette compagnie.

Quant à ce dernier article, les chambres de l'Eglise et de la noblesse demandaient que tout homme noble gradué docteur qui voudrait suivre le barreau, eût préséance sur les avocats qui ne seraient pas nobles; qu'entre eux les avocats nobles observeraient l'ordre accoutumé; que lorsque le parlement nommerait à une place de conseiller, il comprendrait

parmi les candidats un membre de la noblesse pratiquant le barreau depuis trois ans, pourvu qu'il fût gentilhomme de naissance des deux côtés paternel et maternel, et qu'il en fît la preuve comme pour être reçu dans la confrérie de Saint-Georges. La chambre du tiers état s'opposait à cette distinction et demandait le maintien de l'usage ancien pour les séances des avocats au parlement, qui était celui de l'ordre de réception, et des anciennes et modernes ordonnances pour les nominations aux places de conseiller. Les Altesses Sérénissimes maintinrent les anciens usages et rejetèrent les prérogatives demandées par la noblesse.

Les états traitèrent encore d'une multitude d'autres articles concernant l'université, les colléges des pères jésuites, le droit d'aubaine, le ban et l'arrière-ban, l'autorité des baillis, les prieurés conventuels, l'ordinaire des sels, les évocations en Flandre, les officialités de Lyon et de Besançon, l'autorité du gouvernement et celle du parlement, les rapporteurs des procès, les commis aux biens séquestrés, les calomniateurs, les fiscaux, les litispendances en matière criminelle, les excommunications et censures en matière ecclésiastique, les informations, les pièces contre les contumaces, les guerres, les prévôts, les suspicions de juges, les arbitrages, les réductions, les arrérages de rentes, les bois et forêts, les étoffes d'or et de soie, les obligations des femmes mariées, les biens mainmortables tenus par des gens francs, les partages en mainmorte, les donations entre mainmortables, les censes, les publications de testaments dans les justices des vassaux, les colombiers et les chasses.

4° 1617, juin. L'archiduc Albert, qui avait reçu de Philippe IV, roi d'Espagne, les lettres closes pour la convocation des états du comté de Bourgogne, ne put venir les présider en personne. Le comte de Champlitte et Adrien Thomassin, président du parlement, en firent l'ouverture. Le principal objet de cette assemblée fut la prestation de serment des Comtois à Philippe IV, roi d'Espagne, à l'occasion de la réversion de la Franche-Comté à la couronne, insérée dans le contrat de mariage de l'infante Isabelle, en cas de mort sans enfants. Les autres délibérations ne roulèrent que sur la compagnie des archers, le prévôt de la maréchaussée, l'indiscipline des troupes, etc.

5° 1621, 13 janvier. Clériadus de Vergy et Adrien Thomassin ouvrirent les états de cette année, et le don gratuit fut réglé à 200,000 livres, sous la condition que cette somme serait employée à pourvoir aux besoins pressants du pays. On s'occupa beaucoup des mesures à prendre pour sa défense, et on ramena plusieurs des questions agitées déjà dans les sessions précédentes. On se récria fort contre l'union des bénéfices, les frais

de visite, l'établissement de nouvelles maisons religieuses, les acquisitions de biens qu'elles faisaient sans l'autorisation de l'ordinaire diocésain et l'avis des municipalités des villes et bourgades où ces monastères étaient situés. Les états firent aussi des observations importantes sur la confiscation de corps et de biens, la distraction du ressort, les évocations au conseil privé, la monnaie, l'université, l'ordinaire des sels, le salpêtre, les fourneaux et forêts, les amendes, les procédures, l'augmentation des gages des officiers du parlement, la réduction des arrérages de rentes, le remboursement des villes et communautés, et les deniers de l'Etat.

Dernières assemblées sous le règne des rois d'Espagne.
1633-1665.

1° 1624, 16 janvier. Clériadus de Vergy et Jean Grivel, sieur de Perrigny, membre du conseil privé, firent l'ouverture de cette assemblée. La Comté venait de retourner au roi d'Espagne. Après les serments d'usage à cette occasion, la demande du don gratuit par les commissaires fut d'une somme de 300,000 livres. L'abbé de Balerne, président des états, répondit que la continuation de ces sortes de dons pouvant dégénérer en coutume légale, il demandait qu'ils fûssent déclarés purement volontaires de la part des états et ne pussent jamais être qualifiés *impôts;* que le gouverneur et le parlement ne disposassent en aucune manière de ces deniers, dont les états seuls désigneraient l'emploi dans l'intérieur de la province. Ces conditions acceptées, l'assemblée vota 150,000 livres.

Les remontrances concernèrent la disposition des deniers publics, les plaintes des états au roi de ce que le parlement avait fait emprisonner des commis des états, dont un ecclésiastique, parce qu'ils lui avaient *refusé les clefs du coffre* où étaient les deniers de l'épargne. Ils demandèrent de nouveau que personne ne pût toucher à la caisse sans le consentement des états. Ils se plaignirent aussi qu'on accordât les pains d'abbaye (1) à des particuliers qui n'avaient jamais été militaires.

2° 1625, 28 novembre. Isabelle-Claire-Eugénie assembla les états, par ordre du roi d'Espagne dont Clériadus de Vergy fit l'exhibition. Ils ne firent que voter un don gratuit de 120,000 livres, payable en trois termes, à savoir, à la fin de 1627, 1628 et 1629.

(1) Le *pain d'abbaye* était l'entretien d'un soldat invalide imposé à une abbaye par le roi, mais une seule fois pendant le cours de son règne.

3° 1629, 13 mars. Clériadus de Vergy et Adrien Thomassin furent les commissaires du roi, et l'abbé de Balerne président de la session de cette année. A la demande d'un don gratuit de 300,000 livres, l'assemblée répondit par un vote de 150,000 livres. Les états se plaignirent que les abbayes nobles fussent accessibles aux roturiers, du trop grand accroissement du nombre des monastères, de la longueur et des formalités des provisions de bénéfices, enfin de la nomination par le roi aux offices du parlement, contrairement aux anciens usages.

4° 1631, 2 novembre. Perreciot place une session des états sous cette date; mais il paraît, d'après Girardot de Beauchemin, qu'ils ne furent réunis que les premiers jours de l'année suivante. Ils votèrent un don gratuit pour acheter des armes, afin de défendre le pays menacé par les Français et les Suédois.

5° 1633, 10 janvier. Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, commis au gouvernement de la province; Jean Chaumont, vice-président, et Jean Boyvin, conseiller au parlement, furent les commissaires du roi d'Espagne à cette assemblée. Les deux derniers firent chacun un beau discours, dit le président de Courbouzon. Les états votèrent un don gratuit de 300,000 livres, observant qu'on l'avait indûment, dans la demande, qualifié *subside* ou *impôt*. Ils se plaignirent de l'altération des monnaies, de la surséance de quelques villages du côté de la Lorraine (1), de la collation à des étrangers des bénéfices de la province, et des donations trop multipliées aux monastères et aux colléges.

6° 1638, novembre. Dunod et le président de Courbouzon ont écrit que la guerre de dix ans interrompit la réunion des états jusqu'en 1656; mais l'assemblée de 1638, dont le recès existe, est mentionnée par M. Béchet (2). Elle fut convoquée par le marquis de Saint-Martin, pour décider la nécessité de rétablir la discipline militaire, la sûreté des chemins publics, la liberté du commerce et la culture des terres. Les états obtinrent la cessation du surhaussement du prix du sel; mais ce dégrèvement fut remplacé par une contribution de 25,000 livres par mois.

7° 1654. Perreciot et Béchet mentionnent, sous cette date, une session des états présidée par le lieutenant général du bailliage d'Amont. Nous ne savons rien des affaires qui y furent agitées, si ce n'est une

(1) Les terres et les villages de *surséance* étaient ceux sur les frontières de la Franche-Comté et de la Lorraine dont la souveraineté resta en *sursis* pendant plusieurs siècles. Un traité conclu le 25 août 1704 attribua Saint-Loup, Fougerolles et la Ferté-sur-Apence au comté de Bourgogne.

(2) *Recherches sur Salins*, II, p. 289.

grave discussion entre les maires de Dole et de Salins sur la *préséance*. La décision de ce différend fut soumise à Sa Majesté, qui la renvoya au gouverneur de la province et au parlement; ils la tranchèrent en faveur du maïeur de Salins. A partir de cette date, les nobles siégeant aux états ne sont plus connus par les noms de leurs terres, mais par ceux de famille et de baptême.

8° 1658. Les états de cette année ne voulurent pas délibérer, parce que le roi ne les avait pas convoqués, et qu'ils craignaient de voir le droit de convocation des assemblées, qui n'appartenait qu'à lui seul, arriver par l'usage aux gouverneurs de la province.

9° 1662, novembre. Les commissaires du roi à cette assemblée furent Philippe de la Baume, marquis d'Hyenne, gouverneur de la province, et Jean Michotey, président du parlement. Celui-ci prononça le discours d'ouverture et demanda un don gratuit de 300,000 florins. Pierre de Cléron, abbé de Cherlieu, président des états, répondit en concédant cette somme, payable en monnaie de Brabant. Les états fixèrent à 12,000 livres la dépense des députés qui porteraient le recès en Flandre; observèrent qu'en aucun cas ils ne pouvaient être réunis que sur un ordre signé de Sa Majesté; qu'on ne pouvait, sans enfreindre les franchises du pays, destiner au paiement seul des troupes les deniers publics, comme l'ordonnait le gouvernement des Pays-Bas; enfin que la province n'était imposable que par elle-même, fait reconnu par une ordonnance du roi Philippe II.

10° 1666, janvier. Après la mort de Philippe IV, la reine, régente du roi Charles II, convoqua les états de Franche-Comté. Philippe de la Baume, marquis d'Hyenne, et Jacques Bonvalot, président du parlement, furent les commissaires du souverain. Ils prononcèrent chacun un discours où ils rappelèrent l'affection de Philippe IV pour la province et la reconnaissance qu'elle lui devait. L'archevêque de Besançon répondit. Les états prêtèrent le serment d'usage au nouveau souverain; ensuite les marquis d'Hyenne et de Castel-Rodrigo jurèrent, à leur tour, au nom du roi Charles II, de respecter les franchises et priviléges de la Comté. Les états demandèrent ensuite la réparation des forteresses de la province, et offrirent à cet effet un don gratuit de 200,000 livres. Ils représentèrent ensuite qu'ils ne pouvaient concourir au paiement des dettes du roi d'Espagne, ni à la solde des garnisons des châteaux de Joux et de Salins. Ils demandèrent le maintien du prix du sel, de la neutralité avec le duché de Bourgogne, la confirmation du droit d'élection de l'archevêque par le chapitre métropolitain, avec la réparation des torts qu'avait faits à ce corps la po-

pulation de Besançon. Ils réclamèrent de nouveau le privilége pour les habitants du pays de n'être point distraits de leur ressort, la nomination aux offices du parlement, la prompte nomination aux bénéfices vacants, l'élection des magistrats et des maires des villes; que le roi conférât l'ordre de la Toison d'or à tous les nobles franc-comtois qui en seraient dignes; enfin la conservation d'un conseiller comtois au conseil privé de Flandre.

§ 4.

Cessation des assemblées des états généraux. — On demande en vain leur rétablissement.

Lorsqu'en février 1668, le roi de France Louis XIV conquit la Franche-Comté pour la première fois, les neuf commis des états étaient réunis à Dole. L'article 20 de la capitulation porte que les assemblées générales et particulières des états continueraient à se faire, comme de toute ancienneté, dans cette ville. Aussi les commis continuèrent leurs réunions comme à l'ordinaire pendant les trois mois que la Franche-Comté resta au pouvoir des Français. Dans la prévision que notre province retournerait bientôt à ses anciens maîtres, le commis du clergé de la part du bailliage d'Amont, par une politique malheureuse qui lui attira le mépris de ses collègues, s'absenta des assemblées.

Lorsqu'au mois de juin 1668, la domination espagnole fut rétablie sur notre province, le commis dont nous parlons fit sonner bien haut sa fidélité à l'Espagne et reçut de grands éloges. Le prince d'Arenberg, nouveau gouverneur, se transporta à Dole, suspendit le parlement, dont les membres avaient tous prêté serment de fidélité à Louis XIV, et nomma une commission pour faire une enquête sur le prétendu crime de trahison qu'on leur imputait. Un tribunal composé de sept juges fut installé à Besançon pour juger les procès, et on allégua ce prétexte pour supprimer aussi la commission des états. M. de Marenches, commis ecclésiastique du bailliage de Dole, prit la défense de l'institution des états en présence du gouverneur, traita durement son collègue du bailliage d'Amont et les conseillers flamands. Il ajouta que si le parlement avait eu la faiblesse d'acquiescer à une injuste suspension, il n'en serait pas de même de la commission des états, qui ne devait son existence ni au roi ni à ses ministres, mais à la province, dont elle devait soutenir les intérêts, sous quelque domination qu'elle se trouvât.

Le gouvernement flamand fut intimidé de cette résistance, et le gou-

verneur permit aux commis des états de continuer leurs fonctions, dans l'espoir, dit-il, qu'ils signaleraient leur zèle pour le service du roi, mais il se garda bien de les convoquer en assemblée générale. Seulement, il ordonna que le nombre des commis fût doublé et leurs réunions transférées à Besançon, où il avait établi sa résidence. C'est ainsi qu'en 1670, les dix-huit députés des états appuyèrent auprès du gouverneur la demande d'une somme de 50,000 livres formée par le maire de Salins pour réparer les remparts de cette ville. En 1671, le magistrat sollicita des dix-huit députés de l'Etat à Besançon, et de M. l'archevêque, chef *des bons hommes*, ainsi que du chanoine Borey, chef des commis à l'également, la non-restitution par la ville des 50,000 livres que le fermier des salines lui avait avancées pour la réparation des remparts (1).

Au mois de mars 1673, le comte de Staremberg, gouverneur de la province, se rend à Salins pour ordonner des préparatifs de défense à l'occasion d'une nouvelle guerre qu'on craignait avec la France. Quelques semaines après, les dix-huit députés des états, chargés de pourvoir à la subsistance des troupes et à la munition des places fortes, proposent de lever 40,000 mesures de froment sur la province. Les villes délèguent des envoyés à Besançon pour délibérer sur cette demande et sur la proposition du comte de Staremberg de remettre le gouvernement de la province entre les mains du parlement et de convoquer *les états généraux*, à condition que les villes accorderaient une somme de 454,000 livres à titre de prêt au roi d'Espagne pour la subsistance des troupes pendant neuf mois de cette année. Les députés des villes, à l'exception de ceux de Salins, Gray et Pontarlier, refusèrent cette proposition; une nouvelle réunion des députés eut lieu en avril suivant, et n'eut pas d'issue plus heureuse.

Ainsi, les états généraux de Franche-Comté, défenseurs nés des intérêts de la province, ne furent pas convoqués, et le gouvernement espagnol usa d'une autorité absolue dans la répartition et la fixation du chiffre des impôts. S'il laissa subsister la commission intérimaire des dix-huit, il n'est pas moins vrai qu'on doit regarder nos états provinciaux comme supprimés depuis 1668.

En reconnaissance de la continuation de leurs fonctions qui leur fut laissée, les dix-huit commis consentirent dès cette année à un impôt de 2,000 selon les uns, et selon d'autres historiens de 3,000 livres par jour, à prélever sur la province pour l'entretien des troupes. Telle est l'origine de la contribution dite *cote royale*, que Louis XIV trouva établie en Franche-

(1) Voyez BÉCHET, t. II, p. 452-470.

Comté en 1674, lors de la seconde conquête de cette province. Le paiement en a été continué jusqu'à la révolution de 1789.

Le roi de France donna à notre pays M. le duc de Duras pour gouverneur et M. Camus de Beaulieu pour intendant. Ces administrateurs sollicitèrent vivement les membres de la commission des états à continuer leurs fonctions, sur la convocation du commis du clergé pour le bailliage d'Amont. Cet ecclésiastique ne voulut pas assembler ses collègues ; il les détourna même de toute réunion, en leur représentant la possibilité d'un prompt retour de la Comté à l'Espagne, comme cela était arrivé lors de la première conquête. Alors l'intendant s'arrogea le droit de faire seul la répartition de la *cote royale*.

Cependant, la paix se conclut à Nimègue en 1678, et la Franche-Comté fut définitivement annexée à la France. Alors les commis des états demandèrent à rentrer en fonction, mais ce fut inutilement. On leur reprocha leur opiniâtreté à ne pas se réunir quand on les en avait priés, et il leur fut objecté qu'à eux seuls ils devaient imputer la perte pour la Franche-Comté de cette belle distinction de *pays d'états*, si chère et si avantageuse aux autres provinces qui, en France, continuèrent à la posséder jusqu'à la révolution de 1789.

Le roi Louis XVI, pensant à réunir les états généraux de la France, ordonna, par un arrêt du 5 juillet 1788, aux officiers municipaux des villes et communes, de rechercher les pièces et procès-verbaux qui pourraient se trouver dans leurs archives, concernant les états généraux de la France, de les remettre sous les yeux des états provinciaux ou des assemblées provinciales, pour exprimer leur vœu sur le mode de convocation des états généraux, d'élection des députés et sur la nature des attributions qu'y aurait le tiers état.

Mais il n'y avait plus d'états généraux en Franche-Comté, et les assemblées provinciales n'y avaient jamais été établies. C'est pourquoi les magistrats des villes répondirent par des mémoires isolés à la question sur laquelle le gouvernement les consultait, et comme notre province avait été étrangère à la domination française jusqu'à sa conquête par le roi de France en 1674, et qu'on se souvenait à peine d'avoir envoyé des députés aux états généraux de Tours en 1483, ils ne purent fournir les détails qu'on leur demandait : de son côté, Besançon, ville impériale devenue espagnole seulement en 1664, saisit cette occasion pour demander le rétablissement des anciens états avec les mêmes attributions qu'ils avaient autrefois et le pouvoir d'élire les députés à l'assemblée projetée des états généraux de la France, exprimant que tel était le vœu général et le plus ardent de

tous les habitants de la Franche-Comté. Dans le mémoire du magistrat de Besançon à cette occasion, on demanda que nos états fussent rétablis avec les trois ordres, mais que le nombre des députés dans la chambre du tiers état égalât celui des deux autres chambres réunies; que les délibérations eussent lieu non par chambre, mais à la pluralité des voix de tous les membres des états; que l'assemblée générale des états eût lieu tous les trois ans, et que dans l'intervalle, une commission administrative nommée par eux gérât les affaires; que le siége des états fût irrévocablement fixé à Besançon comme capitale de la province et la résidence des chefs des services publics, enfin que les députés de cette ville eussent la présidence du tiers état, puisque le magistrat avait reçu du roi Louis XIV, en 1678, la préséance sur le bailliage (1). Besançon sollicita ensuite de M. de Brienne, ministre secrétaire d'Etat, la permission d'assembler tous ceux des citoyens qui avaient le droit de voter pour exprimer le même vœu; ce vœu, qui se manifestait partout en Franche-Comté, demeura stérile, et les préoccupations inspirées par les états généraux firent oublier les anciennes assemblées.

Certains membres du parlement, du clergé et de la noblesse, par l'appréhension de bouleversements politiques, ne voyaient pas d'un bon œil ni le rétablissement de nos états provinciaux ni la réunion des états généraux de la France. Les parlementaires regrettaient l'influence dont leur corps avait joui dans le gouvernement de la province, et tous prévoyaient les atteintes que l'égalité prépondérante des suffrages accordée au tiers état allait porter à leurs priviléges et à l'exemption de tous impôts dont ils jouissaient. A cette occasion, il y eut une protestation d'une soixantaine d'ecclésiastiques et de nobles, et de cinquante membres du parlement, qui, avec deux cents de leurs amis, formèrent, au plus, trois cent cinquante opposants (2)! Que montait ce chiffre auprès de celui des 700,000 âmes auquel on portait alors la population de la province?... On touchait d'ailleurs au jour où les anciennes institutions provinciales allaient s'écrouler et disparaître dans l'abîme de la révolution, pour être remplacées par une administration uniforme dans toutes les parties de la France!

L'abbé J.-F.-N. RICHARD.

(1) Voyez le mémoire imprimé du magistrat de Besançon, en date du 8 août 1788.

(2) Voyez la lettre anonyme imprimée, datée de Morteau le 8 février 1789, à messieurs du parlement en réponse aux arrêts et arrêtés des 12 et 27 janvier précédents, qui contenaient les motifs de leur opposition à la convocation des états généraux de la France.

SIMON RENARD ET LA REINE MARIE.

Le mariage de la reine Marie d'Angleterre avec le prince Philippe, fils de Charles-Quint, fut un des événements qui préoccupèrent le plus vivement les cours de l'Europe au XVI[e] siècle. Sans parler des autres intérêts qui dépendaient de cette alliance, elle était appelée, si les prévisions des hommes d'Etat n'eussent été trompées, à changer les destinées de notre patrie franc-comtoise, détachée de la monarchie espagnole pour être placée sous le sceptre des rois d'Angleterre. Les négociations dont elle fut l'objet, dirigées par le cardinal de Granvelle et suivies par Simon Renard, son élève, forment une des pages les plus importantes de l'histoire diplomatique de l'époque. Il en est peu, en même temps, sur lesquelles on possède aujourd'hui des documents plus authentiques et plus complets. La correspondance de l'ambassadeur français, publiée au siècle dernier, a été longtemps presque exclusivement consultée par les historiens anglais et français, généralement peu favorables à la politique espagnole. La publication des *Papiers d'Etat* de Granvelle, tirés de la bibliothèque de Besançon, a jeté un jour nouveau sur cet événement, et les lettres de Renard, déposées aux archives de Bruxelles (1), complètent le faisceau de témoignages contemporains qui nous sont parvenus. Malheureusement, cette dernière correspondance n'est connue du monde littéraire que par quelques extraits et par la publication partielle et peu répandue qui en a été faite en Angleterre; elle contient néanmoins un grand nombre de détails qui nous ont paru propres à faire connaître le véritable caractère de cette négociation, souvent rappelée par nos historiens, et à laquelle deux de nos compatriotes ont pris une si grande part.

(1) Un exemplaire de ces lettres existait autrefois à la bibliothèque de Besançon. Confiées, dans le siècle dernier, à l'historien Griffet pour servir à ses *Nouveaux Eclaircissements sur l'hist. de Marie*, elles n'ont point été restituées.

Pendant le règne d'Edouard VI, les relations de Charles-Quint avec la cour d'Angleterre avaient été rares et empreintes d'une assez grande froideur. Edouard était fils d'une des femmes qui avaient succédé à la malheureuse Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, et, de plus, il se montrait le soutien zélé des nouvelles doctrines dont Charles V s'était fait l'adversaire en Allemagne. Celui-ci, dans ses rapports avec l'Angleterre, se borna donc à éviter ce qui aurait pu la pousser à une alliance avec la France, et, comme une semblable détermination n'était guère à craindre pendant la minorité du jeune prince, il avait à peine jugé nécessaire d'entretenir un ministre à sa cour. Mais lorsque, au printemps de 1553, le bruit de la maladie du monarque anglais fit présager pour un avenir prochain des changements qui devaient rendre nécessaire la présence de mandataires habiles, l'empereur comprit qu'il était temps de lui faire porter l'assurance de son amitié avec les vœux qu'il formait pour le rétablissement peu probable de sa santé. Il lui envoya donc MM. de Montmorency, seigneur de Courrières, et Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse près Poligny (1), gens de cour et d'esprit, qui devaient suffire à cette tâche en apparence assez facile. Mais il eut soin de leur adjoindre un homme qu'il tenait du cardinal de Granvelle, et dont il avait pu, en maintes circonstances, reconnaître la hardiesse et la dextérité. C'était maître Simon Renard, d'une famille ancienne de Vesoul, lieutenant général au bailliage d'Amont en Franche-Comté, et que l'empereur fit maître aux requêtes ordinaires de son hôtel lorsqu'il l'eut distingué, à la bataille de Muhlberg, parmi ces intrépides soldats qui, l'épée aux dents, se jetèrent dans l'Elbe sous le feu de l'ennemi, et se saisirent des bateaux sur lesquels l'armée impériale effectua son passage. Introduit à la cour d'Angleterre par des collègues de noms plus illustres, il devait y prendre pied à leur suite et les remplacer, si les circonstances le demandaient, le jour où son crédit serait assuré. Homme à la fois d'épée et de cabinet, d'audace et de conseil, il était particulièrement propre à nouer les intrigues et à fomenter, au besoin, les troubles auxquels les ambassadeurs de ce temps-là ne craignaient pas de se mêler dans l'intérêt de leur mission, comme on le voit par l'exemple de son émule, l'envoyé du roi de France.

Celui-ci, avant même l'envoi des ambassadeurs espagnols et en vue

(1) Fils de Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, trésorier de l'archiduchesse Marguerite, qui acquit une grande fortune et fut en mesure de prêter une somme de 800,000 livres à Charles V, en 1536. Jacques de Marnix rendit à l'empereur un service du même genre en 1552. Cette famille habita la Franche-Comté jusqu'à 1789.

des événements qui se préparaient, avait rappelé de Londres son ministre Mauvesin et l'avait remplacé par Antoine de Noailles, homme d'une naissance très supérieure à celle de Renard, mais d'un caractère assez semblable. Il fut fait amiral de France et rendit son nom célèbre dans les armes aussi bien que dans la diplomatie. Si l'on devait s'en rapporter aux portraits que les deux ambassadeurs ont tracés l'un de l'autre, leurs maîtres auraient fait choix, pour les représenter, de mandataires peu recommandables. Selon Noailles, le lieutenant d'Amont doit être regardé comme « un mauvais et pervers instrument (1), » et, à en croire Renard, il ne se commet guère de méfait à Londres où Noailles n'ait mis la main. Mais il y a lieu de penser que la passion qui les animait a envenimé les traits dont les deux diplomates se sont servis pour se peindre mutuellement.

L'envoi des ambassadeurs de Charles V n'était pas prématuré, car ils n'arrivèrent à Londres que le 6 juillet au matin, et Edouard expirait dans la soirée du même jour. Les membres du conseil tentèrent, on le sait, de cacher cet événement, dans le dessein d'élever à la couronne Jane de Suffolck, au détriment des droits de la princesse Marie. Pendant plusieurs jours on chercha à leurrer de l'espoir d'une audience royale les envoyés de l'empereur, qui, instruits de la vérité, ne se flattaient guère de l'obtenir, et cherchaient, par de secrets messages, à prémunir Marie contre les dangers qui la menaçaient. Le prompt triomphe de cette princesse, qui fut proclamée à Londres le 19 juillet, mit fin à la situation équivoque où se trouvaient Renard et ses collègues, et Charles-Quint, charmé d'un changement si inespéré (2), voulut sur-le-champ en tirer les avantages qu'il s'en devait promettre. Marie n'était pas encore reconnue maîtresse incontestée de la couronne, qu'en lui adressant les plus sages conseils de modération et d'humanité dans la répression de la révolte, il l'engageait, « afin d'être soutenue et protégée en choses qui ne sont de la profession de dames, elle prenne, le plus tôt, parti de mariaige, lui prómettant pour cet objet son avis et son aide (3). »

Marie était disposée à suivre l'un et l'autre de ces conseils. Le calme se rétablit dans le royaume comme par enchantement, et le complot du duc de Northumberland ne laissa pas alors de traces sanglantes. Quant à la seconde question, bien des gens croyaient que l'intention de la reine était

(1) Ambassades de Noailles, septembre 1553.
(2) Charles V à ses ambassadeurs, 22 juillet.
(3) Ibid.

de garder le célibat où elle avait vécu jusqu'alors. Sous le règne des rois ses prédécesseurs, elle avait rejeté tous les partis qui s'étaient présentés pour elle, et il semblait que, parvenue à l'âge de trente-huit ans, ayant perdu beaucoup des agréments qui lui avaient valu dans sa jeunesse une assez grande réputation de beauté, elle aurait pu hésiter à changer son genre de vie contre les embarras inévitables d'une alliance politique. D'après le rapport des ambassadeurs vénitiens qui nous est parvenu, son visage, autrefois agréable, portait, lors de son avènement, l'empreinte des maladies et des chagrins, qui l'avaient vieillie plus que son âge. Elle était d'une taille au-dessous de la moyenne, grêle et délicate, ne ressemblant en rien à son père, Henri VIII, qui était grand et fort. Elle était affectée d'une infirmité chronique qui l'obligeait à garder la chambre, chaque année, pendant plusieurs semaines et lui donnait un air de mélancolie qui dégénéra en austérité morose. Elle avait d'ailleurs l'esprit vif, une grande promptitude de conception, et possédait plusieurs langues, genre d'instruction assez commun, au XVIe siècle, chez les princes et même chez les princesses, qu'on voit souvent familiarisées, dès leur enfance, avec la lecture des auteurs latins et grecs. Son caractère était élevé et courageux. Dans aucun péril elle ne montra la moindre pusillanimité, et dans plusieurs conjonctures critiques, elle rétablit ses affaires par sa fermeté, lorsque ceux qui l'entouraient semblaient désespérer de sa fortune.

Renard avait pour mission de sonder les dispositions de Marie et épiait les occasions de la voir et de l'entretenir. Ces occasions étaient rares. Marie habitait la tour de Londres, conformément à l'usage des monarques anglais avant leur couronnement ; les portes en étaient gardées avec soin, et il n'y aurait pu pénétrer sans éveiller les soupçons de ses rivaux et des conseillers de la reine. Il songea à s'approcher d'elle sous un déguisement (1), puis renonça à ce dangereux expédient, et réussit enfin à l'aborder à Richemont, où elle s'était transportée. Elle accueillit sans déplaisir les paroles qu'il était chargé de lui transmettre quant à la convenance d'un mariage, et, dit-il à Granvelle, « se print à rire, non une fois, ains plusieurs fois, me regardant d'un œil signifiant l'ouverture luy estre fort aggréable (2). » Elle ajouta qu'elle était poussée à cette résolution, non par entraînement, « jurant que jamais elle n'avait senti l'esguillon de ce qu'on appelle amor, » mais par respect pour la chose publique ; qu'appelée au trône par la Providence, elle se croyait tenue envers ses

(1) Renard à l'évêque d'Arras, 7 août.
(2) Id., sans date.

sujets d'assurer la perpétuité de sa race; qu'au surplus, « les dames qui sont à l'entour d'elle ne luy preschent aultre chose synon le mariaige (1). »

Ces dames, d'ailleurs, s'applaudissaient hautement des changements survenus à la cour depuis l'avènement de Marie et des nouveaux usages qui s'y introduisaient tous les jours. Afin d'en bannir les pompes du démon, les réformateurs, tout-puissants autour d'Edouard VI, avaient interdit, avec les divertissements les moins coupables, toute recherche dans les parures. Si cette nouveauté eût commencé à s'établir à la cour de Henri VIII, il eût été permis à Marie de douter de son efficacité pour la réforme des mœurs. Quoi qu'il en soit, cette princesse, dont la conduite ne donna lieu à aucun soupçon, ni avant son avènement ni depuis, crut pouvoir, à la grande satisfaction de la jeune noblesse, reprendre les anciens usages, et se montra en public, dit Noailles, parée de dorures et habillée à la française de robes à grandes manches. Elle prenait même, selon cet envoyé, grand plaisir en habillements, et, dans l'embarras où le laisse la parcimonie de Henri II, il l'engage à faire adresser, du moins, « à la reyne, quelques présents de crêpes, collets, manches et semblables petites choses, qu'elle pourra recepvoir à très grande faveur (2). » La cérémonie du couronnement se fit avec magnificence. Marie, la tête couverte des joyaux de la couronne, était suivie de sa sœur Elisabeth et d'Anne de Clèves, vêtues de robes d'argent, selon la mode française, et d'une foule de dames et de seigneurs dont les riches costumes rappelaient les pompes d'une autre époque. Les prédicants calvinistes, menacés par l'avènement de Marie, ne manquèrent pas de crier au scandale et d'annoncer le retour des superstitions abolies et de l'idolâtrie papiste, dont ils avaient naguère affranchi le royaume.

Cependant les conseillers de Marie n'avaient pas attendu son couronnement pour s'occuper de l'affaire de son mariage. Les prétendants étaient nombreux, et l'on nommait, avec le roi de Danemarck et le roi des Romains, à peu près tous les princes de la chrétienté qui n'étaient pas engagés par d'autres nœuds. Le vieil empereur lui-même, si de sages considérations ne l'en eussent dissuadé, se fût volontiers inscrit sur cette liste. « Vous la pourrez asseurer, écrivait-il à Renard, qu'estimant sa personne, vertu et bonté, si nous jugions que de ce peut résulter le bien de ses affaires, nous ne voudrions choysir aultre party en ce monde, plus tost que de nous allier nous-mesme avec elle, et seroit bien celle qui

(1) Renard à l'évêque d'Arras, 8 septembre.
(2) Ambassades de Noailles, septembre 1553.

nous pourroit donner aultant de satisfaction. Mais nostre disposition est telle, accompaignée de l'âge, qu'il nous sembleroit faire bien peu pour elle, de luy offrir nostre personne (1). » En effet, perclus de goutte, harassé des affaires, mécontent de la fortune, il songeait dès lors à se retirer de la scène du monde, et reporta sur la tête de son fils, le prince Philippe, les chances dont il aurait pu se flatter pour lui-même. « Je crois, lui écrivait-il, que les Anglais ne se porteront sur personne d'aussi bonne volonté que sur moi, parce qu'ils m'ont toujours montré de l'inclination. Mais je peux bien vous assurer que des Etats plus nombreux et plus considérables encore ne me séduiraient point et ne me détourneraient pas du dessein dans lequel je suis et qui est bien différent. Au cas donc où ils m'enverraient proposer ce mariage, j'ai cru qu'il serait bon de leur en suggérer la pensée pour vous..., et tenez cela en grand secret (2). » Philippe, comprenant la grandeur des intérêts qui se rattachaient à cette alliance, obtempéra aux désirs de son père et se soumit, sans empressement, à épouser une princesse qui avait onze années de plus que lui.

Les prétentions des princes rivaux de Philippe n'étaient pas le principal obstacle que Renard entrevoyait au succès de sa mission. Il en soupçonnait un autre, bien plus redoutable, dans la sympathie que Marie montrait pour le jeune Courtenay, son parent, dont l'aïeul avait épousé la seconde fille d'Edouard IV, tirée du couvent où elle avait été jetée, avec sa sœur, après le meurtre des jeunes princes ses frères. L'aînée avait épousé le comte de Richemont, auquel elle avait porté les droits de la Rose rouge. Sous le règne d'Edouard VI, l'attachement des Courtenay au catholicisme avait condamné ce jeune seigneur à un long emprisonnement, d'où il sortait avec le prestige d'un dévouement éprouvé et d'une précoce adversité. A ces avantages il joignait tant de distinction dans sa personne, que la cour attribua bientôt à Marie un penchant dont elle ne semblait pas vouloir faire un secret, et qui devait assurer la fortune du jeune favori et celle de ses partisans. « Quant à Courtenay, écrivait Noailles, la dicte dame luy porte telle faveur et luy à elle telle révérence, qu'il ne sort hors de sa maison sans congé, et à peine de sa chambre, et mesme, quand il vint dîner à mon logis, il y a quinze jours, il luy fut besoing de le demander, et à grande difficulté luy fut accordé, de tant que moy-mesme je l'en avois prié ; et commanda icelle dame, en luy permettant y venir, à ung gentilhomme de ses favoris de ne l'abandonner ja-

(1) L'empereur à Renard, 20 septembre.
(2) 30 juillet 1553.

mais. Davantage, je sçay qu'elle luy a présenté à choisir la maison qu'il voudra et trouvera plus agréable en ceste ville; et d'ailleurs, je connois l'amictié qu'elle porte à sa mère, couchant continuellement toutes les nuicts avec elle (1). »

C'est donc sur Courtenay que Noailles fondait ses espérances, comme sur le seul candidat qu'on pût, avec succès, opposer aux prétentions des princes étrangers et surtout à celles du prince d'Espagne, qui étaient particulièrement menaçantes pour la France. Dans cet intérêt, Noailles n'épargnait ni les conseils au jeune prétendant, qui en avait grand besoin, ni les démarches auprès des membres du conseil de la reine; et, quoique la cour de France l'eût invité à suppléer par son savoir-faire à l'argent dont on le laissait manquer, il était parvenu à en amener plusieurs à ses vues. De son côté, Granvelle, instruit par Renard des sympathies, presque avouées, que Marie montrait pour son jeune parent, ne se dissimulait nullement le danger que cette inclination faisait courir à la cause de Philippe, et, en traçant à l'envoyé de l'empereur les règles de conduite les plus sensées, ce grand ministre montrait qu'il n'était pas moins versé dans la connaissance des passions humaines que dans celle des ressorts de la politique. « Quant à Courtenay, écrivait-il, vous pourriez bien dire, pour éviter au propoz mencionné en voz lettres, que l'on en parle, pour veoir ce qu'elle dira; mais gardez-vous de lui tout défaire qu'elle n'ait découvert plus avant ses intentions; car si elle y avoit fantaisie, elle ne laysseroit (si elle est du naturel des aultres femmes) de passer oultre, et si se ressentiroit à jamais de ce que vous luy en pourriez avoir dit. Bien luy pourriez-vous toucher des commodités plus grandes que pourroit recepvoir de mariage étranger, sans trop toucher à la personne où elle pourroit avoir affection (2). »

Renard, voulant s'instruire des véritables sentiments de Marie, se ménagea une nouvelle audience, dans laquelle, ayant amené l'entretien sur la personne de Courtenay, il obtint d'elle le désaveu des bruits qui l'alarmaient si vivement. Soit qu'en réalité elle n'eût jamais éprouvé pour lui l'inclination dont la cour s'entretenait, soit qu'elle se fût promptement dégoûtée d'un jeune homme dont la conduite dissipée était peu propre à servir les espérances, elle déclara n'avoir jamais rien dit à Courtenay qui pût encourager ses prétentions, affirmant de nouveau qu'étant restée jusqu'alors étrangère à toute pensée de ma-

(1) Ambassades de Noailles, 7 septembre 1553.
(2) Papiers d'Etat. L'évêque d'Arras à Renard, 14 août 1553.

riage, elle ne serait guidée dans son choix par aucune inclination personnelle et n'aurait d'autre objet que l'avantage de ses Etats. L'occasion semblait favorable pour Renard de faire intervenir le nom du prince d'Espagne, et la reine sembla l'y inviter en s'exprimant sur lui dans les termes les plus favorables. Mais on ne savait encore rien de certain sur les dispositions de Philippe, qui était resté en Castille, d'où les communications étaient difficiles et rares, et Renard dut ajourner cet entretien.

Ce retard pouvait compromettre gravement le succès de sa mission, car les conseillers de la reine, fort hostiles au prince d'Espagne, ne cessaient de la solliciter soit en faveur de Courtenay, soit en faveur du fils du roi des Romains, qui avait quelques sympathies dans la nation. Renard restait seul chargé de la conduite de cette grande affaire; ses collègues avaient été rappelés, et Noailles, en rendant compte au roi de cette circonstance, a soin d'ajouter « qu'il ne s'en réjouit guère. » Renard vit bien que son premier soin devait être de gagner ces conseillers dont l'influence pouvait lui être si funeste, et, abondamment pourvu des ressources pécuniaires que Noailles réclamait en vain, il ne désespéra pas d'en venir à bout. Il s'aperçut que ces fiers insulaires n'avaient pas pour les piastres de l'Espagne autant de répulsion que pour ses princes: « Je congnoys, écrivait-il à Granvelle, ceulx de par deçà tant subjectz à l'avarice, que si l'on les veult practiquer et racheter de présents et promesses, l'on les convertira où l'on vouldra (1). » Il sut avec discernement faire emploi des uns et des autres, et tout à coup Noailles éperdu mande au roi : « Sire, je sus hier soir, une heure de nuit, ce que je craignois et dont je me tenois presque assuré être practiqué par les ambassadeurs de l'empereur pour vouloir marier ceste reine à son fils, le prince d'Espagne..., ayant appris davantage que le confesseur ancien, très favori serviteur d'icelle dame, étoit déjà gagné et qu'il étoit à craindre que le chancelier, sur la promesse d'un chapeau, ne se laissât aller, et aussi Paget, par aultre promesse d'argent (2). » Ce Paget, fils d'un sergent de loi, s'était, d'une condition obscure, élevé jusqu'aux postes les plus enviés, et passait pour être facilement accessible aux moyens de séduction dont disposait Renard. Quant au chancelier Gardiner, il fut des derniers à se plier aux volontés de la reine, et se montra longtemps le partisan zélé de Courtenay, qui continuait à désespérer par sa conduite ses amis et ses patrons. Le scandale de ses désordres occupait la ville de Londres, et,

(1) Renard à l'évêque d'Arras, 9 septembre.
(2) Ambassades de Noailles, septembre 1553.

malgré les avertissements réitérés de Noailles, il n'était bruit que de ses aventures scandaleuses et des orgies auxquelles il se livrait dans la compagnie des personnes les plus mal famées. Marie, qui s'intéressait à sa renommée, lui avait donné une sorte de tuteur chargé de le conseiller et de le suivre. « Mais, écrit bientôt Noailles découragé, il est si mal aisé à conduire qu'il ne veut croire personne, et ung gentilhomme qui lui avoit été baillé par ladicte dame pour le dresser et gouverner, l'a laissé et abandonné, ayant été plus de huit jours sans le vouloir acoompagner (1). »

Il eût été facile pour Renard de faire comprendre à Marie combien un pareil prétendant était peu digne de partager sa couronne, lors même qu'elle aurait porté ses vues sur son jeune parent, ce qui ne paraît nullement avéré. Le lieutenant d'Amont, plus libre de communiquer avec elle, avait réussi à captiver sa confiance et à lui faire prendre un si grand plaisir dans son entretien, que, selon un rapport de Noailles, il était peu de jours où elle ne passât une heure ou deux avec lui. Lorsqu'il reçut la mission expresse de proposer à son choix le prince d'Espagne, dont l'adhésion au projet de mariage était enfin connue, il était déjà maître de son esprit et put lui représenter librement combien les nations étrangères seraient surprises de la voir, elle de descendance royale et alliée à tous les princes de la chrétienté, épouser un sujet sans crédit; qu'un mariage de sang royal la relèverait encore aux yeux du peuple anglais, et qu'après l'explosion du mécontentement que ses ennemis susciteraient à l'occasion de toute alliance, elle recueillerait les fruits solides et durables d'un mariage destiné à la rendre la reine la plus puissante du monde; qu'elle avait dans les princes espagnols une famille dont elle avait reçu, en tout temps, des secours efficaces et des gages d'amitié sincères, et qu'elle avait le plus visible avantage à ne pas s'isoler d'eux au début d'un règne menacé par les prétentions de Jane Gray et d'Elisabeth, par les menées des hérétiques et des partisans de la France, et qui pouvait bientôt devenir orageux. Ces considérations, présentées par écrit, afin d'être plus mûrement méditées (2), et renouvelées à propos dans les fréquents entretiens que Renard s'était ménagés, firent l'impression qu'il espérait sur l'esprit de Marie. Un contemporain assure qu'un portrait de Philippe, mis sous les yeux de la princesse, contribua puissamment à fixer ses irrésolutions et à déterminer son choix. « J'ai

(1) Ambassades de Noailles, 22 septembre.
(2) Lettre de Renard à la reine Marie, 20 septembre 1553.

entendu parler, dit sir Th. Smith, en faisant allusion à Marie, d'une certaine dame qui, ayant reçu le portrait de quelqu'un qu'elle n'avait jamais vu et qui lui était proposé pour mari, en devint tellement éprise et charmée à tel point, qu'on la vit languir d'amour et perdre en quelque sorte l'esprit de la longue attente qu'elle eut à subir. » Smith, comme l'on voit par la correspondance de Granvelle, veut évidemment parler d'un portrait de Philippe, peint par le Titien, que la reine de Hongrie envoya à Marie lorsque le mariage était déjà décidé, en l'avertissant qu'elle pouvoit juger de la ressemblance en le voyant à son jour et de loin, « comme toutes les peintures de Titiano, qui de près ne se recognoissent. »

Quoi qu'il en soit, les expédients employés par Renard pour arriver à son but eurent un plein succès, et bientôt il put faire connaître à Charles V que « le 30 octobre, la reine le fit venir en sa chambre, où était exposé le saint Sacrement, et, après avoir dit le *Veni*, *Creator*, lui dit qu'elle lui donnait en face dudit Sacrement sa promesse d'épouser le prince d'Espagne, laquelle ne changerait jamais; qu'elle avait feint d'être malade les deux jours précédents, mais que sa maladie avait été causée par le travail qu'elle avait eu à prendre sa résolution (1). »

Les acteurs de cette scène ne prévoyaient pas, sans doute, tous les embarras que cette détermination laborieuse attirerait à la reine; mais ils n'étaient pas sans inquiétude à cet égard, et, pour les prévenir, ils se promirent de garder le secret le plus absolu. Il fut même convenu entre eux que Marie feindrait de rendre quelque faveur à Courtenay et de lui témoigner une confiance qui pût raviver les espérances de ses partisans. Noailles y fut trompé ; il s'empressa d'annoncer à sa cour que son jeune protégé avait obtenu de la reine une audience qui s'était prolongée plusieurs heures; mais, mieux informé, il dut reconnaître que l'entretien avait été fort court et avait roulé exclusivement sur les intérêts pécuniaires de Courtenay et de sa mère. Enfin, il fallut bien que la reine en vînt à confier son dessein à ses ministres, dont plusieurs étaient mal disposés à le seconder; on croit que le chancelier lui-même, dans le but d'y susciter des obstacles, contribua à l'ébruiter (2), et ce fut au tour des ennemis de Renard de préparer dans le secret les trames qui devaient bientôt compromettre le fruit de ses efforts.

Si l'on examine de près les événements qui suivirent, il semble que l'opposition faite par la nation anglaise au mariage de Philippe fut plus

(1) Renard à l'empereur, 31 octobre.

(2) Granvelle à Renard, 19 novembre.

bruyante qu'unanime. Le parlement assemblé dans ce moment supplia, il est vrai, la reine de ne point prendre son mari dans une nation étrangère; mais celle-ci, en répliquant de sa propre bouche, sans emprunter, suivant l'usage, l'organe de son chancelier, revendiqua vivement son droit de choisir son époux comme un des priviléges de sa couronne et comme une chose qui l'intéressait au moins autant que ses sujets, et sa réponse obtint, en définitive, l'assentiment général.

Noailles, ayant épuisé les moyens de la diplomatie, s'entendit avec les mécontents, toujours nombreux, avec les anciens partisans de Jane, jusque-là ménagés par la reine, avec Courtenay, que le dépit poussait à la rébellion, et réussit à former le nœud d'une conspiration qui ne tendait à rien moins qu'au détrônement de Marie, à laquelle on aurait fait succéder sa sœur Elisabeth avec Courtenay pour époux. Noailles, en agissant ainsi, obéissait non-seulement à ses instincts patriotiques vivement froissés du triomphe de la politique espagnole, mais encore aux inspirations formelles de sa cour, qui sut enfin trouver des fonds pour soudoyer les mécontents et donna l'ordre aux commandants de tous les ports français de les recevoir et de les aider. Cependant, l'empereur avait envoyé à Londres des ambassadeurs extraordinaires chargés de faire la demande officielle de la main de la reine. Ils accomplirent leur message dans le courant de janvier, et signèrent les articles du contrat préparé entre Renard et le chancelier Gardiner. Ce contrat, qui réservait exclusivement à Marie le gouvernement de son royaume, assurait aux enfants issus du mariage les provinces des Pays-Bas et la Franche-Comté, auxquelles devaient se joindre tous les autres Etats destinés à Philippe, en cas de décès de son fils don Carlos. Cette négociation, quoique évidemment très avantageuse à l'Angleterre, fut pour les conspirateurs le signal d'un soulèvement qui éclata sur quatre points à la fois. Trois de ces tentatives échouèrent devant l'indifférence des populations et la fidélité des officiers de la reine. Mais Thomas Wyatt, qui s'était mis à la tête de l'insurrection dans le comté de Kent, réussit à lui faire prendre un développement d'autant plus redoutable, qu'elle s'étendait presque jusqu'aux faubourgs de Londres, où l'agitation commençait à pénétrer. Tout à coup l'on apprit qu'un corps d'armée envoyé pour combattre les rebelles avait passé de leur côté, et que Wyatt, n'ayant plus d'obstacle à vaincre, se montrait aux portes de la cité. La reine, éveillée au milieu de la nuit, était vivement pressée par ses conseillers de monter sur un navire préparé en toute hâte, et de sauver du moins ses jours par une prompte fuite. C'est le parti qu'avaient pris déjà les ambassadeurs impériaux, à l'excep-

tion de Renard. Celui-ci se rendit auprès de la reine et, consulté par elle, lui donna le conseil le plus courageux et, en même temps, le plus sage, l'engageant à tenir tête à l'orage et à ne pas désespérer de sa couronne. Cependant l'alarme n'était pas moins vive dans la ville que dans le palais. On ne voyait partout que citoyens armés dont il était difficile de connaître les sympathies secrètes, et les avocats eux-mêmes venus à Westminster-Hall plaidaient sous le harnais, au dire des chroniqueurs. Marie, calme au milieu du danger, et suivie de ses gardes et de quelques-unes de ses femmes, se rendit à Guildhall, où l'assemblée des citoyens avait été convoquée. Un auteur contemporain, d'ailleurs hostile à la reine, a conservé les paroles qu'elle prononça dans cette circonstance décisive. « Je suis venue, dit-elle, en personne pour vous dire, comme vous le savez déjà, qu'un certain nombre de gens de Kent se sont assemblés contre nous et contre vous. Leur motif a été d'abord ce mariage pour lequel et tous les articles duquel vous avez été consultés; et je ne suis pas tellement attachée à mes vues et tellement passionnée que je veuille uniquement choisir celui qui me plaît et courir après un mari. J'ai vécu jusqu'ici privée de cet avantage, et, avec la grâce de Dieu, je puis encore exister sans cela; et si je pensais que ce mariage pût déplaire à mes sujets ou causer quelques torts à mes Etats, je n'y consentirais de ma vie; mais, aujourd'hui, il semble que ce prétexte n'a été qu'un manteau pour couvrir leur dessein contre notre religion, si bien qu'ils demandent insolemment d'avoir le gouvernement de notre personne, la garde de la Tour et la désignation de nos conseillers. » Puis, ayant rappelé tous les motifs qui devaient fixer la fidélité de son peuple: « Ainsi donc, bons sujets, ajouta-t-elle, ayez bon courage, et, comme de vrais hommes, faites face à ces rebelles, mes ennemis et les vôtres. » Ce discours eut pour effet de réunir immédiatement sous le drapeau de la reine vingt-cinq mille citoyens. Wyatt, qui s'aventura témérairement dans les rues de Londres, fut défait et pris, et le trône de Marie, mis en si grand danger dans la matinée du 7 février, se trouva, le soir, mieux consolidé que jamais.

Cette victoire laissait néanmoins d'assez grands embarras à la reine et à son conseil. Le premier naissait de la qualité plus encore que du nombre des rebelles détenus dans la Tour de Londres, et dont le sort, en un autre temps, n'aurait pas été incertain. La conspiration qui avait failli enlever la couronne à Marie lors de son avènement, pour la placer sur la tête de Jane Grey, n'avait coûté la vie qu'à trois personnes. Cette conduite pleine de clémence était sans exemple dans l'histoire de l'Angle-

terre à cette époque, et il faut reconnaître que, même au milieu du XVIIIe siècle, à la suite des soulèvements de 1715 et de 1745, les conseils de rigueur prévalurent dans toutes les luttes civiles dont l'Angleterre fut le fréquent théâtre. Elle avait donc été généralement blâmée par les hommes d'Etat et semblait condamnée par les événements mêmes, car les hommes compromis dans le complot de Wyatt étaient précisément ceux qui avaient reçu leur grâce six mois auparavant.

Cependant Marie, après avoir accordé à cette politique cruelle la tête de Jane Grey, refusait d'y joindre celle de sa sœur Elisabeth, contre laquelle des charges accablantes semblaient s'élever. Cette princesse, qui se trouvait absente de Londres lorsque le complot éclata, avait refusé, en prétextant une maladie en grande partie simulée, d'obéir à l'ordre qui lui commandait de revenir à la cour; elle s'était fortifiée dans une de ses maisons, et là avait reçu de Wyatt plusieurs messages qu'elle avait tenus secrets; enfin, des dépêches interceptées de Noailles, dont Renard avait été nanti et qu'on était parvenu à déchiffrer, ne laissaient aucun doute sur la connaissance qu'elle avait eue de la conspiration qui avait pour but de la couronner en lui donnant Courtenay pour époux. Obligée enfin de se rapprocher de Londres, Elisabeth exécuta ce voyage avec lenteur, ne faisant que deux ou trois lieues par jour, dans l'espoir d'un changement de fortune qu'elle attendit en vain. Une lettre de Renard rend compte de son entrée à Londres, et, confirmant le rapport du médecin publié récemment par Tytler, dément les panégyristes de cette princesse, qui la représentent comme mourante, aussi bien pour pallier sa conduite que pour jeter sur Marie l'odieux d'une contrainte inhumaine. « La dame Elisabeth arriva hier, habillée tout de blanc, avec grande compagnie de gens de ladite dame (Marie) et des siens, et feit découvrir la litière pour se monstrer au peuple, aïant visage pâle, fier, haultain et superbe, pour desguyser le regret qu'elle a. Ladite dame ne la voulut veoir, et la feit loger en ung quartier de sa maison duquel elle ne peult sortir, ny ses serviteurs, synon qu'ils passent parmy la garde, et luy a laissé seulement deux gentilzhommes, six femmes et quatre serviteurs, et le reste de son train est logé en la ville de Londres. L'on luy conseille de la faire mettre en la Tour, puisqu'elle est accusée par Wyatt, nommée par les lettres de l'ambassadeur de France, suspitionnée par ses propres conseilliers, et qu'il est certain l'entreprinse estoit en sa faveur. Et certes, Sire, si pendant que l'occasion s'adonne, elle ne la punyt et Cortenay, elle ne sera jamais asseurée; car je doubte que la laissant en la Tour quant elle partira pour le parlement, que par trahison l'on ne la délivre, ou

Courtenay, ou tous deux, que seroit erreur pire que le premier (1). » Les lords du conseil, interrogés par la reine, refusèrent tour à tour la garde d'une prisonnière si importante et si compromise, et la princesse fut enfermée dans la Tour, dont le séjour, en lui rappelant la destinée de sa mère, devait lui inspirer de tristes pressentiments et lui laisser bien peu d'espoir de salut.

Ce n'est pas seulement de la princesse Elisabeth, mais de la plupart des fauteurs de la révolte, que Renard demandait le châtiment; car l'empereur, désirant voir le royaume pacifié et les mesures de sévérité épuisées avant l'arrivée de Philippe, écrivait à son ambassadeur « d'exhorter la reyne pour que l'exécution et le chastoy de ceulx qui le méritent se face tost, usant, à l'endroit de madame Elisabeth et de Cortenay, comme elle verra convenir à sa sheureté (2). » Malgré l'insistance de Renard, les actes de clémence se multipliaient et la plupart des prisonniers obtenaient d'être élargis ou graciés. Renard, à bout d'arguments, et voyant le peu de succès des motifs qu'il invoquait, eut l'idée de faire intervenir l'autorité des anciens, et écrivait à l'empereur: « Certes, Sire, j'ay continuellement admonesté ladite dame pour le prompt chastoy des prisonniers, et donné Thucydide translaté en françois pour veoir le conseil qu'il donne, et punitions que l'on doibct faire des rebelles (3). » Marie, dont certains auteurs se sont plu à signaler le caractère sanguinaire, ne fut pas mieux persuadée par Thucydide que par Renard; dans la lettre suivante, celui-ci parle de huit des principaux condamnés élargis, parce que, disait la reine, « la coustume a esté de tous temps que, au bon jour du vendredi sainct, les roys d'Angleterre donnent graces et pardons à aulcuns prisonniers (4). » Après deux mois de captivité, Elisabeth sortit de la Tour, et Courtenay, assez puni par le discrédit que sa conduite lui avait attiré, fut transféré au château de Fotheringay.

Un autre genre de difficultés naissait de l'agitation que le soulèvement de Wyatt avait laissée dans les esprits, agitation habilement fomentée par Noailles et qui ne laissait presque aucun repos aux conseillers de la reine. Les mécontents, vaincus les armes à la main, avaient entrepris une guerre fort active de bruits alarmants, de fausses rumeurs, de pamphlets et de

(1) 24 février, archives de Bruxelles.
(2) 17 mars 1553-54. Papiers d'Etat.
(3) 22 mars 1553-54, arch. de Bruxelles.
(4) 27 mars, ibid.

discours séditieux, qui réussissaient à troubler les esprits, du moins dans la ville de Londres, et à faire une assez grande impression à l'étranger. Tantôt on parlait d'un mouvement dans les provinces, tantôt d'une invasion des Ecossais, tantôt de 300 voiles françaises vues en mer, et qui devaient empêcher l'arrivée du prince d'Espagne ou le prendre à son passage ; « et n'est croiable, disait Renard, l'invention dont usent les partiaulx pour esmouvoir le peuple à tumulte (1). » Les libelles les plus injurieux contre les membres du conseil et même contre la reine étaient répandus dans les rues de Londres, dans le palais et jusque dans les appartements royaux. Renard parle d'une ballade « qu'a esté treuvée par les rues, qu'est ung dicté le plus scandaleux et le plus séditieux qui soit esté veu ; » et, un autre jour, la reine lui montra « ung billet que l'on avait gecté sur la table de sa cuysine, le plus séditieulx du monde, plain de menasses contre elle, contre le chancellier, le grand trésorier et aultres, et auquel il y a choses estranges de Son Altesse et Espaignolz, ouvertement déclairant que Son Altesse courra fortune à sa venue (2). » Ces menées ne laissaient pas de produire l'effet qu'on en espérait, en troublant l'esprit des conseillers de la reine et en jetant entre eux mille germes de méfiance et de désaccord, au point que Renard découragé écrivait à l'empereur : « Quant je considère l'estat des affaires de la royne et de ce royaulme, la confusion qu'est en la religion, la partialité qu'est entre les propres conseilliers de ladite dame, la hayne intestine qu'est entre la noblesse et le peuple, le naturel des Anglais qu'est tant adonné à la mutacion, trahison et infidélité ; l'inimitié qu'ils portent aux estrangiers, qu'est accrue contre les Espaignolz par les persuasions françoises..., et, d'autre part, quant je considère combien il importe que Son Altesse ne tumbe en danger ou hazard de sa personne....., je sentz le fardeau de ceste charge si pesant, de telle importance et conséquence, et mon esprit si troublé, que je ne sçay par quel moyen je puisse correspondre ny satisfaire à ce que Vostre Majesté me commande par ses lettres dernières..... Et me semble convenable à luy présenter que, puis la victoire qu'il a pleu à Dieu donner à ladite dame contre ses rebelles, l'on a procédé de Cortenay et de madame Elisabette tellement qu'il semble que l'on delaye tout à propos pour attendre occasion pour les saulfver.....

» Achevant les présentes, j'ay sceu comme les hérétiques de ce lieu ont apposté en une maison de Londres une femme et un homme pour mu-

(1) 14 juin 1554.
(2) 22 avril, arch. de Bruxelles.

tiner le peuple, leur aiant fait dire que l'on ouioit une voix contre une paroy, qu'estoit une voix angélique; et que quand on luy disoit : Dieu garde et saulve la royne Marie! l'autre ne répondoit; et que quand il disoit : Dieu garde madame Elisabette! l'autre répondoit : Ainsi soit-il! Puis luy interrognoit : Que c'estoit de la messe? L'autre répondoit que c'estoit idolâtrie; et, sur cette invention se sont assemblez plus de 17,000 hommes alentour de la maison, à unze heures du matin, où le conseil a envoyé l'amiral et Paget avec le capitaine de la garde, et a l'on prins l'homme et la femme, pour entendre d'où venoit ceste invention que chacun juge avoir esté aposté pour favoriser les prisonniers, mesme ladite Elisabette qu'est arrêtée à la Tour, eslever le peuple contre la royne, conciter les hérétiques et troubler le royaume (1). »

Cette imposture, connue sous le nom de la *Voix dans la muraille*, excita, au dire des chroniqueurs, la plus vive agitation dans Londres, et la foule se réunissait chaque jour pour entendre l'esprit. Celui-ci déclamait contre le mariage de la reine, les cérémonies catholiques, et menaçait les citoyens de la guerre, de la peste et de la famine et des tremblements de terre. Elisabeth Crofts, surprise dans la cachette, confessa qu'elle avait été payée pour agir ainsi, et fut mise au pilori. Renard rapporte nombre d'autres faits qui témoignent de l'excitation des passions hostiles à la reine et des moyens employés pour émouvoir les masses. Un dimanche, un coup d'arquebuse fut tiré contre un prêtre catholique pendant sa prédication. à laquelle assistaient plus de quatre mille personnes, et sans que l'on pût connaître l'auteur de cet attentat (2). Un autre jour, une église fut attaquée et démolie à Exeter, dans le voisinage de Londres. Il n'était pas jusqu'aux enfants de la Cité qui ne prissent part à cette agitation : formés en troupes rivales, ils simulaient les combats de Wyatt contre les soldats de la reine, et représentaient dans leurs jeux les scènes dont on s'entretenait sans cesse autour d'eux. En rendant compte de cette circonstance. Renard évite avec soin de parler de la catastrophe dont faillit être victime celui qui, dans ces amusements, remplissait le rôle de Philippe. Mais nous apprenons par Noailles que le prince d'Espagne, pendu par ses compagnons, n'échappa qu'à grand'peine à la mort. Quelques-uns de ces enfants furent fustigés ou emprisonnés par l'ordre de la reine, qui. au dire de Noailles, s'empressa de les sacrifier pour le reste du peuple.

Ces faits n'étaient pas de nature à rassurer Renard, qui, effrayé de sa

(1) Arch. de Bruxelles.
(2) Lettre du 14 juin, arch. de Bruxelles.

responsabilité, dénonçait sans cesse aux conseillers de la reine les dangers que la situation du royaume offrait à Philippe, demandait le prompt châtiment des rebelles, et sollicitait pour la sûreté du prince d'Espagne des garanties que les ministres de Marie auraient bien voulu avoir pour eux-mêmes. Il réussissait, du moins, à activer leur zèle et à stimuler leur bonne volonté par la promesse de pensions et par des dons en argent ou en chaines d'or, dont il avait fait fondre pour quatre mille écus, ce qui avait eu un plein succès auprès d'eux (1). La chose néanmoins n'était pas très facile, et il écrit à l'empereur : « Ce sont granz personnaiges, riches et ayans gros crédit, tant vers ladite dame que les nobles et populaire de ce royaulme ; et si le prêt est petit, ils n'en feront compte et le mésestimeront (2). »

Quant à Marie, loin d'être découragée par les obstacles, elle se montrait de plus en plus décidée à conclure le mariage. Elle se hâta d'en échanger les ratifications avec le comte d'Egmont, envoyé dans ce dessein par l'empereur ; mais « avant ce, dit Renard, la dame se mit à genoux et dit qu'elle appelloit Dieu à tesmoing si le mariaige par elle consenti a esté pour affection charnelle, pour cupidité ou autre respect, sinon pour l'honneur, bien et proffit du royaulme, repos et tranquillité des subjetz, et si elle a eu autre intention, sinon de garder le mariaige et serment qu'elle a fait à la couronne ; disant ce que dessus avec telle grâce que les larmes estoient aux yeux des assistants..... Oultre ce, le comte d'Egmont luy présenta la bague que Vostre Majesté luy a envoyé, qu'elle monstra à toute la compaignie ; et, certes, Sire, la pièce est telle qu'il mérite estre veue (3). » En même temps, elle assurait Renard des mesures prises pour la sécurité de la personne du prince, « usant de tels propos si gracieux et si constans, que si l'on requeroit autre tesmoignage de sa grande affection et amitié envers Vostre Majesté et Son Altesse, l'on auroit tort. » Puis elle ne cesse de lui répéter, « les larmes à l'œil, qu'elle aimerait mieulx n'avoir jamais esté née que l'on fist outraige à Son Altesse ; que ses nuits sont occupées par la pensée de prévenir tout danger ; qu'elle fait son mieux pour disposer les volontés de ses subjetz ; que le peuple désire la venue du prince ; que ses conseillers affirment qu'il ne court nul risque, et mourront tous à ses pieds, si l'occasion

(1) 8 mars, arch. de Bruxelles.
(2) Papiers d'Etat.
(3) 8 mars, arch. de Bruxelles.

s'adonne; que son arrivée apaisera toutes les séditions, et qu'elle espère et se confie en Dieu, qu'il ne lui adviendra rien de fâcheux (1). »

Malgré ces assurances, Marie n'était pas sans inquiétude sur l'accueil qui serait fait par la nation à son époux, et s'attristait des obstacles que lui suscitait le mauvais vouloir des mécontents et de la France. Elle ne se dissimulait pas que le moindre effet de cette opposition était de suspendre la conclusion du mariage, que des retards multipliés pourraient en entraîner la rupture, et qu'un semblable résultat serait d'une grande gravité pour sa politique et pour sa personne. Aussi, au dire de Noailles, elle était entrée en « tel dépit et courroux contre ceulx de sa nation, que, tant au grand qu'au petit, elle ne leur parle ordinairement que en colère et mauvais visage, » imputant aux uns leurs mauvais offices, aux autres leur peu de fidélité et les événements qui se produisaient journellement contre ses vues. Elle les accusait avec amertume des retardements du prince, et semblait croire que ses conseillers s'étaient ligués avec ses ennemis pour contrarier ses desseins. Cependant, elle avait un autre sujet de mécontentement, plus grave et plus réel peut-être, dans la froideur, au moins apparente, que Philippe avait jusque-là montrée pour le mariage projeté. Ce prince, resté en Espagne pendant le cours des négociations que son père dirigeait de Bruxelles, informé tardivement des incidents qui se produisaient, incertain même de la conduite qu'il devait tenir, s'était, pour ainsi dire, tenu caché jusqu'alors, et bien que tout semblât arrêté entre les parties, n'avait pas encore écrit à sa royale fiancée. Cette négligence avait blessé Marie, et Noailles ne l'ignorait pas. « Cette reine, écrivait-il, a dit privément en secret à une de ses dames qui couchoit quelquefois avec elle, comme elle est mal contente du prince, de tant que depuis son mariage conclud ne luy a écrit de ses nouvelles, ni fait aucune recommandation, s'esbahissant fort de sa longue demeure, dont elle est en grande peine et merveilleusement fâchée. » Aussi, d'Egmont lui ayant demandé si elle avait quelque communication à adresser au prince, elle répondit avec quelque dépit qu'elle attendait qu'il commençât la correspondance, et, disait Renard à l'empereur, « plusieurs du conseil s'esmerveillent comme il n'a escript à la reine, que j'excuse le plus qu'il m'est possible. » Il ne paraît pas, toutefois, que Philippe ait rompu le silence qu'il s'était imposé.

Cependant les semaines s'écoulaient sans que le temps apportât de changement sensible dans la situation des affaires. On voit, par les dé-

(1) Lettres de Renard, *passim*.

pêches des ambassadeurs, que, vers la fin du mois de mai, l'agitation des esprits ne se calmait point, la division s'entretenait entre les membres du conseil, les nouvelles de Philippe continuaient à être rares et vagues; Renard lui-même, pressentant quelque nouveau mouvement, engageait Philippe à différer sa venue jusqu'au mois de septembre (1). Rien n'était en progrès, si ce n'est les sollicitudes et les ennuis de la reine. On pourrait taxer d'exagération Noailles, lorsqu'il la représente se méfiant des dispositions du prince et passant les heures de ses nuits « en telle rêverie de ses amours, que bien souvent elle se met hors de soy, » malgré les présents que son fiancé lui envoie « pour la garder d'ennuyer. » Mais Renard ne tient guère un autre langage : « La reyne, écrit-il, entre en désespoir; les contraires et partiaulx ont temps et moïen de maligner (2). » Et deux jours plus tard : « L'on n'a aulcune nouvelle de l'embarquement de Son Altesse, ne où il est, que mect en grand paine la reyne, de sorte que l'on craint elle tumbe en maladie (3). » A ses appréhensions sur les dispositions de Philippe se joignait, selon Noailles, le déplaisir de voir sa personne fort diminuée et ses ans multiplier en tel nombre « qu'ils luy courent tous les jours à grands intérêts. » Ces atermoiements sont le triomphe de la politique française, et l'ambassadeur se hâte d'écrire au roi : « J'ay trouvé la dite dame, le jour de sa dernière audience, fort envieillie et usée, de sorte qu'il y a, comme il m'a semblé, peu d'espérance qu'elle puisse porter enfants ou que, venant à ce point, le premier ne soit pour la faire mourir. »

En même temps, Renard écrit que la peste s'est mise sur les vaisseaux de Son Altesse, que les vivres leur manquent, que les souldards de la flotte ne veulent plus servir. Tout semble conspirer contre les vœux de la reine et contre le succès de sa longue et laborieuse négociation.

Cependant, le 20 juillet, Philippe débarquait presque inopinément à Southampton, et, deux jours après, arrivait à Winchester au milieu des cris de joie du peuple et des hommages des grands. La cérémonie du mariage s'accomplit le 25, avec l'apparence de l'enthousiasme populaire et de la satisfaction publique. Les obstacles que la malveillance ou la crainte s'étaient plu à grossir, s'étaient soudainement évanouis. L'opposition était réduite au silence; Renard et les partisans de l'alliance espagnole triomphaient; Noailles était réduit à se venger de sa défaite diplo-

(1) 25 mai 1554.
(2) Papiers d'Etat, 2 juillet.
(3) Id., 4 juillet.

matique par quelques railleries sur les amours de la reine, et s'apprêtait à lutter, avec tout le désavantage d'une position fausse, contre les difficultés que l'avenir paraissait lui réserver.

Cependant cet avenir devait être bien différent de ce qu'espéraient ses rivaux, et les conséquences du mariage de Marie, si Noailles les eût connues d'avance, l'eussent promptement consolé de son mécompte diplomatique. Le premier de ces résultats fut de faire perdre à l'empereur, épuisé de soins et surtout d'argent, l'avantage de la campagne de cette année 1554. Son armée ne put être réunie avec assez de diligence pour arrêter celle des Français, qui envahirent les Pays-Bas, prirent l'importante place de Marienbourg, avec plusieurs autres, et firent reculer l'empereur lui-même à la journée de Renty. Le bruit de ces échecs successifs trouva un écho fâcheux en Angleterre, et l'on commença à se demander si le mariage de la reine procurerait en effet ces grands avantages politiques qu'on s'en était promis, et dont l'espérance faisait taire en partie les antipathies de race et de religion. La déception fut cruelle pour la nation anglaise, lorsque, entraînée dans la lutte qui ensanglantait l'Europe, elle perdit avec Calais la dernière place qu'elle possédât sur ce territoire français dont elle s'était flattée de faire la conquête (1). Enfin, les fruits de cette grande négociation, bientôt cassée par la mort, ne furent pas moins amers pour Renard lui-même, car c'est de là que date vraisemblablement la division qui survint entre ce diplomate et son maître Granvelle (2), division qui l'entraîna à des actes violents et coupables d'hostilité contre ce grand ministre, et condamna les dernières années de sa vie à l'oubli et à la souffrance. Grande leçon de la fortune, qui, en confondant nos vues et en nous trompant par le succès même, nous enseigne à ne pas sacrifier à des avantages si souvent chimériques, ces principes de modération, de droiture et de probité, qui doivent servir de règle aux hommes politiques aussi bien qu'aux membres les plus obscurs de nos sociétés civilisées et chrétiennes.

Mis TERRIER DE LORAY.

(1) L'empereur à Renard, 20 septembre.
(2) Lettre de Granvelle du 3 septembre 1554.



VARIÉTÉS HISTORIQUES ET ANECDOTIQUES.

Sous ce titre, nous publierons dans les *Annales* quelques traits détachés, inédits ou peu connus, de l'histoire de notre province. Bien souvent, sous prétexte qu'un fait isolé a peu d'importance, on le néglige, on l'oublie, et la feuille volante sur laquelle on l'avait inscrit se perd quelquefois sans retour. Les *Annales* seront le *Magasin* dans lequel nous recueillerons ces pages, qu'on pourra lire sans fatigue ou omettre sans détriment.

I. — LES PRISONNIERS DU FORT DE JOUX.

Quand les étrangers visitent le fort de Joux, on ne manque pas de leur répéter que là fut enfermé Mirabeau, là mourut Toussaint-Louverture. On leur montre encore le cachot de Berthe de Joux, dont la légende est aussi vraie que celle de Gabrielle de Vergy. Mais bien d'autres prisonniers moins célèbres y ont passé, surtout à l'époque de la Révolution et de l'Empire. Nous allons en mentionner quelques-uns.

Parmi les ecclésiastiques détenus dans cette prison, nous citerons l'abbé Jean-Antoine Pone, né à Chantegrue, où il est mort en 1840, à l'âge de 78 ans. Après avoir été curé de la Planée, il fut enfermé quelques mois dans le donjon du fort de Joux, d'où il fut envoyé à Besançon, puis à Rochefort.

Le 13 vendémiaire an XII, le préfet des Côtes-du-Nord fit transférer au fort de Joux trois ecclésiastiques, MM. Caillaret, Thomas et Daniel, qui en sortirent le 21 fructidor an XIII, pour être conduits à Bicêtre.

Beaucoup d'autres ecclésiastiques furent détenus au fort de Joux pendant la Terreur, mais les notes que nous analysons ne se rapportent qu'à l'époque du premier Empire.

Plusieurs agents des princes étrangers, arrêtés à Poitiers, eurent pour prison le fort de Joux. Nous citerons Dutheil, qui entra, avec son fils, le 1er germinal an XII, et sortit le 25 frimaire an XIII. Dutheil avait joué

un certain rôle politique pendant la Révolution. Dévoué à la famille royale, émigré en 1790, il était parvenu en 1792 à s'introduire auprès de Louis XVI dans la prison du Temple. Il revint en Angleterre et continua à se montrer plein de zèle pour la cause des princes. C'est à ce titre et comme prévenu d'avoir agi contre la sûreté de l'Etat, qu'il fut arrêté en 1804 et enfermé au fort de Joux.

Le marquis Charles-François de Rivière, aide de camp du comte d'Artois, avait été envoyé par ce prince auprès des chefs royalistes de la Bretagne et de la Vendée. Arrêté et mis en prison, il parvint à s'évader, rentra en Angleterre, et revint en France lors du complot de Pichegru. Il fut arrêté de nouveau à Paris, condamné à mort le 10 juin 1804. Grâcié par Napoléon, il fut envoyé au fort de Joux, d'où il s'évada, le 27 janvier 1805, avec quatre autres détenus, Frotté, Girod, Moulin, dit Michelot, et Allier d'Auteroche. — Frotté était sans doute un parent de celui qui fut exécuté militairement à Verneuil en 1800. Il est désigné, dans les indications de la police, comme un des chefs des rebelles de l'Ouest. Arrêté à Poitiers, il était arrivé au fort de Joux le 19 ventôse an XII. — Girod, Anglais, lié avec les complices de l'attentat du 3 nivôse, servait comme chouan sous M. de Bourmont, qui fut enfermé à la citadelle de Besançon. Arrêté à Paris, il fut envoyé au fort de Joux le 12 prairial an XII.

Michelot était le major de Frotté; il avait été arrêté à Domfront (Orne). Quant à Allier d'Auteroche ou Hauteroche (Alexandre), nous n'avons pas de détail sur ce personnage. Il était probablement de la famille du savant antiquaire de ce nom qui suivit l'expédition française en Egypte, et qui mourut à Paris, en 1827, laissant une riche collection de médailles grecques qu'il avait recueillies en Orient.

Maynard-Lavalette, enfermé au fort de Joux le 29 germinal an XII, avait été arrêté à Rouen, comme agent de l'Angleterre et prévenu d'espionnage. Il sortit de cette prison le 17 brumaire an XIII.

Charles-Marie Duportall entra au fort de Joux le 17 floréal an XII. Il avait été arrêté dans le département du Morbihan, comme complice de Quezelle et agent de Georges Cadoudal; condamné à mort, il obtint sa grâce le 11 frimaire an XIII.

Desmons des Dunes (Jean-François-Marie-Emmanuel) était un émigré sur lequel on ne sait qu'un fait : c'est qu'il était connu dans le parti de M. de Bourmont pour attaquer les diligences avec une audace extraordinaire. Arrêté à Paris, il resta au fort de Joux du 19 ventôse an XII au 13 frimaire an XIII.

D'autres prisonniers compris dans le sénatus-consulte du 15 nivôse an IX furent amenés au fort de Joux. Ce sont les nommés Brissevin, Château, Michel et Fournier. Ils y séjournèrent depuis le 20 thermidor an XI jusqu'au 27 brumaire an XII.

Le sieur Coucy de Longpré (Joseph-Etienne), arrivé au fort de Joux le 1er germinal an XII, obtint sa liberté le 23 messidor suivant.

Suzanet et Dandigné y entrèrent le 27 thermidor an IX ; mais l'année suivante, dans la nuit du 27 au 28 thermidor, ils s'évadèrent, après être parvenus à corrompre, par leur argent, quelques soldats de la garnison. Avant d'être au château de Joux, ils avaient été enfermés à Dijon et ensuite à Salins. Dandigné fut arrêté de nouveau le 15 germinal an XII; mais le 14 messidor suivant, il parvint encore à s'évader de la citadelle de Besançon.

De 1808 à 1813, le fort de Joux fut la prison d'un grand nombre d'Espagnols. Dans la nuit du 26 au 27 avril 1812, sept d'entre eux osèrent se hasarder sur une échelle faite avec les draps de leurs lits, et suspendue au toit du donjon. L'entreprise était bien téméraire; un seul succomba : Blaise Ximénez, capitaine, se laissa tomber, et dans sa chute il se blessa si grièvement, qu'il put à peine se traîner jusqu'à Friard, où il mourut le 28. La valise remplie d'or qu'il avait laissée sur son chemin, devint l'objet d'un procès. Ses compagnons étaient Charles Espinosa, François Farina, Ferdinand Alquoser, Salvador Manzanerès, Joachim Alvistare et Thomas Franquezard, tous capitaines ou lieutenants. M. Auguste Demesmay cite, dans ses *Traditions*, des vers de Ramon de Mendoza, qui fut aussi prisonnier au château de Joux.

L'insurrection de Saint-Domingue avait fourni son contingent à cette prison célèbre. Deux nègres y furent amenés le 12 janvier 1803. Ils étaient rentrés en France contre les dispositions de l'arrêté du 13 messidor an X. Ils se nommaient Kind et Zamor ; ce dernier était le fils de Kind. Ils obtinrent leur liberté le 25 août 1804.

Après la mort de Toussaint-Louverture, deux généraux de brigade, mulâtres, qui avaient pris part à la guerre de Saint-Domingue contre les Français, et qui étaient en surveillance à Montpellier, furent envoyés au fort de Joux. Ils y arrivèrent le 8 mai 1803, et n'y restèrent que jusqu'au 25 mai suivant, époque où ils furent élargis. Ils se nommaient André Rigaut et Martial Besse.

Quant à Toussaint-Louverture, nous avons trouvé quelques détails curieux sur sa mort, dans les notes recueillies par feu M. Bourgon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon et auteur des *Re-*

cherches sur Pontarlier. C'est à ces notes que nous avons emprunté la plupart des renseignements précédents. Voici les détails qui lui ont été communiqués sur les derniers moments de Toussaint-Louverture.

Toussaint-Louverture arriva au fort de Joux en uniforme de général, mais peu de jours après, le général commandant la division envoya des habits bourgeois, avec l'ordre de lui retirer son uniforme, qui resta déposé chez le commandant de place et fut vendu à Pontarlier après sa mort. Quatre jours après son arrivée, on lui retira un domestique qu'il avait amené avec lui, et il fut obligé de se servir lui-même.

Nul n'avait l'entrée de sa prison que le commandant de place et le cantinier qui lui apportait ses aliments. On ne le laissa pas sortir une seule fois de la chambre où il était enfermé. Il ne put pas même se réchauffer, quoiqu'il eût du feu dans sa cheminée et dans un poêle. Ses cheveux blanchirent en peu de temps : il était arrivé avec de fort belles dents, il n'en avait plus quand il mourut.

La veille de sa mort, le soir, quoiqu'il ne fût pas malade, il eut une faiblesse et agita une sonnette placée au haut du pont couvert communiquant à sa prison. Le commandant de place accourut. Toussaint commençait à se remettre. Le lendemain, le commandant revint à dix heures du matin, avec un garde du génie appelé Sebille. Ils trouvèrent Toussaint mort, assis auprès de la cheminée, tournant le dos à la croisée, la tête appuyée contre le manteau de la cheminée, dans l'attitude d'un homme endormi. Il paraît qu'il s'était levé le matin, qu'il avait allumé son feu, qui était encore très ardent. Une panade qu'il faisait chauffer commençait à brûler. On fit l'autopsie du cadavre ; on scia le crâne, qu'on trouva d'une épaisseur extraordinaire ; la surface de la cervelle était toute purulente.

Toussaint était d'une petite taille, mais épais et fortement constitué ; il était âgé de quarante-cinq ans.

Pendant sa captivité, le général Cafarelli, aide de camp du premier consul, se rendit au fort, où il resta quatre jours, ayant de longues conférences avec Toussaint.

Le commandant de place et le garde Sebille écoutaient souvent aux portes. Tout ce qu'ils purent comprendre fut que le but de cette négociation semblait être d'obtenir de Toussaint qu'il désignât le lieu où l'on supposait qu'il avait enterré ses trésors à Saint-Domingue. La dernière conférence se termina par ces mots de Toussaint : « Va dire à ton maître » que je mourrai avant qu'il sache rien de moi. »

II. LES COMBATS JUDICIAIRES DANS LE COMTÉ DE BOURGOGNE.

Les formes de la justice sont variables suivant les temps, les lieux et les mœurs. Mais toujours les peuples ont reconnu qu'il y a un droit supérieur au fait. Ce droit était reconnu même dans les combats judiciaires, par lesquels on décidait presque toutes les contestations au moyen âge, et qu'on appelait *le jugement de Dieu*. Cette juridiction barbare, consignée dans les lois anciennes des Ripuaires, des Allemands et des Bavarois, était aussi en usage dans la haute Bourgogne. Montesquieu (1) remarque que Gondebaud fut celui de nos rois bourguignons qui autorisa le plus l'usage du combat judiciaire, malgré les efforts de l'Eglise pour y substituer le serment. Aussi nous retrouvons des traces de cette coutume jusque dans nos montagnes du Doubs. C'est ainsi que dans un traité passé en 1276 entre Alix de Savoie, comtesse de Savoie et de Bourgogne, et les religieux de Romain-Moutier, au sujet de leurs droits respectifs sur la seigneurie de Bannans et de Sainte-Colombe, la comtesse se réserve, sur cette seigneurie, la justice 1° du meurtrier, 2° du larron, 3° *de la bataille du champ fermé*.

Le 6 août 1584, le prieur de Romain-Moutier, en faisant l'échange de cette seigneurie contre d'autres propriétés, mentionne ces trois cas comme réservés au comte de Bourgogne, et étant une charge de cette seigneurie (2).

Le droit établi par la charte de 1276 est encore rappelé dans la transaction passée le 17 mars 1595 entre le seigneur et les habitants de Bannans, puis dans le dénombrement donné le 27 décembre 1768 par le seigneur de Bannans. Il déclare qu'à lui appartient la haute justice, sauf la réserve, en faveur de Sa Majesté, de la justice du meurtrier, du larron et *du champ de bataille fermé*.

Jean le Guignet, damoiseau de Pontarlier, fut appelé à un combat judiciaire en 1338, par Etienne de Germigney, qui avait à se plaindre d'une blessure faite par Jean le Guignet à un de ses parents, mort par suite de cette blessure. L'appel fut porté devant l'amiral de France, qui interposa ses bons offices et fit transiger les parties (3).

(1) *Esprit des lois*, liv. XXVIII, c. 17.

(2) Voir le cartulaire de Romain-Moutier, dans les *Mémoires de la Suisse romande*.

(3) CHEVALIER, tome I, p. 206.

III. — LOUIS XIV ET LES CAPUCINS FRANC-COMTOIS.

On connaît la légende du capucin qui pendant que Louis XIV assiégeait Besançon, dirigeait à la citadelle le tir de l'artillerie des assiégés et pointa assez juste pour tuer le cheval que montait le roi de France. Cette historiette prouve au moins quelle était l'opinion générale sur ces religieux, qu'on regardait comme les plus fidèles partisans de l'Espagne. Le P. Gillet et le P. Schmidt surtout s'étaient signalés parmi les plus intrépides défenseurs de la place en 1674. Le trait suivant, que nous empruntons à une histoire manuscrite des capucins de Franche-Comté, écrite par un religieux de cet ordre, montre que Louis XIV leur en avait gardé rancune.

« L'an 1679, le roi très chrétien Louis XIV ayant conquis le comté de Bourgogne, certains de nos religieux, trop attachés à l'Espagne, marquaient imprudemment et injustement, soit entre eux, soit parmi les séculiers, malgré les défenses et les précautions des supérieurs, une inclination déclarée pour cette couronne, au préjudice de celle de France. Les plaintes en furent portées à Louis XIV, et si vivement que le monarque se résolut de supprimer notre province et de la réunir à celle de Lyon. Il en écrivit au souverain pontife, Innocent XI, et il en obtint un bref tel qu'il le demandait, savoir qu'on pourrait réunir les couvents de capucins situés dans le comté de Bourgogne à la province de Lyon. Le bref était daté de Rome du 4 mars 1674. Le T. R. P. Louis de Juilly, définiteur général, fut nommé de la cour pour se transporter sur les lieux et y mettre à exécution les ordres du roi et le bref du souverain pontife. C'est alors que le R. P. Chérubin de Lure fut envoyé à Paris. Il se jeta aux pieds du roi, qui, attendri de sa modestie et de son maintien religieux, l'écouta favorablement et lui accorda gracieusement que notre province resterait dans son premier état, ajoutant qu'il se contenterait d'y envoyer cinq religieux de la province de Lyon pour la gouverner pendant trois ans. La Franche-Comté comptait alors vingt couvents de capucins. »

IV. — NOMINATION D'UN MAITRE D'ÉCOLE EN 1512.

Le suffrage universel a fonctionné dans notre province bien avant le dix-neuvième siècle. Les habitants de la petite ville de Pesmes ne l'exerçaient pas seulement pour l'élection des *prud'hommes* chargés de gérer les affaires de la ville, comme il est stipulé dans leur charte de franchise.

Ils se montraient jaloux de n'accepter pour instituteurs de leurs enfants que des hommes réunissant les suffrages de tous les habitants. La pièce suivante, que nous avons tirée des archives de cette commune, nous a paru assez curieuse sous ce rapport pour mériter d'être publiée. Elle est du 25 juin 1512.

« Je, Hugue Vurriot, prestre et chappelain de l'église parochial de Pesmes, congnois et confesse tenir et avoir le régime et gouvernement des escoles de ce lieu de Pesmes des habitants dud. Pesmes, à moy ce jourduy, date des présentes, baillées et conférées par honorables hommes Jehan Mayrot, Ylaire Lombard, Anthoine Davadan et Anthoine Bredet, proudhommes et eschevins dud. Pesmes, du vouloir et consentement desd. habitants, par l'absence et département (par suite du départ) de maistre Laurent, dit Marc Derrier, recteur d'icelles, moyennant ce que je serai et mis comme j'ay promis et promect esd. echevins *in veritate sacerdotis* bien et dehuement régir et gouverner lesd. escoles, instruire les enffans de tout mon pouvoir, et entretenir avec moy ung subatarne (sous-maître) ydoine et souffisant pour moy aider et secourir, et exercer lesd. escoles selon l'abondance et affluance des clers y venans, se bonnement par moy seul ne se peulvent exercer. *Le bail et tradicion desquelles escoles compète et appartient esd. habitans pour bailler le régime d'icelles à ceulx que bon leur semble, et de ce droit ont jouys et usés par cy devant, et font encour de présent, comme à eulx appartenant sans cognues empeschements*. Et ce je confesse estre vray soubs le soing manuel du notaire soubscript, etc. »

V. — L'HIVER EN FRANCHE-COMTÉ.

Les hivers de 1709, de 1729 et de 1731 furent des plus rudes qu'ait éprouvés notre province. Un noël composé dans ce temps-là en a conservé le souvenir :

Lou tems ot bé, main la fraidure
Nous aijoleret lou menton;
Encoûot qu'y eusse lai pé dure,
Y sentet déjet das frissons.

M. Doyen, curé de Trévillers, dans les montagnes du Doubs, et auteur d'un poëme sur Notre-Dame des Ermites, imprimé en 1701, a voulu aussi exercer sa verve sur les rigueurs de ces hivers. Son poëme, resté manuscrit, ne brille ni par la richesse du fond ni par l'élégance du style.

Mais on peut en tirer quelques notes intéressantes. Le bon curé raconte qu'en 1729,

A Besançon, cinq soldats en vedette
(Comme on m'écrit) ont été trouvés morts.
Des voyageurs ont eu le même sort,
Et, dans un bois, un porteur d'aiguillettes,
Etant trouvé par un loup carnassier,
Il dévora la balle et le mercier.

Ce dernier détail nous semble un peu exagéré. M. Doyen en cite plusieurs de même genre, en cherchant à les égayer de traits satiriques d'un goût fort douteux.

Mais c'est surtout contre l'hiver de 1731 qu'il exhale sa bile poétique :

Reviens, ma muse, il faut que je soulage
Par ton moyen le chagrin de mon âge;
Que j'invective encore une saison
Dont ci-devant, par beaucoup de raison,
J'ai, dans mes vers, condamné la malice.

Il se plaint de l'excessive abondance des neiges et du froid trop rigoureux qui brise les arbres.

Dans les forêts des foyards se fendirent,
Donnant des coups comme des fauconneaux.

La neige fut, cette année, si abondante, qu'elle s'élevait dans les villages à la hauteur des toits, et qu'on devait y pratiquer des espèces de tunnels pour aller d'une maison à l'autre. Les habitants des fermes isolées souffrirent beaucoup.

Les uns sont morts dans ces méchantes censes,
En plusieurs lieux, par faute d'assistances,
Les uns de froid et les autres de faim.

M. Doyen avait alors passé quatre-vingts ans, et trouvait la vie bien dure par un tel hiver.

Car, pour un jour de joie, on en a quatre
Auxquels il faut quelque douleur combattre.

Il raconte, dans sa prose rimée, les distractions par lesquelles les habitants des montagnes du Doubs cherchaient alors à charmer ces journées si longues, où l'on peut à peine quitter le coin du feu. Mais ces distractions sont peu variées, et il s'écrie avec tristesse :

Peut-on nommer cela vivre ou mourir?
Ni l'un ni l'autre : en effet, c'est languir.

Cette année 1731, la rigueur inaccoutumée de l'hiver se fit sentir jusqu'au mois de mars. Alors seulement la circulation put se rétablir librement dans les montagnes. C'était fort à propos, car les provisions de bouche étaient épuisées; on ne pouvait amener le sel de Salins. Aussi

Combien de gens, surtout dans les villages,
Sans grain de sel ont mangé leurs potages!

Le bon curé raconte ensuite tous les accidents singuliers ou malheureux dont il put recueillir le récit, lorsque les communications furent rétablies partout dans la province. Ici des hommes ou des animaux ont été mangés par les loups; là les habitants des hameaux n'ont pu, pendant des mois entiers, aller à l'église de leur paroisse; à Vaufrey, quatre biches et deux chevreuils, épuisés de faim et de froid, sont recueillis chez le comte de Montjoie; au Bief-d'Etoz, les habitants du moulin furent tellement bloqués par d'immenses amas de neige, qu'ils restèrent plusieurs semaines sans communication avec le reste des hommes. A Besançon, on ne voyait plus arriver des montagnes, sur le marché,

Ni veaux ni bœufs, ni vaches ni moutons.

Mais tandis qu'il rappelle ainsi, pendant quelques beaux jours de mars, les misères passées, notre rimeur entend de nouveau siffler la bise :

Ah! je vois bien, pour changer de fortune,
Qu'il faut attendre un renouveau de lune,
Et mars pour nous n'a pas plus de douceurs
Que n'en ont eu ses deux prédécesseurs.

Ces rudes hivers ne furent pas les seuls dont eurent à souffrir les montagnes du Doubs. On en vit souvent d'aussi longs et d'aussi rigoureux de 1740 à 1770, et à ce fléau vinrent s'en joindre d'autres, qui rendirent cette époque désastreuse pour cette contrée.

VI. — UN COMICE AGRICOLE EN 1782, A ROCHEJEAN.

C'est en 1820 que les comices agricoles ont été fondés par le gouvernement, dans le but d'encourager et de récompenser les progrès de l'agriculture. Or, rien de nouveau sous le soleil, a dit le Sage. Un manuscrit que nous avons sous les yeux nous montre une institution semblable, formée au siècle dernier, dans le village de Rochejean, par le curé Boillon. Le 1er septembre 1782, les prix furent décernés solennellement aux habitants; le curé, comme fondateur de l'institution, présidait la fête, sur

une estrade ornée de fleurs et de feuillage. Avant de distribuer les récompenses, il fit « un éloge assorti à la qualité du mérite récompensé et *intelligible à toute l'assemblée.* » Le soir, tous les lauréats soupaient au presbytère.

Parmi les prix accordés dans cette fête, nous citerons : 1° 24 livres au cultivateur qui a fait le plus de défrichement ou d'amélioration en tout genre, soit en épierrant, ou par irrigation, desséchement, etc ; 2° 24 livres au chef de famille qui a le plus soigneusement cultivé ses terres et qui a établi le plus beau pré artificiel, ou fait croître des graines négligées dans la paroisse ; 3° 24 livres à celui qui a le mieux gouverné son bétail, ou qui a introduit quelque nouvelle espèce utile au pays ; 4° 24 livres à celui des paroissiens qui a fait la plantation la plus utile, soit d'arbres fruitiers, soit d'arbres durs et propres à la charpente, menuiserie, etc., ou dont la feuille peut nourrir le bétail, comme frênes, platanes, érables, ormeaux, tilleuls, châtaigniers sauvages, etc., ou qui a peuplé d'arbres quelconques un endroit jusqu'alors inculte. Différentes autres récompenses sont accordées à ceux qui ont inventé ou introduit de nouveaux instruments de labourage ou autres, comme sonde à trouver la marne, etc.

Tous les métiers utiles exercés dans la paroisse ont aussi leur récompense. On accorde des prix au charpentier et au menuisier les plus capables, au maçon le plus expert, au cordonnier « qui partage le cuir avec le plus d'économie et travaille le plus solidement, le plus proprement et le plus diligemment ; » au tisserand qui introduit quelque nouveau procédé de l'art, à celui qui a introduit dans la paroisse quelque nouvelle profession jugée intéressante pour les habitants. Les pauvres, les manœuvres, les domestiques n'étaient pas oubliés. On encourageait par des prix ceux qui se faisaient remarquer par leur amour du travail. — On n'avait pas encore inventé alors l'instruction obligatoire, parce qu'on savait respecter la liberté des pères de famille ; mais on récompensait publiquement ceux d'entre eux qui étaient reconnus les plus actifs et les plus vigilants dans l'éducation physique et morale de leurs enfants et le soin de leurs domestiques.

J.-M. Suchet.



REVUE MUSICALE.

Les NOELS BISONTINS notés en musique, avec accompagnement d'orgue ou de piano.

En 1842, M. Th. Belamy donnait au public une nouvelle édition des *Noëls anciens au patois de Besançon*. Cette publication, toute patriotique, remettait en lumière ces vieux chants si aimés de nos pères, dont les exemplaires devenaient de plus en plus rares. Mais les airs notés manquaient à ce recueil. M. Th. Belamy a voulu compléter son œuvre en publiant, il y a environ quatre ans, les Noëls bisontins, pour la première fois notés intégralement en musique, avec accompagnement d'orgue ou de piano (1).

Personne, croyons-nous, n'a encore rendu compte de cette production artistique si éminemment franc-comtoise. Nous désirons combler cette lacune, et dire quelques mots de nos vieux noëls, à l'approche des veillées d'hiver et des solennités religieuses où ces chants populaires vont reprendre leur place.

Le cachet original et naïf de nos noëls, leurs couplets pleins de sel et de malice, les expressions piquantes de leur idiome, ont frappé nos philologues et nos littérateurs, et ont exercé leur sagacité. Leurs mélodies méritent également d'attirer la curiosité des amateurs de musique; car les airs de ces poésies sont, autant que les paroles du texte, la source de leur popularité. C'est ce qu'a compris M. Th. Belamy, et, après avoir sauvé de l'oubli ces vieux chants en les rééditant en 1842, il a voulu mettre la dernière main à son œuvre en se faisant le compositeur de leurs *accompagnements*.

On sait combien nos aïeux se *gaudissaient* à entendre ces noëls ou à les redire. Les *Bousbots* en étaient aussi fiers que des provenances de leurs vignobles. On sent, à la lecture de ces poésies rustiques, comme un bouquet des vins généreux de nos coteaux. Leur chaleur a dû plus d'une fois en favoriser l'inspiration, comme dans ce couplet de Tonnot reprochant aux femmes d'être la cause des souffrances de l'enfant-Dieu :

Ergo sot vous
Que causa sai souffrance,
Et non pas nous,
Coumare, aivoüa-lou;
Las poumes sont
Das fannes lai pidance;
Nous, nous aimons lou vin,
Ce jus, ce jus qu'on tire di raisin.

(1) Cette œuvre a été gravée à Paris chez un éditeur de renom, et mise en vente chez M. Georges, marchand de musique à Besançon.

Ces usages traditionnels de nos pères s'effacent sans doute tous les jours. Il en reste cependant quelque chose, et plus d'un parmi nous a encore été bercé sur les genoux de sa mère aux joyeux refrains des noëls. Aussi on comprend l'affection que nous avons conservée pour ces vieux enfants du pays, et on explique l'estime que la religion elle-même leur témoigne, en permettant d'associer le chant des noëls aux pompes les plus solennelles de son culte. Chaque année, à l'époque anniversaire de la naissance du Sauveur, ils se chantent sur nos orgues de paroisse, et réveillent dans l'âme des fidèles de naïfs et touchants souvenirs.

Nous avons connu un organiste éminent, mort cette année même dans une honorable vieillesse (1), qui était grand amateur de nos noëls. Chaque année, quand leur saison arrivait, il s'imposait le scrupuleux devoir de nous les faire entendre. C'était toujours avec le plus rare bonheur qu'il s'acquittait de sa tâche. Son talent, remarquable d'ailleurs, était alors consacré tout entier au service de ses noëls. Aussi, comme son génie d'artiste réussissait admirablement à les faire goûter, secondé qu'il était par les ressources variées d'un puissant instrument! Parfois naïf et ingénu, il savait s'élever aussi jusqu'au pathétique et au grandiose. Que son habileté savante se rendît maîtresse de ces vieilles mélodies, ou qu'elle se laissât entraîner par elles, c'était toujours le même succès. Tantôt sa main légère et vigoureuse les faisait couler de son clavier comme un ruisseau doux et paisible; tantôt elles jaillissaient rapidement en notes étincelantes; mais, toujours embellies et transformées par le talent du maître, ces poésies inspiraient la sympathie et l'intérêt. C'était d'abord un prélude préparateur, un exorde par insinuation en quelque sorte; puis le noël retentissait aussi pompeux que le *Gloria in excelsis* des anges, ou gracieux comme le sourire sur le visage de l'enfant-Dieu couché dans la crèche de Bethléem. Quelquefois c'était une simple pastorale, une ronde de bergers, modulée sur une flûte champêtre; ou bien vous eussiez dit le gentil gazouillement du petit oiseau caché dans la feuillée. Parfois aussi, des sons chevrotants et grêles rappelaient, à s'y tromper, les refrains de la vieille chantant en l'honneur du nouveau-né, en tournant son rouet, ou la voix narquoise et nasillarde de la commère interlocutrice au dialogue des noëls. C'était un drame en raccourci, une scène qui se passait sous vos yeux. Le musicien devenait pour vous le conteur d'une anecdote, et son instrument, une voix expressive, une parole claire et sonore, qui vous disait mille choses aimables. Le maëstro rehaussait ces chants populaires des inventions les plus originales, les plus inattendues. Dans ce royaume des vents dont il était le chef, il en évoquait les esprits. Il nous faisait rêver aux spectres des brumes. Des flancs de son orgue en fureur, il tirait les fouettements de la pluie, le fracas de la grêle, les sourds mugissements de la tempête et jusqu'aux plus éclatantes explosions de la foudre.

Ce vieil et respectable usage de faire chanter des noëls sur les orgues d'églises ne pouvait se perdre dans notre cité bisontine. M. Roncaglio a encore aujourd'hui ses continuateurs, ses imitateurs. Quand l'époque des noëls reparaît, nos organistes ont à cœur de nous en régaler merveilleusement. C'est justice à

(1) M. Roncaglio père, ancien organiste de Saint-Pierre et de la métropole à Besançon, décédé à Pontarlier plus qu'octogénaire.

leur rendre; nous leur en savons gré, et nous les engageons chaleureusement à persévérer dans cette voie.

Entrons, si vous voulez, dans notre antique métropole. Là aussi nous entendrons, à temps réglé, nos chers noëls. Mais remarquez comme ils y sont traités d'une manière magistrale. Ces chants y perdent leur vulgarité et s'y revêtent d'élégance, sous la pompe d'un style grandiose. Vous pouvez constater ici un génie musical nourri, soutenu de tout ce que les chefs-d'œuvre classiques présentent de remarquable dans l'école ancienne et moderne. L'artiste sait unir harmonieusement les procédés de ces deux écoles, fondant ainsi les principes larges et scientifiques de l'une avec les splendides figures et les brillantes hardiesses de l'autre. C'est ici le genre, le caractère, la correction de la savante Allemagne, cette souveraine dans la pratique de l'orgue.

Mais l'accent germanique a-t-il pour vous moins d'attrait? Eh bien, descendons quelques pas, voici une autre église de notre cité; l'orgue y fait entendre encore nos noëls, mais sous une autre allure. Il est plus d'une bonne méthode d'accommoder un mets. Ici j'aime ces couplets, ces récitatifs, ces dialogues, ces chœurs parfaitement dessinés et mis en relief. L'esprit comtois en assaisonne le texte et les pensées. Je devine presque les paroles sous l'enveloppe de l'air et sous ses accompagnements. Rien n'y manque, ni le pittoresque, ni la malice, le tout avec mesure, avec goût, avec sobriété. Décidément, on le reconnaît sans peine, l'organiste de cette église est un enfant de la province, un enfant de la cité. On devine qu'il apprit ces chants parmi ceux qui en parlent le langage, qu'il les sut aussitôt que sa langue maternelle. Chez lui, ils coulent avec facilité, avec naturel, avec grâce. Sa manière, bien loin de manquer de distinction, rappelle volontiers l'école française, ou mieux l'école italienne, dont il a la fertilité, l'abondance et la sensibilité. Son génie musical est un mélange heureux de ces deux écoles. Il se rapproche de son auditoire par des idées nettes et positives. Nous l'aimons aussi pour l'élégance dont il s'efforce de relever, sans exagération, les beautés de nos mélodies liturgiques. On voit qu'il les sent, qu'il les respecte. Son but est de concilier les sévérités implacables de l'échelle de la tonalité grégorienne avec les flots de l'harmonie moderne.

Parlerons-nous maintenant de l'insigne église de la Madeleine? Eh! pourquoi non? N'est-elle pas la vraie patrie des noëls? Ces chants n'y sont-ils pas, dans le temps, la partie obligée, essentielle, j'allais dire principale des offices de paroisse. Ah! malheur au titulaire de l'orgue, s'il allait oublier de les faire entendre. Il attirerait sur lui la malédiction publique. Le vieillard comme l'enfant, l'ouvrier comme la dévote, les réclament; c'est leur droit. Mais l'organiste est à la hauteur de son devoir et s'en acquitte avec le plus grand scrupule. Lui aussi pénètre l'esprit, le sens de nos noëls; il les rend intéressants au public destiné à les entendre, et sait très bien les faire aimer.

Que leurs confrères des autres paroisses continuent à suivre, comme ils l'ont fait jusqu'ici, ces dignes chefs de file que nous avons cités en exemple. Ils mériteront du peuple chrétien et fidèle de notre cité bisontine, en sacrifiant peut-être quelques préjugés insignifiants, et en se montrant dévoués à de pieux et respectables usages. Les airs de nos noëls, quoi qu'on en puisse dire, seront toujours préférables aux airs vagues ou langoureux, à une musique légère,

mondaine, insignifiante; Dieu y trouvera incontestablement plus de gloire, et les âmes plus d'édification.

Vous comprendrez maintenant sans peine pourquoi l'Eglise, en les admettant dans la musique de son culte, va jusqu'à leur permettre une place d'honneur dans les moments les plus redoutables de la célébration des saints mystères. C'est que l'Eglise est une bonne mère. Elle condescend à tout ce qui peut faire plaisir et bien à ses enfants. Amie de la simplicité, amie de l'enfance, amie des pauvres et des ignorants, l'Eglise, à l'endroit de l'usage des noëls, se propose de les instruire, et ces cantiques populaires y réussissent admirablement. Ils parlent à nos oreilles, comme ces imitations naïves de la crèche de Bethléem, que nous voyons à Besançon à la même époque, parlent aux yeux. A ce point de vue, les noëls deviennent comme le cachet de cette époque de l'année liturgique.

Nous le disions en commençant. M. Th. Belamy, qui a retiré de la poussière le texte complet de nos noëls, est arrivé à reconstituer aussi leurs vieux airs les plus authentiques, en les recueillant soigneusement de la mémoire des anciens; c'était déjà beaucoup. Mais, pour couronner son œuvre, il y fallait un accompagnement. Il fallait un travail pur et correct, une composition d'une portée accessible; or, nous n'hésitons pas à le dire, sa dernière publication se recommande par tous ces titres, elle peut être étudiée avec autant de fruit que d'agrément. C'est sans doute aux organistes qu'elle s'adresse spécialement; mais elle ne mérite pas moins de fixer l'attention des autres amateurs et des artistes. Au demeurant, pour conduire à bien son entreprise, M. Belamy réunissait toutes les qualités et les aptitudes nécessaires.

Quel est le plus vulgaire amateur qui ne sache très élémentairement qu'un accompagnement harmonique n'est créé qu'à l'avantage de la mélodie; que les accords, si riches, si variés qu'ils soient, ne remplissent à l'égard d'une cantilène que les fonctions d'une humble servante? A la mélodie seule de régner en maîtresse. C'est pour cette reine qu'est formée cette suite imposante, cette pléiade brillante de sons rangés sous ses ordres et composant son cortége. Pour elle, leur entraînement logique, rigoureux, leur agencement numérique que produit l'inspiration, que discipline la science, que choisit le tact, le bon goût. Pour la mélodie, ces mouvements inattendus, ces transitions saisissantes, ces finesses indéfinissables produisant sur notre oreille musicale, tantôt l'effet des couleurs primitives de la lumière du prisme, tantôt les combinaisons délicates de leurs dérivés sur notre œil. L'harmonie est la robe majestueuse ajustée à la taille de la mélodie. Privé de la présence de cette sœur cadette, le chant le plus suave perd de sa douceur, de son caractère. Il reste solitaire et finit par ennuyer même ses plus chauds partisans. Tout au contraire, la mélodie la plus vulgaire gagne en amabilité, si elle appuie son bras à celui de son inséparable compagne, l'harmonie. Grâce au voisinage de cette dernière, la faiblesse et la médiocrité disparaissent, les taches se dissimulent, la laideur elle-même devient tolérable; toute imperfection, en un mot, se déguise ou s'amoindrit.

Il en sera ainsi surtout lorsqu'un talent sérieux viendra apporter son concours à la mélodie. Nous n'aurons pas seulement alors des vers réguliers, mais de la vraie poésie. Ce ne seront pas des sons froidement combinés, mais de la belle et bonne musique. Telle est l'œuvre de notre compatriote, si distingué et

si modeste. Dans ses *accompagnements*, il n'est point inférieur à ses autres travaux. C'est ici toujours le même savoir, les mêmes procédés, la même manière.

Dans un sujet tel que nos noëls, sujet multiple et varié, sujet même singulier, il aurait pu adopter la voie battue, qui est la plus facile; il a compris qu'il n'y a aucun rapport entre ces cantiques de nos pères et les trivialités des batteries de la romance. Il n'a pas confondu le genre sacré avec le mondain et le profane. Il n'a pas voulu adopter pour la maison de Dieu la manière d'écrire admise pour le bal ou pour le théâtre?... Aussi, depuis la première page de son recueil jusqu'à la dernière, quelle gravité, quelle retenue, quel recueillement, quel modèle parfait de musique sacrée, quel vrai cachet religieux, quel respect des convenances!

Mais en s'imposant ces règles du genre, notre auteur ne s'est-il pas donné des chaînes? Certes, en ouvrant les pages de son travail, un esprit sage et non prévenu aura bientôt acquis la conviction du contraire. Ses *accompagnements* réunissent une grande élégance à une grande variété. Chacun de ces noëls ainsi traités produit, sur les familiers de l'art, comme l'effet d'un petit *concert*. Nous avons là quelques bonnes pages de style modèle, semblables aux autres compositions du même auteur, si châtiées, si correctes, si émouvantes et si pures. Le ton dominant, la couleur générale, rappellent les grands maîtres. Les propriétés comme les secrets de l'harmonie, en un mot le tour et la perfection des procédés, s'y découvrent à chaque instant. Mais surtout ce qu'on retrouve avec plaisir dans cette publication, c'est cet esprit de piété et de prière qui circule partout à travers ces régions harmoniques; c'est cette onction suave, pénétrante, qui s'en exhale si abondamment.

C'est le cœur qui rend éloquent, a dit un ancien. Cette maxime s'applique aussi justement à l'art musical qu'à l'art oratoire. Tous deux, en leur espèce, sont les rejets de la même racine. Entre ces deux arts il y a communauté d'origine et de but; ils ne diffèrent que par les moyens d'expression. Comme l'éloquence, la musique doit tendre au perfectionnement moral des êtres intelligents et chercher à les élever à Dieu. Elle dérive du cœur, et elle est faite pour l'âme tout entière. En effet, l'âme est-elle dans la joie ou dans la tristesse? est-elle écrasée par la crainte ou soulevée par l'espérance? Si le sentiment fait explosion, l'âme chante comme elle parle, selon l'émotion dont elle surabonde. La parole ne suffira plus pour s'exprimer. Il lui faudra le chant lui-même. L'âme humaine alors déborde, et ses accents deviennent encore plus élevés, plus pathétiques, plus tendres, plus vifs, plus terribles qu'avec les articulations de la parole. Voilà la musique à son état spontané comme à son état réfléchi. Ainsi que l'éloquence, la musique a sa prose, sa mesure, sa poésie; comme l'art oratoire, elle a sa logique, ses figures, son énergie, ses entraînements, sa véhémence ou sa douceur. Puisque tel est le vrai caractère de l'art musical, pourquoi le souiller, le profaner, le rabaisser, en le détournant de son but? Pourquoi, dans l'usage qu'on en fait, par une indigne confusion, parler à Dieu ce langage de la même manière qu'on le parle aux hommes?

Ces considérations nous sont suggérées par les compositions musicales de notre auteur, dans lesquelles on est si heureux de retrouver les vrais caractères du genre religieux. Il y a surtout dans *ses accompagnements* le cachet de ce qu'on appelle le genre méditation, musique intime; on y sent vraiment

qu'on est en présence de Dieu, et que c'est à lui seul qu'on parle. Une paix, un calme profond se fait sentir si doucement à travers l'ensemble et la marche des accords ! Chaque son, chaque groupe de sons, y a sa raison d'être à sa place, y fortifie la pensée principale et y met en relief le motif Ici rien d'incomplet, d'inutile, d'indifférent ; tonalité, modulation, rien n'est le fait du caprice, du hasard, de la routine. En un mot, tout démontre que ce travail est le fruit de la méditation et de l'étude.

Il se présentait, pour une telle œuvre, une difficulté sérieuse. Les noëls, au premier abord, paraissent peu susceptibles d'être traités comme l'a fait M. Belamy. Leur caractère, simple en général, parfois sentant la complainte, souvent enjoué ou tant soit peu trivial, leur sans-façon en un mot, ne semblaient pas s'accommoder des ornements d'un style grave et sévère.

Eh bien ! qu'on parcoure l'œuvre de M. Th. Belamy, tout cela disparaît et le problème est heureusement résolu. Le compositeur a su tout concilier, triompher de tout obstacle. N'est-ce pas là la marque du vrai talent? Il a su trouver la juste mesure et le tempérament des choses. Il fallait un artiste, amateur de nos patois, pour en sentir les tours ingénieux, les finesses d'expression, pour se pénétrer du caractère riant ou mélancolique que présente dans les airs comme dans la poésie la physionomie de nos noëls. Et n'allez pas croire que pour autant, dans l'entrain de la composition, il ait sacrifié la phrase, le rhythme de ces vieilles cantilènes. Loin de là ; il accepte l'air de son noël tel qu'il est. Mais dès qu'il s'en est emparé, il fait ce que fait le peintre après avoir précisé son sujet et arrêté les contours sur une toile nue. Il s'en pénètre, il le fait valoir par son esprit, en relève l'ensemble et les parties. Les détails bien ordonnés lui viennent en aide. La palette est prête, les pinceaux aussi. Les couleurs sont consultées ; il en choisit les tons, ou, si vous aimez mieux, les teintes, les demi-teintes, car il possède par avance admirablement la gamme. Dès lors, il se laisse aller à son imagination, toujours guidée par un tact sûr et délicat, dont lui seul a le secret, toujours contenu par les règles inflexibles de la science et de l'art. Les couleurs s'harmonisent, les nuances combinées avec bonheur se prêtent un mutuel concours, se font ressortir l'une par l'autre. Une foule de petits *riens* en apparence naissent dans le cours de son travail. C'est ainsi que le musicien compositeur est un peintre pour l'oreille.

Les touches de son clavier, les registres de son instrument, les modulations appropriées à son œuvre, les accords riches dont il présente l'effet, sont autant d'éléments à son service. Avec tout cela, il produit d'incomparables choses ; avec tout cela, il dessine, il nuance des fleurs, de la verdure, des fruits ; il peint la nature elle-même et exprime ce qu'il y a de plus intime dans l'âme, ce qui est intraduisible à l'œil et que l'œil ne peut saisir, les nobles passions de l'âme, les sentiments, les idées de l'ordre intellectuel et la nature morale. Voilà la manière des grands maîtres. L'auteur de la musique de nos noëls s'en rapproche dans toutes ses compositions musicales ; et en ce qui concerne particulièrement les *accompagnements*, on peut avancer sans crainte qu'il y a réussi à merveille.

Les vieux airs de nos noëls ont donc subi une heureuse transformation. Ces mélodies des *bons vieux temps* s'accommodent parfaitement de la tonalité moderne. Je doute qu'on pût retrouver ailleurs que dans ces accompagnements cet

accord fraternel entre les airs de notre époque, des airs passés, flétris pour ainsi dire, et les progrès raisonnables de l'art musical. Aussi la mélodie ainsi traitée de nos noëls revêt-elle un habillement décent, qui lui permet de se présenter partout ; elle est à sa place dans le lieu saint. Pour peu qu'on y prête d'attention, on voit bien que cette mélodie s'arrange parfaitement de son nouveau costume.

Bonne et respectable vieille, je vous salue dans votre accoutrement. Que vous êtes toujours aimable pour moi, malgré vos basques, votre bavette antique ; ah, bonne vieille, ces modes-là en valent bien d'autres ! Oui, vraiment, ces brocards, ces dentelles, dont on a enrichi votre coëffe un peu jaunie, ces dessins capricieux, ces ramages éclatants de fleurs écloses tout exprès pour vous, et qui se jouent si légèrement dans les plis de votre robe séculaire, vous siéent à merveille ; oui, cette parure d'un goût irréprochable s'allie bien au crucifix massif toujours suspendu à votre poitrine. Et l'épingle d'or à large tête, brillant dans son voisinage, nous frappe autant par son utilité que par son éclat ; on dirait que le plaisir que vous ressentez de cette magnificence a effacé les rides de votre front. Et où sont donc les rares cheveux blancs, ornements de votre âge ? Nous les retrouvons à peine, tant l'art vous a rajeunie en les dissimulant.

Redisons donc ce que nous avons avancé au début de cet article : la publication de l'accompagnement de nos noëls de Besançon est une œuvre intéressante au point de vue de l'art sérieux et de la musique religieuse. Nous souhaitons qu'elle soit utile aux pompes du culte comme aux amis de la bonne musique; nous faisons les mêmes vœux pour les autres compositions du même auteur. Nous remercions vivement cet excellent artiste de tout ce qu'il a fait pour la musique sacrée, à qui déjà il a rendu de remarquables services. Grâce à lui, nos noëls, pauvres fleurettes d'hiver, pâles et fanées quand elles éclosaient sous les doigts d'organistes peu exercés, seront désormais plus vives de couleur, plus suaves et plus odorantes.

L'abbé Fanfarnau.



CHRONIQUE.

25 novembre.

Le mois de novembre est le mois des rentrées. Rentrée des magistrats, des avocats et des plaideurs; rentrée des professeurs et des élèves; rentrée des prédicateurs et de leur auditoire; rentrée des médecins et des maladies; rentrée des propriétaires et des fermages. Chacun, après avoir retrempé ses forces aux champs ou sur les routes, vient reprendre sa tâche habituelle au service de Dieu, du gouvernement ou du public. Pendant que le P. Hyacinthe, un carme déchaussé fort suspect de libéralisme et qui fut un des élèves les plus distingués de l'Ecole normale, se dispose à ouvrir la station de l'Avent à Notre-Dame de Paris, un religieux dominicain de la maison de Nancy, le P. Faucillon, déjà connu par ses succès oratoires, se prépare à remplir la même carrière dans la chaire de Notre-Dame de Besançon, encore toute retentissante de la voix de Mgr Mermillod, aujourd'hui évêque auxiliaire de Genève. Un autre religieux de l'ordre de Saint-Dominique, le P. Fauqueux, de la maison de Dijon, achève de prêcher la retraite annuelle du collége de Saint-François-Xavier avec tout le succès qu'on était en droit d'attendre de son zèle et de son talent. Enfin, deux RR. PP. capucins, qu'on voit depuis quelque temps à Besançon, ne manqueront pas sans doute de commencer, un jour ou l'autre, le cours de leurs instructions populaires, si goûtées de la foule, qui en a si grand besoin. Joignez-y quelque jésuite de passage, et voilà assez de moines pour faire trembler plus d'un libre penseur malgré notre garnison nombreuse. Quatre, peut-être cinq religieux à la fois! Des blancs, des bruns, des noirs! Au moment même où un bataillon de pénitentes de la Retraite vient de prendre possession du château fort de Blamont! Cela devient inquiétant pour la société laïque, et les consuls devraient y prendre garde!... — Hélas! il y a pour la société laïque un danger bien plus sérieux : c'est le nombre cent fois, mille fois plus considérable et toujours croissant de personnes et d'établissements consacrés au milieu de nous à la démoralisation publique. Quels que soient les auxiliaires qui nous arrivent du dehors au secours de la religion et des mœurs, il restera encore une énorme différence entre les faibles efforts tentés pour le bien et l'active propagande du mal. Une feuille peu suspecte de bigotisme, l'*Opinion nationale,* déclarait elle-même, il y a quelques jours, en termes élevés et amers, que jamais le vice ne s'était montré plus audacieux et plus triomphant.

En attendant que l'Eglise nous rappelle nos devoirs par les voix éloquentes

qui ne manquent jamais à son service, la justice et la science ont déjà ouvert avec éclat leurs assises. Le 3 novembre, la cour impériale, après avoir assisté, en robes rouges, à la messe du Saint-Esprit, célébrée dans l'église de Saint-Pierre en présence de Son. Em. Mgr l'archevêque et des divers corps de la magistrature, s'est réunie en audience solennelle et a entendu avec un vif intérêt l'éloge d'Antoine Brun, par M. Poignand, premier avocat général. Préparé par ses travaux antérieurs sur le parlement de Dole à cette tâche délicate, M. Poignand trouvait d'ailleurs dans ses relations personnelles une source de documents sûrs et inédits, de la plus grande valeur, et où il eût été peut-être difficile à tout autre de puiser si largement. Dans une esquisse beaucoup trop rapide au gré de tous ses auditeurs, M. Poignand a montré l'illustre procureur général du parlement de Dole, tour à tour écrivain, avocat, magistrat, homme d'Etat et diplomate, faisant des vers que l'auteur de *Sophonisbe* admirait, des harangues qui lui gagnaient l'affection du prince de Condé, et des ouvrages qui lui valaient l'amitié de Balzac et de Voiture; puis, placé à la tête d'un corps qui réunissait entre ses mains le pouvoir politique et judiciaire, déployant, au milieu des circonstances les plus critiques, une activité, un talent et une magnanimité qui le faisaient monter au premier rang dans l'estime du souverain et de la nation comtoise. Représentant du roi d'Espagne à la diète de Ratisbonne, on le voit ensuite, par son seul mérite personnel, prendre le plus haut ascendant dans cette assemblée de princes et de grands seigneurs, et devenir l'un des principaux auteurs du célèbre traité de Westphalie, qui régla si longtemps les destinées de l'Europe. Introduit enfin par la reconnaissance de ses souverains dans leur conseil privé, et élevé à la présidence de leur conseil de finances, il clôt la liste des grands hommes d'Etat que la Franche-Comté a fournis au trône de Charles-Quint, et meurt en bon catholique et en bon Comtois, comme il avait vécu, survivant, quelques jours seulement, à une épouse chérie, et léguant un rare modèle à sa famille et à son pays.

M. Poignand, en esquissant cette grande et sérieuse figure, n'a pas négligé les traits piquants ou gracieux qui pouvaient en adoucir l'austère gravité. Nous citerons, entre autres, un mot heureux du roi de France, Henri IV, qui s'y entendait si bien. Le père de notre illustre ambassadeur, Claude Brun, conseiller au parlement de Dole, grand magistrat et fort habile diplomate lui-même, avait été envoyé deux fois par Philippe II auprès du Béarnais, pour obtenir en faveur de la Comté une déclaration de neutralité dans les guerres entre la France et l'Espagne. La justesse d'esprit du conseiller franc-comtois, le charme de sa conversation et la vivacité de ses reparties, fixèrent sur lui l'attention bienveillante du monarque français. « Je ne serais pas fâché, disait ce prince à ses courtisans, que tous les magistrats de mon royaume fussent teints en Brun. »

Le 8 novembre a eu lieu à Besançon, sous la présidence de M. le docteur Bruchon, la séance annuelle de la Société de médecine de Franche-Comté. Un grand nombre de docteurs des trois départements y assistaient, et après un discours du président sur le rôle peu éclatant, mais plein d'utilité, réservé aux associations de ce genre, l'assemblée a écouté tour à tour MM. Bergeret, d'Arbois; Macario, de Nice; Dumoulin, de Salins; Pone, de Pontarlier; Chenevier, Bouton et Faivre, de Besançon, dont les communications, pleines d'enseigne-

ments, ont été autant de preuves à l'appui des paroles du président. La cordialité toute fraternelle qui n'a cessé de régner dans cette assemblée, et mieux encore dans le banquet dont elle a été suivie, a également prouvé que les jalousies intestines attribuées autrefois au corps médical ne sont plus, comme la médecine de Molière, qu'un souvenir historique.

A la vue des avantages et des succès de ces doctes réunions, de ces conseils de santé, on est tenté de se demander pourquoi, dans un moment où, suivant le mot d'heureux augure d'un de nos jeunes avocats, *les procès s'en vont*, le barreau ne se constituerait pas aussi en société de jurisprudence, en conseil de droit, pour éclairer, dans l'intérêt public, une foule de questions nouvelles de droit administratif, civil ou commercial, que l'avènement des grandes compagnies dans le domaine des chemins de fer, de l'industrie et du crédit, et la domination de plus en plus pesante des bureaucraties, rendent d'un intérêt journalier, mais en même temps d'une difficulté effrayante à suivre juridiquement, pour de pauvres victimes isolées et sans appui. Nos jeunes avocats trouveraient là un utile emploi pour quelques-uns de leurs loisirs, et M. Oudet, l'éloquent orateur que le suffrage de ses confrères vient d'appeler à la tête du barreau de Besançon, ne pourrait, ce nous semble, qu'encourager une institution aussi profitable à tout le monde.

Comment parler de nos médecins sans mentionner le triomphe que l'éminent directeur de l'Ecole de médecine, M. Sanderet de Valonne, vient de recueillir à Paris. Chargé par l'Association générale des médecins de France d'un travail sur Laënnec, notre éloquent professeur a prononcé, le 30 octobre dernier, à Paris, en l'honneur du modeste et immortel inventeur de l'auscultation, un éloge qui a constamment tenu tout son auditoire sous le charme. « Son rapport, dit l'*Union médicale*, est un vrai chef-d'œuvre littéraire. »

Le 17 novembre, une autre solennité intellectuelle réunissait dans la grande salle de la Faculté des lettres le personnel académique et une partie du public instruit de Besançon. Jusqu'à cette année, la cérémonie de la rentrée des Facultés se composait d'un discours du chef de l'Académie et du compte-rendu des travaux de chaque Faculté par son doyen. Pour donner plus de variété et d'intérêt à ces séances d'inauguration, M. le recteur Caresme a ajouté au programme ordinaire un discours prononcé par l'un des professeurs sur l'objet de son cours. Cette bonne pensée nous a valu un excellent discours de M. Weil, professeur de littérature ancienne. M. Weil a parlé des historiens grecs et latins en homme qui aime son sujet, qui le connaît à fond, et chez qui les minutieuses recherches de l'érudition philologique n'ont nullement nui à la largeur des appréciations, aux émotions du goût et à la hauteur des idées. M. le recteur ne pouvait manquer de parler des conférences scientifiques et littéraires qui ont eu tant de vogue l'hiver dernier à Paris, et il a laissé entrevoir que si quelques-unes des villes secondaires de notre province désiraient se procurer le plaisir d'entendre quelquefois chez elles nos meilleurs professeurs de science et de littérature, l'accomplissement de leurs désirs ne trouverait d'obstacles ni du côté de l'administration, ni du côté des Facultés. Etablira-t-on des conférences du soir à Besançon? Rien dans le discours de M. le recteur ne le fait pressentir. D'ailleurs, ces conférences y trouveraient-elles assez de popularité pour imposer une double tâche à nos professeurs? Ne suffirait-il pas, si le

public ami des lettres est plus libre le soir que dans la journée, de changer l'heure des cours ordinaires? En tout cas, l'on peut dire que le programme de ces cours a été tracé de manière à piquer vivement la curiosité et l'intérêt. On en jugera par l'exposé suivant des matières qui seront traitées à la Faculté des lettres. M. Chapuis, professeur de philosophie, traitera de l'histoire de la philosophie spiritualiste et religieuse, en exposant les systèmes de ses principaux représentants et les opinions de ses adversaires, les sceptiques, les matérialistes et les panthéistes. M. Monin, professeur d'histoire, traitera des mœurs et des institutions des temps modernes. M. .Widal, professeur de littérature étrangère, étudiera le théâtre de Shakespeare. M. Pérennès, professeur de littérature française, traitera de l'éloquence sacrée et de l'éloquence académique au XVIIIe siècle. Il exposera ensuite et appréciera les tentatives qui furent faites, sur la fin du même siècle, pour renouveler et rajeunir la littérature.

Comment, avec un programme si intéressant et si varié, les salles de nos Facultés réunissent-elles, la plupart du temps, un si minime auditoire? A qui la faute?... Ah! si sous le nom de conférences le public demande réellement autre chose que de la physique amusante et des feuilletons; si cet engouement est le signe d'un retour sincère vers les jouissances vraiment scientifiques et littéraires, qu'il soit le bienvenu et qu'on ne ménage rien pour le faire durer! Que ce beau feu n'aille pas s'éteindre trop vite entre le drainage et la décalcomanie!

Pendant que les sciences et les lettres rallument ainsi à l'envi leurs flambeaux, les arts ne restent pas en arrière. Un jeune sculpteur de Salins, M. Claudet, en exposant à Besançon, dans le jardin Granvelle, sa statue du Vendangeur jurassien, nous a mis à même de juger entre les champions et les détracteurs de son œuvre ou de son talent. Comme reproduction fidèle et frappante du modèle, l'œuvre de M. Claudet ne laisse rien à désirer. Mais, il faut l'avouer, elle manque de poésie, non pas de cette poésie académique ou théâtrale qui a atteint dans les bergeries de Florian et de Watteau le sublime du ridicule, mais de cette poésie vraie et naturelle, de ce charme intime des choses, que l'artiste de génie sait nous faire admirer jusque sous la grossière capote du troupier, les rides du vieillard ou les haillons du mendiant. A quoi pense ce robuste vigneron, en appuyant contre un arbre de la route le lourd et joyeux fardeau qui le récompense de tant de peines? Vraiment, il serait difficile de le deviner : il paraît plutôt ne penser à rien. Sans doute c'eût été trop s'éloigner du type général que l'artiste avait en vue, que d'en faire un extatique élevant vers Dieu des yeux reconnaissants, un mélancolique rêvant d'amour, ou un Spartacus moderne méditant une révolution sociale. Mais on voudrait au moins pouvoir lire à travers les traits vulgaires du travailleur ce rayonnement de la satisfaction dans la fatigue, qui est à la fois la philosophie et la poésie du sujet. Heureusement M. Claudet est très jeune, et il a trop de talent pour se borner, comme tant d'autres, à photographier en plâtre. On ne saurait trop louer la délicatesse d'exécution et l'incroyable bon marché avec lesquels cet essai d'art populaire a été coulé en fonte, dans les ateliers de M. Degoumois, à Besançon. L'humble métal que la nature a prodigué à notre province, rivalise avec le bronze pour la netteté et le fini, entre les mains de l'habile fondeur; et

quand, pour 600 francs, on peut avoir un groupe de grandeur naturelle aussi bien exécuté, ce doit vraiment être une tentation pour nos communes de rêver grands hommes et statues, ou au moins de vouloir pour leurs fontaines publiques, une autre décoration que l'urne et les deux cygnes traditionnels.

L'histoire véridique des grenouilles de Luxeuil, empruntée à nos *Annales*, a fourni à un artiste de Vesoul l'occasion de montrer qu'on pouvait, quoique de pareils exemples soient assez rares, trouver ailleurs qu'à Paris des crayons finement taillés et des dessinateurs spirituels. Sur les instances d'un grand nombre d'habitants de Luxeuil, heureux d'apprendre que leurs ancêtres n'avaient pas été aussi sots qu'on voulait bien le dire, le modeste confident de la truite du Breuchin s'étant vu dans la nécessité de donner une seconde édition de son opuscule, grâce au concours de l'amitié, cette nouvelle édition s'est trouvée enrichie de deux lithographies charmantes et parfaitement dignes du texte pour l'esprit et la gaieté. La planche principale est une représentation pleine de verve et d'entrain de la fameuse scène nocturne si fidèlement décrite par MM. Michelet et autres historiens philosophes. La lune, à demi voilée, éclaire les vastes bâtiments et l'église de l'abbaye, tels qu'on les voit aujourd'hui. Une nuée de paysans rangés sur les bords de l'étang, du côté du monastère, et armés de longues perches, battent l'eau en mesure et avec toutes les contorsions imaginables, forçant les indiscrètes chanteuses à replonger dans leurs trous. Mais pendant ce temps-là, d'autres grenouilles, placées à l'extrémité opposée du marais, hors de l'atteinte du bâton, les pattes armées de toutes sortes d'instruments fantastiques, se livrent avec acharnement au plus effroyable concert qu'on puisse entendre dans un cauchemar : chorale, fanfare, violons, tambours, tout y est réuni, tout y crie, tout y souffle, tout y grince, tout y tape à la fois. Il semble vraiment que cette sérénade soit destinée moins aux moines qu'à leurs détracteurs. Une vignette de moindre dimension, mais peut-être plus piquante encore, placée à la fin de l'opuscule, nous montre un vieux moine en colère, tenant d'une main une baguette, et de l'autre se livrant à des gestes menaçants contre deux pauvres grenouilles qui se sont précipitées à ses pieds après avoir jeté leurs trompettes. L'une d'elles élève vers le moine des pattes suppliantes, tandis que l'autre, prosternée, arrose de ses larmes la sandale du moine. Tout cela est du meilleur comique; seulement, il est à regretter que l'exécution lithographique soit restée fort au-dessous du talent du dessinateur, et qu'il faille deviner en quelque sorte une partie des charmants détails de son œuvre.

L'école de dessin de Besançon continue à être une pépinière d'artistes distingués et de lauréats de l'Institut. M. Machard, qui avait concouru cette année pour le grand prix de Rome, ayant été empêché par la maladie d'achever une composition qui, par ses qualités brillantes, paraissait devoir lui assurer la palme si enviée, l'Académie des beaux-arts lui a décerné, à titre de dédommagement, une récompense non moins honorable. M. Machard, aujourd'hui rétabli, a utilisé le séjour qu'il vient de faire à Besançon au sein de sa famille, en peignant plusieurs portraits du plus grand mérite.

L'absence ne nous fera pas oublier un autre artiste franc-comtois, M. de Boret fils, de Jussey, membre d'une société qui s'est donné pour tâche de ramener à Paris le goût des belles gravures à l'eau forte. Notre compatriote vient d'il-

lustrer dans ce genre la vieille chanson de Malborough avec une supériorité que constatent à l'envi la *Presse*, l'*Union des Arts*, l'*Europe artiste* et l'infaillible *Moniteur*.

Notre province compte si peu d'auteurs et d'œuvres de musique, qu'on devrait au moins nous laisser le peu que nous en avons. Mais, point du tout ; voilà que M. Fétis, auteur d'une volumineuse biographie des musiciens, vient, au mépris des titres les plus authentiques, contester à notre compatriote Rouget de l'Isle, la propriété du chant de la *Marseillaise*, son chef-d'œuvre. Les héritiers de l'officier musicien, ne voulant pas laisser impunie une telle injustice, viennent de traduire devant les tribunaux de la Seine M. Fétis et même son éditeur, M. Firmin Didot, en réparation d'honneur. Puisse le tribunal ne pas se juger incompétent, et la *Marseillaise* rester franc-comtoise en dépit de son nom d'emprunt et de tant de vilaines choses auxquelles elle a servi d'accompagnement, bien contre le gré de son estimable auteur.

L'abaissement extraordinaire des eaux fluviales a inspiré, dans le cours de l'automne, à quelques personnes du canton de Neuchatel la pensée d'explorer les grottes de la Toffière, voisines du Saut-du-Doubs, que leur situation au niveau de l'eau rend rarement abordables. La *Gazette de Lausanne* a donné sur cette exploration les détails suivants :

« En descendant en bateau des Brenets au Saut-du-Doubs, on voit, après un trajet d'environ un kilomètre, l'entrée d'une grotte sur la rive droite du lac.

» Des bruits divers circulaient sur la profondeur et la direction de cette grotte : des personnes prétendaient qu'elle avait plus d'une lieue d'étendue; un ancien auteur parle d'un précepteur qui, accompagné de deux princes, ses élèves, avait pénétré jusqu'à un endroit très profond d'où l'on aperçoit le ciel par une ouverture.

» Vendredi 14 octobre, une caravane, composée principalement d'employés du chemin de fer du Jura industriel, et munie d'échelles, cordes, torches et vêtements de rechange, partait avec l'intention de fouiller la grotte jusqu'à ses dernières profondeurs. Après un trajet de dix minutes sur les admirables bassins du Doubs, la colonne débarquait devant la grotte et s'y enfonçait résolûment.

» L'entrée forme une chambre dont la longueur atteint au plus 15 mètres; elle se ferme brusquement, laissant une étroite ouverture de la forme d'un triangle dont la base a environ un mètre de largeur. Après un parcours de 100 mètres environ, une nouvelle chambre se présente; on en sort par un passage très large, mais beaucoup plus bas que le premier, de sorte qu'on est obligé de marcher dans la position d'un homme qui veut ramasser un objet à terre; on fait ainsi une centaine de pas, et l'on entre de nouveau dans une chambre, ce qui permet de reprendre une position verticale. Il y a bien là un petit inconvénient, c'est de marcher dans l'eau, mais c'est vite passé. Un passage étroit succède à cette chambre de bain. Là, on doit se tenir de côté et marcher avec quelques précautions, afin d'éviter d'être endommagé par les anfractuosités du roc.

» Ce passage s'élargit peu à peu et conduit à un endroit qui offre beaucoup d'intérêt. Là commence une série de cheminées dont la hauteur ne peut être constatée, car, munis d'échelles de vingt pieds de longueur, on ne put voir le

fond de ces vastes excavations, donnant passage aux eaux qui tombent sur le flanc de la montagne.

» On arriva ensuite, par une pente presque insensible, au sommet d'une montagne qui tout à coup présente une descente à pic de 7 mètres environ. Cette partie est formée de terre glaise, et il faut beaucoup de soin pour opérer une descente dans un sol où l'on enfonce d'un pied et plus, et où le moindre faux pas doit nécessairement vous conduire sur le dos à destination. La galerie se continue et est également surmontée de nombreuses cheminées; enfin, dans le fond est une fissure étroite où se trouve une nappe d'eau. Un des hommes d'équipe se lança résolûment dans l'eau pour s'assurer s'il n'y avait plus d'issue. Il fit un parcours de 6 à 7 mètres, baigné jusqu'au-dessus de la ceinture, et trouva la paroi fermée de tous côtés.

» Une fois l'impossibilité constatée de poursuivre cette course souterraine, les touristes battirent en retraite et se disposèrent à faire l'ascension de la boueuse montagne. On entendit en ce moment plus d'une exclamation désagréable, car l'absence d'une base solide provoquait des glissades tantôt à droite, tantôt à gauche, et nécessitait l'emploi des mains aussi bien que des pieds.

» Une demi-heure plus tard, la caravane voguait à pleines rames sur le Doubs, après un séjour de deux heures sous terre.

» La grotte a une étendue de 500 mètres environ, et oblique dans la direction du village des Brenets. Peut-être serait-il possible de pénétrer plus avant dans un moment où les eaux du Doubs sont tout à fait basses. En tout cas, cette exploration ne présente aucun danger, et moyennant quelques travaux de peu d'importance on pourrait rendre les premières chambres accessibles aux promeneurs. »

Mais nous nous sommes tellement promené nous-même à travers mille sujets divers, que l'espace nous manque pour rendre compte des nouveaux écrits franc-comtois. Nous ne pouvons cependant terminer sans rendre hommage à la mémoire de trois concitoyens recommandables à bien des titres, dont on déplore la perte : M. Jeannez père, avocat distingué, longtemps placé à la tête du barreau de Dole et du conseil général du Jura; M. de Lisa, homme aimable autant que dévoué, qui fut longtemps aussi une des lumières du conseil général de la Haute-Saône; enfin M. le comte de Reculot, maire de Salins, dont la jeunesse faisait espérer de bien plus longs services.

Jules Sauzay.



BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

ANNALES
FRANC-COMTOISES.

REVUE
RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

DE L'INTRODUCTION
DES CARMÉLITES À BESANÇON.

Curieux détails extraits d'un manuscrit conservé dans leur monastère actuel en cette ville.

(Suite et fin.)

§ 3.

Si l'établissement des filles de Sainte-Thérèse à Besançon fut longtemps contrarié par le conseil de ville, c'est de Rome même qu'était venue l'opposition la plus sérieuse et la plus inattendue; non que le gouvernement papal, qui avait approuvé leurs statuts, fît difficulté de leur permettre de vivre en communauté sous la direction de supérieurs français, quoique dans une province alors espagnole; mais les carmes déchaux, dont la réforme avait suivi de près l'institution des carmélites et sortait de la même source, rencontrant des obstacles à multiplier en France leurs propres monastères, prétendaient attirer à eux toutes les fondations religieuses de l'ordre du Carmel en Franche-Comté. Ils profitèrent donc de la circonstance pour susciter des embarras à nos recluses. Dans cette position, on sentit le besoin de se défendre et d'agir : l'abbé de Bretigny se rendit à Bruxelles, malgré son âge avancé; il vit l'infant, qui y résidait,

et l'amena par de bonnes raisons à donner son appui aux carmélites. Ce prince enjoignit à son ambassadeur de les protéger à Rome, et bientôt il fut décidé, par forme d'accommodement, qu'elles conserveraient leurs deux supérieurs de France, mais qu'en outre elles en auraient deux autres pris dans le pays, afin d'y recourir au besoin si, par suite de désordres ou de guerre, les communications se trouvaient interrompues entre les deux Etats.

Cette difficulté aplanie et le congé des magistrats obtenu, on s'occupa de l'acquisition projetée. L'emplacement choisi était spacieux, en bon air, à l'écart et loin du bruit; le contrat fut passé et le prix payé comptant. Dès que la nouvelle en parvint aux novices, elles entonnèrent le *Te Deum*. C'était le cas de se réjouir; l'affaire prenait décidément une tournure favorable, mais les plus grands travaux et les plus difficiles allaient seulement commencer.

Ce fut la mère Thérèse de Jésus qui, avec l'aide d'une de ses compagnes, dressa le plan du nouveau cloître et de ses dépendances. Aux difficultés ordinaires d'une semblable entreprise, il faut ajouter que ces deux architectes improvisées n'avaient pas même visité la place à bâtir. La supérieure eût sans peine obtenu de l'archevêque une permission pour aller examiner cette place; elle ne voulut point qu'on la demandât, éprouvant quelque répugnance à sortir de son couvent et ne jugeant point la chose indispensable. Aussi que d'ébauches inutiles, de calculs à recommencer, de papier et de temps perdus! Fixer l'emplacement et l'étendue des bâtiments principaux et accessoires, des cours, du jardin; déterminer la hauteur et l'épaisseur des murs; régler le nombre, la disposition, la dimension des portes, fenêtres, cheminées, des escaliers, des corridors, etc.; ménager les jours et même certains aspects sans porter atteinte à la clôture de rigueur; former enfin un ensemble dont les parties fussent coordonnées, en conservant à chacune d'elles les proportions convenables à la destination de l'édifice, le tout sans avoir vu les lieux: une telle besogne semblait devoir excéder leurs forces et défier leur inexpérience. Eh bien! elles en vinrent à bout, mais il leur fallut des mois entiers d'une application continuelle, et peu à peu leur santé s'altéra profondément. Elles étaient devenues si pâles, si exténuées, que pendant leur travail en commun, quand leurs yeux par hasard se rencontraient, elles se sentaient réciproquement émues d'une tendre et silencieuse pitié. Toutefois leur zèle ardent suffit à les soutenir comme à les éclairer; et l'ouvrage touchait à son terme lorsque la mère Thérèse s'avisa pour la première fois de supputer les

dépenses qu'entraînerait la mise à exécution de son plan, et cette opération produisit un résultat approximatif de soixante à cent mille francs à prendre *sur la grande bourse de Dieu*. C'était beaucoup. On en fut étonné, attristé; mais on eut beau repasser tous les calculs, revoir une à une chaque partie du projet et retrancher tout ce qui n'était pas du plus strict nécessaire, il n'en resta pas moins un chiffre très considérable, et qui excédait si fort les ressources actuelles de la communauté, qu'il dut y occasionner une sorte de consternation. L'achat du terrain, se disaient entre elles les pauvres sœurs, a presque épuisé nos épargnes; les novices à recevoir nous apporteront vraisemblablement peu de biens; et pourtant s'il arrivait qu'après avoir commencé la bâtisse nous fussions obligées de l'interrompre faute d'argent, nous deviendrions un objet de moquerie, la fable du pays, et les magistrats auraient le droit de nous taxer d'imprévoyance et peut-être de ruse, pour leur avoir dissimulé notre pénurie. Au milieu de ces angoisses, on entendit sonner au tour : c'était l'abbé de Bretigny, qui demandait à parler d'affaires à la supérieure. Celle-ci, dans le cours de la conférence, ne put cacher entièrement la préoccupation qui l'obsédait; et malgré l'extrême réserve que les carmélites avaient dû s'imposer sur ce chapitre avec un homme qui déjà s'était montré fort généreux pour elles, eu égard à son peu de fortune, la mère Thérèse fut amenée à lui faire part de ses inquiétudes présentes. Elle se reprocha ensuite cette indiscrétion; mais, tout en la regrettant, elle en accepta le fruit. Le bon abbé emprunta d'un personnage connu, Michel de Marillac, dépositaire de ses titres et papiers de famille, en lui donnant tout son bien pour garantie, une somme de quatre mille livres, qu'à son tour il prêta aux carmélites, mais sans intérêts, laissant d'ailleurs à leur convenance l'époque du remboursement (1).

(1) Marillac était alors conseiller au parlement de Paris, ou maître des requêtes. C'est le même qui fut, depuis, intendant des finances et garde des sceaux, et qui mourut misérablement en 1632, époque où son frère, maréchal de France, fut décapité en place de Grève. C'était un catholique zélé, qui s'occupait tout particulièrement des affaires des carmélites de Paris, au voisinage desquelles il s'était établi, dans le faubourg Saint-Jacques. Il était en rapport avec l'abbé de Bretigny, peut-être à l'occasion des carmélites, et connaissait aussi la mère Thérèse, car l'emprunt fut négocié par elle, à la prière de l'abbé, sous prétexte qu'elle l'obtiendrait plus facilement que lui-même. — On lui doit une des premières et des meilleures traductions de l'Imitation de Jésus-Christ, et une paraphrase des psaumes en vers très médiocres. C'est sous son ministère que fut publié ce recueil d'anciennes ordonnances qu'on appelle Code Michau (de son nom Michel), que le parlement rejeta, bien moins, dit-on, à cause de l'ouvrage que de son auteur.

On employa ces quatre mille livres à l'acquittement des premiers frais. Peu à peu d'autres fonds arrivèrent, soit à titre de prêt gratuit, comme ceux qu'envoyèrent les carmélites de Dole, soit à titre d'offrande. Bereur, le plus dévoué des bienfaiteurs du couvent, sollicita près de l'infante Isabelle l'amortissement de la terre du Liége, dont il avait déjà régularisé la donation à ses protégées. Buzon, se trouvant à Bruxelles, s'employa pour l'expédition des lettres patentes, qui ne furent obtenues de Sa Majesté Catholique qu'au mois de septembre 1626. Dans l'intervalle, ce donateur, qui s'était dépouillé de la plupart de ses biens en faveur du couvent de Dole, fut obligé de se conserver pour vivre une partie des revenus du Liége; mais il se dessaisit immédiatement des troupeaux qui en dépendaient, et de plus, il y établit une tuilerie où l'on fabriqua, sous sa surveillance personnelle et assidue, toute la tuile nécessaire à la toiture du monastère. Il donna donc tout ce qu'il put donner. « Pour le » travail de son corps, ajoute le manuscrit, il s'y rendit infatigable. Il » avait loué une chambre à Besançon proche de la place à bâtir, et là, » seul avec son serviteur, il vivait comme un écolier et plus pauvre- » ment encore, car souventes fois il ne mangeait que du pain, du » fromage, de la salade d'orties sans huile, et ne buvait que de l'eau, » réservant aux carmélites le fruit de ses économies. »

Les travaux commencèrent le 2 juillet 1619, jour de la Visitation de Notre-Dame. La première pierre du bâtiment fut posée avec la solennité convenable, par le vicaire général, tenant la place de l'archevêque, et par Mme de Cantecroix, mère temporelle de la communauté. On avait dressé à cet effet, sur l'emplacement de l'église à construire, une chapelle provisoire, espèce de tente où fut célébrée une messe en musique; après quoi le grand vicaire bénit le terrain, avec défense d'y commettre aucun acte profane sous peine d'excommunication. A l'issue de la cérémonie, « les assistants (porte le manuscrit) *vinrent nous dire la* » *joie et la santé*, selon la coutume du pays. »

A partir de ce jour et durant trois années, le capitaine Bereur suivit les ouvriers pas à pas. Buzon venait aussi les visiter. Lorsqu'il s'élevait quelque difficulté sérieuse, ils en référaient parfois à la supérieure, qui décidait sur leur rapport, et toujours à la seule inspection des plans. Quant à Bereur, il se tenait là presque sans bouger, pourvoyant à l'imprévu, faisant rectifier ou reconstruire ce qui était mal exécuté, supportant avec une patience inaltérable et la mauvaise humeur des ouvriers et leur maladresse, et tous les désagréments attachés à la fonction qu'il s'était imposée. Il ne quittait son poste que pour aller en divers lieux

reconnaître et achéter les matériaux dont on avait besoin, pierres, poutres, planches, etc. Un Français, M. d'Aumont, l'avait autorisé à prendre dans ses bôis de Franche-Comté ce qu'il y verrait de mieux. Il fit à cette occasion de fréquents et longs voyages, courut plus d'un danger et subit plus d'un accident; mais Dieu le protégeait visiblement, dit l'auteur du manuscrit. « Une fois entre autres, il fut surpris au milieu » des champs par une si étrange tempête, tonnerre et désordre de » temps, qu'il n'attendait que l'heure de mourir et se recommandait à » tous les saints et saintes de ses dévotions. Après qu'il eut fait du » chemin, la tempête s'apaisant, il aperçut une grange et pensa devoir » y aller pour se sécher; mais il se trouva qu'il n'était en aucune façon » mouillé et que cette pluie n'était pas tombée sur lui. Dieu, qui voyait » bien le sujet de son voyage, le gardait et faisait paraître qu'il agréait » ce sien serviteur et la sainte œuvre où il était employé. »

Ce miracle n'est pas le seul qui soit venu en aide aux carmélites pendant l'érection de leur couvent. En voici un d'une tout autre conséquence. Laissons parler la sœur tourière entre les mains de laquelle il s'opéra. « Notre maçon, dit-elle, nous venait visiter souvent, et ap» porter ses mémoires, qu'il fallait acquitter. Oh! combien de poignées » de pistoles lui suis-je allée compter au tour chaque semaine! Je lui » en portais mes manches de robe pleines quand on n'avait pas eu » le temps de trouver un panier; néanmoins l'argent ne nous a jamais » manqué, encore qu'il n'en fallût pas seulement au maçon, mais à » tous les autres ouvriers. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'a» près avoir compté très exactement l'argent qui restait au coffre, on » y en trouvait ensuite bien davantage. Moi-même étant tourière, je » trouvais toujours plus d'argent qu'on ne m'en avait donné, tellement » que cela me faisait beaucoup compter et recompter, et je ne savais au » bout d'où il venait. Chose étonnante, qu'avec si peu de ressources on » ait pu fournir à tout. Je vis bien par expérience que Dieu nous assistait; » mais les maux que l'on eut à faire les marchés éblouissent l'entende» ment, » ajoute la bonne sœur, qui raconte ensuite le vol de plusieurs barreaux de fer récemment placés aux fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment, vol commis par un homme qui y revint tant de fois qu'à la fin il fut pris, emprisonné et banni de la ville. « Que Dieu le conver» tisse, dit en terminant la tourière, car il nous fit grande frayeur. »

Après tant de soucis et d'alarmes, on concevra aisément la joie des religieuses lorsqu'elles apprirent enfin que leur nouvelle demeure était en état de les recevoir; non qu'elle fût complétement achevée, car il y man-

quait encore quelque partie de clôture, et l'église n'était pas voûtée. N'importe, on résolut de s'y transporter, et la communauté s'y installa en grande pompe, comme nous le verrons plus loin.

§ 4.

L'archevêque ayant approuvé le projet de la mère Thérèse, voulut donner à la translation des carmélites une édifiante publicité. Il décida qu'elles se rendraient processionnellement à leur monastère le 1er mai, et qu'elles y seraient conduites et installées en cérémonie. Ne pouvant assister lui-même à cette solennité religieuse, il chargea son grand vicaire, le chanoine Portier, d'y présider à sa place. On convoqua, par ordre du prélat, le chapitre des deux églises réunies, Saint-Jean dit le Grand et Saint-Etienne, ainsi que le clergé des sept paroisses et les moines de tous les ordres. Les trois officiants et les deux choristes désignés étaient, d'une part, Mgr le grand-chantre Claude de Bauffremont, abbé de Balerne (1), et les révérends archidiacres de Gray et de Luxeuil; d'autre part, MM. de Jouffroy et de Valimbert.

Dès la veille au soir (c'était le samedi 30 avril 1622), la cérémonie fut annoncée par le son des cloches, « ce qui mit dans nos cœurs, dit la » tourière, une singulière allégresse de voir succomber les forces du » monde et de l'enfer, qui pensaient prévaloir contre le dessein que Dieu » avait pris de toute éternité d'établir une maison de carmélites à Be- » sançon, pour y être à jamais servi par ses amantes fidèles, en ce lieu » de délices et de repos. »

Le dimanche matin 1er mai, jour de la fête des apôtres saint Jacques et saint Philippe (2), la réunion se forma, comme de coutume en pareille circonstance, à l'église Saint-Jean le Grand. C'est de là que sortit, dans l'ordre suivant, la procession qui vint chercher les carmélites à leur demeure provisoire et prendre le saint Sacrement dans leur chapelle.

Les écoliers de toutes les classes ouvraient la marche, conduits par leurs régents, avec deux chœurs de musique chantant les litanies de la

(1) Claude II de Bauffremont a été abbé de Balerne de 1597 jusqu'à 1689. Son oncle Claude Ier l'avait été de 1584 à 1597. Il a eu pour successeur en 1689 Philippe Chiflet. (DUTEMPS, *Clerg. de Fr.*, t. II, p. 116.)

(2) DUNOD, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, dit que cette cérémonie eut lieu le 3 avril. C'est une erreur, le 3 avril en 1622 était le dimanche de *Quasimodo*, circonstance dont l'auteur du manuscrit n'aurait pas manqué de faire mention.

sainte Vierge ; venaient après eux les Pères capucins, au nombre de quatre-vingt-dix environ ; puis les minimes, presque aussi nombreux ; puis les jacobins, quelques-uns vêtus de leurs aubes, d'autres parés de riches ornements, l'un d'eux portant des reliques ; puis les cordeliers et les carmes, parmi lesquels on en distinguait aussi plusieurs à des marques d'honneur particulières ; puis les bénédictins réformés, avec leurs manteaux d'apparat et leur maintien *mortifié* et *solitaire*. Chacune de ces corporations était précédée de sa croix.

Les paroisses défilaient ensuite selon leur ordre de préséance, avec croix et bannières, les curés et vicaires portant des reliques des saints et saintes de leurs titres respectifs. Celle de Sainte-Marie-Madeleine, à laquelle devaient appartenir les carmélites, puisque le quartier du bourg en dépendait, étant la plus étendue, possédait le plus grand nombre de chanoines, chapelains et enfants de chœur, et conséquemment la musique la plus complète. Après le clergé des paroisses, arrivaient les religieux de l'hôpital du Saint-Esprit et les chanoines réguliers de l'église Saint-Paul, chantant des hymnes ; puis enfin, sur deux rangs séparés par toute la largeur de la rue, les chanoines de l'insigne chapitre de Saint-Jean le Grand et Saint-Etienne. Ceux-ci assistaient aux processions, mais n'y chantaient point ; ils avaient des chapelains pour desservir leurs églises, où ils n'étaient obligés de se trouver en personne qu'aux jours solennels. Leur musique, étant la meilleure de toutes, se plaçait la plus proche, soit du saint Sacrement, soit des reliques des martyrs Ferréol et Ferjeux, protecteurs de la cité, reliques enfermées dans une grande châsse d'argent que l'on promenait deux fois l'année aux processions générales, en mémoire des secours obtenus des deux saints.

Ce cortége imposant et magnifique, tel qu'aucune autre ville du pays n'en eût pu montrer de pareil, mit plus d'une heure à parcourir la rue Saint-Vincent. Les religieuses, prêtes à s'y joindre au signal que donnerait l'abbé de Bretigny, dès qu'il en serait temps, se tenaient rangées sur deux files, couvertes de leur voile, un cierge ardent à la main, derrière leur porte conventuelle encore fermée. La maison avait été démeublée et soigneusement *balayée* les jours précédents ; on avait enlevé les tours et leurs cloisons, serré dans des caisses les ornements du culte, les bouquets, faces de cire et autres choses semblables qu'il fallait dérober à la vue du public, et empaqueté le reste dans les toiles séparatives des cellules démontées. Bref, on n'avait gardé la dernière nuit que les paillasses étendues à terre. Encore plus d'une des sœurs voulurent-elles, par mortification, coucher cette nuit-là sur la dure. La comtesse de Cantecroix

avait mis à leur disposition un chariot et des servantes pour aider au déménagement, qu'elle daigna surveiller elle-même, ce qui chez une si grande dame, à cette époque, était un acte de profonde humilité. Les carmélites avaient reçu les adieux de leurs voisines; toutes leur témoignèrent le regret de les voir s'éloigner du quartier; celles dont les fenêtres donnaient sur la maison Naisey ou ses dépendances, leur firent des excuses de les avoir quelquefois contrariées par une curiosité indiscrète, et y ajoutèrent en expiation de petits présents qui touchèrent infiniment ces pauvres filles. Elles étaient, d'ailleurs, enchantées de quitter une demeure si incommode.

Rangées, comme on l'a dit, sous le porche au moment du départ, frappées de ce pompeux appareil et du mouvement de toute une ville émue en leur faveur, elles écoutaient avec une joie concentrée les paroles pleines d'onction de la prieure, qui les exhortait à laisser toutes leurs imperfections sous le toit qui les avait abritées jusqu'ici, et à se revêtir, selon l'expression du manuscrit, d'une peau nouvelle. La mère Thérèse, après cette harangue, venait de les bénir une dernière fois, lorsque le signal de la délivrance se fit entendre et que les portes s'ouvrirent devant leurs pas.

Il faisait un temps superbe. Le révérend abbé de Balerne, qui devait officier, en sa qualité de supérieur des carmélites en Franche-Comté, était venu d'avance revêtir ses ornements sacerdotaux dans la chapelle. Il en sortit d'un air majestueux, portant le saint Sacrement et suivi de quatre chanoines de l'insigne chapitre dont la mission était de l'accompagner, puis de le servir à la messe solennelle qu'il allait célébrer pour l'inauguration du nouveau sanctuaire. Il prit place sous un riche poêle que soutenaient quatre ecclésiastiques. Autour du dais se rangèrent une dizaine d'anges et de vierges ayant des flambeaux à la main, parés de fleurs et de pierreries, de chaînes d'or et de couronnes de perle, que les sœurs, toujours immobiles à la même place, virent avec admiration sortir de la chambre des tourières, où on les avait habillés pour cette fête. Un groupe de trois autres enfants les suivait, sous le costume du petit Jésus, de la Vierge Marie et de saint Joseph au retour d'Egypte, symbole du passage des carmélites d'un lieu d'exil dans une terre plus propice; enfin, venait sainte Thérèse, représentée par la petite fille du co-gouverneur Buzon, enfant de sept à huit ans qui, disait-on, avait une vocation précoce pour l'état religieux et pour la règle de la bienheureuse fondatrice dont elle portait le costume.

« Sa robe était de damas brun, son manteau de damas blanc, tout cou-
» vert d'étoiles d'or, si dévotement posé sur sa tête qu'il semblait d'une

» carmélite comme tout le reste, et tenait en main un beau nom de Jé-» sus. » Elle sortit gravement avec la communauté, entre les deux files composées des plus jeunes religieuses d'abord, suivies des autres, selon leur rang d'ancienneté, et se terminant par la prieure à droite et la sous-prieure à gauche. Néanmoins, à la tête des deux files marchaient, pour servir de règle, deux anciennes, que précédaient encore et semblaient guider l'abbé de Bretigny d'un côté, et le chapelain du révérend abbé de Balerne de l'autre, en surplis.

La comtesse de Cantecroix, qui avait fait placer devant le dais deux de ses pages tenant des flambeaux de cire blanche, suivait elle-même les mères prieure et sous-prieure, menée par un gentilhomme, un cierge blanc à la main, et accompagnée de Mlle Marguerite Bereur, fille aînée du capitaine et cousine de Jeanne (1).

Les co-gouverneurs et tout le corps de ville, escortés de la garde bourgeoise, formaient le complément du cortége. Ils avaient cédé le pas à ces deux dames, uniquement à cause de leur qualité de mère temporelle et de fondatrice, protestant qu'ils ne l'auraient fait pour aucune autre, pas même pour la femme du gouverneur du pays.

La procession, qui se rendait du grand Saint-Jean au monastère nouveau, devait descendre la rue Saint-Vincent. On prit à gauche, au sortir de la maison Naisey : cette maison était donc à gauche en descendant la rue. Le voisinage de Chamars, dont se plaignaient les sœurs, à cause de la froidure et des coups de vent, est un indice à l'appui de cette conjecture.

Au premier aspect de la foule qui se pressait autour d'elles, quoique dans une attitude respectueuse, les carmélites éprouvèrent un peu de frayeur ; mais bientôt elles eurent lieu de se rassurer complétement. D'une part, elles s'aperçurent avec satisfaction que les curieux ne les reconnaissaient point sous le voile : voici une telle, voici une telle, disait-on sur leur passage, et toujours le nom prononcé tombait à faux ; d'autre part, à mesure qu'elles se mettaient en ligne, des gardes se rangeaient entre elles et le populaire. Ils avaient le chapeau à la main, l'épée au côté, de belles écharpes, et des hallebardes dorées qu'ils traînaient sur le pavé afin de tenir la foule à distance des religieuses, dont ils s'écartaient eux-mêmes avec soin.

Leur chef, pour éviter les chocs involontaires, avait fait prendre la hallebarde de la main gauche à ceux qui marchaient du côté de la sous-prieure. Au moyen de plusieurs détours, on allongea exprès le chemin à

(1) Jeanne, alors sous-prieure à Dole, y était retournée avec la mère Louise. Voir § 2.

parcourir. L'affluence était considérable, et le devant de quelques maisons tendu de draps blancs. Celle de Buzon (1), qui ne se trouvait pas sur le parcours de la procession, mais dans une rue latérale, où l'on pouvait, en passant, l'apercevoir, était décorée d'un autel avec ses ornements. Il en avait prévenu la mère Thérèse ; mais celle-ci, dans sa préoccupation, oublia de jeter les yeux de ce côté. Par les rues, on voyait le peuple montrer une grande édification ; les uns disaient adieu aux carmélites, d'autres les regardaient en silence et à genoux ; d'autres, considérant leurs grands voiles baissés, murmuraient : Dieu les bénisse ! Dieu les bénisse ! d'autres pleuraient.

Le couvent était situé au fond de la rue de Glères, qui lui servait d'avenue, et dont il faisait une impasse. En avant, une cour entourée de bâtiments et de murs ; en arrière, le jardin. Dans la cour, sur la droite, était l'église avec son portail dont le profil s'apercevait d'assez loin. L'église n'existe plus ; le cloître même a été en partie démoli ; c'est à présent une habitation particulière. Les terrains qui en dépendaient ont aussi changé de destination. Plus d'impasse, la rue est libre et bordée de maisons d'un bout à l'autre.

Parvenus à cette rue, où des soldats étaient rangés d'avance, à droite et à gauche, les moines et le clergé des paroisses s'étaient arrêtés et mis en double haie ; le reste de la procession continuant sa marche, les chanoines de l'insigne chapitre vinrent se prosterner, en demi-cercle, dans la cour formant parvis ; l'abbé de Balerne franchit le perron de l'église avec ses acolytes, et les carmélites s'agenouillèrent sur les degrés et à l'entour, la dame protectrice et la fondatrice à leurs places, et le groupe du corps de ville à quelques pas en arrière. Là, elles reçurent, avec tout le peuple, la bénédiction du saint Sacrement ; après quoi, s'étant relevées, elles se dirigèrent vers la porte du couvent, conduites par le grand vicaire, qu'accompagnait l'abbé de Bretigny, et qui, au nom de l'archevêque, leur ouvrit cette porte et la referma sur elles, après les avoir bénies. Elles se rendirent immédiatement à leur chœur, où elles chantèrent le *Laudate* avec plusieurs dames et demoiselles amies du couvent, qui avaient obtenu du supérieur la permission de se réunir à elles pour cette fois.

Cependant, l'abbé de Balerne était entré dans l'église, suivi des membres du clergé qui avaient pu y trouver place, notamment des chanoines

(1) C'est l'hôtel où étaient établies, à une époque récente, les messageries Maucourt, au bas de la rue des Granges, en face de la Régalie, appartenant aujourd'hui à la famille Desbiez de Saint-Juan.

de l'insigne chapitre. La messe fut célébrée avec le concours de leur musique, les religieuses étant derrière leur grande grille, le rideau ouvert, dans le même ordre qu'à la procession. Toutes communièrent à la fenêtre du chœur, ainsi que plusieurs des amies dont on vient de parler; puis, à l'issue de la messe, l'officiant entonna le *Te Deum*, et la procession, se reformant, s'éloigna au chant de cet hymne. Les sœurs, de leur côté, se rendirent au *De profundis*, où les mêmes amies vinrent prendre congé d'elles. Les carmélites, durant cette entrevue, ne levèrent point leurs voiles, à l'exception de celles qui avaient à dire adieu à une mère, à une très proche parente. Les dames et demoiselles se décidèrent avec peine à partir; elles auraient bien voulu dîner au réfectoire, mais cette faveur fut exclusivement réservée à la comtesse de Cantecroix, à Mlle Bereur et à Catherine Mareschal, qui se retirèrent à leur tour un peu avant l'oraison.

Le reste du jour fut consacré à des prières d'actions de grâces. Buzon vint le soir, au tour, offrir ses compliments à la mère Thérèse, et se féliciter avec elle de ce qu'enfin le grand œuvre était achevé. Il lui assura que la cérémonie de la translation avait produit dans le public un excellent effet; que les plus obstinés adversaires des carmélites revenaient à de meilleurs sentiments et avaient été touchés comme lui-même de leur attitude modeste et sainte.

A cette occasion, notre manuscrit contient un nouvel éloge de Buzon. « Par la sagesse et l'esprit qu'il a, c'est l'oracle du pays, et les plus » grandes affaires, tant séculières qu'ecclésiastiques, passent par ses » mains. S'il n'eût donné le conseil de venir comme l'on vint, et trouvé » les expédients propres à déjouer ensuite tant de contrariétés, il n'y eût » eu moyen d'y parvenir. Dieu s'est servi de lui pour aider à notre établissement en cette grande demeure sur la terre; Dieu veuille lui accorder une grande demeure au ciel! »

L'installation terminée, on reprit les travaux interrompus. Les carmélites nettoyèrent elles-mêmes le préau, tracèrent et labourèrent le jardin, et s'acquittèrent si diligemment de cette besogne, qu'elles firent du tout, dit notre manuscrit, *un petit paradis terrestre.*

§ 5.

Je pourrais m'arrêter ici, n'ayant eu en vue que de narrer les principales circonstances de l'arrivée et de l'établissement des sœurs de Sainte-

Thérèse à Besançon ; mais une cérémonie qui suivit de près leur installation, en fut le complément indispensable à leurs yeux. Il n'est donc pas hors de propos d'en parler, puisque d'ailleurs un acte de condescendance du chapitre, une nouveauté qui ne s'est pas reproduite, je crois, lui donne un intérêt particulier.

On a vu que la translation des carmélites s'était effectuée en grand appareil, le 1er mai 1622. A peine établies dans leur nouvelle demeure, elles témoignèrent le désir de fêter la canonisation de leur séraphique mère, qui venait d'être mise au rang des saints par une bulle du pape Grégoire XV, en date du 12 mars de la même année. Ce vœu ne pouvait manquer d'être accueilli. L'archevêque Ferdinand de Rye, retenu hors de Besançon par des affaires, avait déjà permis aux jésuites de célébrer une fête semblable en l'honneur de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier, canonisés le même jour que sainte Thérèse. Il envoya donc à son grand vicaire et aux officiers du chapitre l'ordre d'agir avec les carmélites comme on l'avait fait en pareille circonstance avec les révérends Pères, et de leur accorder les mêmes priviléges et faveurs. Toutefois, il fallut différer la cérémonie jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre), pour que l'église en construction se trouvât complétement décorée ; et les sœurs, comme on le verra plus loin, n'eurent en définitive qu'à se féliciter de ce retard.

Or, parmi les faveurs dont les jésuites avaient été gratifiés récemment, il en est une, la plus précieuse de toutes, que les carmélites obtinrent à leur tour, mais avec un surcroît d'honneur qui les combla d'une ineffable joie. On sait que dès le commencement du XIIIe siècle, la métropole de Besançon possédait un saint Suaire, miraculeuse relique placée dans une des chapelles de la cathédrale de Saint-Etienne, sous la garde du chapitre. Cette relique a disparu en 1793. Longtemps avant, l'église elle-même avait été démolie, alors que Louis XIV fit compléter et agrandir les fortifications de la citadelle. Elle était sur le penchant de la montagne qui regarde la ville, à peu près aux deux tiers de sa hauteur, en se rapprochant de l'escarpement oriental. On y conservait le saint Suaire dans un coffre d'argent, d'où on le tirait une fois chaque année, le jour de Pâques, à l'issue des matines, pour l'exposer aux regards du peuple durant la représentation du mystère de la résurrection.

Plus tard, on le montra non-seulement à Pâques, mais encore le dimanche après l'Ascension. La sainte relique était déployée au bord d'une terrasse construite à cet effet devant l'église, en vue d'une vaste esplanade où se pressait la foule des curieux et des fidèles accourus de tous les pays

voisins. On pouvait, d'ailleurs, l'apercevoir des divers quartiers de la cité. La relique était renfermée ensuite dans son étui pour y rester jusqu'au jour d'une nouvelle exhibition publique, à moins que des princes, des prélats, des généraux d'ordre ou autres personnages considérables, n'obtinssent, par délibération spéciale du chapitre, la permission de la voir, mais sans déplacement et toujours en présence de deux ou trois chanoines.

En 1544, à l'occasion d'une épidémie qui exerçait à Besançon de grands ravages, on s'avisa de promener solennellement par les rues le coffre contenant le saint Suaire, escorté des magistrats et du clergé. La maladie cessa presque aussitôt et comme par miracle. Aussi fut-il décidé qu'à l'avenir on ferait chaque année, le 11 juillet, une semblable procession en actions de grâces, et aussi dans le but de conjurer le retour du fléau, ce qui s'exécuta sans qu'on ouvrît jamais le reliquaire durant le trajet.

Les membres du chapitre avaient dû se conformer à cet usage vénérable, et jusque-là fidèlement observé, lorsqu'à la prière des jésuites ils s'étaient rendus processionnellement à leur église, pour y célébrer avec eux la canonisation des saints de leur ordre, Ignace et François. Mais porter aux carmélites le saint Suaire dans son coffre d'argent, et rapporter ce coffre sans l'ouvrir, ce n'était pas assez pour des recluses qui n'avaient jamais vu le sacré linceul ou ne l'avaient aperçu que de bien loin, ne pouvant sortir de leur clôture.

On s'appliqua donc à chercher le moyen de leur procurer une satisfaction plus complète, et, toutefois, de peur de compromettre par trop de précipitation le succès de l'entreprise, on se borna pour le moment à supplier messieurs du chapitre qu'ils voulussent bien venir en procession générale, avec le saint Suaire, visiter l'église des carmélites, le jour de saint Michel archange, jour où devait s'ouvrir l'octave commémorative de la canonisation de sainte Thérèse; puis, ce premier point obtenu, malgré l'opposition de plusieurs chanoines, on en vint à solliciter que la sainte relique fût non-seulement apportée, mais déployée dans le nouveau sanctuaire.

Si l'octroi de la première demande avait souffert quelques difficultés, la seconde parut tout d'abord inadmissible. La lettre de l'archevêque, conçue en termes généraux, ne disait rien à cet égard; mais déployer le saint Suaire ailleurs qu'à Saint-Etienne! jamais rois ni princes n'avaient songé pour eux-mêmes à le requérir. C'était chose inouïe dans les fastes du chapitre, et peu s'en fallut qu'on ne regardât le fait comme une pro-

fanation. Cependant, quelques personnes de marque s'employèrent avec un louable zèle dans la négociation de cette affaire, qui resta indécise. Les amis du couvent n'épargnèrent pas leurs peines, mais ils n'obtinrent que des réponses évasives. D'autre part, la communauté s'était mise en prières, et peu de jours avant la cérémonie, la sous-prieure, qui avait songé à tout, fit hommage, au nom de ses sœurs, à l'église de Saint-Etienne, d'un riche voile ou tavaïolle destiné à couvrir le sacré reliquaire durant la marche de la procession.

Ce voile était un lacis de soie couleur de rose sèche, brodé des plus belles fleurs qu'on ait pu trouver, et garni tout à l'entour d'une dentelle d'or; aux quatre angles pendaient des poires de soie et d'or faites à l'aiguille et accompagnées d'un grand nombre de menus boutons semblables avec leurs houppes. La broderie était d'invention alors nouvelle; on avait appliqué sur le lacis ou filet des carrés de toile où des tiges de fleurs étaient peintes, et que rattachait les uns aux autres un point à l'aiguille en or et soie verte; on avait ensuite brodé sur ces dessins, puis enlevé au moyen d'une découpure les fonds de toile, en sorte qu'il ne restait plus que le lacis pour canevas, et que les fleurs et feuilles y étant habilement cordonnées, il n'était pas facile de comprendre comment la brodeuse avait pu travailler avec tant de perfection sur un pareil tissu. Toutes les côtes des feuilles étaient d'or, et sur le carré du milieu, au devant du reliquaire, on voyait les armes de l'ordre du Carmel, enrichies de fils d'or, avec les trois étoiles d'argent. Des branches de laurier, partant du bas de l'écusson, lui servaient d'entourage et de support. Enfin, le voile entier était doublé de taffetas blanc, ce qui donnait du relief et de l'éclat à ce bel ouvrage.

Les chanoines en témoignèrent leur contentement et remercièrent les carmélites, sans s'expliquer encore sur la requête; mais dès ce moment, chez les sœurs, jusque-là partagées entre l'espérance et la crainte, ce fut l'espérance qui prévalut.

Le mercredi 28 septembre, toutes les cloches de la ville, y compris celle qu'on nommait *porte-joie,* furent mises en mouvement; on carillonna, selon l'usage des grands jours, une première fois le matin, puis à onze heures, puis à sept. Le lendemain, fête de saint Michel, les processions des paroisses et celles des maisons religieuses montèrent, au nombre d'environ vingt-deux, jusqu'à l'église Saint-Etienne, et là se formèrent en procession générale avec messieurs du chapitre, encore irrésolus quant à l'exposition du saint Suaire. Comme ils fondaient leur refus, entre autres motifs, sur la confusion qui allait, disaient-ils, régner dans l'église des

carmélites, envahie par le populaire avant leur arrivée, on prit des mesures pour en écarter la foule et y maintenir le bon ordre. Mesdames de Cantecroix, de Montfort et quelques autres, en petit nombre, furent seules admises par avance, à titre de protectrices du couvent.

La procession sortit à deux heures de la cathédrale, dont un arc de verdure, surmonté d'une image de sainte Thérèse, décorait le portail. En tête paraissait un jeune lévite sous le costume de saint Michel, et si beau qu'à le voir on en était ébahi; puis venaient les ecclésiastiques séculiers et réguliers, marchant sur deux files; puis les membres de l'insigne chapitre, précédés d'un étendard de damas blanc où était peinte l'auguste réformatrice du Carmel, un livre dans une main, une croix dans l'autre, un nimbe d'or autour de sa tête, et sous ses pieds les mots *Sancta Theresia* en lettres d'or. C'était un présent de Mme de Cantecroix, dont les armes se voyaient à l'un des coins du tableau. Le chapelain des carmélites eut l'honneur de porter cette bannière, qui, au retour de la procession, fut attachée au mur de la chapelle du Saint-Suaire, en mémoire de la solennité du jour. Entre les deux lignes des chanoines, qui avaient coutume d'y maintenir un assez large espace et le plus près possible du saint Suaire, se trouvait le corps de musique de Saint-Jean et Saint-Etienne, chantant le psaume : *Misericordias Domini in æternum cantabo,* d'un grand effet, à cause des voix douces et pures de deux enfants, qui, après chaque verset, répétaient à l'unisson ce beau refrain, aussitôt reproduit par le chœur dans une harmonie solennelle et magnifique. Le vicaire général fermait la marche, portant sous un riche poêle la sainte relique dans son étui recouvert de la tavaïolle des carmélites, et environné de flambeaux ardents. Une troupe de petites filles vêtues de blanc répandaient les fleurs de leurs corbeilles et agitaient des cassolettes de parfums autour du dais. On y voyait aussi deux des pages de la comtesse de Cantecroix. Toutes les maisons étaient décorées de tapisseries et de ramée verte; une population silencieuse et recueillie s'empressait autour du cortége.

On avait dressé des autels ou reposoirs de loin en loin; l'avenue du couvent, la rue de Glères, entièrement tendue de blanc, aboutissait à une triple arcade de feuillage, par où l'on débouchait sur le parvis de l'église. Un théâtre s'élevait à côté du portail et un autre en face. Ici, de jeunes enfants instruits à garder une immobilité parfaite représentaient Jésus montrant un des clous de son supplice à sainte Thérèse; là, d'autres enfants également bien exercés imitaient l'attitude de cette sainte, à qui un chérubin enfonçait un trait de flammes dans le cœur. L'église, à l'inté-

rieur, était resplendissante; partout des tentures et des tableaux de prix, des pièces de damas, de velours, de brocart d'or et d'argent, des cordons de perles fines, des plaques de diamants, des pierreries de diverses couleurs, la plupart empruntées pour le temps de la fête à Mme de Cantecroix, *qui avait fait largesse et cour ouverte des plus riches ornements de sa maison.*

Qu'on se figure l'émotion des carmélites parmi tant de merveilleux apprêts. Agenouillées, un cierge à la main, couvertes de leurs manteaux et de longs voiles, en arrière de la grille, elles avaient depuis longtemps achevé de réciter leurs vêpres et suivaient, d'une oreille attentive et dans une anxiante attente, la marche du saint Suaire, indiquée par les sonneries successives de chacune des églises à proximité desquelles il passait, et par le canon de l'hôtel de ville, dont le salut les fit tressaillir.

Entre quatre et cinq heures seulement, la procession arriva sur le parvis et pénétra dans l'église, où le saint Sacrement était exposé. En ce moment, la supérieure ouvrit elle-même le rideau de la grille d'un bout à l'autre. Chacun prit place à son rang. Des banquettes avaient été préparées pour les chanoines devant la balustre. Le vicaire général déposa le sacré reliquaire sur l'autel, puis entonna le *Te Deum*, qui fut chanté de la manière la plus solennelle. Il récita ensuite l'oraison de sainte Thérèse; après quoi l'un des chanoines se leva, et, s'approchant tour à tour de chacun de ses confrères : « Vous le voulez bien, disait-il à demi-voix, vous le voulez bien, » et, passant de l'un à l'autre presque sans écouter les réponses, il vint rendre compte du résultat au grand vicaire, qui vraisemblablement savait d'avance à quoi s'en tenir, car ce vote public ne pouvait être qu'une affaire de forme. Quoi qu'il en soit, l'angoisse des carmélites, qu'on n'avait pas mises dans le secret, était arrivée à son comble, lorsque le grand vicaire s'approcha lentement du coffret, l'ouvrit après avoir détourné la tavaïolle, et, tirant de son enveloppe de taffetas l'auguste linceul, il l'étala, déployé sur la nappe de l'autel, et presque aussitôt le porta aux religieuses, en les invitant à s'approcher pour contempler les traces sanglantes des cinq plaies, spectacle douloureux qui leur arracha des larmes d'attendrissement et de componction.

Plus tard, quand la relique miraculeuse fut repliée, le grand vicaire la leur présenta de nouveau par la fenêtre de la communion, et leur permit d'y appuyer respectueusement leurs lèvres. Il la replaça ensuite dans son coffre, avec lequel il bénit tous les assistants; puis la procession se reforma et sortit suivant le même ordre qu'à son entrée, laissant nos bonnes sœurs plongées dans une ineffable et muette jubilation. Le soir, nombre de personnes pieuses et de curieux visitèrent le sanctuaire qui

venait d'être honoré d'une si rare distinction, et voulurent baiser la nappe de l'autel, nappe qui fut conservée dans le trésor du monastère, après que la supérieure y eut fait inscrire l'heureux événement qui l'avait rendue vénérable à jamais. La nuit étant close, le couvent fut illuminé d'une multitude de lampes et de lanternes ; le peuple fit des feux de joie et se mit à danser à l'entour. Le plus beau de ces feux était à l'entrée de l'avenue du couvent, près de la maison du co-gouverneur Buzon, qui l'avait fait allumer.

Le lendemain vendredi, jour principal de l'octave, le vicaire général revint en procession, avec les chanoines, célébrer dans un pompeux appareil la messe de canonisation de sainte Thérèse, les officiants revêtus de somptueux ornements de brocatelle que la princesse de Flandres avait envoyés en don pour la chapelle du Saint-Suaire, les deux grands chantres tenant leur bâton d'argent comme aux principales solennités. L'un des chanoines prononça en chaire l'éloge de la fondatrice des carmélites, dont il glorifia les mérites et les vertus.

Le samedi, ce fut le tour des bénédictins. Ils se rendirent après vêpres dans la nouvelle église et y assistèrent à un sermon que fit le recteur des jésuites en l'honneur de la même fondatrice. Le clergé de Sainte-Madeleine, paroisse de la communauté, vint en corps chanter la messe conventuelle des carmélites le dimanche matin. Le soir, il y eut sermon du P. Sauvage, minime. Ce fut un bénédictin qui prêcha le lundi, un capucin, le mardi : tous avaient pris pour sujet l'exaltation de sainte Thérèse. Enfin, le mercredi, 5 octobre, fête de cette sainte, la grand'-messe fut célébrée par M. de Loray, à qui la comtesse de Roussillon, sa belle-sœur, avait donné pour la circonstance une aube d'un si beau travail qu'elle fit l'admiration de tout le monde ; l'évêque de Corinthe prononça le sermon.

Ainsi se termina l'octave commémorative de la canonisation de sainte Thérèse, à la suite de laquelle arriva celle de la fête de cette sainte. En sorte que les carmélites se consolèrent du retard que l'inachèvement de leur église avait fait éprouver à cette cérémonie, en célébrant seize jours de suite l'office particulier de leur patronne.

A. Dusillet.



LES BURGONDES.

SIGISMOND, GODOMAR. — Suite et fin.

Déjà Sigismond avait signalé son pouvoir par des actes bons et sages, et, avant même d'être entré, par la mort de son père, en possession de la toute-puissance, le royal élève d'Avitus avait heureusement inauguré son autorité par une œuvre grande et pieuse.

Un monastère fondé près de la pointe orientale du Léman (1) par des saints de Séquanie (2), était tombé dans un relâchement étrange. Bâtie sur le lieu vénéré où Maurice et ses soldats thébains avaient, sous Maximien (286), glorifié leur foi par le sang, cette maison, d'abord asile de vertus, se trouvait alors, par suite du malheur des temps, remplie de seigneurs et de femmes qui venaient y chercher une halte de chasse ou même un gîte de plaisirs et de désordres; quelques prêtres vivaient au milieu de ce mélange impur (3). L'évêque de Genève, saint Maxime, appela les yeux du pieux Sigismond sur cette profanation, l'invitant à la faire cesser et à attirer ainsi sur son règne naissant la bénédiction du Ciel. Le fils de Gondebaud avait fait bâtir là un vaste édifice, et, assisté d'évêques et de seigneurs pieux, avait jeté les bases d'une sage réforme. Il fut décidé que de nouveaux religieux, jusqu'au nombre de neuf cents, y seraient appelés de divers monastères et viendraient, sous la conduite du saint abbé Hymnemode, y chanter le *laus perennis* (4). Il en vint de Lérins, ce monastère qui florissait au sein

(1) A Agaune, l'antique Tarnate, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais.

(2) L'on pense généralement que l'ancien monastère de Tarnate, appelé plus tard Agaune, doit son origine à Condat (Saint-Claude), du temps de saint Romain et de saint Lupicin, vers 440.

(3) « Visum est ut omnes mulieres de loco eodem tollerentur, et remotis familiis secularibus, Dei inibi, hoc est monachorum, familia locaretur. » (*Bolland.*, 1er mai.)

(4) « Qui die noctuque cœlestia imitantes, cantionibus divinis insisterent pertractandis. » (*Bolland.*, 1er mai.)

des eaux, de Grigny, de l'Ile-Barbe près de Lugdunum; il en vint de nos monts séquanais, où déjà vivaient, dans les grottes et dans les bois des vieux druides, les serviteurs et les *initiés* du Christ. Ainsi au sein des Etats de Bourgogne était fondé un foyer de vertus, de grâces et de prières, qui ni jour ni nuit ne cessaient et montaient vers Dieu pour le salut du roi et de son peuple. Le peuple fut racheté de l'erreur, le roi obtint la persécution et le nimbe des saints. Le nouveau monastère fut doté avec une magnificence toute royale : dans la Séquanie, la Lyonnaise, la Viennoise, la Savoie, l'Helvétie et jusqu'en Italie, des terres immenses, de véritables *latifundia* (1), des vignes, des forêts, des châteaux, des métairies avec leurs habitants, serfs et affranchis, c'est-à-dire des contrées et des populations entières, furent abandonnées à Agaune en pleine propriété et pour toujours. Dans notre seule province, le val de Salins avec son château de Bracon et ses sources si riches, le val de Miéges, le val d'Ornans très probablement aussi (2), furent donnés par Sigismond (3). Le prince faisait ces libéralités sur ses biens personnels, et

(1) On appelait ainsi ces terres de nos anciens et opulents patriciens qui étaient grandes comme des provinces et de petits royaumes.

(2) Dom Grappin prétend que la vallée d'Ornans était au nombre des biens donnés par Sigismond à Agaune. « On conserve, dit-il, dans la maison de Chalon, un manuscrit qui prouve qu'Ornans existait sous les rois de Bourgogne de la première race, qu'il appartenait aux souverains, et que le roi saint Sigismond le céda en 515 à l'abbaye d'Agaune. » (*Alm. hist.*, 1785.) La charte dit *Auronum*, aux environs du mont Jura.

(3) Voici l'acte des donations faites à Agaune. « Nous, Sigismond, par la grâce de Dieu, roi des Burgondes, après avoir délibéré sous les auspices de Jésus-Christ, avec les quatre évêques et les huit comtes sus-nommés, touchant le monastère d'Agaune que nous avons fait construire, avec l'aide du Seigneur, dans nos terres du royaume de Bourgogne, dont nous avons établi abbé le vénérable Hymnemode et où reposent les corps sacrés et précieux des martyrs thébains, qui n'ont pas hésité à verser leur sang pour la cause de Jésus-Christ ; considérant que, puisqu'il s'agit d'établir un fonds pour les luminaires et pour l'entretien des moines, nous ne saurions mieux faire que de suivre les enseignements que Notre Seigneur nous donne quand il dit : *Bienheureux sont les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde*, et dans un autre endroit : *Faites des aumônes, et vous serez purifiés;* et encore : *Quiconque aura quitté ses maisons ou ses héritages à cause de moi, en recevra le centuple et possédera la vie éternelle;* nous donc, faisant réflexion sur ces paroles de notre Rédempteur, donnons au susdit monastère, pour le salut de notre âme, des biens qui nous appartiennent, et voulons que la donation en soit valable à perpétuité, savoir : dans les territoires de Lyon, de Vienne, de Grenoble, d'Aoste, de Chambéry, de Genève, de Vaud, d'Avanches, de Lausanne et de Besançon, les métairies qui portent les noms suivants : Briogia, Olona, Cacusa, Staties, Olgana, et en particulier dans le territoire de Genève d'autres métairies ainsi nommées : Communiacum, Mariniacum, et dans le territoire de Besançon, Salins avec le château de Bracon

sans doute sans trop les appauvrir, ce qui prouve combien étaient étendus les domaines du fisc romain dont avaient hérité les rois burgondes à leur entrée dans le pays.

La pieuse munificence du jeune roi ne se borna sans doute point à Agaune. Condat, la fleur chrétienne de notre Séquanie et la source première d'Agaune lui-même, éprouva aussi les effets de la protection de Sigismond; c'est vers ce temps qu'il prit son plus grand accroissement comme école de science religieuse et comme asile même de la vieille littérature antique; les monastères étaient alors les seuls refuges du savoir et des lettres, les seuls dépôts des richesses de l'intelligence. Ainsi, en protégeant ces saintes maisons, un prince se faisait le protecteur de la science et le gardien des civilisations à venir.

Une gloire plus pure encore s'attachait aux premiers pas du fils de Gondebaud; par ses soins l'Eglise reflorissait (1); les mœurs, altérées par quarante ans d'arianisme, demandaient de prompts remèdes. Les ariens,

et le val de Miéges (a), dans le pays de Vaud aux environs d'Avanches ou du mont Jura, Muratum, Auronum, Wadingium, Bedelafei, Luniacum, Lustrianum. » Vient ensuite le détail d'un grand nombre de propriétés qui s'étendaient jusqu'en Italie et que le roi donnait à Agaune avec toutes leurs appartenances, terres, maisons, édifices, esclaves, affranchis, paysans, habitants, vignes, forêts, bois d'oliviers, champs, prés, pâturages, eaux, égouts, canaux, meubles, immeubles et dîmes; puis il ajoute : « Nous donnons, délivrons, accordons au susdit monastère tout ce que dessus et en son entier, avec tout ce qui dépend des métairies ici nommées, et voulons que cette maison de Dieu et ceux qui la gouvernent, tiennent et possèdent le tout à l'avenir, depuis le présent jour, et cela pour les frais des luminaires et pour l'entretien des moines qui y font l'office; entendons aussi qu'ils aient une pleine et entière liberté de disposer de tout à leur bon plaisir. A ces causes, nous avons ordonné qu'on dressât cette donation, par laquelle nous défendons à tous les fidèles nos sujets, comme aussi à nos gens de justice, d'inquiéter en rien ou de léser la susdite maison de Dieu, ses supérieurs et les moines qui y habitent; mais plutôt que, selon nos instructions, ils favorisent cet établissement, élevé à la gloire de Dieu, dès à présent et à l'avenir, et que, comme nous l'avons dit, ils suppléent à ce qui pourrait manquer pour l'entretien des luminaires et la subsistance des moines, selon qu'il pourra être plus agréable aux saints martyrs, afin qu'ils soient plus efficacement portés à implorer la miséricorde de Dieu pour nous, et que cette donation faite par notre autorité soit plus stable et subsiste dans la suite des siècles. »

(1) C'est le témoignage que lui rend saint Avit dans ses lettres : « Quæ (*festivitas B. Petri*) sollicitudinem vestram non minùs explorandis hæreticorum conatibus, quàm nostræ partis occupat cultibus celebrandis. » (Ep. 29 ad Sigism.)

(a) Quand Sigismond donna Miéges à Agaune, il y avait déjà dans cette contrée des colonies de Condat. Sans doute, les religieux des deux monastères, qui se regardaient comme des fils du même père, prirent des arrangements entre eux à ce sujet.

divisés entre eux (1), cherchaient à se rallier pour se soutenir, et Genève (triste et singulière destinée de cette ville), déjà capitale de l'hérésie, fut choisie par eux pour leur synode de mensonge. Mais Sigismond, qui y régnait, sut arrêter les entreprises de l'erreur et protéger la foi (2). Le huit des ides de septembre de l'an 517, les vingt-quatre évêques de Bourgogne, convoqués par Avitus de Vienne et Viventiole de Lyon, se réunirent en concile à Epaone (3). Les laïques furent admis aux séances; il fut permis d'y accuser les clercs, mais sous des peines graves si l'accusation ne se trouvait pas solidement basée. Quarante canons y furent rédigés: prescription sévère d'assister aux conciles; plus de chiens ni d'oiseaux de chasse pour les évêques; obligation pour eux de suivre le rite de leur métropolitain; les prêtres coupables d'hérésie ou de mœurs dissolues renfermés dans des monastères; protection aux couvents de femmes; précautions prises contre la fréquentation des hérétiques et des juifs; préservation de la vie des esclaves; sévérité contre les unions incestueuses : voilà les dispositions qui nous ont le plus frappé parmi les actes de ce premier concile de Bourgogne.

Le prince qui venait, dans ses Etats, de rendre à l'Eglise du Christ ce qu'elle aime le plus au monde et ce qui fait sa vie, la liberté, et de protéger la législation sainte des évêques, devait aussi porter ses regards sur la législation humaine, la grande œuvre de son père, afin de la compléter selon la marche du temps, l'expérience de la pratique, et d'y faire régner peut-être un esprit plus chrétien.

L'on attribue généralement à Sigismond les deux suppléments de la

(1) Photin et Bonose avaient formé des sectes dissidentes au sein de l'arianisme.

(2) Avit., ép. 21, 29, 32.

(3) Yeune sur le Rhône, en Bugey. La liste des 24 évêques de Boargogne est curieuse; elle fixe la nomenclature des provinces du royaume. La voici : Avitus, *episc. Viennensis*. Viventiolus, *ep. eccles. Lugdunensis*. Silvester, *ep. eccles. Cabillonensis*. Gemellus, *ep. eccles. Vasensis* (Vaison). Apollinarius, *ep. civ. Valentinæ*. Valerius, *ep. civ. Segestericæ* (Sistéron). Victorius, *ep. civ. Gratianopolitanæ* (Grenoble). Claudius, *ep. eccles. Vesuntionensis*. Gregorius, *ep. civ. Lingonicæ*. Pragmatius, *ep. civ. Augustodunensis*. Constantius, *ep. civ. Octodurensis*. Catulinus, *ep. civ. Ebredunensis* (Embrun). Sanctus, *ep. civ. Darantasiensis* (Tarentaise). Maximus, *ep. civ. Genavensis*. Bubulcus, *ep. civ. Vindonissæ*. Sæculatius, *ep. civ. Deensis* (Die). Julianus, *ep. civ. Carpentoratensis*. Constantius, *ep. civ. Vappensensis* (Gap). Florentius, *ep. civ. Aransicæ* (Orange). Item Florentius, *ep. civ. Tricastinæ* (Saint-Paul-Trois-Châteaux). Philagrius, *ep. civ. Cabellicæ* (Cavaillon). Venantius, *ep. civ. Albensium* (Viviers). Prætextatus, *ep. civ. Aptensis*. Tauricianus, *ep. civ. Nivernensium*. Saladius, *presb., jussu domini* Salutaris, *ep. civ. Avennicæ* (Avignon).

Gombette (1) ; l'on s'accorde même assez à penser que cette loi fut remaniée par lui dans plusieurs de ses parties (2). Arrêtons-nous un instant sur les deux *additamenta*. Le premier comprend vingt-sept *titres*, sur des sujets fort divers et sans ordre apparent : préservation des chemins publics, prescriptions, servitudes, droit de tuer les animaux qui causent du dommage ; chevelure protégée, vols de navires, etc., fidéjusseurs, mariages sans consentement de parents, défense de saisir les bœufs d'un débiteur quand d'autres objets peuvent servir de gage, garde des vignes, affranchissements. Diverses observations sont à faire : nous remarquons dans cette loi une aggravation générale dans les peines, comparativement à celles que porte la Gombette. Nous y trouvons, chose curieuse de la part d'un prince très religieux, mais chose caractéristique du siècle, nous y trouvons un tarif de salaires pour les *devins légaux*, et la confirmation de la loi du *combat judiciaire*. La chasse protégée, les vols de chiens et de faucons punis de peines frappant le coupable de honte et de ridicule (3) ; le juif châtié sévèrement pour avoir frappé le chrétien, puni de mort s'il ose porter la main sur le prêtre ; l'affranchi soutenu. Il est à remarquer que les idées et les termes mêmes de ce premier *additamentum* sont souvent pris aux dispositions du Papien. Le second n'a qu'un seul titre, divisé en treize articles. Les articles 1, 2, 4 et 8 ont pour but de soutenir les sujets du royaume, de les protéger et sauver dans les malheurs de la guerre, et c'est ce qui a pu faire penser à plusieurs que, comme il s'agit ici d'hostilités commises par les Francs, cet *additamentum* devait être de Godomar et promulgué après les désastres de Sigismond. Les articles 3 et 5 favorisent l'établissement des étrangers sur les terres

(1) Quelques auteurs, cependant, pensent que le second doit être de Godomar, frère et successeur de Sigismond.

(2) On sait que le titre LII est de ce roi, puisqu'il est daté du consulat d'Agapitus (517). Il a pour titre : Des femmes qui, après avoir promis d'épouser un homme, en épousent un autre pour satisfaire leurs passions. Partant d'un cas particulier, il fait une loi générale et condamne les coupables à mort. Seulement, dans l'espèce particulière, il use d'indulgence et réduit la peine à une composition pécuniaire, *par respect pour les saints jours* où l'on se trouvait alors (le carême ; 4 des calendes d'avril, 29 mars).

(3) « Titre X. De canibus veltrais, aut segutiis, aut petrunculis : Si quis canem veltraum, aut segutium, vel petrunculum, præsumpserit involare, jubemus ut convictus *coram omni populo posteriora ipsius osculetur*, aut quinque solidos illi cujus canem involavit, cogatur exsolvere, et mulctæ nomine solidos duos. — Tit. XI. De acceptoribus : Si quis acceptorem alienum involare præsumpserit, aut *sex uncias carnis acceptor ipse super testones comedat*, aut certè si noluerit, sex solidos illi cujus acceptor est, cogatur exsolvere ; mulctæ autem nomine solidos duos. »

de Bourgogne. Par l'article 6, les pièces d'or de Valence, de Genève, d'Alaric II, roi des Visigoths, et du Gépide Ardaric, sont démonétisées, probablement à cause de leur altération (1). L'article 10 contient une disposition digne de remarque : il interdit aux parties tout arrangement amiable, afin, évidemment, d'assurer les amendes, qui étaient l'unique revenu du fisc burgonde. L'article 11 règle le partage accordé aux Burgondes nouveau-venus, ne leur donnant, comme l'on sait, que la moitié des terres et sans esclaves. Le douzième défend tout outrage aux églises et aux prêtres, et le treizième règle les concessions sollicitées de la munificence du prince. Telle est la part que prit à la législation de son peuple le fils de Gondebaud.

Tout zélé qu'il fût pour la gloire de la religion, Sigismond n'en conservait pas moins jusqu'à un certain point les défauts de son caractère propre; ces défauts étaient, croyons-nous, la facilité et la faiblesse. Ils l'entraînèrent à une faute d'abord, puis à un crime; ce crime à son tour l'entraîna à sa ruine. La faute, la voici :

Les évêques de Bourgogne, réunis à Lugdunum en 518, rendirent, en vertu des décisions d'Epaone, un courageux décret contre l'un des hommes les plus puissants de la cour, Etienne, Gallo-Romain, préfet du fisc. Ce seigneur avait épousé Palladia, sœur de sa première femme, et ces sortes d'unions étaient alors déclarées incestueuses par l'Eglise. Sigismond, animé peut-être par les conseils des ariens qui se trouvaient encore à sa suite, prit la défense d'Etienne et exila les évêques. Ceux-ci souffrirent tous avec calme et constance la persécution. Bientôt, touché de leur courage et à la voix de sa conscience profondément chrétienne, le roi les rappela (2). Maintenant voici le crime :

Sigismond avait eu d'Ostrogotha, fille de Théodoric, un fils nommé Sigéric ou Sigefrid, qui déjà, à l'époque où nous sommes parvenus, avait atteint sa vingtième année. Mais Ostrogotha était morte, et, vers l'an 521, le roi avait fait entrer dans sa couche une autre femme nommée Cons-

(1) Article VII. « De monetis solidorum præcipimus custodire ut omne aurum quodcumque pensaverit, accipiatur præter quatuor tantum monetas, Valentiani, Genavensi et Gothium qui à tempore Alarici regis adorati sunt, et Ardaricanos. Legunt alii Valentiniani, aiuntque Valentinianum seniorem pretium monetæ aureæ alterasse, non pondere aureorum imminuto, sed imposito valore aucto. » Vide HEINEC., *Elem. Jur. germ.*, l. II, p. 2, art. 212. « Si vera hæc sunt, de illis hic non agitur dum præcipitur ut aurum omne recipiatur non ad inditum quondam monetæ valorem, sed ad pondus, videlicet quodcumque pensaverit. Probabilius censeo retinendum esse lectionem Valentiani.

(2) L'hymne de saint Apollinaire, évêque de Valence, dit que, frappé de maladie, Sigismond se crut puni de Dieu et rappela les évêques de leur exil. (*Bolland.*, 5 octobre.)

tancia, qui semble avoir été d'une naissance inférieure. Cette femme, dit Grégoire de Tours, conçut une haine violente contre le fils de son époux, comme c'est l'ordinaire aux marâtres. Un jour de fête, Sigéric, la voyant couverte des vêtements qui avaient appartenu à la reine sa mère, ne put contenir son indignation : « Tu n'es pas digne, lui dit-il publiquement, de porter ces habits, qui appartenaient à ma mère, ta maîtresse. » Furieuse, mais dissimulée, cette femme chercha dès lors par ses discours insidieux à rendre le fils odieux à son père. « Ce méchant, lui disait-elle, veut s'emparer de votre royaume, vous faire périr et étendre sa domination jusqu'aux frontières de l'Italie, pour réunir ensuite vos Etats à ceux de Théodoric, son aïeul ; mais il sait que ce projet ne peut s'accomplir de votre vivant, et qu'il ne devra son élévation qu'à votre chute. » L'on conçoit que le malheureux Sigismond se soit laissé prendre à ces paroles. Sigéric, depuis peu converti par Avitus à la foi de Nicée (1), avait longtemps été l'espoir des Burgondes ariens (2) ; fils d'une princesse fille de l'arien Théodoric et peut-être arienne elle-même, il était comme le drapeau de ce puissant parti, que Gondebaud avait toujours ménagé et que Sigismond s'était profondément aliéné. De plus, ce roi était en hostilité avec Théodoric (3) ; il pouvait facilement croire aux trahisons qu'on lui dénonçait, et peut-être, qui le sait? non sans quelque fondement. Enfin, le malheureux roi n'avait plus le sage Avitus pour le conduire et l'inspirer ; le saint évêque, le bon génie du prince et de la Bourgogne, était mort (4). Toujours trop enclin à croire et trop faible sans doute aussi

(1) « Homilia dicta in conversione domini Segefriei, postridiè quàm soror ipsius ex arianâ hærese est recepta. » Avit., *Hom.* viii.

(2) Avit., ép. 6. « Cette lettre, dit M. le professeur Revillout (*De l'arianisme des peuples germaniques*), a une grande importance, parce qu'elle nous fait connaître la véritable situation des affaires dans les premières années du règne de Sigismond : nous y voyons que de grandes familles bourguignonnes abjuraient l'hérésie, que le peuple abandonnait peu à peu les églises ariennes ; mais Avite nous montre en même temps deux partis religieux en présence : les ariens, criant à la persécution, faisant bruit de leurs martyrs ; *la famille royale divisée*, et les Bourguignons attachés à leur culte, *étendant déjà leurs espérances au delà du règne de Sigismond. Poterit forsitan hæreticus quicumque regnare.* »

(3) Avit., ép. 83 et 84.

(4) Duboz place la mort d'Avitus en 522 ; plusieurs raisons portent à croire qu'elle eut lieu en 517 ou 518. D'abord c'est que l'auteur de sa *Vie* dit précisément qu'il mourut pendant que l'empereur Anastase vivait encore, ce qui fixerait au plus tard la date de cette mort en 518. En second lieu, c'est qu'au concile de Lyon (518), Avitus ne figure pas, tandis que l'on trouve à la place que devrait occuper son nom celui de Julianus. Or, Julianus est précisément le successeur d'Avitus sur le siége de Vienne. » Revillout, *De l'arianisme*, I, 212.

pour une épouse nouvelle, Sigismond donna des ordres affreux. Pendant que son fils dormait, sur le milieu du jour, un peu appesanti par le vin, deux serviteurs, lui passant un linge autour du cou, l'étranglèrent (1). A peine la chose fut-elle accomplie, se précipitant sur le corps de son fils, le roi, poussant des cris, baigna de ses larmes ce nouveau Crispus. Un vieillard, témoin de son désespoir, lui dit : « C'est sur toi-même que tu dois pleurer, sur toi, qui, cédant à d'infâmes conseils, as commis cet affreux parricide ; l'innocent que tu as fait périr n'a pas besoin de tes larmes. » En proie au plus cuisant remords, Sigismond, comme pour mettre son œuvre la plus impie à l'abri de la plus pieuse de ses œuvres et comme se sentant là plus près de la miséricorde divine, s'enfuit à Agaune, et, caché dans le fond de ces cloîtres qu'il avait élevés, passa de longs jours à jeûner, à gémir et à pleurer, demandant à Dieu, dans l'ardeur de sa douleur et de sa foi, de le frapper dans ce monde pour lui épargner les peines bien plus cuisantes qui doivent suivre la mort (2).

Bientôt fut cruellement exaucée cette prière. Des bruits de guerre furent entendus du côté des Francs, et du sein même de la Bourgogne des murmures sinistres grondèrent.

Les fils de Clodwig, à l'exception de Thierry, qui depuis peu avait épousé Suavegothe, fille du malheureux Sigismond (3), les jeunes rois francs, appelés sans doute par les seigneurs ariens de Bourgogne et jugeant l'occasion heureuse pour compléter leur domination dans les Gaules, marchèrent contre le fils de Gondebaud.

Sigismond fit trêve à son deuil, revint à Lyon et essaya, avec Godomar son frère, de soutenir le choc ennemi. Son armée, faible et conduite d'ailleurs par des mécontents et des traîtres, fut écrasée. Les deux princes durent chercher leur salut dans la fuite.

L'on ne sut d'abord où Sigismond avait trouvé asile ; mais bientôt l'on comprit que c'était encore à son cher Agaune qu'il fallait aller cher-

(1) GRÉG. DE TOURS, l. III, c. V. Tout ce récit est tiré de cet auteur.

(2) « Hic (Sigismundus) etenim post interemptum per iniquæ consilium conjugis filium compunctus corde, Agaunum dirigit ibique prostratus coram sepulcris beatissimorum martyrum legionis felicis pœnitentiam egit. » GREG. TUR., *Glor. mart.*, c. LXXV.

(3) M. le professeur d'histoire Revillout, dans sa brochure déjà citée : *De l'arianisme des peuples germaniques*, pleine de recherches et de bonnes choses, dit que Sigismond donna sa fille à Thierry pour se ménager l'alliance des Francs. Nous pensons plutôt, ce mariage ayant eu lieu au moment où la guerre allait éclater et lorsque les bruits des armes se faisaient déjà entendre, que cette alliance fut conclue pour diviser les fils de Clovis, Thierry, comme l'on sait, étant leur aîné et d'un autre lit.

cher le malheureux roi. En effet, un moine inconnu, ceint du cilice et couvert de la robe grossière des plus humbles reclus, la tête rasée et les traits altérés par la souffrance, habitait depuis quelques jours les rochers qui entourent Agaune (1); c'était le roi.

Feignant d'être touchés de son malheur, des traîtres vinrent l'y trouver, et, sans doute les larmes aux yeux et le dévouement aux lèvres, baisant ses mains et le nommant leur seigneur, l'entraînèrent à chercher un plus sûr asile, à l'autel même des martyrs. Mais, à peine Sigismond, confiant en leur parole et descendu de ses rochers, a-t-il touché les portes du couvent, qu'il est saisi par ses ennemis apostés et conduit chargé de liens au roi Clodomir (2).

Le long des belles eaux du Léman, sur ses propres terres de Bourgogne, près de cette riante Genève dont son père avait généreusement reconstruit les murs et les palais, et que lui-même avait habitée en roi, près de cette villa Catruvia où le pavois souverain l'avait consacré aux yeux du peuple, le moine royal (3) marchait enchaîné, baissant sa tête dépouillée, humilié sous la main de Dieu et commençant cette expiation qui allait en faire un saint......... Déjà la reine et deux jeunes fils, Gislehaire et Gondebaud, que cette femme de malheur lui avait donnés et pour lesquels sans doute elle l'avait poussé au crime, l'attendaient captifs à Orléans; Sigismond les y rejoignit.

Cependant Godomar, voyant le royaume entamé par l'étranger et veuf de son roi, ne désespère pas de la fortune de sa race; il recherche l'appui de Théodoric et, au prix de cruels mais nécessaires sacrifices, parvient à se l'assurer (4). Alors il sort de sa retraite, rassemble les restes fidèles, attaque les Francs (524), les refoule, délivre, ressaisit la Bourgogne et en est proclamé roi. C'était un succès, mais ce fut le signal de la mort de Sigismond.

Clodomir, résolu de reprendre sur Godomar les terres que ce dernier venait d'arracher aux Francs, voulut, avant de quitter de nouveau son

(1) L'histoire manuscrite de l'abbaye d'Agaune nomme le lieu où le roi fut découvert Versallis; nous croyons que ce peut être un lieu dans les rochers qui couronnent Saint-Maurice et qui se nomme encore Verossa.

(2) « Sigismundus, rex Burgundionum, à Burgundionibus Francis traditus est. » MARIUS AVENTICUS, ann. 523.

(3) « Et in Franciâ in habitu monachali perductus. » *Ibid.*

(4) Duboz, fondé sur les signatures des évêques de Carpentras, de Cavaillon, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'Apt, au concile d'Arles en juin 524, pense que ces villes avaient passé, par cession de Godomar, aux mains du roi des Ostrogoths, alors maître d'Arles; nous adoptons cette opinion.

royaume, mettre, par la mort de ses prisonniers, ses derrières en sûreté. Vainement un saint abbé tenta de l'en détourner (1) : « Si, par respect pour les lois de Dieu, tu changes de dessein, lui dit-il, et épargnes leurs vies, Dieu sera avec toi et te donnera la victoire ; mais si tu les fais périr, tu tomberas toi-même au pouvoir de l'ennemi, et toi, ta femme et tes fils vous subirez le sort même de Sigismond, roi de Bourgogne. — Ce serait grande folie, répondit le roi franc, que de laisser un ennemi chez moi quand je marche contre un autre ; l'un m'attaquerait par derrière, l'autre de front, et je me trouverais entre deux armées. » Sigismond fut livré au glaive avec sa femme et ses fils et jeté dans un puits, à Columelle près d'Orléans (2).

La prophétie du saint moine ne tarda guère à s'accomplir. A Véséronce (3) se donna la bataille. Clodomir, trompé par les Burgondes, dont un escadron avait pris les insignes des Francs, alla à eux et tomba sous leurs coups. Ceux-ci coupèrent sa tête chevelue et l'agitèrent comme un drapeau au bout d'une pique (4). Grégoire de Tours dit que la fureur

(1) Avitus, abbé de Micy. GRÉG. DE TOURS, *Hist.*, l. III, c. VI.

(2) Ne trouve-t-on pas une similitude bien frappante entre les envahissements, les meurtres et les noyades dans des puits, exécutés par les fils de Clovis, et les envahissements, les meurtres et les noyades attribués et reprochés à Gondebaud par ces mêmes princes? Chaque crime de Gondebaud ne serait-il inventé que pour pallier et autoriser les crimes des princes francs? Remarquons encore que quand le moine de Micy prédit à Clodomir qu'il lui sera fait comme il fera à Sigismond, Clodomir ne songe même pas à répondre, ce qui eût été cependant si naturel, que Sigismond aussi doit expier les crimes de son père et qu'il doit lui être fait comme son père a fait à Chilpéric et à Carétène.

(3) Véséronce, encore ainsi nommé, dans l'Isère, entre Vienne et Belley.

(4) Chacun sait comment s'acheva la prophétie du moine Avitus, par le meurtre des fils de Clodomir en 526, deux ans après Véséronce. Quelques auteurs ont prétendu que Thierry, qui, peut-être, fut à Véséronce, y avait trahi Clodomir pour venger la mort de Sigismond son beau-père; ils s'appuient sur cette phrase de Grégoire de Tours : « Ille (Thierry) injuriam soceri sui vindicare volens, ire promisit. » M. Revillout pense que ces mots indiquent que Godomar avait trahi son frère et que Thierry voulait venger Sigismond sur Godomar. Cette interprétation est donnée par cet auteur pour appuyer son système, qui fait de Godomar le dernier champion des ariens chez les Burgondes. Ce système n'aurait pas besoin de cette interprétation pour être appuyé. Pour croire Godomar arien et relevant le royaume par l'appui des ariens, il n'est pas nécessaire de le charger du crime de trahison fraternelle; mais ce qui peut faire adopter l'opinion de M. Revillout, c'est le passage de Grégoire de Tours où il est dit : « Hæretici verò nec acquirunt, sed quod videntur habere aufertur ab eis. Probavit hoc Godegisilis, Gundobaldi atque Godomari interitus, qui et patriam simul et animas perdiderunt. » (III, préface.) L'interprétation du jeune professeur d'histoire nous semble vraie; mais nous n'y voyons point une certitude telle que nous ayons cru pouvoir présenter Godomar comme assurément arien.

dont, à cette vue, furent transportés les Francs, leur donna la victoire. Agathias dit, au contraire, que les Francs, consternés, ne voulurent plus combattre. La vérité est que tout est resté fort obscur dans ce règne de Godomar. Les uns (1) prétendent que ce roi jouit dix ans d'un pouvoir paisible, ce qui ne s'expliquerait guère en admettant la défaite de Vésé-ronce; d'autres croient à diverses alternatives de revers et de succès, reculant et resserrant tour à tour les frontières du malheureux royaume de Bourgogne (2). Cette dernière opinion nous semble la mieux fondée. Godomar lutta avec courage et longtemps; son règne fut de dix ans, mais ce fut pour ainsi dire un combat de dix années; tout ne vient-il pas l'attester? Il sut s'attirer l'appui des Visigoths et des Ostrogoths, et acheta, ce semble, la protection de ces derniers par des concessions de territoires (3). Il combattit en Helvétie les Alémans, lâchés sur lui par les Francs, et les repoussa avec courage (4). Nous trouvons dans les montagnes de Gap une vallée portant un nom significatif, c'est le *val Godemar;* sans doute ce prince y trouva un asile dans quelques revers (5). Enfin, nous savons que le dernier roi burgonde fut captif, et il nous faut des guerres, des défaites, pour expliquer cette captivité, bien postérieure à la bataille de Véséronce et qui ne peut s'y rapporter.

Cette captivité nous est attestée par un monument découvert il y a peu d'années, au bord du lac Léman (6), et par lequel il nous est prouvé que sous le consulat de Mavurtius, qui tombe en 527, les Brandobrices (Brandovices ou Brannovices, peuple éduen, croyons-nous, de la vallée de la Brenne sous Alise) touchèrent la rançon du roi Godomar, qui sans doute avait été fait prisonnier par les Francs et retenu captif

(1) Dom Plancher.

(2) Nous verrons, d'après Marius, que les Francs ne conquirent définitivement la Bourgogne qu'en 534, et cependant en 533 les évêques d'Autun et de Vienne signèrent au deuxième concile d'Orléans, preuve qu'ils dépendaient alors des Francs, preuve des vicissitudes du royaume de Bourgogne.

(3) « Burgundio quin etiam ut sua reciperet, devotus effectus est, reddens se totum, dum accepisset exiguum. » Cassiod., *Var.*, XI, ép. 1; XII, ép. 28. Malgré ces cessions de territoires, prouvées par le concile d'Arles en 524, nous voyons Marseille rentrer sous la dépendance burgonde par le concile de Carpentras en 527. Succès et revers, revers et succès.

(4) Cassiodore. « Edictum indicat victoriam à Burgundionibus reportatam ac fugam Alemannorum. » *Var.*, l. XII, ép. 28.

(5) Revillout, *Arianisme des peuples germaniques*, p. 216.

(6) Voici l'inscription que porte ce monument : ... DOLORE... MEMORIA LONOVACCUS : QUI VIXIT ANNOS XIII ET MENSES IV ET TRANSIT IX KAL. SEPTEMBRIS. MAVURTIO VIRO CLARO CONSULE. SUB HOC CONSULE BRANDOBRICI REDIMTIONEM A DOMINO GUDOMARO REGE ACCEPERUNT.

par les Brandobrices, jadis sujets de Gondebaud, mais dont le territoire était sans doute occupé par les fils de Clovis depuis les défaites de Sigismond ou depuis Véséronce. Procope vient appuyer ce fait : « Les Germains, dit-il (les Francs), ayant attaqué les armées burgondes, firent leur roi prisonnier, et, l'ayant jeté dans une forteresse du pays, l'y retinrent sous bonne garde (1). » Tout cela prouve surabondamment qu'il n'y eut point de paix pour Godomar, et que son règne ne fut qu'une suite de luttes et de vicissitudes. Comment en eût-il été autrement pour un prince que les fils de Clodwig avaient résolu de dépouiller de ses Etats?

On le voit, tout s'ébranlait, se démembrait dans le royaume des fils de Gunther, et notre terre s'en allait à sa destinée, il faut bien le dire, à cette destinée qui la ressaisit toujours, d'appartenir au royaume et aux princes des Francs. La Bourgogne touchait à l'extinction de sa race royale indigène, et le vieux sang des Kindins allait laisser ses dernières gouttes se dessécher sur la terre.

En 532, Clotaire et Childebert envahissent encore la triste Bourgogne, forts, cette fois, du concours de leur aîné Thierry; bientôt la mort le leur enlève, et Théodebert, son fils, le remplace; mais Amalasonthe, mère d'Athalaric d'Italie et nièce de Clovis, intervient et obtient encore la paix pour Godomar. Celui-ci déployait une activité, une souplesse, un courage infatigables pour sauver la couronne des Burgondes, combattant les Francs, implorant les Goths et les attachant à sa cause, puis courant défendre le nord et l'est de ses Etats contre les Alémans. Tant de valeur et d'efforts ne purent arracher la Bourgogne à son destin. En 534 (2), une dernière invasion franque a lieu, une bataille suprême se donne à Autun; elle est perdue par le brave et malheureux Godomar, et le dernier descendant du vieux Gibica disparaît au sein de sa défaite, sans plus laisser dans l'histoire d'autre trace que le souvenir d'une vertu digne d'un meilleur sort (3). Ainsi, cette race, vraiment grande, vraiment royale, qui n'avait reculé ni devant Attila, ni devant Théodoric, ni devant Clodwig, cette race qui donna des guerriers, des législateurs et des saints, abandonna la terre.

Chercherons-nous les causes de cette chute si soudaine, de cette si

(1) Procop., *Bell. goth.*, lib. I, c. XIII.

(2) « Paulino juniore consule (534), reges Francorum Childebertus, Clotarius et Theodebertus Burgundiam obtinuerunt, et, fugato rege Godomaro, regnum ipsius diviserunt. » Marius, *Chr.*

(3) Adon dit cependant : « Franci indignè ferentes, Gothmarum persecuti, interimunt. » *Chron. ætas sexta.*

courte durée de dynastie? Un auteur moderne (1) veut les voir dans le germe de corruption que la vieille société romaine avait laissé sur la terre des Gaules et qui aurait infecté ses nouveaux occupants, comme ces vaincus qui, dans leur fuite, empoisonnent les fontaines et lèguent ainsi la mort aux vainqueurs. Les Burgondes, selon cet écrivain d'ailleurs si remarquable, avaient reçu de Rome des leçons de rapacité et de violence, et c'est ce qui expliquerait le peu de durée de leur monarchie. Le même auteur dit encore que les comtes barbares que les Burgondes avaient dans les cités, les écrasaient de leurs exactions. Nous ne voyons pas trop comment pourraient se prouver de pareilles assertions. L'oppression des Burgondes sur les Gallo-Romains ne nous semble avoir pu durer tout au plus que jusqu'aux événements d'Avignon ; du reste, ce n'était point une oppression fiscale, mais une persécution religieuse, et l'on sait que de la délivrance d'Avignon data un changement complet, que les lois burgondes étaient entre toutes les plus douces sous le rapport de la fiscalité, cette nation ne levant aucun impôt et faisant même payer moins d'amendes que les autres. Non, ce n'est ni la rapacité ni la corruption romaine qui furent l'écueil sur lequel vint se briser la race de Gunther ; elle ne fut ni avide et dure, ni débordée dans ses mœurs comme la race franque (2); elle fut chaste et généreuse, qualités bien rares dans ce siècle. Il nous faut chercher ailleurs la cause de sa si rapide décadence.

Cette dynastie est tombée parce qu'elle ne régnait plus que sur un peuple désuni ; l'arianisme de Gondebaud avait profondément divisé et ébranlé l'édifice, en y introduisant la persécution et les haines. Les lois ne furent contre ce mal qu'un palliatif impuissant. Or, quand l'édifice est ébranlé, il ne faut plus qu'un choc pour en déterminer l'écroulement.

(1) Ozanam.

(2) Nous croyons devoir citer ici Dunod, tout en faisant quelques réserves sur le jugement trop complétement favorable qu'il porte des rois burgondes. « Quant aux rois burgondes, dit-il, ils eurent tous de la piété, de la religion, depuis qu'ils furent convertis au christianisme, et on ne leur a pas reproché l'injustice, l'incontinence, l'inceste et la pluralité des femmes, comme aux autres rois de leur temps. Attachés par reconnaissance aux empereurs qui les avaient reçus dans leur Etat, ils les ont servis fidèlement tandis que l'empire a subsisté, et ils ont mérité les honneurs militaires et les titres de distinction qu'ils ont reçus des empereurs de père en fils. Appliqués par eux-mêmes au gouvernement de leur royaume, ils l'ont policé par de bonnes lois, maintenu la paix entre leurs sujets naturels et les habitants du pays où ils étaient entrés, et leur domination était si douce que les grands seigneurs gaulois la préféraient à celle des autres rois étrangers. Mais c'est la destinée des rois bons et justes de succomber sous les armes des conquérants, et celle des peuples pacifiques de devenir la proie des peuples guerriers.

Les Francs ne firent qu'achever l'œuvre de ruine commencée dès longtemps au dedans. Ces fils de Clodwig, qui vinrent donner le dernier coup à l'édifice burgonde, avaient hérité du génie envahissant de leur père, de son audace dans le crime, de sa facilité pour le meurtre; réunis trois contre un roi faible, troublé, démoralisé par le malheur et le remords, ces princes, opposant à un peuple mécontent leurs armées étroitement liées dans un même esprit, une même foi, un même but, devaient rapidement réussir. Puis, l'empire d'Occident, soutien de la Bourgogne, s'écroulant, le puissant Ricimer, qui favorisait ses princes, étant tombé, Anastase, leur protecteur, Amalasonthe, leur dernière alliée, n'étant plus, il fallait succomber. Voilà, selon nous, les vraies causes de cette chute précipitée. Gondebaud avait été le roi le plus illustre de cette dynastie, mais il en avait été le véritable destructeur, et ses fils ne purent garder sur leur front ce diadème que leur père avait enrichi et brillamment orné, mais qui en dessous était déjà rompu.

Vte CHIFLET.



CLAUDE DE JOUFFROY,

INVENTEUR DE LA NAVIGATION A VAPEUR (1).

La famille de Jouffroy, originaire de la Cerdagne espagnole, descend de Ria, créé comte de Barcelone en 830 par Louis le Débonnaire. La branche aînée posséda toute la Catalogne, reçut le comté de Provence en 1113 par le mariage de l'héritière de ce comté avec Raymond Bérenger, 111e comte de Barcelone, 1er comte de Provence, et monta sur le trône d'Aragon en 1137. On ignore l'époque à laquelle la branche cadette, tige du marquis de Jouffroy, vint se fixer en Franche-Comté; dès le XIVe siècle elle possédait dans cette province de grands fiefs, desquels relevaient d'autres fiefs. Jean Jouffroy, au XVe siècle, fut successivement abbé de Saint-Pierre de Luxeuil et de Saint-Denis, ambassadeur du duc Philippe le Bon auprès du pape Nicolas V, évêque d'Arras, cardinal, évêque d'Alby, légat de Pie II en France, ensuite de Paul II. Il commanda pour Louis XI l'armée contre le comte d'Armagnac Jean V. Les archives de la ville de Besançon nomment jusqu'à dix-sept membres de la famille Jouffroy parmi les quatre gouverneurs élus par cette ville jusqu'à la conquête de la Franche-Comté en 1674. Moréri, dom Remi Ceillier, Boulainvilliers, Blanc, Gollut, etc., citent la maison de Jouffroy parmi les plus illustres de la Bourgogne; elle a donné des chevaliers aux ordres de Malte et Saint-Georges, des sujets à tous les chapitres nobles de la province, notamment aux abbayes de Saint-Claude, de

(1) Cette Etude biographique, consacrée à un homme de génie dont notre province a le droit de s'honorer, fait partie d'un travail plus considérable lu à la Société littéraire de Lyon, le 27 janvier dernier, par M. le marquis de Bausset-Roquefort. Si la première partie de l'exposition généalogique qui ouvre cette Etude peut donner lieu à quelques objections, il ne saurait en être de même pour ce qui concerne personnellement Claude de Jouffroy, l'auteur étant mieux que nul autre en position d'être parfaitement informé.

Baume, de Gigny, de Château-Chalon, de Baume-les-Dames, etc. Louis de Jouffroy d'Uzelles, reçu au chapitre de Lyon le 9 novembre 1738, fut archidiacre, doyen, abbé de Theuley, etc.

Claude-François-Dorothée, marquis de Jouffroy-d'Abbans, l'auteur des premiers essais de navigation à vapeur, naquit à Roche-sur-l'Ognon (Haute-Saône), le 30 septembre 1751, de messire Jean-Eugène, marquis de Jouffroy-d'Abbans, chevalier de Saint-Louis, seigneur des châteaux d'Abbans, Châtel, Bois, Palantine et autres lieux; et de dame Jeanne-Henriette de Pons de Rennepont, dame de la Croix-Etoilée de l'empire. A l'âge de 13 ans, il fut reçu page de Mme la dauphine; à 20 ans, il entra comme sous-lieutenant au régiment de Bourbon. Ayant eu une affaire d'honneur avec son colonel, il fut exilé pour deux ans aux îles Sainte-Marguerite. Pendant les loisirs de son exil, en observant les manœuvres des galères à rames, il fut frappé des inconvénients de ce mode de navigation et pensa que l'emploi de la vapeur comme force motrice pourrait y remédier; dès lors il ne cessa de chercher les combinaisons mécaniques propres à transmettre le mouvement de propulsion. Lorsque le temps de son exil fut terminé, en 1775, il se rendit à Paris, où les frères Perrier venaient de fonder un grand établissement en important des ateliers de Birmingham une machine de Watt, connue en France sous le nom de pompe à feu de Chaillot.

Jouffroy rencontra à Paris deux compatriotes, militaires comme lui, adonnés également à l'étude des sciences : le comte d'Auxiron, capitaine d'artillerie, et le marquis du Crest, colonel en second du régiment d'Auvergne, frère de Mme de Genlis, membre de l'Académie des sciences, auteur d'un ouvrage sur la mécanique. Après s'être livré à l'étude approfondie du mécanisme de la pompe à feu de Chaillot, Jouffroy conçut le projet d'appliquer le même moteur à la navigation; il développa son idée devant un petit comité où se trouvaient Perrier, le maréchal de camp de Follenay, le marquis du Crest, le comte d'Auxiron. Perrier présenta dans la même réunion un projet qui différait par le mécanisme et par le calcul des résistances à vaincre; il évaluait la force nécessaire d'après le nombre de chevaux employés pour remorquer les bateaux, tandis que Jouffroy soutenait, avec raison, qu'il fallait une force plus que triple en prenant le point d'appui dans l'eau. D'Auxiron et Follenay partagèrent cet avis, mais la renommée industrielle de Perrier et celle de du Crest dans les sciences l'emportèrent sur les raisons du jeune gentilhomme. Le comte d'Auxiron ne cessa de l'encourager et lui écrivait en mourant : *Courage, mon ami, vous seul êtes dans le vrai.*

Perrier possédait dans ses vastes ateliers tous les moyens de préparer des essais en grand; la notoriété dont il jouissait et la position de du Crest lui assurèrent le concours de l'Académie des sciences et lui facilitèrent la formation d'une société qui se chargea des frais; cependant son insuccès fut complet.

Jouffroy, sans influence à Paris, se retira dans sa province; là, plein de foi dans l'avenir de son idée, livré à ses seules ressources, n'ayant d'autre guide que ses études persévérantes et d'autres ouvriers qu'un chaudronnier de village, il parvint, en 1776, à construire une machine qu'il adapta à un bateau. Ce premier pyroscaphe avait 13 mètres de longueur sur 1 mètre 95 c. de largeur. L'appareil nageur consistait en tiges de 2 mètres 60 c. de longueur, suspendues de chaque côté vers l'avant et portant à leur extrémité des chaînes armées de volets mobiles plongeant de 40 cent. Les chaînes pouvaient décrire un arc de 2 mètres 60 cent. (8 pieds) de rayon et de 95 cent. de corde (3 pieds); un levier, muni d'un contre-poids, les maintenait au bout de leur course. Une machine de Watt à simple effet, installée au milieu du bateau, mettait en action ces rames articulées (1). La construction de cet appareil, dans une localité où il était impossible de se procurer des cylindres fondus et alésés, était une œuvre de génie, de courage et de patience; malgré ses imperfections, il était supérieur à tout ce qui avait été proposé jusqu'alors pour la navigation. Le bateau fonctionna sur le Doubs à Baume-les-Dames, entre Montbéliard et Besançon, pendant les mois de juin et de juillet.

Le système palmipède était les seul qui pût être appliqué avec la machine à vapeur alors connue; Jouffroy vit les défauts provenant de ce que dans le mouvement de retour des volets à charnière de l'arrière à l'avant, l'eau, formant un courant rapide, empêchait les volets de se rouvrir dès que le pyroscaphe allait vite, notamment en remontant, et de ce que la pompe à feu n'agissait que par intervalles au lieu d'imprimer un mouvement continu. Ces deux difficultés seraient insignifiantes aujourd'hui; mais Jouffroy substitua les roues à aubes aux volets à charnière et imagina un mode nouveau de machine par lequel la vapeur agissait sans discontinuer au moyen de deux cylindres de bronze accolés, le haut placé dans le sens de l'arrière à l'avant, faisant avec l'horizon un angle d'environ 50 degrés. Les fonds des cylindres étaient réunis par une boite de

(1) La machine à double effet ne fut rendue publique qu'en 1781, et ce ne fut qu'en 1784 qu'elle reçut les perfectionnements la rendant propre à transmettre un mouvement de rotation régulier.

métal renfermant une tuile à tiroir qui ouvrait et fermait alternativement le passage à la vapeur et à l'eau d'injection dans chaque cylindre.

Vers l'année 1780, Jouffroy vint s'établir à Lyon, et ne tarda pas à s'y fixer définitivement en s'unissant à une des familles les plus honorables de cette ville, par son mariage avec Mlle Françoise-Madeleine de Pingon de Vallier, célébré à Ecully-lez-Lyon le 10 mai 1783. On trouve aussi sur les registres de l'état civil de l'ancienne paroisse d'Ecully les actes de naissance de quatre fils issus de ce mariage (1).

Jouffroy fit exécuter son nouvel appareil dans les ateliers de chaudronnerie de MM. Frèrejean; ce fut encore une œuvre d'art et de génie, malgré son imperfection; car il n'y avait à Lyon, pas plus qu'à Baume-les-Dames, aucun ouvrier exercé dans ces sortes de travaux, et l'inventeur façonnait lui-même les pièces de la machine qui exigeaient une main-d'œuvre habile.

Les dimensions de ce second bateau étaient considérables : sa longueur atteignait 46 mètres et sa largeur 4 mètres 50 cent.; les roues avaient 4 mètres 50 cent. de diamètre; les aubes 1 mètre 95 cent., plongeant à 65 centimètres; le tirant d'eau du bateau était de 95 centimètres, son poids total de 327 milliers, dont 27 pour le bateau et 300 de charge.

Cet énorme bateau remonta le courant de la Saône, de Lyon à l'Ile-Barbe, en présence d'une commission de savants et de milliers de spectateurs. La commission scientifique était composée de huit membres, dont cinq de l'Académie de Lyon; toutefois, ces derniers ne paraissent pas avoir été délégués par l'Académie, car il n'en existe aucune trace dans les comptes-rendus ni dans les délibérations de ce corps savant. Les noms des membres de la commission méritent d'être conservés avec la mémoire du grand fait dont ils ont fixé la date certaine par un procès-verbal authentique. Ce n'était pas un faible mérite d'apprécier l'importance de la navigation à vapeur et de proclamer le succès décisif des expériences de Jouffroy, vingt-cinq ans avant que les préventions aveugles eussent été forcées de reconnaître la possibilité et la sûreté de ce mode de navigation, un demi-siècle avant que la science et le commerce eussent compris la grande révolution que la vapeur allait opérer dans les relations maritimes.

Voici cette pièce, dont la minute se trouve à Lyon aux écritures de

(1) Achille-François-Éléonore, né le 20 janvier 1785; Marie-Agathange-Ferdinand, né le 21 juin 1786; Jean-Charles-Gabriel, né le 6 septembre 1788; César-Jean-Marie, né le 28 avril 1790.

Me Thiaffait, notaire, successeur actuel des notaires qui la reçurent en 1783.

« Par-devant les conseillers du roi, notaires à Lyon, soussignés, furent
» présents messire Laurent *Basset*, chevalier, ancien conseiller en la cour
» des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, lieutenant général
» de police de ladite ville; M. *l'abbé Monges*, chevalier, historiographe
» de la ville de Lyon, de l'Académie des sciences de ladite ville; M. An-
» toine-François *de Landine*, avocat en parlement, de l'Académie des
» sciences de Lyon, correspondant de l'Académie des inscriptions et
» belles-lettres de Paris, associé de celles de Dijon et de Villefranche;
» messire Charles-Joseph *Mathon*, chevalier, seigneur de la Cour et autres
» lieux, des Académies de Lyon et Villefranche; M. Claude-Antoine *Roux*,
» professeur d'éloquence, ci-devant professeur de physique et de mathé-
» matiques au collége royal-dauphin de Grenoble, de l'Académie de
» Lyon, etc.; M. Gabriel-Etienne *Le Camus*, avocat en parlement, des
» Académies de Lyon et Dijon, correspondant de la Société royale de
» Montpellier et receveur des gabelles à Lyon; messire Jean-Baptiste
» *Salicis*, curé de la paroisse de Vaise, un des faubourgs de cette ville, et
» M. Jean-Baptiste *Salicis neveu*, vicaire de ladite paroisse, tous demeu-
» rant à Lyon.

» Lesquels ont certifié et attesté que messire Claude-François-Dorothée
» comte de Jouffroy d'Abbans, les ayant invités, le 15 du mois de juillet
» dernier, à être présents à l'essai qu'il se proposait, de faire remonter
» un bateau, long de cent trente pieds, de quatorze de largeur, tirant
» trois pieds d'eau, ce qui suppose un poids de trois cent vingt-sept mille
» livres, contre le cours d'eau de la Saône, qui pour lors était au-dessus
» des moyennes eaux, M. de Jouffroy remonta en effet, sans le secours
» d'aucune force animale et par l'effet seul de la pompe à feu, pendant
» un quart d'heure environ; après quoi, M. de Jouffroy mit fin à son
» expérience, de laquelle attestation les sieurs comparants ont requis le
» présent acte, qui leur a été octroyé par lesdits notaires, pour servir et
» valoir ce que de raison.

» Fait et passé à Lyon, en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt-
» trois, le dix-neuf août avant midi; et ont signé sur la minute, con-
» trôlée, restée au pouvoir de Me Baroud, un des notaires soussignés.

» *Signé :* Devilliers et Baroud, notaires. »

Après des expériences réitérées, toujours avec un plein succès, Jouffroy forma une association particulière par acte sous seing privé avec MM. de Follenay, d'Auxiron et Vedel, à l'effet de fonder un service de naviga-

tion à vapeur, pour le transport des voyageurs et des marchandises, d'abord sur la Saône, ensuite sur le Rhône et sur les autres fleuves navigables de la France. Une compagnie financière offrait son concours, à la seule condition que les fondateurs lui apporteraient le privilége de l'exploitation pour une durée de trente années. Le ministre de Calonne renvoya la requête de Jouffroy à l'Académie des sciences de Paris, qui nomma une commission composée de MM. l'abbé Bossu, Cousin et Perrier. La notoriété industrielle de Perrier était méritée, mais il n'avait pas le génie de l'invention; on se rappelle que huit ans auparavant il avait fait prévaloir ses idées sur celles du pétitionnaire; l'insuccès de son système et les résultats concluants de son rival laissaient dans son esprit une susceptibilité et une prévention qui ne lui permettaient pas d'être un juge impartial. L'Académie, après avoir applaudi avec trop de confiance les malheureuses tentatives de Perrier, craignait de nouvelles déceptions; la discussion fut orageuse; Perrier finit par obtenir qu'avant de se prononcer on demandât de nouvelles expériences; en conséquence, M. de Calonne écrivit à l'inventeur la lettre suivante:

« Versailles, le 21 janvier 1784.

» Je vous renvoie, Monsieur, l'attestation du succès qu'a eu à Lyon la » pompe à feu par laquelle vous vous proposez de suppléer aux chevaux » pour la navigation des rivières, ainsi que d'autres pièces que vous » m'avez adressées avec votre requête, tendant à obtenir le privilége ex- » clusif, pendant un certain nombre d'années, de l'usage des machines » de ce genre. Il a paru que l'épreuve faite à Lyon ne remplissait pas » suffisamment les conditions requises; mais si, au moyen de la pompe » à feu, vous réussissez à faire remonter la Seine, l'espace de quelques » lieues, un bateau chargé de 300 milliers, et que le succès de cette » épreuve soit constaté à Paris d'une manière authentique, ne laissant » aucun doute sur les avantages de votre procédé, vous pouvez compter » qu'il vous sera accordé un privilége limité à quinze années, ainsi que » vous l'a précédemment marqué M. Joly-Fleury.

» Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéis- » sant serviteur. DE CALONNE. »

Jouffroy ne vit dans la demande de nouveaux essais qu'une fin de non-recevoir; aucune épreuve n'aurait été plus concluante ni constatée plus authentiquement par des savants plus compétents et par des milliers de spectateurs, qui chaque jour se pressaient avec admiration sur

les quais de la Saône. La commission de l'Académie des sciences de Paris pouvait facilement se transporter à Lyon et reconnaître elle-même la vérité du succès constaté, au lieu de demander de nouveaux travaux et de nouveaux sacrifices à l'inventeur, qui depuis sept ans épuisait ses ressources. Il n'essaya pas de lutter contre l'influence toute-puissante de Perrier; sa vengeance se borna à l'exécution d'un modèle au 25e de son bateau, qu'il adressa à *celui qui avait fait enterrer sa découverte*, selon l'expression du temps. Le bateau continua de naviguer sur la Saône pendant seize mois, et fut ensuite abandonné.

Un quart de siècle devait s'écouler encore avant que la navigation à vapeur fût reçue dans le monde; ce n'était ni en France, où elle avait pris naissance, ni à Lyon, théâtre de sa première application, ni au profit de son illustre inventeur; les lois de la nécessité l'appelaient d'abord dans une contrée sillonnée de grands cours d'eau, dont les rives accidentées, couvertes d'épaisses forêts, les lacs aux bords vaseux, les golfes et les baies impropres au halage, la faible population disséminée sur un vaste territoire dépourvu de routes, ne permettaient le développement prospère qu'avec la navigation à vapeur.

Le duc d'Orléans, et d'autres grands personnages offrirent au malheureux inventeur des recommandations pour l'Angleterre; mais le gentilhomme français repoussa toujours avec énergie la pensée de porter à l'étranger la découverte dont, malgré les obstacles alors invincibles, son génie voyait le triomphe et la grandeur dans l'avenir. Il ne retira de ses travaux que le surnom de *Jouffroy* LA POMPE; on se disait à la cour de Versailles: « Connaissez-vous ce gentilhomme de Franche-Comté qui » embarque des pompes à feu sur les rivières? ce fou qui prétend accor» der le feu et l'eau? »

A l'époque où les expériences de navigation fluviale par la vapeur étaient vues avec tant d'incrédulité et de défiance, on applaudissait avec enthousiasme les essais de navigation aérienne des frères Montgolfier; une ascension avait lieu le 19 janvier 1784; sept personnes osaient prendre place dans la nacelle: Joseph Montgolfier, Pilastre Durozier, le prince de Ligne, le comte de Laurencin, le comte de la Porte d'Anglefort, le comte de Dampierre et Fontaine. L'Académie de Lyon écoutait la lecture d'un mémoire de Joseph Montgolfier, à qui la ville accordait des lettres de bourgeoisie, tandis qu'il n'existe aucune trace des essais de navigation par la vapeur ni dans les archives de la cité ni dans les annales de l'Académie de Lyon.

La Révolution française força Jouffroy d'émigrer; il se rendit à l'armée

de Condé, fut placé dans la section d'artillerie de la légion du comte de Mirabeau, puis il commanda la 2e compagnie de chasseurs nobles. Après la paix de Lunéville, il rentra en France et rassembla les débris d'une grande fortune, d'abord fort réduite par les travaux scientifiques et presque anéantie par les mesures contre les émigrés.....

Au retour des Bourbons en France, Jouffroy obtint un brevet d'invention et de perfectionnement; il construisit un bateau auquel le comte d'Artois voulut bien donner son nom, *Charles-Philippe*, et qui fut lancé sur la Seine, au petit Bercy, le 20 avril 1817, en présence du comte d'Artois, des princes ses fils, des autorités de Paris, d'un grand nombre de savants et d'un concours prodigieux de spectateurs. Tout semblait concourir à la prospérité de l'entreprise, lorsqu'une compagnie rivale obtint un brevet, contesta le privilége de Jouffroy, fit venir d'Angleterre un bateau muni de sa machine. La concurrence dans l'exploitation d'un mode de navigation contre lequel les préventions étaient encore très puissantes, ne permit de réaliser que des pertes, et ruina les deux entreprises.

Jouffroy, dont la foi dans l'avenir de la navigation à vapeur était inébranlable, se réfugia de nouveau dans sa province pour y réunir les moyens de fonder une société avec le concours de quelques amis intelligents. Par convention sous seing privé passée à Chalon le 23 septembre 1818, son brevet du 16 avril 1816 fut mis en société, comme représentant la moitié d'un capital de 24,000 francs, divisé en 24 actions de 1,000 francs chacune; les douze parts dont le prix devait être réalisé étaient réparties entre MM. Charles Ramus, Jean-Baptiste Cornu, Dupont, de Chalon, et trois fils de l'inventeur, Ferdinand, Charles, Hippolyte. Ce petit capital fut employé à la construction d'un bateau à vapeur, auquel on donna le nom de *Persévérant*. Le 8 juillet 1819, une délibération des associés créait un capital de 200,000 francs pour construire plusieurs bateaux à vapeur, afin d'organiser un service régulier; la même délibération déterminait les aménagements nécessaires, le prix de passage des voyageurs, le tarif du transport des marchandises. Cette délibération, déposée, avec l'acte sous seing privé du 23 septembre, aux écritures de Me Farine à Lyon, se trouve aujourd'hui dans l'étude de Me Vachon. Un prospectus fut imprimé et distribué, le *Persévérant* fit, pendant plusieurs mois, les voyages de Chalon à Lyon et retour. Une lettre de Me Farine, notaire de la Société, en date du 11 novembre 1819, explique les préventions et les intérêts opposés qui empêchèrent la souscription du capital social: on ne contestait pas la célérité et l'économie de ce mode de transport, mais on répétait que la navigation à vapeur était impossible

sur le Rhône, qu'elle offrait les plus grands obstacles sur la Saône à cause des basses eaux, et que la Compagnie générale des transports, compagnie très puissante, ne reculerait devant aucun sacrifice pour éteindre toute concurrence.

Tels étaient les obstacles qui repoussaient encore la navigation à vapeur à Lyon, lorsque déjà depuis douze ans elle prospérait en Amérique, et que sur les côtes d'Ecosse, d'Angleterre, d'Irlande, Henri Bell avait enfin triomphé des préjugés et des craintes qu'elle inspirait. Cette même année 1819, le capitaine Moses Rogers traversait l'Atlantique, de New-Yorck à Liverpool, avec un navire mixte de 380 tonneaux..... Des industriels étrangers recueillirent, en France même, le fruit des travaux auxquels, pendant un demi-siècle, Jouffroy avait consacré toutes les ressources de son génie et de sa fortune; dès l'année suivante, 1820, Stéel, constructeur anglais, lançait sur la Seine un bateau à vapeur armé d'une rame articulée ou *patte d'oie*, d'après le premier système essayé par Jouffroy; deux ans après, une compagnie anglaise amenait en France deux bateaux à vapeur en fer.

En 1825, un steamer anglais mixte faisait le voyage de Falmouth à Calcutta; un bâtiment hollandais, également mixte, se rendait d'Amsterdam aux Antilles; de 1825 à 1830, presque toutes les rivières navigables et les grands ports de France eurent des bateaux à vapeur. L'essor de ce mode de navigation sur le Rhône et sur la Saône fut encore ralenti par la catastrophe qui, le 4 mars 1827, répandit le deuil dans la ville de Lyon.....

En 1829, la mort ravit à Jouffroy la compagne dont le caractère, l'esprit et le cœur n'avaient cessé, durant 46 ans, de lui réserver dans le bonheur domestique un refuge consolateur et l'oubli des plus amères déceptions. Ne pouvant supporter la solitude que lui faisait cette mort, il fit liquider sa retraite militaire et obtint son admission à l'hôtel des Invalides, où il mourut du choléra en 1832, à l'âge de 81 ans, ne laissant à ses fils d'autre héritage que l'exemple de ses travaux, continués par son fils aîné, qui devint aussi un des Lyonnais les plus dignes de mémoire.

Jouffroy dut éprouver quelque consolation lorsque l'illustre savant M. Arago proclamait, en 1826 et 1827, dans ses cours aux élèves de l'Ecole polytechnique et dans ses notices scientifiques publiées par l'Annuaire du bureau des longitudes de l'année 1828, que Claude-Dorothée, marquis de Jouffroy d'Abbans, était le véritable inventeur de la navigation à vapeur, et que Tregold, dans son Traité des machines à vapeur et de leur application à la navigation, publié en 1828, répétait que l'*idée de l'em-*

ploi de la vapeur pour faire marcher les bateaux fut mise en pratique pour la première fois par le marquis de Jouffroy, qui construisit, en 1782, un bateau à vapeur qui pendant seize mois navigua sur la Saône.

Dans l'enfantement laborieux de la navigation par la vapeur, deux faits demeurent constants : l'application couronnée d'un plein succès faite par Jouffroy sur la Saône à Lyon, en 1783, et le premier service régulier établi par Fulton en Amérique, sur l'Hudson, en 1807. Quel est, de Jouffroy ou de Fulton, l'inventeur de ce mode de navigation ?

La priorité des découvertes scientifiques, constatée authentiquement, constitue un droit imprescriptible, indépendamment de l'exploitation industrielle dont les auteurs des plus grandes inventions profitent rarement. La date des conquêtes de l'esprit humain s'inscrit dans les annales du monde avec le nom des véritables inventeurs, méconnus pendant leur vie, mais dont la gloire grandit d'âge en âge.

Jouffroy, créateur des éléments d'une science encore inconnue, n'avait à sa disposition ni atelier de construction ni ouvriers mécaniciens; forcé d'employer la machine de Watt, à simple effet, qui ne se prêtait pas au mouvement de rotation, il trouva dans son génie les combinaisons qui assurèrent son succès.

Fulton profita de tout ce qui avait été fait ou proposé depuis un quart de siècle; il se servit de la machine à double effet, alors perfectionnée et appropriée au mouvement rotatoire; la machine de son bateau fut construite dans les grands ateliers de Bolton-Wat, à Soho, par les ouvriers les plus habiles; cependant on chercherait en vain, dans l'application de 1807, la moindre invention ou un progrès quelconque : les dimensions du bateau de Fulton reproduisaient à peu près celles du bateau de Jouffroy ; le diamètre des roues était le même dans les deux bateaux ; leurs aubes plongeaient également à deux pieds dans l'eau ; les différences ne consistaient que dans l'emploi de la machine à double effet, perfectionnée postérieurement aux expériences de 1783, et dans les appropriations qu'exigeait cette machine. Fulton n'a rien inventé; le fait d'avoir établi le premier un service régulier qui n'ait pas été abandonné après avoir été essayé, ne saurait constituer un droit à la gloire de l'invention, gloire qui appartenait depuis un quart de siècle à celui qui, de prime abord, avait construit le premier pyroscaphe avec les dimensions reconnues les meilleures soixante ans plus tard (Académie des Sciences, 1840).

Les expériences de Jouffroy sont antérieures d'un quart de siècle à l'application faite par Fulton; leur succès a été constaté par un acte authentique, par des documents officiels et par le témoignage de milliers

de spectateurs. Le bateau de Jouffroy navigua sur la Saône pendant seize mois ; les capitaux nécessaires pour l'organisation d'un service régulier lui étaient assurés, à la seule condition d'un privilége d'exploitation qui fut refusé.

Si Fulton n'avait pas trouvé dans son association avec Livingston une protection puissante pour l'obtention du privilége et les ressources financières suffisantes, il n'aurait pas même pu entreprendre un essai. Cela est si vrai que, peu de jours avant que son bateau fût lancé, comme les dépenses dépassaient de beaucoup les prévisions, Fulton et Livingston ayant offert d'attribuer une part proportionnelle de leurs droits à ceux qui voudraient entrer pour une part dans les dépenses, personne ne répondit à cet appel, le bateau de Fulton n'était désigné que sous le nom de *Folie Fulton;* après qu'il eut été lancé, lorsque Fulton monta sur le pont, il fut salué par les rires moqueurs et par les huées de la foule ; mais bientôt les acclamations enthousiastes succédèrent aux outrages. Le nom de Fulton est inséparable de la date de la navigation par la vapeur, cette part est assez glorieuse dans l'histoire.

Fulton, loin de prétendre à la priorité de l'invention, proclamait lui-même les droits antérieurs de Jouffroy, dans la polémique engagée en 1802, au sujet des essais de Desblanc, de Trévoux :

« Je ne ferai point concurrence en Europe, disait-il, ce n'est pas sur » les ruisseaux de France, mais sur les grandes rivières de mon pays, » que j'exécuterai ma navigation..... Est-ce de l'invention qu'il s'agit? » Ni M. Desblanc ni moi n'imaginons le pyroscaphe ; si cette gloire appar» tient à quelqu'un, elle est à l'auteur des expériences de Lyon, faites en » 1783 sur la Saône..... » (*Revue du Lyonnais*, t. IX, p. 257, article de M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon.)

Je terminerai cette notice par le témoignage du corps savant le plus autorisé, qui saisit toutes les occasions de revendiquer la gloire de l'invention de la navigation à vapeur pour la France et pour le marquis de Jouffroy.

Le 4 mai 1840, une commission de l'Académie des sciences, composée de MM. Arago, Charles Dupin, Poncelet et Séguier, rendant compte d'un nouveau système de navigation présenté par M. le marquis Achille de Jouffroy, commençait son rapport par cet hommage à l'inventeur du pyroscaphe :

« Fils de l'homme qui, le premier, réalisa pratiquement l'immortelle » pensée de Papin, M. Achille de Jouffroy n'a pas cessé d'avoir les yeux » fixés sur l'œuvre de son père ; jaloux de faire des progrès de la vapeur

» une gloire de famille, il s'efforce d'y apporter son contingent per-
» sonnel..... »

La commission ajoutait en terminant ce rapport :

« Vos commissaires vous proposent de témoigner à M. de Jouffroy » l'intérêt qu'inspirent ses travaux et le désir de voir couronner d'un » plein succès ses louables tentatives pour le perfectionnement d'une des » plus utiles conceptions de l'esprit humain, de cette admirable inven- » tion de la navigation à la vapeur, à laquelle les noms français de Papin » et de Jouffroy doivent rester à jamais unis. — Adopté..... »

Le 2 novembre de la même année, une nouvelle commission composée de MM. Poncelet, Gambey, Piobert, Auguste Cauchy, s'exprimait ainsi :

« L'Académie nous a chargés de lui rendre compte d'un nouveau sys- » tème de navigation à la vapeur qu'a présenté M. le marquis Achille de » Jouffroy, fils de l'inventeur du pyroscaphe. On sait, en effet, aujour- » d'hui, que le marquis Claude de Jouffroy, après avoir, dès 1775, exposé » ses idées sur l'application de la vapeur à la navigation devant une réu- » nion de savants et d'amis, parmi lesquels se trouvaient MM. Perrier, » d'Auxiron, le chevalier de Follenay, le marquis du Crest et l'abbé d'Ar- » nol, a eu la gloire de faire naviguer sur le Doubs en 1776, et sur la » Saône en 1783, les premiers bateaux à vapeur qui aient réalisé cette » application. Déjà le savant rapport de MM. Arago, Dupin et Séguier a » rappelé l'expérience solennelle faite à Lyon en 1783, expérience dans » laquelle un bateau à vapeur construit par M. Claude de Jouffroy, chargé » de trois cents milliers et offrant les mêmes dimensions auxquelles on » est maintenant revenu dans la construction des meilleurs pyroscaphes, » a remonté la Saône avec une vitesse de plus de deux lieues à l'heure. » Déjà l'on a signalé l'hommage rendu à l'auteur de l'expérience de Lyon » par ce même Fulton, qui longtemps a passé, en France, pour avoir dé- » couvert la navigation à vapeur. Déjà, enfin, les expériences aux- » quelles ont assisté les premiers commissaires, etc. » Suit le rapport des expériences et la description du nouvel appareil par Achille de Jouffroy, fils aîné de Claude, et dont la vie et les travaux non moins dignes d'intérêt seront l'objet d'une notice faisant suite à celle de Claude de Jouffroy.

Des statues de marbre et de bronze ont été élevées à Watt sur sa tombe, sur l'une des places et dans la salle de l'université de Glascow, dans la bibliothèque de Grenoock, sa ville natale, et à Westminster. Des statues ont aussi été élevées à Fulton, en Amérique. Jouffroy, le

véritable inventeur de la navigation à vapeur, s'est éteint dans l'oubli; sa gloire est restée longtemps ignorée en France même. Dans cette cité de Lyon, témoin de ses travaux persévérants, c'est à peine si on a gardé la mémoire des expériences admirables du premier pyroscaphe, faites sur la Saône le 15 juillet 1783, date véritable de l'inauguration de la navigation par la vapeur.

Comme Français, comme Lyonnais, demandons qu'il soit élevé une statue à Claude-Dorothée, marquis de Jouffroy d'Abbans, inventeur du pyroscaphe. En attendant, honorons dans nos annales la mémoire du Lyonnais dont le nom et les travaux sont inscrits dans les annales du monde.

Le Marquis DE BAUSSET-ROQUEFORT.

A la lecture de ce travail, la Société littéraire de Lyon a répondu par un vote unanime en faveur du projet d'élever une statue au marquis de Jouffroy. Mais ce n'est pas seulement à Lyon qu'on s'occupe de rendre justice à la mémoire de notre éminent compatriote. La ville de Paris, qui avait déjà honoré ses services et son génie il y a vingt ans, vient de lui rendre un nouveau témoignage, ainsi que le constate une lettre adressée le 1er août dernier à M. de Bausset par le préfet de la Seine. « La ville de Paris, dit M. le baron Hausmann, en donnant, le 23 février 1844, le nom de Jouffroy à l'une de ses rues, a bien entendu consacrer ainsi la mémoire de l'inventeur des pyroscaphes, Jouffroy d'Abbans, Claude-François-Dorothée, etc. Cette délibération, sanctionnée par ordonnance royale du 5 août 1844, ne put recevoir son exécution parce que la compagnie du chemin de fer d'Orléans acquit, pour l'agrandissement de sa gare, les terrains sur lesquels la rue Jouffroy devait être ouverte; mais il est constant que c'est réellement en souvenir du savant inventeur que le décret du 2 mars dernier a reporté à la voie du dix-septième arrondissement conduisant du boulevard de l'Etoile à la rue Cardinet, le nom de Jouffroy. »

LE VALLON DE MOREZ.

L'ancienne route de Paris à Genève, jadis si animée et si bruyante, est à présent fort délaissée. Les chemins de fer lui ont ravi son importance et son mouvement. Ceux-là pourtant s'en souviennent qui ont eu la joie de la parcourir à pied, le sac d'étudiant sur le dos, ou dans le coupé d'une de ces énormes maisons roulantes qu'on appelait des diligences, ou dans un des légers briskas organisés par M. Conte, ou mieux encore dans une confortable calèche attelée de deux chevaux de poste. Ils se souviennent des bons gîtes où ils se reposaient et des scènes pittoresques qui, à tout instant, attiraient leur attention sur cette royale route. Les gourmets, condamnés aujourd'hui à l'expéditive et coriace collation des buffets de chemins de fer, ne peuvent, sans gémir d'une telle rigueur, songer au temps où ils n'étaient point ainsi bouleversés, dans leurs honnêtes désirs gastronomiques, par le sifflet d'une locomotive, où ils faisaient de paisibles stations sur les rives du Doubs et les rives de l'Ain, et savouraient tout à leur aise les pâtés de gibier de l'hôtel Clément, les truites de l'hôtel Jeannin.

Les heureux voyageurs qui ont le sentiment des beautés de la nature se rappellent aussi le plaisir qu'ils ont éprouvé, sur cette même route, à mesure que des plaines de la Bourgogne ils s'avançaient vers les paysages plus variés et plus grandioses du Jura. Ils se rappellent le riant aspect de la plaine de Dole, l'ancienne cité nobiliaire et parlementaire, l'ancienne capitale de la Franche-Comté, et Champagnole, où les flots de l'Ain mugissent entre deux collines parsemées d'arbres et couronnées de belles maisons, et la vallée de la Lehme, où, dans une ombre mystérieuse, les ramiers roucoulent au bord des cascatelles; puis l'industrieux canton de Grandvaux, d'où sont sorties les premières cohortes de ces intrépides charretiers qu'on appelait les Grandvaliers, et qu'on a vus si longtemps avec leurs longues files de voitures sur tous les chemins de l'Europe;

puis l'austère plateau des Rousses, assombri par sa forteresse, égayé par quelques jolies habitations et par quelques jardins; puis, enfin, la subite, la profonde émotion qu'on ne peut oublier quand, tout à coup, au delà des sapins de Saint-Cergues, on voit apparaître, comme une scène féerique au lever d'un rideau, le bassin de cristal et d'azur du lac Léman, les voiles blanches des barques de pêcheurs qui glissent comme des goëlands sur ses flots, les vignes, les vertes prairies qui l'entourent d'un cercle d'émeraude, les villes et les villages, les terrasses fleuries et les châteaux étagés de toute part sur ses contours, les crêtes rocailleuses des montagnes de la Savoie qui s'élèvent sur une de ses rives, en face des forêts du Jura, et, à l'horizon lointain, les lignes bleuâtres des Alpes, le dôme de neige du Mont-Blanc. Là est la suprême beauté de l'ancienne route de Paris à Genève; là se montre dans toute son étendue cette merveilleuse petite zone illustrée par les arts, glorifiée par la science, chantée par les poëtes, et justement célèbre dans le monde entier.

Avant d'arriver à ce magique point de vue, plus d'un voyageur pourtant s'est arrêté avec surprise sur les collines de Morbier et a salué avec admiration le vallon de Morez, l'un des plus singuliers qui existent. A le voir, entre les montagnes escarpées qui le serrent et l'assombrissent, on dirait d'un fossé creusé entre des remparts gigantesques. Par plusieurs détours, il se déroule du côté de la Suisse jusqu'à la vallée des Dappes, et en quelques endroits, il apparaît comme un ravin sans issue. C'est une de nos Thermopyles. Un capitaine de grenadiers en défendrait l'entrée comme un Léonidas. La Bienne impétueuse qui le traverse y mugit, dans ses débordements, un chant de deuil; les hauts sapins, épars à la cime des montagnes qui le dominent, semblent, comme des sentinelles, regarder ce qui se passe vers la frontière, et les blocs de rochers suspendus aux flancs de ces mêmes montagnes semblent préparés tout exprès pour écraser une légion ennemie, comme ceux de Morgarten.

Jadis, ce vallon appartenait à l'abbaye de Saint-Claude, aux successeurs de ces vaillants ermites, de ces héroïques pionniers de l'Evangile qui, les premiers, osèrent pénétrer dans les sombres solitudes du Jura. Par ses aspects sauvages, il effrayait les regards de l'homme, et il restait inhabité.

Au XVI[e] siècle seulement, un aventureux industriel, passant là par hasard, eut l'idée d'utiliser l'eau de la Bienne qui coulait en paix dans le val désert, et de l'employer à faire mouvoir une clouterie. Son essai ayant réussi, d'autres spéculateurs vinrent s'établir dans son voisinage et y organisèrent successivement un moulin, une scierie, un martinet, une

usine. Peu à peu, cette colonisation, semblable à celle des régions vierges de l'Amérique, s'accrut par les enfants des premiers *settlers* et par de nouvelles bandes d'ouvriers. Maintenant, sur ce sol aride, dans cette gorge tortueuse comprimée par les rocs du Béchet, du Risoux, du Trélarce, sur un espace de trois kilomètres, s'élèvent deux rangées de maisons parfaitement construites; deux rangées, l'étroitesse du ravin n'en permet pas plus. Maintenant, les géographes et les statisticiens doivent noter là une ville, une vraie ville, qui a sa mairie, ses écoles, son hôpital, ses auberges et ses cafés, indices manifestes de civilisation, voire même un casino où l'on reçoit les journaux de Paris : une ville de quatre mille âmes, qui fait plus de bruit dans le monde qu'un grand nombre de cités plus populeuses. Elle forge, elle lamine, elle manipule tous les métaux. Elle fabrique des tourne-broches pour des armées de cuisinières, des montres et des horloges pour le pauvre et le riche, des lunettes et des lorgnons pour les myopes des deux hémisphères. Elle conquiert, à toutes les grandes expositions, des médailles et des croix. Le nombre de ses ouvriers s'augmentant d'année en année, ils ne peuvent tous résider dans son enceinte. Ils se dispersent dans les environs, bâtissent des châlets sur la montagne, et vivent à la fois du labeur agricole et du labeur industriel. Ils cultivent patiemment une terre qui ne peut leur donner qu'une maigre récolte; l'hiver, ils reprennent leurs outils d'artisan, taillent le verre, découpent l'acier, émaillent des cadrans. Hommes et femmes, chacun a sa tâche spéciale dans ces rustiques ateliers. Les enfants même, dès leur bas âge, gagnent déjà quelques sous à brunir des branches de lunettes; et le dimanche matin, on peut voir, par les sentiers escarpés des montagnes, ces robustes ouvriers, le dos courbé sous un lourd fardeau, s'en allant livrer leur œuvre de la semaine au négociant de Morez.

La Bienne est l'élément primitif de cette prospérité. Comme elle travaille, cette innocente Bienne! A peine échappée de sa grotte souterraine, dès son entrée dans le vallon, elle n'a plus un instant de repos. Tous les industriels l'attendent au passage et la mettent à la besogne. Çà et là, elle est dirigée dans un canal, enfermée dans une écluse, elle ne quitte une scierie que pour tomber sous les roues d'un moulin ou les engrenages d'une usine. Mais quelquefois elle se fâche, la benoîte rivière... Quand la fonte des neiges et les pluies du printemps ont enflé ses flots, elle s'indigne, dans le sentiment de sa force, contre le joug qui lui a été imposé; elle frappe avec fureur les rouages humiliants dont elle subissait naguère, en gémissant, la rude pression. Elle sape, dans ses bonds

impétueux, l'édifice de ses maîtres, ravage leurs champs et leurs jardins. C'est l'esclave en révolte, c'est l'ardent Spartacus aspirant à se venger des affronts qu'il a subis et à briser les chaînes de sa servitude. Peu à peu cependant, son renfort accidentel s'affaiblit, son orgueil éphémère s'atténue, elle retombe dans son lit, fatiguée, épuisée de sa lutte orageuse ; elle se remet docilement au travail et va s'épancher dans l'Ain, puis de là dans l'Océan, où elle sera fouettée par le vent de la tempête et labourée par les lourds navires.

Tel est le sort des rivières et des fleuves ! Et les hommes se plaignent du leur !

Ah ! dit le lion de la Fontaine, en regardant le tableau qui le représente abattu par l'homme :

Si mes confrères savaient peindre !

Ah ! si nous pouvions comprendre le langage des ruisseaux, quelles idéales et quelles inutiles aspirations, quelles espérances trompées, quels regrets, quelles douleurs ils révéleraient !

Du sein de la mer, qui semble leur dernier gîte, ils remontent par l'évaporation dans les airs. La goutte d'eau que l'on a vue descendre, dans sa pureté cristalline, le long du toit de chaume, tomber comme une perle dans le calice du liseron, et de là se joindre à d'autres gouttes qui formeront un ruisselet, sera peut-être emportée par les vents et jetée par un nuage sur le même toit. Si elle a une petite âme dans son lumineux globule; si elle se souvient de sa dernière pérégrination, ne doit-elle pas frémir en songeant comme elle va de nouveau être enlevée aux douces prairies où elle aimerait à s'arrêter, entraînée sur une pente irrésistible, roulée sur les cailloux, broyée sous une grossière machine ?

De là, peut-être, le tremblotement de la pauvre gouttelette sur les brins de mousse ou le pétale d'une fleur qui ne peut la garder. De là, le mélancolique soupir de la source débile, et le murmure plus accentué des rivières, et le sourd grondement des fleuves quand ils approchent des ondes amères de l'Océan.

X. Marmier.



LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE BESANÇON.

La Franche-Comté peut être appelée à bon droit la terre classique du travail et la patrie des antiquaires. Les recherches qui exigent à la fois de la patience, de l'ordre et de la suite, conviennent au caractère de ses habitants. Modestes autant que laborieux, ils préfèrent les labeurs obscurs du cabinet à l'éclat des grandes luttes, et les victoires que l'érudition remporte la plume à la main, à celles où l'on cueille, selon le langage des anciens, les palmes séditieuses de l'éloquence ou les vains lauriers de la poésie. Nous n'avons pas d'orateur de premier ordre, les poëtes se comptent, la théologie a ses gloires, le droit ses interprètes, l'économie politique ses représentants ; mais nos historiens, nos érudits, nos archéologues, sont presque sans nombre. Ajoutons que nous n'avons guère d'écrivains qui n'aient cédé quelquefois à la tentation d'étudier nos annales et de fouiller notre sol. Bergier avait pris rang parmi les érudits franc-comtois avant de devenir en France le premier théologien de son siècle ; le début de Xavier Marmier est une étude sur notre province, et toutes ses pages sont pleines des souvenirs de nos montagnes. C'est à nos traditions que Demesmay a dû ses plus beaux vers, Charles Nodier ses impressions les plus vives et les plus gracieuses. Jouffroy, pour reposer sa plume inquiète, voulait esquisser l'histoire du prieuré de Mouthe ; enfin, le patriarche de notre littérature, M. Weiss, doit à l'étendue si profonde et à la variété si piquante de son érudition franc-comtoise, l'autorité paternelle qu'il garde au milieu de nous et la réputation dont il jouit dans le monde savant.

Ce goût, si naturel à nos compatriotes, est d'ailleurs excité depuis longtemps par les richesses archéologiques dont leur pays semble être la mine inépuisable. Il est peu de contrées où le passé ait gravé plus d'empreintes sur la pierre ou le marbre, au sommet des montagnes ou au fond des forêts, et surtout dans les noms des lieux. Il n'est point de sol qui, sitôt qu'on le fouille, rende autant de débris curieux. Besançon, Mandeure, Luxeuil, Corre, Seveux, les bords du lac d'Antre, sont pleins

de restes de temples, d'arcs de triomphe, de colonnes, d'amphithéâtres, de sépultures, derniers témoins de l'époque romaine. A côté apparaît la civilisation celtique, avec ses chemins, ses pierres sacrées, ses *oppidum*, ruines moins somptueuses mais non moins authentiques et non moins dignes d'intérêt. Le moyen âge se révèle partout : dans nos vieilles cathédrales de Saint-Jean, de Luxeuil, de Saint-Anatoile ; dans les inscriptions à demi effacées qui couvrent le pavé des églises de Baume, de Château-Chalon, de Montigny; dans les dernières assises d'une tour qui achève de s'écrouler, comme à Montfaucon ou à Arguel; ou parmi les dernières pierres du monastère de Cherlieu, pour qui l'on n'a pu obtenir du conseil général de la Haute-Saône ni un secours ni même un regard.

Mais qu'est-ce que la Franche-Comté actuelle telle que la Révolution nous l'a faite, auprès de la Franche-Comté savante et lettrée des anciens jours? Qu'il était facile à nos pères d'étudier un sol si riche en souvenirs, quand leurs monuments étaient encore debout, qu'ils pouvaient consulter de nombreuses collections, et que trois cents ans de recherches et de labeurs avaient familiarisé la province avec la langue et les sources de la science? Après Boissard, qui écrivit au XVIe siècle la description des monuments de Rome, parurent les Chiflet, si illustres dans l'histoire des lettres, des arts et de la magistrature. L'âge suivant est tout rempli du nom de cette famille où, par un privilége bien rare, la science se transmet comme un patrimoine, et où l'esprit se lègue avec le sang. Parmi les quatorze écrivains qu'elle a fournis, les antiquaires sont au premier rang : Claude compose un traité sur les monnaies ; Jean-Jacques, le *Vesontio;* Jean et Thomas se distinguent dans la numismatique ; Pierre-François est placé, par la confiance de Louis XIV, à la garde du cabinet de ses médailles. C'est le temps où Claude Ménétrier devient le bibliothécaire du cardinal Barberini, et où le jésuite Panel forme le cabinet de Madrid.

La Franche-Comté avait alors des collections vraiment dignes des hommes de mérite à qui elle avait donné naissance. Le cardinal de Granvelle avait fait fouiller le sol de la ville éternelle, au profit de sa chère Comté ; il protégeait les savants à Naples, à Madrid, à Bruxelles ; mais c'est à Besançon qu'il rassemblait les objets précieux signalés à son attention et achetés par ses soins. Le palais qui porte son nom possédait un des plus beaux cabinets de l'Europe. Cette noble émulation ne s'éteignit point avec lui. Les Boisot, qui tenaient un des premiers rangs dans la cité, firent servir, pendant plusieurs générations, leur influence et leur fortune à glorifier les arts et à en recueillir les vestiges.

Dans le XVIIIe siècle, le goût de l'antiquité devint plus général encore.

Les cabinets et les médailles se multiplièrent sur tous les points de la province; toutes les communautés fournirent leur tribut à la science; tous les ordres religieux, des archéologues à notre histoire. Cet âge si brillant n'était que le prélude d'une affreuse catastrophe qui allait engloutir nos antiquités et exiler nos illustrations. Marbres, statues, médailles, toutes les richesses dispersées par l'orage sont allées enrichir des collections étrangères. On ne connaît plus le cabinet des Boisot que par l'immense tribut qu'il a payé au grand travail de Montfaucon; celui de Dunod a été partagé; celui de Jean-Jacques Chiflet a passé en Angleterre; les Perreciot, les Droz, les Tharin, dont les collections faisaient, il y a cent ans, l'admiration de notre ville, ne nous ont légué que le souvenir de leur science profonde et de leurs éminents services; tout ce qu'ils avaient amassé a disparu sans retour, et quand on veut renouer la chaîne des temps avec ces illustres amis du passé, il faut rappeler leurs épreuves, leur exil, leur mort pendant la tourmente révolutionnaire, la dispersion et la perte de leurs plus chers trésors.

Je n'ai pas le courage de parler des temps ni des misères qui suivirent la Révolution. C'est avec une sorte de honte que nous serions forcé d'avouer que l'indifférence a plus fait encore que le marteau pour détruire même à Besançon ce qui restait d'antiquités. Où est la chapelle des Carondelet et des Bonvalot? Qu'est devenu le tombeau du roi Jacques? Qui pourrait représenter un plan de la cathédrale de Saint-Etienne? Le portail des Cordeliers était encore debout il y a quarante ans; qui a pris soin de le dessiner avant qu'il ne fût abattu et ruiné? Qui a relevé les tombes de l'église de Saint-Paul avant qu'on ne la transformât en écurie? Que de monuments démolis et vendus dans les premières années du XIXe siècle, sont plus oubliés aujourd'hui que des monuments celtiques enfouis depuis deux mille ans et remis tout à coup en lumière! Voilà les fautes de nos pères; consolons-nous en signalant les premiers efforts tentés, au milieu de cette indifférence générale, pour réveiller chez les générations nouvelles le goût de ces nobles études.

En 1818, M. Pâris, architecte du roi, chevalier de Saint-Michel, membre de l'académie de Besançon, légua à la bibliothèque publique de cette ville ses livres, ses manuscrits, ses dessins, ses bustes, bas-reliefs, terres cuites, bronzes et médailles, magnifique collection formée à Rome, et dont la vue était bien propre à ranimer parmi nous l'amour des arts. Le conseil municipal la plaça dans une des salles de la bibliothèque et en confia la garde à M. Weiss. Ce nom signifie, depuis un demi-siècle, talent, dévouement, amour éclairé du pays. Grâce à lui, les nobles débris du passé eurent

dès lors un asile; et à mesure qu'on les découvrait, des mains pieuses commencèrent à les préserver de la destruction. Les soins de M. Marnotte vinrent en aide au patriotisme de M. Weiss; l'habile architecte sauva de la ruine une foule d'objets précieux : un pied de bronze, une main de marbre, des statuettes et des bustes retrouvés à Mandeure. Quand le clocher de l'église Saint-Paul, ce vestige unique de l'architecture romane dans nos contrées, eut été condamné à périr par une décision qui ne date que de 1832 et qui semble remonter au temps des Vandales, ce fut M. Weiss qui recueillit quelques-unes de ces pierres sacrées pour la religion et pour l'art; ce fut M. Marnotte qui les disposa d'une main savante dans la cour de la Bibliothèque publique. Nous n'avons pu sauver le monument tout entier des mains de nos barbares modernes; il nous en reste du moins la figure et le style dans un fragment qui ne périra jamais.

A l'éloge de ces deux hommes qui ont si bien mérité du pays et des arts, il faut associer celui de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts* de Besançon. L'arc de triomphe connu sous le nom de *Porte noire* devait avoir le même sort que le clocher de Saint-Paul. Sa destruction avait été délibérée et décrétée en 1823; ce fut l'Académie qui prit sa défense et qui sollicita et obtint, pour le restaurer, le concours de la ville, du département et de l'Etat. La souscription qu'elle ouvrit se couvrit des noms les plus honorables. Cette généreuse initiative a suffi pour sauver le monument le plus remarquable que la civilisation romaine ait laissé à la Séquanie.

Citons encore avec reconnaissance les louables efforts que la *Société d'émulation du Doubs* n'a pas cessé de tenter, dès son établissement, pour propager le goût des beaux-arts et faire prévaloir le respect qui est dû à l'antiquité. Ainsi, elle a institué dans son sein une section d'archéologie; elle a recueilli et classé, de 1841 à 1849, la plupart des objets curieux que mettaient à découvert les fouilles de l'arsenal; elle a donné dans ses recueils une place honorable à l'érudition et à l'architecture; son action, qui s'étend à toute la province, a été vive, efficace et persévérante.

C'était beaucoup d'avoir ainsi ouvert la voie et tracé le sillon; ce n'était pas encore assez pour remplir tous les devoirs qu'impose aux Franc-Comtois un passé glorieux. Il nous manquait une société spéciale et des correspondants actifs; dans la province, des yeux toujours ouverts pour signaler les choses précieuses; à Besançon, enfin, une voix pour les demander, des mains pour les recevoir, un établissement pour les classer et les réunir, et, il faut le dire, de l'argent pour les payer. L'histoire de la collection Riduet sert de preuve à cette assertion.

De 1820 à 1829, pendant que l'on creusait le canal du Doubs, M. Riduet, négociant à Besançon, s'appliqua à recueillir les objets enfouis que le draguage mettait au jour. Les ouvriers, qui connaissaient son goût, venaient lui apporter ce qu'ils avaient découvert, et M. Riduet, qui n'était d'abord qu'un simple curieux, devint en peu de temps un amateur distingué. Médailles, monnaies, statuettes, inscriptions, ornements de tous genres, se réunirent ainsi sous sa main. L'Académie visita cette collection en 1838 et fit un rapport pour en constater l'importance. Signalé à l'attention publique, estimé des savants, ce cabinet formé dans une ville studieuse, sous les yeux d'un conseil municipal éclairé et d'une Académie jalouse de la gloire et des souvenirs de la province, ne devait, ce semble, jamais sortir de nos murs. Ce fut le contraire qui arriva. M. Riduet mourut, et sa collection, vendue à un amateur dijonais, alla enrichir l'ancienne capitale du duché de Bourgogne. A qui la faute? On se le demande encore aujourd'hui sans pouvoir le dire. Nous ne manquions ni d'hommes spéciaux, ni de ressources; un appel fait au pays eût été entendu, mais l'initiative et la résolution nous faisaient défaut. La collection parut trop chère aux particuliers et trop peu utile aux sociétés savantes de la province. Disons-le : l'archéologie n'avait encore parmi nous aucun représentant avec une mission spéciale et une vocation reconnue. On regretta la collection Riduet, mais tout se borna à des regrets stériles, et Besançon perdit, au milieu même du XIXe siècle, le premier essai de cabinet tenté pour nous rendre une partie des richesses archéologiques dont la Révolution nous avait privés.

En songeant à cette perte, quelques bons esprits commencèrent à faire des vœux pour la création d'un établissement public, destiné à vivre plus longtemps que les collections particulières. Ce vœu se renouvelait toutes les fois qu'on apprenait la ruine de quelque monument ou la mutilation de quelque antiquité. Cent fois exprimé, mille fois contenu, toujours inutile, il finit par s'accomplir quand on y pensait le moins.

Ce fut le lendemain d'une révolution qui avait bouleversé la France, et la veille d'une émeute qui allait la mettre tout entière sous les armes, en 1848, entre les journées de février et celles de juin, que le conseil municipal de Besançon créa enfin une Commission archéologique (1). Née le 20 juin 1848, cette petite société siége, au milieu même des émotions

(1) La Commission archéologique se compose de MM. Weiss, Ed. Clerc, Delacroix, l'abbé Dartois, Ponsot, Jeannez et Vuilleret. M. Ed. Clerc en est le président, et M. Vuilleret le secrétaire.

publiques, le 4 juillet suivant, poursuit dans le mois d'août son travail d'organisation intérieure, désigne des associés dans la ville et des correspondants dans la province, et rallie, d'un bout à l'autre de la Franche-Comté, dans la même pensée et dans le même but, par les efforts d'un travail aussi modeste que consciencieux, tous les hommes sincèrement jaloux de la gloire de leur pays et fermement résolus d'en sauver les ruines historiques.

Telle est l'origine du Musée de Besançon. En apparence, rien n'était plus obscur ni plus incertain ; en réalité, rien ne paraît plus solide ni plus durable. La Société archéologique n'offrait d'abord à ses membres et à ses correspondants d'autre avantage que celui de se réunir et de travailler en commun ; mais c'en était assez pour animer les recherches, provoquer les dons, réveiller de toutes parts l'étude isolée ou le zèle endormi. A peine a-t-on obtenu les premiers objets, qu'un local devient indispensable pour en faire le dépôt et le classement ; le conseil municipal offre dans la nouvelle halle une salle encore vide, bâtie, ce semble, avec la prévision de la destination qu'on lui donne, tant elle est bien faite pour recevoir et mettre au grand jour toutes nos richesses. A côté du Musée de peinture, Besançon aura désormais un Musée d'antiquités.

A l'aspect de cette vaste salle, les fondateurs de l'établissement se demandaient avec une certaine inquiétude si l'avenir justifierait leurs espérances, et si la pauvreté des collections ne contrasterait pas longtemps avec l'étendue du local ; mais, par une heureuse coïncidence, en même temps que notre ville fondait son Musée, elle élevait l'arsenal et creusait les canaux d'Arcier. Des tranchées ouvertes sur tous les points de la cité, sortirent chaque jour des armes, des bracelets, des poteries, des médailles. L'antique Vesontio se révèle quand le moderne Besançon a préparé un asile pour le recevoir.

L'ambition de la Société archéologique alla plus loin. Il lui tardait de retrouver quelque chose de nos richesses perdues et de nos collections dispersées dans des mains étrangères. L'occasion s'en présenta bientôt. Parmi les plus beaux cabinets du dernier siècle, se trouvait celui de M. le président Maréchal de Vezet, dont Dunod avait parlé avec éloge, et où il signalait, entre autres figurines, une Vénus et un Jupiter en bronze. Le noble amateur émigra, et une partie de ses richesses archéologiques fut perdue sans retour. Quarante-cinq statuettes échappèrent cependant à la ruine ; ce précieux dépôt fut la première conquête de notre musée.

Une seconde la suivit de près. On ne pouvait oublier la collection de

M. Riduet, si laborieusement amassée à Besançon pendant vingt-cinq ans, et si tristement perdue depuis dix ans pour la Franche-Comté. En 1852, l'antiquaire dijonais qui en avait fait l'acquisition, vendit son cabinet aux enchères; c'était pour la Société archéologique un pieux devoir d'acheter dans cette vente tout ce qui ne dépasserait pas ses modiques ressources. Le succès a dépassé les espérances, car la collection presque entière est revenue à Besançon pour le prix modique de 1,800 francs.

De tous les bronzes de cette collection, le plus important est, sans contredit, le *Jules-César*. Cette figure si expressive attire et fixe tous les regards, par la noble énergie qui respire dans ses traits, par la perfection qui se révèle dans le travail, et par les tristes mutilations qu'elle a subies. Jamais chef-d'œuvre n'avait été plus près de sa ruine que cette admirable statue. Un paysan la découvre dans les environs de Besançon et la vend pour une obole à un maréchal-ferrant; celui-ci coupe les deux jambes et le bras gauche, et destine le reste au creuset, comme une vile matière, bonne tout au plus à faire de la soudure. Déjà le quatrième membre va être scié, quand M. Riduet entre par hasard dans l'atelier, rachète la statue, et sauve ainsi d'une destruction complète le plus beau morceau que l'antiquité ait laissé à la Séquanie. Le *Jules-César*, moulé en plâtre par M. Franceschi et reproduit à un trop petit nombre d'exemplaires, a excité, à Paris comme à Besançon, la curiosité et l'admiration de tous les connaisseurs. « Cela est superbe, » s'est écrié M. de Nieuwerkerke, directeur général des musées; et un de nos compatriotes, s'arrêtant à Rome devant une statue de César qu'on lui montrait comme la seule image véritable du dictateur, s'est écrié avec la même spontanéité: « Mais c'est le *Jules-César* du musée de Besançon. » A Rome comme à Paris, notre bronze eût trouvé des admirateurs.

Trois ans après l'acquisition de la collection Riduet, un cabinet formé dans les ruines de Mandeure fut amené au Musée de Besançon, au prix de 1,200 francs; il se composait de plus de 150 pièces dont la richesse égale la beauté. La Société archéologique, qui avait déjà trouvé chez M. Duvernoy de beaux restes de Mandeure, compléta ainsi la représentation de cette vieille cité, et se rendit un compte aussi exact que possible de son architecture et de ses monuments.

Deux autres collections, étrangères à la Franche-Comté, mais nécessaires pour expliquer et comprendre nos richesses indigènes, ont été encore réunies au musée. L'une est le *cabinet Pâris*, transféré de la Bibliothèque, au mois de mars 1864, selon les intentions du conseil municipal; l'autre est une portion du *musée Campana*. On sait que le gouvernement fran-

çais, après en avoir fait l'acquisition, en a séparé les doubles et les a distribués aux principaux établissements d'archéologie : 100 pièces ont été envoyées à Besançon.

Mais, quelque riches que soient ces cinq collections, ce n'est encore qu'une faible partie de nos trésors. Dès l'ouverture de l'établissement, plus de 750 donateurs nous ont apporté en inscriptions, médailles, fragments de tous genres, le tribut gratuit de leur bienveillance et de leurs sympathies. La Société archéologique satisfera un jour, comme elle le doit, à la reconnaissance publique, en signalant ici les noms et les présents de ces généreux bienfaiteurs. L'exemple qu'ils ont donné n'a pas cessé d'exciter la plus louable émulation.

Les sépultures, les médailles, les inscriptions et les sceaux forment les principales collections de notre musée.

J'indique, en peu de mots, l'importance des sépultures. Signalons d'abord les tombeaux de Vuillecin, de Chaffoy, de Vellechevreux, de la Combe-d'Ain, les uns placés sur nos grandes voies militaires, les autres dans le voisinage de quelques villas, tous portant le caractère de solidité et de grandeur qui marquait jusque dans les provinces les plus éloignées de la Gaule, la domination et la puissance romaine. Ceux d'Amancey sont les plus curieux. C'est à la Société d'émulation du Doubs que nous devons de les avoir connus et fouillés ; mais ce n'était que le présage de découvertes plus importantes encore. L'étude de ces grands débris est devenue tout à coup d'un intérêt européen, puisqu'elle touche à la question d'*Alesia,* qui divise encore les suffrages de la science. Pendant que l'on se demandait à quelle époque appartenaient ces armes, ces tombeaux, ces ornements, dont nul n'osait déterminer le caractère ni fixer l'origine, M. l'architecte Delacroix a cru reconnaître, non loin des sépultures d'Amancey, à Alaise, l'*oppidum* sacré du pays et le dernier champ de bataille de la liberté gauloise, souvenirs glorieux que la tradition avait jusque-là attribués à l'Auxois. Il ne nous appartient pas de prononcer dans cette matière délicate entre la Franche-Comté et la Bourgogne ; mais, quel que soit le jugement de l'avenir, nos collections serviront sans doute à l'éclairer. Amis et adversaires, chacun s'accorde à rendre hommage aux études si profondes, si ingénieuses, si hardies de M. Delacroix. En appelant l'attention des curieux sur des plateaux que l'érudition avait jusque-là à peine observés, il a ouvert à la science des voies nouvelles, donné aux amis de l'antiquité un aliment pour leur zèle, et fourni à notre établissement une occasion d'accroître à la fois son importance, ses relations et ses richesses. Des sépultures d'Alaise et des environs est sorti un véri-

table musée celtique, comparable aux musées de Londres, de Berlin et de Copenhague. Celui qu'un décret de l'Empereur vient de fonder à Saint-Germain, aura aisément l'avantage d'être le plus riche des musées de l'empire ; il restera au Musée de Besançon l'honneur d'avoir été fondé le premier.

Les médailles du musée dépassent 4,000. Presque toutes sont en bronze, quelques-unes en argent et en or ; la plupart sont bien conservées, et on en remarque de fort rares. Il y a, nous le savons, de riches médailliers dans notre province. La Société archéologique n'aspire pas à les obtenir, mais à les connaître. Ceux qui les possèdent rendront à la science un véritable service, en donnant communication de leurs catalogues. L'administration du Musée serait heureuse de signaler aux étrangers les médailles et les monnaies que les studieux amateurs de l'antiquité ont recueillies à l'exemple de nos pères, et qui se trouvent, à Besançon, chez M. le président Bourgon, M. Paul de Jallerange et M. René de Vaulchier ; à Faverney, chez Mme la comtesse de Poinctes ; à Corre, chez M. Barbey ; à Vesoul, chez M. Boisselet et chez M. le docteur Salot. Mais le médaillier de notre Bibliothèque publique est le plus complet et le plus précieux de tous : il comprend environ 18,000 pièces.

Si les inscriptions de notre Musée ne sont pas nombreuses, l'intérêt qu'elles offrent est incontestable. Nous devons signaler, entre autres, un *Sacerdos Ammonis*, trouvé à Mandeure ; un *Scipio*, sorti des fouilles de l'arsenal, et surtout un *Marti Augusto*, venu des bords du lac d'Antre. Cette fameuse dédicace du temple de Mars-Auguste par les soldats du Nil, si souvent rappelée, si souvent mal lue, si diversement interprétée par les antiquaires, a été rendue aujourd'hui à son véritable sens par M. le président Clerc ; et M. Jules le Mire, qui possédait cette pierre historique, l'a généreusement déposée parmi les curiosités de notre établissement.

La collection des sceaux offre autant de variété que d'intérêt. La Société archéologique en a réuni et classé plus de 1,200. Ses recherches ne se sont guère exercées jusqu'à présent que dans le département du Doubs. En les étendant aux archives publiques et particulières du Jura et de la Haute-Saône, et plus tard aux vastes dépôts de Paris, de Lyon, de Lille et de Bruxelles, ce chiffre s'élèvera de 1,800 à 2,000. Ils sont partagés en dix catégories. Les sceaux des empereurs d'Allemagne et des archevêques de Besançon ouvrent la liste ; viennent ensuite ceux des villes de Franche-Comté, des cours de justice et des établissements religieux. Les comtes de Bourgogne et les maisons de Chalon et de Vienne formeront les trois

séries suivantes. La chevalerie franc-comtoise ne donne pas moins de deux à trois cents sceaux de familles féodales, telles que les Montbéliard, les Neuchatel, les Vergy, les Oiselay, les Rougemont. Un autre groupe réunira les sceaux de nos magistrats, de nos ambassadeurs et de nos ministres, rappelant ainsi les Gatinara et les Rolin à côté des Perrenot, des Boyvin et des Carondelet. Dans la dernière catégorie, figurent les hommes qui ont pris part, dans nos contrées, à la guerre de Trente Ans, depuis Girardot de Beauchemin, l'historien de ces luttes, jusqu'à Antoine Brun, l'un des négociateurs de la paix de Westphalie. Parmi les sceaux ainsi classés, plusieurs appartiennent à la Société archéologique, d'autres lui ont été seulement communiqués. Il en est dont le type est d'une netteté parfaite; quelques-uns sont à moitié effacés par le temps; enfin, à dater de la dernière moitié du XVIe siècle, ce ne sont plus, si l'on en excepte les sceaux des princes, que des cachets empreints sur cire ou sur papier.

On ne pouvait guère confier tant de sceaux à la presse pour les reproduire par la gravure; ce procédé, trop coûteux d'ailleurs, n'aurait pas mis à l'abri de la destruction l'image qu'on en aurait tirée. On songea donc à les exécuter en plâtre, mais l'ouvrage eût été trop fragile. Le soufre fut essayé, mais c'était aux dépens de la netteté et de la correction. Après ces tentatives infructueuses, on se détermina, sur les conseils et avec le concours de M. Varaigne, à employer la galvanoplastie. L'expérience a été décisive, et l'on peut s'assurer, en visitant le musée, que cet art n'a plus de secrets pour les mains qui l'ont employé, tant il y a de délicatesse et de perfection dans les détails les plus imperceptibles d'un sceau quelquefois mutilé, où les yeux n'apercevaient plus que des lignes confuses et des caractères indéchiffrables.

Pour subvenir à tant d'acquisitions et de travaux, la Société archéologique devrait porter en compte les sacrifices personnels de quelques-uns de ses membres et les dons extraordinaires qu'elle a reçus dans ses besoins les plus pressants; mais la reconnaissance a sa pudeur aussi bien que la générosité. Il convient seulement de rappeler ici que la ville, après avoir alloué à la Société une somme annuelle de 300 francs, vient de porter ce secours à 500. Une allocation de 200 francs, votée chaque année par le conseil général du Doubs, avec les encouragements les plus capables d'animer une entreprise naissante; les secours non moins empressés et non moins généreux que la Société d'émulation a mis à la disposition du Musée, toutes les fois qu'il s'est agi d'acquisitions extraordinaires; enfin, les subventions ministérielles obtenues à plusieurs reprises

du département de l'instruction publique, voilà les différentes ressources qui concourent à former le budget du Musée.

Il reste à faire connaître l'organisation intérieure de l'établissement. La *collection Pâris* et la *collection Campana* en occupent le centre : c'est Rome, représentée par des vases, des colonnes, des statues, des urnes, des marbres et des métaux précieux. Au milieu de ces richesses recueillies dans la ville éternelle, apparaîtra le portrait de l'architecte Pâris. Cet hommage est bien dû à l'homme qui a rendu à notre province le goût de l'antiquité et des beaux-arts, et qui nous a excités à fouiller notre sol, en mettant sous nos yeux les trésors du sol romain.

A droite et à gauche s'étalent, dans de vastes vitrines, les conquêtes de l'archéologie franc-comtoise. C'est ici qu'il faut remarquer la pensée qui a présidé à l'ordonnance de tant d'objets divers. Ils n'ont été classés ni selon leur nature ni selon leur destination, mais selon leur origine. Ce mode est nouveau dans la science; moins satisfaisant au premier coup d'œil, il a bien plus d'utilité et d'avantages pour l'étude. En assemblant, en effet, dans une suite de compartiments distincts, tout ce qui avait appartenu à chaque localité, on fait connaître, par le nombre, la matière, la forme et l'élégance des objets réunis en groupe, l'importance et l'étendue de la ville qui les a fournis, le temps où elle a été la plus florissante, le jour de sa décadence, la date de sa ruine. L'œil ne s'arrête pas là; mais en comparant les groupes entre eux, on peut juger de la richesse archéologique du sol et du prix des découvertes. Les derniers restes d'une ville enfouie ne sont pas retrouvés d'un seul coup; de longues années s'écoulent entre les fouilles; que l'on rapporte dans notre Musée les produits de ces différentes recherches, ces ruines dispersées et incomprises reprennent aussitôt, aux regards du curieux et de l'antiquaire, leur véritable place. On les rapproche, on les explique l'une par l'autre; le caractère plus déterminé de tel objet fait deviner l'usage de ceux qui lui ressemblent; et c'est ainsi qu'on finira par reconnaître dans nos débris celtiques et romains, les différents âges, les révolutions qui les séparent, les signes auxquels les ouvriers de toutes les civilisations ont marqué leurs ouvrages, conformément aux mœurs du temps, au génie du peuple et à la religion du pays.

Les résultats de cette méthode sont visibles à tous les yeux. Besançon, Mandeure, Seveux, Luxeuil, revivent dans notre Musée avec tous les débris de leur antique opulence; les plateaux d'Amancey et d'Alaise étalent leurs sépultures celtiques; Chaffoy, Vuillecin, la Combe-d'Ain, Pezeux, Vellechevreux, Colombier-Châtelot, Menoux, leurs camps, leurs voies ro-

maines, leurs cimetières, reconnaissables aux armes, aux colliers, aux urnescinérairesqu'on a découverts dans ces lieux. Pour aider à l'intelligence du passé, la Société archéologique a fait exécuter la carte de nos routes et les plans de nos cités. On sait maintenant quelle est l'importance relative de nos établissements romains, et, les regards fixés tantôt sur les lieux, tantôt sur les objets qui en sont sortis, on voit les villes enfouies renaître, après deux mille ans, non sous le coup d'une baguette magique, mais par l'effet du travail, plus lent et plus sûr, de l'archéologie et de l'érudition. Augusta Rauracorum, Segobodium, Epomanduodurum, Luxovium, sont aujourd'hui des villes connues avec leur enceinte et leurs dépendances; Vesontio, leur métropole, les domine toutes. On en a retrouvé le Capitole, suivi les rues, signalé les théâtres et les arènes, et les nouveaux débris que les fouilles mettent à découvert, viennent de jour en jour reprendre leur place dans ce tableau et ajouter encore à l'effet de l'ensemble.

Enfin, en face des vastes vitrines qui mettent en si grand relief les ruines de la civilisation celtique et de la conquête romaine, le moyen âge et la renaissance commencent à être représentés : ce sont des armoiries curieuses, des soubassements d'autel, des dais gothiques, des armes de tout genre. La Société archéologique a eu l'ingénieuse idée de compléter cette page d'histoire en faisant peindre sur les fenêtres de la salle les principales armoiries de la Franche-Comté. En s'arrêtant un moment devant ces riches verrières, on pourra étudier les blasons des co-gouverneurs de Besançon, du parlement, des archevêques, du chapitre métropolitain, de l'université et des états généraux de notre province.

Tel est notre Musée archéologique, avec sa formation, son histoire, ses principales collections, et la pensée qui a présidé au classement de tant d'objets. Moins de quinze ans ont suffi pour faire acquérir à cet établissement autant de popularité que d'importance. Nous dirions ici combien cette prospérité a été hâtée par le zèle, la science et les démarches de M. Vuilleret, si tout le pays ne l'avait dit avant nous. Dans les vœux que nous faisons pour que cette prospérité s'accroisse encore, il ne nous reste plus à combattre ni l'indifférence, ni le mépris du passé. Le goût des antiquités est sinon plus profond, du moins plus répandu que jamais. Nombre de jeunes gens commencent à se passionner pour des études qu'on laissait autrefois à l'homme mûr; on veut savoir et on consent à étudier. Nous faisons donc appel à tous ceux qui possèdent quelque débris des anciens âges. C'est avec le concours de leurs volontés et de leurs talents que nous pourrons reproduire bientôt l'époque celtique et l'époque romaine, la féodalité et la renaissance, avec ce qu'elles nous ont laissé de

plus rare et de plus curieux. Notre Musée, placé dans un des palais de la cité, sous la responsabilité des magistrats municipaux et sous la garde de la Société archéologique, entouré des sympathies de toute la province, servi par des correspondants actifs et dévoués, augmenté sans cesse par des dons, présente toutes les garanties de stabilité que l'on peut demander aux œuvres humaines.

Nous nous adressons d'abord avec confiance à ceux qui font des découvertes non pour eux-mêmes, mais pour les autres. Ils trouveront la facilité de les exposer aux regards d'un public avide et instruit. Quand on a eu le bonheur de remettre en lumière un objet digne d'être conservé, on doit, ce semble, prendre des précautions pour qu'il ne devienne pas une seconde fois la proie de l'oubli, de l'ignorance ou de la barbarie. L'expérience ne l'a que trop prouvé ; ce n'est pas au sein des familles même les plus lettrées et les plus anciennes, que l'on peut conserver de pareils trésors. L'exil, la mort, les révolutions, ont dispersé nos cabinets, brisé nos médailliers, détruit nos bibliothèques, et jeté à tous les vents nos cartulaires et nos manuscrits. D'ailleurs, le fils hérite rarement des goûts de son père ; la collection qui a coûté le plus de peine, est souvent partagée, plus souvent vendue. Si on la conserve dans la famille, tantôt on s'en exagère le prix, tantôt on la dédaigne, et, dans tous les cas, personne n'en jouit. Si on la vend, c'est un étranger qui l'achète, et la province qui l'a formée en est dépouillée pour toujours.

Ce que nous disons des collections particulières s'applique, dans une certaine mesure, aux villes d'une importance médiocre. Sait-on partout recueillir, classer, conserver? S'il se trouve un amateur éclairé, l'auteur de la collection peut-il se promettre d'avoir un continuateur zélé et habile? Allons plus loin : on parviendra peut-être à reproduire, dans une des villes de la province, une page assez complète de nos antiquités ; mais ce ne sera qu'un fragment, et en le tenant séparé du reste, on en rendra le caractère plus difficile à apprécier. Rapprochons, au contraire, ces morceaux épars dans une sorte de tableau qui comprenne toutes les antiquités du même siècle et du même style, quelle utile comparaison ! quel vaste sujet d'études ! quelle facilité pour retrouver une province, une époque, un peuple tout entier, avec ses limites, ses villes, ses routes, son culte, ses mœurs, ses institutions et ses lois !

De telles considérations sont trop justes pour échapper aux bons esprits dont la Franche-Comté est remplie. L'antique Vesontio était le centre du pays ; le moderne Besançon a gardé cette primauté d'honneur et de juridiction. Il tient, pour ainsi dire, les clefs de la province ; remettons-lui

celles de notre histoire. C'est à Besançon que siégent les représentants les plus élevés de la religion, de la justice, de l'armée et de l'enseignement; ses tribunaux, ses chaires, ses arsenaux, ses monuments et ses souvenirs religieux, appartiennent moins à la cité qu'à la Franche-Comté tout entière. Que notre œuvre archéologique ait un caractère analogue à celui de ces grandes institutions ; développons et enrichissons à l'envi un Musée vraiment provincial, qui soit l'œuvre de tous et qui n'appartienne qu'au pays. C'est là que nous rassemblerons, comme en un vaste faisceau, les souvenirs dispersés et à demi perdus de tant de siècles, de tant de localités et de tant de styles. C'est là que les studieux amateurs de l'antiquité se réuniront de tous les points de la Comté, apprendront à se connaître et mettront leurs lumières en commun; et, soit que nous entrions en correspondance avec les musées les plus fameux, soit que des savants étrangers viennent visiter nos collections, un jour peut-être nous justifierons à leurs yeux, par l'importance, le nombre et la grandeur de nos découvertes, le nom romain de nos contrées : *Maxima Sequanorum*.

L. Besson.



DE MARSEILLE A CANTON.

LETTRES D'UN MISSIONNAIRE FRANC-COMTOIS.

I.

A bord du *Saïd*, 21 juillet 1861.

Mes chers Parents,

.... Ce fut le 19 juillet, à trois heures du soir, que les amarres détachées nous séparèrent pour toujours de la terre de France. Il faisait alors un soleil magnifique; mais un mistral violent soufflait depuis le matin et nous annonçait de loin l'approche d'un vilain mal.

Dès le port, le roulis et le tangage se firent sentir fortement et ne nous quittèrent que le lendemain vers dix heures. Le roulis dura toute la soirée, puis toute la nuit et si fortement, que mon voisin de lit, vers minuit, tomba sur le plancher et se fit au haut de la tête une bosse dont la marque ne s'est point encore effacée. Pour moi, je me suis promené, j'ai dormi et mangé comme à l'ordinaire.

Depuis ce matin, la mer est aussi calme qu'un lac, notre bateau ne fait pas un seul mouvement, on glisse comme sur une mer de glace. En ce moment, je vous écris sur le pont du *Saïd*, entouré de gens qui cherchent à découvrir quelque cap de la terre d'Italie. Cette terre ne me fait plaisir à voir que parce que nous y aborderons un instant et que de là je pourrai vous envoyer ces lignes.

Notre bâtiment est, nous a-t-on dit, le plus beau des paquebots qui font le service sur la Méditerranée; je le crois sans peine. Rien n'approche du confortable qu'on y trouve, ce qui réjouit considérablement les Anglais que nous avons à bord. Notre capitaine est un excellent homme, l'équipage est comme son capitaine, et les passagers ne nous ont témoigné que d'excellents sentiments. Les dix missionnaires se réunissent le matin, à midi et le soir, à l'arrière, pour y chanter quelques morceaux religieux. Les passagers, insensiblement, se rapprochent de nous et nous écoutent. Il faut que je vous dise que deux de nos confrères ont des voix magnifiques; aussi un pianiste assez distingué leur a proposé de les accompagner avec le piano du bord, ce qui nous promet quelques concerts durant la traversée.

A notre table se trouvaient hier deux jeunes gens qui semblaient vouloir lier conversation avec nous. Après avoir répondu à leurs premières avances, grand

fut notre étonnement d'apprendre qu'ils étaient aussi missionnaires, mais missionnaires protestants. Ces deux jeunes gens se rendent à Canton. Jugez de l'impression que cet aveu me causa. Pauvres ministres! ils viennent près de nous quand nous chantons quelque hymne à la Vierge; ils nous regardent lorsque nous récitons notre office; je les vois se promener en amateurs sur le pont du navire, tandis que, réunis, nous nous entretenons de nos espérances et de nos missions; ils me rappellent l'Eglise catholique, que nous représentons, calme et unie à côté des sectes protestantes qui errent à tout vent de doctrine, selon la parole que saint Paul appliquait aux erreurs de son temps. Nous leur avons demandé ce qu'ils comptaient faire au Quang-Tong, quels établissements ils y avaient fondés, quelles conversions l'anglicanisme y opérait. Ils n'en savent rien; ils vont, touchant de forts appointements, faire fortune en Chine, y semer quelques milliers de Bibles, avec l'espérance de revenir un jour, riches d'écus et de mérites, pour mener en Europe une vie heureuse selon le monde. Décidément, c'est à nous qu'est échue la meilleure part.

Le vent devient de plus en plus fort, je puis à peine maintenir les feuilles de papier que j'ai sur les genoux; ce souffle semble me dire que j'ai assez écrit; contInuons cependant, en dépit du vent et du balancement du vaisseau.

Ce matin nous avons eu le bonheur d'entendre la messe à bord; notre doyen l'a célébrée à cinq heures dans notre petite cabine, sans que personne sur le bâtiment pût s'en douter. Je ne puis vous exprimer les impressions que produit une messe de ce genre. Il faut se reporter aux catacombes pour en avoir une idée. L'un de nous tenait le calice, deux autres les cierges, et le reste formait l'assemblée. Dans deux jours ce sera mon tour, si toutefois la mer n'est pas trop mauvaise.

Nous approchons de Messine, l'employé des postes va prendre nos lettres, je dois finir.

II.

A bord du *Saïd*, dimanche 24 juillet, 6 heures du soir.

MES CHERS PARENTS,

Nous voici presque arrivés à notre seconde étape. Alexandrie est en vue, mais nous ne pourrons probablement débarquer que demain, à cause de la difficulté d'entrer dans ce port après le coucher du soleil. Notre traversée ne pouvait être plus heureuse. Comme je vous le disais avant d'arriver à Messine, nous avons eu du roulis et du tangage assez fortement, jusqu'à mercredi vers dix heures du matin; mais, depuis ce moment, nous avons perdu l'habitude de voir des vagues à la mer. Elle est calme et unie comme un lac; aussi nos quatre dernières journées ont-elles été magnifiques, et surtout la soirée passée dans le port de Messine. Le soleil se couchait à notre arrivée et éclairait les montagnes méridionales de l'Italie des plus brillantes couleurs, tandis que celles de la Sicile disparaissaient dans l'ombre. Un grand nombre de navires quittaient le port, profitant d'une brise favorable et déployant, les uns après

les autres, leurs voiles de toutes formes et de toutes dimensions. Des bandes de marsouins environnaient notre bâtiment de tous côtés, et mille barques de négociants et de marchands siciliens épiaient notre arrivée. Ce spectacle ne peut être décrit, il faudrait la plume d'un poëte italien.

J'aurais pu descendre du bâtiment et aller parcourir quelques rues de Messine; mais, toute réflexion faite, j'ai préféré profiter de l'heure d'arrêt qui nous était accordée pour jouir du coup d'œil de la rade, de la ville et des montagnes, plutôt que de perdre mon temps et mon argent le long des rues de Messine. Cet avis, que seul j'avais émis et que personne n'avait partagé, devint l'avis de tous les missionnaires quand on fut près de descendre dans les barques qui attendaient les passagers pour les conduire sur le quai, et personne ne s'est repenti de cette déterminatiou.

Depuis jeudi soir jusqu'à ce moment, nous n'avons rien de bien curieux à raconter. Toujours le même calme sur la mer, toujours même tranquillité à bord. Nous avons pris à Messine, parmi les passagers, un abbé d'un monastère arménien de Syrie, un carme et un frère jésuite, Malais de naissance et qui se rend à Beyrouth, où il a connu plusieurs jésuites ou lazaristes franc-comtois dont je lui ai demandé des nouvelles. Ces trois religieux se joignent à nous chaque soir pour réciter le chapelet et chanter l'*Ave, maris Stella*, ou quelques cantiques. L'arrière du bâtiment semble nous être réservé, et quand nous chantons, insensiblement les passagers se rapprochent de nous pour nous écouter.

III.

Du milieu du désert, entre le Caire et Suez, le 26 juillet 1864, à midi.

Mon cher Ami,

Vous attendiez de moi un mot écrit sur le rivage de Marseille; j'ai eu le regret de ne le pouvoir faire; mais, comme compensation, je vous adresserai quelques lignes du fond des déserts de l'Egypte. L'imprévu de cette lettre aura peut-être pour vous un certain agrément.

De quelque côté que je porte mes regards en ce moment du fond du wagon où je suis enfermé avec mes neuf compagnons de route, je ne vois que plaines arides, sables brûlants, et de loin en loin quelques caravanes alignées en longues files dans les sentiers étroits de cette terre désolée; parfois aussi mes regards découvrent des pierres amoncelées, restes de caravanes précédentes peut-être surprises par le simoun; mais, avant de vous raconter notre voyage à travers le désert, je dois vous dire quelque chose de nos deux dernières journées, qui, à elles seules, valent, par leurs incidents, toutes celles qui les ont précédées.

En écrivant dimanche soir à mes parents, je leur disais que nous étions en vue d'Alexandrie; nous avons stationné toute la nuit devant son port, et le lendemain, dès le lever du jour, nous y entrions guidés par un pilote égyptien. Le débarquement des autres passagers fut assez long; le nôtre se fit de

telle sorte que nous ne pûmes entrer dans la ville; un petit vapeur nous prit à bord du *Saïd* pour nous déposer à l'entrée même de la gare située à l'autre extrémité du port. Durant ce court trajet, j'ai pu jouir du magnifique coup d'œil que présente Alexandrie. Le soleil levant éclairait parfaitement toutes les bâtisses de cet immense demi-cercle, et sur elles se détachaient les mâts et les coques dorées d'une quantité innombrable de navires, bateaux à vapeur, bâtiments de commerce, barques de pêche de toute dimension et de toutes nations, qui stationnaient chacune à sa place et formaient comme des rues à travers lesquelles notre navire à vapeur, sifflant au commandement du capitaine égyptien, se précipitait avec une rapidité telle que nous craignions à chaque instant de faire quelque mauvaise rencontre. Vous devinez le plaisir d'être à terre après cinq jours de traversée. Quelque calme qu'ait été la mer, nous n'en conservions pas moins dans les jambes une telle habitude de nous balancer pour suivre les mouvements du navire, qu'une fois à terre, continuant le même exercice, nous obtenions un résultat tout opposé, celui de perdre l'équilibre à tout moment. Ceci se passait sur le parapet du port qui longe la gare. On nous avait dit bien des choses de ce chemin de fer égyptien, entre autres qu'il se faisait à chaque départ un tel mouvement, de tels cris, et par là même un tel désordre, qu'il fallait beaucoup de temps pour mettre le train en marche. Ces deux premières indications se sont vérifiées à la lettre; pour la troisième, nous avons été heureux de voir MM. les employés du chemin de fer égyptien, nègres, mulâtres, malais, etc., pousser si bien pêle-mêle les voyageurs dans les wagons, que le train partit à l'heure dite. C'était là le moment de faire de curieuses études de mœurs. Les types arabes et égyptiens y étaient représentés avec toutes leurs nuances. Un groupe que j'aperçus me frappa entre tous: c'était un vieillard aveugle dont la main droite était posée sur les épaules d'un jeune enfant qui le guidait, et dont la gauche maniait, pour le soutenir, un énorme bâton. Une vieille femme le suivait, portant sur une épaule un jeune enfant et sur la tête un paquet de linge, tandis que des deux mains elle assurait les pas de deux enfants un peu plus âgés que les premiers. Ce que je vous en dis ne vous fera pas naître l'impression que cette vue a faite sur moi; il faudrait avoir contemplé ce spectacle de la famille arabe en campagne et cette scène d'une vie toute patriarcale.

Je m'étonnais de voir à la gare d'Alexandrie un peuple si nombreux. Dès la première station que fit le train dans une ville assez considérable, j'en connus la cause. Cette ville disparaissait à nos yeux tant elle était entourée de tentes immenses qui abritaient à coup sûr plusieurs centaines de mille de familles nomades.

C'était la grande foire du pays, à Rarafelnaia, je crois; nous y comptions les chameaux par milliers, les ânes par centaines de mille, et le reste à l'avenant; les colporteurs avaient étalé de toutes parts leur plus belle marchandise et criaient à qui mieux mieux; enfin de tout ce pêle-mêle s'exhalait une odeur tellement nauséabonde, que si le train se fût arrêté plus de dix minutes sur ce point, quelqu'un d'entre nous se serait évidemment trouvé mal.

Je ne vous ai pas parlé du soleil qui éclairait tout cet immense paysage: c'était le soleil de l'Egypte; il était près de midi, nous aspirions à chaque haleine un air de feu mêlé d'une épaisse poussière qui ne contribuait pas à nous

rafraîchir. Un Arabe, fier de brandir des deux mains une énorme cloche au-dessus de sa tête, nous fit grand plaisir à voir et nous annonça le signal du départ. Une heure après, une seconde station nous recevait; cette fois nous pouvions nous y arrêter, personne ne se fit prier, et nous voilà sur le chemin du Caire.

Si j'avais devant moi un pupitre commode, et si je n'étais étourdi par le bruit des causeries de ceux qui m'entourent, je pourrais vous rendre un peu moins ennuyeuse cette petite relation. Ecrivant sur mes genoux, secoué sur les rails égyptiens, obligé de prendre part à chaque instant à la conversation, ou à demi interrompu pour chasser les mouches qui me dévorent, je suis, vous le voyez, dans d'assez mauvaises conditions, et il faudra que vous vous contentiez de ceci.

D'Alexandrie au Caire, le long de la vallée du Nil, la campagne est magnifique et la végétation prodigieuse. La ville du Caire, placée sur la limite de cette vallée, participe à cette richesse. Ses jardins, ornés de palmiers, de bananiers, d'énormes cactus, etc., sont si différents des nôtres que je ne puis établir entre eux aucune comparaison. La population y est aussi différente de la nôtre que la végétation. Toutes les figures, tous les types, s'y trouvent réunis. Le Caire est une ville universelle : on y rencontre les plus beaux équipages conduits par des cochers à peine vêtus ou couverts de haillons, des femmes au costume européen et d'autres en costume oriental avec d'immenses robes rouges ou vertes très claires surmontées d'un ample manteau de soie noire qui couvre le tout. Rien de plus varié que la mise des hommes, depuis la plus pauvre jusqu'à la plus riche. Quant à celle des enfants, je n'en parle pas, elle est si simple que la chose est complétement impossible.

Une fois arrivés au Caire et conduits par les voitures des Messageries impériales à l'*Hôtel des Princes*, nous nous mîmes en devoir de visiter la ville. Notre premier soin fut de fixer des heures pour nos messes du lendemain, et pour cela il nous fallut rendre visite aux pères franciscains, puis aux frères de la Doctrine, qui ont un immense établissement et sept ou huit classes d'enfants de toutes nations et de toutes religions. Cela fait, je proposai de visiter la mosquée de Méhémet-Ali dans la citadelle. J'eus un peu de peine à faire accepter la chose à mes confrères, car il leur répugnait de se soumettre à la formalité requise en quittant leurs souliers sur le seuil de la mosquée. Mais sur l'assurance qu'on se contenterait de nous les faire couvrir de sandales rouges, j'entraînai tous les avis, et dix ânes furent mis à notre disposition pour monter à la citadelle. Quel bizarre spectacle! Rassurez-vous, personne n'a ri dans les rues du Caire, personne même ne nous a regardés, tant la variété des costumes est grande. Nous voilà donc au trot, au galop, franchissant les innombrables rues, plus étroites les unes que les autres, qui conduisent à la fameuse mosquée. Je ne vous en ferai pas la description, vous avez dû la lire dans quelque histoire de voyages; je me contenterai de dire que ce temple est d'une richesse et d'une beauté prodigieuses. L'ascension s'était faite sans accident; mais à la descente, malgré la recommandation du drogman qui, monté sur le premier âne, guidait les autres, quelques-uns poussèrent leurs bêtes, et je vis d'un seul coup deux grands corps noirs lancés dans la poussière franchir les têtes de leurs montures et se relever dans le costume d'un

meunier au sortir de son moulin. Ce petit événement n'a excité aucune hilarité. Dans une ville comme le Caire, où se mêlent tant de peuples, ce sont des accidents de chaque jour et presque de chaque heure. Mes deux compagnons en furent quittes pour remonter sur leurs selles et reprendre leur course un peu plus prudemment.

Rentrés à l'hôtel, il était grand temps pour nous de prendre un peu de repos. Mais alors il me vint une idée que je n'osais communiquer à personne et que je désirais cependant mettre à exécution. J'avais lu dans la relation que fit Mgr Guillemin de son retour en Chine, après son dernier voyage en France, qu'à son arrivée au Caire il se rendit à trois lieues de la ville, près d'un arbre très vieux qui est, suivant toutes les traditions du pays, l'arbre sous lequel la très sainte Vierge et saint Joseph se sont mis à l'abri lors de leur fuite en Egypte avec Jésus enfant. Faire le même pèlerinage était tout mon désir ; mais le départ pour Suez devait avoir lieu le lendemain à sept heures et demie ; je n'avais que la nuit. J'en parlai à un des plus décidés de la bande, qui promit de m'accompagner ; mais celui-ci à son tour en parla aux autres, et tous, à mon grand étonnement, voulurent être de la partie, à l'exception de deux, trop fatigués pour faire cette excursion. Le problème à résoudre était celui-ci : le souper finissant à dix heures, et nos messes devant commencer à quatre heures du matin, trouver moyen de faire entre dix heures et quatre heures de la nuit, trois lieues ou plutôt six lieues, aller et retour, dans un pays inconnu, guidés par des Arabes qui ne vaudraient probablement pas beaucoup mieux que ceux qui pourraient nous barrer le chemin le long de notre route. J'en parlai au fils de notre maître d'hôtel, jeune homme de vingt ans, qui voulut, lui aussi, être de la partie ; ce ne fut pas sans peine qu'il obtint la permission de sa mère. Pour moi, j'en étais fort content, parce qu'il parle arabe et pouvait nous être fort utile dans nos rapports avec nos guides. Pour faire le dixième, un jeune médecin indien, qui voyage avec nous et que nos missionnaires de Pondichéry ont élevé dans leur collége, se propose, et l'offre est acceptée. A dix heures sonnant nous enfourchions nos montures fraîches et solides, et nous partions au galop, précédés de deux jeunes Arabes portant des fallots et suivis de trois ou quatre autres chargés d'exciter les retardataires. A peine avions-nous quitté les murs de la ville, que retentit, du fond de dix vigoureuses poitrines, le chant de l'*Ave, maris Stella*, puis celui de *In exitu Israël de Egypto*, le tout en *tremolo*, à raison du mouvement que nous donnaient nos montures. Vous dire les tours et les détours qu'il nous a fallu faire à travers les cimetières, les villages et les plantations de toutes sortes que nous avons rencontrés, est chose impossible ; les mauvais pas étaient nombreux, et nos ânes, quoiqu'il n'y eût place que pour un, voulaient toujours se disputer le passage et souvent s'élançaient deux ou trois ensemble ; nous n'eûmes en allant que trois ou quatre chutes à déplorer, chutes si légères qu'on n'y fit pas attention. Enfin, nos ânes trottèrent et galopèrent si bien, qu'en une heure trois quarts nous avions franchi la distance qui sépare le Caire du lieu de notre pèlerinage ; là de nombreux Arabes veillaient, et des chiens, plus nombreux encore, leur tenaient compagnie. J'avais omis de vous parler des chiens du Caire, qui habitent les rues jour et nuit, et font l'office de balayeurs publics des immondices A notre sortie de la ville, nous avons eu sur tous les tons leur formidable concert. Près de

l'arbre de la Vierge, il recommença. Avant d'entrer dans le jardin qui entoure cet arbre, il nous fallut descendre de nos bêtes; les Arabes nous précédant avec des torches, nous les suivîmes, et là, entourant le tronc séculaire de ce sycomore, nous nous mettons à chanter de nouveau l'*Ave, maris Stella*, et quelques invocations. Les Arabes étaient muets d'étonnement; l'un d'eux, tandis que nous chantions encore, monta sur l'arbre et brisa une forte branche qu'il nous remit, puis chacun y cueillit des fleurs, ramassa quelques graines, et comme on était venu on repartit, mais plus vite encore. Il était minuit, la lune éclairait ces magnifiques jardins plantés de palmiers, de bananiers et surtout de jasmins et autres plantes, qui répandaient une odeur très suave aux alentours.

Le retour fut signalé par un plus grand nombre de chutes; je suis heureux de dire tout d'abord que je ne suis pas des malheureux qui tombèrent. Dans l'une de ces chutes l'âne, de l'un de nous, ayant mal pris son élan et ne voyant pas très clair, au lieu d'atteindre le bord opposé d'un petit torrent qu'il s'agissait de franchir, roula au fond. Le cavalier resta sur le bord opposé, où la violence de la chute l'avait jeté. Quant à l'âne, il ne donnait plus signe de vie. Je m'approchai de lui après avoir quitté ma selle, je le tirai par la queue, puis par la tête, rien ne bougeait encore; on le retire enfin, et sitôt qu'il se voit hors de danger, le voilà qui saute sur ses pieds et se remet à courir. Le cavalier avait été, comme sa bête, quitte pour la peur; tous deux rejoignirent la bande, et trottant, galopant, nous arrivâmes à notre hôtel vers deux heures du matin; or, nous devions être levés à trois heures et demie pour dire nos messes; malgré cela, je me couchai de bon cœur, je dormis une heure et demie, et le matin, à l'heure dite, j'étais à la chapelle des franciscains; à sept heures et demie, nous prenions le chemin de fer de Suez, ce mauvais chemin de fer qu'on peut faire arrêter où l'on veut pour vingt sous et qui marche comme un escargot. Ce soir nous sommes à Suez, où je termine cette lettre. Nous dînons dans un magnifique hôtel, près du port, et au son des instruments de musique et des voix des chanteuses qui nous déchirent les oreilles, croyant les charmer. Pour moi, c'est comme les adieux de la civilisation qui nous quitte.

L'abbé Guerrin.



M. ANTOINE FOUR,

CURÉ DE GRAY.

Le clergé franc-comtois, si éprouvé l'année dernière, a encore vu cette année ses rangs s'éclaircir par des coups aussi multipliés qu'inattendus. Dans le seul diocèse de Besançon, trente prêtres sont morts, presque tous dans la force de l'âge et au milieu de l'exercice de leurs fonctions. Parmi toutes ces pertes que la religion déplore, il en est une, en particulier, qui vient d'exciter de profonds et universels regrets : c'est celle de M. Antoine Four, curé de Gray, prêtre très zélé et très bon, dont toute la vie n'a été qu'une suite de bienfaits. Né à Arc-lez-Gray, le 15 avril 1798, au sein d'une famille de négociants honorables, il fit ses études classiques au collége de Gray. C'était, à cette époque, un écolier plein d'activité, d'entrain et de gaîté, fort aimé de ses camarades et montrant déjà cette sensibilité profonde, cette douceur inaltérable et cette bienveillance sans bornes qui devaient lui acquérir partout tant d'amis. Au sortir du collége, la voix de Dieu, à la grande surprise de ses joyeux compagnons, conduisit M. Four au grand séminaire de Besançon, où il eut pour maître le savant cardinal Gousset, et pour condisciples Mgr Cart, évêque de Nîmes, et Mgr Gerbet, évêque de Perpignan. Il reçut l'onction sacerdotale le 21 septembre 1822 et fut envoyé à Faucogney en qualité de vicaire. Son temps de vicariat achevé, on lui confia l'administration spirituelle des trois communes de Membrey, Vaite et Brotte, et, peu de temps après, il fut nommé curé de la ville de Jussey. Il se trouvait placé, fort jeune encore, à la tête de cette importante paroisse, lorsque éclata au sein du clergé français le grand mouvement intellectuel et libéral de 1831, dont M. de Lamennais avait donné le signal et dont les chefs étaient, avec lui, MM. Lacordaire, Gerbet et le comte de Montalembert. M. Four avait conservé sous l'habit ecclésiastique toute l'ardeur de son tempérament et la vivacité de sa jeunesse, et n'avait fait que les sanc-

tifier en les consacrant tout entières au service de Dieu. Il était acquis d'avance, corps et biens, à toute pensée, à tout projet d'institution tendant à ranimer la foi dans les âmes et à rendre à l'Eglise son lustre et ses droits materiels. Lorsque M. de Lamennais et ses amis fondèrent le célèbre journal l'*Avenir*, le plus éloquent qui ait jamais paru, pour exposer et défendre leurs opinions communes, le curé de Jussey fut l'un de leurs premiers actionnaires et de leurs plus chauds adhérents. Les répugnances, les craintes, les accusations, que cette œuvre nouvelle souleva bientôt dans les rangs du clergé, furent extrêmement sensibles à M. Four. Il trouvait toutes ces contradictions autour de lui, et pour soulager la peine qu'il en éprouvait, il en adressa le tableau à M. de Lamennais, qui lui répondit, le 7 octobre 1831 :

« Ce n'est pas seulement dans votre diocèse, Monsieur, mais dans une grande partie de la France, qu'on répand des bruits semblables à ceux dont vous nous donnez avis. C'est la continuation du système d'attaques sourdes, de détraction et de calomnies, auquel nous avons été en butte dès le moment où l'*Avenir* a paru. On n'a cessé depuis lors de faire parler les cardinaux, le pape lui-même, comme si l'on pouvait penser qu'il ne se fût pas expliqué publiquement par une condamnation ou un acte quelconque, s'il y avait quelque chose de répréhensible dans nos doctrines, que nous lui avons soumises avec une docilité filiale et sans réserve. Or, je puis affirmer que nous n'avons reçu de Rome, ni directement ni indirectement, la moindre marque d'improbation, le moindre avertissement, ni enfin la plus petite insinuation quelconque, qui puisse nous faire penser qu'on y voit de mauvais œil nos travaux. Après cela, que pouvons-nous faire, sinon de continuer, dans un esprit d'obéissance au père commun, nos efforts pour la défense de la foi dans notre patrie, selon les lumières de notre raison et les inspirations de notre conscience, espérant que Dieu, qui voit le fond des cœurs, nous jugera avec plus d'indulgence que les hommes. Recevez, Monsieur, l'assurance de notre affectueux dévouement à tous. — F. de Lamennais. »

Mais toutes les contradictions et les disgrâces, loin d'affaiblir le zèle de M. Four, ne pouvaient que l'attacher plus passionnément à une œuvre qui lui paraissait intéresser à un haut degré le triomphe de l'Eglise et le salut de la France. Non content de payer de sa bourse, il voulut encore payer de sa personne, et résolut de descendre de la haute et tranquille position qu'il occupait, pour venir s'enrôler parmi les plus humbles auxiliaires de M. de Lamennais. Sur l'offre qu'il en fit au célèbre écrivain, celui-ci lui répondit, le 13 novembre 1831 :

« C'est bien de tout notre cœur, Monsieur, que nous vous recevrons au milieu de nous pour travailler ensemble à la gloire de Dieu et à la propagation de son règne. Venez donc quand il vous plaira, nous serons tous heureux de vous voir, et de commencer avec vous cette vie de frères, qui est si douce quand on ne veut, quand on ne cherche en toutes choses que Jésus-Christ. *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum!* Mais vous sera-t-il possible d'obtenir votre *exeat?* Je le pense, d'après ce que vous me dites. Je pense aussi que vous savez que, formant une congrégation, il existe entre nous un lien religieux, c'est-à-dire le lien ordinaire des trois vœux, qu'on ne prononce du reste qu'après un temps suffisant d'épreuve. Nous sommes établis ici *rue de Vaugirard* n° 98. Vous ne me trouverez pas à votre arrivée, mais vous trouverez M. Gerbet. Pour moi, je vais me rendre à Rome, pour mettre notre obéissance pleine et entière aux pieds du souverain pontife, et le supplier de nous avertir si, en quelque point, nous nous étions mépris sur la vraie doctrine du saint-siége, espérant que cette démarche fermera du moins la bouche à ceux qui ne craignent point, malgré nos protestations multipliées, de nous signaler comme de futurs schismatiques, et qui nous persécutent déjà comme tels. Je me recommande instamment à vos prières, et suis avec un bien tendre attachement, votre dévoué serviteur *in Christo et Mariâ.* — F. de Lamennais. »

Après la réception de cette lettre, M. Four ne s'occupa plus que de ses préparatifs de départ. Mais, pour un prêtre, tout ne se borne pas, à cet égard, à de simples apprêts matériels. Lié à son évêque par un attachement solennel, il fallait qu'il obtînt l'assentiment épiscopal, tant pour abandonner sa cure que pour s'éloigner du diocèse. Une correspondance s'engagea sur ce point entre M. Four et M. Gerbet, qui dirigeait à Paris les affaires de la communauté lamennaisienne pendant l'absence de son chef. « Monsieur et cher confrère, lui écrivait M. Gerbet, le 21 janvier 1832, je sors d'une maladie qui a duré quelques jours; d'un autre côté, ce retard me met à même de vous donner, relativement à votre projet, des renseignements qu'il faut que vous ayez. D'après ce qui se passe ici, j'ai maintenant la certitude qu'en venant actuellement vous joindre à nous, vous seriez exposé, ainsi que nous, à de grands désagréments de la part de l'archevêché. Au surplus, l'intention de M. de Lamennais est que les ecclésiastiques qui quittent leur diocèse pour venir avec nous, aient obtenu préalablement les autorisations nécessaires de la part de leurs supérieurs ecclésiastiques. J'aspire comme vous, Monsieur et cher confrère, au moment où vos vœux et les nôtres pourront s'accomplir, et

je serais heureux que vous pussiez incessamment venir partager nos travaux. Mais il est, vous le savez, des circonstances contre lesquelles on ne peut rien. Prenez patience, et au retour de M. de Lamennais, les obstacles qui vous arrêtent maintenant pourront peut-être disparaître. Mais, en attendant, je désire beaucoup que nos relations continuent et que vous vouliez continuer à me faire part de vos intentions et de vos peines, Nous sommes déjà plus qu'amis. Je crois, du reste, comme vous, qu'une démarche auprès de votre archevêque serait actuellement tout à fait inutile. Je vous prie de garder pour vous tout ce que je viens de vous dire. Quant à nos voyageurs, nous avons reçu la nouvelle de leur arrivée à Rome le 30 décembre. Leur voyage a été lent, d'abord parce que, de Gênes à Florence et de Florence à Rome, ils ont été obligés, à défaut de diligences, de prendre des voiturins, et ensuite parce qu'à diverses reprises les fatigues du voyage ont occasionné, pour M. de Lamennais, des indispositions assez graves. Priez Dieu pour eux et pour nous. Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'expression de mon respect et de mon dévouement. — Ph. Gerbet. »

M. Gerbet lui écrivit encore de Juilly, le 20 février suivant :

« Je reçois, mon cher Monsieur, votre dernière lettre à la campagne. Croyez que j'ai autant de regret de ne pouvoir vous dire : *Venez*, que vous en éprouvez vous-même. Mais il nous est impossible de nous mettre au-dessus des règles ecclésiastiques. Il faut donc prendre patience ; vous en avez besoin, et nous aussi grand besoin, je vous l'assure. Les maux viennent d'en bas, et la patience d'en haut. La santé de l'abbé de Lamennais a été très souffrante ; celle de ses compagnons est bonne. Nous nous recommandons tous à vos prières ; et vous, mon cher Monsieur, dont le cœur est uni au nôtre, nous ne vous oublions pas. En attendant que Dieu lève les barrières devant lesquelles s'arrête notre commun désir, vous pourrez, par vos études même, comme cela est dans vos projets, travailler d'avance avec nous. »

Huit mois après, le pèlerinage de MM. de Lamennais, Lacordaire et de Montalembert à Rome était accompli. Le pape s'était prononcé d'une manière peu favorable, et M. Gerbet écrivait, de la Chesnaie, à M. Four, le 26 décembre 1832 :

« La déclaration que nous venions de publier renfermant la réponse aux questions que vous m'adressiez dans votre dernière lettre, j'ai dû attendre quelque temps afin d'avoir à vous annoncer quelque chose de nouveau. La seule nouvelle certaine en ce moment, c'est que le cardinal Pacca a écrit à M. de Lamennais, pour lui exprimer officiellement, au

nom du pape, que Sa Sainteté était satisfaite de notre déclaration. Je voudrais avoir d'autres détails à vous transmettre, mais je n'en ai point. Ne vous plaignez point du laconisme forcé de ma lettre. Veuillez agréer, mon cher Monsieur, l'expression de mon sincère dévouement. — PH. GERBET, prêtre.—*P.-S.* Je le répète, mon cher Monsieur, n'attribuez point à un sentiment d'indifférence le laconisme obligé de mes lettres. Nos sentiments à votre égard sont toujours les mêmes et répondent à ceux que vous voulez bien me conserver. De longues paroles en diraient moins que ce peu de mots. Nous nous recommandons à vos prières. Tout à vous de tout cœur. »

Le dévouement filial et absolu si hautement professé, si fréquemment formulé par M. de Lamennais, envers le saint-siége, et sa soumission apparente à la décision pontificale qui venait d'improuver les exagérations de l'*Avenir*, inspiraient encore à M. Four une pleine confiance. Il croyait le grand écrivain encore fidèle, mais seulement très malheureux, et cette dernière circonstance n'était certes pas de nature à attiédir son dévouement pour lui. Il lui écrivit donc, au commencement de l'année 1833, pour se mettre encore une fois à sa disposition. M. de Lamennais lui répondit, de la Chesnaie, le 26 février : « Je crois, Monsieur, que dans la position si critique où se trouve l'Eglise, tous les efforts qu'on pourrait tenter pour la servir, seraient rendus au moins inutiles par l'opposition qu'ils rencontreraient de la part d'hommes avec lesquels on ne pourrait, sans manquer à d'autres devoirs, se mettre en guerre ouverte. Il me paraît donc clair que la Providence veut agir seule et que, dans l'ordre de la religion, il ne nous reste d'autre moyen de concourir aux desseins de Dieu, quels qu'ils soient, que la prière. Il y a peut-être des maux nécessaires, des scandales même indispensables, pour qu'il en sorte un plus grand bien : *Oportet ut eveniant scandala*. Baissons la tête et résignons-nous à tout ce que Dieu permettra, dans des vues, nous en sommes certains, dignes de sa sagesse infinie. En dehors de la religion et des affaires de l'Eglise, dont le gouvernement ne nous appartient en aucune manière, il reste la science, la philosophie, la politique, et, par conséquent, une vaste carrière où l'on peut espérer encore d'être utile à l'humanité, et je suis résolu à m'y renfermer strictement. Là, du moins on est maître de ses paroles et de ses actions, ce qui n'est pas un petit avantage dans ce siècle d'intrigues et de calomnies. M. Gerbet va continuer la publication de ses conférences sur la philosophie de l'histoire, et M. de Coux, du moins je l'espère, son cours si important d'économie politique. Quant à l'*Avenir*, messieurs les actionnaires ont nommé trois

d'entre eux pour en opérer la liquidation. L'interdiction dont il était frappé dans un grand nombre de diocèses, avait tellement diminué les abonnés, que malgré l'abandon fait par les rédacteurs d'une partie considérable de leurs modiques honoraires, tout ce à quoi on pourra réussir, je crois, sera de finir sans laisser de dettes. Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien affectueux. F. DE LAMENNAIS. »

La chute si profonde et si désespérée de M. de Lamennais, qui arriva peu de temps après, fut un coup de foudre pour M. Four. Il ne songea plus dès lors qu'à suivre le chemin que la Providence elle-même lui avait tracé, en consacrant définitivement tous ses soins et toutes ses pensées au troupeau nombreux que l'Eglise lui avait confié. Avec toutes ses qualités aimables, le curé de Jussey ne pouvait manquer d'être adoré de ses paroissiens. Telle était, en effet, la confiance dont ils l'entouraient, qu'au risque de le fatiguer, ils voulaient tous verser dans son sein le fardeau de leurs fautes et laissaient presque déserts les confessionnaux de ses vicaires. Croyant peu, trop peu même, à l'efficacité des discours longuement préparés, M. Four improvisait toujours ses exhortations pastorales, et, malgré le défaut de préparation, on y rencontrait souvent les inspirations les plus heureuses. Un élan de générosité irréfléchi l'avait fait renoncer depuis plusieurs années à tout son casuel, lorsqu'un avertissement judicieux lui fit comprendre ce que cette mesure avait d'imprudent, et combien elle pouvait créer de déboires à un successeur moins favorisé sous le rapport de la fortune. M. Four, montant en chaire quelques jours après, exposa avec une humilité touchante qu'il s'était trompé, et qu'en déchargeant ainsi les riches eux-mêmes du faible sacrifice que leur imposaient les rétributions casuelles, il avait frustré les pauvres, à qui il devait toute la partie disponible de ses revenus.

L'instruction des enfants fut l'objet de ses préoccupations les plus vives, et par ses soins, un pensionnat et une salle d'asile vinrent compléter l'école primaire gratuite dirigée avec succès dans sa paroisse par les religieuses de la Charité. L'église de Jussey dut également à sa généreuse initiative la restauration complète des chapelles de la Vierge et du Sacré-Cœur. Ami de l'art gothique, dont il avait puisé le goût dans quelques belles pages de l'*Avenir*, il découvrit dans le voisinage et sauva de la destruction de remarquables colonnes torses en bois sculpté, dont il enrichit son église.

Au milieu des soins assidus et paternels que M. Four prodiguait à sa paroisse, il ne restait point étranger aux intérêts généraux de la religion et aux affaires ecclésiastiques de France. Il prit une part active à la grande

campagne de 1847 en faveur de la liberté d'enseignement. Les journaux irréligieux de cette époque ayant affecté de séparer du corps épiscopal le clergé du second ordre, en représentant les curés comme indifférents ou même défavorables aux réclamations des évêques, M. Four, l'un des premiers, réunit tous les curés de son canton et rédigea de concert avec eux une protestation énergique qui fut publiée dans l'*Univers*. En présence d'une multitude infinie de démentis semblables, les journaux hostiles, changeant de tactique, prétendirent que cette manifestation si imposante n'était que l'effet de la pression des évêques sur un corps sacerdotal livré à leur merci, sans aucune garantie de stabilité et de liberté morale. La position élevée et inamovible de M. Four, l'indépendance personnelle de son caractère et toutes les circonstances locales qui avaient entouré la démarche dont il avait pris l'initiative, étaient la réfutation la plus éloquente de cette nouvelle calomnie.

Quelques mois après, la révolution de 1848 éclatait, et le clergé recueillait, par la paix profonde et la considération dont il ne cessa de jouir au milieu des frayeurs universelles, le fruit de la conduite si sage qu'il avait tenue sous le régime précédent, en se tenant à l'égard du gouvernement politique dans une réserve également éloignée d'une hostilité conspiratrice et d'une adoration fanatique. Lorsque la nation entière fut appelée à fonder un nouvel ordre de choses et à confier ses pouvoirs aux mains d'une assemblée constituante, la sympathie générale dont jouissait alors le clergé, et le désir bien naturel de voir les intérêts religieux représentés comme tous les autres grands intérêts sociaux dans le nouveau congrès par des hommes voués par leur état même et leurs sollicitudes journalières à ces intérêts, fit naître la pensée de décerner à un certain nombre d'ecclésiastiques le mandat de représentant du peuple. Cette pensée, qui donna à l'assemblée de 1848 son banc d'évêques et une dizaine de curés, ayant trouvé de l'écho dans la Haute-Saône, ses partisans cherchèrent parmi les membres du clergé quel pouvait être le plus populaire, et on jeta aussitôt les yeux sur M. Four. Le curé de Jussey, à qui cette nouvelle lutte pour les intérêts généraux de l'Eglise ne déplaisait pas, accepta sans répugnance mais sans ambition la candidature qui lui était offerte. La crainte même qu'il parut avoir de mêler quelque satisfaction d'amour-propre à son pur dévouement, paralysa en cette circonstance une partie de son ardeur ordinaire, et il laissa agir ses amis beaucoup plus qu'il n'agit lui-même. Un comité religieux s'était formé dans le chef-lieu de la Franche-Comté pour dresser la liste des candidats qui paraissaient assurer le plus de garanties pour les premiers et les plus précieux intérêts

de la patrie; mais l'idée d'une candidature ecclésiastique ayant été accueillie avec peu de faveur par des personnages prudents et considérables, qui la jugeaient inopportune et peut-être d'une nuance trop tranchée pour le tempérament de la Haute-Saône, la candidature de M. Four fut repoussée d'une manière absolue, dans des vues d'entente générale et de transaction. Cette décision put causer quelque ennui à M. Four, déjà engagé par une circulaire électorale; néanmoins, après cette sorte de désaveu, il ne montra pas plus de dépit et de ressentiment qu'il n'avait fait de démarches auparavant pour l'empêcher.

L'événement prouva que ses amis avaient mieux jugé l'opinion publique que le comité, car, privé de cet appui décisif, il réunit encore 11,662 suffrages, et avec les 15,000 qui adhérèrent fidèlement au choix du comité, il aurait eu beaucoup plus de voix qu'il n'en fallut pour être élu représentant.

Pour la seconde fois, la Providence venait de laisser à sa tâche journalière M. Four, toujours soumis, gai et dévoué, et il ne s'occupait plus que d'apaiser parmi ses paroissiens les éléments de trouble et de discorde qu'une révolution populaire amène toujours avec elle, lorsque, le 28 avril 1849, l'autorité diocésaine, par un témoignage tout particulier de confiance, rappela M. Four dans son pays natal, au milieu de ses parents et de ses amis d'enfance, et lui remit le gouvernement spirituel de la ville de Gray, poste difficile, onéreux, et trop souvent entouré de peu de consolations religieuses. A Gray, comme à Jussey, M. Four se mit tout entier au service de son troupeau. Le soulagement des pauvres, l'éducation des enfants, la distribution de la parole de Dieu et la décoration des autels, furent les principaux objets de sa sollicitude pastorale. Confident de tous les embarras et de toutes les misères connues ou inconnues, et disposant d'un revenu personnel assez considérable, il se livrait sans mesure à cette variété infinie d'aumônes dont les gens du monde connaissent à peine la moitié. Il allait, ce qui n'est pas peu dire, jusqu'à désarmer les exigences des pauvres, et leur apprenait à aimer la religion, en les forçant par ses bienfaits à en aimer les ministres.

Mais, plus soucieux encore de la misère spirituelle de ses paroissiens, il ne négligea rien pour répandre et leur faire goûter le pain de la vérité évangélique. Indépendamment des exhortations paternelles et sans apprêt qu'il leur adressait très fréquemment du haut de la chaire et dans des congrégations spéciales, il faisait souvent venir à Gray des orateurs étrangers et distingués pour réveiller l'inattention et forcer l'indifférence. Les prédications éloquentes du P. Roussot, de l'ordre de Saint-Dominique, de

M. Boillot, ancien curé de Vesoul, et de MM. les missionnaires d'Ecole. ont laissé dans les âmes pieuses des traces qui ne s'effaceront pas de longtemps.

Dans le but d'aplanir tous les obstacles ou les prétextes qui auraient pu tenir quelques personnes éloignées de la chaire, M. Four, retombé malgré lui dans ses vieux et généreux errements, alla jusqu'à payer de ses propres deniers, pendant tout le carême, à la décharge de ses paroissiens, le tribut quotidien prélevé sur les chaises pour l'entretien de l'église. Puis, quand il eut ainsi épuisé avec peu de succès tous les moyens imaginables pour ramener à la douce école de Jésus-Christ les milliers d'hommes qui lui étaient confiés, ce bon et dévoué prêtre en trouva encore un dans les déchirements de son cœur brisé : ce furent les larmes dont il arrosa si fréquemment la chaire de sa vieille église, surtout dans ses dernières années, et qui étaient elles-mêmes une si haute et si touchante prédication.

Le même désir de faire aimer Dieu et la religion inspirait à M. Four le plus grand zèle et les plus généreux sacrifices pour la décoration des autels. Son administration restera marquée par la restauration complète de l'église paroissiale de Gray, que son vénérable prédécesseur, surpris prématurément par la mort, avait à peine commencée.

Indépendamment de toute la part qu'il prit à la construction de la façade monumentale de cette église et des belles verrières qui ornent aujourd'hui les fenêtres de la grande nef, c'est à sa générosité toute personnelle qu'on doit la décoration de la chapelle du Saint-Sépulcre, dont l'antique et admirable groupe de marbre blanc se trouve rehaussé d'une manière si heureuse par des merveilles de sculpture et de statuaire en bois, qui rappellent ce que la Belgique a de mieux en ce genre. C'est aussi à M. Four qu'on doit l'érection de l'autel dédié à sainte Philomène, où le marbre noir fournit un cadre d'une gravité toute sépulcrale à une statue couchée, en pierre de Tonnerre. C'est encore à lui qu'on doit trois confessionnaux en bois sculpté, dont la structure générale peut être défectueuse, mais qui offrent des bas-reliefs d'une exécution si large et d'une expression si touchante. Non content d'orner le sanctuaire avec un soin passionné, M. Four, pour rappeler encore la pensée de Jésus-Christ à ceux que les charmes de son temple ne pouvaient gagner, érigea à ses frais plusieurs croix monumentales aux abords des routes les plus fréquentées de la ville.

Lorsque M. Four arriva à Gray, il y trouva les classes ouvrières déjà pourvues gratuitement, par la charité, de tous les établissements d'éduca-

tion désirables. Il n'avait plus qu'à protéger, encourager et développer ces excellentes institutions, et il s'en acquitta avec un zèle qui ne connut jamais d'âge ni de déclin. Mais l'éducation des classes supérieures lui parut, comme à Jussey, réclamer de nouvelles ressources. Assurément, les personnes vouées à la rude et ingrate profession de l'enseignement, à Gray, étaient dignes d'estime et même de respect par leurs vertus; mais, de leur propre aveu, elles manquaient trop souvent de l'ascendant moral et de l'indépendance nécessaires pour plier les parents et les élèves aux règles d'une éducation vraiment chrétienne. M. Four résolut donc de fonder, pour l'enseignement des jeunes demoiselles, une communauté religieuse où l'absence de tout souci matériel laisserait le champ libre à l'autorité morale. A la même époque, une autre pensée pieuse travaillait son esprit toujours en quête de bien à faire. La ville de Gray a eu l'honneur de posséder le bienheureux Pierre Fourier pendant les dernières années de sa vie; il y est mort, et son humble cellule existe encore, à peu près telle qu'il l'a laissée. La maison sanctifiée par le séjour de ce grand et vénérable personnage se trouvait occupée par un protestant suisse qui tenait un café. Cette double profanation était un véritable chagrin pour M. Four. Il acheta cette maison, de ses deniers, pour lui assurer une destination plus convenable; et comme il s'occupait, en même temps, de la création d'un pensionnat, la pensée lui vint de placer cette institution dans la demeure du bienheureux, et en même temps d'en offrir la direction aux religieuses dont Pierre Fourier a été le fondateur. La renommée européenne du couvent connu sous le nom des *Oiseaux,* et dirigé à Paris par cette congrégation, donnait à M. Four toutes les garanties de science, de sagesse et de distinction. Ses propositions ayant été acceptées, M. Four appropria, à grands frais, la maison à sa destination nouvelle, la meubla complétement, et en remit les clefs aux religieuses le 13 avril 1861. Quelques jours après, le nouveau couvent recevait toutes les pensionnaires que ses dimensions trop étroites lui permettaient de conserver, et M. Four, par une disposition testamentaire, assurait la durée de l'œuvre doublement méritoire qu'il venait de fonder.

M. Four dépensait chaque année, en pèlerinages de piété et d'amitié, la portion de son activité dévorante qu'un culte rival, très puissant à Gray, le culte des jouissances et des intérêts matériels, condamnait à rester sans emploi dans sa paroisse. Il fit ainsi plusieurs excursions à Einsiedeln et à Rome; mais le plus considérable de ses voyages fut celui qu'il fit en Palestine au printemps de 1859. Ce dernier voyage, accompli au milieu de difficultés de toute nature, causa une fatigue extrême à

M. Four, et il ne s'en remit jamais complétement. Depuis un an ou deux, il ressentait les premiers symptômes d'une maladie de cœur, lorsqu'au mois de juillet dernier l'espoir d'y trouver quelque soulagement le conduisit à Luxeuil; mais ses souffrances ne firent que s'aggraver, et il revint à Gray dans un état à peu près désespéré. Pendant une longue et cruelle agonie de trois mois, où sa douceur et sa patience ne se démentirent pas un seul instant, il reçut la visite de Mgr le cardinal Mathieu, de NN. SS. les évêques de Versailles et de Saint-Dié, et d'une multitude de prêtres et de religieux qui lui étaient tendrement attachés; il voulut même que l'humble foule de ses ouailles vînt recevoir ses adieux à son lit de mort. Il distribua avec une sage prudence les biens qu'il tenait d'un riche héritage de famille, donnant aux bonnes œuvres ce qu'il regardait comme sa part personnelle, et laissant à ses proches toute celle dont il ne se considérait que comme l'économe et l'administrateur. Il assura à ses successeurs la possession de sa belle bibliothèque et du riche mobilier qui garnissait le presbytère, agrandi et restauré plusieurs fois à ses frais. Il laissait de magnifiques vases sacrés et ornements d'autel; il les partagea entre les églises d'Arc, où il avait été baptisé, de Faucogney, Membrey, Jussey et Gray, qu'il avait successivement desservies, et de Bethléem, où il avait eu l'honneur de célébrer les saints mystères. Après avoir ainsi rempli ses derniers devoirs envers les siens et donné une dernière satisfaction à cette soif de donner qui faisait le fond de son caractère, il ne s'occupa plus que de Dieu et du ciel, et acheva de mourir le 30 novembre dernier. Il n'avait pas plus de soixante-six ans. On peut dire qu'il a laissé toute la ville en deuil, car ceux même qui l'avaient tant affligé pendant sa vie par leur incurable oubli de Dieu, n'avaient pu s'empêcher de l'aimer et de s'attacher à cette nature si douce, si riante, si généreuse, qui s'était rendue utile à tant de monde sans avoir jamais été incommode à personne. Près de quatre-vingts prêtres accoururent de tous côtés pour assister à ses funérailles, auxquelles vint présider le vénérable curé de Vesoul, assisté des curés des villes voisines. La population entière suivit son convoi, pleurant un père, un ami, qu'elle n'appréciait peut-être à toute sa valeur qu'en le perdant. Le bruit s'étant répandu que sa famille voulait faire conduire ses restes mortels à Arc, auprès de ceux de ses parents, ce fut une explosion universelle de résistance, et les ouvriers du port menacèrent même de recourir à la force si on persistait dans ce projet.

Entre tous les sentiments pieux et élevés qui distinguaient M. Four, son dévouement au saint-siége brillait au premier rang. Sans compter les

quêtes prescrites dans le diocèse, il envoya directement au souverain pontife plus de 28,000 francs. Comme plusieurs de ses amis, il avait suivi, dans les dernières années, le courant d'opinion qui a pour organe à Paris le *Monde* et à Rome la *Civiltà cattolica*. Mais, quoique rallié à ce drapeau avec toute l'ardeur propre à sa nature, il n'eut jamais ni anathèmes ni injures pour ceux qui pensaient autrement que lui, et la pureté de son zèle ne laissa jamais soupçonner le moindre alliage de contention personnelle ou de dépit. Sa douceur naturelle et sa bonté sans bornes se refusaient d'ailleurs à toute autre lutte que celles de la piété et de la charité. M. Four a eu, avec plusieurs des personnages les plus considérables de notre siècle, des relations dont sa modestie l'empêchait de parler, et qui n'ont été révélées que par le dépouillement de sa correspondance. Indépendamment des lettres citées plus haut, elle en renferme plusieurs des cardinaux de Rohan et Gousset, des évêques de Versailles et de Rio-Grande au Brésil, de MM. de Chateaubriand, de Montalembert, etc. M. Four aurait-il partagé un moment les vœux et les espérances de quelques-uns de ses amis et de ses proches, qui rêvaient pour lui les honneurs de l'épiscopat? Cela se disait entre confrères, mais seulement dans la mesure d'un affectueux badinage; car, au fond, chacun le savait trop indépendant, trop peu jaloux d'*avancement*, trop prêtre franc-comtois en un mot, pour se permettre la moindre démarche dans le but de changer de position. A supposer même que cette pensée eût pu naître dans son esprit, elle n'aurait fait qu'ajouter à l'éclat de sa vertu; car il est certain qu'il montra toujours la plus grande réserve à l'égard des personnes qui étaient le plus à même de réaliser de pareilles espérances, que son attitude fut tout autre que celle d'un ambitieux, et qu'il ne se montra jamais que le courtisan du malheur. Nommé chanoine honoraire de Reims depuis le 6 juillet 1850, jamais, malgré les vives instances de ses paroissiens, il ne voulut en revêtir les insignes, circonstance digne d'être notée dans un siècle où les rubans, les broderies et même les galons sont loin d'avoir perdu toute leur ancienne valeur.

JULES SAUZAY.



LETTRE TROUVÉE DANS UN SABOT

LE 25 DÉCEMBRE 1864.

A ROGER BOYSSON D'ÉCOLE.

Paix avec toi, cher petit frère! —
Tu dormais quand je suis venu;
J'ai déposé sur ta paupière
Un baiser, sans être connu.

C'est ainsi que Dieu, dans sa gloire,
M'envoie ici-bas, tous les ans,
Rappeler à tous mon histoire,
Et surtout aux petits enfants.

En passant par la cheminée,
J'ai transformé tous les charbons,
Pour célébrer cette journée,
En autant d'excellents bonbons....

Mais tu vas me prendre, je gage,
Pour un pauvre enfant ramoneur?
Hé non! — Il n'est que mon image
Très fidèle..., moins la couleur.

Tu trouveras dans ta chaussure,
Avec ce que j'ai mis pour toi,
Une verge! — Mais je t'assure
Que ce cadeau n'est pas de moi.

L'enfant mutin qui boude et pleure
Ne saurait me plaire ici-bas. —
Sache qu'au ciel, où je demeure,
Verges et fouets n'existent pas!

Le ciel, vois-tu.... — Comment te dire,
Enfant, ce que c'est que le ciel! —
C'est le lieu vers lequel aspire
L'homme que j'ai fait immortel!....

C'est Dieu, — c'est la Vierge Marie, —
Puis, autour d'eux les séraphins,
Les anges, — tous ceux que l'on prie
Sur la terre, soirs et matins....

Le bel oiseau qui sur sa tige
Se balance et prend son essor,
Le papillon, fleur qui voltige,
La fleur, ce papillon qui dort;

L'herbe émaillée où tu reposes,
Les étoiles et le ciel bleu....
Sais-tu qui fit toutes ces choses? —
Eh bien, enfant, — c'est le bon Dieu! —

Or, je t'attends dans le cortége
Qui peuple mon divin séjour...;
Enfant, l'ange qui te protége
Espère t'y conduire un jour.

Au revoir donc près de Dieu même,
Joie éternelle des élus. —
— Je t'embrasse comme je t'aime,
Et je signe *L'Enfant Jésus.*

Paul Franceschi.



CHRONIQUE.

25 décembre.

L'année 1864 sera décidément l'année des statues en Franche-Comté. Après celles du P. Parrenin et du général Pajol, en voici une troisième, la moins contestable pour toutes les opinions, et, il faut l'espérer, la moins contestée. Le savant et vénérable M. Weiss, après avoir tant ajouté à la gloire du cardinal de Granvelle, par la publication de ses papiers d'Etat, a voulu lui élever encore un monument d'un autre genre, et rappeler aux Franc-Comtois, par la vue continuelle de cette grande figure, tout l'éclat qu'elle a jeté autrefois sur notre contrée. Il a, en conséquence, offert à la ville de Besançon d'ériger à ses propres frais, dans la cour du palais historique de Granvelle, si opportunément racheté par la municipalité, une statue en marbre blanc, représentant le célèbre cardinal dans son rôle de protecteur des sciences et des beaux-arts. Ce monument est confié au talent de M. Petit, artiste franc-comtois dont la réputation n'est plus à faire. Le piédestal, probablement en marbre de ce pays, renfermera deux inscriptions : l'une surmontée des armes du cardinal et rappelant les titres de cet homme d'Etat aux hommages de la postérité ; l'autre, dominée par le blason de la ville et méntionnant les circonstances de l'érection du monument. Deux bas-reliefs en bronze, également encastrés dans le piédestal, retraceront deux actes importants de la vie du cardinal : 1° la séance des états généraux des Pays-Bas, dans laquelle Antoine de Granvelle, alors évêque d'Arras, prépara cette assemblée à recevoir l'abdication de Charles-Quint ; 2° la remise de l'étendard de la chrétienté, faite par ce même Antoine de Granvelle, devenu vice-roi de Naples, entre les mains de don Juan d'Autriche, la veille de la bataille de Lépante.

La Société d'émulation du Doubs, l'un des corps savants les plus nombreux et les plus actifs de la province, a renouvelé son bureau le 15 décembre, et nommé président M. le professeur Grenier ; vice-présidents, MM. Delacroix, architecte, et Sire ; secrétaire décennal, M. Castan. Les divers et nombreux travaux scientifiques, archéologiques et littéraires, accomplis dans le cours de l'année par les membres de la société, ont été l'objet d'un intéressant rapport de M. Delacroix. Nous mentionnerons, entre autres, 1° un volume sur la Flore de la chaîne du Jura, par M. Grenier ; 2° un Mémoire d'un haut intérêt, sans aucun doute, sur la fameuse table d'or donnée par Charlemagne à notre église métropolitaine de Saint-Jean, et si déplorablement détruite par le chapitre, dans un besoin pressant, il y a à peine deux siècles ; 3° une Dissertation sur l'aimantation des barreaux d'acier, par M. Gouillaud ; 4° un livre de M. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, sur le patois des Fourgs, son village natal ; 5° un Mémoire de M. Sire sur le contrôle des matières d'or et d'argent, ouvrage couronné en Suisse, où il était particulièrement utile ; enfin, différents Mémoires sur Alaise et Alésia, par MM. Serrette et Castan.

Cette grande question alésienne, pour qui la qualification d'*inépuisable* est de

la plus haute vérité, continue à être le champ de bataille des érudits. Un savant homme du monde, M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, vient encore, dans la *Revue française*, de se ranger sous l'étendard franc-comtois. Heureuse guerre, qui ne fait verser que des flots d'encre, et en attendant une solution, procure par les fouilles auxquelles elle donne lieu, de réelles et précieuses découvertes à l'archéologie.

Pendant ce temps-là, le département de la Haute-Saône, plus soucieux de l'avenir que du passé, s'occupe de la création de *chemins de fer vicinaux*. Le 28 novembre, une nombreuse réunion d'industriels et de notables du pays, a eu lieu à Vesoul et a résolu de demander l'établissement d'une voie de cette espèce, entre Saint-Loup et Montbozon, en passant par Luxeuil, Lure, Gouhenans et Villersexel. Une souscription a été ouverte pour mettre à la disposition de M. le préfet les sommes nécessaires aux études de cette ligne, que réclament effectivement des intérêts considérables. Le chemin de fer vicinal n'est pas le seul progrès dont il soit question en ce moment au sujet des chemins de fer; on parle d'un progrès beaucoup plus radical et qui dispenserait de tous les autres. S'il faut en croire les journaux, un ingénieur viendrait de construire et d'expérimenter, à Nantes, une locomotive manœuvrant parfaitement sur les vieilles routes macadamisées, sans le secours d'aucun rail. Il y a là de quoi faire trembler bien des actionnaires.

Nous disions, il y a quelque temps, que le seul monument connu de musique franc-comtoise nous était audacieusement contesté par M. Fétis; l'auteur de cet attentat historique a prévenu le jugement des tribunaux, en faisant amende honorable et en reconnaissant que Rouget de l'Isle est bien et dûment l'auteur de la *Marseillaise*. On sait que la ville de Besançon, dans le but d'encourager un art si peu ou si mal cultivé chez nous, a fondé récemment une école de musique. La première distribution des prix de cette école, en médailles d'argent et de bronze, a eu lieu le 18 décembre, avec solennité, au milieu d'une nombreuse assemblée. Un orchestre considérable, composé d'artistes, d'amateurs et d'élèves, réunis à cette occasion, a exécuté avec beaucoup de précision, de goût et d'entrain, les ouvertures de la *Pie voleuse*, de *Robin-des-Bois* et du *Serment*. Peut-être eût-il été à désirer qu'il ménageât un peu plus ses forces, en accompagnant le chœur de la *Muette*, afin de ne pas trop couvrir un groupe de voix trop faible pour lutter contre cet immense arsenal d'instruments de cuivre et de bois. On a exprimé plus d'un regret de ne pas entendre, en cette circonstance, des solistes aussi distingués que MM. Magnus, Demol, Lambert et Kremmer, professeurs de l'école. De pareilles occasions sont rares pour les personnes qui ne vont pas au théâtre, et l'administration municipale sait que ces personnes ne forment pas la partie la moins nombreuse de la société bisontine. Dans un discours élégamment écrit, M. Gérard, président de la commission de l'école, a fait un peu l'histoire de la musique à Besançon; mais pourquoi s'est-il arrêté sur ce sujet au vieux Claude Goudimel, que la sévérité calviniste n'empêchait pas de mettre en musique les odes d'Horace en même temps que les psaumes de de Bèze, et qui mourut en 1572, à Lyon, victime des troubles de la Saint-Barthélemy? Il aurait pu rappeler encore le célèbre abbé Blanchard, maître de musique à la cathédrale de Besançon au XVIIIe siècle, dont J.-J. Rousseau parle avec tant d'éloges dans sa correspondance et ses *Confessions*, et qui

mourut à Versailles, intendant de la musique du roi et conseiller en ses conseils. Espérons qu'avec le temps, l'école bisontine ajoutera quelques noms nouveaux à une liste bien courte, depuis Goudimel jusqu'à Rouget de l'Isle.

Nous aimions à croire que les écrivains et les journalistes avaient à peu près renoncé à la manie de s'entr'égorger pour se mettre d'accord; malheureusement il n'en est rien, et les journaux de Paris nous annoncent qu'un Franc-Comtois, M. Armand Barthet, auteur de la comédie du *Moineau de Lesbie* et de la *Traduction des odes gaillardes d'Horace*, vient de recevoir en duel un grand coup d'épée qui lui a traversé le corps et met sa vie dans le plus grand danger. Pour une existence toute consacrée à la gaieté et au rire, ce serait une fin bien tragique, et nous faisons des vœux sincères pour que cette immense douleur soit épargnée à la famille si chrétienne de cet écrivain.

Parmi les auteurs franc-comtois, ce sont les ecclésiastiques qui ont pris la première place pendant le semestre dont nous touchons la fin. Eux seuls, pour ainsi dire, ont publié des ouvrages de longue haleine. Il convient de citer deux volumes des *Œuvres complètes de saint Chrysostôme, traduites par M. l'abbé Joly*; deux volumes du *Traité du Saint-Esprit, comprenant l'histoire générale des deux esprits qui se disputent le monde*, etc., par Mgr Gaume; l'*Histoire du B. P. Fourier*, par l'abbé Barthélemy de Beauregard; le premier volume, désormais complet, de l'*Histoire du séminaire de Besançon*, par Mgr Jacquenet; l'*Histoire de sainte Barbe*, par M. l'abbé Villemot; et la *Vie de M. J. Ducat, missionnaire*, par M. l'abbé Moussard.

Dans l'ordre des sciences, nous devons une mention particulière au second volume de l'*Histoire naturelle du Jura et des départements voisins*. Ce volume, dû à une érudition profonde, est l'œuvre posthume du très regrettable M. Michalet. Dans la littérature légère, nous avons à signaler les *Mémoires d'un orphelin*, par M. X. Marmier, roman honnête comme tous ceux du même auteur; *Comment on devient homéopathe*, par le docteur Al. Teste, confidence piquante d'un médecin qui, malgré sa nombreuse clientèle parisienne, est encore plus homme d'esprit que médecin; et enfin, *Une Saison à Luxeuil*, recueil de lettres d'un baigneur qui s'est caché sous le voile de l'anonyme, quoique bien des gens eussent été heureux et fiers de signer une esquisse aussi spirituelle.

La direction des *Annales* demande avec raison que nous ne terminions pas cette dernière page sans transmettre ses souhaits et ses remerciements aux bienveillants souscripteurs qui, au nombre de plus de cinq cents, se sont associés à une œuvre dont ils sont devenus, par leur accueil si sympathique, les véritables fondateurs. Si les imperfections inséparables d'un début, et surtout d'un début improvisé, ont pu tromper, au commencement de la route, quelques espérances, tout fait présumer que les *Annales* deviendront de plus en plus dignes d'un public aussi distingué et aussi nombreux. Des travaux d'un haut intérêt ont déjà été réunis dans ce but, ou s'élaborent en ce moment, et rien ne sera épargné pour donner à la Revue tout l'intérêt, toute la variété et l'actualité possibles. Si on voulait bien nous permettre, à cet égard, l'expression d'un vœu personnel, nous finirions en souhaitant aux lecteurs des *Annales* un chroniqueur mieux informé que celui qui, du fond de sa solitude champêtre, n'a pu trop souvent leur servir que de vieilles et banales nouvelles.

Jules Sauzay.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

VII. — JUILLET.

VIII. — AOUT.

IX. — SEPTEMBRE.

